RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867,

A PARIS.

2030

COMMISSION IMPÉRIALE.

RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867,

A PARIS.

PRÉCIS DES OPÉRATIONS

ET LISTES DES COLLABORATEURS

AVEC

UN APPENDICE SUR L'AVENIR DES EXPOSITIONS

LA STATISTIQUE DES OPÉRATIONS,

LES DOCUMENTS OFFICIELS ET LE PLAN DE L'EXPOSITION.

PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXIX.

Fb 24
CENTRE FRANÇAIS
DE CORRESPONDANCE A L'ÉTRANGER
N° 56
BIBLIOTHÈQUE

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/rapportsurlexpos00expo_0

SOMMAIRE [1].

Pages.

Avertissement III

Livre Ier. Précis des opérations 1

Livre II. Appendice sur l'avenir des expositions 265

Livre III. Listes des collaborateurs de la Commission impériale 329

Livre IV. Statistique des opérations 433

Livre V. Documents officiels 561

Plan du Palais, du Parc et du Jardin (Champ de Mars).

[1] Voir la table des matières, à la fin du volume.

AVERTISSEMENT.

La Commission impériale, en publiant ce rapport, se propose surtout de conserver le souvenir des services rendus par ses nombreux collaborateurs.

Le public, en trouvant, le 1er avril 1867, l'ordre établi dans le Palais, où la veille encore régnait la confusion, a compris l'énergie des efforts qu'avait exigés une si rapide transformation. Des efforts semblables, quoique moins apparents, ont été accomplis presque sans interruption pendant trois années.

Le succès, qui a été hautement acclamé par toutes les nations [1], est dû en grande partie au concours gratuit de 4,300 personnes [2] occupant des situations élevées, en France ou à l'étranger, dans la vie privée comme dans la vie publique. La principale fonction de la Commission a été de donner à toutes les aptitudes un champ d'activité bien défini

[1] Voir pages 622-628, les discours prononcés par lord Granville, le 26 octobre 1867, au nom de MM. les Commissaires généraux des pays étrangers.

[2] Le nombre des collaborateurs rétribués par la Commission impériale est resté inférieur à deux cents.

et de les faire converger vers un même but. Son dernier devoir est de rendre à tant de dévouements un hommage public.

Ce rapport comprend deux parties principales : le précis des opérations et la liste des collaborateurs qui en ont été chargés. Il est complété par un appendice sur l'avenir des expositions universelles, par la statistique des opérations et par les documents officiels [1].

Paris, 30 juin 1869.

Le Sénateur, Commissaire général,

F. LE PLAY.

[1] Voir le sommaire à la page 1 qui précède.

RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867,

A PARIS.

LIVRE PREMIER.

PRÉCIS DES OPÉRATIONS.

CHAPITRE PREMIER.

ORGANISATION.

§ 1er. — Institution et organisation de la Commission impériale.

L'Empereur, par décrets en date du 1er février et du 4 mars 1865, rendus sur les rapports de LL. Exc. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et le Ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts, a institué la Commission impériale chargée de la direction et de la surveillance de l'Exposition universelle de 1867 à Paris. Ces décrets plaçaient la Commission sous la présidence de S. A. I. le Prince Napoléon et de trois vice-présidents, LL. Exc. le Ministre d'État, le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et le Ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts; ils fixaient à soixante le nombre des membres de la Commission, en nommaient immédiatement quarante et un, chargeaient un de ces membres des fonctions de commissaire général et désignaient un secrétaire.

Le rapport de S. Exc. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, annexé au premier décret, posait le principe d'une subvention à demander à l'État et à la ville de Paris; il prévoyait également la formation d'une association garantissant la réunion du capital nécessaire à l'entreprise et prenant éventuellement à sa charge les pertes auxquelles cette entreprise pourrait donner lieu. Ce rapport indiquait d'ailleurs que la nomination des dix-neuf membres non encore désignés serait faite, par la Commission impériale, parmi les principaux souscripteurs du capital de garantie, de façon à représenter plus directement les intérêts de l'association.

La Commission impériale s'est réunie le 7 avril 1865, et, conformément aux vues exposées dans le rapport, elle s'est immédiatement occupée de former l'association de garantie; elle a arrêté le programme de l'opération et rédigé un projet de statuts, attribuant à la Commission impériale les fonctions de conseil d'administration. Les membres déjà institués par les décrets se constituaient fondateurs par des souscriptions personnelles montant ensemble à 925,000 francs.

Une convention passée le 19 mars 1865 entre S. Exc. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, agissant au nom et pour le compte de l'État, le sénateur préfet de la Seine, agissant au nom et pour le compte de la ville de Paris, et les membres de la Commission impériale fondateurs de l'association de garantie, assurait à l'Exposition une subvention de 12 millions à fournir par portions égales par l'État et par la Ville, contre l'engagement pris de réaliser le capital de garantie. Cette subvention devait être entièrement employée avant qu'il pût être fait aucun appel de fonds aux associés: en outre, il était stipulé que, dans le cas où le produit des recettes ajouté aux subventions excéderait le montant des dé-

penses, la différence serait considérée comme bénéfice et partagée par tiers entre l'État, la ville de Paris et l'association de garantie.

Les bases de la combinaison financière étant ainsi posées, la souscription fut ouverte par une circulaire du président adressée aux préfets et par un appel au public, en date du 12 avril, dans lequel le commissaire général faisait connaître le but et les conditions des adhésions individuelles, signalait l'initiative prise par les membres de la Commission déjà nommés, ainsi que le concours financier de la Ville et de l'État, et communiquait le projet de statuts. Le minimum du capital à souscrire était fixé à 8 millions, divisés en huit mille parts de 1,000 francs chacune. Chaque souscription de 1,000 francs ne devait être accompagnée que d'un versement immédiat de 20 francs. Le produit de ces versements déposé à la société du Crédit foncier, qui voulut bien se charger de les recevoir, ne devait être employé, s'il y avait lieu, qu'après l'épuisement de la subvention et des recettes.

« De sérieuses garanties, disait cet appel, sont données aux intérêts des souscripteurs ; admis, par un simple engagement et un faible dépôt, à recueillir un tiers des bénéfices, ils ne sont exposés qu'à des éventualités de pertes limitées, dont il est permis de regarder la réalisation comme peu probable. En offrant au pays une participation directe à cette grande fête du travail et de la paix, la Commission impériale s'efforce de réaliser les intentions de l'Empereur. Elle a la confiance que cet appel à l'initiative privée sera entendu. »

Cette espérance ne fut pas déçue. Les souscriptions affluèrent; elles dépassèrent sensiblement le chiffre prévu, et atteignirent, le 20 juillet 1865, date officielle de la clôture des listes, le total de 10,347,000 francs, sur lequel la Commis-

sion impériale, alors complétée, figurait pour 1,443,000 francs (liste 1, tabl. 53).

C'était là un bon exemple de dévouement au bien public, auquel ne venait se mêler aucun calcul intéressé, car la plupart des souscripteurs, soucieux seulement de la grandeur de l'œuvre qui se préparait, étaient résolus à y coopérer au besoin par des sacrifices.

Ainsi qu'on le verra plus loin, ces sacrifices leur ont été épargnés; leur confiance dans la gestion de la Commission impériale a été pleinement justifiée, et les promesses de l'appel au public ont été non-seulement tenues, mais dépassées (§ 57).

La marche rapide de la souscription a permis de présenter au mois de juin le projet de loi, dont l'adoption rendait obligatoire la convention et constituait définitivement l'association de garantie; cette loi, votée le 29 juin 1865 par le Corps législatif et le 4 juillet 1865 par le Sénat, a été promulguée le 8 juillet de la même année (§ 9 et docum. 1).

La Commission impériale avait procédé, le 9 juin 1865, à l'élection des dix-neuf souscripteurs appelés à la compléter; cette élection fut approuvée par un décret du 1er juillet 1865 (liste 2).

S. A. I. le Prince Napoléon avait donné sa démission le 10 juin 1865. Des décrets du 6 janvier 1866 ont pourvu à des vacances qui s'étaient produites dans le sein de la Commission impériale.

Enfin un décret, en date du 22 février 1866, a nommé S. A. I. le Prince Impérial président d'honneur de la Commission impériale.

Dès sa première séance, la Commission avait posé en principe l'institution de comités spéciaux chargés d'étudier avec les vice-présidents et le commissaire général les projets des

règlements organiques et des mesures d'exécution. Ces comités n'avaient d'ailleurs qu'une action délibérative, les fonctions exécutives étant attribuées aux vice-présidents et au commissaire général.

Les onze comités qui ont été institués successivement avaient pour attributions : les finances, le règlement général, les constructions, les travaux du Parc, les admissions, les installations et cérémonies, les beaux-arts, les transports, les récompenses, le contentieux et les réclamations.

Le compte rendu des travaux de ces comités (liste 3) sera implicitement contenu dans les différents chapitres de ce rapport.

§ 2. — Principes généraux et plan de l'Exposition.

La Commission impériale a dû arrêter un plan général d'organisation, qui répondît aux besoins révélés par les expositions antérieures.

Un projet, longuement étudié dans ce but, avait été préparé par les soins du commissaire général, conformément aux principes établis dans le rapport rédigé à la suite de l'Exposition universelle de 1855 [1]. Ce projet avait reçu, dès l'origine, l'approbation du Prince président. Il fut définitivement adopté par la Commission impériale, sur la proposition d'une sous-commission, et sur le rapport de l'un de ses membres, architecte de l'Empereur.

Le plan qui formait le principal élément de ce projet avait pour point de départ une classification méthodique, et pour base un double groupement des produits par nature d'objets et par nationalité. Cette condition a été réalisée par une disposition

[1] *Rapport sur l'Exposition universelle de 1855*, présenté à l'Empereur par S. A. I. le Prince Napoléon, p. 140.

circulaire avec deux systèmes de divisions. Le premier était formé de zones concentriques, destinées à recevoir les groupes de produits similaires de tous les pays; le second, de secteurs rayonnants, consacrés chacun à une nation différente. Dans cette disposition, les voies de circulation concentriques, correspondant aux lignes moyennes des diverses zones, facilitaient l'étude comparative des produits d'un même groupe; quant aux voies rayonnantes traversant les secteurs successifs, elles permettaient de passer en revue les différents groupes dans chacun de ces pays.

La surface totale de l'espace à couvrir a été déduite d'une multitude d'observations, recueillies aux expositions précédentes, à Londres et à Paris. Depuis 1851, l'espace couvert en 1855 et 1862 s'était successivement étendu de 96,000 mètres carrés à 112,000 et 120,000 mètres, y compris les planchers d'étages; il a paru rationnel de fixer, pour le Palais de 1867, une surface couverte d'environ 150,000 mètres carrés.

La répartition de cet espace entre les nations a été établie également d'après les résultats statistiques des expositions antérieures. Quant à la distribution des matières par zones, on a adopté des divisions assez peu nombreuses pour compenser les inégalités que présentent chez les différents peuples les diverses branches du travail.

Une question préalable, celle de la permanence de l'édifice, a été longuement controversée dans le public. Il semblait regrettable de vouer à une prompte démolition un palais qui serait construit au prix de tant d'efforts et de tant de sacrifices. Mais, ainsi que l'a démontré devant le Corps législatif (séance du 29 juin 1865) S. Exc. le Ministre d'État, la conservation de ce palais entraînait encore de plus grands inconvénients. En effet, un édifice permanent, qui ne répondrait

pas à des besoins également permanents (append.), coûterait plus cher à établir qu'un bâtiment provisoire; il entraînerait en outre des frais considérables d'entretien et de location de terrains. Enfin, les besoins des expositions s'augmentent et se transforment si vite, que le même local conviendrait difficilement à deux solennités, alors même qu'elles ne seraient séparées que par un intervalle de quelques années. La Commission impériale a décidé en conséquence que l'édifice serait construit en vue d'un service temporaire.

La Commission impériale a reconnu l'inconvénient des anciennes dispositions en grandes halles, sous lesquelles les produits se trouvaient comme écrasés par l'ampleur du local et n'avaient pas les conditions de milieu propres à les faire valoir : elle a donc adopté un système de salles distinctes, disposées suivant les convenances des classes. Les voies concentriques et rayonnantes des zones et des sections constituaient un réseau découpant le plan en quadrilatères, sorte d'îlots dont l'aménagement intérieur pouvait s'adapter avec la plus grande élasticité aux exigences de chaque exposition.

En outre, les expositions antérieures avaient révélé les sérieux inconvénients de la disposition par étages, tant pour la mise en place et l'éclairage des objets, que pour la commodité des visiteurs. Il a donc été décidé que le nouveau bâtiment ne contiendrait qu'un rez-de-chaussée.

Le plan général se subordonnait encore à d'autres considérations, empruntées pour la plupart à la nature même de la classification projetée (§ 6). Ainsi, cette classification consacrait définitivement l'union des beaux-arts et de l'industrie, déjà réalisée à l'Exposition de 1862 à Londres. Cette union était nécessaire pour donner à l'Exposition son caractère d'universalité; de plus, elle devait être profitable aux intérêts mêmes des artistes,

en raison de l'appui mutuel que se prêtaient les divers produits, et de l'affluence considérable de visiteurs que ce rapprochement assurait aux œuvres d'art. Ces œuvres nécessitaient un espace d'une faible étendue relative : elles devaient donc occuper la zone intérieure. On convint d'ailleurs de ménager au centre de l'édifice un espace libre qui serait un lieu de repos.

D'un autre côté, il importait de donner plus d'extension à la mise en mouvement des machines, qui s'était progressivement développée dans les expositions antérieures (§ 26); il fallait chercher à augmenter encore l'intérêt offert, en mettant en présence le travail mécanique et le travail manuel (§ 25). Il fallait songer aussi à compléter l'exposition des substances alimentaires, en y joignant une exposition comparative des procédés de préparation chez les différents peuples (§ 27). Ces conditions fixaient d'elles-mêmes la place relative de ces catégories de produits; elles assignaient aux machines une zone spacieuse, servant en quelque sorte d'enceinte aux précédentes, et entourée, comme d'une ceinture, par les restaurants et autres établissements de consommation ouverts sur la galerie extérieure.

Au milieu de la galerie du travail et dans toute sa longueur, une plate-forme continue, dominant le massif central des machines en action, devait à la fois supporter les arbres de transmission, former une voie de circulation élevée, d'où l'on pourrait avoir des vues d'ensemble (§ 25).

Ainsi devaient être aménagées les deux galeries extrêmes du Palais. Dans l'intervalle devaient se loger les autres produits, suivant les principes indiqués plus loin (§ 6). Mais le Palais ne répondait lui-même qu'à une partie des besoins de l'Exposition.

Toutes les machines à mettre en mouvement ne pouvaient

trouver place dans l'espace couvert. Il fallait à certaines d'entre elles des emplacements spéciaux, notamment pour les usines à feu, les appareils hydrauliques et les procédés de l'art nautique. Il importait enfin, pour compléter le plan général, d'y adjoindre deux sections nouvelles : l'horticulture, qui n'avait pas encore figuré dans les grandes expositions de Paris et de Londres; l'agriculture, dont certaines branches intéressantes, telles que les produits vivants de toute nature, devaient obtenir, pour la première fois, une représentation complète.

De là résultait la nécessité d'avoir autour des bâtiments un vaste parc et un jardin (§§ 13 et 14), sans préjudice de champs d'expériences plus ou moins éloignés (§ 16). A ce parc devait s'étendre la division en secteurs et en zones concentriques, admise pour la partie couverte, mais seulement dans la mesure compatible avec les convenances de la décoration. C'est dans ces espaces, ainsi affectés à leur nation, que les Commissions étrangères pourraient établir des spécimens d'habitations et de constructions industrielles ou agricoles, qui donneraient au Parc une physionomie variée et pittoresque, et caractériseraient les mœurs et la civilisation des divers pays.

Enfin, pour étendre au passé ce caractère encyclopédique, on résolut d'organiser auprès des œuvres d'art un musée de l'histoire du travail (§ 7); on résolut en même temps de continuer, en la développant, une idée posée en 1855, c'est-à-dire de former une exposition spéciale et raisonnée des poids, des mesures et des monnaies de tous les pays (§ 30).

La considération des moyens d'accès était d'une haute importance; il fallait des abords faciles et des moyens de transport assez actifs (§ 39) pour suffire aux besoins d'une affluence considérable de visiteurs. De là, la convenance de se placer

à proximité de la Seine, de façon à pouvoir organiser des services de bateaux à vapeur. Il fallait en outre, pour l'arrivage et la mise en place des produits (§ 35), établir, à l'aide d'un ou de plusieurs chemins de fer arrivant jusqu'à l'intérieur du Parc, des communications avec le centre de la métropole et les grandes lignes du réseau continental; enfin il importait d'offrir aux véhicules de tout genre des voies spacieuses et multipliées et de vastes champs de stationnement placés dans le voisinage des enceintes.

Le principe de l'attribution de récompenses de divers degrés précédemment adopté fut maintenu (§ 43). Mais l'expérience avait montré les inconvénients d'une distribution faite seulement après la clôture; aussi fut-il résolu que cette cérémonie aurait lieu, au moins pour les groupes de l'industrie et des beaux-arts, vers le milieu de la durée de l'Exposition et dans un local indépendant, assez vaste pour permettre de déployer toute la pompe que comporte une solennité de ce genre. Cette décision écartait la nécessité de réserver dans l'enceinte même du Palais un emplacement convenable. Il suffisait de ménager un passage au cortége de la cérémonie d'ouverture : il était facile d'utiliser, à cet effet, les voies principales établies dans les axes, la galerie des beaux-arts, libre de tout obstacle, et la plate-forme continue élevée dans la partie médiane de la galerie du travail (§ 37).

§ 3. — Principes d'administration de la Commission impériale.

Dans l'exécution de son plan, la Commission impériale a désiré surtout laisser une large part aux efforts spontanés et à l'initiative de collaborateurs intéressés à la réussite de l'œuvre. Après avoir confié l'admission des produits et la répartition des espaces de la section française à des comités qu'elle avait

nommés, elle a chargé du soin de diriger les installations de chaque classe un certain nombre de délégués désignés par les exposants eux-mêmes. Ce système, substitué à celui des installations isolées autrefois en usage, permettait de laisser aux intéressés la liberté d'action compatible avec les convenances générales; il affranchissait d'ailleurs la Commission impériale de l'obligation d'examiner directement chaque détail, et réservait son contrôle pour les installations d'ensemble, en vue de conjurer l'effet de contrastes choquants (§ 24).

La direction générale était réservée à une administration centrale, à la tête de laquelle était placé le commissaire général, et qui comprenait plusieurs services, destinés à faire converger vers le but commun tous les efforts individuels ou collectifs. Le commissaire général était d'ailleurs secondé par un commissaire général adjoint.

Les services qui répondaient aux principaux besoins, et qui furent créés dès l'origine, avaient pour objet : le secrétariat, la comptabilité, les travaux du Palais, les travaux du Parc, les sections étrangères, la section française et la galerie du travail.

Ces services furent plus tard complétés par d'autres, dont on trouvera plus loin la désignation (liste 4).

Chaque service, composé d'un certain nombre d'attachés à la Commission impériale, était dirigé par un chef, nommé, comme les attachés, sur la proposition du commissaire général.

Diverses commissions ont été chargées en outre de certains services, avec les titres indiqués au livre III (listes 13 à 25). Elles ont eu pour attributions spéciales : l'agriculture, l'horticulture, l'histoire du travail, les poids, les mesures et les monnaies, les œuvres musicales et les encouragements pour les études des ouvriers.

§ 4. — Constitution des commissions étrangères.

Le 4 mars 1865, la Commission impériale, autorisée à cet effet par l'Empereur, écrivit à S. Exc. le Ministre des affaires étrangères pour le prier de convier les Gouvernements étrangers à l'Exposition universelle de 1867, en leur notifiant les décrets qui l'avaient constituée

Cette invitation fut transmise aux pays les plus éloignés de la France; presque tous répondirent à l'appel qui leur était adressé. Jusqu'alors l'occident de l'Europe avait seul, pour ainsi dire, pris part aux expositions internationales; car c'est à peine si la Russie, la Turquie et les États-Unis y avaient été représentés. Une nation seule, la Chine, déclina l'honneur de figurer au concours de 1867. On indiquera ultérieurement (§ 23) par quels moyens on a suppléé à son abstention. Les autres peuples envoyèrent successivement leur adhésion, depuis le 30 mars 1865, époque de l'acceptation de la Grande-Bretagne, jusqu'au 1er mars 1866, qui apporta le consentement du royaume hawaïen. Certaines de ces adhésions, par exemple celle du sultan du Maroc et celle des princes du Japon, furent données sur les rapports présentés à leur souverain par des ambassades ou des missions extraordinaires envoyées à Paris auprès du Gouvernement français pendant les préparatifs de l'Exposition universelle.

Les pays étrangers, qui avaient accepté l'invitation de la France, constituèrent des commissions nationales pour organiser leur participation à l'Exposition universelle. Ces commissions furent composées, en général, d'hommes occupant des situations éminentes dans l'agriculture, l'industrie, le commerce, les sciences, les arts et l'administration publique. Dix d'entre elles, à l'exemple de la Commission impériale, eurent

à leur tête des princes du sang. Ce furent celles des Pays-Bas, de la Belgique, de la Prusse, du Wurtemberg, de l'Autriche, du Portugal, de la Suède et de la Norwége, de la Russie, de l'Italie et de la Grande-Bretagne (liste 5).

Ces commissions entrèrent immédiatement en rapport avec la Commission impériale et, pour la plupart, accréditèrent auprès d'elle d'une façon permanente un représentant spécial, *le commissaire délégué.*

Les commissaires délégués n'existaient pas dans les Expositions antérieures; l'expérience a démontré toute l'utilité de leurs fonctions. Ces commissaires ont été constamment les intermédiaires entre la Commission impériale et leur commission nationale : ils étaient chargés de faire connaître à celle-ci les exigences de l'Exposition, à celle-là les besoins de leurs compatriotes.

On les a vus sans cesse, animés d'un zèle et d'un dévouement qu'on ne saurait trop louer, s'enquérir des difficultés existantes et des moyens de les vaincre; tantôt, plaidant auprès de la Commission impériale la cause de leurs exposants; tantôt, expliquant à leur propre commission l'esprit des règlements adoptés. La Commission impériale leur a toujours communiqué les dispositions prises pour la section française et leur a facilité ainsi les moyens d'en organiser de semblables.

C'est surtout aux commissaires délégués que l'on doit d'avoir évité bien des malentendus, même des froissements involontaires, et surtout d'avoir fondé le succès de l'Exposition sur le concours du plus grand nombre de personnes que jamais entreprise semblable ait pu réunir (tabl. 1).

§ 5. — Règlement général.

Le règlement général de l'Exposition universelle a été délibéré en séance de la Commission impériale à la date du 7 juillet 1865. Il a été approuvé, par décret impérial, le 12 du même mois. Ce document comprend trois sections dont la troisième se subdivise en quatre titres (docum. 2).

La première section rappelle les décrets d'organisation et désigne le Champ de Mars comme lieu d'emplacement. Elle fixe au 1er avril 1867 la date d'ouverture, et au 31 octobre suivant la date de clôture de l'Exposition; puis elle définit le rôle des commissions des pays étrangers, et fait appel aux administrations de l'Algérie et des colonies en vue d'obtenir leur concours. Elle répartit ensuite les produits en dix groupes et en quatre-vingt-quinze classes. Elle interdit toute reproduction des œuvres d'art ou des autres produits exposés, à moins que cette reproduction n'ait été expressément autorisée par les exposants. Elle établit le principe de la gratuité absolue pour l'occupation de toutes les places attribuées, mais en laissant à leur charge tous les frais d'installation et de décoration. Enfin, elle supprime l'obligation de l'affranchissement pour toutes les correspondances circulant sous le couvert du commissaire général dans l'étendue de l'Empire français.

La deuxième section fixe les conditions d'admission et d'exclusion des œuvres d'art. Un jury est institué pour prononcer l'admission des œuvres des artistes français exécutées depuis le 1er janvier 1855.

La troisième détermine les dispositions relatives aux autres produits : elle se subdivise en quatre titres.

Le premier titre institue des comités siégeant à Paris en nombre égal à celui des classes composant les neuf derniers

groupes. Ces comités donnent leur avis sur les demandes d'admission des industriels et des agriculteurs. La Commission impériale seule prononce l'admission de toutes les catégories d'exposants. Le même titre maintient les comités départementaux, déjà existants en 1855; mais il leur donne surtout pour mission de provoquer autant que possible le concert des producteurs des diverses circonscriptions, pour organiser des manifestations collectives de l'agriculture ou de l'industrie. Cette pensée aurait trouvé son entier développement dans la division de la France en grandes régions, analogues à celles qui sont instituées en vue des concours annuels de l'agriculture. Dans ces régions, réunissant autant que possible des conditions analogues de production, l'on aurait pu former des commissions indépendantes ayant les mêmes attributions que les commissions des pays étrangers. Ces commissions auraient été chargées alors du soin de répartir, de disposer et d'aménager les secteurs séparés, réservés à chaque région. Les usages, les coutumes et les principales productions auraient fourni des éléments de décoration aussi caractéristiques que pittoresques. Malheureusement, diverses difficultés résultant du manque de temps et de l'absence d'institutions locales répondant à ce groupement d'intérêts n'ont pas permis de réaliser ce programme (§ 24).

Le titre II énonce les conditions d'expédition des colis et laisse les frais de transport ainsi que ceux de mise en place, avec tarifs réduits, à la charge des exposants. Il constitue d'ailleurs l'enceinte de l'Exposition en entrepôt réel des douanes. Il concède gratuitement aux exposants, pour les machines destinées à fonctionner dans le Palais, l'eau, le gaz, la vapeur et la force motrice qui leur sont nécessaires; il détermine enfin les conditions de l'installation et arrête les époques assi-

gnées aux opérations successives de l'Exposition. Un tableau joint au règlement donne l'indication détaillée de ces diverses époques. Il est permis d'indiquer dès l'abord que, malgré la difficulté d'être prêt en temps voulu dans une telle entreprise, les dates fixées à l'avance ont été rigoureusement observées, ainsi qu'on le montrera plus loin en étudiant les diverses phases des opérations de la Commission impériale.

Le titre III indique diverses dispositions d'administration intérieure et de surveillance; il pose les bases du règlement des entrées en ce qui concerne l'admission gratuite des exposants et de leurs agents, et il prévoit l'institution du Jury international des récompenses.

Le titre IV se rapporte à la clôture de l'Exposition ainsi qu'à l'enlèvement des produits et des installations; il établit que cet enlèvement doit commencer immédiatement après le 31 octobre 1867 et être achevé le 30 novembre suivant.

§ 6. — Classification des produits.

Le groupement des produits par nature d'objets dans les zones concentriques du Palais a été la base du système de classification adopté. Ce système avait pour but de permettre l'examen rapide et facile des diverses parties de l'Exposition, tout en augmentant l'intérêt que cet examen pouvait présenter pour le savant, le praticien et le simple curieux.

Ce groupement ne pouvait pas être arbitraire quant aux caractères et au nombre de ses divisions; il devait au contraire être subordonné à certains principes généraux.

Les grands concours internationaux ont principalement pour objet de mettre en relief les ressources que l'industrie sait créer pour satisfaire aux besoins de l'homme; c'est donc en groupant ensemble les produits qui correspondent à chacun

de ces besoins que l'on peut arriver à retracer sous la forme la plus vraie et la plus saisissante le tableau complet de l'industrie humaine.

Les besoins, en effet, qui sont communs à tous les peuples, et que l'on retrouve sans cesse et partout, peuvent se définir de la manière suivante en s'élevant des besoins physiques aux besoins intellectuels : l'alimentation; le vêtement; l'habitation; les matières premières et leur élaboration, c'est-à-dire le travail dans l'acception la plus générale; les arts libéraux multipliant les forces de l'intelligence et du corps; enfin les beaux-arts.

Cette analyse a servi de base à la distribution des locaux. Il a suffi de consacrer une galerie circulaire à chacune de ces divisions pour que, remontant de l'une à l'autre, on vit successivement se dérouler le panorama complet de la production universelle.

Ces sept groupes sont ainsi venus prendre place dans sept galeries circulaires du Palais. Ils y ont été rangés, à partir du centre, dans l'ordre et sous les dénominations ci-après :

1° Œuvres d'art;

2° Matériel et applications des arts libéraux;

3° Meubles et autres objets destinés à l'habitation;

4° Vêtements (tissus compris) et autres objets portés par la personne;

5° Produits (bruts et ouvrés) des industries extractives;

6° Instruments et procédés des arts usuels;

7° Aliments (frais ou conservés) à divers degrés de préparation.

Il est aisé d'apprécier combien le plan général du Palais (pl. I et II) s'adaptait à cette classification et se pliait facilement à ses exigences.

Dans un plan circulaire, le périmètre et par suite la surface des galeries concentriques, supposées de même largeur, va sans cesse en croissant du centre à la circonférence. On voit donc qu'en disposant au cœur même du Palais les œuvres d'art et le matériel des arts libéraux, comme au centre d'un foyer lumineux duquel tout rayonne, les galeries suivantes se prêtaient heureusement à l'installation des autres groupes, dont les produits deviennent de plus en plus nombreux et encombrants. Il existait ainsi une corrélation intime entre la disposition des lieux et le système de classification.

Tel a été le plan adopté pour les groupes que pouvait abriter le Palais; mais ce plan serait resté imparfait, s'il n'eût compris les diverses branches de l'agriculture et de l'horticulture appelées à figurer, ainsi qu'il a été dit déjà (§ 2), dans une exposition vraiment universelle. On a en conséquence formé deux groupes nouveaux, ceux des *produits vivants et des spécimens d'établissements de l'agriculture et de l'horticulture;* on leur a donné les numéros VIII et IX, et on les a répartis, en dehors du Palais, dans le Parc, dans le Jardin et dans l'annexe de Billancourt.

Chaque groupe a été ensuite subdivisé en un certain nombre de classes consacrées à des catégories d'objets définis d'une manière plus particulière et répondant, autant que possible, à des industries distinctes (docum. 3). Ainsi le premier groupe a été divisé en cinq classes, conformément à la classification ordinairement adoptée par l'administration des beaux-arts.

Dans le deuxième groupe on a réparti en huit classes différentes les produits de l'imprimerie et de la librairie, les objets de papeterie et les reliures, les applications du dessin et de la plastique aux arts industriels, les photographies, les instruments de musique, le matériel de l'art médical et celui de l'en

seignement des sciences, enfin les cartes et appareils de géographie et de cosmographie.

Le groupe III, formé de treize classes, comprenait les objets de toute nature destinés à l'habitation : les meubles, les tapis et tentures, les bronzes, l'orfévrerie, la coutellerie, les cristaux et les porcelaines, l'horlogerie, les appareils de chauffage et d'éclairage, enfin les objets de toilette ou de fantaisie qui pour la plupart restent dans l'habitation et n'accompagnent pas le costume.

Dans le groupe IV, divisé en treize classes, prenaient place tous les éléments du vêtement et ses accessoires : les filés ou les tissus de coton, de lin, de chanvre, de laine et de soie, les dentelles et les broderies, les habillements confectionnés, les bijoux, les armes portatives, les objets de campement.

Les produits minéraux et forestiers, les produits spontanés, les produits agricoles non alimentaires, les produits des arts chimiques, les cuirs et les peaux constituaient les sept classes du cinquième groupe.

Les instruments et procédés des arts usuels étaient réunis dans les vingt classes du groupe VI, représentant le matériel du travail dans toute son activité mécanique et manuelle.

Les céréales, les aliments empruntés au règne animal ou végétal, les condiments et les boissons étaient distribués dans les sept classes du groupe VII.

Les neuf classes du groupe VIII comprenaient les spécimens d'exploitations rurales, les races d'animaux domestiques, les insectes utiles, les poissons vivants et les procédés de pisciculture.

Enfin, les six classes du groupe IX étaient consacrées aux serres et au matériel de l'horticulture, aux plantes d'ornement, aux arbres fruitiers et forestiers.

Les neuf groupes ainsi constitués, la Commission impériale a voulu compléter le système de classification par un groupe nouveau, le groupe X, dont l'importance et la nouveauté méritent une mention particulière. Ce groupe renferme les *objets spécialement exposés en vue d'améliorer la condition physique et morale de la population.*

Déjà, à l'exposition de 1855, une classe spéciale, ayant pour titre, *Produits de l'économie domestique,* avait été ouverte aux produits à bon marché, fabriqués en vue des classes peu aisées de la société. L'Exposition de 1867 a repris cette tradition et en a étendu l'application. La Commission impériale n'a pas cru que sa tâche dût se borner à mettre en lumière, et par suite à provoquer le progrès des arts usuels et des arts libéraux; elle s'en est assigné encore une autre d'une portée au moins égale : l'étude pratique des faits sociaux qui se rattachent à l'amélioration matérielle, intellectuelle et morale du plus grand nombre.

Tandis que les neuf premiers groupes comprennent les instruments et les méthodes de travail perfectionnés, le dixième ne renferme que les objets ou les instruments de production qui s'adaptent spécialement aux besoins physiques ou moraux des populations. Tous ces produits auraient pu être répartis dans les groupes précédents, si l'expérience acquise en 1855 n'avait montré l'utilité de leur réunion : le dixième groupe, en effet, touche à tous les autres par les sept classes qui le composent. Il étudie successivement les meilleurs moyens d'instruire l'homme, de le nourrir, de le vêtir, de le loger, de lui fournir les éléments de travail.

§ 7. — Exposition de l'histoire du travail.

La Commission impériale a pensé qu'il importe à la pratique

des arts et à l'étude de leur histoire de faciliter la comparaison des produits du travail de l'homme aux diverses époques et chez les différents peuples, d'ouvrir à l'art de nouvelles sources d'inspiration, de fournir à tous les producteurs des modèles à imiter, enfin de signaler à l'attention publique les personnes qui recherchent et conservent les œuvres remarquables des temps passés.

Cette pensée a reçu sa réalisation par un arrêté de S Exc. le Ministre d'État, vice-président de la Commission impériale, en date du 8 janvier 1866, instituant une exposition des œuvres qui caractérisent les grandes époques de l'histoire du travail. Le dispositif de cet arrêté stipule qu'une galerie spéciale sera réservée à cette exposition et recevra les objets produits depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; il pose, en outre, le principe absolu de la division par nationalités. Les œuvres anciennes doivent, comme les œuvres modernes, être placées dans la portion de cette galerie qui correspond au secteur occupé dans le reste du Palais par la nation dont elles proviennent; enfin, elles doivent y être disposées de manière à caractériser les époques principales de l'histoire de chaque peuple.

Une semblable organisation établissait une différence remarquable avec les expositions dites *rétrospectives* faites précédemment, soit à Londres, soit à Paris. Ces expositions renfermaient de très-curieux monuments des siècles passés; mais ces monuments étaient généralement rangés par collections, ce qui diminuait la portée historique de cet enseignement. Le classement méthodique par nationalités et par époques était plus favorable à l'instruction du public, mieux approprié aux recherches des savants, plus en harmonie avec la conception générale du plan de l'Exposition.

L'arrêté du 8 janvier 1866 établit que l'exposition des sections étrangères de l'histoire du travail sera faite par les soins des commissions des divers pays; il nomme, pour la section française, une commission spéciale chargée d'organiser l'exposition des produits caractérisant les différentes époques de l'histoire du travail national (liste 13).

On indiquera plus loin les moyens employés par cette commission (§§ 20 et 29) pour recueillir les œuvres les plus remarquables et pour les exposer au Champ de Mars, tout en donnant aux propriétaires les garanties désirables. Il suffit de rappeler ici qu'aussitôt après sa formation, la commission de l'histoire du travail adressa une circulaire aux amateurs d'œuvres d'art pour leur faire connaître son but et son programme. Ce but, ce n'était pas seulement de rappeler, par la vue des monuments qu'elles nous ont laissés, les époques principales de l'art et de l'industrie des temps anciens; c'était, en outre, de faire saisir, par un classement méthodique, la succession chronologique des progrès, des transformations ou des décadences du travail national. Quant au programme, il consistait surtout dans le classement qui divisait la section française de la galerie de l'histoire du travail en dix époques bien tranchées, savoir : 1° la Gaule avant l'emploi des métaux; 2° la Gaule indépendante; 3° la Gaule pendant la domination romaine; 4° les Francs jusqu'au sacre de Charlemagne (800); 5° les Carlovingiens, du commencement du IXe à la fin du XIe siècle; 6° le moyen âge, du commencement du XIIe siècle au règne de Louis XI inclusivement (1483); 7° la Renaissance, depuis Charles VIII jusqu'à la mort de Henri IV (1610); 8° les règnes de Louis XIII et de Louis XIV (1610 à 1715); 9° le règne de Louis XV (1715 à 1775); 10° le règne de Louis XVI et la Révolution (1775 à 1800).

Les nations étrangères ont répondu à l'appel de la Commission impériale : la plupart des pays de l'Europe ont concouru à l'exposition de l'histoire du travail; on n'a eu à regretter que l'abstention de la Belgique, de la Prusse, de l'Espagne, de la Grèce et de la Turquie. En dehors de l'Europe, les Républiques américaines ont fait acte de présence; Tunis a envoyé des produits de l'ancienne Carthage; l'Égypte a exposé dans son temple du Parc ses plus précieux trésors du musée de Boulâq.

§ 8 — Nouvel ordre de récompenses.

Une des créations les plus importantes de l'Exposition de 1867 a été celle d'un nouvel ordre de récompenses. Selon les termes du rapport adressé à l'Empereur, la prospérité et les bienfaits de l'agriculture et de l'industrie ne résultent pas seulement de la bonne qualité des produits, de la perfection des méthodes de travail, du bon marché des choses les plus nécessaires à la vie; ils dépendent aussi de l'heureuse condition de toutes les classes de producteurs et des bons rapports qui les unissent.

Le nouvel ordre de récompenses a été créé en faveur des établissements ou des localités qui, par une organisation ou des institutions spéciales, ont développé la bonne harmonie entre les personnes coopérant aux mêmes travaux, et qui ont assuré aux ouvriers le bien-être matériel, moral et intellectuel.

Le bien-être et l'harmonie se produisent sous des formes très-variées. Dans certaines contrées, des coutumes locales et des traditions séculaires maintiennent l'union parmi les diverses catégories de producteurs; dans d'autres, des efforts intelligents portent remède à l'esprit d'antagonisme qui s'y est propagé. Ici, élevés à la condition de chefs de métier, les ouvriers trouvent en eux-mêmes tous les moyens de succès; là, au con-

traire, attachés à de grandes usines, ils attendent en partie leur sécurité de la sollicitude des patrons. Tantôt les producteurs s'appliquent exclusivement soit au travail agricole, soit au travail manufacturier; tantôt ils allient utilement ces deux genres de travaux.

Mais, dans chacune de ces conditions si diverses, le bien-être et l'harmonie offrent le même résultat : ils assurent toujours aux producteurs de tout rang, et à la localité que leur travail enrichit, le bienfait de la paix publique.

Tels sont les faits que le nouvel ordre de récompenses a eu pour but de mettre en lumière; tels sont les efforts que, par cette institution, on a voulu récompenser.

On verra plus loin (§ 44) les mesures prises pour comparer et apprécier les mérites des concurrents, ainsi que la composition du jury spécial, chargé de procéder à cet examen et de décerner les récompenses.

Toutes les Puissances se sont empressées de désigner les personnes chargées de les représenter au sein de ce jury; la Grande-Bretagne seule a décliné l'invitation. Aussi le jury a-t-il dû s'abstenir de juger les nombreux dossiers envoyés par des sujets anglais soit à la Commission impériale, soit à la commission britannique. Tel est le motif pour lequel l'Angleterre ne figure point parmi les nations qui ont obtenu des distinctions dans le nouvel ordre de récompenses.

CHAPITRE II.

CONSTRUCTION.

§ 9. — Choix de l'emplacement au Champ de Mars.

La question de l'emplacement de l'Exposition universelle de 1867 a donné lieu à de longues et vives controverses. Dans la période de février à juin 1865, on vit surgir de nombreuses combinaisons. Chacune de ces solutions ralliait autour d'elle un certain nombre d'adhérents, qui s'efforçaient de la faire prévaloir par la voie des journaux et par des brochures.

Les projets qui occupèrent le plus l'attention publique à cette époque avaient pour objet : l'un, d'utiliser le palais de l'exposition permanente d'Auteuil; l'autre d'employer, en l'étendant par des annexes, le palais des Champs-Élysées, ainsi que cela s'était pratiqué en 1855.

D'autres emplacements furent proposés. Nous nous bornerons à citer ceux du quartier Monceau, de Courbevoie près du pont de Neuilly et du terrain des docks de Saint-Ouen.

Le compte rendu de ces discussions serait aujourd'hui sans objet, comme sans intérêt, devant le succès du choix qui a prévalu et que l'assentiment public a consacré. Il suffit de rappeler, d'une façon générale, que l'emploi de constructions existantes aurait opposé un obstacle presque absolu à la réalisation d'un plan méthodique et rationnel. L'expérience de 1855 avait trop bien démontré l'inconvénient de recourir à des agrandissements successifs par des annexes, pour qu'il fût sage de s'exposer aux mêmes embarras.

Quant aux autres emplacements qui furent alors discutés, ils présentaient tous, outre leurs inconvénients particuliers,

l'inconvénient général d'être en dehors des habitudes de la population, d'être difficilement accessibles et de n'avoir qu'une trop faible étendue. Au contraire, le Champ de Mars remplissait à peu près toutes les conditions du programme que s'était imposé la Commission impériale (§ 2). Il avait une surface de 45 hectares et offrait de larges voies d'accès; la proximité du fleuve lui assurait le bienfait des communications par eau; il était facile de le relier par un embranchement avec les chemins de fer du continent pour le transport des hommes et des choses qui devaient affluer dans son enceinte : dispositions commodes qui ont eu leur part dans le succès de l'Exposition.

Si les difficultés auxquelles cette solution pouvait donner lieu ont été aplanies, on le doit surtout à la haute intervention de l'Empereur; on le doit également aux grands pouvoirs publics qui ont sanctionné le projet de loi soumis à leurs délibérations. Cette question a suscité, les 28 et 29 juin 1865, au sein de la Chambre, de longs débats. S. Exc. le Ministre d'État a pris une part considérable à la discussion; il a exposé les conditions de l'œuvre à accomplir, et a montré qu'au Champ de Mars seulement elles se trouvaient réunies. La Chambre a adopté le projet de loi à une majorité de 219 voix contre 26. Le Sénat l'a ratifié, le 4 juillet suivant, à l'unanimité moins une voix. Ce double vote a assuré le succès de l'Exposition, qui n'aurait pu avoir à beaucoup près, dans un autre local, ni la même ampleur, ni le même éclat.

§ 10. — Plan général de l'Exposition.

Le choix de l'emplacement une fois arrêté, la Commission impériale a dû étudier en détail la manière de disposer le Champ de Mars en vue de l'Exposition. Il fut convenu que le Palais serait placé vers le milieu, qu'il serait établi à une

hauteur de $33^{m},22$ au-dessus du niveau de la mer, et qu'il occuperait une surface de 166,000 mètres (tabl. 7). La forme adoptée fut celle de deux demi-cercles, de 190 mètres de rayon, reliés par un rectangle de 380 mètres sur 110. Le centre de ce rectangle, qui était aussi le centre de figure du bâtiment tout entier, fut placé à 545 mètres du pont d'Iéna et à 520 mètres de la façade de l'École militaire. La porte principale fut élevée, sur le grand axe du Champ de Mars, en face du Trocadéro. Les trois autres portes monumentales correspondaient à l'École militaire et aux deux extrémités du petit axe, c'est-à-dire, à peu près à la rue Saint-Dominique et à la rue Desaix.

La partie du Champ de Mars non occupée par le Palais fut destinée à être convertie en un vaste Parc (§§ 2 et 13). Ce Parc était découpé en quatre portions distinctes ou *quarts*, par deux avenues tracées suivant le grand axe du Champ de Mars, et par les deux entrées latérales. L'un de ces quarts, compris entre les avenues de Labourdonnaye et de Lamothe-Piquet, fut destiné à être occupé en majeure partie par un Jardin formant une enceinte spéciale (§ 14). Une portion du second quart, entre les avenues de Lamothe-Piquet et de Suffren, fut disposée pour une exposition de l'agriculture française. Les deux derniers quarts et les portions disponibles des deux premiers furent attribués aux différents pays.

Le principe de la répartition du Parc entre les diverses nations fut le même que pour le Palais, c'est-à-dire que chacune devait obtenir dans le Parc un espace correspondant au prolongement du secteur qu'elle occupait dans le Palais. Seulement, plusieurs circonstances empêchèrent d'appliquer ce principe dans toute sa rigueur. D'une part, la forme même du Champ de Mars, deux fois et demie plus long que large,

n'avait pas laissé de place dans le Parc aux États qui occupaient la portion rectangulaire du Palais. D'autre part, certains pays se montrèrent peu enclins à occuper tout l'emplacement qui leur revenait, tandis que d'autres trouvèrent insuffisant celui qui leur était attribué.

Le Parc devait être bordé, sur presque tout son périmètre, par des hangars adossés à la clôture et pouvant abriter des machines et des industries diverses. Il était accessible sur ses quatre côtés par de grandes voies de circulation. Enfin, il fut décidé qu'il communiquerait avec la berge de la Seine par une tranchée, ainsi que par un tunnel.

Cette berge fut d'ailleurs affectée au matériel de l'art nautique (§ 15).

Certaines objections furent dirigées dès le principe contre le projet d'établissement du Parc, que l'on représentait comme devant entraîner des dépenses aussi élevées qu'improductives; il resterait, disait-on, aride, sans ombrage, et par suite sans attrait pour le visiteur. On a vu, au contraire, quel succès a obtenu le Parc, vivifié par ses eaux, ses cascades, ses pelouses toujours vertes, ses arbustes rares et ses aquariums. Après la fatigue d'une visite dans les galeries, le public recherchait avidement une promenade au grand air, dans laquelle il trouvait un délassement agréable, tandis que son intérêt était excité à chaque instant par un produit nouveau. On peut affirmer que le Parc a contribué pour une large part au succès financier de l'Exposition.

En résumé, le Champ de Mars fut divisé d'abord en quatre parties principales, dont les dispositions spéciales restent à examiner : le Palais, le Parc, le Jardin et la Berge.

§ 11. — Plan du Palais.

Le plan adopté par la Commission impériale ne se bornait pas aux dispositions générales du Palais ; il comprenait encore les principaux détails d'application. Il fallait indiquer, d'une façon précise, l'étendue superficielle qui convenait aux différentes divisions, leur mode de séparation ou de jonction, les conditions fondamentales que chacune devait remplir.

La largeur à donner aux galeries fut déterminée avec le plus grand soin, d'après l'expérience des expositions antérieures de 1855 et de 1862. En consultant les éléments de statistique recueillis, à cet effet, sur l'espace occupé dans ces deux expositions par les diverses classes de produits, et en tenant compte des accroissements probables, on avait calculé avec une approximation, qui fut ultérieurement justifiée par la pratique, la surface nécessaire aux différents groupes.

Le plan eût échoué cependant si l'on avait assigné des limites fixes à chaque groupe, en le comprenant entre deux parois verticales concentriques, tracées d'avance à travers les secteurs. La production des objets de toute sorte varie, en effet, suivant les lieux. Tandis que, dans certains pays, les matières premières constituent la branche la plus importante de l'industrie, ce sont les produits manufacturés qui dominent ailleurs. Il fallait donc se réserver la possibilité de faire varier les limites de chaque groupe de part et d'autre du chemin circulaire qui le traversait, de telle sorte que la ligne de séparation de deux groupes contigus pût affecter une forme irrégulière et se prêter à tous les besoins. D'ailleurs, le système de construction fut combiné, comme nous le verrons plus loin (§ 12), de manière à dissimuler ces irrégularités et à ne produire aucun effet choquant.

Par exception au plan qui vient d'être décrit, la galerie des œuvres d'art dut être isolée du reste du Palais au moyen de murs en maçonnerie. Cette condition fut réclamée par les artistes pour mieux préserver leurs ouvrages de l'incendie. La galerie du travail dut offrir également une construction distincte. Elle était destinée, en effet, à donner à l'édifice un caractère monumental; elle devait se prêter en outre à certaines dispositions spéciales, telles que la mise en mouvement des machines et l'installation de grands appareils. Enfin la galerie de l'histoire du travail, comprise entre le jardin central et la galerie des beaux-arts, eut aussi nécesssairement des limites invariables.

On fut conduit à adopter, pour les divers groupes, les largeurs suivantes, dans le sens du rayon :

Galerie des œuvres d'art	15 mètres.
1er massif : arts libéraux	6
Voie concentrique des arts libéraux	5
2e massif : arts libéraux et mobilier	23
Voie concentrique du mobilier	5
3e massif : mobilier et vêtement	23
Voie concentrique du vêtement	5
4e massif : vêtement et matières premières	23
Galerie du travail	35
Galerie des aliments	10
Total	150

En ajoutant à ce nombre : le rayon du jardin central, $20^{m}85$; la largeur du promenoir intérieur, $5^{m}65$; celle du portique de l'histoire du travail, $8^{m}50$; celle du promenoir extérieur, 5 mètres; soit ensemble, 40 mètres, on retrouve le rayon de la partie circulaire du Palais égal à 190 mètres (§ 10), ce qui fait pour le petit axe 380 mètres.

La partie rectangulaire qui raccorde les deux demi-cercles

ayant une longueur de 110 mètres, on obtient, pour le grand axe du palais, 490 mètres.

Le plan approuvé par la Commission impériale offrait des dispositions essentiellement favorables à la libre et facile circulation du public. Les expositions précédentes avaient laissé à désirer sous ce rapport. On n'y pouvait à certains jours éviter l'encombrement et, tandis que quelques voies étaient obstruées, la plupart des autres étaient peu fréquentées, quelques-unes même entièrement désertes. Ce fait ne tenait pas seulement au tracé des voies, mais encore à la difficulté pour les visiteurs de se diriger au milieu des produits.

Pour assurer en tout temps la circulation, il fallait répartir aussi également que possible dans le Palais les mouvements de la foule, lui offrir en grand nombre de larges voies de dégagement; il fallait enfin diriger le public, dès l'entrée, par un classement facile à indiquer et à comprendre. Le système des galeries concentriques et rayonnantes, qui a été défini plus haut (§ 2), et qui avait pour but l'arrangement méthodique des produits, avait donc aussi l'avantage de se prêter, autant qu'on pouvait le désirer, à la circulation. On verra plus loin (§ 24) comment, grâce à des inscriptions bien placées et donnant la clef de tout ce système, le visiteur pouvait à tout instant se rendre compte du lieu qu'il occupait et trouver celui où il désirait se rendre. Pour faciliter encore cette recherche, on avait donné aux voies rayonnantes des désignations analogues à celles des rues d'une ville. C'étaient : pour la section française, les noms de nos anciennes provinces; pour les sections étrangères, les noms des pays installés de l'un ou de l'autre côté de ces voies.

Le Palais présentait les voies suivantes (pl. I, II) :

Un vestibule, de 15 mètres de largeur, établi suivant le

grand axe du Palais, du côté de la Seine, et allant de la grande porte au jardin central. Ce vestibule donnait accès aux divers groupes de produits.

Trois voies rayonnantes de 10 mètres, correspondant aux axes du Palais et conduisant aussi au jardin central. Ces voies portaient les noms de rue de Paris, rue de Belgique, rue de Russie.

Douze autres voies rayonnantes de 5 mètres, distribuées entre les précédentes. On les appelait rues d'Alsace, de Normandie, de Flandre, de Lorraine, de Provence, des Pays-Bas, de Prusse, d'Autriche, de Suisse, d'Afrique, des Indes et d'Angleterre.

Trois galeries concentriques de 5 mètres, portant les noms de galeries des arts libéraux, du mobilier et du vêtement.

Un promenoir extérieur de 5 mètres, longeant la galerie des aliments et permettant, suivant la saison, aux visiteurs, soit de s'y abriter contre les intempéries, soit d'y rechercher le soleil ou la fraîcheur.

Un promenoir intérieur de $5^{m},60$, longeant la galerie de l'histoire du travail et donnant accès du jardin central aux expositions des diverses nations.

La forme circulaire du Palais offrait, par rapport aux dispositions rectangulaires usitées pour ces sortes d'édifices, l'avantage considérable de ne présenter ni angles ni impasses; de sorte que la foule n'était jamais forcée de revenir sur ses pas. Si l'on joint à ces facilités exceptionnelles celles qu'apportaient le Parc et le jardin central, on comprend que la circulation n'ait jamais été gênée, même dans les jours de plus grande affluence (tabl. 3 et 54).

Le programme de la Commission impériale ne comprenait pas seulement les dispositions à adopter pour le Palais en

surface horizontale; il commandait aussi certaines données relatives à l'élévation. Ainsi la galerie du travail devait être assez haute pour communiquer un aspect de grandeur à l'édifice dont elle formait la ceinture; celle des œuvres d'art devait avoir une hauteur telle que les galeries intermédiaires ne pussent pas être aperçues de l'intérieur du jardin central.

Les galeries intermédiaires n'avaient pas, comme les deux autres, des hauteurs déterminées. L'essence même du système était de ne pas construire de halles uniformes pour recevoir des produits variables d'aspect et de dimension (§ 2). Il consistait à avoir des salles distinctes pour chaque catégorie de produits similaires. Ces salles devaient satisfaire aux convenances de hauteur, d'éclairage et de décoration, particulières à la nature des objets; elles devaient être, par rapport aux galeries concentriques, comme des maisons alignées des deux côtés d'une rue. Malheureusement, on craignit que le temps ne permît pas de réaliser ce programme, et, malgré les regrets exprimés dans le comité des constructions, le système du comble uniforme fut adopté, sous la réserve de surélever ce comble aux points où il serait jugé indispensable de le faire.

Enfin, le plan du Palais, qui a répondu si complétement aux exigences du classement et de l'installation, s'est prêté facilement à la mise en place des produits, à la mise en mouvement des machines, à l'écoulement des eaux, à l'éclairage et à la ventilation (§§ 26, 32 à 35).

§ 12. — Construction du Palais.

Le caractère provisoire du Palais et des raisons importantes d'économie ont fait bannir de la construction toute recherche de décoration architecturale. Les projets primitifs de dôme, de façade principale, de porte monumentale, de portique in-

COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER
N° 56
BIBLIOTHÈQUE

térieur, ont été successivement abandonnés, et l'on s'est dès lors exclusivement préoccupé de satisfaire aux données du programme technique.

Le visiteur qui se dirigeait du jardin central vers la circonférence du Palais rencontrait successivement les constructions suivantes (pl. II et III).

Le promenoir intérieur, sorte de marquise de $5^{m},65$ de hauteur, soutenue par des colonnes de fonte.

La galerie de l'histoire du travail, construite en moellons et en béton. Elle avait $8^{m},50$ de hauteur, et elle était éclairée par un lanterneau de 4 mètres d'ouverture. Un velum porté sur les entraits tamisait la lumière.

La galerie des œuvres d'art, qui venait ensuite, était construite aussi en maçonnerie et haute sous entrait de $11^{m}50$, avec lanterneau de 8 mètres d'ouverture. La combinaison d'écrans et de velums, en usage à Paris dans les expositions annuelles de beaux-arts, était employée dans toute la section française. Dans la section anglaise, on avait préféré le système adopté au musée de Kensington et à l'exposition de 1862 à Londres, lequel consistait en un velum tendu au-dessous du lanterneau.

Les galeries intermédiaires (arts libéraux, mobilier, vêtement) étaient composées de fermes métalliques, que supportaient des colonnes de fonte, rangées le long des voies concentriques de 5 mètres. Ces colonnes étaient distantes de $7^{m},50$ dans la partie rectangulaire; dans la partie circulaire, leur écartement variait avec la courbure. La hauteur sous entrait était de $7^{m},68$; le lanterneau était couvert en zinc et fermé sur les côtés par des lames de jalousie. Les jours étaient pratiqués dans le comble et y occupaient, de chaque côté du lanterneau, une bande d'une largeur moyenne de $6^{m},27$, qui pon-

vait varier suivant les besoins des salles à éclairer. Le comble des galeries intermédiaires a été surélevé dans la section française pour l'exposition des tapis.

Les voies concentriques de 5 mètres, régnant entre deux combles consécutifs, avaient une hauteur de 6 mètres. Leur toiture était vitrée, et elles portaient un chéneau placé sur le faîte, recevant les eaux des toits et les déversant dans les colonnes creuses qui supportaient les combles.

Venait ensuite la galerie du travail avec deux constructions adjacentes, qui formaient, vers l'intérieur, un côté de la galerie du vêtement et la galerie des matières premières; à l'extérieur, la galerie des aliments et le promenoir. La galerie du travail consistait en un vaste comble de 25 mètres de hauteur et de 34 mètres de portée, sans entrait, dont les fermes étaient de doubles arcs de tôle, soutenus sur des pilastres carrés également de tôle. Dans la partie courbe, ces fermes étaient espacées de $13^{m},80$ sur l'axe de la galerie et dirigées suivant les rayons; elles étaient distantes de 15 mètres dans la partie rectangulaire. L'arc double, ayant 33 mètres de corde et 6 mètres de flèche, était fixé aux pilastres creux de tôle de $18^{m},50$ de hauteur, et relié par des pannes aux deux fermes voisines. Chaque pilastre était surmonté d'un clocheton, auquel était fixé un tirant, noyé dans l'épaisseur des poutres, allant d'un côté à l'autre de la galerie et annulant la poussée des arcs. Les jours étaient verticaux et fournis par de grandes baies qui existaient sur les deux côtés de la galerie, et qui occupaient les sept dixièmes de l'intervalle compris entre les pilastres. L'espace entre les piliers de la galerie du travail était rempli par un mur, percé d'ouvertures plus ou moins nombreuses suivant les nécessités de l'installation. Quant aux deux constructions adjacentes hautes de $7^{m},50$, leurs fermes

étaient également de tôle, et servaient de contre-forts latéraux aux arcs de la grande galerie.

Le grand vestibule, d'une largeur de 15 mètres et d'une hauteur de 16 mètres, était formé par une série de combles surbaissés reposant sur des piliers de tôle. Il offrait de chaque côté douze arcades égales : quatre donnant accès dans les galeries des arts libéraux, du mobilier, du vêtement et des matières premières, et les huit autres destinées à recevoir des spécimens d'expositions des divers groupes. Les fenêtres situées au-dessus de ces arcades étaient réservées aux vitraux peints. Le vestibule était la seule des seize galeries rayonnantes qui fût accusée dans la construction; les quinze autres n'étaient marquées que par la disposition des vitrines; aussi produisaient-elles un effet moins heureux que les galeries concentriques. Cet inconvénient, inévitable avec un comble uniforme, n'eût pas existé dans le système des constructions isolées, qui avait d'abord été projeté (§ 2).

La toiture était de tôle ondulée dans la galerie du travail et les constructions adjacentes, ainsi que dans le vestibule; elle était de zinc et de vitres dans tout le reste du Palais.

Quant au revêtement du sol, il était de béton dans les galeries de l'histoire du travail, des œuvres d'art, des aliments, dans les promenoirs, dans le vestibule, dans les voies circulaires et rayonnantes. Il était formé par un parquet dans la galerie du travail. Enfin, les parties réservées aux installations ont été recouvertes, par les exposants, d'un plancher dont l'élégance et la disposition variaient avec la nature et l'arrangement des produits.

Le Palais communiquait avec le jardin central et avec le Parc au moyen de seize ouvertures, qui pouvaient être fermées par de solides portes de fer (tabl. 3). Il était ainsi, chaque

soir à partir d'une certaine heure et pour cause de sûreté, rendu inaccessible au public.

Au-dessus de ces seize portes se lisaient les inscriptions qui en indiquaient les noms aux visiteurs. D'autres inscriptions, situées entre les portes, sur le bord des marquises, faisaient connaître les pays qui exposaient dans l'intervalle compris entre deux chemins rayonnants. Des hampes, fixées aux piliers de la galerie du travail, portaient les pavillons de ces pays, dont les villes principales étaient rappelées par des écussons.

De nombreux essais furent faits pour la décoration de la façade extérieure du Palais; on adopta, en dernier lieu, sur les indications de S. M. l'Empereur, une couleur grise avec reflets métalliques, dont l'effet parut généralement satisfaisant.

Le comité des constructions avait reçu, pour résoudre toutes les questions relatives aux travaux, la délégation de la Commission impériale.

Le 22 août 1865, ce comité approuva le devis général. Ce document contenait, sous cinq titres, les clauses et conditions générales relatives aux adjudications, à l'exécution des travaux, au règlement des dépenses, aux payements, aux cas litigieux. Le devis général devait servir de base à tous les marchés, et être communiqué aux personnes se présentant pour soumissionner les diverses entreprises.

Quant au mode de conclusion des marchés, il avait été réglé par la Commission impériale, dans la séance du 11 avril 1865. La Commission admit l'adjudication comme règle, et le marché de gré à gré comme exception.

Le système d'adjudication adopté fut celui de l'adjudication restreinte. Le comité des constructions dressait une liste des entrepreneurs admis à soumissionner. La nécessité d'être

prêt à jour fixe obligeait d'apporter dans les choix une certaine sévérité; trop d'indulgence eût pu compromettre le succès de l'entreprise. La liste arrêtée, le service de la construction du Palais (liste 4) adressait à chaque entrepreneur un modèle de soumission que celui-ci devait remplir et dans lequel étaient rappelées les conditions essentielles du marché. L'entrepreneur indiquait le rabais auquel il consentait. La soumission cachetée était ouverte devant le comité des constructions, qui se réservait la liberté de ne pas accepter le rabais le plus élevé, si ce rabais lui semblait téméraire ou de nature à entraîner des mécomptes.

Les marchés de gré à gré devaient être soumis à l'approbation du comité, sur un rapport qui en justifiait la nécessité ou la convenance. La décision du comité était dans ce cas, pour les marchés importants, soumise à l'approbation de la Commission impériale.

Une des mesures générales adoptées par le comité des constructions fut de réserver à la Commission le droit d'acheter aux entrepreneurs, à un prix déterminé, les matériaux fournis en location. On voulait ainsi prévoir le cas où le bâtiment aurait été conservé.

La Commission traita de gré à gré pour les grands travaux métalliques, c'est-à-dire pour la galerie du travail et pour les galeries intermédiaires. Il fallait, pour ces vastes entreprises, des maisons fournissant toutes les garanties désirables par leur honorabilité et par leurs moyens de production. Le temps pendant lequel la quantité considérable de métal à employer resterait engagée dans la construction, la perte d'intérêt qui en résulterait pour le fournisseur, l'incertitude des prix à la fin de l'entreprise, furent considérés comme des motifs péremptoires pour exclure ici, comme peu profitable, tout marché

à loyer, et, par suite, pour imposer l'achat du métal comme base du traité.

En conséquence de ces décisions, le lotissement des grands travaux métalliques se fit de la manière suivante : trois entrepreneurs pour la galerie du travail et pour les galeries adjacentes; deux, pour les galeries intermédiaires.

Quant aux travaux de terrassement et de maçonnerie, ils furent adjugés, sur série de prix, à un seul entrepreneur.

On prit un entrepreneur pour le chevronnage, un pour la couverture de zinc, un pour la vitrerie, deux pour la peinture, trois pour le revêtement du sol, quatre pour les portes, un pour les paratonnerres.

En résumé, le nombre des entreprises fut de dix-neuf pour le Palais.

Le bâtiment de l'Exposition universelle, construit dans les conditions qui viennent d'être indiquées, a coûté 11,783,024 fr. 93 cent. Il avait une surface couverte de 153,138 mètres carrés, ce qui fait ressortir la dépense à 76 fr. 81 cent. par mètre.

La dépense totale et la dépense spécifique se répartissent de la manière suivante sur les différents chapitres de la construction :

	Dépense totale.	Dépense par mètre superficiel.
Terrassements, maçonneries, charpentes en bois	1,854,768f 23c	12f 10c
Charpentes métalliques	7,970,799 08	52 02
Chevronnage, couverture de zinc, vitrerie	874,070 81	5 70
Peinture, velum, décoration	567,890 89	3 71
Planchers, dallages, portes, dépenses diverses	205,697 34	1 34
Personnel et frais généraux	309,798 58	1 94
TOTAUX	11,783,024f 93c	76f 81c

§ 13. — Établissement du Parc.

Le Parc comprenait l'enceinte du Champ de Mars, déduction faite du Palais et du Jardin. Le terrain y présentait généralement peu de relief, excepté dans la partie située à l'angle du quai d'Orsay et de l'avenue de Labourdonnaye, où étaient le vallonnement du lac et le passage conduisant à la Berge (pl. II).

Le Parc était sillonné par un double système de voies de circulation : dix voies principales de 8 mètres et au-dessus, portant le nom d'*avenues* et correspondant à des voies rayonnantes du Palais; des voies ayant moins de 8 mètres de largeur, portant le nom d'*allées* et découpant de la façon la plus variée les espaces limités par les avenues. Une grande voie circulaire, appelée *le Grand boulevard,* formait, à une distance variant de 50 à 90 mètres, une ceinture continue autour du Palais et reliait entre elles les diverses avenues.

Le système qui avait fait donner aux voies rayonnantes du Palais des noms de pays ou de province fut étendu au Parc. Ainsi l'on avait : les avenues de Bourgogne, de Guyenne, de Hollande, de Brabant, d'Europe, d'Allemagne, de Suisse, d'Orient et des États-Unis. Les allées portaient des noms analogues, indiqués au public par des écriteaux.

Trois boulevards de 8 mètres, désignés par les noms de boulevard du *Nord,* du *Sud* et de *l'Ouest,* séparaient le Parc des annexes adossées à la clôture.

La ligne ferrée établie autour du Palais, pour le transport et la mise en place des produits (§ 35), se raccordait avec le chemin de fer de ceinture et par suite avec le réseau du continent, au moyen de voies posées dans les avenues des États-Unis et d'Orient. Le long du boulevard de l'Ouest s'élevait le

portique qui permettait aux visiteurs arrivant par la gare du Champ de Mars de se rendre à couvert jusqu'au Palais. Deux autres portiques, ceux de Labourdonnaye et de Suffren, rendaient le même service aux visiteurs arrivant par les avenues extérieures de même nom; ils communiquaient avec le Palais par six portiques perpendiculaires aux avenues et aboutissant aux six rues intérieures de la partie rectangulaire.

Le public avait accès dans le Parc au moyen de douze portes : la grande-porte et les portes de l'Université, Rapp, Labourdonnaye, Saint-Dominique, de l'École, Dupleix, Kleber, Suffren, Desaix, de la Gare, de Grenelle (pl. II et III).

Entre le Grand boulevard et le Palais étaient répartis les huit groupes de générateurs à vapeur qui alimentaient les machines motrices placées dans la galerie du travail. Les cheminées de ces appareils étaient séparées du promenoir extérieur par une distance de 30 mètres environ, qui avait semblé suffisante pour écarter les dangers d'incendie.

Les constructions et les industries caractéristiques de chaque province et de chaque contrée étaient disséminées dans les sections respectives du Parc, d'après les convenances de la décoration et de la perspective. On y voyait les types les plus divers: l'isbah du paysan russe, la métairie hollandaise et les maisons d'ouvriers de la France, de l'Autriche et de la Belgique; les habitations de la Suède et de la Norwége; des maisons d'école, une église catholique, un temple protestant. L'Orient lui-même y était représenté, entre autres spécimens remarquables, par une mosquée turque, un caravansérail égyptien, une maison japonaise et le palais du bey de Tunis (§ 40).

Les industries que leur fonctionnement bruyant ou l'emploi du feu excluaient du Palais avaient trouvé asile dans le Parc; elles y élaboraient leurs produits sous les yeux du public.

C'est ainsi qu'on pouvait suivre les opérations d'une cristallerie, d'une blanchisserie, d'un four à porcelaine, d'une fabrique de glace artificielle, de plusieurs boulangeries. Quelques métiers manuels offrant un certain caractère d'originalité figuraient aussi dans le Parc; on remarquait surtout les tailleurs de diamant de la Hollande et les artisans de l'Égypte et du Soudan.

La région sud-est du Champ de Mars fut consacrée à divers produits de l'agriculture française, dont la majeure partie était exposée dans l'annexe de Billancourt (§ 16). C'est là qu'avaient été installés une ferme de la Brie avec son bétail, des laiteries, une basse-cour et divers spécimens de constructions rurales.

Le Parc fut ainsi d'un très-grand secours pour certaines expositions. On peut même dire que, par suite des exigences multiples auxquelles la Commission n'a pu toujours résister, il a été plus envahi par les constructions que ne l'eût voulu la seule considération de l'effet pittoresque.

Cet empressement des exposants à rechercher des places dans le Parc justifia pleinement le choix du Champ de Mars, qui seul permettait de disposer d'un vaste espace autour du Palais. Il montra, en outre, combien l'importance du concours de 1867 avait été rapidement appréciée dans tous les pays.

La Commission se réserva d'ailleurs le contrôle et la révision des plans fournis par les exposants, afin d'empêcher que l'harmonie ne fût détruite par des constructions mal placées ou de dimensions exagérées, qui seraient venues interrompre les lignes de perspective ou former un contraste choquant avec les bâtiments voisins. Un règlement spécial fut publié, à cet effet, par la Commission impériale, le 29 mai 1866.

L'exécution de ce règlement fut confiée au service spécial

chargé de l'établissement du Parc (liste 4). C'est ce service qui présida aux vallonnements, au tracé des allées et des rivières, à la disposition des pelouses et des massifs, à l'aménagement des cascades, à la plantation des grands arbres, enfin, à la création du Jardin, dont il va être question ci-après.

Le Parc a été, de l'avis de tous, l'un des principaux attraits de l'Exposition; la meilleure preuve du succès qu'il obtint c'est qu'il fut, avec le Jardin, la partie que le public a le plus regretté de voir disparaître.

§ 14. — Établissement du Jardin.

Les plantes que l'on cultive, soit pour l'utilité de l'homme, soit pour son agrément, ne peuvent être exposées comme les autres produits industriels : pour les montrer à l'état vivant, il faut obéir à des convenances spéciales. Aussi les expositions antérieures à 1855 ne les ont-elles point comprises dans leur programme. La longue durée des concours, le défaut d'espace, la difficulté et la cherté du transport des plantes, les soins continuels que réclame leur entretien, la température élevée dont quelques végétaux ont besoin pour ne pas périr, avaient été des obstacles devant lesquels on s'était d'abord arrêté.

Une première tentative fut faite, en 1855, par la société impériale et centrale d'horticulture. Elle eut un plein succès. Pendant cinq mois, on put admirer aux Champs-Élysées les plantes et les fruits remarquables de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Allemagne et de quelques-unes de nos colonies.

Depuis cette époque, d'autres expositions d'horticulture ont été ouvertes : à Bruxelles en 1864, à Amsterdam et à Erfurt en 1865; à Londres en 1866; mais elles n'ont duré que quelques jours. Elles différaient des expositions organisées dans tous

les pays de l'Europe, jusqu'alors, par la présence de végétaux ou de fruits provenant de l'étranger, innovation qu'ont rendue possible les nouveaux moyens de communications rapides.

Encouragée par ces précédents, la Commission impériale de l'Exposition de 1867 décida la création du Jardin (§ 10), et y affecta une surface de 5 hectares environ, dans l'angle du Champ de Mars compris entre les avenues de Labourdonnaye et de Lamothe-Piquet.

Le but scientifique et industriel ne fut pas le seul que poursuivit la Commission; elle voulut encore fournir un spécimen aussi complet et aussi instructif que possible de l'art des jardins et donner ainsi à l'Exposition un nouvel attrait.

La Commission impériale n'a rien négligé pour atteindre ce double but : d'un terrain nu et plat elle a fait en quelque sorte une vallée pittoresque. Une pelouse, semée de massifs d'arbres ou d'arbustes, couvrit les côtés de cette vallée, au fond de laquelle serpentait une rivière coupée de ponts artistiques. Au milieu, sur un monticule qui dominait l'ensemble du Jardin, s'éleva une serre monumentale, ou palais de verre, destinée aux grands végétaux exotiques et précédée d'un élégant vestibule. Cette serre abrita une partie des fleurs et des fruits apportés pour les concours de quinzaine (§ 47).

De chaque côté de la serre furent établis deux aquariums alimentés, l'un par l'eau douce, l'autre par l'eau salée. L'aquarium d'eau douce était une sorte de grotte autour de laquelle on avait établi des bacs destinés aux diverses espèces de poissons de rivière; le dessus de la grotte servait de belvédère. On y arrivait par des escaliers taillés dans le roc, et le visiteur voyait, sous ses pas, sourdre des filets d'eau qui retombaient en cascade dans un lac orné de plantes aquatiques. L'aquarium était alimenté, dans le principe, par l'eau de la Seine.

Cette eau fut remplacée, au mois de juin, par celle de la Dhuys, qui est beaucoup plus claire. Le remplissage des bacs exigeait 174 mètres cubes d'eau par 24 heures. L'établissement d'Huningue a fourni à l'aquarium d'eau douce 5,241 poissons, crustacés, mollusques, etc. Une certaine quantité a été en outre offerte par onze exposants. La mortalité a été de 1,085.

L'aquarium consacré aux animaux de la mer fut alimenté par 600 mètres cubes d'eau salée amenée des côtes de la Normandie, et qui coûtèrent en moyenne 15 francs la tonne. Une pompe à vapeur faisait constamment remonter cette eau, pour l'aérer, depuis le niveau du sol jusqu'au sommet de la construction, d'où elle retombait dans les bacs; l'eau était ainsi constamment agitée et pouvait être conservée pendant plusieurs semaines assez pure pour entretenir la vie des poissons. Cet aquarium se composait de deux grottes établies aux deux extrémités d'un monticule de rochers sur lequel étaient plantés des arbres verts. Entre les deux grottes, on avait disposé une sorte de chambre aquatique, décorée de rocailles, de stalactites et de stalagmites; le pourtour et le plafond même de cette pièce souterraine étaient garnis de glaces, de telle sorte que le visiteur pouvait se croire au fond de la mer. Il voyait, en effet, s'ébattre autour de lui, comme s'il eût été plongé dans l'Océan, les raies, les squales, les crustacés, au milieu de paysages formés par des rocs, des coraux, des coquillages et des plantes marines.

Près de la clôture du Jardin on établit les serres et les abris pour les plantes nées sous d'autres climats que celui de Paris, ainsi qu'une immense tente consacrée aux expositions de fleurs, de légumes et de fruits.

Enfin, les pelouses furent ornées de kiosques et de pavillons

élégants. Dans des corbeilles ménagées autour de ces pelouses vinrent successivement prendre place les végétaux utiles ou d'agrément présentés par les exposants; quelques-uns de ces emplacements furent couverts de tentes, destinées à protéger les plantes fleuries contre les ardeurs du soleil ou contre la pluie. Un vaste parallélogramme, près de l'École-Militaire, reçut une grande quantité d'arbres fruitiers taillés sous des formes diverses; enfin, une galerie, ménagée dans le soubassement de la grande serre, servit à l'exposition des instruments usuels du jardinage.

La Commission impériale fit tous les frais de l'établissement du Jardin, en ce qui concernait les terrassements, les allées, les ruisseaux et les pelouses. Pour les aquariums, elle fut généreusement aidée par le Ministère de la marine et par celui de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Enfin elle contribua par une large subvention à la construction de la grande serre. Quant à ce qui avait trait aux expositions particulières, aux constructions et aux abris des arbres et des fleurs, la dépense en fut laissée à la charge des exposants eux-mêmes. Ceux-ci furent, en outre, soumis, comme ceux du Parc, au règlement du 29 mai 1866 (§ 13) pour le contrôle à exercer par la Commission impériale sur leurs projets d'installation.

§ 15. — Établissement de la Berge.

Le Champ de Mars n'étant séparé de la Seine que par le quai d'Orsay, la Commission impériale voulut utiliser cette proximité du fleuve pour doter l'Exposition de nouvelles facilités d'accès et de nouveaux éléments d'intérêt (§ 10). A cet effet, il suffisait de relier le Parc à la Berge, de façon que les visiteurs pussent passer de l'un à l'autre par des vallonnements

à pente douce, que la chaussée d'Orsay franchirait sur un pont. Cette Berge elle-même devait offrir un débarcadère pour les passagers amenés par les bateaux à vapeur, et un champ d'exposition parfaitement approprié à tous les objets auxquels le Palais donnerait difficilement abri. Là furent placés les appareils dont le fonctionnement ou l'installation réclame le voisinage de l'eau, tels que les machines hydrauliques, les machines marines, les engins de sauvetage. Enfin la flottille de plaisance y trouva un port de stationnement.

L'aménagement de la Berge consistait dans la confection d'une plate-forme insubmersible et défendue contre l'action du courant sur toute l'étendue comprise entre les avenues de Suffren et de Labourdonnaye. L'étiage de la Seine est à la cote $24^{m},74$ au-dessus du niveau de la mer. Depuis l'année 1649 jusqu'en 1860, les plus fortes crues ont varié de $5^{m},75$ à $8^{m},53$ au-dessus de cet étiage. Ces crues ont été presque toutes hivernales; il n'y a eu, pendant ce laps de temps, que deux crues importantes de printemps et d'été, et elles ont atteint respectivement les hauteurs de $5^{m},87$ et $5^{m},83$. On pouvait donc pour ces dernières sortes de crues admettre un chiffre d'environ $5^{m},75$, qui correspondait à une hauteur de $30^{m},50$ au-dessus du niveau de la mer, ou de $2^{m},72$ au-dessous du seuil du Palais, placé, comme on l'a dit, à la cote $33^{m},22$ ou à $8^{m},48$ au-dessus de l'étiage. C'est ce niveau qui fut adopté pour la plate-forme et jugé suffisamment élevé pour la mettre à l'abri des hautes eaux.

Quant à la largeur de la plate-forme, elle était déterminée par sa destination même. Cette plate-forme devait, en effet, recevoir, adossé au mur du quai, un hangar de machines marines dont la largeur ne pouvait être moindre de 13 ou 14 mètres, d'après les dimensions mêmes des appareils à y instal-

ler. En ménageant au devant de ces hangars une zone de 11 ou 12 mètres pour la circulation du public, on arrivait à une largeur de 25 mètres; c'est celle qu'on adopta.

En résumé, l'établissement de la Berge comprit la confection d'un terre-plein long de 500 mètres, large de 25 et arasé à $5^{m},50$ au-dessus de l'étiage. L'exécution du travail fut malheureusement traversée par les circonstances les plus défavorables. Des pluies presque continuelles amenèrent une série de crues au nombre de six, et d'une durée totale d'au moins deux mois et demi, qui vinrent successivement détruire ou compromettre les résultats obtenus précédemment. Ces crues, dont le maximum ne s'éleva pas à plus de $0^{m},25$ au-dessus du niveau adopté pour la plate-forme de la Berge, ont justifié le choix de cette donnée. Malgré ces divers contre-temps, les travaux furent terminés dans les premiers jours d'avril, et la Berge ne tarda pas à devenir le rendez-vous des visiteurs, qu'y attiraient le mouvement de la navigation sur le fleuve et la grandeur des installations établies dans les hangars.

Le Parc était mis en communication avec la Berge par une petite vallée, au fond de laquelle était creusé un lac et sur laquelle était jeté le pont d'Orsay. Ce pont offrait la première application de l'acier faite en France à une œuvre d'art. La largeur du pont était de 21 mètres, dont 12 mètres étaient occupés par les trottoirs et 9 mètres par la chaussée; l'arc avait 25 mètres d'ouverture et 35 centimètres de hauteur à la clef. Nonobstant une si grande légèreté, le pont d'Orsay résista aux épreuves les plus sévères et supporta, pendant l'installation, des charges considérables sans se déformer. Le pont d'Orsay avait été fourni en location; il a été, depuis lors, rétabli sur une route départementale dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Une seconde communication reliait, à l'aval du pont d'Iéna, la Berge à la section anglaise du Parc. C'était un tunnel long de 50 mètres, haut et large de 3 mètres, qui était établi sous le quai.

De part et d'autre du pont d'Orsay, la Commission impériale avait fait construire, pour les grandes machines marines, deux hangars vitrés ayant une longueur de 78 mètres, une largeur de $13^{m},50$ et une hauteur de 9 mètres sous entrait[1]. En outre, un petit pavillon en maçonnerie, contigu au pont d'Iéna et destiné aux appareils de marine de petite dimension, faisait pendant au pavillon du service hydraulique. Cette dernière construction abritait les pompes qui alimentaient le service haut du Champ de Mars (§ 32). Enfin, d'autres pavillons établis sur la Berge étaient consacrés au matériel de la navigation de plaisance et du sauvetage (§ 31), à celui des pompes et appareils élévatoires de tout système, ainsi qu'à un laboratoire de chimie, où eurent lieu des conférences intéressantes et de curieuses expériences sur les procédés les plus nouveaux de la science (pl. I, II et III).

§ 16. — Établissement de l'annexe de Billancourt.

La représentation de l'agriculture avait été fort incomplète aux expositions universelles qui ont précédé celle de 1867. Ainsi l'on n'y voyait ni spécimens de constructions rurales ni animaux vivants. En se bornant à exposer des produits et des machines agricoles, on privait l'agriculture, non-seulement de ses véritables moyens de manifestation, mais encore de son plus grand attrait. Il fallait y joindre des modèles de fermes ou d'usines agricoles; il fallait encore montrer en action les

[1] Chacun de ces pavillons a coûté, en location, 26,000 francs, soit, par mètre superficiel, 25 francs.

appareils et les procédés de culture. C'est ainsi qu'on fut conduit à chercher dans la banlieue de Paris un vaste terrain pour y constituer à la fois un champ d'expériences et une annexe nécessaire à l'exposition complète du matériel agricole.

Parmi les emplacements offerts, la Commission fixa son choix sur l'île de Billancourt, qui présentait, sur une étendue de 30 hectares environ, un sol de consistance moyenne, propre à des essais variés de culture. Cette île est éloignée environ de 4 kilomètres du pont d'Iéna et de 1 kilomètre des fortifications; elle est traversée par un pont jeté sur la Seine, de telle sorte qu'on y accède facilement à pied ou en voiture. On pouvait s'y rendre du Champ de Mars, soit par le chemin de fer de ceinture, conduisant au Point-du-Jour, soit par le chemin de fer américain, conduisant au boulevard des Princes, soit par l'omnibus des Moulineaux, conduisant à l'île même. Mais la voie la plus fréquentée, la plus agréable en été et la plus économique, fut celle des bateaux à vapeur. La Commission impériale, qui avait fait créer une ligne de bateaux entre Bercy et le Champ de Mars, décida la compagnie à prolonger son service jusqu'à Billancourt. Cette ligne fonctionne encore régulièrement entre le pont Napoléon et le Point-du-Jour (§ 39).

L'île de Billancourt servit à exposer à la fois les animaux, les divers produits du travail agricole et les méthodes de production; elle complétait le Parc pour les sixième et huitième groupes. Certaines expositions étaient périodiques, par exemple, celle des animaux vivants, pour lesquels il avait été institué quatorze concours se succédant chaque quinzaine (§ 47). D'autres expositions étaient permanentes, comme celle des constructions rurales et des machines agricoles. Celles de ces machines qui se trouvaient au Champ de Mars pouvaient être

transportées au champ d'expériences, à l'époque des concours d'instruments.

On a vu à Billancourt des animaux venus de différentes provinces de la France ainsi que des pays étrangers, et remarquables soit comme types reproducteurs, soit comme animaux de service ou comme animaux gras. Des étables et des écuries étaient construites d'après les systèmes les plus récents. Sous des abris spéciaux fonctionnaient les batteuses, les hache-paille, les coupe-racines, les cribleuses. A ces spécimens des travaux de la ferme se rattachaient des expositions concernant les industries qui y sont souvent annexées, telles que les distilleries, les sucreries, la filature, la fabrication du beurre et des fromages, celle des briques et des tuyaux de drainage, l'éducation des abeilles. Ailleurs étaient les instruments de labourage, de culture et de récolte, mus par la vapeur ou par des animaux; ailleurs encore, les spécimens de prairies naturelles et artificielles, ainsi que les cultures perfectionnées de la vigne, du tabac, du houblon, des céréales, des racines. Enfin, des cultures de produits horticoles ou maraîchers qui n'avaient pu trouver place dans le Jardin furent admises à Billancourt.

Une commission consultative internationale (liste 18) avait été instituée pour organiser cette exposition; elle fut chargée de la confection des plans, de l'installation des exposants et de la direction des concours, et elle publia, dans un document spécial, le programme de ses travaux.

Les frais d'aménagement généraux de Billancourt étaient seuls à la charge de la Commission impériale; ils ont été de 74,580 francs 74 centimes. Les exposants avaient naturellement à supporter eux-mêmes les dépenses de leur installation, c'est-à-dire : l'érection des constructions diverses, l'aménagement du terrain, le service des animaux, les gazonnements,

les semis, les plantations, les soins de culture. Toutefois, en vue de faciliter aux éleveurs les moyens d'exposer leurs produits et de les attirer à ce concours, la Commission impériale leur concéda gratuitement les emplacements et installations nécessaires dans les abris qu'elle fit construire. En outre, pour atténuer autant que possible les charges des exposants, la Commission permit la vente journalière et la livraison immédiate des animaux vivants et des produits promptement altérables; elle autorisa aussi cette vente et la livraison après remplacement pour les instruments agricoles. Elle se réserva, comme pour le Parc et pour le Jardin, le contrôle des constructions, d'après un règlement spécial qui fut rendu à cet effet le 29 mai 1866.

Telles furent les principales installations de l'île de Billancourt. Bien que cette exposition n'ait pas eu auprès des gens du monde un succès bruyant, auquel d'ailleurs elle ne pouvait prétendre, elle a offert pour les gens spéciaux un sérieux intérêt. A ce point de vue, le succès en a été réel, et, si on le mesure aux faits statistiques, qui en sont la meilleure expression (§ 21, tabl. 10 et 55), on peut dire que l'exposition de Billancourt n'est restée au-dessous d'aucun des concours du même genre qui l'ont précédée.

CHAPITRE III.

ADMISSION.

§ 17. — Répartition des espaces entre les divers pays.

La répartition des espaces entre les divers pays a été l'une des tâches les plus difficiles de la Commission impériale. Bien que l'espace offert aux exposants, surtout en tenant compte du Parc, du Jardin et de Billancourt, fût beaucoup plus considérable qu'aux expositions précédentes, ce partage a offert de sérieuses difficultés, qui tiennent à deux motifs. En premier lieu, plusieurs pays qui n'avaient figuré encore à aucune exposition universelle se sont présentés cette fois et sont venus augmenter le nombre des ayants droit; en second lieu, les exposants des autres pays sont accourus en beaucoup plus grand nombre que par le passé (tabl. 10 et 11).

Les avantages des expositions universelles étaient surtout connus des Français et des Anglais; la notion ne s'en est propagée qu'avec le temps chez les peuples voisins. En outre, de récents traités de commerce ont porté les agriculteurs et les industriels étrangers à se présenter sur le marché français. C'est à cette double cause qu'il faut notamment attribuer l'empressement que les peuples allemands ont manifesté, même après la guerre de 1866.

Dans la répartition du Palais entre les différentes nations, on a fait entrer en ligne de compte bien des conditions diverses : ainsi l'espace occupé dans les expositions antérieures par chaque pays, le nombre des demandes de ses exposants, sa population, ses forces productives, ses exigences, son importance politique, enfin sa proximité de Paris et les facilités

plus ou moins grandes qu'il avait pour y envoyer ses produits. Ces données si complexes ont obligé de remanier le partage plus de vingt fois.

Préoccupée, avant tout, d'exercer une large hospitalité à l'égard des étrangers, la France s'est contentée, dans le Palais, d'un espace sensiblement égal à celui qu'elle occupait en 1855; la surface attribuée aux autres nations a été, au contraire, augmentée en moyenne de 50 pour 100. Pour la première fois, le pays qui organisait l'Exposition n'a gardé qu'un emplacement inférieur à la moitié de l'emplacement total; la France n'avait, en effet, que 67,000 mètres carrés sur 153,000, soit environ 43 pour 100 (tabl. 8).

En ce qui concerne la répartition du Parc entre les différentes Puissances, des difficultés particulières se sont présentées dès l'origine. En effet, contrairement aux prévisions de la Commission impériale, on était généralement porté à croire, en 1865, que les visiteurs aimeraient à rester dans le Palais et n'éprouveraient nul désir d'en sortir; que d'ailleurs le Champ de Mars, où il serait difficile d'improviser de la verdure et des plantations, n'offrirait qu'un jardin peu agréable et aussi impraticable pendant la chaleur que pendant les jours de pluie. Aussi les grandes nations ont-elles généralement refusé dès le principe d'occuper dans le Parc les espaces proportionnels à ceux qui leur avaient été attribués dans le Palais et dont l'arrangement aurait entraîné de grandes dépenses et de grands efforts.

Cette circonstance a permis de laisser des emplacements plus considérables aux petites nations, qui les demandaient instamment. Celles-ci voyaient, dans l'utilisation du Parc, le moyen d'augmenter leur surface, trop restreinte dans le Palais, et aussi l'occasion d'exposer des spécimens plus complets de

leur industrie, des modèles en grandeur naturelle de leur architecture nationale.

En somme la répartition du Parc a donné lieu à autant de remaniements que celle du Palais. On a dû tout d'abord tenir compte du caractère propre de chaque pays et de l'originalité des constructions qu'il pouvait avoir à montrer; il a fallu, à la fin, donner satisfaction dans une certaine mesure aux revendications tardives d'espace qu'ont faites les grandes nations.

La Berge de la Seine et les emplacements réservés aux expositions flottantes n'ont été occupés que par deux pays : la France et l'Angleterre.

Quant au Jardin, il n'a donné lieu à aucune répartition, en raison même des convenances de l'aménagement. Il a été entièrement disposé par les soins de la Commission impériale, et les différentes nations n'ont eu qu'à apporter leurs produits aux concours de quinzaine et à les installer dans des emplacements réservés d'avance (§ 47).

Huit pays ont pris part à l'exposition agricole de l'île de Billancourt; mais la France et la Grande-Bretagne y étaient seules représentées par un grand nombre d'exposants (tabl. 10 et 11).

§ 18. — Admission des exposants étrangers.

L'admission des exposants étrangers a été réglée d'après deux principes différents. Tantôt on a fait un choix parmi les producteurs, et l'on n'a admis que ceux qui ont été jugés les plus dignes; tantôt, on a accueilli indistinctement toutes les demandes. Ce dernier système a été suivi notamment pour les États de l'Allemagne. Les commissaires chargés dans ces États de l'admission des exposants ne se considéraient pas comme ayant le droit de repousser la demande d'un seul agriculteur ou d'un seul industriel. Un tel système ne saurait être

généralisé sans de véritables impossibilités pratiques; car, le nombre des candidats aux expositions augmentant de plus en plus, on ne pourrait les admettre tous indistinctement sans excéder les limites des plus vastes constructions, et sans encourager la médiocrité aux dépens du mérite. Les plus belles installations, qui ont le plus besoin d'étendue, seraient inévitablement mutilées pour faire place à celles que rien ne recommande. Il est bon que la simple admission à une exposition universelle soit considérée comme un honneur et une distinction.

D'autres différences sont à signaler dans l'admission des exposants étrangers. Tantôt le travail a été centralisé par une commission siégeant dans la capitale et y recevant les demandes des producteurs; tantôt il a été effectué par des comités locaux, sous la haute direction et le contrôle d'une commission centrale. Ces comités ont été quelquefois constitués spécialement par les autorités locales, en vue de l'Exposition; d'autres fois aussi, ils ont été formés au moyen de corporations ayant une existence permanente, telles que les chambres de commerce, les chambres d'agriculture, les sociétés d'ingénieurs.

Quel qu'ait été le mode employé, l'admission des exposants a entraîné pour la plupart des pays des difficultés sérieuses, en raison de la disproportion qui a presque partout existé entre l'espace accordé et les demandes reçues.

§ 19. — Admission des exposants français. (Groupes II à VII et X.)

L'admission des exposants français s'est faite d'après les bases posées par le règlement général. La Commission impériale commença par répartir la section française du Palais entre les diverses classes de produits, et, le 31 juillet 1865, elle publia le tableau de cette répartition. Des comités d'admission furent ensuite institués à Paris (arrêtés du 31 juillet et

du 5 août 1865), pour les produits de l'agriculture et de l'industrie (liste 10). Ces comités étaient au nombre de quatre-vingt-dix, ils correspondaient aux quatre-vingt-dix classes des groupes II à X. Des comités spéciaux furent nommés, comme nous le verrons ci-après (§ 20), pour l'admission des œuvres d'art et des objets de l'histoire du travail.

Les comités d'admission avaient pour fonctions principales :

1° De donner leur avis sur les demandes adressées pour des producteurs ou des groupes de producteurs, soit par les intéressés eux-mêmes, soit par des corps ou sociétés qui se seraient chargés de les réunir;

2° De répartir, entre les personnes dont ils proposaient l'admission, l'espace attribué à chacune des classes de la section française;

3° D'organiser, comme il sera dit au chapitre suivant (§ 24), l'installation des produits de leurs classes respectives;

4° D'examiner les réclamations portant sur les refus d'admission ou sur le classement adopté, et de transmettre un avis motivé à la Commission impériale.

Ces diverses fonctions furent remplies avec un zèle dont on n'eut jamais qu'à se louer. Aucune institution ne montra mieux la fécondité du principe d'administration, qui consista à associer aux efforts de la Commission impériale ceux d'un nombre considérable de collaborateurs (§ 1, tabl. 1).

Les comités d'admission devaient être secondés en province par les comités départementaux. La mission de ces derniers comités est ainsi définie par l'article 3 du Règlement général :

1° Faire connaître dans toute l'étendue du département les mesures concernant l'organisation de l'Exposition, et distribuer les formules de demande d'admission ainsi que les autres documents émanant de la Commission impériale;

2° Signaler, avant le 31 octobre 1865, les principaux artistes, agriculteurs et manufacturiers, dont l'admission à l'Exposition universelle semblait particulièrement utile à l'éclat de cette solennité;

3° Provoquer les expositions de produits agricoles du département;

4° Instituer une commission de savants, d'agriculteurs, de manufacturiers, de contre-maîtres et autres hommes spéciaux, pour faire une étude particulière de l'Exposition universelle, et pour publier un rapport sur les applications qui pourraient être faites, dans le département, des enseignements qu'elle aura fournis;

5° Préparer, par voie de souscription, de cotisation, ou par toutes autres mesures, la création d'un fonds destiné à faciliter la visite et l'étude de l'Exposition universelle aux contremaîtres, cultivateurs et ouvriers du département, et à subvenir aux frais de publication du rapport mentionné ci-dessus.

En instituant ces comités, la Commission impériale voulait se créer des correspondants dans les départements. Elle espérait que, par leur entremise, elle se procurerait des informations nombreuses et qu'elle exciterait l'initiative des producteurs. Le 27 juillet 1865, le commissaire général adressa aux préfets une circulaire pour les prier de l'aider dans la formation de ces comités. Chaque préfet était invité à fournir une liste de douze à vingt noms, classés par ordre de préférence, et choisis parmi ceux des personnes notables, représentant les beaux-arts, l'agriculture, l'industrie et le commerce du département.

La nomination des comités départementaux fut faite, d'après un arrêté général du 7 août 1865, et en vertu de 16 arrêtés spéciaux (du 10 août 1865 au 31 janvier 1866). Ces comités

furent composés de membres choisis parmi les personnes qui s'étaient fait remarquer aux expositions précédentes, parmi les souscripteurs du capital de garantie, enfin parmi les personnes notables proposées par les préfets (liste 17).

Malgré le zèle déployé par la plupart des comités départementaux, l'institution n'a pas produit tout le bien qu'on en attendait d'abord. C'est dans la faible étendue des circonscriptions auxquelles elle s'appliquait qu'on en doit rechercher la cause. En effet, les comités auraient rendu un inappréciable service, s'ils avaient pu organiser des expositions collectives de produits locaux, mettant en relief les objets caractéristiques des différentes régions de la France, tels que les matières premières extraites du sol, des eaux, des forêts, et les produits qu'elles servent à fabriquer. Mais il eût fallu, pour obtenir une si utile manifestation, introduire quatre-vingt-neuf divisions dans chacun des dix groupes, et il est facile de voir que l'installation n'aurait jamais pu se faire dans de semblables conditions. On comprend, au contraire, que, si l'on avait eu le temps d'organiser douze ou treize régions formées par le groupement des départements entre eux, il eût été possible de diviser la section française en un pareil nombre de sections et d'organiser les expositions de ces régions comme l'étaient celles des différents pays, de manière à faire ressortir les caractères propres à chacune d'elles. Un comité régional aurait pu se charger de cette organisation et il eût été plus aisé, dans une circonscription formée de plusieurs départements, de trouver des hommes ayant les loisirs et les aptitudes nécessaires pour se dévouer à cette entreprise, et des producteurs éminents répondant aux grandes spécialités de la classification.

Il est juste de reconnaître cependant que certains comités départementaux ont fait, dans le Palais et dans le Parc, des

expositions fort remarquées, que d'autres ont envoyé des délégués pour visiter l'Exposition au point de vue des intérêts de leur département (tabl. 36), et ont publié sur ces études d'intéressants rapports.

Les producteurs de Paris et des départements qui voulaient prendre part à l'Exposition adressaient au commissaire général les bulletins de demande d'admission, délivrés à Paris par les soins de la Commission impériale, et en province par les comités départementaux; ces bulletins comprenaient une formule qui devait être signée des producteurs et par laquelle ces derniers s'engageaient à se conformer au règlement général. Le délai règlementaire fixé pour la réception des demandes expirait le 31 octobre 1865; toutefois il ne fut pas appliqué avec rigueur aux demandes tardives, dont un grand nombre furent admises après cette époque, notamment jusqu'à la fin de cette même année.

Les demandes étaient, à mesure de leur réception, renvoyées au comité d'admission compétent. Ce comité mettait à part les producteurs dont le mérite ne laissait aucun doute; il s'informait de la valeur industrielle des producteurs moins connus; enfin, il dressait, pour sa classe, la liste des exposants qu'il proposait d'admettre à l'Exposition avec mention de l'espace à attribuer à chacun d'eux. Ces listes furent adressées au commissaire général à partir du mois de janvier 1866.

Le comité s'occupait ensuite de faire choisir par ces exposants admissibles les délégués chargés de préparer l'installation; et c'est seulement après que les détails de cette installation étaient réglés, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, que l'admission définitive des exposants était prononcée par la Commission impériale.

§ 20. — Admission des œuvres d'art et des objets de l'histoire du travail.

Les règles générales qui viennent d'être développées pour l'admission des exposants ne s'appliquèrent aux œuvres d'art et aux objets de l'histoire du travail qu'avec quelques modifications.

L'admission des artistes français fut réglée par un arrêté de la Commission impériale en date du 12 mai 1866. La Commission délégua ses pouvoirs à un jury qui se composait de cinquante-sept membres répartis en quatre sections : 1° peintures à l'huile, peintures diverses et dessins; 2° sculptures et gravures sur médailles; 3° dessins et modèles d'architecture; 4° gravures et lithographies.

Ce jury fut lui-même constitué de la manière suivante, par un décret du 10 novembre 1866 : deux tiers furent nommés à l'élection par des artistes français membres de la Légion d'honneur, ou ayant obtenu une médaille aux expositions des beaux-arts de Paris; un tiers fut nommé directement par la Commission impériale.

Le scrutin pour l'élection des membres à nommer par les artistes demeura ouvert au Louvre le 1er et le 2 novembre 1866. Les artistes remplissant les conditions indiquées ci-dessus furent admis à déposer leur vote, chacun pour la section dans laquelle il avait obtenu précédemment des récompenses. Les électeurs qui ne pouvaient venir en personne, avaient la faculté d'adresser sous pli cacheté leur bulletin de vote à M. le surintendant des beaux-arts, membre de la Commission impériale. Le dépouillement du scrutin eut lieu sous la surveillance de trois membres de la Commission.

Les ouvrages présentés par les artistes français devaient être déposés, avant le 15 octobre 1866, au Palais de l'Industrie

(Champs-Élysées), où eurent lieu les opérations du jury d'admission (liste 12). Ce jury commença ses travaux le 10 novembre 1866, et l'admission des œuvres d'art fut notifiée, conformément à l'article 21 du règlement général, avant le 1er janvier 1867 (tabl. 10 et 11).

Quant à l'admission des objets de l'histoire du travail, le soin en incomba à la commission spéciale chargée d'organiser cette exposition (liste 13). Les amateurs qui avaient le désir d'exposer dans la section française des objets propres à spécifier quelque période du travail national furent invités à envoyer leurs demandes à M. le surintendant des beaux-arts, président de la commission de l'histoire du travail.

Un jury spécial fut constitué par cette commission, afin de procéder à l'examen des œuvres proposées pour la section française et de les soumettre à un sévère contrôle (liste 14). Ce jury fut composé des collectionneurs les plus éminents de Paris et des départements, ainsi que des savants chargés de la direction de nos musées et de la conservation de nos bibliothèques.

Il était divisé en cinq sections, présidées chacune par un des membres de la commission de l'histoire du travail. Sa mission était de refuser toute œuvre médiocre, et d'écarter toute pièce d'origine étrangère pour la renvoyer à l'exposition du pays dont elle provenait.

En dehors des collections particulières, dont les propriétaires consentirent gracieusement à se dessaisir en partie pendant neuf mois, les cathédrales et les églises de France voulurent bien ouvrir leurs trésors, en même temps que les principales villes de l'Empire mettaient à la disposition de la commission les objets précieux, d'origine nationale, renfermés dans leurs

musées et dans leurs bibliothèques [1]. Ajoutons que bien des collectionneurs étrangers n'hésitèrent pas, sans même y avoir été conviés, à envoyer à la commission de l'histoire du travail des suites complètes de précieux ouvrages français réunis par leurs soins. La section française renfermait 532 collections provenant des galeries particulières, des musées municipaux, des trésors d'églises, des sociétés archéologiques et des bibliothèques [2].

Le catalogue (§ 34) comprend, tant pour la section française que pour les sections étrangères, environ 7,000 numéros, dont la plupart se rattachent à des séries d'objets. On ne saurait trop faire ressortir le généreux empressement de ces nombreux propriétaires de collections, qui n'ont pas hésité à exposer aux risques du voyage des richesses dont la perte eût été irréparable.

§ 21. — Admission des produits de l'agriculture et de l'horticulture.

L'admission des produits de l'agriculture et de l'horticulture se fit dans des conditions spéciales, dont quelques-unes tenaient au mode d'expositions successives usité dans certains cas.

[1] Quant aux objets appartenant à l'État ou à la Couronne, ils ne figurèrent pas dans le musée de l'histoire du travail, et cela pour deux motifs. D'une part, les règlements interdisent de laisser sortir de nos établissements publics les richesses qu'ils renferment. D'autre part, il y avait intérêt à ne pas dégarnir nos collections publiques, au moment où des visiteurs du monde entier allaient affluer à Paris.

[2] Les musées de province qui ont répondu à l'appel de la commission sont au nombre de quarante-cinq, chiffre vraiment considérable et qui dénote bien l'importance attachée par les départements à l'œuvre de la Commission.

Dix sociétés savantes, trois archives départementales, six bibliothèques publiques, deux colléges, ont également envoyé des objets.

Le concours du haut clergé de France a été, pour ainsi dire, unanime, et, parmi les envois reçus des trésors d'églises et des établissements religieux, l'on compte ceux de dix cathédrales, quatre communautés religieuses, trente-neuf églises, six établissements hospitaliers et cinq séminaires.

En ce qui concerne l'agriculture, les produits devant être exposés en permanence furent reçus d'après les règles qui ont été indiquées déjà pour les produits de l'industrie (§ 19). Il y eut toutefois cette différence que l'admission était prononcée, pour le Parc du Champ de Mars, par les comités du groupe VIII (liste 10); pour l'île de Billancourt, par la commission consultative (liste 18).

L'exposition de Billancourt comprit des concours d'instruments et des concours d'animaux. Les concours d'instruments eurent lieu chaque quinzaine, depuis le 1er avril jusqu'au 31 août (§ 47). Les demandes d'admission pour ces concours devaient être adressées au commissaire général avant le 20 février 1867.

Quant aux concours d'animaux, ils se succédèrent également de quinzaine en quinzaine, depuis le 1er avril jusqu'au 31 octobre (§ 47). Les demandes d'admission devaient être adressées au moins un mois avant l'époque de chaque concours; les éleveurs devaient indiquer les concours dans lesquels ils désiraient exposer leurs produits, ainsi que l'espèce, la race, le sexe et l'âge de leurs animaux. Un règlement des concours d'animaux, ainsi que tous les renseignements nécessaires, était envoyé à chacun des éleveurs dont la demande avait été agréée.

Le nombre des exposants de Billancourt a été de 1,110; celui des machines agricoles s'est élevé à 1,366, et celui des animaux a atteint 3,773.

Pour résoudre toutes les questions relatives à l'exposition d'horticulture, la Commission impériale nomma une commission consultative de six membres (liste 19). Cette commission commença ses travaux en janvier 1866 et consacra la majeure

partie de ses séances hebdomadaires à la rédaction d'un programme général.

D'après ce programme, l'Exposition comprit quatorze séries de concours horticoles, se succédant de quinzaine en quinzaine, du 1er avril au 31 octobre 1867 (§ 47). Les demandes des horticulteurs français devaient être adressées au commissaire général deux mois au moins avant l'ouverture de chaque concours; un mois avant cette ouverture, ils étaient informés de leur admission. Chaque demande indiquait, outre le nom et le domicile de son auteur, l'espèce et la variété des produits qu'il désirait exposer, le mode d'exposition que ces produits réclamaient, l'espace nécessaire, le nombre de corbeilles, de groupes ou de massifs que le demandeur proposait de garnir. Une première déclaration, faite avant le 28 février 1867, avait dû mentionner les divers concours auxquels le candidat exposant avait l'intention de prendre part pendant la durée de l'Exposition.

Les demandes des horticulteurs étrangers devaient être adressées à leurs commissions respectives. La liste des exposants admis, contenant les indications ci-dessus, était remise par chaque commissaire étranger au commissaire général, un mois avant l'ouverture du concours.

Les exposants français de l'horticulture ont été au nombre de 400 environ. On comptait en outre 120 exposants étrangers, ainsi répartis : Belgique, 48; Allemagne du nord, 26; Pays-Bas, 12; Suède, 12; Grande-Bretagne, 9; Autriche, 4; Italie, 3; Danemark, 3; Portugal, 1; Turquie, 1; Uruguay, 1.

Le nombre des lots de plantes présentés au Champ de Mars a été de 2,080, dont 1,764 pour la France et 316 pour les pays étrangers, d'après la répartition suivante : Belgique, 217; Grande-Bretagne, 28; Allemagne du nord, 25; Pays-Bas, 21; Suède, 11; Italie, 5; Autriche, 2; pays divers, 7.

Ces 2,080 lots ont été divisés suivant les prescriptions du programme général, qui ouvrait 1,072 concours différents, dont les deux tiers ont été remplis. On peut évaluer à 50 en moyenne le nombre des plantes contenues dans chaque lot; dès lors, plus de 100,000 sujets avaient été soumis à l'examen du public. Dans ce chiffre n'est pas comptée la grande quantité d'arbustes garnissant les massifs destinés à l'ornementation du Jardin.

CHAPITRE IV.

INSTALLATION.

§ 22. — Organisation générale des services.

Le plan général étant arrêté et l'admission des exposants prononcée, il fallut s'occuper de l'installation des produits. Ce soin fut dévolu : pour les sections étrangères, aux commissions des différents pays; pour la section française, aux syndicats des diverses classes d'exposants. La Commission impériale se réserva la surveillance de toutes ces installations, afin d'établir entre elles de l'harmonie. Elle arrêta pour les exposants français des règles méthodiques qui seront indiquées plus loin (§ 24). Les étrangers ne furent astreints à ces règles qu'en quelques points; sur tous les autres la plus grande latitude fut laissée aux commissaires (§ 23). On leur demanda même de donner à leurs installations une physionomie particulière, tout en observant les conditions du programme. Les commissaires étrangers (liste 5) ont mis le plus grand empressement à se conformer à cette recommandation, et ils ont donné ainsi une nouvelle preuve de dévouement à l'œuvre commune.

La Commission impériale chargea plusieurs des services qu'elle avait institués (§ 3) de la surveillance générale qu'elle était tenue d'exercer sur les installations. Trois services principaux eurent pour départements respectifs les sections étrangères, la section française et la galerie du travail, qui formait un tout homogène comprenant les expositions de la France et de l'étranger. Un quatrième service avait dans ses attributions le contrôle du plan d'installation de la section française et la décoration de la galerie extérieure du Palais (liste 4).

D'autres services furent créés en vue de besoins spéciaux, qui se rattachaient à l'installation et qui se définissaient de la manière suivante :

Il fallait distribuer l'eau et le gaz nécessaires à une ville de 100,000 âmes, assainir un Palais de 15 hectares, drainer un Parc de 30 hectares. Il était à craindre que l'air du Palais, vicié par des causes nombreuses, ne fût pas suffisamment renouvelé par l'appel naturel; on devait donc pourvoir à la salubrité de l'atmosphère par une ventilation artificielle lançant par heure plusieurs centaines de mille mètres cubes d'air. Enfin, les produits exposés, pesant ensemble plus de 20,000 tonnes, et quelques-uns d'un poids individuel considérable, devaient arriver dans un espace de temps très-court, peu de jours avant l'ouverture; il fallait aménager des moyens assez puissants pour avoir transporté et mis en place ces objets au jour dit, sans encombrement ni désordre.

Pour résoudre ces divers problèmes, la Commission impériale aurait pu, suivant le mode usité dans les expositions antérieures, se charger elle-même directement des divers services, et y faire face, à l'aide de la régie et de l'entreprise, par ses propres agents ou ses entrepreneurs. Elle a mieux aimé tirer la solution de son œuvre même, et transformer ces services en occasion de concours, en les confiant à forfait à des exposants qu'elle associait ainsi à ses travaux. Ces coopérateurs ont eu la plus grande liberté pour toutes les dispositions de détail, mais à la condition de se conformer aux données d'un programme fourni par la Commission impériale; de sorte que le succès de ces services doit leur être attribué dans une certaine mesure.

Cet appel à l'initiative privée, toujours plus féconde et plus originale en ces matières que l'action administrative; cette

excitation salutaire de la concurrence entre les divers entrepreneurs exposants, rivalisant entre eux de zèle pour conquérir les récompenses que décernent aux plus méritants l'opinion publique et le Jury; cette association de nombreux collaborateurs, intéressés à la réussite de l'œuvre commune, et y travaillant de toutes leurs forces; en un mot, cette combinaison, qui a réduit le rôle de la Commission impériale à la direction et à la coordination des impulsions individuelles, a produit d'excellents résultats.

Il y a là une expérience significative, et qu'il est bon de ne pas laisser passer inaperçue, parce qu'elle consacre une solution susceptible de plus d'une application.

Du moment que tous ces constructeurs d'appareils affectés aux besoins de l'Exposition recevaient le titre d'exposants et concouraient pour les récompenses, il devenait nécessaire de leur assigner, dans le règlement général, une classe particulière. Cette classe a été créée et porte dans le système de classification le n° 52. Elle a été en quelque sorte le faisceau de tous les services spéciaux qui seront analysés plus loin (§§ 26 et 32 à 35).

§ 23. — Installation des sections étrangères.

Aux termes du règlement général (art. 7), les commissions étrangères devaient fournir un plan représentant à l'échelle de $0^{m},020$ pour 1 mètre les installations de leur section. Ces plans furent successivement adressés à la Commission impériale, et, grâce à cette mesure, il fut possible de faire respecter le système de classification et de placer toujours, sur les deux côtés de chaque voie circulaire, les objets du groupe correspondant.

En même temps qu'elles envoyaient leurs plans, les commissions étrangères firent parvenir les dessins relatifs aux façades

de leur exposition. La Commission impériale avait eu une pensée qui constitue une innovation importante de l'Exposition de 1867. Aux divers pays ayant vue sur un chemin rayonnant de 5 ou de 3 mètres, la Commission avait demandé de construire et de décorer leur façade sur ce chemin, dans le goût de leur architecture nationale. Ce désir a été compris : l'Exposition de 1867 a mis en relief les caractères de l'architecture spéciale à chaque peuple, et a fait mieux connaître certains types qui avaient été jusqu'ici mal représentés. Elle a révélé en outre le mérite d'architectes distingués qui étaient attachés aux commissions étrangères (liste 27), et dont les travaux n'auront pas été inutiles au progrès de l'art dans notre pays.

Les pays étrangers ont également adopté pour le Parc le système proposé par la Commission impériale. On a fait ressortir plus haut (§ 13) les éléments d'intérêt et de variété que cette combinaison avait ajoutés à l'Exposition.

Au sujet de l'installation, la nécessité d'une entente entre les commissions étrangères et la Commission impériale s'est fait à tout instant sentir. Aucune autre circonstance n'a mieux montré combien étaient utiles les commissaires délégués pour discuter les détails d'exécution avec le service institué à cet effet (liste 4) par la Commission impériale.

Un seul gouvernement, celui du Céleste-Empire, refusa de prendre part au concours de 1867. Pour combler cette lacune, la Commission impériale chargea le commissaire général de Tunis, du Maroc et du Japon, assisté de commissaires spéciaux, de provoquer la réunion d'un certain nombre de produits chinois. Le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics vint généreusement donner son concours à cette entreprise, en allouant une somme de 58,000 francs pour l'installation et la décoration de la section chinoise. Sur ces entrefaites

arriva à Paris une mission conduite par un mandarin civil. Accueillie avec égards par la Commission impériale et par les commissaires de la Chine, elle fut mise à même de saisir le but et l'importance de l'Exposition, et, à son retour dans son pays, elle obtint de la cour de Pékin que les produits chinois destinés au Champ de Mars seraient exempts des droits de douane à la sortie. Grâce à ses correspondants de Fou-Tchou et de Ning-Pô (liste 5), grâce au concours d'amateurs et de marchands de Paris, la commission de la Chine a pu remplir convenablement l'espace réservé à cette contrée dans l'Exposition. Parmi les objets qu'elle était parvenue à réunir, un certain nombre avaient été consignés directement par des négociants chinois; ce fait, qui s'est produit pour la première fois, mérite d'être signalé.

La Commission impériale a voulu épargner autant que possible aux exposants étrangers les difficultés et les frais résultant de la surcharge excessive de travail qui pèserait sur les entrepreneurs de Paris au moment de l'ouverture de l'Exposition. L'obstacle serait souvent insurmontable, et le succès de l'entreprise en pourrait être compromis. Aussi a-t-elle engagé les commissions étrangères à faire exécuter dans leur pays respectif la plus grande partie de leurs travaux d'installation. Elle leur a même conseillé de faire monter leurs vitrines et mettre en place leurs produits par des ouvriers de leur nation. Un grand nombre de puissances ont adopté ce conseil. On a vu arriver au Champ de Mars des ouvriers hollandais, anglais, allemands, suédois, russes, égyptiens, japonais, tunisiens, marocains, chargés d'ériger les façades, d'assembler les pièces des machines, de monter les installations, d'élever, de peindre et de décorer les constructions diverses.

Le conseil donné par la Commission impériale a été vive-

ment apprécié des commissaires étrangers, qui ont évité par là de graves inconvénients; il a été également suivi avec fruit par les grands industriels et manufacturiers français, qui ont eu recours à leurs propres ouvriers pour leur installation. Il faut ajouter que ce concours des entrepreneurs et ouvriers étrangers a été surtout donné pour l'intérieur du Palais, où les travaux consistaient principalement en menuiserie et en peinture; les constructions du Parc, généralement en maçonnerie, ont été presque entièrement exécutées par des entrepreneurs et des ouvriers français.

Grâce à ces précautions et malgré les grèves organisées par divers corps d'état pendant la mise en place des produits, l'installation a pu être terminée à jour fixe (§ 37). Il est bon de faire observer que les exposants qui, manquant de prévoyance, avaient entrepris tardivement leurs travaux, ont dû subir les plus lourdes exigences de la part des entrepreneurs et des ouvriers. Ce fait montre le danger des retards, parfois systématiques, de certains producteurs; c'est aussi un inconvénient à ajouter à la liste des mécomptes que présentent les expositions temporaires (Append.).

§ 24. — Installation de la section française.

Les comités d'admission n'avaient pas seulement pour fonction de faire un choix parmi les producteurs; ils devaient encore assurer la bonne installation de leurs classes respectives (§ 19). Chaque comité dressait, à l'échelle de 0,^{m}020 pour 1 mètre, un plan indiquant la répartition, entre les exposants, de l'espace total attribué à la classe et la forme de l'emplacement réservé à chacun d'eux. Il provoquait ensuite l'élection, par les exposants, d'un ou de plusieurs délégués organisés en syndicat et chargés d'exécuter les travaux d'installation (liste 16).

Ces délégués opéraient avec l'assentiment de leurs mandants, sous la surveillance des comités d'admission et d'un service spécial (liste 4). Grâce à leur zèle et à leur persévérance, l'installation fut partout appropriée à la nature des produits : chaque salle eut, pour ainsi dire, un caractère marqué d'individualité; et la section française présenta une variété comparable à celle qu'on remarquait dans l'ensemble des sections étrangères. Déterminer, avec le concours d'habiles architectes (liste 27), les dimensions des tables, étagères ou vitrines, les formes générales pouvant s'harmoniser le mieux avec les objets, l'aménagement spécial à certaines installations difficiles, la hauteur des salles et leur mode d'éclairage, les motifs des façades à élever sur les voies de circulation, le meilleur système de décoration et les couleurs les plus propices; telle était la tâche combinée des comités d'admission et des délégués des exposants. Les uns et les autres s'en acquittèrent avec succès.

Les convenances de l'installation une fois arrêtées, les délégués s'entendaient avec les entrepreneurs et les agents chargés de l'exécution des travaux et des autres services. Les exposants adhéraient individuellement à la dépense proposée par les délégués, qu'ils reconnaissaient pour leurs mandataires, et ils signaient une convention dont le cadre avait été arrêté par la Commission impériale, mais dont le texte variait suivant les classes. L'article 2 de cette convention énumérait, sous les titres suivants, les charges auxquelles il était pourvu en commun :

Construction et décoration des vitrines, casiers, étagères, tables et installations de tout genre destinées à recevoir les produits exposés; accessoires de l'installation et décoration générale; *velum* ou plafond commun; plancher ou dallage; cloisons et charpentes; fondations exigées pour l'installation de

produits lourds ou de machines; réception des colis à leur arrivée au Champ de Mars et acquittement des frais qu'elle peut comporter; mise en place et étalage des produits; service de surveillance et d'entretien, comprenant la garde des produits; les renseignements à donner aux visiteurs; le nettoyage, le balayage, le renouvellement des produits altérables, la constatation des bris et dégâts; indemnité aux agents préposés à la sûreté des expositions de la classe; frais d'assurance; enlèvement, conservation et retour des caisses vides; réemballage des produits et réexpédition des colis jusqu'au domicile des destinataires; frais d'administration et de gestion du syndicat lui-même.

La convention signée et les marchés conclus avec les entrepreneurs et agents, les délégués se présentaient devant un comité spécial, choisi dans le sein de la Commission impériale et présidé par S. Exc. le maréchal ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts. Ils soumettaient à ce comité les plans détaillés d'installation, les projets pour l'arrangement et la décoration des salles, la convention et les marchés. Le comité prononçait alors l'admission définitive des producteurs et donnait aux délégués une sorte de consécration officielle. A partir de ce moment, les délégués devenaient les représentants de la classe auprès de la Commission impériale, comme l'étaient, pour les commissions étrangères, les délégués nommés par les différents pays.

La Commission impériale mettait ensuite les délégués en possession de l'emplacement de la classe, dont le périmètre avait été préalablement tracé sur le sol. Cette remise de terrain commença dès le 1er novembre 1866. Les entrepreneurs avaient alors à construire les cloisons séparatives des classes et à placer les installations, à mesure qu'elles s'achevaient.

L'installation des groupes II, III, IV et V eut lieu d'après les règles qui précèdent; celle des groupes VIII et IX a été suffisamment définie plus haut (§§ 15 et 16); celle des groupes VI, VII et X sera plus loin l'objet d'une description particulière (§§ 25, 27 et 28).

L'installation de la galerie des beaux-arts fut faite par la Commission impériale, qui posa à ses frais le velum, les tringles, les tablettes, les mains-courantes.

Le même principe fut appliqué, mais avec plus d'extension encore, à l'installation de la section française de l'histoire du travail. La Commission impériale prit à sa charge toutes les dépenses d'arrangement, de vitrines, ainsi que les frais de transport et de mise en place. Par une dérogation unique aux principes qui étaient posés dans le règlement général et qui faisaient loi à l'égard de tous les exposants, elle accepta d'avance la responsabilité des objets confiés à la commission de l'histoire du travail, pour la valeur dont cette dernière avait agréé la déclaration préalable (§ 29).

Les galeries rayonnantes ne doivent pas être oubliées dans cette description sommaire de l'installation. Le grand vestibule, la seule de ces galeries dont la destination fut marquée à l'avance dans la construction, avait été décoré aux frais de la Commission impériale. Au milieu de cette galerie était rangée une série d'installations, formée des objets les plus élégants de chaque groupe. La même disposition fut adoptée pour les galeries de 10 mètres, correspondant aux trois autres demi-axes du Palais. Quant aux douze galeries de 5 mètres, elles étaient complétement libres pour la circulation; elles offraient seulement dans les carrefours soit des sofas circulaires, soit des expositions d'objets décoratifs.

Dans le Parc, les exposants admis eurent en général à faire

individuellement et par eux-mêmes leur installation. L'entente commune se produisit cependant pour quelques installations collectives, et des délégués furent institués dans ce cas comme pour les classes placées dans le Palais (§ 25).

Il y a lieu d'indiquer, à propos de l'installation, les mesures prises par la Commission impériale, pour diriger le public dans le Palais et dans le Parc par un système d'inscriptions aussi claires que possible. Les noms des seize voies rayonnantes (pl. I et II) étaient tracés sur les murs des galeries du travail, des œuvres d'art et de l'histoire du travail. Des écriteaux accrochés aux fermes, en travers des voies circulaires, indiquaient au visiteur l'orientation, la galerie où il se trouvait, enfin les pays compris dans chaque section. Les noms de ces mêmes pays étaient répétés : du côté du jardin central, au-dessus de la marquise; du côté du Parc, au-dessus du promenoir couvert. Dans chaque galerie et dans chaque pays, d'autres écriteaux faisaient connaître, par des désignations abrégées, le groupe et la classe auxquels chaque salle était consacrée. Enfin des étiquettes, d'un modèle uniforme, apposées sur chaque produit, indiquaient sa classe et son numéro d'inscription au catalogue.

Un système analogue avait été suivi dans le Parc : des écriteaux indiquaient aussi les avenues et les allées (§ 13); en outre, des mâts, ornés d'écussons et de drapeaux, portaient sur un cartouche le nom du pays dans la section duquel ils étaient placés.

§ 25. — Installation de la galerie du travail.

L'installation du groupe VI, comparée à celle des autres groupes, se compliquait de la nécessité de mettre en mouvement les machines; elle était liée en outre aux dispositions

architecturales du vaisseau. La beauté de l'ensemble ne pouvait plus, comme pour les autres galeries, résulter d'une série d'arrangements élégants et ingénieusement variés; elle devait surtout provenir du caractère grandiose que présentent de nombreux appareils en action. L'activité mécanique manifestée sous toutes ses formes, telle était la sujétion, mais tel devait être aussi l'attrait de l'installation de ce groupe.

Cette sujétion se traduisait dans la pratique par des difficultés exceptionnelles et dont il est malaisé de comprendre, après coup, toute la gravité. Tandis qu'en général, pour les produits ordinaires, il suffit d'une vitrine où l'on apporte, au dernier moment, les objets à exposer, les machines qui doivent fonctionner ont besoin d'une assiette inébranlable et d'une installation rigoureusement exacte. Il fallait donc avoir arrêté, longtemps à l'avance, les plans d'installation jusque dans leurs derniers détails, et les reporter sur le terrain avec une précision mathématique. Ceci fait, on devait procéder à l'exécution des fondations, dont les profondeurs dépendaient de la nature du sous-sol et des exigences de l'appareil à supporter. La plupart de ces fondations avaient 3 ou 4 mètres de profondeur, mais quelques-unes ont dû descendre jusqu'à 7 ou 8 mètres au-dessous du niveau du Palais et ont exigé des fouilles considérables[1].

Qu'on se représente tous ces chantiers non-seulement juxtaposés, mais superposés (puisqu'on terminait le Palais sur la tête des ouvriers travaillant au rez-de-chaussée); les accès embarrassés, coupés par les fouilles; les ouvriers se gênant les uns les autres; les approvisionnements à pied d'œuvre

[1] Les déblais de ces fouilles ont été employés dans le Parc et sur la Berge, ou même ont dû être transportés aux décharges publiques. Il serait bon dorénavant, pour éviter ces transports et pour utiliser ces déblais sur place, de tenir d'abord le sol de l'emplacement réservé aux machines à 30 ou 40 centimètres en contre-bas de son niveau définitif.

rendus presque impossibles; les charrettes ne circulant qu'avec danger, et le plus souvent remplacées par des brouettes; qu'on se retrace cette grande galerie percée de fosses béantes où sont entrés des milliers de mètres cubes de maçonneries[1], sans que le public ait pu rien en soupçonner plus tard; qu'on se figure toutes ces tranchées sillonnant la galerie pour l'établissement des conduites d'eau, de vapeur, de gaz[2], qui devaient apporter le mouvement aux machines, et qu'on réfléchisse que, dans de telles conditions, il fallait non-seulement terminer les travaux à temps, en six mois, et pendant l'hiver, mais encore ne pas y commettre d'erreurs qui auraient pu avoir, plus tard, des conséquences funestes pour la sécurité des personnes ou la régularité de la marche des appareils : on ne se fera encore qu'une idée incomplète des difficultés que présente une installation de machines dans une exposition comme celle de 1867.

Pour les sections étrangères, l'installation de la galerie du travail eut lieu par les soins des diverses Commissions nationales, et avec le concours du service du groupe VI (liste 4).

Pour la section française, les syndicats, assistés de ce même service, ont pris une telle part à l'installation de cette galerie, qu'il est juste d'insister sur leur rôle avec un peu plus de détail qu'on ne l'a fait dans le paragraphe précédent.

En général, dans les autres groupes, le syndicat se chargeait

[1] Les fondations ont été faites en général en béton ordinaire ou aggloméré, en moellons, en briques, et même en pierres de taille. Le béton ordinaire, additionné de 350 kilogrammes de ciment de Portland par mètre cube de mortier, a donné des résultats très-satisfaisants comme solidité et comme économie.

[2] Avec des précautions, l'introduction du gaz dans un palais d'Exposition ne présente pas de dangers. Elle constitue d'ailleurs une nécessité absolue pour l'organisation de certains ateliers de travail manuel, et pour le fonctionnement de certains moteurs adaptés à la petite industrie.

de tous les frais afférents à l'installation de ses exposants. Il s'agissait en effet d'assigner à chacun de ces derniers une certaine longueur de vitrine, dans laquelle il venait ranger ses produits. On comprend que dès lors il fut facile de répartir toutes les dépenses, en les rapportant au développement linéaire de la vitrine, pris pour unité de comparaison.

Les installations de la galerie du travail, au contraire, donnaient lieu à deux natures de dépenses : les unes générales, telles que le revêtement du sol, la décoration de la classe, la surveillance des produits; les autres spéciales à chaque exposant, telles que les fondations des machines, leur montage, les transmissions nécessaires à leur mise en mouvement, leur démontage et leur réexpédition [1].

Pour les dépenses spéciales, la variation des données relatives au poids, à la forme, à la division des colis, à la nature des emballages, aux exigences de la mise en place, ne permettait pas de dresser un état, même approximatif, de l'importance de ces frais. Chaque exposant pouvait seul en faire le calcul avec quelque exactitude.

Au contraire, les dépenses générales étaient évaluées, d'après un devis approximatif, dans les projets de convention soumis à la signature de chaque exposant, avant son admission, et ont ressorti moyennement à 25 francs par mètre carré pour les surfaces horizontales, et à 10 francs pour les surfaces

[1] La Commission impériale, dans son réglement général, s'était engagée à fournir gratuitement la vapeur, l'eau et le gaz nécessaires à la production de la force motrice. Pour toute autre consommation, l'eau et le gaz étaient distribués à des conditions très-modérées. Les exposants avaient d'ailleurs à fournir la poulie sur l'arbre de couche (formée de deux parties pour se prêter à un ajustage après coup sur cet arbre), les poulies conductrices, l'arbre de transmission intermédiaire destiné à régler la vitesse propre de l'appareil, ainsi que les courroies nécessaires à chacune de ces transmissions. (Art. 46.)

murales. On indiquait en outre sur le même document les surfaces proposées en faveur de l'exposant, et, par suite, la part qui lui incomberait dans les frais généraux de la classe. Ces devis, qui ne s'élèvent pas ensemble à moins de 6 ou 700,000 francs pour les vingt classes du groupe VI, et qui, en outre, étaient dressés sans précédents, à une époque éloignée des faits complexes qu'il s'agissait d'évaluer, n'ont pourtant donné lieu à aucun mécompte et, au contraire, les divers syndicats du groupe VI ont pu restituer à leurs mandataires des reliquats d'une certaine importance (tabl. 12).

Pour plusieurs de ces dépenses générales, entre autres celles du revêtement du sol, de la séparation des classes entre elles, les syndicats reconnurent la nécessité d'une entente préalable, qui porterait à la fois sur le choix du système à adopter et sur la désignation de l'entrepreneur chargé de l'exécution. Il était clair, en effet, que, si chaque syndicat avait pris à ce sujet des mesures différentes et recouru à un entrepreneur différend, il en serait résulté dans l'installation une disparate choquante, et dans l'exécution, du désordre et une notable aggravation de dépenses. Les syndicats se réunirent donc plusieurs fois pour discuter ces points d'intérêt général et pour les arrêter d'un commun accord.

Après examen des divers systèmes en présence pour le revêtement du sol[1], les syndicats ont adopté un plancher en sapin de 3 centimètres d'épaisseur, fixé sur un grillage. Ce grillage était composé de lambourdes et longrines, et reposait sur une

[1] Voici quels étaient les prix demandés pour les divers systèmes par mètre superficiel : dallage en bitume, en utilisant les vieilles matières fournies par le démontage des trottoirs, 3 fr. 50 cent.; béton aggloméré de 5 centimètres d'épaisseur, 3 francs; de 10 centimètres d'épaisseur, 4 fr. 50 cent.; plancher en sapin de 3 centimètres d'épaisseur sur lambourdes scellées au plâtre, en location, 5 francs.

couche de sable. Une adjudication a eu lieu entre divers entrepreneurs. Celui dont la soumission a été agréée s'est chargé d'exécuter ce travail, en location, pour le prix très-modique de 4 fr. 60 cent. par mètre carré. Il a conclu avec chaque syndicat un marché distinct, rédigé d'après un type uniforme, et a également été chargé par la Commission impériale de recouvrir dans le même système les grands chemins rayonnants et circulaires dont le revêtement incombait à la Commission. Ce système de plancher a parfaitement réussi et s'est prêté très-bien aux nécessités de l'installation des machines par sa facilité de raccord, de retaille et de redressement.

Pour la séparation des classes, il a été procédé de la même manière. Les syndicats se sont arrêtés à une balustrade formée de pilastres élégants en fonte, espacés de 3 mètres en moyenne, et réunis par une corde en velours. Les pilastres d'angle recevaient en outre une hampe portant, au sommet, l'écriteau qui indiquait le nom de la classe. L'adjudicataire de ce travail s'en est chargé, en location, pour un prix qui est ressorti en moyenne à 6 francs par mètre linéaire[1].

Une autre dépense générale est celle des hangars établis dans le Parc pour servir d'annexes aux classes qui se trouvaient trop à l'étroit dans le Palais. Les syndicats de ces classes, délibérant également en commun, reconnurent qu'il n'était pas juste que les exposants du Parc, ayant déjà le désavantage de ne pouvoir figurer dans le Palais, eussent encore à supporter seuls le surcroît de charges qu'entraînerait la construction de leur

[1] Les autres systèmes avaient l'inconvénient d'être coûteux et de manquer d'élasticité pour des convenances aussi variables que celles avec lesquelles on avait à compter. Cette balustrade en velours était purement limitative et décorative, et ne dispensait pas les exposants de machines de disposer des grillages défensifs, des barrières, en un mot de prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents.

abri; ils décidèrent en conséquence que cette dépense serait répartie indistinctement entre tous les exposants, quel que fût l'emplacement assigné à leurs produits. Il devenait dès lors nécessaire d'établir une entente entre les diverses classes pour le type de hangar, et le choix d'un entrepreneur. Un projet fut arrêté, adopté d'un commun accord et mis en adjudication. Les hangars, construits dans ces conditions, longeaient l'avenue de Labourdonnaye, entre le quai d'Orsay et l'avenue Rapp, sur 250 mètres de longueur. Ils étaient vitrés et recouverts de carton-bitume[1], larges de 12 mètres et hauts de 5 mètres sous entrait. Malgré ces dimensions, et grâce à la simplicité de leur construction, qui n'excluait pas une certaine élégance, ils sont revenus, en location, à 135 francs le mètre courant, ou à 11 fr. 25 cent. le mètre superficiel couvert.

Une dernière dépense générale, qui a produit les meilleurs résultats, et contribué au succès de l'installation du groupe VI, est celle qui a trait à la nomination d'ingénieurs de syndicats. Les délégués ne pouvaient, malgré leur dévouement, négliger leurs occupations pour consacrer sans rétribution tout leur temps aux intérêts des exposants et suivre les travaux. Ils ont donc reconnu la nécessité d'instituer des agents rétribués sur les frais généraux de la classe, et chargés, sous leur contrôle, de tous les détails de l'installation et des relations avec les exposants et les entrepreneurs[2]. Ces ingénieurs ont constitué un personnel actif, dévoué aux exposants et défendant avec zèle

[1] Le carton-bitume et le feutre-bitume ont rendu de notables services à l'Exposition par leur bas prix et leur faible poids, qui permet des charpentes légères.

[2] Les classes les plus importantes avaient chacune leur ingénieur; les classes de moindre importance et contiguës se groupaient pour confier leurs intérêts au même agent. C'est ainsi que les vingt classes du groupe VI ont donné lieu à la nomination de douze ingénieurs seulement.

leurs intérêts, mais aussi plein de déférence pour la Commission impériale et ses instructions.

L'organisation des syndicats a bien fonctionné; elle mérite d'être recommandée comme un des traits saillants de l'Exposition de 1867, et comme un exemple à suivre pour les expositions à venir. Au point de vue des exposants, elle a eu le très-sérieux avantage de remettre leurs intérêts entre leurs mains ou celles de leurs mandataires, d'obtenir plus sûrement satisfaction pour leurs plaintes, en leur donnant un organe autorisé qui les centralisait, enfin de les dispenser de recourir à ces intermédiaires onéreux, qu'ils devaient subir autrefois, et qui, pour des installations souvent modestes, prélevaient des honoraires excessifs. Quant à la Commission impériale, l'avantage des syndicats n'était pas moindre; ils créaient entre elle et les exposants une institution qui recevait le premier choc des réclamations, les dépouillait, les coordonnait, et les lui transmettait déjà élaborées par un travail préalable. La responsabilité de la Commission diminuait à mesure qu'augmentait celle des exposants ou de leurs mandataires. Les chantiers d'installation, au lieu d'être livrés à la fantaisie individuelle, étaient confiés à un petit nombre d'entrepreneurs et dirigés d'après des règles méthodiques, qui assuraient l'ordre, l'économie, la célérité et, par suite, l'observation des délais.

Le premier soin des délégués, après leur nomination par les exposants et leur reconnaissance par la Commission impériale, fut d'envoyer à chaque exposant un questionnaire détaillé avec commentaire, pour lui demander d'indiquer très-exactement tous ses besoins en eau, gaz, vapeur, force motrice, et de préciser son installation, sous le rapport des fondations, des carneaux et des transmissions. Ce fut seulement après avoir obtenu, non sans des rappels réitérés, les réponses à ces

diverses questions, que le syndicat put arrêter avec certitude son plan d'installation définitif et en commencer l'exécution au milieu des embarras décrits plus haut. La période d'exécution durait encore, quand commença celle du transport et du montage des lourdes pièces des machines, qui vint ajouter ses complications à celles des travaux de fondation, dont les chantiers durèrent presque jusque vers le milieu du mois de mars. Pendant ces diverses phases, les délégués et leurs agents ont été à la hauteur de toutes les exigences de la situation, et si la galerie du travail a été prête au 1er avril, c'est en partie à leur coopération qu'on le doit.

On vient de décrire, avec des détails qu'explique l'intérêt de cette organisation nouvelle, les moyens mis en œuvre pour l'installation de la grande galerie. Il reste à définir le cadre général assigné par la Commission impériale à cette installation.

La largeur de la galerie du travail était subdivisée en un massif central de 23 mètres et deux chemins latéraux de 5 mètres chacun, laissant en avant du soubassement un intervalle de 1 mètre, réservé à des tables ou à des vitrines adossées aux parois. Le massif central était découpé par de nombreuses voies d'accès, destinées à faciliter dans tous les sens la circulation des visiteurs, tout en protégeant leur sécurité, et surtout à permettre l'approche des machines les plus intéressantes ou de celles qui, par la délicatesse de leurs organes et les circonstances de leur travail, exigeaient l'examen le plus attentif.

La zone moyenne du massif de 23 mètres était occupée par une plate-forme centrale, large de 4 mètres, supportée par des colonnes à une hauteur de 5 mètres au-dessus du sol et faisant le tour de la galerie. Cette plate-forme avait un double objet : 1° supporter la transmission principale de mouvement; les dispositions qu'elle présentait à cet effet seront ulté-

rieurement indiquées (§ 26); 2° permettre aux visiteurs d'embrasser d'un regard l'ensemble des appareils exposés et le spectacle du travail : aussi était-elle libre de toute exposition de produits, afin que la circulation n'y fût point entravée. Pour les visiteurs fatigués et désireux de jouir commodément de la vue de la galerie, on avait disposé sur la plate-forme et dans chacun des seize secteurs du Palais, deux salons-garages de 4 mètres sur 3 mètres, situés en regard l'un de l'autre et garnis de sofas. Neuf escaliers tournants, de $3^{m},10$ de diamètre, donnaient, tous les 150 mètres environ, des moyens d'accès de la galerie à la plate-forme. En outre, deux escaliers d'honneur, à volée droite, étaient disposés de part et d'autre du vestibule principal, qui séparait la France des pays étrangers; là se trouvait la seule interruption de la plate-forme, établie sans discontinuité sur tout le reste de la grande galerie; cette plate-forme était même une sorte de théâtre parfaitement approprié à la majesté des cortéges officiels. Elle a joué un rôle important dans la cérémonie d'ouverture (§ 37).

Des installations très-curieuses s'y rattachaient, comme motifs de décoration. On peut citer notamment, pour la section française, la tribune des orgues, placée au-dessus de la rue de Paris; les grands phares, les nappes hydrauliques, se déversant de part et d'autre du promenoir; et, pour les sections étrangères, les nombreux portiques sous lesquels passaient les promeneurs. Ces portiques étaient construits dans les styles d'architecture locale et ornés des pavillons nationaux; ils offraient en général des lieux de repos s'ajoutant à ceux que la Commission impériale avait ménagés. La variété et l'élégance de ces arrangements vinrent accroître la faveur que le public accorda, dès le premier jour, à la plate-forme de la galerie du travail.

La Commission impériale fit tous ses efforts pour obtenir

des exposants que le plus grand nombre possible de machines fût mis en mouvement. Une semblable mesure avait pour résultat, d'une part, de faire mieux comprendre les organes des appareils en montrant les fonctions qu'ils remplissent; d'autre part, de donner plus d'attrait et de vie à la galerie du travail. L'appel de la Commission fut entendu, et l'on peut dire que, dans aucune exposition antérieure, le nombre des machines en mouvement n'a été aussi considérable. La force motrice totale distribuée dans la galerie du travail s'est élevée à 635 chevaux; si l'on y ajoute celle du Parc (219 chevaux), celle du service des eaux (325 chevaux), et celle de la ventilation du Palais (100 chevaux), on arrive au nombre considérable de 1,279 chevaux pour représenter le total de la force dépensée dans l'Exposition de 1867 (tabl. 14 à 18).

Une innovation importante, qui sera décrite plus bas (§ 26) et que l'expérience a complétement justifiée, a donné au service de la mise en action des machines une sécurité et une facilité qu'il n'avait jamais présentées au même degré. Elle comprenait deux points essentiels : la répartition des générateurs de force motrice en 15 ateliers distincts, disséminés autour du Palais, la substitution du principe de l'entreprise à celui de la régie, adopté dans les expositions antérieures (§ 22).

Il ne suffisait pas de montrer aux visiteurs le travail mécanique avec ses caractères de puissance et de rapidité. Il fallait placer en regard le travail de l'homme avec sa perfection de goût, d'habileté manuelle et de précision intelligente. En s'arrêtant à ce projet, la Commission impériale crut à la fois combler une lacune regrettable et ajouter à l'Exposition de 1867 un attrait d'un genre tout nouveau. Elle voulut provoquer ainsi des rapprochements utiles et féconds, révéler la part qui revient à l'ouvrier dans la production générale, et, au moment

où la machine semble à la veille d'envahir toute l'industrie, démontrer que, pour certains travaux, la main de l'homme peut défier toute concurrence mécanique.

En vue de ce rapprochement, une classe spéciale du groupe X, la classe 95, fut exceptionnellement placée dans la galerie du travail et fut ouverte aux procédés manuels les plus attrayants et les plus ingénieux, à ceux-là surtout qui conviennent aux ouvriers chefs de métier. Les ateliers de cette classe les plus remarqués furent ceux de chapellerie, de chaussures, de composition et d'impression typographiques, de bijouterie, de tabletterie et de fabrication de dentelles, d'objets en ivoire et de fleurs artificielles (tabl. 13).

Au delà du chemin de 5 mètres, ménagé de chaque côté de la galerie du travail, les tables et vitrines adossées aux murs reçurent une multitude d'objets, machines ou appareils de petite dimension, qui auraient été perdus au milieu des grandes installations du massif central. Enfin, les parois mêmes de cette vaste galerie se prêtèrent à une exposition murale de dessins, de trophées et d'objets de faible épaisseur.

Parmi ces dessins, il convient de citer les plans des exploitations agricoles dont les propriétaires ou fermiers avaient obtenu la prime d'honneur dans les concours régionaux. Cette collection, fournie par les exploitations les plus recommandables, constituait un utile résumé des progrès récents de notre agriculture. La Commission impériale invita chacun des lauréats de la prime d'honneur à produire deux dessins, l'un représentant l'ensemble du domaine et son assolement, l'autre indiquant le plan général et les détails des bâtiments ruraux. Pour que la comparaison pût s'établir entre les dessins et permît au public d'apprécier d'un coup d'œil les rapports des surfaces et des autres données de l'exploitation, la Commission impériale en-

voya à chacun de ces exposants des instructions détaillées, pour leur demander que tous ces plans fussent dressés d'après des règles uniformes, au point de vue de l'orientation, des écritures, des teintes conventionnelles et de l'échelle. Cette échelle fut fixée de la manière suivante : $\frac{1}{2000}$ pour le plan d'ensemble du domaine; $\frac{1}{200}$ pour le plan général des bâtiments de la ferme; $\frac{1}{100}$ à $\frac{1}{50}$ pour les plans, coupes et élévations détaillés des bâtiments.

Une dernière observation, qui s'applique à la galerie du travail comme à toutes les autres, est relative à l'intersection de ces galeries avec les chemins rayonnants. Ces carrefours, surtout dans le grand et dans le petit axe de l'édifice, étaient accusés par des installations originales ou grandioses, de nature à impressionner le visiteur, dès ses premiers pas dans la galerie. Ainsi à l'entrée principale, en avant du grand vestibule, la section française était annoncée par des trophées métallurgiques d'un grand effet et par des pyramides formées avec des câbles de mines. Ces emplacements, situés le long des chemins, étaient considérés comme des places d'honneur, qui ne furent accordées qu'à des appareils dignes de les occuper par leur masse, leur hauteur ou leur attrait spécial.

§ 26. Mise en mouvement des machines.

Il est à peu près impossible à la plupart des visiteurs de comprendre l'usage auquel est destinée une machine qui reste immobile. Les hommes spéciaux eux-mêmes ne peuvent toujours se rendre un compte exact de la valeur d'organes qu'ils ne voient pas fonctionner.

Le système adopté dans les expositions antérieures pour mettre en mouvement une partie des appareils exposés présentait des inconvénients sérieux. En réunissant dans une

même galerie les appareils qui devaient être mis en marche, on sacrifiait tout classement méthodique : les machines les plus dissemblables étaient rapprochées par cela seul qu'elles marchaient, et séparées des machines analogues qui étaient en repos. En outre, les générateurs étaient tous réunis dans un bâtiment spécial et envoyaient la vapeur, par des conduites souterraines, aux appareils les plus éloignés. Malgré les précautions prises pour protéger les tuyaux de distribution contre le refroidissement, la longueur de ces tuyaux était trop grande pour qu'on pût prévenir, surtout vers leurs extrémités, une grande perte de pression et des condensations abondantes.

La Commission impériale de l'Exposition de 1867 se proposa de généraliser le principe de la mise en mouvement, en évitant les inconvénients révélés par l'expérience. Elle chargea, dès l'origine de ses travaux, un comité d'ingénieurs d'étudier l'organisation du service mécanique et les différents modes auxquels on pourrait recourir pour l'assurer.

Ce comité technique étudia d'abord l'emploi de l'air comprimé. Mais cette solution, séduisante en apparence, ne put résister à un examen approfondi; elle fut abandonnée en raison des grandes difficultés d'application qu'elle présentait, sans compter les dépenses considérables qu'elle eût entraînées. L'usage de la vapeur d'eau fut reconnu présenter seul assez de garanties de bon service. Ce principe établi, le comité examina une solution qui consistait à placer aux angles du Champ de Mars quatre machines à vapeur de 150 à 200 chevaux chacune, dont la force eût été transmise aux arbres intérieurs de l'Exposition par les câbles dits *télodynamiques*, si usités en Alsace et en Allemagne. Mais cette solution fut à son tour, après examen, écartée comme impraticable, et l'on s'arrêta à l'emploi de moteurs isolés d'une puissance ordinaire.

On fut ainsi ramené à la combinaison, indiquée dès l'origine sur les plans dressés par le commissaire général. Dès que le principe du système eut été adopté, l'exécution fut naturellement confiée au comité d'admission de la classe 52, dont le rôle a été d'une grande importance (liste 10).

Le projet définitif, qui a été adopté sur la proposition de ce comité, comprenait neuf groupes de chaudières distribués autour du Palais, à 30 mètres environ de son enceinte extérieure, et dix-sept moteurs répartis dans la grande galerie, et reliés aux chaudières par des conduites d'une longueur maxima de 100 mètres. On évitait ainsi les inconvénients de la condensation et de la perte de pression; on conjurait les chances d'incendie par l'éloignement des foyers et celles de l'interruption du service par son fractionnement même.

La conservation du classement méthodique des produits était une des conditions essentielles de l'organisation du service mécanique; mais le problème se compliquait encore d'une circonstance particulière : il n'était pas possible de profiter, pour l'installation des moteurs, des deux parties de la galerie tracées en ligne droite, parallèlement au grand axe du Palais, c'est-à-dire de celles qui présentaient le plus de facilités pour l'établissement de la transmission. Par suite de la forme oblongue du Champ de Mars, qui s'est souvent présentée comme un obstacle (§ 10), les espaces, demeurés libres entre le bâtiment et les avenues de Labourdonnaye et de Suffren, étaient trop étroits pour se prêter à la construction d'un bâtiment de chaudières et de sa cheminée, et avaient dû être exclusivement réservés à l'installation des portiques latéraux; de sorte que, par une coïncidence fâcheuse, tout ce qui concernait le service mécanique ne pouvait être établi que dans les parties circulaires du bâtiment.

En tenant compte de ces sujétions nouvelles, la section française a pu être divisée en huit lots ou ateliers, absorbant une force totale de 305 chevaux.

Pour les sections étrangères, les ateliers furent répartis de la manière suivante : Belgique, 40 chevaux; Prusse et États du nord de l'Allemagne, 54 chevaux; Bade, Hesse, Wurtemberg et Bavière, 40 chevaux; Autriche, 20 chevaux; Suisse, 17 chevaux; États-Unis, 50 chevaux; Angleterre, 100 chevaux. Total pour les sections étrangères, 321 chevaux; total pour la section française, 305 chevaux; total général pour les moteurs à vapeur, 626 chevaux (tabl. 14 et 18).

Outre cette force demandée à la vapeur, on a recouru à l'emploi des moteurs à gaz, dont l'installation est simple et n'entraîne l'établissement d'aucun générateur, pour les parties de la galerie où il suffisait d'une faible puissance dynamique et pour celles où le service était déjà organisé, quand des exigences mécaniques se sont révélées tardivement. C'est ainsi que cinq moteurs d'une puissance totale de 9 chevaux ont été répartis dans la galerie du travail, savoir : 3 dans les sections étrangères et 2 dans la section française. L'un de ces derniers, d'une force d'un demi-cheval, faisait mouvoir des modèles de marine; l'autre, de même force, a été disposé à dessein dans les petits ateliers de travail manuel (classe 95), qui sont le véritable domaine de ces moteurs, et où leur emploi peut rendre de grands services en retenant l'ouvrier au foyer domestique.

Le règlement de l'Exposition avait arrêté d'une manière générale que la force serait transmise par un arbre de couche, mais sans préjuger en rien la disposition de cet arbre. Fallait-il l'établir souterrainement ou le placer sur des colonnes à 4 ou 5 mètres au-dessus du sol? Cette question fut étudiée avec la plus grande attention et résolue en faveur de la transmission

aérienne. On a dû cependant recourir dans quelques cas parculiers, sur une longueur de 71 mètres, à une transmission souterraine, et cette circonstance a permis d'en apprécier les inconvénients et les dangers.

Enfin, l'établissement d'une transmission aérienne double se liait naturellement à la construction de la plate-forme ou promenoir central dont il a été parlé ci-dessus (§ 25).

Le promenoir central avait une longueur totale de 1,195 mètres, savoir : parties servant à la transmission, 413 mètres; parties sans transmission, 782 mètres.

Les supports étaient espacés de $3^m,45$ en moyenne, et disposés suivant un polygone, dont les sommets correspondaient aux fermes de la galerie et dont les côtés adjacents mesuraient $13^m,80$ et comprenaient entre eux un angle de 5 degrés. Cette longueur de $13^m,80$ et cet angle de 5 degrés sont les données qui définissaient la transmission générale. Les arbres de couche avaient une longueur totale de 721 mètres, ce qui donnait un total de près de 800 mètres, avec la transmission souterraine. Ces arbres étaient en fer forgé; ils avaient 9 centimètres de diamètre. Leur vitesse était de 100 tours par minute; leur hauteur au-dessus du sol de $4^m,33$.

L'attache des arbres de couche aux supports du promenoir était de nature à causer à l'ensemble de la construction des trépidations incommodes pour les promeneurs. En vue d'éviter cet inconvénient, on avait disposé les supports, dans toutes les parties qui recevaient les arbres de couche, de manière à réaliser une indépendance complète entre le promenoir proprement dit et le système des transmissions. Grâce à cette précaution, les visiteurs parcouraient la plate-forme sans se douter que des arbres de couche tournaient sous leurs pieds et communiquaient le mouvement aux appareils répartis dans le massif central.

Le poids de métal entrant dans la construction de la plate-forme était pour la fonte de 1,017 tonnes, et pour le fer de 519 tonnes.

La dépense totale, en y comprenant plancher, fondations, escaliers et garages, a été de 631,216 francs 98 centimes, soit de 524 francs par mètre courant (tabl. 62.)

Le travail a été divisé en trois lots, et confié à trois usines, qui ont pris le délai assez court de sept mois pour les études de détail et la fabrication, et de trois mois pour le montage.

Une fois les diverses questions servant de base à l'organisation du service mécanique résolues, un projet de marché fut soumis à un grand nombre de constructeurs, de manière à appeler la concurrence et à faire entrer, dans le domaine de l'Exposition proprement dite, la fourniture de la force motrice.

Quand les offres des constructeurs eurent été acceptées par la Commission impériale, la répartition des lots fut faite de façon à mettre, autant que possible, ces entrepreneurs dans les conditions où les plaçaient leurs relations de clientèle. C'est ainsi que les constructeurs de Rouen et de Lille furent chargés de faire marcher les appareils de filature et de tissage; les constructeurs d'Alsace, les machines-outils.

Pour l'étranger, la Commission impériale attachait un grand intérêt à ce que la force motrice fût organisée dans chaque section par un exposant de la nation intéressée, de telle sorte que l'entente pût être établie au moment même où chaque Commission étrangère s'occuperait de son plan d'installation. C'était, en outre, donner au service mécanique un caractère international, destiné à rehausser l'intérêt du concours. La Belgique, la Prusse et l'Angleterre acceptèrent avec empressement cette combinaison. Pour l'Autriche, les États de l'Alle-

magne du sud, la Suisse et l'Amérique, la Commission impériale dut recourir à des exposants français.

Les marchés de force motrice ont tous été faits sur un type uniforme et moyennant une somme fixée à forfait et en bloc à 600 francs par cheval vapeur, y compris l'installation de l'abri des moteurs, les transmissions et la fourniture régulière de la force motrice prévue au traité. La dépense totale s'est donc élevée à 377.309 francs 15 centimes: ce qui fait, avec les frais de construction de la plate-forme une somme de 1 million environ pour l'ensemble du service mécanique et l'établissement d'une promenade indispensable au public, laquelle n'aurait pas coûté seule, indépendamment des transmissions, moins de 500,000 francs (tabl. 62).

En réponse à une préoccupation qui a été souvent exprimée au sujet de la transmission de la force dans une galerie courbe, il faut faire observer que la forme curviligne du Palais n'a été pour personne un obstacle sérieux; presque tous les constructeurs ont adopté le genou à double suspension, dit joint de Cardan, et les transmissions ont pu être prolongées sur un point jusqu'à une longueur totale de 120 mètres, sans le moindre inconvénient. Un des entrepreneurs a remplacé le joint de Cardan par des engrenages coniques, formant entre eux un angle de 5 degrés. Cette transmission a marché avec une extrême douceur et ne donnerait probablement lieu qu'à un faible entretien, même au bout d'un long service.

En résumé, le problème de la force motrice a été résolu par les constructeurs exposants d'une manière satisfaisante, et toutes les conditions du programme imposé par la Commission impériale ont été convenablement remplies.

Le service mécanique n'a pas cessé de fonctionner avec une exacte régularité, chaque constructeur tenant à honneur de

s'en acquitter d'une façon irréprochable. Il n'a coûté à la Commission impériale que des sacrifices modérés, et certainement de beaucoup inférieurs à ceux qu'eût entraînés toute autre combinaison. Enfin il a respecté la sécurité des ouvriers et des visiteurs, et l'on ne saurait trop s'applaudir aujourd'hui que les moteurs de cette grande usine aient pu marcher pendant toute la durée de l'Exposition, sans explosion, ni rupture ou accident qui mérite d'être signalé.

§ 27. — Installation de la galerie extérieure.

Le groupe VII, intitulé *Aliments à divers degrés de préparation*, était principalement exposé dans la galerie extérieure. Ce groupe renfermait, comme dans toutes les expositions précédentes, les céréales, les boissons fermentées, les sucres; mais jusqu'alors les industries nombreuses ayant pour objet la préparation des matières alimentaires avaient été en général exclues de ces concours, parce que leurs produits ne peuvent être appréciés qu'au moment même où ils viennent d'être préparés. Si elles étaient intervenues, et encore d'une façon très-restreinte, c'était pour satisfaire aux besoins du public, mais sans offrir aux consommateurs les garanties de la concurrence et sans courir les chances de la lutte qui s'établit entre les divers exposants. En 1867, le service des restaurants, buffets, limonadiers, rentra dans l'exposition même, et les chefs de ces établissements concoururent entre eux pour des récompenses spéciales (§ 47).

En outre, ce concours ne fut pas borné à des restaurateurs et limonadiers de Paris. La Commission impériale appela toutes les nations exposantes à y prendre part. D'après le système de classement, chaque nation occupait une certaine façade sur le vaste pourtour de la galerie extérieure: elle fut

conviée à y installer les industries alimentaires qui lui étaient propres. Le but de la Commission impériale fut atteint et un grand nombre de pays offrirent leurs mets nationaux et leurs boissons caractéristiques. C'est ainsi que les visiteurs de l'Exposition pouvaient prendre leurs rafraîchissements ou leur repas, un jour en Angleterre, un jour en Russie, d'autres fois en Allemagne, en Hollande, en Danemark, en Italie ou en Espagne, sans faire d'autre voyage que celui du Champ de Mars.

Sous la galerie VII étaient pratiquées des caves comprenant trois berceaux de 3 mètres environ de largeur, dont l'un était affecté au service de la ventilation (§ 34), et dont les deux autres étaient mis à la disposition des exposants restaurateurs installés dans cette galerie. Une communication directe pouvait être pratiquée entre chaque établissement et la portion de cave située au-dessous, si elle était affectée à son service.

En appelant à titre d'exposants les limonadiers et restaurateurs, la Commission impériale les soumit implicitement aux prescriptions du règlement (docum. 2) et, par conséquent, laissa à leur charge tous les frais relatifs à leur exposition. Outre ces conditions générales, une instruction fixa les conditions particulières concernant l'exercice des industries alimentaires dans l'enceinte du Champ de Mars. Ainsi, la galerie extérieure demeurait ouverte au public jusqu'à onze heures du soir, c'est-à-dire longtemps après que le Palais était fermé; les exposants étaient tenus de l'éclairer, au moyen du gaz, sur toute la largeur occupée par leur installation (§ 33). Pour augmenter les espaces propres à recevoir le public, ils étaient autorisés à établir un plancher formant entresol au-dessus du rez-de-chaussée.

Le principe adopté pour la galerie extérieure excluait toute idée de monopole; mais la concurrence ne pouvait être illimitée, puisque, pour cette galerie comme pour les autres, la

place ne l'était pas. Afin de restreindre cette concurrence, la Commission impériale exigea des restaurateurs un loyer représentant à peu près le remboursement des frais de la partie de la galerie et de la portion des caves occupées par eux (§ 53).

Le loyer des restaurants fut fixé, en général, à 30 francs le mètre carré, pour les sections étrangères; les commissions des divers pays pouvaient librement en choisir les concessionnaires; elles étaient seules responsables, envers la Commission impériale, du payement de la redevance et de l'observation des règlements. Les espaces attribués à la France et à l'Angleterre furent, à cause de leur position plus avantageuse, loués plus cher, surtout dans la section française, où la compétition entre les restaurateurs de Paris était fort grande pour l'obtention d'une place. Ces concessions ont donné à la Commission impériale plus d'un embarras, moins en raison d'un vice du système que par suite de circonstances spéciales qui seront indiquées plus loin (§ 53).

La galerie VII ne renfermait pas seulement les établissements alimentaires; elle contenait en outre certaines installations répondant à des besoins publics, telles que des salons de lecture, des bureaux de poste, de change, de tabac; des postes de police et de sapeurs-pompiers. La Commission impériale aurait désiré que chaque puissance établît dans cette galerie un salon meublé dans le goût national et destiné à servir de lieu de repos ou de réunion, de conversation ou de lecture. La Belgique et la Prusse furent les seules à répondre à ce désir.

§ 28. — Installation du groupe X.

La nature même du groupe X entraînait un mode spécial d'installation. Composé d'objets appartenant à tous les groupes,

il devait rayonner à la fois sur toutes les galeries, attirant à lui les produits qui joignent les qualités utiles au bon marché. Les meilleurs moyens d'instruire l'homme, de le nourrir, de le vêtir, de le loger, de lui fournir les éléments de travail, ressortissaient à ce groupe, qui avait ainsi à puiser dans la galerie des arts libéraux, dans les galeries des matières premières, du mobilier, du vêtement et du travail, tout ce qui peut concourir à la prospérité morale et matérielle du peuple. Aussi, dans la section française, le dixième groupe, au lieu d'être, à l'exemple des autres, renfermé dans une galerie circulaire, a-t-il occupé, comme s'il constituait une nation distincte, l'un des secteurs du Palais.

Les comités d'admission institués par la Commission impériale pour le groupe X ont rempli avec zèle la mission qui leur était confiée. Dès le début de leurs travaux, ils comprirent que, poursuivant tous, dans leurs sphères respectives, un but commun, ils devaient s'unir afin de donner à leur œuvre l'harmonie nécessaire. Ils obtinrent de la Commission impériale que les bureaux des sept classes du groupe pussent former un comité central, qui fut composé des présidents, vice-présidents et secrétaires, tous élus par leurs collègues (liste 11).

Un des premiers soins des bureaux réunis des comités du dixième groupe fut de publier, en janvier 1866, une instruction générale sur la nature de ce nouveau groupe et sur son importance. Ensuite chacun des sept comités publia une instruction spéciale, définissant la nature des objets à exposer dans sa classe et les règles à suivre. L'indication des prix de vente n'était obligatoire que pour les exposants de la classe 91. Néanmoins les comités du groupe X n'admirent dans les autres classes que les exposants qui consentirent à fournir l'indication

du prix quand elle leur fut demandée. Cette résolution répondait au caractère spécial de ce groupe, qui, en tenant compte de tous les intérêts légitimes, devait surtout mettre au premier rang l'intérêt des consommateurs.

Dans toutes leurs instructions, les comités du dixième groupe faisaient appel au concours des comités départementaux, les invitant à provoquer les envois et à éviter, autant que possible, les lacunes regrettables qui résulteraient de l'abstention de certains producteurs.

La réunion des bureaux ne pensa pas que son action dût se borner à obtenir une exposition matérielle d'objets relatifs à l'amélioration physique et morale des populations. Elle s'attacha aussi à réunir des renseignements authentiques et précis sur les institutions de toute nature créées par des associations libres ou des particuliers en faveur des ouvriers de l'agriculture et de l'industrie. Une circulaire, accompagnée d'un questionnaire détaillé, fut adressée dans ce but, le 27 avril 1866, aux présidents des comités départementaux.

Plusieurs comités voulurent bien répondre à cet appel, et un grand nombre de manufacturiers apportèrent leur concours à cette œuvre utile. Grâce à ces collaborateurs, on put rassembler pour la France plus de cent monographies donnant de précieuses indications sur les classes ouvrières et sur leurs rapports avec les patrons dans les diverses parties de l'Empire. D'autre part, plusieurs Commissions étrangères vinrent à leur tour participer à cette entreprise commune, en fournissant environ quatre-vingts monographies des différentes parties du monde.

Les bureaux du groupe X eurent alors l'idée d'appliquer aux matériaux recueillis la règle suivie dans les différentes classes de l'Exposition, et d'en dresser la nomenclature sous

les formes d'un *catalogue analytique*. Ils nommèrent une commission de cinq membres chargée de résumer l'enquête et d'en former un volume (liste 11.) Ce travail diffère essentiellement de l'œuvre accomplie par le jury du nouvel ordre de récompenses (§ 44); il n'est qu'une collection de faits relatifs au bien-être des classes ouvrières, et l'on s'abstient de tout jugement et de toute conclusion sociale sur l'ensemble de ces faits. Le volume publié par le dixième groupe comprend : 1° les institutions relatives au culte, à l'éducation, à la prévoyance et à l'assistance, dues en France à l'intervention des pouvoirs publics et des associations non industrielles; 2° les institutions créées en France par l'initiative des chefs d'industrie et des ouvriers; 3° enfin, les institutions similaires qui se sont développées dans les pays étrangers.

On ne saurait parler du groupe X sans mentionner l'exposition du Ministère de l'instruction publique de France. Ce ministère n'a pas seulement, comme d'autres administrations de la France et de l'étranger, présenté les meilleurs procédés d'ordre matériel qui servent à l'instruction des enfants et des adultes dans les écoles primaires publiques, il a en outre provoqué la rédaction d'une enquête de haut intérêt.

Dans un rapport adressé, le 8 novembre 1865, à l'Empereur, S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique demandait l'autorisation de faire rédiger, pendant l'Exposition de 1867, une série de rapports sur les progrès réalisés en France, depuis vingt ans, dans les sciences et dans les lettres. Ces rapports devaient faire connaître :

1° Les progrès accomplis par les sciences mathématiques, physiques et naturelles;

2° Les progrès accomplis par les sciences morales et politiques dans leurs applications aux besoins de la société;

3° Le rôle des lettres françaises, qu'on étudierait, moins au point de vue de la forme, ce qui est la tâche de la critique littéraire, que dans leurs effets sur l'éducation générale du pays.

Des hommes éminents, appartenant au Sénat, au Conseil d'État, à l'Institut et au haut enseignement, ont bien voulu se charger d'exécuter le programme, et déjà vingt-huit rapports ont été déposés, formant vingt-neuf volumes grand in-8°. Dix rapports restent encore à paraître.

En même temps qu'il prenait une part si active à l'Exposition universelle de 1867, S. Exc. le Ministre de l'instruction publique établissait, dans son hôtel même, une sorte d'annexe au Champ de Mars, particulièrement destinée aux objets scolaires. Collections de cahiers d'élèves, photographies et plans d'écoles de divers genres, publications relatives à l'enseignement primaire, travaux d'aiguilles, plans d'études et d'organisation scolaires; telles étaient les principales divisions de l'exposition ministérielle, qu'ont pu examiner de près, sous la direction d'hommes compétents, tous ceux qui se préoccupent de l'instruction populaire.

Enfin, S. Exc. le Ministre de l'instruction publique a voulu compléter son œuvre en donnant aux instituteurs primaires de notre pays les moyens de voir les merveilles de l'Exposition universelle, d'y examiner particulièrement ce qui se rapportait à leur profession, et d'étudier à loisir l'exposition spéciale du ministère. Pour atteindre ce but, le Ministre provoqua la formation d'un Comité de souscription, qui fut placé sous la présidence du secrétaire général de son département. Ce comité réunit une somme de plus de 100,000 francs. Les instituteurs désignèrent, par canton, un délégué, qui fut chargé de se rendre à Paris, et dont le voyage eut lieu sous le patronage du comité.

En outre, un grand nombre d'instituteurs visitèrent l'exposition, soit à leurs frais, soit aux frais des communes ou à l'aide de souscriptions particulières.

Le nombre des instituteurs venus aux frais du comité de souscription est d'environ 3,500; les compagnies de chemin de fer leur accordèrent une réduction de moitié sur les tarifs. Leur séjour à Paris était de huit jours. Ils étaient pendant ce temps logés gratuitement dans les lycées et nourris dans ces établissements, moyennant une somme de 3 francs par tête et par jour payée par le comité. Enfin les instituteurs ont pu encore mettre à profit leur séjour dans la capitale en assistant à des conférences qui, au nombre de cinquante environ, ont été faites pour eux, à la Sorbonne, par des professeurs éminents. Ces conférences, qui ont été publiées par l'initiative du Ministère de l'instruction publique, portaient sur les sujets suivants : 1° législation scolaire, maisons d'école, hygiène; 2° organisation pédagogique des écoles; 3° matières de l'enseignement.

§ 29. — Installation de la section française de l'histoire du travail.

L'installation de la section française de la galerie de l'histoire du travail a présenté certaines particularités et a exigé, de la part de la commission spéciale (liste 13), des efforts qui méritent d'être mentionnés.

Un des soins les plus importants que la Commission eût à prendre fut la rédaction des inventaires, à mesure de l'arrivée des objets. Ces inventaires, n'ayant pour but que de faire reconnaître ces objets, étaient fort brefs. Chaque objet, extrait des caisses, était inscrit, dans une seule et même série de numéros d'ordre, avec le nom du propriétaire, le lieu d'envoi et une désignation aussi sommaire que possible; enfin, il recevait une étiquette correspondant à son numéro d'ordre. Ce premier

travail a compris plus de 7,000 numéros, représentant près de 20,000 objets.

L'installation terminée, on a procédé à la transformation de cet inventaire, en le reconstituant par nom de propriétaire et par ordre alphabétique. En effet, les envois de chaque collectionneur n'avaient pu être faits en bloc et les caisses n'avaient pas toujours été ouvertes avec suite; il en résultait que tous les objets appartenant à la même personne ne se trouvaient pas inscrits à la suite les uns des autres; de là un danger d'erreur pour le jour de la restitution. Le second inventaire a permis de connaître exactement la collection des objets présentés par chaque exposant.

Une autre opération importante de la commission de l'histoire du travail a consisté dans la confection des vitrines. Ces vitrines, dont la dépense, pour la section française, incombait à la Commission impériale, et s'est élevée à 67,000 francs, ont été jugées les meilleures qu'on ait employées jusqu'ici pour une semblable destination. La commission de l'histoire du travail les avait prises en location, mais elle avait stipulé que, sous certaines conditions, l'entrepreneur s'engageait à les abandonner en toute propriété. Plusieurs établissements publics et quelques particuliers ont pu ainsi en acquérir à bon compte la plus grande partie.

Deux dispositions de ces vitrines doivent être signalées. Toutes les tablettes étaient de glace afin de ne pas projeter d'ombre sur les objets placés au-dessous; les potences de fer qui les supportaient, étaient reliées par des bandes de fer, destinées, dans le cas où l'une de ces tablettes viendrait à être brisée par l'effet des changements de température ou par toute autre cause, à empêcher la chute des morceaux de glace et des objets d'art.

Les soins apportés à l'inventaire, à l'installation, à la surveillance et à la réexpédition des objets, ont été tels, qu'on n'a eu à regretter ni perte, ni détournement, et qu'il ne s'est produit aucune avarie de quelque importance.

§ 30. — Exposition des poids, des mesures et des monnaies.

La Commission impériale a songé, dès le commencement de ses travaux, à reprendre l'étude de certaines questions d'intérêt général, et notamment celle de la simplification des rapports internationaux de commerce au moyen de communes mesures d'échange.

Des conférences préparatoires, auxquelles ont pris part plusieurs membres de l'association de 1855 et les délégués accrédités auprès de la Commission impériale par les commissions étrangères, se sont ouvertes à Paris, au mois de mai 1866, et ont posé dans deux séances successives les bases des travaux à entreprendre sous ce point de vue.

A la suite de ces conférences, un arrêté de S. Exc. le Ministre d'État, en date du 7 juin 1866, a attribué dans le Champ de Mars un emplacement à une exposition des poids, des mesures et des monnaies de tous les pays.

Le même arrêté a institué un comité spécial pour présider à l'organisation de cette exposition. Ce comité était en outre appelé à rechercher les moyens les plus efficaces d'utiliser le concours universel de 1867, pour l'adoption et la propagation d'un système uniforme de poids, de mesures et de monnaies.

Le comité fit immédiatement appel aux commissions étrangères, demanda leur participation à l'exposition collective qu'il devait préparer et les pria de désigner dans leurs pays respectifs des membres pour les représenter.

Les adhésions ne se firent point attendre; elles émanèrent de presque toutes les nations qui figuraient à l'Exposition. Le choix des représentants désignés par les diverses commissions montre l'importance qu'elles attribuaient dès l'origine aux travaux du comité. Ces choix furent ratifiés par deux nouveaux arrêtés, en date du 14 février et du 10 avril 1867, et le comité, définitivement constitué (liste 21), put procéder à ses travaux.

L'exposition internationale des poids, des mesures et des monnaies, a été installée dans un pavillon circulaire placé dans le jardin intérieur, au centre même de l'Exposition. Ce pavillon, entièrement vitré et surmonté d'une coupole hémisphérique, était divisé en vingt secteurs appartenant chacun à des pays ou à des groupes de pays différents, rangés dans le même ordre que dans le Palais.

Le pavillon était à deux étages. On pénétrait au rez-de-chaussée par deux portes ouvertes suivant le grand axe du Palais. Ce rez-de-chaussée, formant une salle circulaire, était d'ailleurs éclairé par les parois du pavillon, formées de glaces à l'intérieur et à l'extérieur; un escalier tournant, placé au centre du pavillon, permettait de monter à l'étage supérieur.

Au rez-de-chaussée, l'on avait disposé dans chaque secteur :

1° Les mesures de capacité, du moins celles que leur volume avait permis d'admettre dans le soubassement de la vitrine;

2° Les poids, arrangés en pyramide sur la tablette qui surmontait ce soubassement;

3° Les mesures de longueur, dressées verticalement contre la glace intérieure de la vitrine. Les origines des divisions étaient placées dans le même plan et sur la même base. Ces mesures étaient soutenues par un double fil métallique tendu à la hauteur du mètre, auquel on pouvait les comparer d'un coup d'œil.

4° Les monnaies étaient systématiquement disposées dans un tableau de dimension uniforme appliqué à la hauteur des yeux sur la paroi extérieure de la vitrine; les tableaux de monnaies étaient d'ailleurs percés à jour et les pièces, simplement enchassées, étaient visibles sur leurs deux faces.

Au premier étage étaient exposés les billets de banque, papiers-monnaie, timbres-poste et calendriers envoyés par chaque pays. Cet étage servait en même temps de bibliothèque pour recevoir les documents mis au service du comité international.

Quatre cadrans d'horloge de types différents, romain, turc, indien et chinois, étaient établis sur les quatre faces du pavillon. A l'intérieur, le sommet de la coupole portait aussi le limbe d'un cadran en chiffres arabes. Tous ces cadrans indiquaient l'heure de Paris.

Au sommet du pavillon, un globe terrestre, dont la ligne des pôles était parallèle à l'axe du monde, faisait un tour entier dans les vingt-quatre heures. Un mécanisme d'horlogerie, installé au centre, donnait le mouvement aux horloges et au globe; ce mouvement leur était communiqué au moyen de trois axes de transmission rectangulaires situés dans le plan de la coupole.

L'empressement avec lequel la plupart des nations de l'Europe et de l'Amérique ont répondu à l'appel qui leur avait été adressé a permis de réunir des spécimens nombreux et variés des séries propres à chaque pays, et cette exposition, si utile par les enseignements qu'elle était destinée à fournir, n'a présenté que peu de lacunes; aussi, malgré sa nature technique et spéciale, a-t-elle excité un véritable intérêt.

Dès le principe, le comité s'était divisé en trois sous-commissions chargées : la première, d'étudier la question des poids

et mesures; la seconde, celle des monnaies; la troisième, celle de l'aréométrie, qui pouvait être considérée comme établissant le lien entre les mesures commerciales et les mesures d'usage purement scientifique.

Ces sous-commissions ont préparé les propositions qui ont été successivement examinées et définitivement formulées par le comité. Des rapports à l'appui ont été rédigés par chaque sous-commission.

Le comité, pour suivre la voie tracée par l'arrêté d'institution, a convoqué à des conférences libres des personnes haut placées dans les sciences, l'industrie et le commerce, choisies en France et dans les pays étrangers, et leur a soumis les conclusions auxquelles il était arrivé.

S. A. I. le prince Napoléon a bien voulu accepter la présidence de ces conférences, dans lesquelles ont été examinées et presque unanimement approuvées, après des discussions approfondies, les propositions du comité.

Ces propositions sont au nombre de seize.

Quatre d'entre elles concernent les poids et mesures :

I. Le système décimal ou décadique, conforme au système de numération universellement employé, est le plus propre à exprimer les multiples et les sous-multiples des poids, des mesures et des monnaies.

II. Le système décimal métrique est parfaitement propre à être universellement adopté, en raison des principes scientifiques sur lesquels il est établi, de l'homogénéité qui règne dans les rapports de toutes ses parties, de sa simplicité et de la facilité de ses applications dans les sciences et dans les arts, dans l'industrie et dans le commerce.

III. Les instruments de précision et les méthodes employés pour obtenir des copies des poids et mesures prototypes ont

atteint une perfection telle, que l'exactitude de ces copies répond aux besoins de l'industrie et du commerce, et même aux exigences de la science dans son état actuel.

IV. Comme toute économie de travail, tant matériel qu'intellectuel, équivaut à une véritable augmentation de richesse, l'adoption du système métrique, qui se range dans le même ordre d'idées que les machines-outils, les voies ferrées, les télégraphes, les tables logarithmiques, se recommande particulièrement sous le point de vue économique.

Neuf propositions concernent les monnaies :

I. La première condition à remplir est l'adoption, par les divers gouvernements intéressés dans cette question, d'une même unité dans l'émission de leurs monnaies d'or.

II. Il est à désirer que ces monnaies soient partout frappées au titre de neuf dixièmes.

III. Il est à désirer que chaque gouvernement introduise parmi ses monnaies d'or au moins une pièce d'une valeur égale à celle des pièces en usage parmi les autres gouvernements intéressés, afin qu'il y ait ainsi entre tous les systèmes un point de contact commun; partant de là, chaque nation travaillerait à assimiler graduellement son système de monnaies à celui qui pourrait être choisi comme base uniforme.

IV. La série des monnaies d'or actuellement en usage en France, se trouvant adoptée par une grande partie de la population de l'Europe, se recommande comme base du système uniforme cherché.

V. Considérant que, par suite d'une circonstance accidentelle et heureuse, les unités monétaires les plus importantes peuvent s'adapter à la pièce d'or française de 5 francs, moyennant des changements peu sensibles, cette pièce serait la plus convenable pour servir de base au système monétaire et les

monnaies frappées sur cette base deviendraient, aussitôt que la convenance des nations intéressées le permettrait, des multiples de cette unité.

VI. Il est à désirer que les différents gouvernements décident que les monnaies frappées par chaque nation en conformité avec le système uniforme proposé et convenu aient cours légal dans tous les pays.

VII. Il serait extrêmement désirable que le système du double étalon fût abandonné là où il existe encore.

VIII. Il serait extrêmement désirable que le système de numération décimale fût universellement adopté et que les monnaies de toutes les nations eussent le même titre et la même forme.

IX. Il est à désirer que les gouvernements s'entendent pour adopter des mesures communes de contrôle, afin de garantir l'intégrité des monnaies tant pour leur fabrication que pendant leur cours.

Enfin, trois propositions concernent l'aréométrie.

I. Il est à désirer que, pour les transactions internationales concernant les liquides, les mêmes systèmes de graduation aréométrique soient adoptés dans les divers pays.

II. Il est à désirer que les échelles particulières employées pour les différents liquides soient décimales et basées sur les densités ou sur les volumes spécifiques.

III. Il est désirable que le thermomètre centigrade soit généralement adopté, ainsi que l'échelle métrique du baromètre.

Après la clôture des conférences, le comité a émis le vœu que l'association créée en 1855, et dont la branche anglaise seule avait continué à fonctionner régulièrement, fût reconstituée sous le titre d'association internationale, fondée pour obtenir un système uniforme de poids, de mesures et de monnaies. Il a chargé chacun de ses membres du soin de provoquer

la formation de sections nationales, dont le comité restait jusqu'à nouvel ordre le lien naturel. Diverses circonstances sont déjà venues prouver que les travaux du comité n'ont pas été sans influence sur l'avancement de la question d'unification. Ainsi ses délibérations préliminaires sont visées dans l'acte du congrès des États-Unis, qui a rendu légal l'usage du système métrique dans l'union américaine. Les expositions universelles de Paris, auront donc puissamment contribué au succès de cette œuvre, et ce ne sera pas là le moindre de leurs bienfaits.

§ 31. — Expositions diverses.

Diverses expositions spéciales, qui ne se rattachaient pas aux groupes précédemment décrits, méritent d'être signalées avec quelques détails. De ce nombre sont les expositions des œuvres musicales, du canal de Suez, des secours aux blessés militaires, des missions évangéliques, de la navigation de plaisance.

Un arrêté de S. Exc. le Ministre d'État et des finances, vice-président de la Commission impériale, en date du 18 février 1867, institua l'exposition des œuvres musicales et nomma la commission chargée de l'organiser. Cette commission se composa de deux comités : 1° le comité de la composition musicale; 2° le comité de l'exécution musicale, divisé en trois sections : les concerts avec orchestre et chœur; les festivals et concours orphéoniques; les fanfares et musiques d'harmonie, ainsi que les musiques militaires.

Le comité de la composition musicale commença par mettre au concours les paroles d'une *Cantate sur l'Exposition* et d'un *Hymne à la Paix*. Il s'adjoignit des poëtes et des auteurs dramatiques pour juger les œuvres présentées. 936 pièces de vers, parmi lesquelles 630 hymnes et 222 cantates, furent envoyées au comité. Les auteurs des deux meilleurs hymnes reçurent

deux prix *ex æquo*, avec une somme d'argent de 500 francs et une grande médaille nominative. L'auteur de la cantate couronnée reçut une médaille et une somme de 1,000 francs. Les trois pièces de vers furent publiées au *Moniteur*.

Quant à la musique de la cantate et de l'hymne, le comité fixa, le 25 avril 1867, les conditions générales du concours. Par suite du caractère international de ce concours, il s'adjoignit quatre membres étrangers représentant autant de groupes de nations. 970 morceaux de musique, dont 807 hymnes et 102 cantates, furent adressés au comité. Aucun hymne ne parut mériter le prix. L'auteur de la cantate couronnée reçut une grande médaille, une somme de 1,000 francs et une autre somme de 2,000 francs pour faire exécuter son œuvre, à ses risques et périls et par des artistes de son choix.

Le comité de l'exécution musicale fut chargé d'organiser, moyennant un crédit de 60,000 francs qui lui fut alloué, la partie musicale de la solennité du 1er juillet et un concert ultérieur, qui fut donné le 11 juillet dans la grande nef du palais de l'Industrie, aux Champs-Élysées. On connaît l'immense succès qu'eut, à tous les points de vue, la première de ces solennités; quant à la seconde, exclusivement musicale, elle attira également une foule nombreuse. Dans toutes les deux, on exécuta l'hymne inédit dédié *à l'Empereur et à son vaillant peuple*, que Rossini voulut bien mettre à la disposition de la Commission impériale. Cet hymne, d'une grande inspiration, exigea le concours de 1,661 exécutants, dont 749 pour l'orchestre et 912 pour le chant.

La Commission impériale passa avec le comité de l'exécution musicale une seconde convention par laquelle celui-ci se chargeait d'organiser pour une somme de 25,500 francs les concours orphéoniques avec trois grands festivals. Ces festivals

eurent lieu les 5, 7 et 9 juillet au palais de l'Industrie. Le dernier festival fut suivi de la distribution des récompenses afférentes à ces concours, et fut honoré de la présence de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice; les prix d'excellence furent remis aux lauréats par l'Empereur. Une médaille commémorative fut attribuée ensuite à chaque société chorale ayant pris part au concours.

Enfin une troisième convention fut passée entre la Commission impériale et le comité de l'exécution musicale, qui se chargea d'organiser, moyennant une somme de 45,000 francs, les concours et festivals civil et militaire. Le festival civil des fanfares et musiques d'harmonie eut lieu au palais de l'Industrie, le 14 juillet, devant un public nombreux. Chaque corps de musique reçut une médaille commémorative.

Le festival-concours des musiques militaires eut lieu avec un grand succès, le 21 juillet, devant plus de 25,000 personnes. Les pays représentés étaient les suivants :

France (Garde de Paris, Guides de la Garde impériale); *Autriche* (Régiment du duc de Würtemberg); *Prusse* (2e Régiment et Grenadiers de la Garde royale); *Russie* (Chevaliers-Gardes); *Belgique* (Grenadiers); *Espagne* (Génie); *Bavière* (1er Régiment d'Infanterie); *Pays-Bas* (Grenadiers et Chasseurs); *Grand-Duché de Bade* (Grenadiers de la Garde.)

Après le festival-concours, les membres du comité procédèrent à la distribution des récompenses.

Encouragée par le succès obtenu le 21 juillet, la Commission impériale décida, sur la demande du comité, qu'un second festival militaire aurait lieu le dimanche suivant, 28 juillet. Elle alloua une somme de 25,000 francs pour payer une indemnité de 1,000 francs à chaque corps de musique et subvenir aux frais de séjour supplémentaires des musiciens. Chaque musi-

cien militaire, français ou étranger, reçut une médaille commémorative en argent.

Le comité de l'exécution musicale a vu sa tâche facilitée par les compagnies de chemins de fer, qui ont consenti à des diminutions considérables de prix pour le transport des exécutants, ainsi que par la commission d'encouragement pour les études des ouvriers (liste 25), qui a mis à la disposition des mêmes exécutants les logements de l'avenue Rapp.

L'exposition de la compagnie universelle du canal maritime de Suez comprenait trois parties principales :

1° Des plans en relief, des photographies, des dessins, des modèles de machines et des cartes reproduisant le théâtre des travaux, les moyens employés pour les exécuter, et le système de traction adopté pour le passage des navires transportant des marchandises d'une mer à l'autre;

2° Diverses collections représentant l'histoire naturelle de l'isthme de Suez;

3° Un diorama plus que suffisant pour dérouler sous les yeux des visiteurs la partie de l'isthme traversée par les canaux de la compagnie.

Cette exposition était installée au commencement des constructions orientales du Parc, formant ainsi, comme le canal lui-même, une transition entre l'occident et l'orient. Elle n'a cessé de recevoir un grand nombre de visiteurs; à partir du mois de septembre, son enceinte fut remplie par une foule considérable, qu'attiraient les conférences faites sur les travaux de l'isthme par le président de la compagnie.

L'exposition des sociétés de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer fut faite par l'initiative de la

société française. Elle avait surtout pour but de propager la grande pensée humanitaire émise par le congrès international de Genève : neutralisation des services qui se dévouent au soulagement des blessés. On voulait, en outre, en exposant de nombreux appareils de conservation, dont plusieurs avaient déjà fait leurs preuves, affirmer l'existence pratique des sociétés de secours et montrer les moyens dont elles peuvent disposer. Enfin, on espérait, en rapprochant les membres des sociétés de divers pays, établir des liens de confraternité qui pourraient être heureusement utilisés, à un moment donné, au profit des blessés.

Par un rapprochement heureux, cette exposition était installée dans le Parc près de celle du ministère de la guerre. Elle avait été divisée en cinq sections : 1° livres, dessins, gravures, photographies, modèles et plans; 2° denrées alimentaires, préparations médicinales; 3° matériel d'hôpitaux et d'ambulances; 4° instruments et appareils de médecine et de chirurgie; 5° appareils de sauvetage. Les sociétés qui ont pris part à l'exposition des secours aux blessés sont celles des pays suivants : France, Belgique, Prusse, Bade, Hesse, Wurtemberg, Bavière, Autriche, Suisse, Espagne, Portugal, Danemark, Suède, Italie, États-Unis et Grande-Bretagne.

L'exposition des missions évangéliques est due à l'initiative de la société des missions de Paris. Elle avait pour but de montrer l'état primitif des indigènes dans les diverses stations des missionnaires et leur développement social, particulièrement sous le rapport moral et religieux, depuis l'introduction du christianisme parmi eux.

Le musée des missions avait été établi dans l'angle nord-ouest du Champ de Mars, à l'extrémité du quartier oriental.

Il se composait d'objets recueillis par les missionnaires chez les indigènes, et de publications rédigées en un grand nombre de langues pour la propagation du christianisme. Les sociétés de missions qui ont contribué à la formation de ce musée sont celles de la France, des Pays-Bas, de la Prusse, de la Suisse, du Danemark, des États-Unis et de la Grande-Bretagne.

Les progrès notables accomplis depuis quelques années en France par la navigation de plaisance ont fait naître une importante industrie. Il résulte, en effet, d'une statistique officielle, arrêtée en novembre 1865 et dressée par les soins du ministère de la marine, que la France possède 4,696 bateaux de plaisance de toutes dimensions, inscrits dans les diverses circonscriptions maritimes, et employant comme équipages 5,776 personnes, amateurs ou matelots classés. Dans ce nombre ne figurent ni les embarcations de plaisance à la voile et à l'aviron, ni les bateaux de plaisance à vapeur, qui sont spécialement consacrés à la navigation de rivière, et dont le nombre excède 8,000.

La Commission impériale a pensé que cette industrie avait droit de figurer au grand concours de 1867, et elle a chargé un comité spécial (liste 24) d'en organiser l'exposition. Elle a consacré à cette exposition un emplacement de 420 mètres carrés sur la Berge, en avant du Champ de Mars. Cette classe a compté 130 exposants, dont 123 français et 7 étrangers. S. M. l'Impératrice a daigné y figurer elle-même pour une gondole vénitienne. Un port fut disposé en avant de la Berge pour recevoir les embarcations appartenant aux types les plus divers, parmi lesquels nous citerons les petits bateaux à vapeur de S. A. R. le prince Oscar de Suède et la dahabieh de S. A. le vice-roi d'Égypte. Des régates à la voile et à

l'aviron, auxquelles prirent part plusieurs sociétés étrangères, et des expériences de sauvetage, notamment sur les fusées porte-amarres, se firent par les soins du comité qui fut organisé en jury spécial (liste 24) pour l'attribution des récompenses.

§ 32. — Service des eaux.

Les besoins auxquels devait satisfaire le service des eaux pouvaient se ranger dans les trois catégories ci-après : 1° service du Parc, comprenant l'arrosage des pelouses, les cascades, les rivières, les fontaines monumentales; 2° service mécanique, c'est-à-dire alimentation des générateurs et des condenseurs des machines motrices; 3° service de la population proprement dite, avec ses exigences de propreté et de boisson.

Les calculs faits sur la consommation probable de ces divers services conduisaient à prévoir une dépense de 10,000 mètres cubes par jour, savoir : pour le service du Parc, 5,500 mètres cubes; pour le service mécanique, qui a de grandes exigences si l'on veut desservir largement la condensation (ce qu'on n'avait jamais fait complétement dans les expositions antérieures), 3,200 mètres cubes; enfin, pour les besoins d'une population, dont le chiffre n'était pas inférieur à 100,000 âmes, 1,300 mètres cubes.

Toutefois, ces divers services ne demandaient pas tous la même pression : les uns, comme l'arrosage et l'alimentation des fontaines monumentales, exigeaient une charge d'au moins 15 à 20 mètres; d'autres, au contraire, comme le service des condensations et des rivières, pouvaient s'effectuer avec une très-faible pression dans les conduites. De là, l'idée de diviser le service hydraulique en deux groupes ou étages, ayant chacun son réseau distinct et affecté à des destinations différentes. Chacun de ces étages devait répondre à une dis-

tribution d'environ 5,000 mètres cubes, et pouvait d'ailleurs être mis en communication avec l'autre étage, en cas de besoin. Ces deux groupes ont reçu le nom de *service bas* et de *service haut*.

Le service bas comprenait deux opérations successives. La première consistait dans le remplissage du lac, au milieu duquel s'élevait le grand phare métallique et dont le niveau constant était d'à peu près 5 mètres au-dessus de l'étiage de la Seine. La seconde était constituée par le refoulement de l'eau du lac dans un réservoir placé 10 mètres plus haut, soit à 15 mètres au-dessus de l'étiage, et en communication avec tout le réseau du service, dont il réglait la pression. Cette division du travail était nécessitée par des convenances de décoration, dont il est facile de se rendre compte : on ne pouvait songer à mettre en communication directe le lac avec la Seine, dont le niveau eût été trop bas par rapport au terre-plein du Champ de Mars, et dont les variations auraient d'ailleurs, à tout instant, modifié l'aspect des berges du lac.

La première opération s'effectuait au moyen de la grande pompe de la machine marine d'Indret, installée dans le hangar de la Berge (§ 15), et, en cas de chômage de cette machine, par une pompe rotative que commandait, au moyen d'un câble télodynamique (§ 26), une machine locomobile, située à une distance de 150 mètres. Quant à la seconde opération, elle s'effectuait au moyen de quatre pompes, disposées de part et d'autre du pont d'Orsay (§ 15).

Le réservoir de ce service bas était plutôt destiné à régulariser la pression dans les conduites qu'à emmagasiner une provision d'eau importante. Il était en tôle, offrait une contenance de 55 mètres cubes, et avait été placé au centre d'une construction figurant une tour en ruine.

La conduite de refoulement faisait le tour du Palais, dirigeait des embranchements sur les condenseurs et les chaudières du service mécanique, et se terminait aux cascades du Jardin, dont les eaux étaient recueillies par une rivière, puis revenaient, après un parcours souterrain, dans la seconde rivière du Parc, et rentraient enfin dans le lac d'où elles avaient été aspirées.

Cette organisation du service bas assurait une très-grande sécurité à son fonctionnement; elle associait des exposants à la satisfaction des besoins généraux du public, et mettait en œuvre les éléments mêmes de l'Exposition. Enfin, elle avait l'avantage d'être notablement plus économique que l'appel aux ressources municipales; car la Ville fournissait le mètre cube d'eau au taux de dix centimes, tandis que cette eau n'a pas coûté à la Commission impériale plus de deux centimes en moyenne (tabl. 16); ce qui, pour un million de mètres cubes, a produit une économie de 80,000 francs.

Quant au service haut, les difficultés d'organisation étaient plus grandes, à cause de la nécessité d'une réserve assez considérable pour faire face à toutes les éventualités, surtout à celle d'incendie.

La première question qu'on eut à se poser fut celle de savoir s'il convenait de s'adresser uniquement à la Ville de Paris pour alimenter l'étage élevé, ou s'il fallait, au contraire, adopter un service distinct : cette deuxième solution prévalut après mûre délibération. On venait, en effet, de traverser l'été de 1865, pendant lequel la Ville n'avait pu qu'avec peine suffire à tous les besoins. Il n'eût donc pas été prudent d'imposer à la distribution urbaine une surcharge aussi lourde que l'alimentation du Champ de Mars; la Commission impériale se décida, en conséquence, à organiser un service hydraulique

spécial à l'Exposition et à faire appel pour le réaliser au concours des exposants.

Cette solution obligea d'établir, à une altitude d'environ 32 mètres au-dessus de l'étiage, un vaste réservoir suffisant pour l'approvisionnement d'une journée, c'est-à-dire contenant environ 4 ou 5,000 mètres cubes. Le réservoir, construit au sommet du Trocadéro, avait une surface d'eau moyenne de 10 ares et une profondeur de $4^{m},50$.

Le réservoir n'est revenu, sans compter le terrain ni l'égoût établi près de ses abords, et en y comprenant les murs de clôture et la chambre des vannes, qu'à une somme de 22,000 francs, soit à 5 francs par mètre cube de capacité. Le loyer du terrain, depuis le 1er juillet 1866 jusqu'au 1er janvier 1868, a coûté, en outre, 14,000 francs; ce qui fait, par mètre cube d'eau emmagasinée, un total de 7 francs 50 centimes, et par mètre d'eau élevée, 4 centimes, en comptant sur une consommation d'environ 900,000 mètres cubes pour le service haut.

L'usine hydraulique a été créée sur la Berge, à l'aval du pont d'Iéna. Elle comprenait deux machines de Woolf accouplées, commandant des pompes à piston plongeur, qui aspiraient directement l'eau de la Seine, et la refoulaient au réservoir, distant de 760 mètres de l'usine. Le volume ainsi élevé journellement était de 5,000 mètres cubes et pouvait être facilement doublé, si l'on faisait fonctionner jour et nuit les deux pompes.

La conduite de refoulement, qui avait 35 centimètres de diamètre, servait aussi d'artère de distribution et se ramifiait à partir de l'usine dans le Champ de Mars, dont elle suivait les principales allées en alimentant les nombreuses bouches d'arrosage et les divers besoins. Elle traversait le Palais et projetait, dans chacune de ses voies rayonnantes, des branche-

ments qui aboutissaient à des bouches contre l'incendie, auprès desquelles était approvisionné tout un matériel de boyaux et de lances.

La différence entre le niveau du réservoir et celui du sol du Palais était de $31^{m},78$; ce qui donnait, même en déduisant la perte de charge due au frottement, une pression très-convenable pour un bon service de ces différents orifices de consommation.

Le même tuyau servant à la fois, à partir de l'usine, au refoulement et à la distribution, on voit que l'eau élevée par la machine se rendait au réservoir ou au Champ de Mars, suivant que la consommation était ou non inférieure au volume refoulé par les pompes.

Le service était dirigé de façon à laisser la nuit le réservoir à moitié plein, pour parer à tous les besoins imprévus, et surtout pour conjurer le danger d'incendie, qui, dans un palais rempli des richesses du monde entier, devait tenir en éveil la sollicitude de l'administration.

Le prix payé à l'entrepreneur à forfait pour le refoulement au réservoir était de 5 centimes par mètre cube. En ajoutant à ce prix les frais du réservoir et de la canalisation du Trocadéro, on arrive à un total de 10 centimes, égal à celui que la ville de Paris avait demandé à la Commission impériale; de sorte que celle-ci n'a pas eu à payer une augmentation de dépense pour le surcroît de sécurité que lui donnait l'organisation d'un service distinct [1] (tabl. 16 et 62).

La Commission impériale n'a point voulu, d'ailleurs, se

[1] La ville de Paris demandait, en outre, à la Commission impériale de supporter la dépense évaluée à 30 ou 35,000 francs pour l'établissement de la conduite de jonction entre le Champ de Mars et la canalisation des réservoirs de Passy. Cette somme a été entièrement économisée par la combinaison qui a prévalu.

priver du concours que lui offrait la Ville avec beaucoup de bon vouloir. Elle l'a, au contraire, largement mis à profit pour assurer la distribution avant que le service fonctionnât dans des conditions normales, et pour ajouter, en cas de besoin, le contingent des ressources municipales au produit des appareils élévatoires du Champ de Mars. A cet effet, les réseaux de l'Exposition ont été branchés en six points différents sur ceux de la Ville, de manière à recevoir, à certains moments, les eaux de l'Ourcq, ou celles de la Seine, puisées soit à Chaillot, soit à Neuilly, ou enfin celles de la Dhuys.

Les eaux de la Dhuys ont des qualités de transparence, de fraîcheur, et de pureté qui les rendaient particulièrement propres à la boisson et à l'alimentation de l'aquarium d'eau douce. Dès qu'on les eut employées à ce dernier usage, on put renoncer aux filtres avec lesquels on essayait de clarifier les eaux de la Seine, et les bacs de l'aquarium laissèrent voir depuis lors jusqu'aux moindres détails de la curieuse population qu'ils renfermaient (§ 14). En outre, un tuyau spécial amenait l'eau de la Dhuys à l'une des douze fontaines gratuites, installées autour du Palais et dans le Parc, à l'usage du public; dans les jours de grande chaleur, cette fontaine, dont les eaux étaient très-agréables et ne dépassaient pas 15 degrés, était toujours entourée par une foule nombreuse, avide de s'y rafraîchir (§ 40).

La distribution d'eau qui vient d'être définie alimentait les services généraux et les besoins des particuliers. L'eau était concédée par abonnement à ces derniers au prix de 10 centimes par mètre cube, prix inférieur au prix de revient, si l'on ajoute à la dépense d'élévation par les machines celle de la canalisation. Le nombre des abonnés était de cent cinquante, dont cinquante-quatre dans le Palais et quatre-vingt-seize dans le

Parc, et le volume qui leur était concédé par jour était d'environ 1,000 mètres cubes. On doit citer, parmi les diverses consommations comprises dans ce total, celles des restaurants, des urinoirs et water-closets, des fermes, de la blanchisserie, des appareils réfrigérants, du lavage des laines, de la fabrique de stéarine (tabl. 60).

La canalisation comprenait 15 kilomètres environ dont 12,841 mètres de conduites en fonte d'un diamètre variant entre 10 et 35 centimètres. Les robinets étaient au nombre de 413, dont 314 en bronze et 99 en fonte. Le matériel de la canalisation a été fourni en location et revient à un prix qui représente les 37 centièmes du prix d'achat. La dépense totale de ces tuyaux s'est élevée à 160,000 francs et coûte, par mètre cube distribué, 8 centimes.

Après avoir insisté sur le système de la distribution des eaux, il reste à indiquer succinctement les dispositions prises pour assurer l'écoulement de ces eaux, quand elles ne pouvaient plus servir, et celui des eaux pluviales.

Le système général d'assainissement de l'Exposition était rattaché au grand égout collecteur de l'École-Militaire, qui traverse le Champ de Mars à peu près en diagonale, et va déboucher dans la Seine, à l'aval de la gare du quai d'Orsay. Dans le Palais, un égout circulaire, répondant à la galerie des beaux-arts, déversait dans ce collecteur le produit des drains secondaires et tertiaires, qui communiquaient avec les chéneaux des toits, les restaurants et les condenseurs. Dans le Parc, des tuyaux en ciment et en poterie s'embranchaient également sur le collecteur, et y amenaient les eaux de pluie et les eaux ménagères, qui étaient recueillies par les bouches d'égout disposées aux points bas.

Le cercle était ainsi fermé, et le drainage du Champ de

Mars n'était pas moins complet, grâce aux mille canaux qui le desservaient, que sa distribution d'eau avec ses deux réseaux.

§ 33. — Service de l'éclairage.

Sans avoir l'importance de la distribution d'eau, la distribution de gaz avait également des besoins nombreux et variés à satisfaire. Éclairer le Parc sur une surface de 25 hectares au moins; distribuer aux restaurants du promenoir couvert du Palais et à ceux du Parc le gaz nécessaire au chauffage et à l'éclairage; fournir aux moteurs à gaz leur élément indispensable : tel était le but du vaste réseau des canalisations de gaz.

La Commission impériale avait songé tout d'abord à organiser un service d'éclairage entièrement distinct de celui de la ville de Paris : des usines à gaz, avec leurs appareils de distillation et d'épuration, leurs gazomètres, pouvaient être installées dans le Parc; l'éclairage du pourtour extérieur du Palais, ou de certaines parties du Parc, qui restait le soir ouvert au public, pouvait permettre de montrer comparativement divers procédés et appareils fondés sur l'emploi des divers combustibles et de la lumière électrique.

Un examen approfondi dut faire renoncer à ce projet, qui avait l'inconvénient d'exiger des dépenses considérables de premier établissement et de créer à la Commission impériale de lourdes responsabilités de toute nature.

La Commission s'est donc adressée à la compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz, qui lui a fourni, moyennant le prix de 20 centimes par mètre cube, le gaz nécessaire à l'alimentation de l'Exposition universelle. Une conduite de 50 centimètres de diamètre, greffée sur la conduite du quai de Billy, traversait le pont d'Iéna, entrait dans l'enceinte de l'Exposition, longeait la grande avenue et se divisait en deux

conduites circulaires placées autour du Palais, l'une de 10 centimètres de diamètre, sous le grand boulevard, l'autre de 25 centimètres, sous le promenoir couvert. De ces deux grandes artères se détachaient les ramifications qui distribuaient le gaz dans la galerie extérieure du Palais et dans toute l'étendue du Parc. Des raisons de la plus simple prudence avaient fait proscrire le gaz dans l'intérieur du Palais; on n'avait fait exception à cette règle que dans la galerie du travail, pour certaines machines qui l'employaient comme force motrice, ainsi que dans les caves et cuisines ménagées sous la galerie des aliments; mais, dans ces deux genres d'application, les précautions les plus minutieuses avaient été prises pour éviter les fuites et conjurer le danger d'incendie.

La distribution de gaz, restreinte au Parc proprement dit, à l'exclusion du Jardin, alimentait le service général de l'éclairage public et satisfaisait aux besoins des particuliers. Le gaz était concédé à ces derniers, par abonnement, moyennant 30 centimes par mètre cube, prix bien inférieur au prix de revient, si l'on ajoute, au chiffre de 20 centimes que payait la Commission impériale à la compagnie parisienne, la dépense des canalisations.

Les abonnements étaient réglés par des polices analogues à celles qui sont adoptées dans la ville de Paris. Le nombre des abonnés était de 124, et le volume de gaz qu'ils consommaient par mois était en moyenne de 40,000 mètres cubes. On doit citer parmi les diverses consommations comprises dans ce total : celles des machines à gaz pour 2,000 mètres cubes par mois, celles des restaurants pour 18,500 mètres cubes, celles des 71 abonnés du Parc pour 19,500 mètres cubes; quant à la dépense de l'éclairage public, elle s'élevait par mois à 50,000 mètres cubes (tabl. 60).

Le réseau des canalisations de gaz comprenait 13,500 mètres de longueur, dont 5,800 mètres de conduites de fonte et 7,700 mètres de tuyaux de plomb. La Commission impériale a confié les travaux de canalisation de gaz et d'eau au même entrepreneur pour diminuer le nombre des chantiers du Parc, éviter des contacts difficiles entre deux entreprises similaires, et utiliser un même matériel. Elle a également admis pour les deux canalisations un même système de conduites et de robinets.

La dépense de la canalisation, y compris les lanternes et les candélabres, s'est élevée à 172,059 francs 31 centimes celle de la consommation du gaz, à 132,417 francs 20 centimes.

Sur les conduites maîtresses s'embranchaient des conduites particulières qui alimentaient, soit les établissements privés, soit les appareils d'éclairage public. Tous les travaux nécessaires pour amener le gaz aux exposants ou concessionnaires ont été exécutés aux frais de ces derniers; la canalisation extérieure jusqu'au compteur, la prise sur la conduite publique devaient être effectuées par les entrepreneurs de la Commission impériale, en location et aux mêmes conditions que les conduites générales.

Toute l'attention de la Commission impériale s'était portée sur l'éclairage public. Les voies principales, telles que la grande avenue, l'avenue d'Europe et le grand-boulevard, étaient éclairées par une double rangée de candélabres; la marquise autour du Palais par une double ligne d'appareils, consistant en lyres suspendues au pourtour, ainsi qu'en girandoles à trois branches, appliquées sur la façade des boutiques et dont la lumière était tamisée par des globes en émail; les allées du Parc étaient suffisamment éclairées par des candélabres du modèle de la ville de Paris, placés à une distance généralement inférieure à 18 mètres.

Les compteurs et régulateurs avaient été mis gratuitement par des exposants à la disposition de la Commission impériale, et ont donné un bon service.

§ 34. — Ventilation du Palais.

La situation et le plan général du Palais de 1867 le plaçaient, au point de vue de la ventilation, dans des conditions exceptionnelles. Ce Palais occupait une étendue de plus de 14 hectares et présentait à l'action des rayons du soleil une surface métallique très-absorbante. Il en résultait une cause d'échauffement, mais en même temps une grande facilité apportée à l'évacuation de l'air par tirage vertical. D'un autre côté, le Palais était placé entre deux réservoirs d'air, le Parc à l'extérieur, le jardin central à l'intérieur. Il était enfin exposé à tous les vents et présentait, tant au dehors qu'au dedans, trente-deux portes parfaitement disposées pour la ventilation naturelle (tabl. 3).

Outre ces communications si larges et si faciles de l'air extérieur avec l'intérieur du Palais, il en existait de complémentaires provenant des lanterneaux des toitures et du réseau souterrain dont il a été déjà question (§ 11), mais qu'il est bon de définir plus complétement.

Chacun des seize secteurs du Palais était superposé à un secteur souterrain, formé d'une galerie rayonnante et de trois galeries circulaires qui s'y embranchaient. Ces galeries étaient placées au-dessous des chemins circulaires du Palais; leur atmosphère communiquait avec celle de l'édifice au moyen de nombreuses ouvertures ou soupiraux pratiqués dans le dallage de ces chemins et munis de grilles de bois. Toutes les galeries rayonnantes débouchaient dans une galerie générale placée au pourtour, sous la galerie des aliments, ayant 10 mètres de lar-

geur [1] sur $2^{m},50$ de hauteur, et communiquant avec le dehors par 16 puits de prise d'air de 3 mètres carrés de section, et par 128 soupiraux additionnels, ayant chacun 35 décimètres carrés de surface. Toutes les galeries souterraines avaient 6 mètres carrés de section : les grilles de bois, par lesquelles l'air s'échappait dans les chemins circulaires du Palais, avaient été établies de façon à présenter le même débouché de 6 mètres carrés pour chacun des secteurs souterrains.

L'ensemble de toutes ces dispositions constituait les voies de la ventilation naturelle. L'expérience a prouvé que cette ventilation était suffisante, excepté lorsque l'atmosphère avait un calme complet. Par crainte des inconvénients qui pouvaient se présenter alors et aussi dans le but d'avoir une ventilation plus efficace, on résolut d'activer dans les galeries souterraines le courant d'air naturel au moyen de procédés mécaniques.

Le système employé a consisté à entraîner dans le Palais l'air du réseau souterrain, à l'aide d'un puissant jet d'air comprimé. Il se produisait autour du cône d'expansion du jet une propulsion de l'air ambiant, comme par un piston fluide; de sorte que, à une certaine distance de ce jet, le mélange de l'air détendu et de l'air entraîné se trouvait posséder une vitesse que l'on pouvait modérer jusqu'à la rendre acceptable dans une enceinte habitée. Un jet d'eau pulvérisée, placé à côté du jet d'air, servait à le rafraîchir et à en précipiter les poussières.

Les appareils de compression étaient au nombre de quatre; ils étaient établis autour du Palais; ils consommaient ensemble une force de 100 chevaux (tabl. 17). Ils avaient été combinés

[1] Une partie de cette largeur, sur un ou deux tiers, était affectée au service des caves et cuisines des restaurants, et elle était séparée par une cloison de la partie destinée à l'aérage. La ventilation de ces cuisines en sous-sol constituait un problème des plus difficiles, qui n'a été qu'imparfaitement résolu, et qui a donné lieu à d'assez sérieux inconvénients.

avec les centres du service mécanique, de façon à utiliser une partie des aménagements déjà faits en vue de la production de la vapeur et de la force motrice; ce qui a permis d'obtenir de notables économies sur la dépense d'installation et de fonctionnement du système. A chacun des quatre centres correspondait un réseau distinct de conduites de tôle et de bitume. Ces conduites, placées en sous-sol, dans la galerie générale du pourtour, offraient un diamètre variable de 30 à 60 centimètres et elles étaient pourvues de branchements d'injection à la rencontre de chaque galerie rayonnante.

La ventilation forcée introduisait dans le Palais de 550 à 600,000 mètres cubes d'air par heure.

C'est surtout dans les jours chauds, où l'air était immobile, que la ventilation artificielle rendait des services bien caractérisés. Les observations faites dans ces circonstances ont prouvé que la différence à l'avantage des parties ventilées artificiellement était d'environ 3 degrés et demi, par rapport aux galeries soumises seulement à la ventilation naturelle.

Cet abaissement de température n'est ni le seul ni le plus important effet de la ventilation. Le corps humain est un organisme délicat et complexe, à réactions sensibles, qu'affectent toutes les influences du milieu ambiant, non-seulement celle de la chaleur, mais celle de la pureté de l'air, de la vapeur d'eau qu'il contient. Un air chaud sera plus facilement toléré, s'il est pur, qu'un air tiède et vicié; de sorte qu'un renouvellement fréquent de l'air, quand il n'aurait pas pour effet d'en abaisser la température, serait encore un bienfait physiologique très-apprécié du public.

Le service de la ventilation a coûté à la Commission impériale environ 75,000 francs. Cette somme, qui fait revenir à $0^{f},078$ le prix de 1,000 mètres cubes d'air lancés dans le

Palais, se rapporte seulement à la fourniture en location d'une tuyauterie de 1,452 mètres, et des appareils de compression, ainsi qu'au fonctionnement de ces derniers pendant 150 à 200 jours. Elle ne comprend pas les frais relatifs à la production de la moitié environ de la force motrice nécessaire à la marche des appareils, qui avait été fournie gratuitement par le service mécanique. Elle ne comprend pas davantage la dépense de premier établissement du réseau des galeries souterraines, qui sont, il est vrai, indispensables à l'application du système, mais qu'il ne serait pas juste de mettre au compte du service de la ventilation, puisque leur construction se justifiait par des considérations autres que les nécessités de ce service.

En résumé, la combinaison des deux modes de ventilation naturelle et artificielle, qui agissaient simultanément, mais dont l'action respective acquérait ou perdait de l'importance, suivant les conditions atmosphériques, procurait au Palais une aération moyenne satisfaisante. Le succès de la ventilation du Palais a reçu de l'expérience une sanction définitive, rendue plus intéressante encore par la forme et les dimensions exceptionnelles de l'édifice.

§ 35. — Transport et mise en place des produits.

A l'Exposition de 1855, la Commission impériale s'était chargée des frais de transport des produits exposés. On se souvient encore des embarras de ce service, alors sans précédent, et des retards qui en résultèrent pour l'ouverture de l'Exposition.

A Londres, en 1862, le transport des produits français se fit également aux frais de l'État; la Commission impériale l'effectua par ses propres soins et se constitua l'intermédiaire

entre les exposants et les compagnies de chemins de fer. Mais cette centralisation d'un service aussi complexe lui imposa de très-lourds sacrifices, et, ce qui est un inconvénient plus sérieux encore, une grave responsabilité.

Instruite par l'expérience, et fidèle à son principe de laisser, autant que possible, le champ libre à l'initiative privée, la Commission impériale de l'Exposition de 1867 s'est abstenue de toute immixtion entre les entrepreneurs de transport et les exposants (règlement général, art. 41). Ces derniers ont dû, en conséquence, pourvoir, soit par eux-mêmes, soit par leurs agents, à l'expédition, à la réception et à la réexpédition de leurs colis.

Le champ est ainsi demeuré ouvert à la libre concurrence. En tête des entrepreneurs qui ont pris part à ces opérations, est venu se placer le service de la manutention de la chambre de commerce de Paris. Presque toutes les Puissances étrangères et beaucoup de classes de la section française ont confié la mise en place de leurs produits à cette entreprise, qui, grâce à sa situation et à ses ressources, a pu donner satisfaction à tous les intérêts, faciliter les formalités de douane et contribuer ainsi au succès de l'Exposition (liste 26).

Le règlement général fixait les différentes époques des arrivages et des installations. L'admission des produits, tant français qu'étrangers, devait s'opérer du 15 janvier 1867 au 10 mars suivant, à l'exception des colis d'un poids supérieur à 1,200 kilogrammes, qui ne devaient plus être reçus après le 25 février. Passé le 10 mars, les colis retardataires ne pouvaient plus être admis sans autorisation spéciale de la Commission impériale.

Les exposants se conformèrent difficilement à ces dates réglementaires, et la Commission dut, par un arrêté du 20 fé-

vrier, les informer qu'elle dresserait la liste de ceux qui n'auraient pas apporté leurs produits le 11 mars, et prononcerait leur exclusion du concours pour les récompenses. Cette mesure produisit de bons effets et excita l'activité des exposants, qui, sauf quelques rares exceptions, furent prêts à la date fixée.

Les portes du Champ de Mars étaient ouvertes à l'entrée des colis de six heures du matin à six heures du soir. Les arrivages avaient lieu, soit par voie ferrée, soit par eau, soit par camionnage, soit à bras ou à dos d'homme.

L'embranchement du Champ de Mars destiné à amener les voyageurs jusqu'aux portes de l'Exposition la mettait en communication directe, par le chemin de ceinture, avec les lignes de chemins de fer de la France et du continent. En outre, la Commission impériale créa, dans l'intérieur même de l'Exposition, un réseau de voies ferrées pour permettre aux wagons d'arriver, autant que possible, à l'emplacement destiné à leur contenu, et éviter ainsi les transbordements. Ce chemin de fer fut relié à l'embranchement du Champ de Mars, construit par la compagnie de l'Ouest. Assujetti à suivre, dans son parcours, les sinuosités des allées du Parc, le tracé comportait une série presque continue de courbes et de contre-courbes, dont les rayons toutefois ne s'abaissaient pas au-dessous de 80 mètres, et dont les plus fortes pentes ne dépassaient pas 2 centimètres par mètre, de manière que l'exploitation pût en être faite par le matériel ordinaire circulant sur les voies ferrées. C'est ainsi que des wagons partis de Saint-Pétersbourg, de Berlin, de Florence, de Madrid, arrivaient sans rompre charge jusqu'à la place assignée à leurs produits dans le Champ de Mars.

A l'intérieur du Palais, pour desservir la partie française de la galerie du travail, la Commission avait établi également une voie ferrée dans chacun des deux chemins circulaires de

cette galerie, dont les lourdes machines exigeaient des facilités exceptionnelles de transport. Ces voies ont été prolongées partiellement par les Commissions étrangères et ont constitué ainsi un second réseau intérieur, réuni aux voies extérieures par des embranchements normaux et des plaques tournantes. Ce réseau, formé de deux voies concentriques et de voies de jonction en face de chacun des chemins rayonnants, régnait dans la galerie du travail sur 940 mètres et ne s'interrompait que sur une longueur de 269 mètres dans la traversée des pays qui, n'ayant point de lourds colis à recevoir, ont cru sans intérêt pour eux d'avoir une voie ferrée dans leur section.

Le chemin de fer de l'Exposition, établi très-rapidement et au milieu de difficultés de toute nature, avait un développement de plus de cinq kilomètres; il comptait vingt-six plaques et quatre changements de voie. A la traversée des galeries d'aérage du pourtour du Palais, il a exigé la construction de neuf ponts de dix mètres en briques. Il a été disposé de manière à disparaître immédiatement après l'ouverture de l'Exposition, et à pouvoir être utilisé pour la réexpédition. A cet effet, il a été établi dans le Parc avec un faible relief au-dessus des allées, puis enterré sous une couche de sable pendant toute la durée de l'Exposition. Dans la galerie du travail, il a été placé un peu en contre-bas du plancher, et recouvert au dernier moment de panneaux mobiles. Cette voie, qui a coûté environ 85,000 francs à la Commission impériale, soit 17,000 francs par kilomètre[1], a complétement rempli son objet. On doit lui

[1] Ce bas prix s'explique par les ressources que les carrières du Champ de Mars ont données pour le ballastage, par le remboursement d'une somme de 15,435 fr. 18 cent. montant des travaux effectués pour le compte des Commissions étrangères, enfin par les facilités que la Commission impériale a trouvées auprès de la compagnie de l'Ouest, qui lui a fourni le matériel (rails, plaques, aiguilles) pour une somme de 28,286 fr. 34 cent. Ce matériel, qui représentait une valeur

attribuer en partie l'ordre et la célérité, qui ont été les traits distinctifs du transport et de la mise en place des colis à l'Exposition de 1867 (tabl. 19 et 62).

En ce qui concerne les conditions de transport sur les chemins de fer français et sur l'embranchement du Champ de Mars, un arrêté de S. Exc. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, en date du 16 juin 1866, les a exactement définies. Il a en outre apporté au tarif en vigueur une réduction de 50 p. o/o pour les produits destinés à l'Exposition.

La déclaration des commissaires étrangers suffisait pour faire bénéficier les produits, expédiés sous plomb de douane, du tarif réduit.

Afin de jouir de ce même tarif, les exposants français étaient tenus de remettre à la gare de départ, à l'appui de la note ordinaire d'expédition, un bulletin justifiant de leur admission et mentionnant leur nom, le poids approximatif des colis compris dans l'expédition, la ligne de chemin de fer qu'ils empruntaient, et la gare où ils seraient reçus. Le bulletin devait, de plus, porter la signature de l'un des délégués institués par la Commission impériale pour la classe où figurait l'exposant, ou de l'ingénieur du syndicat de cette classe (§ 25 et liste 16).

Les colis destinés à l'Exposition arrivaient par les soins des compagnies de chemins de fer dans les conditions suivantes, fixées par l'arrêté du 16 juin 1866. Les colis pesant moins de 1,200 kilogrammes étaient conduits par camions. Les colis pesant isolément 1,200 kilogrammes et au-dessus étaient transportés par le chemin de fer de ceinture et l'embranchement du

de 200,000 francs, a subi un service très-fatigant, avant et même pendant l'Exposition, surtout en ce qui concerne les plaques tournantes, soumises au passage des voitures et des rouleaux compresseurs. Cependant, le montant des dégradations et des pertes, dont la Commission était responsable, ne s'est élevé qu'à 7.089 fr. 20 cent. (tabl. 62).

Champ de Mars. Les parties d'un même tout, telles que les pièces d'une machine, lorsqu'elles pesaient les unes plus, les autres moins de 1,200 kilogrammes, étaient réunies dans une même expédition, et conduites par chemin de fer. Les wagons complets, en provenance de l'étranger, plombés en douane et adressés aux commissaires des divers pays, étaient amenés par le chemin de fer de ceinture et remis, sur les voies de l'Exposition, aux délégués des commissaires, lesquels avaient alors à pourvoir au déchargement et à la distribution du contenu de ces wagons.

Les wagons étaient dirigés jusqu'au point le plus rapproché de la destination des colis, puis déchargés au moyen de grues roulantes, ou, à défaut de ces engins, au moyen de la grue fixe la plus voisine.

On voit donc que les produits transportés par les chemins de fer parvenaient à l'Exposition, soit sur wagons, par l'embranchement du Champ de Mars; soit sur camions, à partir de la gare d'arrivée. Le prix du transport dans Paris était le même, quel que fût le mode adopté pour l'effectuer. Le premier mode a été presque exclusivement suivi pour les arrivages des pays étrangers, à cause de la simplification qu'il apportait aux formalités de douanes; l'autre n'a été, en général, appliqué que pour les produits les plus lourds de la section française.

Les chemins de fer ont transporté en totalité, à destination de l'Exposition, 15,913 tonnes, dont 9,636 sont arrivées au Champ de Mars sur wagons, et 6,277 sur camions (tabl. 20 et 21).

Outre ce camionnage des chemins de fer, un mouvement très-actif de voitures desservait les transports des exposants de Paris et de sa banlieue. Pour éviter l'encombrement, les voitures étaient assujetties à pénétrer dans l'Exposition par des portes différentes, suivant leur destination.

Quant aux colis transportés à dos ou à bras d'homme, dont le nombre était considérable et échappe à toute évaluation, leur introduction se faisait par la porte la plus voisine de l'emplacement auquel ils étaient destinés.

Enfin, un certain nombre de colis de fort tonnage sont arrivés par la Seine. Ils étaient déchargés soit à l'aide de la grue installée au port de Grenelle, soit à l'aide de la grue puissante établie par le ministère de la marine sur la Berge, pour le débarquement et la mise en place de ses lourdes machines (tabl. 19).

Le total des arrivages par wagon, par eau et sur essieux, s'est élevé au chiffre de 22,224 tonnes de 1,000 kilogrammes, sans compter les objets transportés à bras, par crochets ou par haquets (tabl. 22). En 1855, ce poids n'avait été, pour les vingt-sept classes de l'industrie (France et pays étrangers), que de 7,898 tonnes. Il avait été en 1862, pour la section française seule, de 2,218 tonnes.

Les colis amenés à l'Exposition par les exposants eux-mêmes, ou par leurs agents, étaient admis sur la présentation, aux portes d'entrée, d'un laissez-passer délivré par l'un des délégués de la classe. L'exposant ou son agent dirigeait les colis sur la place assignée à ses produits.

La réception des colis contenant les objets destinés à prendre place dans le Palais se faisait sous le promenoir extérieur et, autant que possible, sur la façade du secteur où était situé l'emplacement qui leur était attribué. Il n'était fait d'exception que pour les colis introduits par chemin de fer dans la galerie du travail et destinés, soit à cette galerie, soit à la galerie des matières premières, contiguë à celle du travail. La réception de ces colis avait lieu au point de la voie ferrée le plus rapproché de leur emplacement définitif.

Les colis contenant les produits qui devaient être placés dans le Parc étaient reçus dans les avenues, allées ou boulevards, à proximité de leur lieu d'installation.

Enfin les colis en destination de la Berge ou du Jardin étaient reçus le plus près possible de leurs emplacements respectifs.

C'est sur les divers points qui viennent d'être indiqués pour la réception des colis, que les délégués en signaient décharge aux compagnies de chemin de fer. La quittance de décharge pouvait toutefois être signée par l'agent ou l'entrepreneur qu'avaient choisi les délégués, quand la demande préalable en avait été faite par écrit aux compagnies intéressées, qui ont mis beaucoup de bon vouloir à faciliter ces diverses opérations.

Les colis étaient déchargés, soit à bras, soit à l'aide de plans inclinés formés simplement de madriers, soit à l'aide de chantiers composés de pièces de charpente superposées, soit enfin à l'aide de grues.

Ce dernier mode de déchargement, de beaucoup le plus employé, n'avait pas seulement l'avantage d'être rapide; il présentait autant de sécurité que de facilité pour la mise en place des colis. Vingt-deux appareils de levage, répartis comme il suit, ont concouru au déchargement : quinze grues fournies par la Commission impériale, louées par elle ou mises gratuitement à sa disposition par les exposants (grues fixes, 9; grues roulantes, 6); quatre grues roulantes employées par la Grande-Bretagne; une grue de 30 tonnes, établie sur le port de Grenelle; une grue de 45 tonnes, installée sur la Berge, pour le déchargement des pièces destinées aux hangars des machines marines françaises; enfin une grue de la chambre de commerce de Paris (tabl. 19).

La Commission impériale a fait appel, pour la fourniture des grues, aux exposants français et étrangers. Elle les a invités à utiliser leurs appareils au déchargement des colis, et a transformer ainsi cette opération en une expérience quotidienne de plusieurs mois de durée, pendant laquelle toutes les qualités des appareils de levage devaient se trouver mises en relief.

Quelques exposants français ont répondu à cet appel; de plus, parmi les puissances étrangères, l'Angleterre s'est engagée à effectuer la mise en place de ses produits avec ses propres ressources. Toutefois, le nombre des appareils offerts par les exposants s'étant trouvé insuffisant, la Commission impériale a dû s'adresser directement à des constructeurs et leur louer quatre grues fixes à étais de 10 tonnes, et une grue roulante à vapeur de 6 tonnes.

Cette intervention directe lui a coûté 26,721 francs, qui, ajoutés à la dépense de 99,198 francs 87 centimes faite pour l'établissement du réseau ferré du Champ de Mars, donnent un total de 125,919 francs 87 centimes (tabl. 62).

En 1855, ce service avait coûté à la Commission impériale 703,777 francs, savoir : pour le transport, 422,965 francs; pour la mise en place, 280,812 francs.

En 1862, la dépense avait été, pour le transport, de 222,416 francs, et pour la mise en place, de 34,620 francs: ce qui avait fait, pour la section française seulement, un total de 257,036 francs.

Ces simples indications suffisent à montrer la sagesse du parti adopté par la Commission impériale, au point de vue de l'économie et de l'irresponsabilité.

Aux termes des règlements, le déballage des colis devait se faire sur les divers points signalés pour leur réception et leur

déchargement; le promenoir et les portiques extérieurs avaient été notamment assignés aux colis destinés aux galeries II, III, IV, V et VII et à ceux de la galerie VI, quand leur poids n'excédait pas 1,200 kilogrammes.

Aucun de ces colis ne devait pénétrer dans le Palais; les produits empaquetés, une fois extraits des caisses, devaient être transportés immédiatement, soit sur des chariots ou des rouleaux, soit au moyen de paniers, et déposés à la place même de l'exposant. On n'admettait d'exception que pour les colis destinés au musée de l'histoire du travail et à la galerie des œuvres d'art. Ces colis, renfermant pour la plupart des objets d'un grand prix, pouvaient être déballés dans leurs salles respectives, où la place était moins strictement mesurée qu'ailleurs.

Ces dispositions, qui interdisaient l'entrée du Palais aux caisses et aux matériaux d'emballage, présentaient, aux yeux de la Commission impériale, l'avantage d'éviter l'encombrement dans les salles ainsi que la poussière, et de prévenir les dangers d'incendie que pouvait créer l'accumulation de matières combustibles dans l'intérieur du Palais. Cette mesure ne put être partout appliquée avec rigueur, eu égard à l'inachèvement d'un certain nombre d'installations intérieures, à l'occupation partielle du promenoir par les entrepreneurs des restaurants, et à l'insuffisance de l'espace correspondant, sous ce promenoir, au secteur occupé par certains pays étrangers; mais, même exécutée incomplétement, elle a produit d'excellents résultats, qui en ont démontré toute l'opportunité.

L'entrée des voitures et des camions fut interdite dans l'enceinte du Parc et du Jardin à partir du samedi 30 mars à trois heures.

Afin de se réserver deux jours au moins pour le nettoyage et

la mise en ordre du Palais, et de permettre aux exposants d'effectuer l'étalage des produits délicats les 29 et 30 mars, la Commission impériale prescrivit qu'aucun colis ne pourrait être introduit dans le Palais le 27 mars, ni les jours suivants. Les objets entièrement déballés y seraient seuls admis. Les colis antérieurement introduits devaient être déballés dans la journée du 27. Quant à ceux qui étaient abandonnés dans le Palais, il fut porté à la connaissance du public qu'ils seraient déballés d'office si la place de l'exposant était prête, ou, dans le cas contraire, enlevés et emmagasinés aux frais des exposants.

§ 36. — Publication des catalogues.

Les catalogues publiés par les soins de la Commission impériale comprenaient le catalogue général et des catalogues spéciaux.

Le catalogue général a eu deux éditions. La première était en vente au Champ de Mars, dès le 1er avril, le jour même de l'ouverture.

Dans les expositions précédentes, le catalogue général avait été rédigé par nation, et n'était pour ainsi dire qu'une agglomération de catalogues spéciaux. Pour faciliter le travail du Jury et les études des visiteurs, le catalogue de 1867 a été publié par groupes, les exposants étant rangés dans chaque groupe par nation et par classe.

La première édition formait deux volumes in-12. En tête se trouvaient placés le plan du Palais, le système de classification extrait du règlement général (docum. 3), un aperçu chronologique et statistique sur les expositions de l'industrie depuis leur origine; enfin un tableau indiquant, pour chaque pays, l'espace attribué et le nombre des exposants dans le Palais du Champ de Mars.

A Londres en 1862, le catalogue de la section française contenait, en tête de chaque classe, une notice destinée à fournir aux visiteurs des indications succinctes sur l'industrie de cette classe. Cette innovation avait eu le plus grand succès, et des journaux anglais avaient reproduit ces renseignements. Une mesure semblable a été adoptée en 1867. Les notices comprenaient, dans le cas le plus général, les divisions suivantes : 1° énumération des produits exposés; 2° lieux principaux de production; 3° nature, origine et prix des matières premières; 4° précis des méthodes de fabrication; 5° organisation du personnel des ateliers; 6° commerce des produits; 7° données numériques sur la production et le commerce; 8° améliorations introduites dans l'industrie depuis 1855.

La première édition du catalogue offrait nécessairement des lacunes, puisqu'elle paraissait avant l'achèvement de l'installation. En effet, pendant le classement des produits, de nouvelles admissions avaient eu lieu, en remplacement d'exposants qui s'étaient retirés; en outre, certaines Puissances qui n'avaient pas envoyé, avant le 1er avril, la liste de leurs exposants, l'ont fait parvenir postérieurement à cette date.

La Commission impériale, voulant avoir un inventaire exact de l'Exposition de 1867, recueillit, dès les premiers jours d'avril, les documents nécessaires pour faire paraître une deuxième édition du catalogue. Aussitôt que les comités français et les commissions étrangères ont été en mesure de fournir les renseignements indispensables, cette deuxième édition a été publiée. Elle forme un fort volume in-8°, qui a paru avant la fermeture de l'Exposition.

Il a semblé nécessaire de condenser cette nouvelle édition en un seul volume, afin d'en rendre la vente et le maniement plus faciles. On a donc été obligé de supprimer les notices pla-

cées en tête des classes; on a ajouté quelques indications, et notamment celle des espaces occupés par chaque pays dans le Parc du Champ de Mars et dans l'île de Billancourt, de façon à faire connaître les surfaces totales attribuées aux diverses nations présentes à l'Exposition de 1867.

Chacune des deux éditions du catalogue a été publiée en dix livraisons, correspondant aux dix groupes et se vendant séparément.

Les catalogues spéciaux publiés par la Commission impériale ont été relatifs à l'histoire du travail, à l'exposition de Billancourt, aux concours de quinzaine de l'horticulture, à l'exposition des poids et mesures.

Le catalogue de l'histoire du travail mérite une mention particulière en raison des difficultés qu'il présentait.

La rédaction de ce catalogue exigeait le dénombrement et la description détaillée des milliers d'objets précieux prêtés par les collections publiques et privées. Cette rédaction ne pouvait être faite, pour la section française, que par la commission de l'histoire du travail; pour les sections étrangères, que par des commissaires spécialement désignés à cet effet.

Le catalogue de l'histoire du travail a exigé la traduction de nombreux documents écrits en langues étrangères et un contrôle attentif qui en écartât les fausses attributions, si difficiles à prévenir. La première partie a été publiée et mise en vente dans le courant du mois de septembre 1867; elle contient la description des deux tiers environ des collections françaises, des dessins composant la série des monuments historiques, ainsi que de plusieurs des collections rassemblées par les Puissances étrangères. La seconde partie n'a pu être achevée et publiée qu'au moment même de la clôture

de l'Exposition; elle se termine par une liste alphabétique des noms des propriétaires des objets figurant dans la section française et une table des matières de l'ouvrage entier.

Le catalogue de l'histoire du travail restera un inventaire intéressant et authentique des richesses archéologiques qui se sont trouvées un instant réunies dans le Palais du Champ de Mars. Il conservera la mémoire du premier spécimen des musées qui se constitueront tôt ou tard dans chaque province de l'Europe. Associés à des bibliothèques renfermant la collection de tous les documents écrits ou imprimés sur la même localité, ces musées offriront un jour les vrais fondements de l'histoire.

CHAPITRE V.

EXPOSITION.

§ 37. — Ouverture, le 1er avril.

Malgré les avis insérés au *Moniteur universel*, le public persistait à croire que l'Exposition ne pourrait ouvrir le 1er avril. En effet, même dans les derniers jours du mois de mars, la plupart des visiteurs qui, pendant la première quinzaine de ce mois, étaient venus au Champ de Mars avaient trouvé les installations si peu avancées, qu'ils considéraient comme inévitable une remise de la cérémonie d'ouverture. Quelques-uns même des collaborateurs étrangers de la Commission impériale partageaient cet avis. Le temps semblait devoir leur donner raison; il était fort mauvais et retardait tous les travaux.

Mais il s'est dépensé au dernier moment des efforts qu'on peut dire surhumains. L'impulsion était telle que les derniers jours ont valu des semaines, et les minutes des heures. Aussi l'Exposition a-t-elle été ouverte à la date indiquée dès 1865. Ceux qui l'ont visitée vers la fin de mars et le 1er avril ont compris, en voyant réalisé en si peu de temps un changement si inattendu, ce qu'avait dû coûter d'énergie l'accomplissement des engagements contractés. En se rappelant ces fatigues, on est heureux de rendre justice aux collaborateurs de tout rang, dont le dévouement a fait ces prodiges et qui n'ont voulu sentir leur épuisement qu'après le succès.

La cérémonie d'ouverture a eu lieu au Champ de Mars.

A deux heures précises, LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, accompagnés de LL. AA. le prince d'Orange, le comte de Flandre, le duc de Leuchtenberg, le prince et la princesse

Murat, arrivaient par le pont d'Iéna et descendaient de voiture sous la porte du grand vestibule du Palais, où les attendaient les membres de la Commission impériale et du commissariat général.

Le cortége impérial, se mettant aussitôt en marche, parcourut d'abord la plate-forme de la galerie du travail.

Lorsqu'il s'engagea sur cette plate-forme, d'où il dominait les flots de la foule qui se pressait au rez-de-chaussée, les orgues le saluèrent de l'hymne national; les machines de cette gigantesque usine se mirent en mouvement; les vivats enthousiastes éclatèrent; la grande nef, hier encore chantier, aujourd'hui musée et atelier tout à la fois, s'emplit d'animation et de vie. Ce fut là un beau spectacle, que n'oublieront jamais ceux qui en furent les témoins.

Sur la plate-forme avaient pris place : les membres des Commissions étrangères, les membres français des groupes VI et X du Jury international et tous les membres étrangers de ce Jury. A mesure que le cortége avançait, on présentait à Leurs Majestés les commissaires et les jurés étrangers, qui étaient groupés en face du secteur consacré à leur nation.

Tous les peuples de la terre avaient sur cette plate-forme des représentants qui manifestaient, selon leurs usages nationaux, leur respect et leur enthousiasme. Pendant que les Anglais remplissaient l'édifice de leurs hurrahs, les Siamois et les Japonais se prosternaient en silence sur le passage de Leurs Majestés.

Revenu au point de départ, le cortége s'engagea dans le vestibule, où les autres membres français du Jury international et les divers comités institués près de la Commission impériale furent présentés à l'Empereur et à l'Impératrice.

Leurs Majestés traversèrent ensuite la galerie des œuvres

d'art, où se trouvaient réunies les personnes de leur Maison, le Corps diplomatique, le Sénat, le Corps législatif et le Conseil d'État.

Après s'être un instant reposées et avoir exprimé leur satisfaction à la Commission impériale, Leurs Majestés remontèrent en voiture et quittèrent le Champ de Mars.

Dès que Leurs Majestés furent parties, une foule énorme se répandit de toutes parts; l'immense promenoir extérieur qui régnait autour du Palais était trop étroit pour contenir tous ceux qui s'y pressaient.

Telle fut cette belle journée, heureux présage du succès qui attendait l'Exposition.

§ 38. — Administration.

L'administration de l'Exposition, depuis l'ouverture jusqu'à la clôture, avait surtout à pourvoir à la surveillance des installations, au régime des entrées, à l'entretien du Palais et du Parc, aux soins médicaux, à la sûreté générale, enfin à certains services accessoires, dont les principaux étaient ceux des postes et des télégraphes.

La surveillance des expositions fut placée sous la direction des trois services qui avaient présidé à l'installation des sections étrangères, de la section française et de la galerie du travail (liste 4). Quant à l'entretien du Palais et du Parc, il fut confié à une partie du personnel qui avait été chargé des travaux de premier établissement (liste 4).

Le service des entrées, qui, pendant la période d'organisation, constituait un service distinct (liste 4), fut réuni à celui de la comptabilité. Il comprenait un nombre d'agents variable suivant les heures du jour, et suivant l'affluence présumée du public. Ce nombre était de 49 pour les entrées par

cartes, et de 67 à 106 pour les entrées par les tourniquets (§ 59, tabl. 25).

Le service médical fut organisé par un arrêté de S. Exc. le ministre d'État, en date du 20 février 1867. Il avait pour objet d'assurer les premiers secours, non-seulement aux agents et aux ouvriers employés dans le Palais et dans le Parc, mais encore aux visiteurs frappés de défaillance ou d'indispositions subites. Il devait, après avoir donné les premiers soins, veiller à ce que les malades ou les blessés fussent transportés, dans des conditions convenables, à leur domicile ou aux hôpitaux. Ce service comprenait un médecin en chef, professeur à la faculté de médecine de Paris, sept médecins principaux, agrégés à la même faculté, et vingt-huit médecins ordinaires, docteurs en médecine (liste 26). Ces derniers se relevaient à l'ambulance à midi, à quatre heures, à huit heures du soir et à huit heures du matin.

Le service médical était convenablement installé dans la galerie située au pourtour extérieur du Palais; il disposait du local nécessaire au médecin de service et à l'infirmier, et, en outre, d'une ambulance munie de lits et pourvue de tous les médicaments et appareils requis pour un premier pansement.

Du 1er avril au 3 novembre 1867, le service médical a soigné 2,048 personnes et donné 3,025 consultations. Sa dépense, intégralement payée par la Commission impériale, ne s'est élevée qu'à une somme assez faible, grâce au désintéressement des médecins, qui se sont contentés d'indemnités fort modestes (tabl. 26).

A la fermeture de l'Exposition, le service médical, n'ayant plus à pourvoir qu'aux éventualités du déménagement, et par

suite ne devant plus fonctionner que le jour, le nombre des médecins ordinaires a été réduit de moitié.

Le service de sûreté était fait par des agents de la police et par des gardes de Paris (tabl. 27).

Les agents de la police étaient au nombre de 623, dont 534 sergents de ville; ils étaient placés sous la direction d'un officier de paix spécialement attaché à l'Exposition. Ce personnel était réparti de la façon suivante :

Service de jour, de neuf heures du matin à cinq heures du soir, 303 agents; 1er service de nuit, de cinq heures du soir à une heure du matin, 182; 2e service de nuit, de une heure à neuf heures du matin, 138.

Outre ces agents, la Préfecture de police a encore fourni, pendant toute la durée de l'Exposition, 85 sergents de ville des brigades centrales de Paris pour surveiller, de dix heures du matin à cinq heures du soir, les abords du Champ de Mars et régler le mouvement des voitures.

Quant aux gardes de Paris, ils étaient chargés de la surveillance du Parc; 60 étaient détachés chaque jour au Champ de Mars.

Dans l'intérieur du Palais, les mêmes agents avaient toujours les mêmes points à surveiller; ils apprenaient ainsi à connaître les exposants et leurs représentants et pouvaient, par suite, prévenir les vols avec plus d'efficacité. Aussi les soustractions commises pendant toute la durée de l'Exposition ont-elles été, à une exception près, tout à fait insignifiantes, et sur les 102 individus arrêtés pour délits commis dans le Champ de Mars, 48 ont-ils été pris en flagrant délit.

Un poste principal de police était établi dans la galerie VII du Palais; deux autres postes étaient placés dans le Parc, l'un,

près de la grande entrée, dans un bâtiment qu'il partageait avec les sapeurs-pompiers; l'autre, à la porte de l'École, dans un local en partie occupé par la garde de Paris.

Le service d'incendie se composait de 65 hommes dont un officier et trois sergents, détachés du régiment de sapeurs-pompiers de la ville de Paris (tabl. 28). Il était réparti en trois postes, situés dans la galerie des aliments et dans le Parc, auprès de la grande entrée. Ces trois postes, occupés jour et nuit, étaient reliés par des communications télégraphiques, afin qu'à la moindre alerte tous les secours pussent être immédiatement concentrés sur le point menacé.

Seize sentinelles volantes étaient détachées des postes dans le Palais. Elles suivaient un itinéraire qui les obligeait à passer à des intervalles très-rapprochés dans toutes les parties de l'îlot qu'elles avaient à protéger; leur service était sans cesse surveillé par les officiers supérieurs et par les capitaines de ronde; il était de plus contrôlé mécaniquement par des cadrans compteurs, qu'il fallait pointer fréquemment.

Un matériel complet, de nombreuses bouches d'eau alimentées par le réservoir du service hydraulique haut (§ 32) complétaient l'ensemble des mesures adoptées contre l'incendie. Enfin, on avait affiché sur tous les murs l'interdiction de fumer dans le Palais, et les agents avaient l'ordre de faire exécuter rigoureusement cette consigne.

Malgré l'ensemble de ces précautions, des craintes exagérées avaient été émises. La Commission anglaise, notamment, ne se rendant pas un compte assez exact du système préventif auquel on s'était arrêté, hésitait à envoyer au Champ de Mars les œuvres d'art et les objets précieux de l'histoire du travail. Elle crut donc devoir recourir, pour sa section, à des disposi-

tions spéciales, dont on peut contester l'utilité, surtout si l'on songe que le personnel de sapeurs-pompiers affecté à l'enceinte de l'Exposition était égal en nombre à la moitié de celui qui existait alors dans toute la ville de Londres.

Les Compagnies d'assurances contribuaient de leur côté à entretenir ces craintes, et avaient réussi à élever le taux de leur prime de trois jusqu'à dix pour mille.

Toutefois, il ne faut pas méconnaître qu'aucune des périodes de l'Exposition n'a été exempte de dangers sérieux d'incendie. Ainsi, les travaux d'installation, exécutés pendant les mois rigoureux de l'hiver, ont exigé une surveillance incessante et pénible, alors que les conduites d'eau étaient gelées et que les ouvriers étaient obligés d'allumer des feux au milieu de toutes sortes de débris combustibles. L'opération du déballage, celle de l'emballage ont donné lieu à de nouveaux dangers. Enfin l'Exposition, alors qu'elle était au complet, offrait des chances d'incendie sur lesquelles il est inutile d'insister.

Cependant, depuis le 24 décembre 1866, date de l'origine du service des sapeurs-pompiers, jusqu'au 1er octobre 1868, époque où il a pris fin, il n'a été signalé dans le Palais ou dans le Parc que dix commencements d'incendies, aussitôt étouffés avant d'avoir causé de sérieux dommages.

Un bureau de poste temporaire fut établi dans l'intérieur du Parc, au rez-de-chaussée du bâtiment occupé par la Commission impériale. Il a fonctionné du 15 mars 1867 au 1er février 1868.

Ce bureau était ouvert de huit heures du matin à huit heures du soir, les jours ouvrables, et de huit heures du matin à cinq heures du soir, les dimanches et jours fériés. Il offrait au public, pour les diverses opérations que comporte le service des postes, toutes les facilités que peuvent procurer les bureaux

de premier ordre : les affranchissements et les chargements de toute nature y étaient reçus; il débitait des timbres-postes de toutes les catégories, délivrait et payait les mandats d'argent à destination ou provenant tant des bureaux français que des bureaux étrangers, avec lesquels les conventions internationales autorisent l'échange de ces mandats.

Le personnel attaché à ce bureau avait été choisi parmi les agents connaissant diverses langues étrangères; il comprenait en outre un interprète, qui possédait un grand nombre de langues, et qui se tenait à la disposition du public pour les renseignements relatifs au service des postes.

Les visiteurs et autres personnes admises dans l'enceinte de l'Exposition pouvaient se faire adresser poste restante à ce bureau des lettres ordinaires ou chargées, des journaux, des imprimés, des échantillons, des papiers d'affaires, en un mot tous les objets qui sont admis à circuler en France par la poste.

La correspondance adressée aux exposants établis dans le Champ de Mars pouvait leur être remise, à la place même qu'ils y occupaient, par l'intermédiaire des facteurs attachés au bureau de l'Exposition universelle, lorsque cette place était indiquée d'une manière précise sur l'adresse, ou lorsque les exposants en avaient fait la demande écrite au receveur du bureau.

Il était effectué quotidiennement sept distributions et sept levées de boîtes aux lettres.

Ces boîtes, au nombre de sept, indépendamment de celle qui existait dans l'emplacement occupé par le bureau, étaient installées dans l'enceinte du Palais.

Le bureau du Champ de Mars a reçu du 1er avril au 31 octobre 270,768 objets, et en a expédié 527,334 (tabl. 29).

Par la bonne organisation de ce service et par l'obligeance avec laquelle elle a reçu dans les bureaux de Paris les lettres

et documents expédiés en franchise, l'administration des postes a donné un excellent concours à la Commission impériale.

Quant au bureau télégraphique, il était installé dans un local contigu à celui du bureau de poste et dans des conditions analogues. Il a fonctionné du 1er avril au 10 décembre 1867. Il a expédié ou reçu 13,352 dépêches de Paris pour Paris, 5,339 de Paris pour la province et réciproquement, et 4,547 dépêches internationales. L'administration du télégraphe, dont la complaisance n'a pas été moindre que celle de l'administration des postes, a organisé les communications télégraphiques pour le service des pompiers; elle avait bien voulu aussi, pendant la construction du Palais, établir un fil entre le Palais de l'Industrie et le Champ de Mars (tabl. 30).

On ne saurait terminer ce qui est relatif à l'administration intérieure de l'Exposition, sans dire quelques mots de la publicité. Divers systèmes étaient en présence pour organiser ce service. La Commission impériale a décidé, dans sa séance du 24 février 1866, qu'il convenait de rester dans le régime de la libre concurrence et elle a repoussé, malgré l'offre de sommes d'argent considérables, les projets tendant à créer un organe spécial de publicité. Elle avait, toutefois, réservé les questions de l'affichage et du catalogue, qui pouvaient donner lieu à des adjudications et à des exploitations privilégiées (§ 53). Dès lors la publicité officielle se réduisait à l'insertion dans le *Moniteur* des documents intéressant les exposants et le public.

La Commission impériale n'a cherché d'ailleurs en aucune façon à discuter les appréciations plus ou moins équitables de certains journaux à l'égard de ses actes; aussi n'a-t-elle pas

voulu entrer dans la voie des communiqués, et s'en est-elle remise à l'éloquence des faits et à l'appréciation d'un public impartial et éclairé du soin de répondre à des imputations inexactes ou malveillantes.

§ 39. — Transport des visiteurs.

Le nombre des visiteurs qui se sont pressés dans l'enceinte de l'Exposition a dépassé toutes les espérances.

Il faut d'abord signaler, comme un fait considérable, et dont on ne saurait méconnaître l'heureuse influence pour affermir la paix du monde, l'arrivée de la plupart des souverains et des princes de l'Europe, qui sont venus tour à tour accepter l'hospitalité de la France et rendre pour ainsi dire hommage à l'éclat de cette solennité pacifique (tabl. 31). Cet hommage ne s'est pas borné à de simples visites. Un grand nombre de souverains, à l'exemple de S. M. l'Empereur des Français, ont voulu être eux-mêmes exposants (tabl. 12); en outre, ils ont engagé ou autorisé les administrations publiques de leur pays à prendre une part directe à l'Exposition.

Le total des entrées quotidiennes dans le Champ de Mars, pendant les sept mois d'exposition, n'a pas été inférieur à 15 millions, dont 10 millions par les tourniquets et 5 millions avec les cartes gratuites qui étaient délivrées aux concessionnaires, aux exposants ou à leurs représentants et à leur personnel (tabl. 35). C'est par jour une moyenne de 70,000 entrées. Mais cette moyenne a été souvent de beaucoup dépassée. C'est ainsi que le nombre des entrées payantes seules a été de 113,922 le lundi de la Pentecôte, et de 173,923 le dimanche 27 octobre.

Avec une telle affluence de public, la question de transport était aussi difficile qu'essentielle à résoudre. Chaque visiteur donnant lieu à deux mouvements, l'aller et le retour, il

s'agissait de ménager les moyens de transport pour un total de 30 millions de voyageurs, presque la population de la France, et pour une moyenne de 140,000 personnes par jour, ce nombre variable pouvant d'ailleurs être doublé dans certaines occasions. C'était là un problème d'une complication menaçante, et bien fait pour éveiller la sollicitude de la Commission impériale.

Aussi, dès le 15 avril 1865, la Commission entamait-elle avec diverses entreprises une série de négociations, dans le but d'obtenir une circulation facile par omnibus, par voiture, par chemin de fer et par bateaux à vapeur. Il est utile d'indiquer sommairement les principales mesures qui furent adoptées à cet effet.

La compagnie générale des omnibus prit les dispositions suivantes pour assurer le service de l'Exposition :

1° Elle détourna cinq lignes existantes contenant ensemble 123 voitures à 28 places, et les fit stationner aux portes du Champ de Mars;

2° Elle créa, de la porte Rapp à la Madeleine, une ligne spéciale desservie par 8 voitures;

3° Elle organisa, du pont d'Iéna au Palais-Royal, une ligne, qui roulait sur voie ferrée à partir de la place de la Concorde jusqu'au pont d'Iéna et qui était desservie par 10 voitures à 50 places;

4° Elle mit en circulation chaque jour, de 4 à 6 heures du soir, 30 voitures partant de la porte Rapp et allant soit à la Madeleine, soit au Palais-Royal, soit à la place Saint-Sulpice.

Les voitures composant ces différents services ont effectué journellement près de 3,000 voyages, représentant environ 80,000 places mises à la disposition du public.

La compagnie évalue à 7,169,606 le nombre total des personnes qu'elle a transportées au Champ de Mars, dont 4,635,786 par les services antérieurs à l'Exposition, et 2,533,820 par les services créés en vue de l'Exposition (tabl. 34).

Quant à la circulation par voiture, M. le Préfet de la Seine fit savoir, le 27 mai 1865, à la Commission impériale, que les ressources mises à la disposition du public parisien, pendant l'Exposition, comprendraient : 3,000 voitures de place, représentant, à raison de 10 courses par voiture et de 2 voyageurs par course, 60,000 voyageurs ; 2,580 voitures de remise, dont 2,080 à des loueurs particuliers et 500 à la compagnie, et qui, à raison de 12 courses par voiture et de 2 voyageurs, représentaient 61,900 voyageurs. La Commission impériale jugea ces ressources insuffisantes, et elle a lieu de penser que ses instances réitérées n'ont pas été sans influence sur la suppression du monopole des petites voitures, qui depuis plusieurs années pesait d'une manière si fâcheuse sur la population. Par délibération du 9 avril 1866, le Conseil municipal résilia le traité qui avait organisé ce monopole. Un décret du 23 mai suivant approuva cette délibération et restitua à tout individu la faculté de mettre en circulation dans Paris des voitures de place ou de remise. Cette conquête indirecte de l'Exposition mérite d'être comptée au nombre des bons résultats qu'elle a produits.

Les voitures publiques ont transporté au Champ de Mars 1,486,000 personnes (tabl. 35).

Pour faciliter le stationnement de ces voitures ainsi que des voitures de maître, la préfecture de la Seine mit à la disposition de la Commission impériale un vaste terrain qui était situé à l'angle des avenues Rapp et de Labourdonnaye, et que la Commission fit paver et approprier à cet usage.

Quant aux transports par voie de fer, les compagnies ont fait tous leurs efforts pour les faciliter. Le chemin de fer du Champ de Mars, dont il a été parlé plus haut, reliait l'Exposition à toutes les stations du chemin de fer de ceinture et par conséquent à la zone de Paris voisine des fortifications et à tous les villages de la banlieue. Ce chemin a transporté, du 1er avril au 17 novembre 1867, 1,472,969 voyageurs (tabl. 32).

En ce qui concerne le réseau des chemins de fer français, les compagnies ont organisé des trains spéciaux pour l'Exposition avec des réductions de prix variant de 50 à 75 p. o/o, suivant la distance parcourue. Quelques-unes d'entre elles ont en outre établi des billets d'aller et retour valables pour les trains ordinaires et dont les réductions variaient entre 25 et 45 p. o/o.

Le nombre des voyageurs transportés dans ces diverses conditions, du 1er avril au 31 novembre, a été de 442,000, non compris les voyageurs auxquels ne s'appliquaient pas les tarifs réduits ou qui n'ont pas voulu en profiter (tabl. 34).

Un autre résultat de l'Exposition est d'avoir acclimaté à Paris un service de bateaux-omnibus, dont l'organisation était rendue possible par le relèvement du plan d'eau dû au barrage de Suresne, et dont le succès ne fait plus de doute aujourd'hui. Cette entreprise, concédée le 10 août 1866, a commencé, le 14 avril 1867, à transporter les voyageurs entre le Champ de Mars et l'Hôtel de Ville; mais elle n'a pu étendre sa ligne jusqu'au pont Napoléon, à Bercy, que le 2 juin suivant, faute de matériel. Elle a employé, pour desservir le Champ de Mars et l'île de Billancourt, trente bateaux, dont chacun contenait 150 places, coûtait en moyenne 31,000 francs, et faisait quatre voyages par jour, aller et retour. Malgré deux avaries survenues

au barrage de Suresnes, qui ont forcé de suspendre pendant 30 jours le service de ces bateaux en amont de l'Hôtel de Ville, ils ont transporté, du 14 avril 1867 au 3 novembre suivant, 2,787,620 voyageurs (tabl. 33). Les bénéfices réalisés dès la première année ont permis à ce service de survivre à l'Exposition et d'entrer dans les habitudes de la population parisienne. Deux autres services fonctionnèrent en concurrence avec les bateaux-omnibus et donnèrent aussi d'excellents résultats.

Malgré l'accroissement des moyens de transport existants et la création de moyens nouveaux, la circulation des visiteurs n'eût pas été suffisamment facilitée, si l'on n'avait obtenu de l'autorité municipale un acte indispensable de tolérance. Cette tolérance consistait à laisser les voitures que l'on nomme *tapissières* prendre ou déposer des voyageurs aux portes du Champ de Mars. Environ 2,328,000 personnes ont pu, grâce à cette facilité, arriver à l'Exposition ou regagner leur domicile aux heures où l'affluence du public était le plus considérable (tabl. 35).

En additionnant les nombres donnés ci-dessus, on voit que les cinq modes de locomotion que nous venons d'examiner ont transporté 15,244,000 voyageurs. En y ajoutant 14,756,000 personnes qui ont fait le chemin à pied ou dans leur propre voiture, on retrouve le nombre de 30 millions de voyageurs allant au Champ de Mars ou en revenant, ce qui correspond aux 15 millions de visiteurs que l'Exposition a reçus (tabl. 35).

On peut dire que l'amélioration dans les moyens de transport a contribué pour une large part au succès de l'Exposition de 1867. Mais l'entreprise du Champ de Mars n'a pas seule profité de ce succès; la ville de Paris, la France entière en ont ressenti la bienfaisante influence. On s'en rend facilement compte en comparant, pour les années 1866 et 1867 :

1° Les recettes des chemins de fer français (tabl. 37 et 38):

2° Les recettes de la compagnie générale des omnibus et celles de la compagnie des voitures de Paris (tabl. 39 et 40);

3° Le nombre des voyageurs ayant logé dans les hôtels et dans les maisons garnies de Paris (tabl. 41 et 42);

4° Les recettes des théâtres et autres établissements de la capitale soumis à la perception du droit des indigents (tabl. 45);

5° Les opérations effectuées par les bureaux de poste et par les bureaux télégraphiques de Paris (tabl. 43 et 44).

Toutes ces comparaisons mettent en évidence des accroissements notables produits pendant l'année de l'Exposition et dns incontestablement à son influence.

Plusieurs personnes avaient émis la crainte qu'on ne se trouvât fatalement en présence d'un manque de logements, d'une surélévation énorme du prix des loyers par suite de cette affluence de visiteurs accourus de tous les points du monde [1]; mais les faits ont démontré l'exagération de cette opinion. Les logements disponibles ont suffi pour cette masse de voyageurs qu'on ne saurait évaluer à beaucoup moins de 2 millions et demi au total, ou à 10,000 par jour, en moyenne [2].

§ 40. — Coup d'œil d'ensemble sur l'Exposition.

On a montré jusqu'ici l'organisation des divers services concourant à l'Exposition. Il reste maintenant à les faire voir à l'œuvre. Pour cela, il suffira de décrire les aspects successifs

[1] «Il nous semble, disait M. le sénateur «Préfet de la Seine, dans son mémoire du «2 décembre 1867, adressé à la commis-«sion départementale de la Seine, toujours «voir, tant le tableau est encore près de «nos regards, les larges voies, les quais, «les boulevards de la ville agrandie, suffi-«sant à peine à la circulation des piétons «et des voitures, soit que la foule se pres-«sât au devant des augustes Hôtes de «l'Empereur et de la France, soit qu'elle «obéît incessamment à ce mouvement in-«descriptible de flux et de reflux dont les «abords du Palais du Champ de Mars of-«fraient le spectacle.»

[2] Ce chiffre est modéré. «Les décla-«rations des hôtels meublés ont donné, «pendant 8 mois, du commencement de

qu'offrait le Champ de Mars pendant une journée de fortes recettes, correspondant au beau temps ou à quelque solennité.

Dès le matin, vers six heures, le service des entrées prenait ses dispositions et désignait les contrôleurs des cartes et les receveurs des tourniquets qui devaient stationner à chaque porte, aux diverses heures du jour, et suivant l'affluence probable du public. Les caisses des tourniquets, enlevées la veille pour compter les recettes, étaient remises en place, et les cadrans des compteurs ramenés à l'origine des divisions.

Vers sept heures commençait le nettoyage général du Palais et du Parc. Des brigades de cantonniers, munies de lances et plus souvent de petits tonneaux à bras, qui s'alimentaient aux diverses bouches d'eau répandues dans les galeries, arrosaient avec soin les planchers et les dallages des chemins généraux, dans lesquels les gardiens des diverses classes rejetaient les détritus et la poussière des salles qu'ils avaient à entretenir. Tous ces produits du balayage étaient portés, à la brouette, par les cantonniers à l'extérieur et déposés sur le promenoir couvert, où on les réunissait à ceux provenant des restaurants et des cafés.

A neuf heures, des tombereaux circulaient autour du Palais et dans le Parc et recueillaient ces divers tas, en suivant un itinéraire convenu.

Pendant la durée du nettoyage, de sept heures à neuf heures,

«mars à la fin de novembre, une moyenne «d'arrivée par jour de 7,000 personnes. «Le nombre des personnes logées ailleurs «ne saurait être évalué à un chiffre moin«dre.—Mais, en portant le total à 10,000 «seulement, on a encore, pour 8 mois. «c'est à dire pour 240 jours, 2,400,000.

«Les déclarations des hôtels garnis «donnent une durée de séjour qui est de «10 jours en moyenne. En généralisant «cette appréciation, nous trouvons que «la population flottante ajoutée à la po«pulation normale a été, en moyenne «constante, pendant 8 mois, de 100,000 «âmes.» (Rapport déjà cité de M. le Préfet de la Seine en date du 2 décembre 1867.)

arrivaient à la file les approvisionnements de cette grande ville, alors à peu près déserte, mais où la vie et ses exigences multiples allaient bientôt acquérir une si grande intensité.

A neuf heures, commençait à paraître le nombreux personnel qui avait à jouer un rôle dans la journée : c'étaient les représentants ou agents des exposants, les garçons de restaurants, les ouvriers attachés aux machines et ceux du travail manuel. Tous se rendaient à leur place, découvraient les produits exposés et donnaient leur soin au matériel qui leur était confié.

Pendant cette première partie de la journée, consacrée spécialement au service intérieur et destinée à effacer les traces de la journée précédente, le Champ de Mars était ouvert, à certaines portes, à partir de huit heures, moyennant un prix de 2 francs. Mais, en réalité, le public a peu profité de cette faculté, et le nombre de ces entrées matinales n'a pas dépassé 64,000.

Cependant il faut remarquer qu'à raison de l'absence d'encombrement, ces premières heures du jour ont été utilisées avec fruit pour les études du Jury, pour la rédaction du catalogue des objets précieux, tels que ceux de l'histoire du travail, dont il eût été imprudent d'ouvrir les vitrines devant la foule, et pour certaines expériences, telles que l'essai des locomotives routières.

A dix heures, le service des entrées était doublé ou triplé suivant les cas. A un coup de sifflet donné par les machines motrices, les arbres de couche se mettaient en mouvement. Le personnel entier des exposants, des ouvriers, des gardiens et des surveillants se trouvait déjà à son poste.

Une partie du public, qui stationnait aux portes, attendant l'heure de l'ouverture, commençait à entrer. Les abords de l'Exposition s'animaient. Les grandes voies d'accès, et notam-

ment l'avenue Rapp, se remplissaient de véhicules de toutes sortes. A cette avenue aboutissaient quatre lignes d'omnibus et d'innombrables tapissières, aux formes les plus étranges et les plus variées. A certains moments, le public amené par ces voitures et les piétons, affluant de toutes parts, s'agloméraient en files continues sur cette avenue auparavant si déserte, et aujourd'hui rendue à sa solitude première.

On avait craint à l'origine que l'avenue de Labourdonnaye, dont la largeur totale n'était que de 16 mètres, sauf en face des entrées principales, ne fût trop étroite. Mais on n'a pas tardé à s'apercevoir que cette avenue suffisait parfaitement à la circulation, et l'on a renoncé aux mesures, d'ailleurs peu gênantes, qui, pendant les premiers jours, y réglaient le mouvement des voitures.

Les bateaux à vapeur faisaient en même temps le service le plus actif; ils se succédaient souvent sans interruption et amenaient à la fois cent cinquante visiteurs. Enfin, la compagnie de l'Ouest avait organisé sur le chemin de fer du Champ de Mars des trains qui se suivaient de demi-heure en demi-heure et qui déversaient simultanément jusqu'à mille ou douze cents voyageurs.

Amené par ces puissants moyens de locomotion, le public se présentait aux tourniquets, dont, à certains moments de la journée, le mouvement et le bruit ne s'arrêtaient pas.

Une fois admise dans l'enceinte de l'Exposition, la foule se répandait dans le Palais, le Parc et le Jardin.

On peut dire qu'en général, peu préparé au spectacle qui l'attendait, le visiteur exprimait, dès ses premiers pas dans l'enceinte, sa surprise et son admiration. Ce Parc aux constructions pittoresques, ce Jardin aux sites charmants, ce Palais avec sa galerie du travail si vaste et si pleine d'activité, avec

ses magnifiques installations, ses œuvres d'art, ses richesses des temps anciens; tout cela dépassait l'attente des visiteurs. Ceux qui se souvenaient de ce qu'était auparavant le Champ de Mars se demandaient par quels efforts avait pu s'improviser cette merveilleuse ville, dont les divers services, grâce au dévouement des milliers de collaborateurs de la Commission impériale, étaient plus largement assurés qu'ils ne le sont dans plus d'une grande cité.

Chaque visiteur se dirigeait vers l'objet de ses préférences.

Dans le Palais, c'étaient les riches étoffes, les dentelles, les bijoux, les armes, l'orfévrerie et les meubles; puis les œuvres d'art tant du présent que du passé; puis encore les costumes populaires, qui faisaient pour un moment revivre les traits originaux de régions et de localités si diverses, menacés de disparaître sous le flot montant de l'uniformité. Dans la galerie du travail, la foule se pressait autour de ces machines, qui, puissantes ou ingénieuses, créaient devant elle leurs merveilleux produits[1]. Elle affluait autour de l'ascenseur mécanique, qui élevait les visiteurs jusque sur les toits du Palais, d'où ils embrassaient un magnifique panorama. Ailleurs, dans la même galerie, elle admirait les blocs d'acier, les canons énormes, les tours de force de l'industrie métallurgique.

La faveur la plus constante a accompagné les ateliers du travail manuel (classe 95), qui, pour la première fois, fonctionnaient côte à côte avec le travail mécanique. L'agglomération sur ce point était toujours considérable, et devenait elle-

[1] Les appareils exposés fonctionnaient pendant le même temps que les moteurs, c'est-à-dire de dix heures du matin à cinq heures et demie du soir, avec une demi-heure d'interruption pour le repos des ouvriers, de onze heures et demie à midi. Les machines étaient pourvues de moyens d'arrêt instantanés, et munies de barrières ou grillages défensifs autour de ceux de leurs organes dont l'approche aurait pu être dangereuse pour le public. (Règlement du 17 avril 1867.)

même une seconde cause d'attraction. Le public ne se lassait pas d'admirer ces tours de mains inimitables par la machine, qui assurent encore une part importante au travail manuel dans la production générale. Ces ateliers, au nombre de trente-huit, occupaient cent dix-sept ouvriers et quarante ouvrières.

Malgré les frais d'installation, qui se sont élevés à 36,000 francs, les pertes sur la main-d'œuvre et les faux frais, qui n'ont pas été moindres de 140,000 francs, les exposants de certains de ces ateliers ont réalisé un bénéfice net considérable sur les ventes qu'ils furent exceptionnellement autorisés à faire du produit de leur fabrication (tabl. 13), et qui ont atteint un total de 567,550 francs[1].

Le Palais contenait encore bien d'autres objets remarquables, qu'un catalogue seul peut énumérer. Il attirait l'attention par son ordonnance et sa disposition, si commodes et si rationnelles, que le visiteur qui pénétrait pour la première fois dans son enceinte s'y dirigeait aussitôt sans hésitation, et que le public le plus nombreux, le plus compacte, y circulait sans cohue et sans désordre.

Dans le Parc, la foule se portait vers divers ateliers, où elle retrouvait en activité l'industrie et ses procédés intéressants, tels que ceux de verrerie, de boulangerie, de taille de diamants, de blanchisserie, de galvanoplastie, de fabrication de

[1] Les fabricants ne soupçonnaient pas eux-mêmes l'importance que pourraient obtenir ces ventes. L'un d'eux, après avoir inutilement proposé à ses employés de s'en charger, moyennant une part importante dans le bénéfice net, finit par confier, dans les mêmes conditions, la vente à un simple ouvrier, en lui garantissant de plus son salaire habituel. Les opérations, commencées sous des auspices aussi modestes, prirent des proportions inespérées, et se sont élevées au chiffre de 115,000 francs, sur lequel le bénéfice net est au moins de 30 à 40 p. 100. L'ouvrier a dû prendre des aides pour l'assister et s'est retiré, à la clôture de l'Exposition, avec une petite fortune.

la glace (§ 13). Elle se pressait dans le pavillon des forges du Creusot, où le fer, dans toutes les phases de sa fabrication, était exposé, avec un ensemble grandiose, depuis le minerai brut jusqu'à la locomotive.

Sur la Berge, elle se plaisait à suivre du regard les plongeurs évoluant au sein d'un aquarium, à examiner la flotille des embarcations pittoresques, dont chacune présentait un spécimen de l'art naval chez les divers peuples. Mais elle éprouvait une admiration recueillie devant la gigantesque machine marine du *Friedland*. Par un tour de force apprécié des ingénieurs, et dû aux bonnes dispositions de ses organes, cette machine avait pu être mise en marche et faire tourner avec régularité dans l'air sa puissante hélice, malgré l'absence du point d'appui qu'elle trouve ordinairement dans l'eau qui l'entoure.

Les visiteurs moins sensibles à ces spectacles de l'activité mécanique se dirigeaient de préférence vers les sections étrangères, dont ils étudiaient les constructions originales et élégantes : le *Bardo* du bey de Tunis, le temple de Philé et l'Okel égyptien, avec ses ouvriers façonnant, à l'aide de procédés primitifs, des objets artistiques; la mosquée turque et la maison du Bosphore, le café tunisien, avec sa musique, ou plutôt sa mélopée, au charme bizarre; l'isbah du moujik et la tente du Tartare, les écuries russes, le pavillon roumain, le châlet de Gustave Wasa, les cottages anglais et hollandais.

Dans le Jardin, la première visite était pour la grande serre ou palais de verre, qui formait le motif dominant de cette enceinte et qui offrait aux regards le spectacle le plus frais et le plus brillant. Puis venaient les aquariums d'eau douce et d'eau de mer, dont les grottes étaient toujours pleines de curieux (§ 14). Les serres, les volières, les kiosques, les massifs, les cascades, la rivière, attiraient également l'attention. Enfin, au-

tour d'un élégant kiosque, les musiques de l'armée de Paris venaient chaque jour donner des concerts.

L'Exposition offrait l'image et les ressources d'une véritable cité. On a vu comment y furent organisés le service postal et le service télégraphique (§ 38). Des salons de repos, de correspondance, de toilette, y étaient à la disposition du public. On pouvait même y être malade, puisqu'un service médical était préparé (§ 38); mais on pouvait surtout s'y nourrir, et à toutes les conditions.

Les personnes qui ne reculent pas devant une certaine dépense pour leurs repas trouvaient, suivant leurs goûts, un choix très-varié de restaurants français ou étrangers. Elles pouvaient, et beaucoup l'ont entrepris, se livrer à une étude comparative des cuisines nationales chez les divers peuples et faire, à ce point de vue, le tour du monde en faisant le tour de la galerie des aliments (§ 27).

Les visiteurs de goûts ou de ressources plus modestes se contentaient de recourir aux restaurants populaires, où ils se faisaient servir un repas convenable pour une somme variant de 1 fr. 25 cent. à 2 francs (§ 41).

Enfin, d'autres personnes employaient des moyens encore plus économiques. Les unes trouvaient aux abords de la salle Suffren de petits établissements, offrant quelque analogie avec ceux où se porte la foule le dimanche, en dehors des barrières. D'autres, et notamment les gens de la campagne, apportaient leurs vivres avec eux ou s'approvisionnaient par milliers dans les boulangeries modèles de Paris et de Vienne. Ils s'établissaient en plein air sur un banc pour prendre leur repas, et empruntaient leur boisson aux fontaines qui laissaient couler les eaux de la Dhuys, fort appréciées des buveurs.

C'était un des traits les plus saillants de la physionomie de

l'Exposition que tous les rangs sociaux y fussent représentés. De même qu'on y rencontrait des visiteurs de toutes les parties du monde, l'ouvrier y coudoyait le patron; le paysan, le citadin; l'homme à l'esprit inculte, le savant; tous y trouvaient la satisfaction de leurs besoins intellectuels et physiques.

A cinq heures et demie, les machines étaient arrêtées et l'on faisait évacuer le Palais, dont les portes étaient fermées à six heures précises.

Le mouvement de départ commencé depuis une heure environ s'accentuait alors dans toute son intensité. La foule sortait par les diverses portes et se précipitait sur tous les moyens de locomotion qui l'attendaient. C'était pendant quelque temps une mêlée indescriptible aux abords du Champ de Mars; puis l'écoulement s'opérait et chacun regagnait son logis.

Cependant le Parc, restant ouvert jusqu'à onze heures, retenait encore un certain nombre de visiteurs qui désiraient y dîner et jouir des quelques distractions qu'il offrait dans la soirée.

La nuit venue, le pourtour du Palais s'illuminait d'une ceinture de feux, à laquelle les restaurants ajoutaient l'éclat de leurs lumières (§ 33). Le grand phare du lac scintillait sur Paris. Le jardin chinois et, pendant quelque temps, les concerts donnés dans les salons du cercle international attiraient ou retenaient quelques personnes. Puis les derniers visiteurs s'éloignaient à leur tour; et tout, jusqu'au lendemain, rentrait dans le silence, qu'interrompaient seulement les rondes de la police et des pompiers qui veillaient à la sûreté et à la conservation des richesses confiées à leur garde.

§ 41. — Encouragement aux études des ouvriers.

La Commission impériale, qui, par la création du groupe X

et du nouvel ordre de récompenses, avait montré tant de sollicitude pour les classes ouvrières, crut devoir compléter son œuvre en mettant les ouvriers à même de visiter l'Exposition, de faire connaître leurs observations, d'exposer leurs besoins et d'émettre leurs vœux. Les dispositions à prendre dans ce but furent l'objet d'arrêtés, rendus le 29 novembre 1866 et le 22 février 1867, par S. Exc. le Ministre d'État.

Le premier de ces arrêtés institua la commission d'encouragement pour les études des ouvriers (liste 25), lui accorda une subvention de 40,000 francs et l'autorisa à ouvrir une souscription publique. LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice s'inscrivirent les premiers pour 15,000 francs; cet exemple fut suivi par 1,500 souscripteurs, presque tous négociants et industriels. La commission a reçu ainsi près de 140,000 francs, qui, ajoutés à la subvention de la Commission impériale, ont mis à sa disposition une somme de 180,000 francs.

Un des premiers soins de la commission d'encouragement fut de se mettre en rapport avec les comités départementaux et avec les commissions étrangères et de leur offrir son concours pour amener à l'Exposition le plus grand nombre possible d'ouvriers de tous pays.

Mais il ne suffisait pas d'appeler les ouvriers; il fallait encore leur ménager des moyens d'existence à des prix modérés. La commission se préoccupa donc d'assurer aux délégués la nourriture, le logement et les soins médicaux.

Un restaurant fut construit dans le Champ de Mars même, auprès de l'École militaire, sous la direction de la commission d'encouragement, par un concessionnaire, auquel le terrain et le droit d'exploiter son industrie furent abandonnés gratuitement, mais qui s'engageait en échange à se conformer à un tarif des plus modérés. Le succès de ce restaurant fut complet.

Le nombre de repas qu'il servait mensuellement s'éleva, de juillet à septembre 1867, à près de 150,000, soit environ à 5,000 par jour, au prix moyen de 1 franc 50 centimes par repas. Près de 800,000 consommateurs s'y sont succédé et y ont dépensé environ 1,200,000 francs. Cette recette brute a laissé un bénéfice net considérable au concessionnaire, après déduction des frais d'exploitation et de premier établissement du restaurant, qui se sont élevés à près de 120,000 francs.

En ce qui concerne le logement, la commission d'encouragement suivit un système analogue; elle confia à un concessionnaire la construction et l'exploitation, d'après un tarif réduit, de baraquements disposés le long de l'avenue Rapp. Seulement, l'entreprise devant être moins fructueuse que la précédente, à cause de la modicité du tarif, qui n'était que de 1 fr. 25 cent. par nuit, la commission alloua au concessionnaire une subvention de 40,000 francs. Elle se procura d'ailleurs cette somme par la location, faite à divers industriels, d'emplacements non utilisés sur le terrain qui avait été mis à sa disposition pour accomplir son œuvre. La réalisation de cette importante partie de son programme n'a donc coûté aucun sacrifice à la commission.

Les baraquements de l'avenue Rapp contenaient 640 chambres. Comme ils devinrent à un certain moment insuffisants, la ville de Paris voulut bien y joindre la caserne Sully, alors vacante et aujourd'hui démolie. Cette adjonction portait à 1,000 le nombre des lits que la commission d'encouragement pouvait mettre à la disposition des ouvriers; elle ne fut utilisée que pendant deux mois environ, lors de la plus grande affluence des visiteurs. A partir du mois de septembre, les baraquements suffirent à toutes les exigences du service. Des mesures avaient été prises d'ailleurs pour satisfaire à des besoins beaucoup

plus considérables, et divers établissements publics, désignés à l'avance, auraient été successivement aménagés dans ce but, au fur et à mesure que ces besoins se seraient révélés.

La literie et les couchettes étaient fournies par l'administration militaire, moyennant une redevance de 20 centimes par jour et par lit.

C'est dans ces bâtiments qu'ont été reçus : les délégués français envoyés à Paris par les comités départementaux et les chambres de commerce, par de grands industriels et diverses sociétés; les ouvriers étrangers, venus des Pays-Bas, de la Belgique, de la Prusse, de l'Allemagne du Sud, de l'Autriche, de la Suisse, du Danemark, de l'Espagne, de la Russie, de l'Italie et de l'Angleterre; les orphéonistes et les musiques militaires, qui ont pris part aux concours internationaux ouverts au Palais de l'Industrie; enfin, les 300 francs-tireurs des Vosges; en tout 67,000 personnes, dont 27,000 Français (tabl. 36), qui n'ont eu à payer, pendant leur séjour à Paris, que la somme de 1 franc 25 centimes par nuit, à l'exception des francs-tireurs des Vosges, au profit desquels S. Exc. le Ministre de la guerre avait stipulé le logement gratuit pendant huit jours.

Le service médical pharmaceutique gratuit, que la commission établit avec le concours de M. le directeur de l'Assistance publique, se composa de 80 médecins et de 80 pharmaciens distribués dans les 20 arrondissements de Paris. Il eut à soigner de nombreuses indispositions dues à des changements de régime; mais il n'eut pas à combattre de maladie grave.

Enfin, la commission fit de nombreuses démarches auprès des compagnies françaises de chemin de fer et obtint d'elles une réduction de prix de 50 p. o/o, au profit de tous les ouvriers voyageant seuls ou par groupe, et munis d'un titre qui constatait leur qualité. Les deux compagnies anglaises des

South-Eastern, London Chatham and Dover Railways, suivirent cet exemple.

Pendant qu'elle organisait toutes ces mesures préparatoires, la commission s'occupait du choix des délégués. Elle conserva toute sa liberté pour apprécier les titres de ceux qui lui seraient envoyés de l'étranger ou de la province par les soins des gouvernements, des chambres de commerce, des comices agricoles, des corporations et des particuliers; mais, en ce qui concernait le département de la Seine, on reprit la tradition de l'exposition de 1862, en laissant aux ouvriers eux-mêmes le droit de nommer leurs délégués. Les ouvriers furent libres de se réunir, de constituer le bureau préparatoire et le bureau définitif de leurs assemblées, de discuter les candidats, de procéder à l'élection, et cela sans aucune intervention de l'administration ni de la commission d'encouragement, qui n'avait pas le pouvoir et qui avait encore moins la volonté de gêner la liberté de personne. C'est ainsi que les ouvriers se sont réunis dans 114 professions et ont élu avec un ordre parfait 354 délégués. Chaque ouvrier votant a reçu un billet d'entrée à l'Exposition; des cartes de semaine ont été remises à tous les délégués, qui ont reçu de plus, pour la plupart, une indemnité de travail de 50 francs. Enfin une distribution extraordinaire, faite dans le mois d'octobre, a porté à près de 400,000 le nombre total des billets délivrés gratuitement aux ouvriers français ou étrangers.

Les délégations ouvrières n'auraient pas atteint leur but, si les études des délégués n'avaient dû servir qu'à eux-mêmes. La commission leur proposa de faire imprimer leurs rapports. Ces rapports sont au nombre de 100 environ, nombre égal à celui des professions diverses ou spécialités entre lesquelles se subdivise l'industrie parisienne; ils forment un ouvrage en 3 volumes in-4°, de près de 500 pages chacun.

Cet ouvrage est illustré de plus de 1,100 planches, dont quelques-unes sont d'une éxécution remarquable. Les clichés de ces planches, qui représentent une valeur d'environ 200,000 francs, ont été fournis presque tous gratuitement par les exposants des objets ainsi reproduits.

Grâce à ce généreux concours, ainsi qu'au désintéressement de l'éditeur, cet ouvrage, dont la dépense s'élèverait à près de 400,000 francs dans les conditions ordinaires, a pu être donné à un grand nombre de personnes, et vendu à des prix très-réduits.

Les rapports, rédigés sous la propre responsabilité des délégués, sont au nombre des documents les plus curieux et les plus instructifs de l'Exposition universelle. Ils contiennent en général un précis historique placé en tête du travail, l'examen des produits et l'exposé des vœux de la délégation.

Pour s'entendre sur les vœux à exprimer, les délégués se sont réunis en assemblée générale le dimanche. Ils ont admis dans ces réunions les délégués de Lyon et de Bordeaux, et les femmes même que les questions à l'ordre du jour pouvaient intéresser. Ces séances se sont renouvelées seize fois dans l'espace de trois mois : les sujets les plus délicats y ont été traités avec un ordre et une modération dignes d'éloge; les conclusions des divers corps d'état ont été, en général, consignées dans les travaux publiés sous le patronage de la commission d'encouragement.

En outre, le président de cette commission a résumé les conclusions ainsi exprimées en les appuyant pour la plupart dans son rapport du 9 mars 1868 adressé à l'Empereur. Enfin, dans un rapport en date du 30 mars 1368, S. Exc. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a rendu compte à Sa Majesté des résultats de l'examen auquel

l'administration avait soumis les vœux des délégations ouvrières avec la plus scrupuleuse et la plus bienveillante attention.

Ce rapport indiquait un certain nombre de mesures qui étaient destinées à donner satisfaction à plusieurs de ces vœux, et qui n'ont pas tardé à être mises à l'étude ou converties en projets de loi. Quelques-unes de ces propositions sont sanctionnées par des lois actuellement votées; d'autres sont simplement passées dans la pratique administrative, quand le recours au législateur n'était pas nécessaire.

Ainsi l'article 1781 du code civil a été abrogé; une loi sur la suppression des livrets obligatoires est en ce moment soumise à l'examen des pouvoirs publics. Deux lois, l'une sur le travail des enfants et des femmes, l'autre sur l'enseignement professionnel, sont à l'étude; une commission s'occupe de la question des prud'hommes; enfin les chambres syndicales d'ouvriers sont tolérées, comme l'étaient celles de patrons.

Les ouvriers sont donc redevables à l'Exposition de 1867 de notables conquêtes législatives ou administratives, comme ils l'avaient été à celle de 1862 de la liberté des coalitions.

Enfin, il importe de signaler comme dernier résultat de ces visites à l'Exposition le rapprochement qu'elles ont opéré entre les ouvriers des divers pays; elles ont contribué ainsi à dissiper des préventions internationales, comme l'a hautement exprimé, dans une lettre adressée à la Commission impériale, le délégué des ouvriers anglais[1], représentant du *Comité d'excursion à Paris*.

[1] L'extrait suivant indique comment les efforts de la commission d'encouragement et les bienfaits moraux de l'Exposition ont été appréciés de l'autre côté du détroit :

« Nous garderons un éternel souvenir « du généreux accueil que les membres de « la commission, les grands fabricants et « les ouvriers de Paris ont fait à nos ou- « vriers anglais pendant l'année 1867. Les « rapports des ouvriers anglais, imprimés « par la société des arts et par notre comité,

§ 42. — Clôture, le 3 novembre.

La clôture de l'Exposition était fixée au 31 octobre par l'article 1er du règlement général. Un assez grand nombre de personnes avaient exprimé le désir que ce terme fût prolongé au moins de quinze jours. La Commission impériale fut d'un avis contraire; mais elle voulut connaître l'opinion des commissaires étrangers; leur sentiment ayant été qu'il convenait de s'en tenir au règlement, la Commission fut heureuse de s'y conformer et d'observer ainsi jusqu'à la fin les dates qu'elle s'était imposées dès le principe.

Cependant, à cause des fêtes de la Toussaint, qui devaient amener de nombreux visiteurs au Champ de Mars, elle consentit, dans des vues de bienfaisance, à demander à l'Empereur une prolongation de trois jours. Ce délai fut accordé par un décret impérial en date du 31 octobre. La Commission ne voulut pas profiter du produit des entrées, et elle versa la somme qui en provint, près de 170,000 francs, dans la caisse de l'assistance publique. Dès le 4 novembre, les exposants procédèrent à l'emballage et à l'enlèvement de leurs produits.

Avant de se séparer, MM. les commissaires étrangers signèrent une adresse à l'Empereur et furent admis, le 4 août, à la remettre eux-mêmes entre les mains de Sa Majesté, pour La remercier de l'hospitalité de la France.

« ont prouvé à MM. les membres de la « Commission impériale combien nos ou- « vriers ont su apprécier cette noble hos- « pitalité, et aussi combien les visites à Paris « ont contribué à augmenter l'estime et l'af- « fection de notre nation pour votre peuple.

« J'ose dire, Monsieur, en mon nom et « au nom de ceux qui travaillent avec moi « au progrès social, moral et intellectuel de « la classe ouvrière, que c'est dans l'entre- « tien de tels sentiments entre les peuples « des deux pays, aussi bien que dans les « immenses bienfaits matériels de l'Exposi- « tion de 1867, que nous devrons trouver « un résultat si merveilleux et si encoura- « geant pour l'humanité. »

Cette adresse était ainsi conçue :

« Sire,

« Parmi les grandes œuvres pacifiques dont le règne de « Votre Majesté doit transmettre le souvenir à la postérité, « comptera en première ligne l'Exposition universelle de 1867.

« L'idée de ces réunions des nations, réalisée sous l'initiative « de Votre Majesté, en France, en 1855, a trouvé une expres- « sion nouvelle et plus vaste.

« Peuples et souverains s'empressent de venir contempler « tant de merveilles réunies au Palais du Champ de Mars, qui, « ainsi, est devenu le centre de toutes les forces morales du « monde.

« En daignant exposer Elle-même dans la classe des sciences « sociales, Votre Majesté a non-seulement donné plus d'éclat à « l'Exposition universelle, mais Elle en a fait encore le splen- « dide témoignage de Sa sollicitude pour les classes ouvrières, « qui doivent déjà de si utiles et de si fécondes réformes à Votre « Majesté.

« Nous sommes touchés de voir l'auguste souveraine des « Français, l'Impératrice Eugénie, associée à toutes les œuvres « de Votre Majesté, prendre un si haut intérêt à l'Exposition, « ainsi que le Prince Impérial, à qui Votre Majesté a fait com- « prendre, en associant son nom à nos travaux, quelle sera un « jour sa tâche dans la voie du progrès et de la civilisation.

« Pénétrés de gratitude pour l'accueil plein de courtoisie « qui leur a été fait au nom de Votre Majesté, les commissaires « étrangers présents à Paris viennent prier Votre Majesté de « recevoir avec bienveillance leurs remercîments empressés et « respectueux.

« Ils prient également Votre Majesté de daigner accepter les

« vœux sincères et ardents qu'ils forment pour son bonheur, « ainsi que pour celui de S. M. l'Impératrice et de S. A. le « Prince Impérial. »

Sa Majesté a répondu en ces termes :

« Messieurs,

« La démarche que vous faites auprès de moi me touche « profondément et me fournit l'occasion de rendre justice à « l'esprit de conciliation et d'amicale entente qui vous a cons- « tamment animés dans l'exercice de vos délicates fonctions.

« Si vous rapportez chez vous un bon souvenir de l'accueil « que vous avez reçu en France, de notre côté, nous nous rap- « pellerons toujours avec plaisir cette grande fête internationale « où tant d'étrangers de distinction sont venus ajouter à son « éclat.

« Représentants de la pensée et du travail dans toutes les « parties de l'univers, vous avez vécu quelque temps parmi nous « d'une vie commune, et vous avez pu vous convaincre que toutes « les nations civilisées tendent de plus en plus à ne former qu'une « seule famille. De ce concours d'intelligences si variées, de cette « fusion des intérêts de tous les peuples naîtra, je n'en doute « pas, l'harmonie si nécessaire aux progrès de l'humanité.

« Je vous remercie, Messieurs, des paroles que vous m'a- « dressez pour l'Impératrice et pour mon Fils; ils partagent « ma reconnaissance pour vos efforts, ma sympathie pour vos « personnes, et mes vœux pour la paix du monde. »

Les commissaires étrangers eurent également l'attention d'offrir, le 26 octobre, à la Commission impériale et à ses principaux fonctionnaires, un magnifique banquet présidé par M. le comte Granville. Ce banquet, dont les dames rehaussaient l'éclat par leur présence, fut lui-même une exposition inter-

nationale des mets et des procédés culinaires des divers pays, et donna lieu à un échange de toasts aussi courtois qu'éloquents (docum. 9).

Enfin, les commissaires étrangers pensèrent qu'il serait regrettable de rompre un faisceau si bien uni, et ils fondèrent, le 25 novembre 1867, une association internationale, destinée à survivre à l'Exposition, à conserver et à étendre des rapports qui étaient un agrément social comme un principe de force. Cette association s'est donné pour but le développement du principe des expositions et l'étude des problèmes commerciaux d'un intérêt international. Elle compte aujourd'hui environ 250 membres, tant de la France que des pays étrangers.

CHAPITRE VI.

RÉCOMPENSES.

§ 43. — Règlement.

Le principe des récompenses avait été, dès 1855, l'objet de critiques sérieuses, basées principalement sur ce que les décisions d'un jury ne pouvaient jamais remplacer que d'une manière imparfaite les jugements de l'opinion publique. Cependant les difficultés que présentait la suppression des distinctions, toujours ambitionnées par les industriels, avaient fait maintenir l'usage précédemment suivi. Les mêmes critiques se sont fait entendre en 1867. La Commission impériale n'a voulu prendre aucune décision avant d'avoir recueilli l'avis des exposants les plus compétents. Cet avis a été favorable au maintien des récompenses; aussi la Commission a-t-elle déclaré, dans l'article 62 de son règlement général, que des récompenses de divers degrés seraient décernées aux produits de l'agriculture et de l'industrie, ainsi qu'aux œuvres d'art. Un Jury international, à constituer ultérieurement, devait être chargé de les répartir.

L'application du principe a été définie par un règlement spécial, délibéré et voté le 7 juin 1866 (docum. 4).

Ce règlement était divisé en quatre titres, consacrés : le premier à des dispositions générales, le deuxième aux œuvres d'art, le troisième à l'agriculture et à l'industrie, le quatrième au nouvel ordre de récompenses; division motivée par la diversité des expositions et par l'existence de trois échelles de prix différentes.

Le titre Ier déterminait la somme destinée aux récompenses,

constituait un Jury international dont les opérations devaient commencer dès l'ouverture de l'Exposition, c'est-à-dire le 1er avril 1867, et fixait au 1er juillet la distribution solennelle des récompenses.

La somme inscrite au budget était, dans le principe, de 800,000 francs, dont 200,000 francs applicables au nouvel ordre de récompenses, 100,000 aux œuvres d'art, et 500,000 à l'agriculture et à l'industrie; elle a dû être augmentée par la suite sur la demande du Jury (§ 45, tabl. 63).

Le Jury était composé de six cents membres, répartis entre les diverses nationalités proportionnellement à l'espace occupé par chacune d'elles. Le nombre de six cents avait été admis comme étant en rapport avec l'accroissement d'importance de l'Exposition de 1867, relativement aux expositions antérieures.

Les membres français étaient nommés par la Commission impériale, et les membres étrangers étaient désignés respectivement par les Commissions des différents pays.

Le titre II établissait, pour les œuvres d'art, quatre catégories de récompenses en argent et réglait en même temps la répartition de ces récompenses entre les cinq classes du premier groupe, transformées en quatre sections par la réunion des classes 1 et 2 (peintures et dessins).

La répartition des jurés français et étrangers dans les diverses sections était fixée par la Commission impériale, ainsi que la désignation des jurés français, tous choisis parmi les membres du Jury d'admission. Chaque section était présidée par un de ses membres, nommé par la Commission impériale. Deux des présidents étaient Français. Les quatre sections réunies étaient présidées par un membre de la Commission impériale.

Les exposants ayant accepté les fonctions de membres du

Jury international pour les œuvres d'art n'étaient pas exclus du concours.

Les dispositions du titre III, relatives à l'industrie et à l'agriculture, étaient plus complexes.

Les récompenses mises à la disposition du Jury étaient supérieures en nombre et en importance à celles des expositions précédentes. Elles comprenaient des grands prix et des allocations pécuniaires d'une valeur totale de 250,000 francs; puis des médailles, ayant toutes le même module et le même type, et se distinguant seulement par la nature du métal; enfin des mentions honorables.

Les grands prix constituaient des récompenses exceptionnelles, destinées à constater le mérite des inventions ou des perfectionnements, qui auraient fait faire un progrès réel à l'une des branches de l'agriculture ou de l'industrie.

Le règlement avait prévu cent médailles d'or de 1,000 fr. mille médailles d'argent, trois mille médailles de bronze et cinq mille mentions.

Toutes les médailles devaient avoir, dans le principe, un module de 68 millimètres. Le type n'en a pas été mis au concours; mais divers modèles ont été successivement examinés par le comité des finances, auquel avait été adjoint spécialement pour cet objet le sénateur surintendant des beaux-arts, membre de la Commission impériale. Le type adopté présente, d'un côté, la tête laurée de S. M. l'Empereur, et de l'autre, deux génies debout, portant un cartouche sur lequel a été frappé en relief le nom du lauréat. Au-dessus de ce cartouche est placée une couronne de laurier; au-dessous l'aigle impériale, les ailes étendues, repose sur un segment du globe terrestre.

L'attribution des récompenses pour les neuf groupes de l'industrie et de l'agriculture résultait des opérations successives

de jurys de classes, de jurys de groupe et d'un conseil supérieur, c'est-à-dire du concours de trois degrés de juridiction.

Le premier degré était formé par les jurés répartis entre les différentes classes (liste 7). Ces jurés devaient se réunir à partir du 1er avril, nommer dans chaque classe par voie d'élection un président, un vice-président, un rapporteur et un secrétaire, et procéder aussitôt après à leurs opérations d'examen et de classement. Ces jurés pouvaient s'adjoindre des associés ou des experts choisis, soit parmi les autres classes du Jury, soit en dehors de ce même Jury. Dans ce dernier cas, la nomination de l'associé ou de l'expert devait être approuvée par la Commission impériale (liste 8).

Les exposants faisant partie du Jury étaient par ce seul fait mis hors concours pour les récompenses; il en était de même des associés et des experts, mais seulement pour les classes dans lesquelles ils étaient appelés à donner leur avis. Toutefois, la Commission impériale se réservait le droit d'autoriser, dans certaines circonstances, des exceptions à cette règle.

Les jurés de classe avaient pour mission essentielle de dresser, dans chaque classe, une liste par ordre de mérite, sans *ex æquo* et sans distinction de nationalité, des exposants qui leur paraissaient dignes d'une récompense; ils devaient également dresser la liste des exposants mis hors concours et celle des collaborateurs, contre-maîtres et ouvriers méritant d'être signalés, soit pour des services rendus à l'agriculture ou à l'industrie, soit pour leur participation à la production d'objets récompensés.

Pour aider le Jury dans son travail, un certain nombre de délégués, pris dans chaque classe et désignés, par la Commission impériale pour la section française, par les commissions des divers pays pour les sections étrangères, étaient chargés

de fournir tous les renseignements relatifs aux exposants des diverses nationalités.

Les jurys de groupes, composant le deuxième degré de juridiction, étaient formés des présidents et des rapporteurs des jurys de classe; chacun d'eux était placé sous l'autorité d'un président et de deux vice-présidents. Les présidents et vice-présidents de groupes étaient au nombre de vingt-sept, dont onze Français nommés directement par la Commission impériale, et seize étrangers, institués par elle sur la proposition des commissions nationales. Les jurys de groupes avaient pour mission de réviser et de discuter les listes des jurys de classes, enfin de proposer les récompenses. Les secrétaires des jurys de groupes étaient nommés par la Commission impériale.

Enfin, les présidents et vice-présidents des jurys de groupes constituaient le conseil supérieur, présidé par un des vice-présidents de la Commission impériale et chargé de prononcer en dernier ressort; les fonctions de secrétaire étaient remplies par les secrétaires de la Commission impériale.

Le travail du conseil supérieur, commencé le 29 avril, devait être terminé le 5 mai. Les opérations du Jury devaient être entièrement closes le 14 mai, afin de permettre la publication de la liste des récompenses avant le 1er juillet.

Des dispositions spéciales réglaient le fonctionnement du Jury pour les exposants des classes 52 et 95 et pour ceux des groupes VII, VIII et IX, dont les titres à une récompense ne pouvaient être justement appréciés que vers la fin de l'Exposition (§ 47). En ce qui concerne les concours successifs, établis par quinzaine pendant la durée de l'Exposition pour les classes 67 à 88, le règlement avait prévu la nomination d'associés temporaires, chargés de seconder les jurés titulaires.

Les jurés des groupes VII, VIII et IX et ceux des classes 52

et 95, après avoir indiqué, seulement à titre de prévision, avant le 1er juillet le nombre des récompenses qu'il conviendrait d'attribuer à leurs exposants, devaient présenter au plus tard le 20 octobre leurs propositions définitives.

Il importe de bien préciser le principe de la juridiction à trois degrés, institué par le titre qui vient d'être analysé.

Le jury de classe devait se borner à l'appréciation pure et simple des mérites et au classement des exposants, sans proposer aucune application des catégories de récompenses. Ce travail devait s'exécuter dans un temps très-court. Il était facilité par la division des produits en quatre-vingt-quinze classes et par l'enquête préalable faite au sujet de l'admission.

Le jury de groupe avait à revoir les propositions du jury de classe, à entendre les réclamations et à régulariser les listes. Chaque jury de classe tout entier était admis à soutenir ses propositions devant le groupe, et de cette délibération résultaient le nombre et la proportion des diverses récompenses à accorder.

Enfin, le conseil supérieur prononçait la répartition définitive, en s'attachant à équilibrer les propositions des jurys de groupes.

Le titre IV du règlement concernait le nouvel ordre de récompenses à décerner par un Jury spécial (§ 8).

Ces récompenses comprenaient dix prix d'une valeur totale de 100,000 francs, et vingt mentions honorables. De plus, un grand prix indivisible de 100,000 francs pouvait être décerné à la personne, à l'établissement ou à la localité qui se distinguerait par une supériorité hors ligne.

Le jury spécial, présidé par un des vice-présidents de la Commission impériale, devait se composer, y compris le président, de vingt-cinq membres, dont neuf Français et seize étrangers.

ces derniers nommés sur la proposition de leurs commissions respectives. Les fonctions de secrétaire étaient réservées aux secrétaires de la Commission impériale.

Ce jury était à la fois chargé d'admettre et de juger les concurrents, qui avaient jusqu'au 1er décembre 1866 pour adresser leurs demandes au commissaire général; il devait tenir une première session, le 1er décembre 1866, afin de déterminer les règles à suivre pour l'examen des demandes; il devait ensuite arrêter définitivement la répartition des prix dans une seconde et dernière session ouverte à partir du 15 avril 1867, de telle sorte que la distribution de ces prix pût avoir lieu le 1er juillet, en même temps que celle des autres récompenses.

Un arrêté ministériel, en date du 29 novembre 1866, a pourvu à la composition de la section française du jury spécial (liste 6), ainsi qu'à la nomination et à la répartition des membres français du conseil supérieur et de ceux des jurys de classe, pour les quatre-vingt-dix classes des produits de l'agriculture et de l'industrie.

Le même arrêté a organisé les secrétariats des jurys de groupes et ceux du conseil supérieur et du jury spécial; enfin il a différé la nomination des membres français du jury des récompenses des œuvres d'art, jusqu'à l'achèvement des travaux du jury d'admission, dont la constitution avait été modifiée précédemment par un décret impérial du 10 novembre (§ 20, liste 12).

Un autre arrêté, également en date du 29 novembre, a réglé la répartition des membres étrangers du conseil supérieur par pays et par groupe, et celle des membres étrangers des jurys de classes par pays et par classe. Il a été pourvu ensuite à la nomination de ces divers jurés par la Commission impériale, sur la proposition des commissions étrangères.

Un arrêté, en date du 4 mars, a nommé les vingt-neuf membres français du premier groupe.

Enfin, un dernier arrêté, à la date du 25 mars, a fixé définitivement la liste du Jury, complétée par la nomination de quarante-huit secrétaires de jurys de groupes, et a prescrit la publication de cette liste au 10 avril 1867, avec désignation des présidents, vice-présidents, rapporteurs et secrétaires des différents jurys de classes (liste 7).

Dans leurs propositions relatives à la répartition des membres du Jury, plusieurs pays étrangers ont demandé à désigner, à côté de quelques jurés titulaires, des suppléants chargés de les remplacer en cas d'absence ou d'empêchement. L'Angleterre surtout désirait que cette disposition fût appliquée d'une manière générale en ce qui la concernait. Elle motivait sa demande sur ce qu'elle avait désigné pour faire partie du Jury un grand nombre de membres du Parlement, qui ne pourraient assister aux séances avec l'assiduité nécessaire. Bien que cette mesure ne fût pas prévue par le règlement, la Commission impériale a consenti à l'admettre, mais sous la condition expresse que les suppléants n'auraient voix délibérative qu'en cas d'absence de leurs titulaires. De cette façon, rien ne devait être changé à la répartition du nombre de voix acquises dans chaque classe aux différents pays.

§ 44. — Opérations du jury spécial du nouvel ordre de récompenses.

Conformément aux termes de l'article 35 du règlement des récompenses, le jury spécial du nouvel ordre de récompenses a ouvert sa première session au Palais de l'Industrie le 1er décembre 1866, sous la présidence de S. Exc. le ministre d'État, vice-président de la Commission impériale.

Plus de deux cents demandes étaient déjà parvenues au

commissaire général ou aux commissaires étrangers; mais, d'importantes candidatures ayant été annoncées par plusieurs membres, le jury décida que le terme du 1er décembre 1866, fixé pour la remise des demandes et des pièces d'instruction, serait prorogé au 31 janvier 1867. Les demandes étrangères devaient être envoyées au commissariat général par l'entremise des commissions instituées par chaque gouvernement et de leur délégué dans le jury spécial.

Le jury a cru devoir à cette occasion développer le programme que la Commission impériale n'avait fait qu'indiquer. Il a d'abord établi en principe les règles à observer dans les opérations du concours. Ces règles étaient les suivantes :

1° Tenir compte, dans l'ensemble des faits présentés, de l'esprit de charité et de bienfaisance, sans se donner spécialement la mission de récompenser les actes de cette nature;

2° Ne considérer comme des titres à une récompense que les faits résultant d'une initiative libre et spontanée, et non de prescriptions législatives;

3° Rechercher, dans l'appréciation du mérite d'une œuvre, non-seulement si elle est louable en elle-même, mais surtout si elle se concilie avec une prospérité soutenue et croissante;

4° Prendre en considération les conditions du milieu dans lequel se trouvent les concurrents; les améliorations introduites là où il existait un état d'antagonisme ou de souffrance n'étant pas moins méritoires que le maintien des conditions traditionnelles d'harmonie et de bien-être.

Les principes généraux une fois posés, il importait de spécifier, d'une manière précise, les conditions de nature à produire l'état d'harmonie et de bien-être dont on recherchait les meilleurs exemples. Ces conditions ont été ainsi définies :

Pratiques et institutions de tous genres, telles que les caisses

de secours, de retraites, de participation aux assurances sur la vie, tendant à améliorer la condition matérielle de l'ouvrier et à assurer son avenir;

Efforts faits pour réprimer les habitudes vicieuses ou pour en prévenir la propagation;

Écoles et autres institutions améliorant la condition intellectuelle et morale des ouvriers;

Systèmes de primes, de rétribution à la tâche, et autres combinaisons de salaires propres à améliorer le travail et à stimuler chez l'ouvrier l'énergie et l'esprit d'initiative;

Subventions et, en général, pratiques et institutions ayant pour but de donner plus de stabilité à l'existence de l'ouvrier et de pourvoir aux circonstances accidentelles;

Formation d'une épargne relativement considérable;

Absence de débats irritants relatifs aux salaires;

Longue durée de la coopération et permanence des bons rapports entre les patrons et les ouvriers;

Alliance des travaux agricoles et manufacturiers;

Propriété ou jouissance permanente de l'habitation, avec ou sans dépendances rurales;

Habitudes et mesures ayant pour but de protéger les jeunes filles appelées au dehors de la famille par le régime du travail;

Habitudes et mesures ayant pour but de concentrer au foyer domestique l'activité de la mère de famille.

Le jury spécial termina le 15 décembre sa première session, en arrêtant les règles relatives au mode d'instruction des demandes, au classement des candidatures et à l'attribution des récompenses.

Il y avait un double but à atteindre : résumer chaque candidature par des appréciations concises et faciles à comparer,

soumettre ces appréciations à un contrôle suffisant pour entourer de toutes les garanties possibles le verdict du jury.

En vue d'obtenir des appréciations comparables, une commission permanente, formée de tous les jurés présents à Paris dans l'intervalle de deux sessions, répartit les différents mérites cités plus haut en douze classes distinctes, réservant une treizième classe aux mérites spéciaux. Un cadre, dressé conformément à ces indications (docum. 6) et divisé en treize titres, fut communiqué aux candidats : ceux-ci furent invités à produire, sur ces divers titres, les informations et les documents qu'ils jugeraient utiles. Les rapporteurs furent priés d'exprimer leur appréciation sur chacun des titres par un chiffre qui variait entre 0 et 20, le chiffre 0 représentant une absence complète de mérite, et le nombre 20 un état de perfection qui n'a pu être atteint que dans des cas exceptionnels. En outre, la valeur des mérites n'étant pas égale, la commission permanente fixa pour chacun d'eux un coefficient, de 1 à 5, qui indiquait son importance comparativement à l'un d'eux pris pour unité; ce coefficient venait, pour chaque mérite, multiplier la note correspondante. L'addition des treize produits donnait la note totale de chaque dossier et permettait de classer aisément les candidatures.

Pour atteindre le second but, c'est-à-dire pour assurer autant que possible l'uniformité dans l'évaluation des mérites, le jury organisa un système de révisions qui soumettait chaque demande à cinq examens successifs, accompagnés de discussions. 1° Un rapporteur, choisi parmi les jurés de la nationalité du candidat, arrêtait les premiers chiffres, après avoir, par une enquête directe, réuni, avec le concours de secrétaires spéciaux (liste 6), le complément des informations utiles. — 2° Si la candidature était prise en considération par le jury, un deuxième rapporteur, désigné par le président en dehors de

la nationalité intéressée, procédait à de nouvelles évaluations, distinctes des premières. — 3° La commission permanente jugeait chacun des chiffres et statuait directement sur les divergences, qui, en fait, se sont toujours renfermées dans des limites restreintes. — 4° Cette évaluation était à son tour contrôlée par un comité de sept membres chargé, à partir du 15 mars 1867, de résumer les travaux de la commission permanente et d'établir une liste de soixante candidatures rangées par ordre de mérite. — 5° Enfin le jury, dans sa dernière session, siégeant tous membres réunis, recevait les propositions qui lui étaient faites, au nom du comité de sept membres, par un dernier rapporteur, et arrêtait la liste du classement définitif.

La dernière session du jury spécial s'est ouverte le 15 avril et a occupé douze séances. Le nombre des demandes examinées était supérieur à six cents. Pour quelques-unes, l'initiative avait été prise par des tiers, qui dénonçaient des efforts et des mérites trop discrets pour se produire eux-mêmes. Le jury a reconnu l'opportunité de demander à la Commission impériale que le nombre des prix fût porté à 12 et le nombre des mentions à 24. Le grand prix indivisible de 100,000 francs n'a pas été décerné. Le jury a en même temps proposé d'ajouter à la liste des récompenses cinq citations exceptionnelles en faveur d'institutions qui, ne s'appliquant pas directement à des entreprises agricoles ou manufacturières, ont cependant contribué à établir le bien-être et l'harmonie sociale.

Ces vœux et les propositions qui en étaient la conséquence ont été approuvés par la Commission impériale dans la séance du 17 juin, et définitivement consacrés par un décret impérial rendu, le 29 juin 1867, sur la proposition de LL. EE. les Ministres, vice-présidents de la Commission impériale.

Les 12 prix, les 24 mentions honorables et les 5 citations

exceptionnelles ont été proclamés dans la séance solennelle de la distribution des récompenses (§ 46 et tabl. 47).

Le jury spécial a décidé, à la fin de sa seconde session, qu'il serait rédigé sur l'ensemble de son œuvre un rapport général justifiant les appréciations portées sur le mérite des candidatures récompensées. Ce rapport devait comprendre également 77 citations relatives à des établissements ou à des localités, qui, sans avoir paru dignes de l'un des trois degrés de récompenses ci-dessus mentionnés, offrent pourtant des mérites spéciaux qu'il est bon de signaler à l'attention publique.

Ce rapport, qui termine le premier volume de la collection des rapports du jury international (§ 49), contient les renseignements les plus authentiques et les plus consolants sur la bonne organisation du travail manufacturier et agricole. C'est un document d'un haut intérêt social, qui ne saurait être trop médité par l'économiste et l'homme d'État.

§ 45. — Opérations du jury des beaux-arts, de l'agriculture et de l'industrie.

Les diverses sections du jury des œuvres d'art se sont réunies le 2 avril et ont procédé à l'élection de leurs vice-présidents, rapporteurs et secrétaires. Quant aux présidents, ils avaient été nommés au préalable par la Commission impériale. Les sections ont ensuite commencé l'examen des ouvrages exposés et ont dressé la liste des mérites, conformément à l'ordre indiqué par le règlement. Les récompenses mises à la disposition du Jury ont été réparties de la manière suivante entre les classes :

Classes 1 et 2 réunies : 8 grands prix, 15 premiers prix, 20 deuxièmes prix, 24 troisièmes prix. — Classe 3 : 4 grands prix, 8 premiers prix, 12 deuxièmes prix, 12 troisièmes prix. — Classe 4 : 3 grands prix, 6 premiers prix, 8 deuxièmes prix,

6 troisièmes prix. — Classe 5 : 2 grands prix, 4 premiers prix, 3 deuxièmes prix, 4 troisièmes prix (tabl. 47).

Les opérations du jury des œuvres d'art ont été terminées le 14 avril.

Les opérations du jury de l'agriculture et de l'industrie avaient également commencé le 2 avril. Les jurys de classes s'étaient réunis à cette date et s'étaient constitués d'abord par l'élection de leurs présidents, vice-présidents et secrétaires, puis par celle de leurs rapporteurs. Ces diverses élections étaient terminées avant le 10 avril. Autant que possible, les présidents et les rapporteurs avaient été choisis dans des nationalités différentes. Aussitôt après leur constitution, ces jurys ont fait connaître à la Commission impériale les adjonctions de jurés d'autres classes, qu'ils avaient prononcées par application de l'article 15 du règlement. Ils ont fait en même temps des propositions régulières pour la nomination des associés ou experts qu'ils croyaient utile de désigner en dehors du jury. Enfin, ils se sont mis en relation avec les délégués de classes pour la section française et avec les délégués choisis par les commissions étrangères.

Ainsi complété, le jury a pu se livrer à l'examen des différentes séries de produits soumises dans chaque classe à son appréciation. Les moyens d'instruction étaient centralisés par les secrétaires des jurys de groupe, agissant auprès des classes comme les représentants de la Commission impériale. Les mêmes fonctions ont été remplies auprès du conseil supérieur par le secrétaire et les secrétaires adjoints de la Commission impériale, chargés de centraliser en définitive tout le travail et spécialement de diriger la rédaction des listes (liste 7).

Le premier soin du jury a été de dresser la liste des exposants hors concours. Cette liste comprenait d'abord les expo-

sants ayant accepté les fonctions de juré ou celles d'associé ou d'expert (§ 43). La mise hors concours a été réclamée aussi pour les administrations publiques, parce que les conditions dans lesquelles ces administrations opèrent ne permettent pas de comparer leurs résultats avec ceux de l'industrie privée. Après discussion de ces propositions par le conseil supérieur, il a été décidé que la mise hors concours serait prononcée sans mention de classement, mais avec insertion au catalogue officiel des récompenses.

On s'est ensuite occupé de la rédaction des listes d'exposants et de collaborateurs par ordre de mérite et sans distinction de nationalité. Il n'y a pas lieu de revenir ici sur les principes suivis dans ces opérations, principes suffisamment développés ci-dessus (§ 43). Il convient toutefois de faire connaître les modifications que le fonctionnement du système a fait introduire dans les dispositions réglementaires.

Les jurys de classes ont apporté dans l'exécution de leur mandat une activité et une conscience auxquelles il est juste de rendre hommage; cependant ils n'ont pu tous se dégager des errements suivis dans les précédentes expositions. Ainsi, il leur a été difficile de se conformer strictement à la prescription de ne dresser pour chaque classe qu'une seule et même liste d'exposants, rangés suivant leurs mérites relatifs; ils n'ont pu également s'abstenir de toute préoccupation quant à la nature des récompenses, dont ce classement devait déterminer l'attribution.

Plusieurs de ces jurys, craignant d'assumer une trop forte responsabilité, ont cru devoir fractionner en plusieurs sections distinctes les produits soumis à leur appréciation et ont dressé, pour chacune de ces sections, une liste spéciale en laissant au jury de groupe le soin de fondre ensemble ces listes séparées.

D'autres, et c'était le plus grand nombre, n'ont pu consentir à rester étrangers à l'attribution des récompenses, et ont présenté des propositions de médailles, malgré les prescriptions du règlement.

En présence de ces propositions, qui concluaient toutes à une modification du nombre et de la valeur des récompenses, les jurys de groupes se sont empressés, dès leurs premières réunions, de donner leurs avis sur une question aussi importante pour leurs opérations. Ils ont été unanimes pour demander une augmentation du nombre des médailles.

Les projets tendant à créer une seconde médaille d'or, ou à rappeler les récompenses obtenues dans les expositions universelles de Paris et de Londres, ont été successivement mis en avant et rejetés.

En dernier lieu, le conseil supérieur, désireux de répondre aux vœux exprimés, sans altérer les principes fondamentaux posés par la Commission impériale, s'est arrêté au parti d'augmenter considérablement le nombre des médailles, en abaissant leur module de 68 à 50 millimètres. Grâce à cette diminution du module, le nombre des médailles d'or a pu être porté de 100 à 1,176; celui des médailles d'argent, de 1,000 à 4,455, et celui des médailles de bronze, de 3,000 à 7,434, sans que les prévisions du budget aient été très-notablement dépassées (tabl. 49).

Cette mesure satisfaisait d'ailleurs les intéressés, pour lesquels le degré de la récompense avait plus d'importance que sa valeur intrinsèque.

La proposition, transmise à la Commission impériale, a été homologuée par elle et sanctionnée ensuite par un décret impérial, en date du 29 juin (docum. 5).

Les nouvelles médailles, du module de 50 millimètres,

portaient encore, d'un côté, la tête laurée de l'Empereur; de l'autre se trouvait le nom de l'exposant récompensé, avec la légende : *Exposition universelle de 1867 à Paris*, et à l'exergue le mot : *Récompenses*.

Les anciennes médailles d'or de 68 millimètres étaient transformées en grands prix.

Après avoir obtenu cette satisfaction, les jurys de groupes ont révisé les listes des jurys de classes et les ont transmises au conseil supérieur. Celui-ci s'est borné en général, pour les médailles d'argent ou de bronze, à en discuter le nombre; mais il a examiné avec attention les propositions relatives aux médailles d'or. De plus, il a eu pour mission spéciale de discuter les propositions de grands prix, qui étaient présentées par les présidents des différents groupes avec rapports écrits à l'appui de chaque demande. Ce conseil a eu enfin à statuer sur les propositions d'allocations en argent, dont la limite supérieure a été fixée à 5,000 francs, et dont le montant s'est élevé à 75,000 francs.

Les modifications apportées au règlement ont obligé de prolonger les opérations au delà des termes indiqués. Néanmoins le travail a pu être fini à temps pour être imprimé et publié le 1er juillet.

Les opérations relatives aux classes présentant un caractère exceptionnel de permanence ou de périodicité se sont naturellement continuées au delà de cette date; elles feront l'objet du paragraphe 47 ci-après.

§ 46. — Distribution des récompenses, le 1er juillet.

La distribution solennelle des récompenses décernées par le Jury a eu lieu, conformément au règlement, le 1er juillet 1867, aux Champs-Élysées dans le Palais de l'Industrie. Le Palais

avait été mis tout entier, pour cette cérémonie, à la disposition de la Commission impériale, et a été spécialement aménagé en vue de cette destination par le service des fêtes (liste 4). La nef centrale, disposée en amphithéâtre, offrait sur ses quatre faces de nombreux gradins et de vastes loges, où plus de 25,000 personnes ont pu aisément trouver place dans des stalles numérotées. Un palier de circulation entourait le terre-plein de la nef au pied des gradins.

L'axe de la nef était occupé par de riches et élégants trophées composés, à l'aide des produits les plus remarquables des dix groupes de l'Exposition, par dix architectes habiles associés pour cet objet à l'architecte de la Commission impériale (liste 27). Les différentes travées étaient ornées de velours rouge frangé d'or; des écriteaux, ainsi que des trophées de drapeaux, indiquaient les emplacements occupés par les membres des Commissions étrangères.

Le trône s'élevait au milieu du transept, du côté de la façade nord du Palais, sur une estrade surmontée d'un dais de velours cramoisi.

Sur l'estrade, à droite et à gauche du trône, étaient réservés des siéges pour les princes et princesses invités à la cérémonie.

En avant de l'estrade du trône étaient placés les ministres, les membres du Conseil privé, les présidents du Sénat et du Corps législatif, les maréchaux et amiraux, le grand chancelier de la Légion d'honneur. Les femmes de ces hauts dignitaires étaient assises devant eux.

Les premiers gradins étaient occupés par les membres de la Commission impériale.

A droite et à gauche de l'estrade du trône se trouvaient : la Maison de l'Empereur, le Sénat, le Corps législatif, le Conseil d'État; les députations de la Cour de cassation, de la Cour des

comptes, du Conseil impérial de l'instruction publique, de l'Institut de France, de la Cour impériale de Paris, du clergé de Paris, du conseil central des Églises réformées, du consistoire de l'Église réformée et de la Confession d'Augsbourg, du consistoire central israélite; le conseil de préfecture du département de la Seine, le conseil municipal, les maires et adjoints de la ville de Paris; les députations des corps académiques, du tribunal de première instance et du tribunal de commerce de la Seine, de la chambre de commerce de Paris, du conseil des prud'hommes, des administrations centrales, des administrations départementales, de la garde nationale et de l'armée.

Le Corps diplomatique avait pris place dans la partie de l'amphithéâtre faisant face au trône.

Un orchestre de 1,661 musiciens ou choristes (§ 31) occupait l'extrémité orientale de la nef. A l'extrémité opposée, un escalier mettait le palier et le terre-plein lui-même en communication avec un salon où s'étaient réunis les exposants qui avaient obtenu des grands prix et des médailles d'or.

A une heure et demie, les exposants récompensés, réunis par groupes, sont venus, bannière en tête, prendre place auprès des trophées de leurs groupes respectifs.

Les personnes qui avaient obtenu les récompenses du nouvel ordre se sont placées en face du trône.

A une heure trois quarts, le cortége de l'Empereur est sorti du palais des Tuileries avec le cérémonial consacré. LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, accompagnés de S. A. le Prince Impérial, président d'honneur de la Commission impériale et de S. A. I. le prince Napoléon, sont arrivés à deux heures précises au Palais de l'Industrie, et ont été reçus par la Commission impériale ayant à sa tête les ministres vice-présidents.

Les princes et princesses invités s'étaient déjà rendus dans les salons attenants à l'estrade du Trône.

A l'entrée de l'Empereur, l'orchestre a exécuté l'hymne à l'Empereur, œuvre inédite de Rossini (§ 31).

Leurs Majestés ont pris place à deux heures un quart.

L'Empereur avait à sa droite : S. M. I. le Sultan Abdul-Aziz-Khan, empereur des Ottomans; S. A. R. le Prince de Galles, S. A. R. le Prince d'Orange, S. A. R. le Prince de Saxe, S. A. le Prince Impérial, S. A. I. Madame la Grande-Duchesse Marie, S. A. R. le duc d'Aoste, S. A. R. le duc de Cambridge, S. A. I. Madame la Princesse Mathilde, S. A. S. le Prince de Teck. A gauche de S. M. l'Impératrice se trouvaient : S. A. R. le Prince royal de Prusse, S. A. R. Madame la Princesse de Saxe, S. A. R. le Prince Humbert, S. A. I. Mehemmed-Tourad-Effendi, prince héritier; S. A. I. Madame la Princesse Clotilde, S. A. R. la Duchesse d'Aoste, S. A. I. le Duc de Leuchtenberg, S. A. I. le Prince Napoléon, S. A. le Prince Hermann de Saxe-Weimar, S. A. I. Abdul-Hamid.

Derrière LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice étaient : S. A. I. Youssouf-Izzeddin-Effendi, fils du Sultan; S. A. I. le Prince Toukougava, S. A. le Prince Lucien Murat, S. A. la princesse Lucien Murat, S. A. le Prince Joachim Murat, S. A. le Prince Murat, S. A. la Princesse Joachim Murat, S. A. le Prince Napoléon-Charles-Bonaparte, S. A. la Princesse Napoléon-Charles-Bonaparte, S. A. le Prince Achille Murat.

Derrière les princes se tenaient : les grands officiers de la couronne, l'adjudant général du Palais, les aides de camp de l'Empereur ainsi que les officiers et dames de service des Maisons impériales, les officiers de la suite du Sultan, les officiers et dames des Maisons des princes et princesses étrangers.

S. Exc. M. Rouher, ministre d'État, vice-président de la

Commission impériale, a lu un rapport détaillé sur l'ensemble de l'Exposition et sur le résultat des opérations du Jury international (docum. 7).

La lecture de ce rapport terminée, l'Empereur a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Après un intervalle de douze ans, je viens, pour la seconde « fois, distribuer les récompenses à ceux qui se sont le plus dis- « tingués dans ces travaux qui enrichissent les nations, embel- « lissent la vie et adoucissent les mœurs.

« Les poëtes de l'antiquité célébraient avec éclat ces jeux so- « lennels où les différentes peuplades de la Grèce venaient se « disputer le prix de la course. Que diraient-ils aujourd'hui s'ils « assistaient à ces jeux olympiques du monde entier, où tous les « peuples, luttant par l'intelligence, semblent s'élancer à la fois « dans la carrière infinie du progrès, vers un idéal dont on ap- « proche sans cesse, sans jamais pouvoir l'atteindre?

« De tous les points de la terre, les représentants de la « science, des arts et de l'industrie sont accourus à l'envi, et « l'on peut dire que peuples et rois sont venus honorer les efforts « du travail, et par leur présence les couronner d'une idée de « conciliation et de paix.

« En effet, dans ces grandes réunions qui paraissent n'avoir « pour objet que des intérêts matériels, c'est toujours une pen- « sée morale qui se dégage du concours des intelligences, pen- « sée de concorde et de civilisation. Les nations, en se rappro- « chant, apprennent à se connaître et à s'estimer; les haines « s'éteignent, et cette vérité s'accrédite de plus en plus, que la « prospérité de chaque pays contribue à la prospérité de tous.

« L'Exposition de 1867 peut, à juste titre, s'appeler *univer-*

« *selle;* car elle réunit les éléments de toutes les richesses du « globe. A côté des derniers perfectionnements de l'art moderne, « apparaissent les produits des âges les plus reculés, de sorte « qu'elle représente à la fois le génie de tous les siècles et de « toutes les nations. Elle est universelle; car, à côté des merveilles « que le luxe enfante pour quelques-uns, elle s'est préoccupée de « ce que réclament les nécessités du plus grand nombre. Jamais « les intérêts des classes laborieuses n'ont éveillé une plus vive « sollicitude. Leurs besoins moraux et matériels, l'éducation, les « conditions de l'existence à bon marché, les combinaisons les « plus fécondes de l'association ont été l'objet de patientes re- « cherches et de sérieuses études. Ainsi toutes les améliorations « marchent de front. Si la science, en asservissant la matière, « affranchit le travail, la culture de l'âme, en domptant les vices, « les préjugés et les passions vulgaires, affranchit l'humanité.

« Félicitons-nous, Messieurs, d'avoir reçu parmi nous la « plupart des souverains et des princes de l'Europe et tant de « visiteurs empressés. Soyons fiers aussi de leur avoir montré la « France telle qu'elle est, grande, prospère et libre. Il faut être « privé de toute foi patriotique pour douter de sa grandeur, fer- « mer les yeux à l'évidence pour nier sa prospérité, méconnaître « ses institutions, qui parfois tolèrent jusqu'à la licence, pour « ne pas y voir la liberté.

« Les étrangers ont pu apprécier cette France jadis si in- « quiète et rejetant ses inquiétudes au delà de ses frontières, « aujourd'hui laborieuse et calme, toujours féconde en idées gé- « néreuses, appropriant son génie aux merveilles les plus variées « et ne se laissant jamais énerver par les jouissances matérielles.

« Les esprits attentifs auront deviné sans peine que, malgré « le développement de la richesse, malgré l'entraînement vers le « bien-être, la fibre nationale y est toujours prête à vibrer dès

« qu'il s'agit d'honneur et de patrie; mais cette noble susceptibi-
« lité ne saurait être un sujet de crainte pour le repos du monde.

« Que ceux qui ont vécu quelques instants parmi nous rap-
« portent chez eux une juste opinion de notre pays; qu'ils soient
« persuadés des sentiments d'estime et de sympathie que nous
« entretenons pour les nations étrangères, et de notre sincère
« désir de vivre en paix avec elles.

« Je remercie la Commission impériale, les membres du
« Jury et les différents comités, du zèle intelligent qu'ils ont dé-
« ployé dans l'accomplissement de leur mission. Je les remercie
« aussi au nom du Prince Impérial, que j'ai été heureux d'as-
« socier, malgré son jeune âge, à cette grande entreprise, dont
« il gardera le souvenir.

« L'Exposition de 1867 marquera, je l'espère, une nouvelle
« ère d'harmonie et de progrès. Assuré que la Providence bénit
« les efforts de tous ceux qui, comme nous, veulent le bien, je
« crois au triomphe définitif des grands principes de morale et
« de justice qui, en satisfaisant toutes les aspirations légitimes,
« peuvent seuls consolider les trônes, élever les peuples et en-
« noblir l'humanité. »

Sur l'ordre de l'Empereur, S. Exc. M. de Forcade, Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, vice-président de la Commission impériale, a fait ensuite l'appel des récompenses dans l'ordre suivant :

Beaux-Arts, 17 grands prix; — Agriculture et Industrie (groupes II, III, IV, V, VI, VII, X), 48 grands prix (tabl. 48); — Nouvel ordre de récompenses, 12 prix, 24 mentions honorables et 5 citations.

A l'appel des exposants qui avaient obtenu des grands prix succédait, pour chaque groupe, l'appel des exposants promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur. Les groupes,

conduits par les présidents et les secrétaires des jurys de groupes, venaient successivement, en suivant le palier de pourtour, se placer devant le trône. Les exposants qui avaient obtenu les grands prix et ceux qui étaient promus aux grades d'officier ou de commandeur, montaient recevoir des mains de l'Empereur leurs récompenses ou leurs décorations, qui étaient présentées à Sa Majesté par S. Exc. le maréchal Vaillant, Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, vice-président de la Commission impériale. L'Empereur remettait au président du groupe les diplômes des autres récompenses.

Chaque groupe de récompensés venait ensuite, en faisant le tour de la nef, reprendre sa place près de son trophée.

Un incident touchant a ému l'assemblée : l'appel du prix décerné par le Jury à l'Empereur, pour ses habitations ouvrières et pour ses fermes-modèles, allait rester sans consécration effective, lorsque, par une heureuse inspiration, le Prince Impérial a été prié de remettre le prix à Sa Majesté.

La distribution achevée, l'Empereur, l'Impératrice et le Sultan, accompagnés des Princes, ont fait le tour de la nef en passant devant les sections de tous les pays. A chaque section, les commissaires étrangers, désignés par le commissaire général, étaient présentés à Leurs Majestés par S. Exc. le Ministre d'État. Pendant le trajet du cortége impérial, les airs nationaux exécutés par l'orchestre se mêlaient aux acclamations des représentants des différentes nations.

La cérémonie s'est terminée à trois heures quarante minutes.

Avant de quitter le Palais de l'Industrie, l'Empereur a bien voulu charger S. Exc. le Ministre d'État de témoigner sa satisfaction à la Commission impériale.

La remise des médailles et des mentions a eu lieu au pavillon

du commissariat général par les soins des secrétaires de la Commission impériale, des secrétaires de groupe et d'un certain nombre de jurés; elle a été faite directement aux exposants français, et elle s'est effectuée, pour les exposants étrangers, par l'intermédiaire de leurs commissions respectives.

Ces récompenses ont été délivrées dans l'ordre suivant : les médailles d'or, du 15 au 30 novembre 1867; les médailles d'argent, du 5 au 31 décembre 1867; les médailles de bronze, du 15 janvier au 29 février 1868; les mentions honorables, du 1er au 31 mars 1868.

Les récompenses non retirées dans ces délais ont été remises, le 31 mars 1868, au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, qui en a fait opérer la distribution par le bureau du commerce extérieur jusqu'au 31 janvier 1869, époque où les récompenses déposées encore dans ce bureau ont été transmises aux préfets des départements respectifs des ayants droit.

§ 47. — Opérations spéciales des jurys permanents.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, certaines classes présentant un caractère exceptionnel de permanence ou de périodicité ont donné lieu à des opérations spéciales. Mais la marche des opérations n'a pu être la même pour toutes ces classes.

En ce qui concerne les classes 52 et 95, relatives aux services mécaniques de l'Exposition et au travail manuel, le Jury a procédé comme pour les groupes industriels; seulement il a suspendu son jugement jusqu'au moment où la clôture de l'Exposition mettait un terme aux travaux dont il devait apprécier le mérite.

Quant aux classes des produits vivants et du matériel de l'agriculture et de l'horticulture, comprises dans les groupes

VIII et IX, elles ont été soumises à un mode d'examen essentiellement distinct, dont il importe d'exposer le mécanisme.

Les récompenses réservées à ces deux groupes devaient être accordées à la suite de concours temporaires, dont quelques-uns exigeaient, outre l'examen des objets exposés, des épreuves pratiques faites sur le terrain.

Ces concours se succédaient par quinzaines; ce qui portait, dans chaque groupe, leur nombre à 14 pour les sept mois de l'Exposition.

Pour le groupe VIII, ces concours constituaient deux séries simultanées et parallèles, dont l'une était relative aux appareils agricoles et l'autre aux produits vivants. Les concours de la première série avaient lieu dans l'île de Billancourt, où toutes les machines ont fonctionné sous les yeux du public pendant la durée entière de l'Exposition. Cependant les concours de charrues à vapeur, de faucheuses et de moissonneuses, qui exigeaient des surfaces considérables, ont été reportés en dehors de cette île. Celui de charrues à vapeur a eu lieu, du 15 au 30 avril, à la ferme impériale de Vincennes; ceux de faucheuses et de moissonneuses à la ferme impériale de Fouilleuse (Seine-et-Oise) : le premier, du 15 au 30 mai, sur 25 hectares de luzerne; les seconds, du 15 au 30 juillet, sur 30 hectares de froment d'hiver.

Quant aux concours de la 2e série, ils ont été tenus dans l'île de Billancourt et se sont succédé dans l'ordre suivant :

Avril : races ovines de boucherie (reproducteurs), animaux gras; *mai :* races bovines laitières (reproducteurs), races ovines à laine (reproducteurs); *juin* : races chevalines de trait, animaux de basse-cour; *juillet :* races bovines de travail (reproducteurs), races chevalines de luxe; *août :* chiens, bœufs de travail; *septembre :* races porcines (reproducteurs), ânes, mu-

lets, races chevalines mulassières; *octobre :* races bovines de boucherie (animaux gras et reproducteurs), animaux divers acclimatés ou susceptibles de l'être.

Pour chacun de ces concours et cinq jours avant son ouverture, la Commission impériale nommait, sur les propositions du jury du groupe VIII, un comité international de jurés associés, choisis parmi les notabilités agricoles de la France et de l'étranger.

Ces jurés avaient pour mission de juger les produits présentés et de les classer, selon leur mérite, en quatre catégories, sous les titres : premiers, deuxièmes, troisièmes prix de concours et mentions honorables.

Les opérations commençaient le jour même de l'ouverture du concours, et les résultats étaient immédiatement rendus publics et affichés sur les produits récompensés.

Toutefois les prix ou mentions n'étaient que provisoires, et ne devaient pas être décernés effectivement ; ils étaient portés au dossier de l'exposant et devenaient des titres pour l'obtention d'une des récompenses qui ont été attribuées ultérieurement par le Jury international.

En ce qui concerne le groupe IX, la Commission impériale a voulu faire passer en revue au public les différentes plantes qui sont du domaine de l'horticulture. Elle a donc reporté les concours aux différentes époques où ces plantes devaient être exposées de la façon la plus favorable. Ces concours pouvaient être répétés pour beaucoup d'entre elles ; mais une période spéciale était assignée à chaque espèce. C'était à ce moment qu'avait lieu pour les plantes de cette espèce le principal concours, indiqué en tête du programme de chaque série; les récompenses les plus élevées étaient d'ailleurs réservées aux

plantes dont le nom servait à désigner le concours sur les programmes.

Les concours ont tous eu lieu dans l'enceinte du Jardin, et les quatorze concours principaux se sont suivis dans l'ordre ci-après :

Avril, camélias fleuris, conifères; *mai*, azalées de l'Inde et rhododendrons en fleur, palmiers et cycadées; *juin*, orchidées et pélargoniums en fleurs, roses et pandanées; *juillet*, pelargoniums et fougères arborescentes, œillets et plantes de serre chaude; *août*, fuchsias et glaïeuls, aroïdées; *septembre*, dahlias fleuris, araliacées; *octobre*, fruits de toute espèce et chrysanthèmes de l'Inde, légumes de toute espèce.

Des jurés associés de quinzaine, désignés comme pour le groupe VIII par la Commission impériale, étaient chargés de classer les produits figurant à chaque concours, et d'indiquer les éléments qui devaient servir à fixer l'attribution définitive des récompenses.

Les résultats ainsi recueillis par les comités temporaires ont été soumis, à partir du 20 octobre, aux jurys des groupes VIII et IX. Ces derniers ont dressé pour chaque classe, conformément à l'article 24 du règlement des récompenses, la liste d'ensemble des exposants, ainsi que celle des collaborateurs et ouvriers, et ont décerné les récompenses mises à leur disposition par le conseil supérieur. Les récompenses ont consisté, comme pour les groupes de l'agriculture et de l'industrie, en médailles d'or, d'argent ou de bronze, et en mentions honorables; seulement, afin de se conformer aux traditions généralement admises dans les concours d'agriculture et d'horticulture, la Commission impériale a joint des objets d'art à un certain nombre de grands prix ou de médailles d'or. En outre, par une disposition spéciale, les diplômes des récompenses ont

été accompagnés d'un certificat rappelant les prix et mentions obtenus par le lauréat dans les concours partiels de quinzaine.

Dans le groupe VII, l'attribution des récompenses a dû être également ajournée jusqu'à la fin de l'Exposition pour les classes 70 et 71, consacrées, l'une aux viandes et aux poissons, l'autre aux légumes et aux fruits, c'est-à-dire à des produits dont les nécessités de la saison ne permettaient pas l'envoi immédiat et simultané.

Dans le même groupe, cet ajournement était aussi commandé pour l'appréciation du mérite des restaurateurs ou concessionnaires du même genre, qui, par une innovation expliquée plus haut (§ 27), devaient être considérés comme de véritables exposants, et en cette qualité pouvaient prétendre à des récompenses. En effet, l'un des éléments de ce mérite consistait dans la manière même dont chaque établissement aurait satisfait aux exigences du public pendant toute la durée de l'Exposition. Un jury spécial, composé de cinq membres et présidé par l'un des vice-présidents de la Commission impériale (liste 15), fut chargé d'attribuer à ces exposants des récompenses, qui ont consisté en médailles d'or, d'argent ou de bronze, au module uniforme de 50 millimètres, et qui ont été réparties entre dix-huit concessionnaires appartenant à la France, aux Pays-Bas, à la Prusse, à l'Autriche, à l'Espagne, au Danemark, à la Russie et aux Républiques américaines.

§ 48. — Distribution complémentaire des récompenses, le 5 janvier 1868.

Le 5 janvier 1868 a eu lieu au Palais des Tuileries la distribution complémentaire des récompenses décernées par les jurys permanents. Les récompenses de degrés supérieurs, grands prix ou médailles d'or de 68 millimètres accompagnées d'objets d'art, ont seules été délivrées effectivement dans cette

cérémonie; les autres médailles d'or ont été ensuite proclamées. Les noms des exposants récompensés ont été insérés au *Moniteur* du lendemain 6 janvier.

A une heure et demie, ont été admis dans la Salle des maréchaux : les membres de la Commission impériale et du commissariat général, les commissaires étrangers, les membres du Jury international des classes 74 à 82 (groupe VIII), 83 à 88 (groupe IX), et des classes 52 du groupe VI, 70 et 71 du groupe VII, 95 du groupe X; les membres des comités des expositions de l'agriculture et de l'horticulture, et du comité de la navigation de plaisance; les membres de la commission d'encouragement pour les études des ouvriers, ainsi que les ouvriers délégués pour les études relatives à l'agriculture et à l'horticulture; enfin, les exposants et les coopérateurs appelés à recevoir des récompenses du degré le plus élevé.

A deux heures, l'Empereur, accompagné du Prince Impérial, est entré dans la Salle des maréchaux, précédé des grands officiers de la Couronne, des officiers de service, du gouverneur du Prince Impérial et de l'aide de camp de service, et suivi des ministres en uniforme. S. Exc. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, vice-président de la Commission impériale, a rappelé dans un rapport circonstancié les motifs qui avaient fait différer, jusqu'après la clôture de l'Exposition, l'attribution des récompenses relatives à certaines catégories de produits, et a rendu compte des travaux des jurys chargés de l'examen de ces différents produits (docum. 8).

Après la lecture de ce rapport, l'Empereur a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

« Le succès de l'Exposition universelle a rendu bien difficile

« pour mon Gouvernement la tâche de récompenser tous les « mérites, tant ils sont nombreux et divers. Il a fallu faire un « choix entre les meilleurs, opération toujours délicate et qui « laisse des regrets.

« Aujourd'hui, j'ai voulu distribuer les récompenses accor « dées par le Jury et donner la décoration de la Légion d'hon- « neur aux personnes qui ont le plus excellé dans l'agriculture « comme dans le travail manuel, et, parmi les délégués de la « classe ouvrière, à ceux qui se sont le plus distingués. J'espère « que ces encouragements porteront leurs fruits, que l'agri- « culture et l'industrie continueront leur marche ascendante, « que ceux qui travaillent à féconder la terre et à transformer « la matière verront leur sort s'améliorer, et que la France, « enrichie par leurs efforts, sera toujours au premier rang dans « les voies du progrès et de la civilisation. »

S. Exc. le Ministre d'État, vice-président de la Commission impériale, a proclamé, dans l'ordre suivant, les noms des exposants ayant obtenu des grands prix et des médailles d'or accompagnées ou non d'objets d'art : groupe VIII (agriculture), 12 grands prix, 31 médailles d'or avec objets d'art, 96 médailles d'or; groupe IX (horticulture), 5 grands prix, 11 médailles d'or avec objets d'art, 32 médailles d'or; groupe VI, classe 52 (service mécanique de l'Exposition), 1 grand prix, 5 médailles d'or; groupe X, classe 95 (travail manuel), 20 médailles d'or; expériences de sauvetage et navigation de plaisance, 12 médailles d'honneur.

A l'appel de leurs noms les exposants des deux premières catégories venaient recevoir leurs récompenses des mains de l'Empereur.

S. Exc. le ministre d'État a ensuite fait l'appel des personnes qui étaient nommées ou promues dans l'ordre de la Légion

d'honneur, et qui sont venues recevoir leurs insignes des mains de Sa Majesté.

La cérémonie s'est terminée à trois heures.

Les récompenses de degrés inférieurs ont été distribuées, comme celles des autres groupes, au pavillon du commissariat général.

Cette distribution du 5 janvier 1868 complétait le travail des récompenses de l'Exposition. On peut voir, aux tableaux 47, 48 et 49, comment elles ont été réparties entre les diverses classes et les divers pays, et quel est, pour chaque pays, le rapport de leur nombre à celui des exposants.

Le nombre total des récompenses décernées a été, pour les dix groupes des œuvres d'art, de l'industrie et de l'agriculture, de 19,776 (tabl. 47, 48 et 49), dont 83 grands prix, 1,176 médailles d'or, 4,455 médailles d'argent, 7,434 médailles de bronze, et 6,247 mentions honorables.

381 établissements publics ou exposants ont été déclarés hors concours, conformément aux dispositions du règlement général et à la décision du Jury international, et cette situation a été constatée, pour chacun d'eux, par un diplôme spécial, qui était accompagné d'une grande médaille de bronze présentant le même type que celle des grands prix et portant à l'exergue : « Hors concours » (§ 43).

Une première édition du catalogue officiel des exposants récompensés avait été publiée aussitôt après le 1er juillet 1867, et une seconde édition, dans laquelle on s'est efforcé de corriger les erreurs matérielles qui s'étaient glissées dans la première, a paru après la cérémonie du 5 janvier 1868. Cette édition renferme, outre l'indication des récompenses décernées

par le jury spécial et par les dix groupes du jury des Beaux-Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie, les listes des prix ou récompenses attribués par les comités de l'exposition des œuvres musicales et par le comité des expériences de sauvetage et de la navigation de plaisance.

§ 49. — Rapports du Jury international.

Le règlement des récompenses avait prévu, dans son article 25 (docum. 4), la publication d'un rapport rédigé sur l'exposition des produits de l'agriculture et de l'industrie, et complétement indépendant des opérations du Jury. Un membre du conseil supérieur, nommé par la Commission impériale, a été chargé de présider à cet important travail.

Chaque classe ou chaque section de classe a été décrite par un rapporteur spécial, auquel était laissée une entière liberté d'appréciation, le travail de chaque collaborateur devant paraître sous son nom et sous sa responsabilité personnelle.

L'objet principal du rapport était de signaler les progrès accomplis dans chaque branche de l'agriculture ou de l'industrie, depuis l'Exposition universelle de 1862. Il n'était pas interdit toutefois de rappeler, comme points de comparaison, certains traits particulièrement saillants de l'histoire industrielle antérieurs à cette date.

Pour répondre à ce programme, il fallait s'attacher à éviter les énumérations de récompenses qui n'eussent été que des répétitions peu intéressantes du catalogue officiel, et se borner à citer les noms qui personnifient dans une certaine mesure le progrès lui-même. D'autre part, afin de compléter autant que possible le tableau de l'état actuel de l'industrie, il convenait de ne pas omettre les découvertes utiles ou les faits

importants qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas été représentés dans l'enceinte de l'Exposition.

Le caractère général du rapport devait être avant tout international et l'œuvre devait tirer un de ses principaux éléments d'intérêt de la comparaison des méthodes ou des résultats offerts par les différents pays; cependant les rédacteurs français avaient naturellement pour mission de mettre en relief les enseignements qui présenteraient pour la France une utilité plus directe.

Commencé aussitôt après la clôture des opérations du Jury, le rapport a été terminé vers le milieu de l'année 1868. Il comprend treize volumes, dans lesquels toutes les catégories d'objets exposés ont été analysées avec détail, appréciées avec autant de compétence que d'impartialité, et ont souvent donné lieu à des notices ou à des monographies remarquables. Il est précédé d'une introduction substantielle et philosophique, qui a été rédigée par le membre du conseil supérieur chargé de la publication des rapports, et qui ouvre dignement cette belle collection.

Deux cent quarante-six collaborateurs ont pris part à la rédaction du rapport; sur ce nombre, on compte cent soixante et dix membres français et vingt-six membres étrangers du Jury international (liste 9).

Grâce à ce concours de dévouements, cet ouvrage constitue une précieuse encyclopédie, qu'il sera toujours intéressant de consulter pour connaître l'état des arts agricoles et manufacturiers à l'époque de l'Exposition.

CHAPITRE VII.

LIQUIDATION.

§ 50. — Réexpédition des produits.

La clôture de l'Exposition eut lieu le 3 novembre. Dès le lendemain commençait la réexpédition des produits exposés.

Quoique présentant moins de difficultés que celles de l'arrivée et de la mise en place (§ 35), cette opération pouvait encore donner lieu à des embarras, à des dangers d'incendie, à des soustractions; elle exigeait en effet l'introduction dans le Champ de Mars d'un personnel très-nombreux, et une grande accumulation de matériaux d'emballage et d'autres objets combustibles. Grâce aux mesures prises par la Commission impériale et surtout, il faut le dire, aux bonnes dispositions du Palais, tous ces dangers ont été évités et la réexpédition s'est effectuée avec un ordre et une célérité qui, même après le succès des opérations d'arrivage, ont été un sujet de surprise et de satisfaction générales.

Dès le milieu d'octobre, la Commission avait arrêté et répandu ses instructions sur cette opération de l'enlèvement des produits, de telle sorte que chacun de ceux qui devaient y participer connût exactement son rôle et les formalités à remplir. Aussi n'a-t-on remarqué ni hésitation ni tâtonnement, pendant cette dernière phase de l'Exposition.

Le service du chemin de fer n'a pu être établi dès les premiers jours. Il fallait d'abord un certain temps pour découvrir et réparer les voies, qui avaient disparu sous un parquet dans le Palais ou sous le sable dans le Parc, et pour ajuster les plaques tournantes, qui avaient beaucoup souffert (§ 35). En

outre, il eût été très-imprudent de faire circuler des locomotives au milieu de la foule qui encombrait toutes les voies pour y procéder à l'emballage des produits. On a donc réservé la période de huit jours, du 4 au 12 novembre, à l'enlèvement des objets qui pouvaient se passer de la voie ferrée. Quant aux machines et appareils d'un grand poids qui réclamaient impérieusement l'emploi de cette voie, ces huit jours furent employés à les démonter et à les disposer pour le départ.

Cet ajournement nécessaire a diminué dans une forte proportion la masse des transports qui se sont effectués par chemins de fer, tant était grand l'empressement des exposants à retirer leurs produits. Plutôt que d'attendre le rétablissement des voies, un grand nombre de producteurs de la province ou de l'étranger ont mieux aimé diriger par camions leurs colis sur les gares. C'est ainsi que le chemin de fer du Champ de Mars n'a donné passage au départ qu'à 915 wagons portant 4,625 tonnes, tandis qu'à l'arrivée la circulation y avait été de 2,091 wagons et de 9,636 tonnes [1] (§ 35, tabl. 20 à 24). Il a commencé à livrer passage aux locomotives le 13 novembre, et son service a cessé le 21 décembre 1867, après une durée de trente-neuf jours.

L'enlèvement, pendant les premiers jours, a été d'une activité prodigieuse. Tous les moyens de transport avaient été mis en réquisition; commissionnaires, haquets, camions, tapissières avaient envahi le Palais et le Parc et s'en retournaient avec leur chargement [2], de sorte que, dès le lendemain de la

[1] L'Angleterre, qui avait fait venir par le chemin de fer du Champ de Mars 539 wagons, n'en a expédié sur cette voie que 35 au départ.

[2] Le service de la manutention de la chambre de commerce avait emmagasiné, dans ses dépôts voisins du Champ de Mars, 30,000 caisses vides d'une contenance moyenne de deux tiers de mètre cube, et les a mises, en neuf jours, à la disposition des commissions étrangères.

clôture, le Palais était en plein déménagement: huit jours après, il semblait désert.

Il est peut-être utile de dire un mot des mesures de police et des formalités prescrites pour assurer l'ordre et prévenir les inconvénients que cet enlèvement pourrait entraîner.

Aucun objet ne pouvait être emporté du Champ de Mars sans un bulletin de sortie. Pour les exposants français, le bulletin devait être signé par l'exposant ou son agent dûment accrédité par le délégué de la classe, et visé par un chef de service de la Commission impériale.

S'il s'agissait d'un exposant étranger, le bulletin de sortie était délivré et signé par le commissaire de la section, contrôlé en outre par le directeur de l'administration des douanes, et visé par le chef du service des sections étrangères.

Les transports par chemins de fer se sont effectués, comme à l'arrivée, aux prix et aux conditions du tarif spécial défini par l'arrêté ministériel du 16 juin 1866 (§ 35), mais seulement pour les objets expédiés dans un délai de six mois à partir du jour de la fermeture de l'Exposition.

Afin de jouir de la réduction accordée par ce tarif, les exposants français devaient remettre à la gare du Champ de Mars un bulletin d'expédition mentionnant le nom de l'exposant, le nom et l'adresse du destinataire, le poids des colis et la nature de leur contenu. Ce bulletin était signé par l'exposant ou son agent.

Dans le cas où le colis était transporté par camion et remis à une autre gare que celle de l'Exposition, le bulletin devait être certifié exact par l'un des délégués de la classe de l'exposant ou par l'ingénieur du syndicat de cette classe. Le bulletin d'expédition des exposants étrangers était signé par le

commissaire de la section et contenait seulement la mention sommaire des objets et de leur poids.

A l'arrivée, les transports se faisaient en port payé. Pour la réexpédition, dans un but de simplification, ils ont eu lieu en port dû. Les poids mentionnés sur le bulletin d'expédition servaient seulement de base à la détermination des prix de transport; ils étaient vérifiés, et les taxes rectifiées, s'il y avait lieu, à la gare d'arrivée. Les wagons complets, à destination de l'étranger, étaient expédiés, plombés en douane, par la voie de l'Exposition et le chemin de fer de ceinture, quel que fût le poids indivis de leur contenu[1]. Les commissaires étrangers en opéraient le chargement à leurs frais, risques et périls; les agents de la compagnie de l'Ouest recevaient ces wagons sur les voies et en donnaient décharge, après avoir vérifié contradictoirement, avec les agents des Commissions étrangères, le conditionnement extérieur des véhicules, l'état des plombs, cachets, cadenas et autres fermetures autorisées par la douane; remise leur était en même temps faite des pièces de douane et du bulletin de sortie devant accompagner ces wagons.

Les colis à transporter par l'embranchement du Champ de Mars et le chemin de fer de ceinture étaient amenés, par les soins et aux frais des délégués des exposants, des exposants eux-mêmes ou des commissaires étrangers, soit au pied des grues fixes et roulantes, lorsque le chargement devait être fait au moyen de ces appareils, soit au pied des wagons destinés à les recevoir. Les colis qui devaient être dirigés par les soins des compagnies sur les gares de départ de Paris étaient amenés, dans les mêmes conditions, jusqu'au point où les camions pouvaient s'avancer pour les prendre.

[1] Sauf cette exception, les objets exposés ne pouvaient emprunter le chemin de ceinture qu'autant que leur poids indivis était supérieur à 1,200 kilog. (§ 35).

Les wagons vides étaient conduits par la compagnie du chemin de fer de l'Ouest et repris par elle après leur chargement, tant dans la section française que dans les sections étrangères, au point le plus rapproché de l'emplacement occupé par les objets à expédier. Il n'était fait d'exception à cette règle que pour les wagons dont les dimensions excédaient celles qui correspondaient aux plaques tournantes, ou pour les cas d'encombrement des voies extérieures.

Les faits et les détails qui précèdent concernent l'enlèvement des produits de l'agriculture et de l'industrie. Pour les objets exposés dans la section française du musée de l'histoire du travail, il fallait des précautions spéciales commandées par leur valeur même et par la responsabilité qui pesait directement sur la Commission impériale. Comme pour l'arrivée, ce problème a été résolu de la manière la plus satisfaisante par la commission spéciale (liste 13). A titre exceptionnel, les transports avaient lieu à la charge de la Commission impériale, qui en acquitta par avance le montant entre les mains des compagnies [1], afin d'éviter que, par erreur, ces frais ne fussent réclamés aux intéressés.

Les expéditions ont eu lieu en petite vitesse pour les objets ordinaires, en grande vitesse pour les objets fragiles ou très-précieux.

Les soins les plus minutieux avaient d'ailleurs présidé à l'emballage Aussi cette réexpédition, qui pouvait donner lieu à de graves responsabilités, s'est-elle effectuée sans le moindre

[1] Par suite d'un malentendu, les choses se passèrent autrement sur le réseau d'une compagnie, qui fit payer les frais de transports aux propriétaires des objets exposés. Mais la Commission impériale, dès qu'elle eut connaissance de ce fait, se hâta de faire rembourser, à l'aide de mandats de poste, toutes les sommes indûment acquittées par les exposants.

accident. Les colis sont arrivés, sans avarie de route et sans erreur, à leurs destinataires, qui ont presque tous écrit à la Commission impériale pour la remercier des précautions apportées à cette opération.

On a indiqué plus haut le remarquable empressement mis par les exposants à effectuer l'enlèvement des produits. On peut dire que vers le 27 décembre le déménagement du Palais était terminé. Cependant, comme pour l'installation, la Commission rencontra des retardataires obstinés qui refusaient de retirer leurs produits dans l'espoir de les vendre sur place.

D'après l'article 65 du règlement général, l'enlèvement des produits devait être terminé avant le 30 novembre 1867. Passé ce terme, les produits, les colis et les installations qui n'auraient pas été retirés par les exposants devaient être enlevés d'office et consignés dans un magasin public, aux frais et risques des exposants. Les objets qui, au 30 juin 1868, n'auraient pas été retirés de ce magasin devaient être vendus publiquement, et le produit net de la vente abandonné à une œuvre de bienfaisance.

La Commission impériale n'a pas appliqué ces délais dans toute leur rigueur. Elle a prévenu les exposants en retard par des avis insérés dans les journaux, puis par des lettres individuelles. Elle ne s'est enfin décidée à faire transporter dans un magasin public les objets non retirés, que vers la fin de janvier 1868, alors que le Palais allait disparaître.

Ces objets, presque tous encombrants et sans grande valeur, étaient au nombre de cent soixante et treize. Ils appartenaient pour la plupart à des exposants étrangers, qui en avaient en quelque sorte fait l'abandon. Quelques-uns ont été repris par leurs propriétaires; le surplus va faire prochainement l'objet

d'une vente publique, aux termes de l'article 65 du règlement général.

Pour les œuvres d'art qui n'avaient pas été retirées à temps, elles furent, vers le 1er janvier 1868, transportées au Palais de l'industrie des Champs Élysées, où la livraison s'en fit successivement aux artistes.

En somme, la réexpédition n'a donné lieu à aucun embarras sérieux. Le seul incident qui l'ait signalée est la chute de la grande serre et du comble de tôle ondulée établi sur l'avenue de Belgique, lors de l'ouragan qui s'est déchaîné sur Paris le 1er décembre 1867, vers huit heures du soir. Une partie des plantes de la grande serre s'y trouvaient encore et en ont beaucoup souffert.

Sauf cet incident, dû à une cause de force majeure, le déménagement s'est opéré avec un ordre et une rapidité qui avaient été également les traits dominants de l'arrivage et de la mise en place des produits, et qui ont eu leur part importante dans le succès de l'Exposition.

§ 51. — Démolition du Palais.

Une fois les produits enlevés, la Commission impériale dut s'occuper de faire disparaître les traces de l'Exposition et de rendre le Champ de Mars et la Berge à leur destination primitive.

Son premier soin fut de vendre tous les matériaux et arbustes lui appartenant. Elle recourut au ministère d'un commissaire-priseur pour une partie de ces ventes, et préféra le mode des soumissions de gré à gré pour les objets dont une vente publique ne permettait pas de tirer un assez bon parti. L'ensemble de ces opérations n'a produit qu'une somme de 63,475 francs 31 centimes (tabl. 61).

Pour le Palais, la question était plus grave et donna lieu à un long examen. Les matériaux qui le constituaient étaient la propriété de la Commission impériale, sauf la vitrerie, la toiture de zinc et la plate-forme centrale (§ 12). Il répugnait tellement à l'opinion publique de voir anéantir le fruit de tant d'efforts et de tant de dépenses, que plusieurs idées furent mises en avant pour démonter le Palais et le reconstruire ailleurs. Mais aucune ne put aboutir à une solution pratique.

Convaincue de la nécessité de livrer l'édifice aux démolisseurs, la Commission avait songé un moment à le dépecer par lots ou même à en opérer la démolition en régie ou à l'entreprise, pour se charger ensuite de la vente des matériaux au détail. Ces deux combinaisons, qui auraient pu conduire sans doute à un rendement très-avantageux, mais qui faisaient assumer à la Commission une grave responsabilité, furent définitivement écartées.

La Commission prit donc le parti prudent de ne faire de tout le Palais qu'un seul lot et d'en céder les matériaux à un entrepreneur, qui lui payerait une soulte convenue par avance et se chargerait de tous les frais de la démolition. Elle fit rédiger un cahier des charges, qui définissait exactement les conditions de l'entreprise et devait servir de base à l'adjudication. Aucune garantie de poids n'était donnée à l'entrepreneur, qui prenait les matériaux dans l'état où ils se trouvaient.

La question du délai fut débattue avec soin par les concurrents qui se mettaient sur les rangs. Elle devait en effet exercer une grande influence sur le résultat de l'opération. Avec de longs délais, la démolition serait moins onéreuse et la vente plus lucrative, parce que l'entrepreneur pourrait attendre les offres des acquéreurs, au lieu de subir leurs prétentions; mais,

voulant hâter sa liquidation et la remise du Champ de Mars à l'autorité militaire, la Commission impériale se résigna à décourager quelques-uns des concurrents et à diminuer sensiblement le produit qu'elle pouvait espérer de la cession du Palais, et elle stipula dans son cahier des charges que le soumissionnaire n'aurait que six mois pour la démolition, l'enlèvement des matériaux et de tous les décombres.

Une adjudication restreinte (§ 12) eut lieu le 13 février 1868 devant S. Exc. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Elle fut prononcée au profit de celui des concurrents qui offrit la somme la plus élevée, soit 1,010,886 francs (tabl. 61); mais par suite du retard obstiné que mirent certains exposants à retirer leurs installations, malgré des rappels et même des sommations réitérées (§ 50), le soumissionnaire ne put réellement entrer en possession de son chantier que le 1er mars 1868, ce qui faisait expirer le 31 août suivant le délai dont il disposait.

L'œuvre de démolition commença. Elle fut menée avec une grande célérité, grâce aux procédés expéditifs employés par l'entrepreneur. Au lieu de démonter soigneusement les charpentes et de les amener sur le sol avec précaution, il les y précipitait en général brusquement, au risque de les déformer, de les tordre ou de les briser.

Tel a été notamment le système suivi pour les fermes de la galerie du travail. Les ouvriers se hissaient sur ces fermes, en faisaient sauter les rivets, ou retiraient les boulons qui les reliaient au reste de la construction, en ne laissant subsister qu'une faible attache. Chaque ferme, isolée ainsi complétement des fermes voisines, était saisie par deux forts câbles, qui se fixaient sur le prolongement des piliers au-dessus des naissances de l'arc; trente hommes tendaient chacun de ces cables avec

ensemble et précision. La masse, haute de 27 mètres, large de 36 mètres, lourde d'environ 33 tonnes, s'ébranlait sous ces efforts réitérés; elle tournait sur les arêtes de ses deux piliers comme autour d'une charnière, s'inclinait lentement d'abord, puis, arrivée à un certain angle sur l'horizon, tombait avec fracas d'une chute précipitée. Aussitôt qu'elle était à terre, ses copeaux de cornière arrachés, son tirant supérieur brisé ou tordu, des ouvriers s'élançaient sur elle pour la dépécer. Ils faisaient sauter les rivets et mettaient à part les cornières et les feuilles de tôle; en un mot, ils défaisaient ce qu'avaient fait trois ans avant les entrepreneurs chargés de la construction.

Pour les grands murs en maçonnerie, on employait également un procédé rapide. Un pan de muraille, ayant une hauteur de 10 à 12 mètres et une longueur de 15 à 20 mètres, était isolé des murs voisins par deux entailles; puis on disposait sur sa face postérieure deux fortes pièces de bois inclinées, dont la tête était légèrement engagée dans la maçonnerie, et dont le pied butait sur un cric ou sur un verrin. A un signal donné, des ouvriers, au nombre de deux ou trois seulement par cric, poussaient d'une façon lente mais irrésistible cette pièce de bois qui chassait le mur, le forçait à s'arracher de sa base, puis à tomber avec une violente détonation, due en partie au brusque déplacement de l'air.

A l'aide de tels moyens d'exécution, le Palais, naguère meublé avec tant d'ordre, d'harmonie, de grandeur et d'élégance, n'a pas tardé à présenter le triste spectacle d'une ville prise d'assaut.

Le nombre des ouvriers employés à la démolition a été moyennement de 182, dont 112 à la journée et 70 à la tâche. Ces derniers s'associaient par brigade de trois à cinq et entreprenaient, pour un prix convenu à raison du kilogramme ou du

nombre de rivets coupés, le démontage de telle ou telle partie de la construction [1]. Leur journée revenait à des taux exceptionnels, qui ont atteint jusqu'au chiffre de 20 et même de 30 francs (tabl. 50).

Malheureusement ce haut prix du travail était compensé par ses dangers. Les chantiers de démolition sont, on le sait, de véritables champs de bataille. Celui du Palais, bien que n'ayant pas échappé à cette loi, et ayant dû lui payer son douloureux tribut, n'a pas donné lieu à autant d'accidents que l'on aurait pu le redouter, ainsi qu'en feront juger les chiffres ci-après.

Un service médical avait été organisé par les soins du médecin en chef, qui avait été déjà chargé de diriger celui de l'Exposition. L'ambulance fut transportée dans le pavillon du commissariat général. Un seul médecin y fut attaché, avec un infirmier sous ses ordres. Il résulte de ses observations très-exactes, que l'entreprise a amené 3 morts et 76 blessures, dont 19 graves et 57 légères [2].

L'adjudicataire ne présida pas seul à la démolition. Il vendit plusieurs portions, à charge par les acquéreurs d'en opérer eux-mêmes le démontage et l'enlèvement.

Les matériaux provenant de la démolition ont eu des des-

[1] Ce prix a été en moyenne, par 100 kilogrammes, de 1 franc pour la grande galerie, de 1 fr. 39 cent. pour les autres galeries, de 1 fr. 75 cent. par 100 rivets. Quand la démolition devait être soignée, en vue du réemploi ultérieur, le prix par 100 kilogrammes s'élevait à 2 fr. 50 cent.

[2] «En résumé, a dit dans son rapport officiel le médecin chargé de ce service, il est à remarquer que les accidents «ont été moins nombreux et moins graves «pendant les travaux de démolition que «pendant ceux de construction.» Il faut ajouter que plusieurs des accidents sont dus à l'imprudence des victimes. C'est ce qui a lieu notamment pour plusieurs blessures de la face et des yeux, qui auraient été évitées si les ouvriers n'avaient pas résisté à l'invitation qui leur était fréquemment adressée de mettre leur masque, lorsqu'ils coupaient les rivets.

tinations diverses. Les uns, le tiers environ, ont servi à l'édification de constructions complètes, telles que verreries, papeteries, fermes, usines, non-seulement en France, mais jusque dans le nouveau monde, à la Plata [1]. Quant aux deux autres tiers, ils ont été, à peu près par parties égales, dépecés pour être de nouveau soumis à la fusion et au laminage, ou pour être réemployés par morceaux, à l'état d'éléments de construction.

L'entreprise a été fructueuse pour l'adjudicataire; elle comprenait 14,000 tonnes de métal, dont 11,000 tonnes de fer et tôle, 1,000 tonnes de tôle ondulée et 2,000 tonnes de fonte. En négligeant même toutes les autres parties du Palais, telles que la maçonnerie, qui ne mesurait pas moins de 12,000 mètres cubes, la charpente, dont le cube était de 1,600 stères (tabl. 2), on voit qu'au prix de 1,010,886 francs, montant de l'adjudication, le kilogramme du métal ressortait à près de 7 centimes. Si l'on ajoute 2 ou 3 centimes au plus pour la démolition, le rangement et l'enlèvement, on arrive à une dépense totale de 9 ou 10 centimes. Or le prix moyen auquel a été effectuée la vente des parties démontées est de 15 centimes. Il se réduisait à 11 ou 12 centimes pour le fer et à 8 centimes pour la fonte quand le démontage incombait à l'acquéreur, ce qui laissait une marge importante pour le bénéfice de l'adjudicataire.

Ce dernier avait terminé sa démolition vers le 15 juillet, mais il n'a achevé que bien après les délais légaux l'enlèvement de ses matériaux et surtout celui des décombres qui provenaient de son opération et dont il était tenu de débarrasser le sol du Palais.

[1] Le grand vestibule est remonté à Brest, pour y servir de chantier de constructions navales. Quelques parties des galeries intérieures sont rétablies à Courbevoie, à Mantes. Ce sont surtout les combles de la galerie de l'histoire du travail qui ont été réemployés.

§ 52. — Remise en état du Champ de Mars.

En même temps qu'elle préparait et poursuivait l'œuvre de la démolition du Palais, la Commission impériale s'occupait de la remise en état du Champ de Mars. Un avant-projet d'aménagement, dressé par ses soins, fit l'objet d'un procès-verbal de conférence, signé le 9 février 1868, et rédigé d'un commun accord entre le représentant du service des travaux de la Commission (liste 4) et les représentants des autres services intéressés, c'est-à-dire le génie militaire pour le champ de manœuvres proprement dit, et le service municipal pour les contre-allées et les voies qui l'entourent.

Ce procès-verbal, approuvé le 10 mars suivant par S. Exc. le Ministre de la guerre, au nom de son département, et le 6 mars par M. le sénateur préfet de la Seine, au nom de la ville de Paris, a servi de base au projet définitif qui a été mis en adjudication le 30 mars.

Pour permettre d'apprécier complétement le nouveau projet, il est indispensable de rappeler sommairement l'ancien aménagement du Champ de Mars.

Avant l'Exposition, le Champ de Mars était divisé en deux versants par la ligne de faîte située dans l'axe du pont d'Iéna et de l'École militaire. Chacun de ces versants écoulait ses eaux à l'aide d'un ruisseau pavé qui aboutissait, à 100 mètres environ de distance du quai d'Orsay, à la grille d'un égout construit en 1855, et débouchant dans la Seine en aval du pont d'Iéna. Ce ruisseau, long de 740 mètres, n'offrait dans ses derniers 300 mètres qu'une pente de 3 millimètres par mètre, tout à fait insuffisante pour l'assainissement d'un bassin de 22 hectares, sur lequel une pluie d'orage répandait plus d'un

mètre cube par seconde. Aussi les eaux s'extravasaient-elles de leur lit, qui n'aurait pas dû avoir, auprès de son embouchure, moins de 4 mètres de largeur pour les contenir ; elles déposaient dans leur parcours le sable qu'elles avaient entraîné et formaient au bas des cuvettes du Champ de Mars de véritables cloaques.

Le nouveau projet a remédié à un état de choses aussi peu satisfaisant et partage le Champ de Mars en quatre versants, ayant chacun son assainissement distinct. L'ancienne ligne de faîte a été conservée, mais il en a été disposé une seconde, correspondant au petit axe du Palais. Les pentes ont pu ainsi être sensiblement augmentées et régularisées, en même temps que la masse des eaux était divisée.

Quant à l'écoulement souterrain des eaux, il est très-convenablement assuré. Celui des deux bassins rapprochés du quai d'Orsay continuera à s'opérer à l'aide des anciens égouts qui assainissaient seuls autrefois tout le Champ de Mars; celui des deux bassins supérieurs empruntera le grand égout de l'École militaire, qui traversait jusque-là le Champ de Mars sans en recevoir les eaux, mais qui recevra désormais, par suite de la construction de deux petits branchements, les eaux de ces deux bassins supérieurs.

Les égouts construits spécialement par la Commission impériale avaient un tracé ou des dimensions qui les rendaient impropres à concourir à l'assainissement du Champ de Mars remis en état. Ils ont donc été démolis comme les autres substructions.

En effet, le procès-verbal du 9 février 1868 a stipulé la démolition de toutes les constructions enfouies dans le sol, jusqu'à 50 centimètres au-dessous du terrain nivelé, sans en excepter le vaste réseau des galeries souterraines établies sous

le Palais et mesurant plus de 5 kilomètres de développement[1] sur une largeur moyenne de 3 mètres et une hauteur de $2^{m},50$.

Le service militaire ayant exprimé la crainte que les voûtes de ces galeries ne fussent pas en état de supporter le poids des pièces d'artillerie, il fut décidé qu'elles seraient démolies et l'intérieur des galeries remblayé.

Le nouvel aménagement du Champ de Mars utilisait les 2 à 300,000 mètres cubes de remblais répandus sur sa surface pour la formation du terre-plein du Palais et pour les vallonnements du Jardin et du Parc. Mais il exigeait en outre l'apport supplémentaire de plus de 370,000 mètres cubes de remblais, de façon à exhausser le centre du Champ de Mars de 2 mètres par rapport à son ancien niveau[2]. On verra plus loin comment la Commission impériale a pu se procurer une masse aussi considérable de remblai, dont le procès-verbal a défini soigneusement les qualités et le mode d'emploi.

Après l'achèvement des travaux destinés à lui donner son relief définitif, le Champ de Mars doit être recouvert d'une couche de sable. Il a été entendu que cette couche aurait une épaisseur de 5 centimètres (ce qui représente un cube de sable supérieur à 20,000 mètres), qu'elle pourrait être extraite de carrières à ouvrir dans le Champ de Mars lui-même, dont le sous-sol est sablonneux sur une grande profondeur, et qu'elle serait répandue après que le tassement des terres le permettrait, c'est-à-dire en dehors de l'intervention directe de la Commission impériale, qui payerait au départe-

[1] Au pourtour du Palais, sous les restaurants, régnait une galerie de 10 mètres de largeur, longue de 1,360 mètres. Les autres galeries rayonnantes et circulaires avaient une largeur de 3 mètres et une longueur totale de 3,500 mètres.

[2] La cote ancienne du Champ de Mars, à l'intersection des deux axes du Palais, était de 32 mètres au-dessus du niveau de la mer; celle de la plate-forme du Palais était de $33^{m},22$; celle du Champ de Mars remis en état est de 34 mètres.

ment de la guerre une soulte, représentant les frais de cette main-d'œuvre.

Le procès-verbal réglait encore ce qui était relatif aux contre-allées du Champ de Mars. Ces contre-allées, plantées d'arbres, ont été cédées par l'État à la ville de Paris, en vertu d'une loi du 19 mars 1838. Un procès-verbal de bornage, en date du 24 septembre 1862, établi de concert entre le service du génie et le service municipal, a fixé les limites du terrain militaire à l'aplomb de la contrescarpe de l'ancien fossé.

Les travaux de l'Exposition avaient fait disparaître les tertres des contre-allées, qui formaient saillie sur le Champ de Mars et détruit en partie leurs plantations, en ne laissant en dehors des clôtures qu'une bande de 16 mètres le long des maisons particulières. Cette bande, qui forme actuellement les avenues de La Bourdonnaye et de Suffren, avait été, à l'occasion de l'Exposition, macadamisée, garnie de trottoirs et plantée de chaque côté d'une rangée d'arbres.

Le service municipal et le service militaire ont demandé le rétablissement des autres lignes de plantations, non pas seulement en vue d'un avantage décoratif, mais aussi pour permettre aux troupes de se reposer à l'ombre dans l'intervalle des manœuvres. Il a donc été entendu que la Commission impériale ferait exécuter, sur chacune des deux lignes de plantations à renouveler de chaque côté du Champ de Mars, une tranchée continue de 3 mètres de largeur, qui serait remplie de terre végétale, et qu'elle verserait dans la caisse municipale le montant des travaux proprement dits de plantation, dont la Ville se chargerait directement.

Les anciens tertres n'ont pas été rétablis; mais le sol des contre-allées est tenu au niveau des trottoirs et se relie au

Champ de Mars par de petits talus adoucis de 50 à 80 centimètres de hauteur, destinés à les bien délimiter et à protéger les plantations.

Enfin, en ce qui concerne le délai de remise du Champ de Mars à l'autorité militaire, il fut stipulé qu'une première zone de 10 hectares, voisine de l'École militaire, lui serait livrée le 15 juin 1868, et le restant du terrain, le 15 mars 1869.

Ces délais ont été respectés et même devancés notablement pour une partie du Champ de Mars. La remise de la première zone a eu lieu le 12 juin 1868. Une deuxième zone, voisine du quai d'Orsay, de 11 hectares de superficie, a été livrée le 15 septembre 1868, c'est-à-dire six mois avant l'époque fixée au procès-verbal.

Quant à la zone centrale, son aménagement devait être beaucoup plus long à raison de la démolition du Palais et des galeries souterraines, du cube considérable de remblais à apporter dans ces galeries, enfin des intempéries et de la brièveté des jours pendant la saison correspondant à ces travaux.

Malgré ces causes de retard, la livraison de ce terrain a pu avoir lieu au jour dit, le 15 mars 1869, et aurait eu lieu bien plus tôt, sans la lenteur apportée par l'adjudicataire de la démolition du Palais à l'enlèvement de ses matériaux et des décombres provenant de son entreprise (§ 51).

Dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, la Commission a tenu à honneur de respecter les délais fixés par avance et de s'imposer cette stricte ponctualité, qui doit être désormais la règle immuable des expositions.

L'entrepreneur de la remise en état du Champ de Mars, mis en possession de son chantier dès le 30 mars 1868, commença immédiatement ses travaux. Les embarras les plus sérieux lui furent suscités par la présence de toutes les construc-

tions dont le Parc était couvert, et que leurs propriétaires ne se hâtaient pas de démolir. Pour quelques-unes il fallut recourir aux tribunaux, qui autorisèrent leur démolition et leur vente d'office.

Les constructions qui ont subsisté les dernières sur la surface du Champ de Mars sont le *Bardo* du bey de Tunis et le bâtiment où se trouvaient les bureaux de la Commission impériale et ceux du Jury, le long de l'avenue de La Bourdonnaye.

Le *Bardo* a été acquis par la ville de Paris et reconstruit dans le parc de Montsouris pour servir d'observatoire météorologique. Parmi ces élégants pavillons qui décoraient le Champ de Mars et qu'y admirait la foule, c'est le seul qui aura échappé à la démolition et qui ne sera pas perdu pour le public.

Quant au bâtiment du commissariat général, le personnel chargé de la liquidation y est resté installé jusqu'à la fin de 1868, et la démolition a eu lieu dans les mois de janvier et de février 1869. Ce personnel est ensuite retourné au Palais de l'industrie, Champs-Élysées, porte n° IV, où les divers services avaient résidé pendant la première partie des opérations.

Les travaux proprement dits de remise en état n'ont présenté d'autre difficulté que celle de réunir en très-peu temps une masse considérable de remblais. A cet effet, le Champ de de Mars a été constitué en une vaste décharge[1], où il est arrivé dans un an, du 1er avril 1867 au 15 mars 1868, des divers points de Paris, près de 310,000 mètres cubes de terre

[1] La Commission avait abandonné le droit de décharge à l'entrepreneur, moyennant une redevance qui s'est réduite effectivement à 12 centimes par mètre cube. Ce droit de décharge s'est élevé en moyenne au profit de l'entrepreneur à 75 centimes par mètre cube. D'un autre côté, l'entrepreneur était exposé à des éventualités menaçantes : ainsi ses travaux pouvaient être mis en régie et des remblais achetés à ses frais, si les décharges étaient devenues insuffisantes.

(tabl. 51). Pendant le mois de mai 1868, l'apport quotidien a dépassé 1,500 mètres cubes; il s'est élevé jusqu'à près de 1,800 mètres cubes en février 1869. Ce sont là des chiffres qu'il est intéressant de connaître, pour savoir quel est, à Paris, dans des circonstances analogues, le rendement approximatif sur lequel il est permis de compter.

La dépense de la remise en état du Champ de Mars proprement dite a été de 170,342 francs 29 centimes, soit de 38 centimes par mètre superficiel; la dépense totale, y compris celle de la remise en état de la Berge, s'est élevée à la somme de 293,275 francs 98 centimes (tabl. 62).

Les travaux étant aujourd'hui terminés, on peut en apprécier les résultats. De l'aveu de tous, ils constituent une notable amélioration par rapport à l'ancien état du Champ de Mars. Grâce aux 600,000 mètres cubes environ de remblai déposés sur le sol, le relief est devenu correct et se prête bien à l'écoulement des eaux. Au point de vue militaire, cet emplacement a beaucoup gagné à l'hospitalité momentanée qu'il a prêtée à l'Exposition.

Les quartiers avoisinants se félicitent aussi du nouvel aménagement du Champ de Mars. Les communications de l'avenue Rapp à la rue Desaix se font maintenant sur un sol de niveau, que n'interrompt aucun ruisseau et qui est à l'abri de toute stagnation d'eau. Si l'Exposition n'a pas été pour ces quartiers l'occasion de cette transformation définitive qu'ils avaient rêvée, ils n'ont pas du moins à lui reprocher d'avoir laissé leur situation antérieure sans amélioration.

Enfin il reste un mot à dire du rétablissement de la Berge dans son état primitif. La Commission impériale avait espéré que la Berge pourrait, sauf quelques modifications, être conservée dans son nouvel aménagement, qui aurait offert au commerce un quai insubmersible (§ 15) et semblait s'harmoniser,

par ses dispositions décoratives, avec les travaux de la place du Trocadéro. L'administration a pensé, au contraire, que cette construction rétrécissait le débouché du pont d'Iéna, et qu'elle n'était pas disposée en vue des convenances commerciales. Elle a donc décidé, le 16 mai 1868, que la Berge serait rétablie telle qu'elle était avant son affectation provisoire à l'Exposition.

Ces travaux ont exigé l'enlèvement de 40,000 mètres cubes de remblai et la fermeture des deux brèches, pratiquées dans le mur du quai, pour l'établissement du pont d'Orsay de 25 mètres, et du tunnel de 3 mètres, qui faisaient communiquer la Berge et le Parc (§ 15). La dépense s'est élevée à la somme de 107,658 francs 40 centimes (tabl. 62).

§ 53. — Contentieux.

La démolition du Palais et la restitution du Champ de Mars et de ses dépendances à leur destination primitive étaient des opérations sans doute pénibles pour les organisateurs d'une entreprise, dont il s'agissait d'effacer jusqu'aux dernières traces. Mais elles étaient prévues dès l'origine; elles avaient une importance et une durée qu'on pouvait leur assigner par avance, et elles n'ont en somme causé à la liquidation ni mécomptes ni retards.

Il n'en a pas été, à beaucoup près, de même pour les procès auxquels la Commission impériale a été en butte, et qui ont eu un certain retentissement dans le public. Il semble donc utile d'insister avec quelque détail sur cette fâcheuse nouveauté de l'Exposition de 1867, puisque toutes les expositions antérieures en avaient été presque entièrement exemptes, et de faire ressortir les enseignements qu'on en peut déduire pour l'avenir.

Si l'on y réfléchit, on arrive à comprendre sans peine qu'il

est presque inévitable qu'une entreprise ayant l'importance de l'Exposition universelle de 1867 donne lieu à des contestations nombreuses. En effet, agir dans des conditions exceptionnelles d'urgence et de célérité, sans avoir le temps nécessaire pour peser et prévoir toutes les conséquences des marchés et tout le parti qu'en pourront tirer un jour la mauvaise foi ou l'habileté d'un adversaire; subir et par suite imposer aux entrepreneurs les changements qu'exige le développement de l'œuvre; distribuer l'espace entre tant de milliers d'intéressés; présider à leur installation; surveiller dans une mesure déterminée l'arrivée, la conservation, l'enlèvement de leurs produits au milieu d'un chaos apparent; régler les conditions de l'entrée, pour les exposants, leurs employés et les visiteurs : ce sont là des obligations qui peuvent donner naissance à plus d'un conflit. Mais les occasions de difficultés contentieuses s'augmentent dans une large proportion dès qu'il s'agit, en outre, d'organiser et d'installer tous les services réclamés par le public; d'en faire l'objet de concessions obtenues à prix d'argent; enfin de délimiter tous ces intérêts contigus, s'observant avec une attention jalouse, et toujours prêts à empiéter sur leur terrain respectif. Aussi peut-on s'étonner à bon droit, non pas que la Commission impériale de 1867 ait eu de nombreux procès à soutenir, mais bien plutôt que les expositions antérieures aient pu échapper à cet embarras.

Cette différence tient certainement aux plus vastes proportions de l'Exposition de 1867; elle tient aussi à la sollicitude avec laquelle la Commission s'est efforcée de satisfaire aux convenances des visiteurs, en créant pour la première fois à côté d'elle de nombreux intérêts privés, et par suite de fréquentes occasions de litige.

Mais cette différence peut surtout être imputée à ce que la

Commission impériale, pour abriter sa responsabilité, a préféré l'adjudication publique à la concession de gré à gré, qui avait été adoptée dans les expositions antérieures, et qui assurait un meilleur choix de concessionnaires.

D'un autre côté, la Commission, pénétrée de ses intentions pacifiques et trop confiante peut-être dans celles des autres, ne s'était pas suffisamment mise en garde contre les difficultés dont elle pouvait être menacée. Elle avait réservé ses efforts et son attention pour son œuvre véritable, telle que la construction, l'admission, l'installation, les récompenses, qui n'ont pas donné lieu à de sérieuses contestations; mais elle ne s'était point préoccupée, dès l'origine, de s'armer pour la lutte et d'organiser fortement un service du contentieux, qui révisât tous ses marchés et leur fît exactement rendre sa pensée, de façon à défier toute interprétation qui en dénaturerait l'esprit. N'ayant pas assez prévu ce déchaînement d'avidités sans précédents, la Commission impériale a cherché à le contenir en instituant un service spécial (liste 4), qui, avec l'assistance du comité du contentieux (liste 3), a transigé dans toutes les affaires susceptibles d'être ainsi terminées, arrêté tous les procès naissants, et suivi ceux qui étaient déjà engagés. Les organisateurs des expositions futures, s'ils veulent créer une œuvre aussi vaste et aussi complète, devront mettre à profit cet enseignement, et ajouter à leurs préoccupations premières celle du contentieux.

Après ces considérations générales, il convient de préciser l'attitude qu'a prise la Commission impériale à l'égard des diverses catégories d'intéressés avec lesquels elle était en litige.

Les rapports de la Commission avec les exposants proprement dits ont donné lieu à des contestations nombreuses (cent treize), mais sans gravité (tabl. 52).

Soixante-six de ces demandes tendaient à faire constituer la Commission comme dépositaire d'un certain nombre d'objets exposés et frappés de saisie. La Commission a décliné cette responsabilité devant les tribunaux, qui, à plusieurs reprises, ont repoussé la prétention des demandeurs.

Neuf affaires, relatives à l'admission ou à l'installation, ont été dirigées contre la Commission par des exposants qui lui contestaient le droit de déplacer leurs produits en vue des convenances générales de l'Exposition.

Enfin, dans treize autres affaires, les exposants ont voulu rendre la Commission responsable des avaries subies par leurs objets, notamment à la suite d'infiltrations de la toiture. Malgré tout le soin apporté à la construction, il est en effet bien difficile de rendre absolument imperméable un toit de 15 hectares. En outre, des vitres sont cassées, des tuyaux d'eau s'engorgent, et il en résulte, au moment des fortes pluies, des projections d'eau, qui peuvent devenir préjudiciables aux exposants.

Dans ces diverses circonstances, la Commission impériale a cru devoir décliner la compétence des tribunaux ordinaires, et faire considérer ces litiges comme administratifs. Le tribunal civil et la cour ont accueilli sa prétention (jugements du 7 août 1868, du 28 janvier 1869, des 14 et 29 avril 1869; arrêt du 1er mars 1869).

En effet, dans ses rapports avec les exposants, la Commission impériale n'était, à vrai dire, que le représentant et le délégué du Gouvernement lui-même, qui, par deux décrets impériaux du 22 juin 1863 et du 1er février 1865, avait ordonné et institué l'Exposition, et qui, par un autre décret du 12 juillet 1865, avait approuvé le règlement général. La Commission, en assignant les places, en recevant les produits, en

les disposant dans l'enceinte du Champ de Mars, faisait œuvre d'administration publique.

Les exposants, repoussés par les tribunaux ordinaires, n'ont pas, jusqu'à présent du moins, porté leurs réclamations devant le conseil de préfecture. Au surplus, à quelque juridiction qu'ils se fussent adressés, il semble que leurs plaintes ne devaient pas avoir la moindre chance de succès, car la fixation de l'emplacement affecté à chaque produit ne pouvait donner lieu à aucune action sérieuse contre la Commission impériale. Quant à la responsabilité provenant des avaries, la Commission était suffisamment protégée par l'article 56 du règlement général ainsi conçu[1] : « La Commission impériale prendra les « mesures nécessaires pour garantir de toute avarie les pro- « duits exposés; mais elle ne sera, en aucune façon, respon- « sable des incendies, accidents, dégâts ou dommages dont ils « auraient à souffrir, quelle qu'en soit la cause ou l'importance. « Elle laisse aux exposants le soin d'assurer leurs produits, di- « rectement et à leurs frais, s'ils jugent à propos de recourir « à cette garantie. Elle fera surveiller par le personnel néces- « saire les produits exposés, mais elle ne sera pas responsable « des vols et détournements qui pourraient être commis. »

La Commission impériale a décliné également la compétence des tribunaux ordinaires quand les contestations soulevées contre elle devaient entraîner l'interprétation de son règlement général, approuvé par décret. Ainsi, des difficultés se sont élevées avec un exposant et avec un concessionnaire au sujet des cartes d'entrée gratuite auxquelles ils prétendaient avoir droit pour leurs agents, en vertu des articles 58 et 59 du règlement. Le tribunal et la cour ont invariablement dé-

[1] Il est bon de rappeler ici qu'avant l'admission les exposants signaient une demande dans laquelle ils s'engageaient à se conformer au règlement général (§ 19).

cidé qu'il ne leur appartenait pas de rechercher comment se faisait l'attribution de ces cartes; qu'il s'agissait de l'application d'un règlement général d'administration et de police, au sujet duquel l'administration seule était compétente. (Jugement du 4 janvier et arrêt du 31 juillet 1868; jugement du 1er décembre 1868.)

Il importait de maintenir l'intégrité de ces principes de compétence en vue des expositions futures, pendant lesquelles ces questions peuvent se reproduire.

La Commission impériale aurait pu vraisemblablement se prévaloir des mêmes règles dans la plupart des procès qui lui ont été suscités. En effet, soit qu'elle traitât avec des constructeurs, soit qu'elle concédât des entreprises commerciales qui devaient s'exploiter moyennant redevance dans l'enceinte de l'Exposition, elle agissait encore comme déléguée de la puissance publique, de qui elle tenait son existence et ses attributions. Néanmoins, à raison de la présence de souscripteurs garantissant les risques de l'entreprise, elle a cru plus convenable d'accepter la juridiction de droit commun dans toutes les causes où elle paraissait moins représenter l'autorité que rechercher une source de revenus.

C'est ainsi que les tribunaux ordinaires ont jugé les contestations, d'ailleurs peu nombreuses et peu importantes, que la Commission impériale a eu à soutenir contre les entrepreneurs de la construction. Il est juste, en effet, de remarquer qu'aucun des traités pour l'établissement du Palais, du Parc, du Jardin et de la Berge, n'a donné lieu à une difficulté importante. Sur le total de 48 millions environ représenté par l'addition du budget des dépenses à celui des recettes, une seule partie a été féconde en questions litigieuses. C'est celle d'un million à peu près, correspondant au produit des concessions.

Les procès soulevés à l'occasion de ces concessions ont attiré l'attention publique par leur nombre, et le bruit qu'on a fait autour d'eux.

La Commission a eu à répondre à 44 instances de cette nature, pour lesquelles le chiffre des demandes s'élevait à près de 6 millions [1].

A cette occasion, l'on a blâmé la Commission d'avoir adopté le système des concessions privilégiées. Il est cependant impossible de procéder autrement; car, dans une enceinte limitée et où la place est strictement mesurée, on est bien forcé de limiter aussi la concurrence. Dès lors, le seul parti à prendre est de faire un choix parmi les entrepreneurs et de leur imposer un loyer.

Le système n'est donc pas critiquable au fond, et l'on n'y peut guère reprendre dans l'application que l'absence déjà signalée d'une organisation suffisante pour la révision des marchés, et peut-être une trop large tolérance dans le choix des personnes admises à l'adjudication, dont quelques-unes auraient dû être écartées.

On ne peut ici entrer dans l'historique et le détail des divers procès que la Commission impériale a été forcée de soutenir au sujet des concessions; mais l'on croit cependant nécessaire d'en présenter quelques spécimens, pour montrer à quelle coalition imprévue d'appétits la Commission s'est trouvée forcée de tenir tête.

[1] Ces chiffres se décomposent ainsi :

	Nombre.	Chiffre réclamé.
Affaires terminées (31 juillet 1869).....	35	3,500,000f
Affaires pendantes.....	9	2,300,000
TOTAUX	44	5,800,000

Le procès *des chaises*, comme on l'a appelé, est celui qui a le plus occupé l'attention publique.

La Commission avait concédé pour 35,000 francs à un fermier le droit de placer 6,000 chaises dans le Champ de Mars. Les restaurateurs, pressés par l'affluence des consommateurs, se croyant autorisés d'ailleurs par un usage général à Paris, étaient bientôt sortis des limites assignées à leur local, et avaient placé des tables et des chaises sur le promenoir extérieur. La Commission impériale, qui pensait s'être réservé par son traité le droit absolu de répartir les chaises dans l'enceinte du Parc et du Palais, toléra cet empiétement.

Le fermier des chaises se crut lésé par cette tolérance, et après de longs débats obtint gain de cause par un arrêt du 13 août 1867, qui obligea la Commission à faire disparaître les chaises des restaurateurs.

Cet enlèvement eut lieu le 23 août, non sans une certaine émotion du public, accoutumé à consommer en plein air.

Le procès continua. La Commission fut condamnée en première instance, par un jugement du 16 mai 1868, à 229,071 francs de dommages-intérêts, chiffre qui fut réduit à 120,000 francs par un arrêt de la Cour du 5 janvier 1869.

Les restaurateurs, à leur tour, se plaignirent de l'enlèvement des chaises, et n'ayant pu faire accueillir leur demande en référé (ordonnance du 28 août 1867), ils soulevèrent au principal une instance, qui est actuellement pendante. De telle sorte que la Commission, après avoir bénévolement défendu leurs intérêts et souffert des empiétements qui ont entraîné pour elle des embarras et des sacrifices considérables, se trouve aujourd'hui en butte à un nouveau procès de la part de ceux mêmes pour qui elle avait accepté la lutte, et qui prétendent puiser un droit dans sa tolérance. La justice en décidera.

Ces difficultés n'étaient pas les seules auxquelles la Commission dut être en butte de la part des restaurateurs.

Plusieurs d'entre eux, se fondant sur les règles du contrat de bail, prétendirent que leur jouissance avait été altérée, notamment par la construction des salles Suffren, qui leur enlevaient, disaient-ils, l'air et le jour sur lesquels ils avaient compté, et par la concurrence des établissements de consommation, installés dans ce bâtiment. Ces restaurateurs appartiennent tous aux sections étrangères; ils avaient traité non pas directement avec la Commission impériale, mais chacun avec leur Commission nationale. La réclamation de ces restaurateurs a été accueillie par le tribunal de première instance et par la cour jusqu'à concurrence d'une somme d'environ 80,000 francs de dommages-intérêts (jugements des 30 août 1867 et 5 août 1868; arrêt du 7 mai 1869).

Les concessions qui devaient exploiter la publicité ont aussi fourni leur contingent d'embarras à la Commission impériale. Celle du catalogue a donné lieu à des procès qui ont dû être intentés par la Commission elle-même, pour faire respecter le privilége du concessionnaire, et suivis avec des succès divers devant le tribunal et la cour. Par suite de l'arrêt qui portait une certaine atteinte au monopole qu'elle avait concédé, la Commission fut amenée à apporter une large réduction à la redevance stipulée dans le contrat.

La concession du droit d'affichage sur les vastes surfaces en planches qui entouraient le Champ de Mars a également causé à la Commission une perte assez grave. La difficulté de faire respecter ce privilége par les tiers entraîna les réclamations du titulaire. La Commission impériale accepta un jugement par sentence arbitrale, qui la condamna à payer une somme élevée de dommages-intérêts (sentence du 13 décembre 1867).

L'exposition agricole de Billancourt suscita aussi un débat judiciaire. Le concessionnaire des restaurants et autres établissements de l'île n'avait pas réussi dans son entreprise, et il voulut rendre la Commission impériale responsable de ses mécomptes. Un jugement du 3 mars 1869 a limité cette responsabilité à la réparation d'une concurrence, qui aurait été causée à l'exposition agricole par les concours de machines à faucher et à moissonner établis à Vincennes et à Fouilleuse.

Il semble que les procès s'engendrent les uns les autres, et que l'idée de réclamer des dommages-intérêts à la Commission ait pris faveur à l'Exposition de 1867. Toute industrie qui s'était promis des bénéfices exceptionnels croyait avoir un droit à se faire indemniser de ses déceptions. C'est ainsi qu'il vient d'être dirigé une demande de 800,000 francs de dommages-intérêts contre la Commission impériale par les liquidateurs de la société du cercle international. Cette société s'était constituée spontanément et avait vivement sollicité de la Commission impériale la faveur de fonder un cercle dans l'enceinte du Champ de Mars, pour offrir un lieu de réunion aux exposants et aux visiteurs, spécialement aux étrangers. La Commission n'avait exigé d'elle aucune redevance; la concession était donc purement désintéressée, et destinée uniquement au service du public. Le cercle international a échoué, et les organisateurs voudraient faire retomber sur la Commission le fardeau de leurs pertes. Ce procès n'a pas encore reçu de solution.

La Commission impériale n'a pas été seulement en butte aux plaintes et aux réclamations de ceux avec qui elle avait contracté. Le goût de l'attaquer en justice s'est étendu aux personnes mêmes avec lesquelles elle n'avait jamais eu de rapports. Ainsi, pour contrôler l'entrée des abonnés, elle avait adopté comme facultatif le système des portraits-cartes photo-

graphiés, à l'aide desquels chacun pouvait se faire reconnaître aux portes. Mais il paraît qu'à son insu un brevet d'invention avait été pris pour ce moyen de contrôle. Le titulaire du brevet se plaignit de contrefaçon. Il fut heureusement facile de faire juger contre lui qu'un semblable procédé ne constituait pas une découverte industrielle et ne pouvait faire l'objet d'un brevet valable (jugement du 5 décembre 1868). La cause est encore pendante en appel.

De tels exemples prouvent que tous les prétextes ont paru bons pour attaquer la Commission impériale, de manière à obtenir par cette voie détournée une part des bénéfices dus à la bonne gestion de l'entreprise.

En résumé, les concessions ont été pour l'Exposition de 1867 une source d'embarras de toute nature, de sacrifices, de retards et d'incertitudes dans la liquidation. Le produit qu'elles ont rapporté est resté bien au-dessous de ce qu'a supposé l'opinion publique (tabl. 58 et 59), et il est à peine supérieur à celui de l'Exposition de 1862 (1,278,000 contre 1,002,000). Si on le diminuait de toutes les réductions consenties ou subies par la Commission, et des dommages-intérêts dont ils ont été l'occasion, on verrait quel rôle insignifiant joue en définitive cette recette dans le budget de l'Exposition de 1867.

Cependant le système des concessions privilégiées doit survivre à ces inconvénients, mais sous les conditions suivantes :

1° Qu'il ne s'appliquera qu'à des services vraiment indispensables à la satisfaction des visiteurs;

2° Qu'il réduira le privilége au strict nécessaire et n'enchaînera que le moins possible la liberté de la Commission, en même temps qu'il ne la rendra pas responsable des actes d'autrui;

3° Que le choix du personnel des concessionnaires sera fait

directement, sans adjudication et parmi des personnes offrant toutes garanties par leurs précédents;

4° Enfin, que dès l'origine tous les termes des marchés seront pesés et contrôlés par un service du contentieux fortement organisé.

§ 54. — Médailles commémoratives.

Après la clôture de l'Exposition et la distribution des récompenses aux exposants, la Commission impériale a voulu offrir un souvenir de la grande œuvre qui venait de s'accomplir à toutes les personnes dont le concours lui avait été acquis.

Le nombre de ces personnes a été considérable, car il a compris les collaborateurs effectifs de la Commission impériale, c'est-à-dire les membres des commissions nationales, des jurys, des comités divers et des administrations publiques qui, directement ou indirectement, ont contribué au succès de cette vaste entreprise (tabl. 1).

La Commission a offert à ces différents collaborateurs des médailles empruntées aux types frappés à l'occasion de l'Exposition. Ces médailles ont été de trois sortes : la médaille de 68 millimètres aux deux génies, nominative, et portant à l'exergue la mention : « Pour services rendus; » la médaille de 50 millimètres portant à l'exergue : « Participation à l'œuvre « internationale, » et mentionnant, au centre, la nature de cette participation; enfin la médaille commémorative, tantôt de 50, tantôt de 36 millimètres, avec addition des mots : « Commission impériale » dans la légende.

Les médailles frappées en or, en argent ou en bronze, ont été réunies dans des écrins renfermant un, deux ou trois de ces types, suivant la nature et l'importance des services à rappeler.

En général, les membres de la Commission impériale et

des Commissions étrangères, ainsi que les membres du Jury, ont reçu des séries de trois médailles, accompagnées d'un diplôme; les séries de deux médailles ont été attribuées aux autres catégories de personnes; enfin une simple médaille nominative ou anonyme de 50 millimètres a constaté les services rendus par les agents secondaires de la Commission impériale ou des commissariats étrangers.

Le nombre des écrins ainsi distribués a dépassé quatre mille et a occasionné une dépense de 150,000 francs.

Il y avait lieu de comprendre dans la distribution des médailles commémoratives les établissements et les propriétaires de collections qui avaient plus particulièrement concouru à l'exposition de l'histoire du travail.

Les objets figurant dans cette exposition ne pouvaient, par leur nature, être assimilés aux produits industriels ni aux œuvres d'art qui composaient les différents groupes, et qui étaient soumis à l'appréciation du Jury international. Cependant il était convenable de constater par un témoignage spécial le mérite des collections formées avec le plus de science et de goût, et d'offrir en même temps un remercîment aux amateurs éclairés, qui avaient mis avec tant de désintéressement leurs richesses à la disposition de la Commission impériale. La commission supérieure de l'histoire du travail fut chargée de dresser la liste des exposants auxquels il y avait lieu d'offrir ce témoignage et ce remercîment. Des médailles du type et du module de celle des grands prix et portant à l'exergue : « Histoire du travail, pour services rendus, » furent remises, par les soins de la même commission et au nom de la Commission impériale, aux personnes ou aux établissements figurant sur cette liste (liste 28). Il a été distribué ainsi 942 médailles, dont 4 en or, 117 en argent, et 821 en bronze.

On rappelle ici qu'une mesure analogue avait été prise pour les 381 exposants déclarés hors concours par le Jury international (§ 48).

Pour chacune des médailles nominatives, le nom du titulaire a été frappé en relief à l'aide d'un coin spécial, ainsi que cela avait eu lieu pour les médailles décernées par le Jury (§ 43). Ce mode d'exécution, qui donne plus de prix à la médaille que le procédé usuel de la gravure, a nécessité la confection de plus de six mille coins.

§ 55. — Clôture des opérations de la Commission impériale.

Après la remise en état du Champ de Mars (§§ 51 et 52), et indépendamment des soins qu'exigeaient les procès (§ 53), la Commission impériale eut encore, pour compléter sa tâche, à s'occuper des opérations suivantes.

Dès le commencement de l'année 1868, la Commission connaissait à peu près exactement les résultats financiers de sa gestion, sauf en ce qui concernait les procès engagés ou à naître. Il ne lui était donc pas possible d'évaluer l'importance du bénéfice réalisé, dont le chiffre dépendait de l'issue de ces procès; mais il y avait tout lieu de croire que le compte de liquidation se solderait en excédant. Dès lors la Commission décida que les sommes versées par les membres de l'association de garantie, soit 2 p. o/o du capital souscrit (§ 1), leur seraient remboursées, avec les intérêts à 5 p. o/o calculés depuis le 20 juillet 1865, jour de la clôture de la souscription, jusqu'au 20 mars 1868, date de la délibération de la Commission impériale. Il devait être ultérieurement statué sur la distribution des bénéfices définitifs; mais il fallait auparavant que la liquidation fût plus avancée, et que la situation fût dégagée de toute éventualité.

Cependant la Commission impériale n'a pas attendu jusque-là pour indemniser les membres de son personnel et les agents des administrations diverses qui lui avaient prêté leur concours. Le succès de l'entreprise et les résultats financiers étaient dus en grande partie au zèle et au dévouement de nombreux collaborateurs. Les services avaient été, pour la plupart, ou faiblement rémunérés ou même entièrement gratuits. D'ailleurs les efforts déployés par le personnel administratif avaient permis de réduire notablement le nombre des agents (§ 1, liste 4, tabl. 1), et par suite de laisser les frais généraux fort au-dessous des prévisions primitives. Enfin, une exposition universelle, qui n'offre à ses agents qu'une occupation temporaire et qui ne peut assurer leur avenir, est équitablement tenue, en cas de succès, de leur allouer une certaine part du profit réalisé.

Prenant en considération ces divers motifs, la Commission a décidé, dans sa séance du 29 décembre 1868, qu'une somme de 600,000 francs serait mise à la disposition du comité des finances, chargé d'en opérer la répartition. Cette répartition a porté sur environ 1,400 personnes, dont 360 appartenaient au personnel de la Commission impériale et plus de 1,000 à celui des administrations auxiliaires [1].

Pendant que les opérations de la liquidation se poursuivaient, il était procédé à un dépouillement minutieux des pièces et des papiers de toute sorte émanant des divers services et au classement des documents présentant assez d'intérêt pour être conservés. Quant aux dessins, ils ont été réunis en albums, au nombre de six, dont trois pour la construction,

[1] Ces administrations sont celles des postes, des télégraphes, de l'octroi, des douanes, de la chambre de commerce, de la police, des sapeurs-pompiers et de la garde de Paris.

concernant le Parc, le Palais et la plate-forme centrale, et trois pour l'installation, relatifs à la galerie du travail, aux sections étrangères et à la section française. Composés avec un grand soin, ces albums donnent une représentation toujours exacte et parfois pittoresque de toutes les parties de l'Exposition; cette précieuse collection est complétée par une vue en perspective de l'ensemble du Champ de Mars, due au crayon de Cicéri, et par de nombreuses photographies et vues stéréoscopiques, enfin par le modèle de quelques travées de la plate-forme centrale, modèle exécuté à l'échelle de 1/10.

Aucune décision n'a encore été prise d'une manière définitive au sujet de la destination à donner à ces archives et du lieu où elles devront être déposées. Il conviendra, dans les dispositions à prendre à cet égard, de ne pas perdre de vue le haut intérêt que présentera cette collection pour les organisateurs des expositions ultérieures. Il est regrettable que, faute d'une semblable mesure, on n'ait pu jusqu'ici utiliser que d'une façon incomplète les traditions et les enseignements des expositions précédentes. L'on eût ainsi évité un travail considérable pour retrouver des données déjà acquises. Il y a lieu d'espérer qu'un local spécial sera consacré à réunir tous les documents afférents à la gestion de la Commission impériale. Il serait utile d'y joindre tous les ouvrages, catalogues, notices, rapports ou mémoires, photographies, dessins et médailles dont l'Exposition universelle de 1867 a été l'occasion, tant en France qu'à l'étranger. On constituerait ainsi un noyau auquel viendraient successivement se joindre les documents analogues fournis par les expositions futures et les pièces que l'on parviendrait à rassembler sur les expositions passées. Il n'est pas douteux que ce musée, une fois formé, ne fût enrichi par les dons des particuliers.

Enfin l'on a eu également à recueillir les données et les indications devant servir à la publication du présent rapport. Ce travail devait présenter une sorte de monographie détaillée de l'Exposition et rappeler tous les faits accessoires qui pouvaient s'y rapporter. Il a fallu dès lors, afin d'avoir des renseignements complets, coordonner les documents fournis par les différents services, s'adresser aux Commissions étrangères et aux syndicats de la section française; enfin recourir à plusieurs administrations publiques et particulières, telles que les compagnies des chemins de fer, des bateaux à vapeur, des omnibus, l'assistance publique, les administrations des douanes, des postes et des télégraphes.

C'est ainsi qu'on est parvenu à composer, dans un temps relativement court, cet ouvrage dans lequel on s'est non-seulement attaché à relater les faits avec une rigoureuse exactitude, mais encore à signaler les difficultés vaincues et les erreurs commises; enfin à dégager les principes et les enseignements que l'on pourra mettre à profit dans l'avenir.

Après avoir donné ses soins aux diverses opérations qui viennent d'être énumérées, la Commission impériale, son œuvre terminée, se serait alors dissoute, sans les procès encore pendants. La solution de ces divers litiges exigeait en effet d'assez longs délais, qu'il ne dépendait pas d'elle d'abréger.

La Commission aurait pu néanmoins résigner son mandat et confier sa liquidation à quelques-uns de ses membres; mais elle n'a pas cru devoir se désintéresser de cette dernière partie de sa tâche, et elle a décidé qu'elle continuerait à veiller jusqu'à la fin aux intérêts dont elle était chargée.

Aussitôt que la Commission aura obtenu des tribunaux des jugements sur les affaires qui leur sont déférées, elle aura à

régler ses comptes définitifs, à fixer le montant des bénéfices réalisés et à en opérer la répartition entre les ayants droit. Cela fait, il lui restera à demander à l'Empereur de vouloir bien, par un décret, la relever de son mandat.

CHAPITRE VIII.

FINANCES.

§ 56. — Règlement de comptabilité.

Dès le début de ses opérations financières, la Commission impériale a institué un règlement fixant les conditions à observer dans la comptabilité des recettes et des dépenses. Ce règlement, préparé par les soins du comité des finances, a été délibéré et adopté le 22 juillet 1865.

Il comprend six titres, qui ont respectivement pour objet le budget des recettes et des dépenses, la liquidation des dépenses, l'ordonnancement des dépenses, la tenue des écritures de comptabilité, le contrôle des écritures et le compte général des dépenses.

La première base du règlement était la formation d'un budget divisé en recettes et en dépenses; chacune de ces parties se subdivisait à son tour suivant la nature des recettes et des dépenses et dans l'ordre d'une nomenclature déterminée. Le budget devait être préparé par le commissaire général, examiné par le comité des finances et arrêté par la Commission impériale.

Toutes les recettes, quelle que fût leur nature, devaient être versées chaque jour en compte courant à la caisse du Crédit foncier de France.

Les dépenses ne devaient être autorisées que sur des crédits spécialement ouverts à chacune d'elles par la Commission impériale; ces crédits ne pouvaient pas recevoir d'autre emploi, sans un consentement préalable de la Commission.

Les traitements des fonctionnaires de la Commission impé-

riale étaient déterminés par des arrêtés pris, sur la proposition du commissaire général, par S. Exc. le Ministre d'État, premier vice-président.

Les marchés, soumissions, traités ou conventions relatifs à l'Exposition universelle, étaient préparés par les chefs des services intéressés, et présentés par le commissaire général à l'approbation du comité des finances; ils ne devenaient définitifs qu'après la signature de S. Exc. le ministre d'État.

Malgré la présence dans le sein de la Commission d'industriels considérables, et que leur importance désignait en première ligne pour les grandes entreprises de l'Exposition, la Commission, obéissant à un sentiment de haute convenance, a décidé qu'aucun de ses membres ne pourrait concourir aux travaux ni aux fournitures.

Le commissaire général liquidait les dépenses et délivrait les ordonnances de payement, qui étaient soldées au moyen de chèques sur la caisse du Crédit foncier.

Chacune des ordonnances de payement devait indiquer le chapitre du budget qui supporterait la dépense et rappeler le crédit ouvert à ce chapitre, ainsi que le solde restant disponible.

La comptabilité et la caisse étaient réunies sous une même direction (liste 4).

Les écritures devaient être tenues en partie double avec journal et grand-livre.

Une balance générale de toutes les écritures devait être faite à la fin de chaque mois, et remise au premier vice-président de la Commission impériale et au commissaire général.

L'entretien et la garde du matériel et des objets mobiliers appartenant à la Commission impériale étaient confiés à un économe, chargé d'en dresser l'inventaire détaillé. La Commission

impériale avait d'ailleurs le droit de disposer comme elle l'entendait de ces divers objets, soit pendant la durée de l'Exposition, soit après sa clôture, et, en cas de vente, le produit en devait être porté en recette, à un titre spécial du budget.

Le comité des finances était chargé de suivre et de vérifier, au besoin, les opérations de la comptabilité et la situation de la caisse.

Enfin, à la clôture des opérations de l'Exposition universelle, un compte général des recettes et des dépenses devait être établi par le service de la comptabilité et soumis par le commissaire général à l'approbation de la Commission impériale.

§ 57. — Établissement du budget.

Un aperçu du budget des dépenses avait été préparé dès l'origine par les soins du commissaire général et présenté, le 18 juin 1865, à la Commission impériale, en même temps que l'avant-projet d'organisation. Cet aperçu portait le chiffre des dépenses probables à 18 millions, sur lesquels 11 millions devaient être consacrés à la construction du Palais. Ce dernier chiffre avait été calculé en raison du prix approximatif du mètre de terrain couvert par une construction en fer et vitrage, prix qui, pour le palais de Sydenham, édifié dans de semblables conditions, avait été de 70 francs. Les autres éléments du chiffre total, répartis sur douze articles différents, avaient été évalués d'après les indications fournies par les expositions antérieures.

Quelques mois plus tard, après que les adjudications eurent été faites pour les principaux travaux, et pour diverses concessions, le comité des finances, en possession de données précises, put proposer un premier budget équilibré en recettes et en dépenses. Ce budget, adopté par la Commission impériale

le 4 janvier 1866, ne différait pas sensiblement des premières évaluations et s'élevait à 18,950,000 francs. Il comprenait d'ailleurs, à son chapitre des dépenses, une somme à valoir de 1,855,220 francs, dont la plus forte partie était applicable aux frais de construction. Cette réserve était destinée à faire face aux éventualités, qu'il est prudent de prévoir dans une entreprise aussi complexe qu'une exposition universelle.

La question de bénéfice à réaliser était d'ailleurs secondaire, le but poursuivi par les fondateurs étant d'une nature trop élevée pour que l'on se préoccupât d'une semblable considération; mais il importait essentiellement d'éviter en fin de comptes un déficit qu'il eût fallu combler, soit avec un surcroît de subvention à demander à l'État ou à la ville de Paris, soit avec l'argent des souscripteurs. L'une ou l'autre de ces solutions aurait mis sérieusement en jeu la responsabilité morale de la Commission impériale; il était dès lors indispensable de régler ses opérations avec un tel ordre et une telle économie que le chiffre des mécomptes possibles, soit en recettes, soit en dépenses, n'excédât pas le fonds de réserve indiqué plus haut.

Dans le budget du 4 janvier 1866, le chapitre des dépenses se divisait en vingt et un articles, pour lesquels il serait inutile d'entrer dans de longs détails, chacun d'eux ayant été l'objet d'un examen spécial dans le cours du présent rapport.

Le chapitre des recettes se subdivisait en dix-huit articles, classés eux-mêmes en quatre sections distinctes, savoir : les deux subventions de l'État et de la ville de Paris, les souscriptions de l'association de garantie, le produit des entrées, les recettes diverses.

Les 12 millions fournis, moitié par l'État, moitié par la Ville, formaient une ressource fixe, qui ne pouvait être l'objet d'au-

cune incertitude. Ces 12 millions devaient être versés en trois termes, 3 millions en 1865, 6 en 1866, et les 3 derniers en 1867. Si la concordance de ces échéances avec les besoins de l'Exposition n'était pas telle qu'elle dût dispenser de recourir aux avances du Crédit foncier, il était permis d'espérer toutefois que le compte courant avec cet établissement ne donnerait pas lieu à une somme d'intérêts considérable, et, en effet, il résulte des situations mensuelles que ce compte a été presque constamment à l'avantage de la Commission impériale.

Le montant des souscriptions au capital de garantie s'est élevé à 10,347,000 francs, divisés en parts d'intérêts de 1,000 francs chacune (§ 1, tabl. 53). Le versement de 20 francs sur chacune des 10,347 parts souscrites a donné la somme de 206,940 francs, qui a été remise à la société du Crédit foncier. Ces sommes ne devaient pas figurer au budget des recettes et n'y ont été portées que pour mémoire ; il fallait bien marquer que le fonds social n'était qu'un fonds de garantie, une ressource tout à fait subsidiaire, à laquelle on ne devrait recourir qu'en cas d'absolue nécessité, après l'épuisement des subventions et des autres recettes.

La section relative aux entrées devait attirer d'une façon toute particulière la sollicitude de la Commission : elle renfermait en effet le chiffre le plus important après celui des subventions; l'appréciation de ce chiffre reposait sur des éléments incertains; enfin de sa valeur devait dépendre principalement le succès de l'opération.

En règlant le tarif des entrées, il ne fallait pas perdre de vue que l'Exposition devait s'adresser à toutes les classes de la société, les moins aisées comme les plus riches, aux ouvriers et aux patrons, aux savants et aux gens du monde; qu'ainsi, plus on parviendrait à augmenter le nombre des visiteurs de ces

diverses classes, tout en évitant le désordre et la confusion, plus l'Exposition réussirait à tous égards; car ici l'intérêt moral et l'intérêt financier étaient solidaires.

Il fallait donc mettre les droits d'entrée à la portée de toutes les bourses, sans cependant arriver à la gratuité, qui aurait eu le double inconvénient de tarir les recettes et d'amener une telle foule, et par suite un tel encombrement, que la visite de l'Exposition aurait été rendue infructueuse pour l'étude, et que la sécurité des exposants n'aurait plus été suffisamment garantie, ainsi qu'ils l'ont déclaré à plusieurs reprises [1].

Le tarif, arrêté dans cet esprit, comprenait les entrées du matin, du jour et du soir, les abonnements pour une semaine ou pour toute la durée de l'Exposition.

Les entrées du jour avaient lieu à partir de 10 heures du matin; moyennant un droit unique et à la condition de ne pas sortir de l'enceinte du Champ de Mars, chaque visiteur pouvait rester dans le Palais, qui demeurait ouvert jusqu'à cinq ou six heures, suivant la saison, et user des promenades du soir dans le Parc. Le prix de ces entrées a été fixé uniformément à 1 franc par personne. En 1855, le droit ordinaire était également de 1 franc, mais pour l'exposition de l'industrie seulement; celle des beaux-arts, installée dans un local distinct, donnait lieu à la perception d'un nouveau tarif

[1] Dans les trois derniers jours de l'Exposition, la Commission avait donné libre accès aux enfants des écoles municipales. Les visiteurs étaient en outre fort nombreux. Il en est résulté un tel encombrement qu'il a été fort difficile de maintenir l'ordre, et que, dans un mouvement de la foule, une statuette de la galerie de l'histoire du travail a été précipitée par terre et a reçu de graves avaries. Avec la gratuité, ces accidents eussent été à redouter journellement, sans compter les dangers qu'auraient couru les personnes elles-mêmes, à moins de fermer les portes dès qu'un certain nombre de visiteurs auraient été introduits. Cette mesure aurait privé du droit d'entrer tous ceux qui, après un long déplacement, se seraient rendus au Champ de Mars, et aurait, par suite, excité d'universelles réclamations.

de 1 franc. Il y avait donc une très-sensible diminution du péage en faveur de 1867.

Le prix demandé pour un spectacle unique au monde n'avait donc rien d'exagéré, même pour les plus humbles conditions de fortune; il est d'ailleurs tout à fait insignifiant, comparé aux dépenses considérables que fait chaque jour la partie de la population parisienne la moins aisée, pour des spectacles moins intéressants et surtout moins utiles. En se plaçant même au point de vue exclusif des classes ouvrières, rien n'empêchait que, pour les cas très-rares où ce prix, si restreint qu'il fût, serait jugé inabordable, la Commission impériale ne prît des mesures spéciales pour faciliter l'étude de l'Exposition. On a vu (§ 41) comment il a été pourvu depuis à cette nécessité, avec le concours de la commission d'encouragement, par la distribution gratuite de 400,000 billets d'entrée. Pour les ouvriers des départements ou de l'étranger, le prix d'entrée était encore plus insignifiant, à côté des dépenses qu'entraînaient pour eux le déplacement et le voyage. Aussi la véritable assistance à leur donner devait-elle être demandée non à la gratuité, mais à l'organisation de services spéciaux destinés à diminuer les frais du voyage et surtout du séjour. Il a été dit plus haut (§ 41) comment ce résultat avait été obtenu, par l'entente avec les compagnies de chemins de fer, par la création de restaurants et de logements à bon marché.

Les entrées du soir ont été fixées également à 1 franc, en raison des spectacles et des divertissements qui devaient s'organiser dans le Parc et en faire une promenade recherchée du public, surtout pendant la grande chaleur.

Enfin, il avait paru convenable d'accorder aux étrangers et aux gens d'étude la faculté d'entrer dans le Palais, moyennant une augmentation de tarif, avant l'heure où l'on admettait le

public. Les matinées sont favorables aux démonstrations, la foule n'afflue pas auprès des objets les plus curieux, et l'état de repos des machines permet d'en étudier les détails; aussi ces heures de calme relatif sont-elles habituellement recherchées par une certaine catégorie de visiteurs aisés. Le prix des entrées du matin a été fixé à 2 francs; il servait naturellement pour la journée entière et pour la soirée, mais toujours à la condition de ne pas quitter l'enceinte du Parc (§ 40).

Le produit des recettes résultant de l'application de ce tarif a été arrêté approximativement à 4,520,000 francs. Il était permis d'affirmer que le chiffre inscrit au budget ne serait dans aucun cas au-dessous de la réalité; car il était basé sur un nombre de visiteurs à peine égal à celui de 1855, et inférieur à celui de 1862, qui s'était élevé à plus de 5 millions, et avait produit, avec les abonnements, un total de 10 millions et demi de francs (tabl. 63). L'on verra plus loin (§ 58 et tabl. 63) dans quelle proportion cette prévision a été dépassée, grâce à l'attrait tout nouveau que l'Exposition de 1867 a offert aux industriels, aux artistes, aux savants et aux curieux du monde entier.

Comme aux expositions antérieures, des abonnements, valables pour toute la saison, ont été maintenus en 1867; ils donnaient le droit d'assister à la cérémonie d'ouverture, d'entrer tous les jours dans les diverses parties de l'Exposition, aux heures d'admission générale du public et aux heures réservées, et de visiter sans rétribution la plupart des expositions à péages spéciaux; de plus, les premiers abonnés, jusqu'au nombre de 5,000 au moins, avaient droit à un billet de stalle numérotée pour assister à la cérémonie de la distribution des récompenses.

On était en droit de penser que ces divers avantages en-

gageraient un grand nombre de personnes à acquérir des cartes d'abonnement, même à un prix relativement élevé. Ce prix a été réglé à 100 francs pour les hommes et à 60 francs pour les femmes; après la distribution des récompenses, il a été ramené uniformément à 60 francs; il a été ensuite réduit successivement, à mesure que la saison avançait, à 40 francs et à 20 francs. La somme, portée en prévision pour le montant des abonnements, était de 480,000 francs. Ce nombre, évidemment très-modéré, formait environ le cinquième de ce que les abonnements avaient produit à Londres, c'est-à-dire 2,231,000 francs (tabl. 57). Malgré la différence existant entre les habitudes et les fortunes des deux pays, il était permis d'espérer aussi, sur cet article, une certaine augmentation, et l'événement a prouvé combien cette espérance était fondée.

Par une innovation qui a produit d'excellents résultats, l'on a créé des abonnements de semaine. Ces abonnements, dont le prix a été fixé à 6 francs, permettaient de pénétrer librement dans les diverses enceintes de l'Exposition pendant une semaine entière.

La section des recettes diverses comprenait deux sources de produits : les recettes accessoires, évaluées à 600,000 francs, et la revente des matériaux du Parc et du Palais, portée à 1,350,000 francs d'après les évaluations fournies par le service de la construction. On reviendra plus loin (§§ 58 et 59) sur quelques-unes de ces recettes.

Tel était, succinctement analysé dans ses traits essentiels, le budget arrêté par la Commission impériale, le 4 janvier 1866.

Ces prévisions, établies à une époque éloignée des faits qui devaient se produire, ont dû être rectifiées plus tard, dès

que les résultats déjà connus ont permis de préciser, d'une manière plus certaine, les revenus et les charges de l'entreprise. Cette rectification a eu lieu le 30 juillet 1867. Le nouveau budget, balancé également en recettes et en dépenses, présente, par rapport au budget précédent, une augmentation de près de 5 millions, et s'élève à 23,891,000 francs.

Pour le chapitre des recettes, cette augmentation était due en grande partie aux abonnements et aux entrées. La somme déjà réalisée de ce chef était de 5,518,000 francs, et l'on pouvait d'après cela, sans crainte de mécompte, prévoir que le chiffre total dépasserait 8 millions et demi.

Le chapitre des dépenses avait subi lui-même diverses augmentations, par suite du développement qu'avaient pris certaines parties de l'Exposition; ainsi, la création du Jardin ayant été reconnue nécessaire pour organiser l'exposition des produits de l'horticulture, il a fallu en ajouter les frais d'établissement à l'article du Parc; l'agriculture, qui a de même exigé la formation d'une exposition séparée, et l'appropriation de champs d'expériences, a obligé d'ouvrir des crédits nouveaux. Les réclamations du Jury (§ 45) ont conduit à augmenter les crédits alloués pour les récompenses mises à sa disposition; enfin le chiffre relatif à la cérémonie du 1er juillet a été aussi notablement augmenté, par suite de l'éclat que l'on a voulu donner à cette fête internationale.

Ces dépenses devaient être en partie couvertes par les établissements de péages spéciaux, fixés à 50 centimes pour l'enceinte du Jardin et à 1 franc pour celle de Billancourt.

Vers la fin de l'année 1866, la Commission impériale avait reçu diverses propositions relatives à l'affermage des recettes. La plus importante de ces propositions consistait dans l'offre d'une somme de 8 millions, dont la moitié eût été payable le

jour de la signature du contrat, et le complément, le jour de l'ouverture de l'Exposition.

Le concessionnaire s'engageait à se conformer en tous points au tarif fixé, et la Commission impériale conservait la faculté d'accorder les entrées gratuites qu'elle croirait devoir donner pour les besoins des divers services ou pour d'autres raisons dont elle serait seule juge.

Cette proposition, quelque avantageuse qu'elle pût paraître, fut repoussée le 5 novembre 1866. La Commission impériale a pensé que, au moment où cette offre se produisait, la situation financière était des plus rassurantes et ne commandait pas un tel expédient; mais elle a reconnu surtout qu'en remettant en d'autres mains la direction effective de l'entreprise, elle semblerait déserter son poste, abandonner à la spéculation la tâche qu'elle avait acceptée et en amoindrir ainsi le caractère élevé.

Aussi n'a-t-elle voulu, pour se soustraire à certaines éventualités, ni escompter l'avenir, ni abdiquer. Elle est restée en possession complète de son mandat et elle a pu voir, dès le début de son exploitation, qu'elle ne s'était pas trompée en écartant des propositions qui s'offraient, dès l'abord, sous un aspect séduisant.

§ 58. — Règlement des entrées.

L'application du tarif des entrées nécessitait un règlement spécial, définissant nettement les mesures à prendre pour éviter les fraudes, répondre aux besoins du service et assurer l'observation des principes posés. Ce règlement, composé de six titres, a été délibéré et voté le 11 janvier 1867.

Le titre Ier définissait les trois enceintes : le Parc, le Jardin et Billancourt, et il énumérait les quinze portes extérieures

qui donnaient accès à l'enceinte du Parc, et dont une était spécialement affectée à l'entrée du Jardin.

Il indiquait également que la perception du prix des entrées sans cartes serait faite au moyen de tourniquets établis à toutes les portes de chaque enceinte. Les entrées avec cartes devaient avoir lieu par des guichets ménagés près des tourniquets, à celles de ces portes qui seraient spécialement désignées pour chaque catégorie de cartes. Les cartes d'entrée de toute catégorie étaient d'ailleurs nominatives; elles devaient être signées par le titulaire, qui était tenu de reproduire sa signature sur un registre spécial à toutes réquisitions des agents chargés des contrats. Toutefois, une innovation, qui a été fort goûtée du public, permettait au porteur de la carte de s'affranchir de la formalité du contrôle de la signature par le dépôt ou l'envoi de son portrait photographié en double exemplaire, dont l'un devait être appliqué sur la carte d'entrée (§ 53).

Le titre II rappelait le tarif des entrées pour les diverses enceintes, fixait exceptionnellement le prix de l'entrée pour le jour de l'ouverture à 20 francs, et pour les jours de la semaine suivante, du 2 au 7 avril, à 5 francs.

Les titres III et IV renfermaient les dispositions relatives aux diverses catégories de billets d'abonnements; le titre IV spécifiait expressément que la présentation du portrait-carte était obligatoire pour les billets de semaine.

Le titre V attribuait une carte d'entrée gratuite à chaque exposant ainsi qu'à l'agent désigné par lui pour le représenter. Cette carte n'était valable que pour celle des trois enceintes dans laquelle était située l'exposition du titulaire, et seulement pendant la durée de cette exposition, si elle était temporaire.

Pour la section française, les cartes étaient délivrées dans les bureaux du commissariat général, par le chef du service

dont dépendait la classe des objets exposés. Pour les sections étrangères, les cartes étaient remises aux commissaires délégués, chargés d'en effectuer la répartition.

Enfin le titre VI énumérait les catégories de personnes auxquelles il devait être délivré, suivant la nature des fonctions et les besoins du service, des cartes de circulation générale ou restreinte, valables pour toute la durée de l'Exposition ou pour un temps limité. Ces catégories comprenaient les membres de la Commission impériale et du commissariat général, les présidents, vice-présidents et secrétaires des Commissions étrangères, les membres des commissariats étrangers, enfin les membres titulaires du Jury international et les membres associés. Les cartes des associés au Jury pour des expositions temporaires étaient limitées à la durée de leurs fonctions.

Indépendamment de ces cartes de circulation, il fallait, pour répondre aux besoins quotidiens de l'Exposition, admettre d'autres entrées gratuites. Celles-ci furent attribuées aux ouvriers employés à des travaux d'entretien ou de réparation, aux gardiens de la section française et aux gens de service des établissements de consommation. Les ouvriers entraient au moyen de laissez-passer provisoires, mis à la disposition des différents chefs de service; quant aux gardiens, ils étaient revêtus d'un uniforme, qui suffisait à les faire reconnaître. Enfin, en ce qui concerne les garçons des restaurants, cafés ou autres établissements, le service de la comptabilité remettait tous les soirs à chaque patron le nombre de cartes de service nécessaire à son personnel; ces cartes devaient être présentées le lendemain avant l'heure de l'admission du public. Elles étaient retirées par les agents du contrôle.

L'ensemble de ces mesures règlementaires, appliquées par un service nombreux et bien dirigé (tabl. 25), a permis d'évi-

ter les désordres et les abus. Même aux jours de plus grande affluence, ce service a constamment fonctionné avec régularité, et cependant le mouvement de la foule aux diverses portes du Champ de Mars a de beaucoup dépassé les prévisions; car le nombre des visiteurs payants, depuis le 1er avril jusqu'au 3 novembre 1867, s'est élevé à près de 11 millions (tabl. 54 à 57).

§ 59. — Recettes diverses.

Outre les subventions de la Ville et de l'État, la Commission impériale a encore encaissé un certain nombre de recettes diverses, dont les tableaux financiers (tabl. 58, 60 à 63) donnent le détail, mais dont il est bon d'indiquer sommairement la nature et l'origine.

Ce sont d'abord les subventions accordées par le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics pour l'exposition de Billancourt et pour l'exposition de la Chine, et celle du ministère de la marine pour l'aquarium marin.

Ce sont ensuite les concessions, dont on a exposé avec développement (§ 53) les mécomptes et les enseignements (tabl. 58).

Ce sont encore les produits des abonnements d'eau et de gaz (tabl. 60), et les remboursements des frais d'installation avancés pour diverses commissions étrangères.

Enfin, c'est le produit des ventes, qui, par suite de la célérité imprimée à la démolition du Palais, n'a pu toutefois atteindre le chiffre des prévisions (§ 51, tabl. 61).

Ces diverses sources de recettes se sont élevées à un total d'environ 3 millions.

§ 60. — Recouvrement des fonds et vérification des comptes.

Pour réaliser les diverses recettes énumérées au paragraphe qui précède, la Commission impériale a dû faire recouvrer, pendant la durée de l'Exposition, un grand nombre de créances, dont beaucoup représentaient des sommes importantes. Cette opération exigeait un examen minutieux et l'expérience de ces sortes d'affaires. Aussi la Commission impériale a-t-elle confié ce soin à un comité spécial (liste 29), qui fut chargé de se mettre en rapport avec les divers débiteurs et d'apurer le règlement des comptes en souffrance.

Le comité des recouvrements est entré en fonctions au mois de juillet 1867. Il lui a été remis une série d'états montant ensemble à 689,761 francs 19 centimes et comprenant 2,242 créances différentes. Ces états étaient répartis entre onze comptes spéciaux, dont les plus importants étaient relatifs aux restaurants étrangers, aux travaux du Parc et de Billancourt, aux services des eaux et du gaz, aux bureaux de tabac, aux réseaux de chemins de fer. Sur la somme totale à recouvrer, le comité a fait rentrer 446,706 francs 83 centimes; il a remis au service du contentieux (§ 53) les titres afférents à 28,031 francs 63 centimes, au sujet desquels il existait des contestations judiciaires; enfin il a laissé, comme reliquat irrécouvrable, une somme de 32,794 francs 81 centimes. Quant au surplus, soit 182,227 francs 92 centimes, il représente le montant des exonérations, réductions ou compenssation, qui ont été prononcées par la Commission impériale au sujet des créances remises au comité.

C'est à ce même comité, aussi compétent que zélé, qu'a été confié, par décision de la Commission impériale, en date du 5 mars 1868, le soin de contrôler les opérations de la comp-

tabilité et d'examiner les nombreuses pièces présentées à l'appui des dépenses de toute nature. Ce travail a duré plus d'une année, le comité ayant eu à examiner plus de 30,000 pièces diverses. Le résultat de cette vérification, aussi précise et aussi sévère que celle de la Cour des Comptes, a démontré l'entière régularité de la gestion financière de la Commission impériale.

§ 61. — Balance générale des opérations financières.

Le budget rectificatif du 30 juillet 1867, balancé en recettes et en dépenses, s'était élevé à 23,891,000 francs; il avait été établi en abaissant systématiquement les prévisions des recettes et en forçant celles des dépenses. Les recettes, et en particulier celles des entrées, ont éprouvé des augmentations sensibles; en même temps diverses dépenses n'ont pas atteint la totalité des crédits qui leur avaient été ouverts. Il en est résulté, en faveur du chapitre des recettes, un excédant (tabl. 63) qui constitue pour l'ensemble des opérations financières un bénéfice important. Conformément à la loi constitutive de la Commission impériale (docum. 1), ce bénéfice doit être réparti par tiers entre l'État, la ville de Paris et les souscripteurs du capital de garantie.

Ainsi s'est terminée, sur un succès financier, heureux complément de son succès moral, cette vaste entreprise, qui n'aura en somme coûté au pays qu'un sacrifice d'environ neuf millions. Il ne rentre pas dans le cadre de ce travail d'analyser toutes les conséquences de la grande solennité de 1867, tant au point de vue des progrès de l'art et de la science, que du rapprochement des peuples. Mais il semble du moins légitime de finir, sur une réflexion économique, ce chapitre consacré aux opérations financières.

Pour la première fois, dans une grande exposition univer-

selle, les capitaux privés étaient associés à l'œuvre gouvernementale. Afin de ménager l'avenir, il était essentiel, bien que cela parût invraisemblable au début, que le public n'eût pas à se repentir de sa confiance, et l'on peut presque dire de son désintéressement patriotique. En outre, au point de vue du crédit général et de l'assiette du marché financier ébranlé par plusieurs secousses, il devait être d'un haut intérêt de prouver qu'une opération, même exposée aux chances les plus défavorables, peut, lorsqu'elle est bien conduite, donner de bons résultats.

Tel est le problème que s'est posé la Commission impériale : c'est son honneur de l'avoir résolu avec un plein succès. Par là, elle a donné au monde des affaires le plus salutaire exemple ; elle a de plus constitué un heureux précédent, dont le public ne perdra pas le souvenir, qui rassurera les capitaux privés, jusqu'ici peu empressés de se lancer dans des entreprises analogues, et qui facilitera beaucoup, à n'en pas douter, la tâche des organisateurs des expositions futures.

LIVRE DEUXIÈME.

APPENDICE SUR L'AVENIR DES EXPOSITIONS.

CHAPITRE IX.

DÉFAUTS DES EXPOSITIONS UNIVERSELLES TEMPORAIRES.

§ 62. — Développement continu des expositions, dans le passé.

Les expositions universelles réunissent périodiquement et pour un temps limité les différentes manifestations de l'activité humaine chez les divers peuples; elles répondent à un besoin de publicité qui s'accroît à mesure qu'elles lui donnent satisfaction; aussi les visiteurs leur demandent-ils avant tout d'être complètes, c'est-à-dire d'embrasser toutes les nations du monde et tout ce qu'il est intéressant de faire connaître. Comme on pouvait s'y attendre, ce vaste programme, implicitement compris dans le mot *universel*, est loin d'avoir été réalisé complétement dès l'abord. Mais celles de ces solennités qui se recommandaient par un progrès marqué dans cette voie ont trouvé là leur principal élément de succès.

Tout en accueillant avec une grande faveur l'exposition universelle de 1851, à Londres, le public avait regretté de nombreuses lacunes. La commission française, en 1855, s'efforça d'en combler plusieurs. Elle appela les beaux-arts, l'agriculture, l'enseignement, à figurer auprès des produits et des méthodes du travail industriel. Une galerie spéciale réunit tous les objets intéressant les besoins journaliers des classes peu

aisées. Cette dernière catégorie de produits ne fut pas comprise dans le programme de l'exposition universelle de 1862, à Londres; mais les beaux-arts, l'agriculture, l'enseignement, y trouvèrent place. Sans doute, le succès de cette troisième solennité internationale eût été plus marqué, si quelque innovation l'eût signalée à l'attention publique.

La Commission impériale a eu à se féliciter de ses efforts pour rendre l'Exposition universelle de 1867 plus complète qu'aucune des expositions précédentes. Le public a vu avec plaisir figurer, pour la première fois, dans un concours de ce genre, les travaux manuels à côté des travaux mécaniques, les produits vivants des diverses sortes de cultures, les spécimens des constructions caractéristiques des divers pays, les exercices et les procédés des arts nautiques, les produits du travail de l'homme aux divers âges historiques, les manifestations de l'art musical. Une sorte de popularité s'est attachée au groupe spécial qui réunissait tous les objets exposés en vue de l'amélioration physique et morale des populations. Enfin les plus sympathiques témoignages ont accueilli l'institution d'un nouvel ordre de récompenses en faveur des établissements ou des localités qui ont développé la bonne harmonie entre les personnes coopérant aux mêmes travaux, et qui ont assuré aux ouvriers le bien-être matériel, intellectuel et moral.

L'histoire des quatre premières expositions peut donc se résumer en ces termes : le public a été satisfait, quand l'arène ouverte à l'émulation des divers peuples a été élargie; il a été déçu, lorsque l'une de ces solennités est restée dans les limites de celle qui l'avait précédée.

§ 63. — Nécessité de rendre à l'avenir les expositions complètes.

Tout le monde comprend que le programme de 1867, n'ayant plus l'attrait de la nouveauté, est désormais insuffisant. Bien que beaucoup de personnes soient portées à croire que l'on trouvera difficilement quelque chose à y ajouter, il y a lieu de signaler divers compléments que le programme réalisé au Champ de Mars peut utilement recevoir.

L'exposition des animaux vivants et des plantes en pleine végétation peut prendre une extension profitable aux intérêts de l'acclimatation et de l'histoire naturelle.

Le travail manuel réclame une représentation plus complète, et toutes les productions de l'intelligence doivent trouver leur place auprès de tous les chefs-d'œuvre de l'art.

Les spécimens relatifs à l'ethnographie et à l'amélioration des rapports sociaux doivent compléter ce tableau de la vie matérielle, intellectuelle et morale des peuples.

On peut affirmer, en un mot, que les organisateurs d'une nouvelle exposition universelle ne seront pas arrêtés par l'impossibilité d'étendre le cadre, déjà si large, qui a été rempli en 1867. Leur première préoccupation devra être, au contraire, de le rendre véritablement complet. Mais l'extension du cadre accroît les difficultés d'exécution; et celles-ci sont déjà telles, que beaucoup de personnes ne veulent plus croire au retour possible de ces concours internationaux.

§ 64. — Nécessité d'un grand emplacement.

Le développement des expositions universelles a eu pour conséquence naturelle une augmentation continue du nombre des exposants et de la superficie qu'il a fallu mettre à leur disposition. Dans le tableau suivant, sont rappelés les chiffres con-

cernant les quatre expositions internationales, qui ont atteint d'assez larges proportions pour être considérées comme véritablement universelles.

DÉSIGNATION DES EXPOSITIONS UNIVERSELLES.	NOMBRE DES EXPOSANTS de TOUTES NATIONS.	SUPERFICIE du TERRAIN OCCUPÉ.
		Mètres carrés.
Londres, 1851, Hyde-Park	14,000	73,000
Paris, 1855, Champs-Élysées	24,000	116,000
Londres, 1862, Cromwell road	30,000	95,000
Paris, 1867, Champ de Mars	52,000	688,000

L'accroissement du nombre des exposants semble d'ailleurs avoir toujours été entravé par l'insuffisance de l'emplacement. Il a fallu prononcer des exclusions de plus en plus nombreuses et imposer aux producteurs admis des restrictions d'espace souvent regrettables. L'expérience du passé conduit donc à prévoir, pour une future exposition universelle, notablement plus de 50,000 exposants et un emplacement supérieur à 700,000 mètres carrés.

§ 65. — Impossibilité de trouver l'emplacement suffisant dans l'intérieur des capitales.

La nécessité d'un si vaste emplacement fait naître, pour la future exposition, une première difficulté. Déjà, aux trois expositions précédentes, on a eu quelque peine à se procurer un espace suffisant dans l'intérieur des deux capitales. En 1867, lorsque, pour satisfaire à des réclamations multipliées, on a dû ajouter une annexe de 220,000 mètres carrés aux 468,000 mètres carrés du Champ de Mars, c'est dans la banlieue de Paris qu'il a fallu chercher le terrain. Ce n'est donc pas dans

l'intérieur de Londres ou de Paris qu'on trouvera disponible une surface de plus de 700,000 mètres. On ne saurait songer à acquérir les terrains nécessaires aux conditions onéreuses qu'on aurait à subir inévitablement en pareil cas. Il faudrait donc renoncer à installer la nouvelle exposition universelle dans l'intérieur d'une des deux grandes capitales où ont eu lieu les expositions précédentes [1].

§ 66. — Disproportion entre l'importance de l'entreprise et le temps employé à la préparer.

L'extension du plan des expositions universelles rend plus évident chaque fois un des défauts essentiels de ces entreprises. Dans la forme périodique qui leur est propre, chacune d'elles est une œuvre de plus en plus vaste qu'il faut exécuter en un court délai et pour une durée éphémère. Ainsi, en quelques mois, il faut organiser une administration temporaire dont les éléments sont mal préparés et se trouvent avec peine. Cette administration improvisée doit néanmoins suffire à une tâche qui réclame une grande somme de travail, et qui change de nature à mesure que l'entreprise avance. La multiplicité des questions qui se présentent à la fois excède bientôt les efforts des personnes qui s'occupent de l'organisation générale. Les chefs des principaux services, absorbés par des devoirs innombrables dont l'urgence n'admet aucun délai, ne peuvent établir entre eux le concert qui doit présider à une œuvre si complexe, dont toutes les parties se tiennent si étroitement. La précipitation d'un pareil travail a même parfois compromis la santé et la vie des personnes qui y ont pris part.

[1] A Londres, où de vastes cultures sont contiguës aux dernières constructions urbaines, il n'y a qu'une difficulté naissant de l'éloignement relatif. A Paris, où le régime de l'octroi a couvert la banlieue d'une multitude d'habitations, il y aura impossibilité absolue.

En outre, le temps ne permet jamais de réaliser complétement les plans, même les mieux arrêtés. C'est ainsi qu'en 1867 on dut, en ce qui concernait le bâtiment principal, renoncer à mettre entièrement à exécution les projets qui avaient été adoptés. L'expérience des expositions antérieures a démontré les inconvénients d'une construction uniforme, recouvrant tous les produits sans tenir compte de leur diversité infinie. Au lieu d'adapter des constructions légères et variées à la nature des objets qu'il faut abriter, on élève une sorte de monument banal, capable de recevoir en chaque lieu les pièces les plus volumineuses. Ne pouvant donner à l'édifice le mérite d'une heureuse appropriation à la nature des choses, les organisateurs s'appliquent à frapper par des dimensions exagérées les regards du public, et grèvent inutilement les finances de l'entreprise.

Convaincue des vices de ce système, la Commission impériale de 1867 avait préparé un plan tout différent, mais qui exigeait une entente préalable entre les exposants de chaque section, pour établir le long des voies générales de circulation des constructions variables selon les besoins. On n'a pas eu le temps d'établir cette entente. On a craint de ne pas être prêt à l'époque indiquée; et il a fallu se résigner à construire encore une de ces vastes halles que l'on pouvait être certain d'achever dans le délai voulu.

Ces inconvénients, qu'on a subis encore en 1867, avaient été plus marqués aux trois expositions précédentes, dont les travaux préparatoires avaient été commencés trop tardivement. En un mot, le temps a toujours manqué pour mûrir le plan général de l'entreprise. Les exposants eux-mêmes viennent ajouter aux difficultés de cette situation, d'abord par leurs hésitations et par leurs incertitudes, puis par leurs demandes exagé-

rées d'espace. Les renonciations tardives de plusieurs d'entre eux sont une autre source d'embarras : elles ont pour conséquence un remaniement considérable des plans de détail au dernier moment, lorsqu'il serait le plus nécessaire d'être fixé et de procéder sans entraves à une rapide exécution. Ces remaniements de la dernière heure entraînent une déperdition de main-d'œuvre et des dépenses énormes qu'il faudrait éviter.

En résumé l'expérience des expositions antérieures enseigne que, pour préparer une nouvelle entreprise de ce genre, ce ne serait pas trop d'une période de six ou huit ans, c'est-à-dire qu'il faudrait autant d'années environ de travaux préparatoires que l'exposition pourrait compter de mois. Il y a là une disproportion choquante entre le temps d'élaboration et la durée de l'entreprise.

§ 67. — Répugnance des intéressés à commencer à temps les travaux de chaque exposition.

Les organisateurs d'une exposition, même s'ils disposaient du délai nécessaire pour la préparer, rencontreraient une difficulté nouvelle. Les producteurs, aussi bien que les gouvernements dont le concours est indispensable, ont toujours répugné à se préoccuper si longtemps d'avance d'une solennité éphémère. Les intérêts et les besoins de chaque jour l'ont emporté sur des prévisions à longue échéance. Après avoir donné rendez-vous aux visiteurs des divers pays à une date fixe, on a toujours perdu un temps précieux, et l'on a préparé ainsi la regrettable précipitation des derniers mois. Lorsque enfin les organisateurs de l'entreprise commencent leurs pénibles travaux, et s'efforcent de réparer le temps perdu, ils ne trouvent pas chez les exposants le concours qui leur serait nécessaire. Loin de se croire obligés d'être prêts au jour indiqué, un

grand nombre tiennent à exposer tardivement, afin d'éviter la poussière des travaux d'installation et les risques qui en peuvent résulter. Quelques-uns même semblent être mus, dans ces retards calculés, par le désir de dérober à leurs concurrents la vue de leurs produits, ou encore de tirer parti de ce qui peut être exposé par des rivaux plus exacts. La commission qui préside à ces travaux précipités d'installation a donc la mission presque impossible de tenir envers le public un engagement qui ne dépend pas d'elle seule, et que des milliers de volontés particulières s'étudient à éluder. Cependant les visiteurs sont fidèles au rendez-vous donné; ils arrivent au jour dit, tenant à honneur d'assister à l'ouverture, et disposés à payer d'un haut prix cette faveur. Leur déception n'en est que plus bruyante : dès lors se répand partout la nouvelle que rien n'est prêt et qu'il faut différer sa visite. Ainsi le succès de l'entreprise est compromis gravement dès le début, et parfois d'une manière définitive. C'est là une difficulté immense; la Commission impériale de 1867 ne l'a levée qu'au prix des plus pénibles efforts. Cette difficulté grandira, dans une nouvelle exposition, proportionnellement à l'extension qu'on lui aura donnée, et les mêmes embarras donneront lieu aux mêmes mécomptes.

§ 68. — Disproportion entre la grandeur de la dépense et la durée du résultat.

Difficiles à préparer, peu propres à satisfaire les exposants et les visiteurs, les expositions universelles entraînent, en outre, par leur durée temporaire et leur périodicité, des dépenses toujours croissantes; il faut recommencer chaque fois une œuvre analogue à celle qui a été détruite quelques années auparavant. Une future exposition ne retrouvera plus rien des travaux exécutés en 1867, au prix de frais énormes. Plus l'entreprise sera vaste, plus les dépenses qu'elle exigera se-

ront considérables. On ne pourra guère demander aux gouvernements ni aux villes des subventions proportionnées à de pareilles prévisions, et il sera plus que jamais nécessaire de faire appel à des souscriptions publiques volontaires. Pour les obtenir, il faut offrir aux souscripteurs l'espoir de recouvrer leurs avances. On ne peut donc accroître les dépenses qu'en raison des recettes probables; mais ces dernières ne sauraient guère s'élever au-dessus du chiffre qu'elles ont atteint en 1867, si l'exposition ne reste ouverte au public que durant quelques mois. Il ne faut pas espérer, d'ailleurs, qu'on puisse augmenter le tarif des droits d'entrée sans diminuer la clientèle, et par suite le produit de ces droits. Il semble donc fort difficile, dans une exposition nouvelle, de faire face aux dépenses qu'il y a lieu de prévoir si, comme par le passé, l'on restreint à un court délai la perception des revenus de l'entreprise.

Les organisateurs des expositions ne souffrent pas seuls de ces mauvaises conditions financières; les exposants ont à supporter des frais d'installation qui se renouvellent inutilement à chaque exposition et qu'on ne peut amortir en quelques mois. Ces frais sont d'autant plus lourds que, dans la précipitation des dernières semaines, la main-d'œuvre renchérit en dehors de toutes les prévisions, et que les exposants sont alors entièrement à la merci des entrepreneurs et des ouvriers. La disproportion des dépenses avec le résultat qu'on en peut espérer est un des traits inhérents aux expositions; l'étendue plus grande donnée à l'entreprise ne fera que l'accuser plus fortement.

§ 69. — Disproportion entre l'enseignement offert au public et l'utilité qu'il en retire.

La durée limitée des expositions compromet encore d'une manière regrettable d'autres avantages qu'on en a surtout attendus. Le rapprochement de tant de produits, le spectacle comparatif de tant de faits concernant les méthodes de production et les rapports sociaux, semblent devoir offrir au public une source toute spéciale d'enseignements. Mais l'expérience a montré que cet espoir est déçu faute de temps. Il faudrait pouvoir, dès l'ouverture de l'exposition, fournir aux visiteurs des catalogues et des guides remplis de renseignements utiles et exacts, des leçons et des démonstrations faites par des hommes instruits dans chaque genre d'industrie et connaissant parfaitement les objets exposés; il faudrait enfin assurer à chacun le loisir de visiter l'exposition dans toutes ses parties, sans être entraîné dans un tourbillon de curieux qui rend l'étude presque impossible. Plus l'entreprise est vaste et s'empare de la faveur publique, moins ces conditions se réalisent. L'arrivée tardive des documents, surtout de ceux qui concernent les nations étrangères, les hésitations et les changements des exposants rendent la rédaction du catalogue très-difficile. D'un autre côté, les hommes d'étude, au milieu de l'affluence de visiteurs que provoquent ces solennités temporaires, peuvent à peine trouver chaque jour deux heures pendant lesquelles un examen attentif soit possible. Jamais, en si peu de temps, ils n'ont pu suffire à observer les faits innombrables momentanément offerts à leurs méditations. C'est tout au plus s'ils parviennent enfin à se reconnaître dans cette immense réunion d'objets instructifs le jour où ils ont le regret de les voir se disperser.

§ 70. — En invitant chaque peuple à présenter ses produits accessoires avec ses produits fondamentaux, les expositions servent mal les intérêts du commerce.

L'enseignement destiné au public n'est pas le seul but des expositions; elles devraient avoir sur les relations commerciales une influence considérable. Mais l'obligation de satisfaire à ces deux intérêts, dans un temps limité, compromet le second aussi bien que le premier. Chaque peuple, périodiquement convoqué à ces concours internationaux, veut y faire connaître tout ce qu'il produit; il craint de laisser ignorer quelqu'une de ses industries, quelque modeste qu'elle soit. Ainsi une grande quantité d'objets de consommation locale viennent prendre la place qu'auraient plus utilement remplie des produits dignes d'être offerts au commerce international. Au fond, chaque peuple ne devrait exposer que ce qu'il excelle à produire et ce que les autres peuples peuvent lui acheter. Les visiteurs qu'appellent les besoins commerciaux se préoccupent uniquement de ces produits fondamentaux, dont les échantillons ne sont jamais assez variés pour eux; ils regrettent avec raison de leur voir disputer la place par des produits accessoires qui arrêtent les yeux, sans offrir de véritable intérêt.

§ 71. — Les expositions rapprochent beaucoup d'hommes, sans grand profit social et non sans inconvénients.

Le double caractère théorique et pratique des expositions leur assure le privilége de rapprocher beaucoup d'hommes de nationalité différente, voués à l'étude ou engagés dans le maniement des affaires. Aucune autre solennité n'offre une pareille occasion, et cependant, jusqu'ici, ce contact, qui semble devoir être si utile, est demeuré à peu près stérile. Chaque exposition passe comme une crise de travail et de curiosité. Absorbés

par les soins multiples d'une organisation difficile, et par leurs devoirs administratifs et financiers, les membres des diverses commissions nationales n'ont pas un instant de loisir pour établir des relations utiles avec leurs collègues des autres nations. Quant aux visiteurs, ils n'ont pas plus le temps de se rencontrer que de voir suffisamment ce qu'ils sont venus chercher parfois de fort loin. Chacun est bientôt rappelé chez lui, et l'occasion momentanément offerte a échappé sans retour prochain. Mais, outre que ce rapprochement de beaucoup d'hommes ne donne pas tout le profit social qu'on pourrait espérer, il produit encore de notables inconvénients. Les expositions universelles ne durent ordinairement que six ou sept mois, et ce n'est guère que pendant quatre mois que les visiteurs arrivent en grand nombre. Cette affluence simultanée renchérit les logements, la nourriture et les transports; elle rend la vie peu commode pour les étrangers, en même temps qu'elle jette le trouble dans l'existence des habitants de la cité.

§ 72. — Insuffisance de la publicité qui attire les exposants et les visiteurs.

Les expositions universelles, malgré l'éclat qu'elles ont jeté, sont loin d'avoir été suffisamment connues de tous et en tous lieux. Après l'ouverture, et presque jusqu'au terme de leur durée, se produisent de nouvelles demandes d'exposer. Chaque jour révèle à un nouveau producteur, plus ou moins éloigné ou étranger aux bruits du monde, l'existence de la solennité où il aurait intérêt à figurer. Mais l'époque de la clôture arrive; il est déjà trop tard. De même beaucoup de personnes se seraient décidées à venir visiter l'exposition, qui n'ont jamais connu son existence; beaucoup encore, trop peu renseignées sur l'intérêt qu'elle pouvait offrir, ne le comprennent et ne songent à se déplacer qu'au moment où elle ferme. En un

mot, la publicité qui attire les exposants et les visiteurs s'accroît notablement pendant l'exposition et grandit précisément vers l'époque où elle devient sans objet. Le jour de la clôture, tout ce qu'on a obtenu à cet égard est aussitôt perdu. Quelques années plus tard, il faudra recommencer pour une nouvelle entreprise, qui prendra fin aussi lorsqu'elle commencera à être connue.

§ 73. — Durée insuffisante de la publicité créée en faveur des exposants.

Les mêmes inconvénients naissent pour les exposants eux-mêmes de la durée temporaire des expositions. Si une telle entreprise conquiert à peine une publicité suffisante, à plus forte raison les exposants qui y prennent part ne s'emparent-ils que lentement de l'attention publique; et, une fois qu'ils y sont parvenus, leur plus grand intérêt serait de conserver un tel élément de succès. Ce serait le prix légitime des efforts et des dépenses qu'entraîne l'exposition. Rien n'est plus funeste que d'interrompre une publicité naissante, et tous les sacrifices seraient acceptés pour la continuer. C'est précisément pour remédier à cet inconvénient des expositions universelles que les expositions partielles vont se multipliant d'année en année, sans épuiser la faveur publique ni lasser le zèle des exposants. Malgré des embarras toujours renaissants, des frais toujours nouveaux, au milieu des soucis de leurs affaires privées, les producteurs vont de ville en ville montrer au public ce qu'ils ont intérêt à lui faire connaître. Ils arrivent ainsi, par des combinaisons extrêmement onéreuses, à exposer d'une façon permanente, en dépit du caractère temporaire qui est propre aux expositions.

§ 74. — La nécessité de stimuler chaque fois la curiosité par des contrastes est pour les expositions une cause de faiblesse.

La périodicité des expositions et la courte durée de chacune d'elles font naître le besoin de stimuler chaque fois la curiosité des visiteurs. Au lieu d'entretenir par des perfectionnements progressifs l'attention éveillée une première fois, il faut, à chaque solennité, imprimer une secousse à l'opinion publique, et triompher des souvenirs qu'ont pu laisser les expositions précédentes, en faisant quelque chose de nouveau qui offre l'attrait de l'inconnu. Il en résulte que, plus une exposition a été bien conçue et heureusement exécutée, plus il y a de difficultés à en entreprendre une nouvelle. Si l'on suppose même que l'on soit arrivé au meilleur plan et aux meilleures mesures d'organisation, il faudra, sous peine de trouver le public indifférent, changer encore ce plan et ces mesures à l'exposition suivante; mais ces changements ne seront plus que des atteintes aux véritables dispositions qu'on aurait dû suivre, et dès lors le besoin de piquer la curiosité publique par des contrastes devient une véritable cause de décadence.

§ 75. — La coïncidence fortuite des calamités publiques et des expositions est toujours pour ces solennités un danger imminent.

Le résultat de tant de travaux et de tant de dépenses est d'ailleurs soumis à toutes les chances des événements extérieurs. En organisant une exposition universelle, il est impossible de compter avec sécurité sur le succès le mieux préparé. Un événement public important, une guerre, une épidémie, peuvent tout à coup ruiner tous les projets, faire échouer l'entreprise et rendre stériles les sommes dépensées et les efforts faits pour assurer la réussite.

CHAPITRE X.

REMPLACEMENT DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES PAR DES EXPOSITIONS PERMANENTES, DITES MUSÉES GÉNÉRAUX OU COMMERCIAUX.

§ 76. — Restées nécessaires, mais devenues très-difficiles sous leur ancienne forme, les expositions doivent être continuées sous une forme nouvelle.

Les difficultés énumérées dans le chapitre précédent sont telles, que les expositions sont devenues, sous leur ancienne forme, d'une exécution très-difficile. Faut-il donc renoncer à cette institution, qui a rendu des services si importants au commerce, à l'industrie et aux arts?

Plusieurs personnes s'y résigneraient sans regret; elles croient qu'il est impossible de surpasser et même d'égaler le succès de la dernière exposition; elles se persuadent que les efforts et les sacrifices qu'elle a coûtés ont découragé pour jamais les producteurs de prendre part à des concours de ce genre. Ces personnes commettent une grande erreur. Elles oublient que dans peu d'années aura surgi une nouvelle série d'industriels ou d'artistes qui voudront, eux aussi, se produire à la publicité. Ceux mêmes qui ont participé à la lutte, sans y remporter les premières récompenses, sont impatients de prendre leur revanche, et méditent déjà de nouvelles combinaisons pour triompher de leurs émules plus heureux.

La publicité est le premier besoin des producteurs, et il n'en est pas qui respecte mieux leur dignité que celle d'une exposition. Cette nécessité est tellement sentie de tous les intéressés, qu'au lendemain de la solennité de 1867 les expositions ont surgi de tous côtés. D'après une enquête incomplète entreprise à ce sujet, on n'en comptait pas, en 1868, moins de vingt-huit pour l'Europe (§ 12).

En résumé, s'il est vrai que les expositions, telles qu'elles ont été réalisées jusqu'ici, ont fait leur temps, il ne l'est pas moins qu'elles répondent à un besoin réel auquel les gouvernements ne peuvent refuser leur attention. On se trouvera donc conduit à les continuer, mais sous une forme nouvelle, qui évite leurs défauts et conserve leurs avantages.

§ 77. — Le caractère temporaire des expositions est la source commune de leurs défauts.

Les défauts des expositions universelles tiennent tous à leur caractère temporaire. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter à l'analyse qui en a été faite au chapitre IX.

C'est parce qu'elles sont temporaires qu'elles exigent des efforts excessifs pour la conception, l'organisation et l'aménagement. Eu égard à leur faible durée, elles ne donnent pas le temps d'amortir les dépenses, et ne peuvent porter qu'une partie de leurs fruits au point de vue de l'enseignement, de la publicité et des relations internationales. Enfin elles ne comportent pas des revenus assez considérables, en compensation des sacrifices qu'elles exigent.

Le remède à ces défauts est tout indiqué : le bon sens public l'a déjà pressenti à la clôture de l'Exposition de 1867 : c'est la permanence.

§ 78. — La permanence, qui corrige les défauts des expositions universelles, n'exclut aucun de leurs avantages.

La permanence corrige les défauts tenant au caractère temporaire des expositions; elle rend vraiment féconds la publicité, l'enseignement et le rapprochement des hommes; elle permet, par les facilités d'amortissement qu'elle donne, des dépenses très-importantes de premier établissement. Mais n'exclut-elle

pas d'autres avantages, qui ont fait la force et le succès des expositions universelles? Le public, qui veut du nouveau, et qui ne se presse jamais tant dans les lieux de réunion que la veille de leur fermeture, ne se lassera-t-il pas d'un spectacle permanent, et du local toujours le même où il lui sera offert? Les producteurs, n'étant plus stimulés par l'attrait des récompenses, consentiront-ils à se déplacer? L'exposition permanente ne deviendra-t-elle pas comme un bazar monotone, où rien n'aiguillonnera la curiosité?

Ces objections ne résistent pas à un sérieux examen de la question. La permanence, et c'est là un de ses mérites, ne satisfait pas cette curiosité stérile et inquiète qui ne veut plus de ce qui est bien, et demande autre chose pour le simple plaisir de changer; mais elle n'exclut pas l'attraction de la nouveauté légitime, qui respecte les améliorations acquises, et elle peut l'accepter comme une des conditions de son programme; elle n'exclut pas davantage le stimulant puissant du jury des récompenses, et elle doit lui faire une place dans son organisation.

La permanence, en supprimant les défauts des expositions, ne supprimera pas en même temps ce qui les fait vivre. Grâce à des institutions qui vont faire l'objet des développements ultérieurs (chap. XI à XIV), elle peut, au contraire, conserver tous les avantages des expositions, et en créer même qui sont inconnus jusqu'ici.

§ 79. — Les expositions permanentes peuvent exister sous deux formes : les musées généraux et les musées commerciaux.

Les institutions permanentes, qui semblent appelées à remplacer les expositions périodiques, peuvent affecter deux formes différentes.

Si elles sont complètes, conformément à la tendance des

expositions universelles (§ 63), il est difficile de les établir dans l'intérieur des grandes villes (§ 65). L'emplacement considérable qu'elles exigent, les dépenses énormes qu'elles entraînent, le concours qu'elles réclament d'un grand nombre d'hommes, en font de vastes entreprises, qui ne peuvent être installées que dans une banlieue rurale, à proximité d'une capitale et reliées à cette capitale par de puissants moyens d'accès (§ 106 à 108). Sous cette forme, on peut les désigner par le nom de *Musées généraux*.

Le défaut d'espace ne permet de faire dans une capitale que des expositions restreintes ; mais de telles expositions peuvent rendre encore de grands services, si elles sont conçues et organisées de façon à répondre aux besoins bien constatés du commerce, et à offrir une représentation abrégée, mais exacte, de tous les pays. Elles sont décrites ci-après (chap. XIV), avec cette seconde forme, sous le nom de *Musées commerciaux*.

§ 80. — Les essais d'exposition permanente tentés en France et en Angleterre ne prouvent rien contre les musées généraux ni contre les musées commerciaux.

Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement qu'on a aperçu les défauts de la périodicité des expositions, et qu'on a songé à les corriger par la permanence.

Le Palais de cristal, qui avait abrité l'exposition anglaise de 1851, ne pouvait être conservé dans son emplacement primitif d'Hyde-Park. Mais, comme on répugnait à le détruire, on prit le parti de le démonter et de le transporter à Sydenham, à 9 kilomètres au midi de Londres. Là, placé au milieu d'un vaste parc, il renferme des produits manufacturés, des collections d'histoire naturelle, des reproductions de l'architecture de divers pays et de diverses époques, enfin de magnifiques jardins. Si cette belle entreprise n'a pas eu un plus grand succès,

il faut l'attribuer à ce que le plan n'a pas été conçu, de façon à donner une satisfaction assez complète aux intérêts des arts et de l'industrie, ni à fournir un aliment suffisant à la curiosité et à l'instruction du public.

Les Anglais ont adopté le même parti pour leur édifice de 1862, dont la portion métallique vient d'être remontée dans le parc d'Alexandra, au nord de Londres. Les regrets unanimes qu'a inspirés, en 1867, aux commissaires étrangers la destruction de l'œuvre à laquelle ils avaient coopéré, ont décidé une compagnie anglaise à installer, dans ce nouveau palais d'Alexandra, une exposition ethnographique permanente.

En France, une tentative d'exposition permanente a eu lieu vers 1862, et elle a malheureusement échoué avec un tel bruit, qu'elle a inspiré à beaucoup de personnes des préjugés persistants contre l'idée elle-même. Il est juste pourtant de reconnaître que l'insuccès tient, non au principe, mais à l'application qui en a été faite, et surtout à l'insuffisance de l'organisation financière, qui n'a même pas permis de mener l'entreprise jusqu'à l'ouverture de l'exposition.

En résumé, ces diverses tentatives ne prouvent rien contre la permanence. Elles démontrent, au contraire, qu'elle constitue un besoin pressenti depuis l'origine des expositions universelles. La permanence n'attend, pour réussir et porter ses fruits, que cette bonne organisation, sans laquelle les meilleures idées restent toujours stériles, et qui est surtout essentielle au succès de tout principe nouveau.

CHAPITRE XI.

CARACTÈRES ET AVANTAGES DES MUSÉES GÉNÉRAUX.

§ 81. — Les Musées généraux doivent comprendre tout ce qu'il y a intérêt, pour les producteurs à exposer, et pour les visiteurs à connaître.

Les expositions ont été jusqu'ici incomplètes, faute de temps pour en élargir le cadre et satisfaire à toutes les convenances, faute d'espace pour contenir un nombre plus considérable d'objets. Ces deux conditions ne manqueront pas aux Musées généraux, qui constitueront une institution permanente, et qui ne devront pas être nécessairement établis au sein même des capitales. Dès lors, il sera possible d'y comprendre tous les produits du travail, toutes les manifestations de l'intelligence humaine, tout ce qui peut servir à faire connaître chaque peuple ou à accroître sa production. Certains objets ont une valeur commerciale; ceux qui les fabriquent ou qui les vendent ont intérêt à les exposer. D'autres objets ont surtout une valeur scientifique, et ne sauraient toujours donner lieu à des transactions profitables aux exposants; mais ils sont susceptibles de captiver l'attention des hommes spéciaux ou la curiosité du plus grand nombre. On peut compter sur l'intérêt des producteurs pour réunir des collections aussi nombreuses que possible des premiers; on obtiendra les seconds en invoquant, au nom de la science, le zèle des particuliers, des corporations ou des pouvoirs publics.

§ 82. — Les Musées généraux comprendront quatre catégories principales d'expositions.

Les Musées généraux comprendront d'une façon permanente les produits qui répondent aux intérêts dont il vient d'être

question. Ces produits, dont la classification sera ultérieurement indiquée (§ 91), se rattachent à trois catégories principales :

Produits commerciaux qui sont l'objet de transactions internationales;

Plantes et animaux à exposer dans l'intérêt de la science ou de l'acclimatation;

Manifestations destinées à faire connaître les travaux des arts usuels, la culture des arts libéraux et les habitudes de la vie sociale.

Si les Musées généraux évitent l'écueil signalé plus haut (§ 74), s'ils repoussent les innovations réclamées par un stérile besoin de changement, ils doivent donner satisfaction, dans une juste mesure, au besoin de nouveauté qui a, jusqu'ici, formé l'attrait des expositions universelles, et susciter périodiquement l'émulation salutaire d'un concours international. On atteindra ce but en appelant, à des époques déterminées, toutes les nations du monde à exposer concurremment certains produits. Ces expositions spéciales annuelles formeront une quatrième catégorie d'expositions comprises dans les Musées généraux.

§ 83. — 1re catégorie : Produits commerciaux qui sont l'objet de transactions internationales.

Nous avons vu (§ 70) que, dans les expositions universelles, les diverses nations exposent à la fois leurs produits fondamentaux et leurs produits accessoires. Elles tiennent toutes à honneur d'être représentées, dans chaque classe, par quelques spécimens. Bien que n'ayant rien de remarquable à faire connaître, les exposants pensent que le jury voudra tenir compte à leur pays de leurs efforts, et qu'une récompense d'un degré quelconque leur sera accordée.

Il n'en sera pas de même dans la partie permanente des Musées généraux. Ici il n'y aura plus l'attrait des médailles pour provoquer de stériles tentatives, et les charges qu'entraînerait l'exposition de produits difficiles à vendre resteraient sans compensation. On sera donc conduit à n'exposer dans cette première section que les produits commerciaux pouvant donner lieu à des transactions internationales, c'est-à-dire ceux qui se recommandent par leur utilité, par leur bonne fabrication ou par leur bon marché. La force des choses en exclura généralement ceux qui ne sont pas d'un usage courant, ou qui sont obtenus d'une façon trop imparfaite ou à des prix trop élevés.

Cette partie du Musée ne comprendra pas seulement les produits des arts usuels ; elle recevra également les livres, les tableaux, les statues et les autres produits des arts libéraux, qui ne trouvent guère aujourd'hui, dans le monde civilisé, de marchés convenables. Un splendide Musée, ouvert journellement près d'une capitale et fréquenté par les classes riches du monde entier serait le meilleur marché pour ces objets de science et d'art, que désirent vendre beaucoup de détenteurs ou de producteurs. La réunion de ces objets constituerait en même temps, pour chaque nation, une exposition fort attrayante.

§ 84. — 2e catégorie : Plantes et animaux à exposer dans l'intérêt de la science et de l'acclimatation.

On a, pour la première fois, en 1855, ajouté au programme des expositions universelles l'exposition des animaux et des plantes (§ 62). Cette addition a été maintenue, en 1867, par l'introduction de deux groupes spéciaux dans le système de classification. En outre, on a consacré à ces groupes un espace relativement considérable. L'île de Billancourt a été aménagée

à l'effet de faire connaître par des concours de quinzaine les différentes races d'animaux (§§ 16 et 47), et, malgré l'éloignement et l'insuffisance des moyens de transport, cette partie de l'Exposition a reçu plus de 200,000 visiteurs. Quant au Jardin réservé pour les expositions d'horticulture, personne n'ignore la faveur dont il a joui.

Il semble opportun de suivre la progression commencée et d'aller même plus loin dans les Musées généraux. Combien de plantes et d'animaux d'un grand intérêt n'ont pu, faute de temps ou d'espace, figurer à l'Exposition de 1867 ! Il serait fort intéressant de les rencontrer à la suite des produits naturels, car ils feraient connaître les parties utiles de la faune ou de la flore des diverses régions. La science étudierait les espèces curieuses réunies par les soins des hommes spéciaux de toutes les nations. L'art tirerait profit de celles de ces espèces qui sont susceptibles de s'acclimater dans la région du globe où est situé le Musée général. Enfin le Musée profiterait lui-même de l'attrait que la vue des plantes et des animaux vivants exerce sur les visiteurs.

§ 85. — 3e catégorie : Manifestations destinées à faire connaître les travaux des arts usuels, la culture des arts libéraux et les habitudes de la vie sociale.

Si la première catégorie de produits est plus restreinte que la catégorie correspondante des objets ordinairement compris dans les expositions universelles, la troisième est, au contraire, plus étendue. Elle renferme d'abord le travail des arts usuels, tel qu'il a été exposé en 1867, mais sous une forme encore plus complète et plus intelligible. Ainsi les machines, mises autant que possible en mouvement, montreraient dans leurs détails les procédés de fabrication. On chercherait à représenter la plupart des industries manuelles, celles-là surtout qui sont ca-

ractéristiques pour une nation ou pour une province. La vente des produits fabriqués sous les yeux des visiteurs, vente qui eut un si grand succès en 1867 (§ 40), notamment dans les sections orientales, ajouterait à l'attrait de l'ensemble, et contribuerait, avec l'aide des subventions accordées par les différents pays, à assurer le succès de ce genre de représentation. On comprendrait très-utilement dans la même catégorie les inventions récemment introduites dans les instruments et les procédés de travail, de façon à en dresser le bilan annuel et à offrir aux inventeurs la publicité dont ils ont tant besoin et qu'il leur est si difficile et si coûteux de se procurer aujourd'hui.

Les matières premières, séparées jusqu'ici des travaux qui les élaborent, seraient plus convenablement placées dans la même galerie. Rapprochées à la fois de l'opérateur et du produit, elles contribueraient plus efficacement à l'instruction des visiteurs.

Les arts libéraux n'ont été représentés, jusqu'à ce jour, que d'une manière insuffisante ; il serait désirable d'en faire comprendre les applications. Tel est le cas pour les instruments ou les œuvres de l'art musical et pour les produits relatifs aux sciences ou à l'enseignement, dont la signification échappe au public, si l'on se borne à les lui montrer sans explications. Des conférences permettraient d'en faire connaître le principe, le mode de construction et l'emploi. En outre, elles retraceraient l'histoire des arts et elles en constateraient la décadence ou le progrès. A l'appui de semblables études, le Musée général comprendrait une collection d'objets ou de modèles analogues à ceux qu'offrait la galerie de l'histoire du travail en 1867, c'est-à-dire les produits que nous ont légués les siècles passés.

Enfin, il y a lieu de donner suite, en les développant encore, aux manifestations dont les comités d'admission du dixième

groupe et le jury du nouvel ordre de récompenses ont pris l'initiative en 1867 avec tant de succès. Un Musée général comprendra utilement ce qui a trait aux habitudes de la vie chez chaque peuple, et surtout ce qui est relatif à l'amélioration des rapports sociaux dans les ateliers de travail. Dans ce groupe, doivent trouver place les bibliothèques et les tableaux ethnographiques, les documents relatifs aux faits d'harmonie et de bien-être des populations; il semble même qu'autour du commissariat de chaque pays devraient être groupées les salles de conversation et de conférence, où les hommes de ce pays pourraient se rencontrer et échanger leurs idées (§ 127).

§ 86. — 4e catégorie : Expositions spéciales annuelles.

Si les objets ayant un caractère commercial peuvent seuls figurer dans la première catégorie susmentionnée (§ 83), il est intéressant et utile de voir à certaines époques, pour telle ou telle branche d'industrie, l'état de la production chez tous les peuples. Les concours périodiques, partiels quant aux objets, universels quant aux exposants de chaque spécialité, aurait, en outre, l'avantage de satisfaire ce besoin de variété qu'éprouve le public. Cette variété serait fort marquée assurément dans l'exposition permanente, qui se renouvellerait sans cesse par l'apparition des nouveaux produits ou des récentes inventions; mais elle serait encore plus prononcée dans les expositions spéciales annuelles. Grâce à cette organisation, le Musée général serait à la fois stable et mobile comme la production elle-même.

Les États européens ont pour production principale les objets manufacturés ; les autres fournissent surtout des matières premières. Cependant chaque peuple fait de constants efforts pour se suffire à lui-même; et les concours périodiques des Musées généraux seraient éminemment utiles pour mettre en

lumière le résultat de ces efforts. En un cycle de quelques années, apparaîtraient successivement l'agriculture, l'horticulture, les machines, les minéraux et la métallurgie, les tissus, les meubles, et en général les arts usuels et les arts libéraux de tous les peuples. Les diverses nations occuperaient successivement la place importante. On ne verrait pas toujours les mêmes pays absorber, à peu près dans le même ordre, le même nombre de récompenses. Beaucoup auraient la satisfaction de voir proclamer tour à tour leur supériorité, soit qu'elle résulte des dons de la nature, soit qu'elle se présente comme une conquête de l'esprit humain.

L'institution des récompenses aurait ici sa vraie place. Dans les expositions universelles, les jurés, comme les autres coopérateurs, voient croître la difficulté de leur tâche, à mesure que l'entreprise s'étend. D'une part, en effet, le nombre des produits à examiner est tellement considérable que, malgré la division du travail, les décisions sont trop précipitées, en même temps qu'elles se font trop attendre; d'autre part, il faut céder, dans une certaine mesure, à des considérations en quelque sorte politiques, et donner satisfaction à tous les pays en leur attribuant, dans l'ensemble, un minimum de récompenses. Au contraire, dans les concours restreints des Musées généraux, l'examen des produits serait facile, et les verdicts du jury seraient médités. Un pays se consolerait de n'avoir, dans une branche de travail, qu'un petit nombre de récompenses par l'espoir d'en obtenir un plus grand nombre dans une autre spécialité.

§ 87. — Les Musées généraux peuvent prospérer à l'extérieur des capitales.

Les expositions temporaires ne peuvent avoir lieu que dans des centres de population. En effet, c'est là seulement qu'elles

trouvent, à un moment donné, les ressources dont elles ont besoin, notamment : un nombre considérable d'ouvriers pour la construction de l'édifice et pour l'installation des produits, des moyens commodes de transport, les logements et les approvisionnements, les distractions nécessaires aux visiteurs, dont l'influence est elle-même indispensable au succès de l'entreprise.

Il en serait autrement d'une création permanente qui pourrait compter sur l'aide du temps. Le Musée général, placé à l'extérieur de la capitale, devrait être rattaché à celle-ci par un chemin de fer, qui ferait en quelque sorte du Musée un nouveau quartier. La plupart des étrangers ou des indigènes, tout en habitant la capitale, visiteraient le Musée général aussi facilement que les Parisiens visitaient, en 1867, l'Exposition du Champ de Mars. Ceux qui voudraient faire une étude plus assidue trouveraient des hôtels convenables dans la nouvelle ville qui se fonderait bientôt autour du Musée.

§ 88. — La permanence des Musées généraux compense les charges d'établissement.

Établis dans ces conditions, les Musées généraux entraîneraient des dépenses beaucoup plus considérables que celles des expositions ; mais ce supplément de charges serait largement compensé par les avantages dérivant de la permanence.

Un Musée général pourrait répartir sur un grand nombre d'années l'amortissement des ses frais de premier établissement. Le temps dont on disposerait permettrait, en outre, avec les dépenses données, d'obtenir des constructions mieux faites, des installations plus soignées, et, en général, un service meilleur.

§ 89. — La permanence donne l'efficacité désirable à l'enseignement, à la publicité et au rapprochement des hommes.

Dans une exposition universelle on n'a pas le temps de voir,

encore moins celui d'étudier. Dans un Musée général, au contraire, on pourrait examiner à loisir les produits exposés et suivre sur place les explications données par les ouvrages spéciaux, par les exposants ou des professeurs; on aurait, en outre, dans le catalogue, un moyen d'information très-supérieur au document incomplet dont on a dû se contenter jusqu'à ce jour. Il est absolument impossible, quelque effort que l'on fasse, d'obtenir en temps utile des exposants, quand leur nombre s'élève à 50,000, les renseignements nécessaires à la confection d'un bon catalogue. On a été, à cet égard, dans les expositions antérieures, placé entre deux systèmes : publier au commencement un catalogue inexact, ou bien publier à la fin un catalogue complet. L'Angleterre a toujours suivi le premier système; en 1862 et 1867, la France l'a suivi également, et de tous les catalogues, le sien a paru le premier, le jour même de l'ouverture. Les autres puissances ont, en général, adopté le second système; c'est à l'époque de la clôture qu'ont paru les listes d'exposants et leurs notices.

De ces deux systèmes, le dernier est le moins satisfaisant; mais le premier n'est pas irréprochable. Il est évident que le catalogue d'un musée permanent pourrait être fort exact. Il pourrait même constituer une publication du plus haut intérêt. Rédigé sans précipitation, à l'aide des renseignements fournis par les hommes compétents de tous les pays, il contiendrait la nomenclature exacte des producteurs et des produits, ainsi que des notices annexes sur les établissements importants, sur les industries diverses, sur les forces productives des nations. Il serait certainement ainsi la source d'informations la plus complète que l'on puisse trouver sur l'ensemble des manifestations de l'activité humaine; il en offrirait, à un moment donné, le tableau fidèle et la mesure exacte; il marquerait à la fois

les progrès réalisés par les producteurs et les progrès qui sont en voie de s'accomplir.

Il ne resterait plus à faire paraître à jour fixe que le catalogue de l'exposition spéciale annuelle; mais l'exemple du catalogue de la section française de 1862 et des catalogues d'agriculture et d'horticulture de 1867 a montré qu'avec un nombre peu considérable d'exposants, une semblable publication n'a rien d'impossible.

La publicité ne gagnerait pas moins que l'enseignement à la permanence des Musées généraux. Jusque dans les plus petits hameaux de nos provinces et des régions voisines, jusque dans les contrées les plus reculées, on finirait par savoir qu'un Musée général se prépare ou existe. La publicité ordinaire des journaux suffirait certainement pour atteindre ce but. On aurait d'ailleurs le temps, qui a manqué jusqu'ici, d'organiser une publicité spéciale, plus active, plus puissante, faisant appel jusqu'aux extrémités du monde aux États, aux provinces, aux corporations, aux industriels, aux visiteurs.

Cette utile publicité, que l'exposant recherche au prix de lourds sacrifices, que le consommateur accueille avec confiance parce qu'elle se fonde sur des objets et non sur des assertions contestables, cette publicité est, comme on l'a vu (§ 73), d'une durée insuffisante dans les expositions temporaires. Elle deviendrait plus féconde dans les Musées généraux, puisqu'elle serait permanente.

Enfin, dans les expositions universelles, le rapprochement des hommes n'a jamais produit les résultats qu'on en pouvait attendre. Dans les Musées généraux les personnes chargées d'organiser la participation des divers pays auraient le temps de se voir et d'étudier ensemble une foule de questions d'intérêt international. Il en serait de même pour les exposants et

les visiteurs, qui pourraient se réunir par groupes, suivant leur spécialité, et donner, sur les questions de commerce et d'industrie, des renseignements qu'aucune enquête locale ne saurait fournir.

§ 90. — La permanence modère utilement l'affluence des visiteurs et diminue l'effet désastreux des calamités publiques.

Les inconvénients qu'entraîne, dans les expositions universelles, l'affluence simultanée d'un grand nombre de visiteurs ne seraient pas à craindre pour un Musée général. Les visites s'échelonneraient sur de longues périodes au plus grand avantage de tous. On se rend un jour à une exposition, et l'on y revient le lendemain pour y revenir encore, car elle ne dure qu'un temps très-court. La satiété naît de ces courses très-rapprochées, lorsque l'attrait du premier coup d'œil est épuisé; on se fatigue, on voit mal et l'on est mécontent de ce qu'on a vu. Si l'on n'était pas obligé de se presser, on examinerait avec plus de fruit, on sortirait plus satisfait, et l'on reviendrait plus souvent.

Si une guerre ou une épidémie viennent à éclater pendant les préparatifs d'une exposition universelle, les exposants ne se présentent pas ou le public fait défaut. Dans les deux cas, l'entreprise avorte. Avec un Musée général, au contraire, le succès peut être ralenti, mais il renaît dès que les circonstances se montrent plus favorables.

Si toute autre cause que des calamités publiques apporte du retard, si l'on n'est pas prêt à temps, le dommage est bien plus grand pour une exposition universelle que pour l'exposition spéciale annuelle comprise dans le programme d'un Musée général. D'ailleurs une telle éventualité n'est guère à prévoir dans ce dernier cas, puisque les concours annuels

seraient annoncés longtemps d'avance. Ces concours ne comprendraient qu'un nombre relativement peu considérable d'exposants ; l'administration pourrait donc plus facilement stimuler les retardataires, et remplacer à la dernière heure ceux qui ne seraient pas prêts. Enfin, ne formant qu'une fraction du Musée général, ces expositions périodiques ne sauraient, même en cas d'échec partiel, compromettre le succès de l'ensemble.

CHAPITRE XII.

ORGANISATION DES MUSÉES GÉNÉRAUX.

§ 91. — Classification servant de base à l'organisation des Musées généraux.

L'organisation des Musées généraux devra reposer sur les principes consacrés par le succès de l'Exposition universelle de 1867. Destiné à offrir au public une réunion immense d'objets de toutes sortes, un Musée général les présentera méthodiquement classés, et groupés à la fois par nature de produits et par nationalité. Une concordance exacte sera établie entre la disposition des diverses parties du Musée général et la classification adoptée pour les objets appelés à y figurer.

L'expérience heureuse qui a été faite et l'habitude que les exposants et les visiteurs ont déjà contractée recommandent la classification suivie par la Commission impériale de 1867. Mais il conviendrait de la simplifier encore pour la mettre mieux à portée du public et pour éviter les lacunes qu'on pouvait remarquer en 1867 dans certains pays. Ainsi l'on réunirait en un seul groupe, où tous les peuples pourraient être représentés, les œuvres d'art, le matériel et les procédés des travaux intellectuels. On désignerait ce groupe sous le titre : *Matériel, produits et procédés des arts libéraux.*

Les matières premières devraient être réunies aux procédés de fabrication dans un groupe qui pourrait être nommé : *Matières premières, instruments et procédés des arts usuels.*

Les denrées qui se consomment chaque jour pour le chauffage, l'éclairage et les autres besoins des familles, prendraient place auprès des aliments et des boissons, qui sont la base de la consommation domestique. Ainsi serait formé un groupe

que l'on pourrait appeler : *Aliments et denrées de consommation domestique.*

On maintiendrait les deux groupes désignés par les titres : *Mobilier et objets dépendants de l'habitation*, *Vêtements et autres objets portés par la personne.*

Les deux autres groupes consacrés, en 1867, à l'agriculture et à l'horticulture, seraient heureusement remplacés par deux groupes ayant pour titres : *Plantes* et *Animaux.* Ce seraient les groupes des produits exposés à l'état vivant.

Enfin, les objets exposés en vue de l'amélioration physique et morale des populations, qui constituaient le dixième groupe de la classification suivie en 1867 (§ 6), n'auraient plus à former un groupe distinct, par suite du développement que trouverait chacune de leurs principales catégories dans les différents groupes du Musée général; ainsi, le groupe affecté au matériel, aux procédés et aux produits des arts libéraux, comprendrait les objets relatifs à l'enseignement des enfants et des adultes. Dans les groupes consacrés au mobilier, au vêtement, aux aliments et aux denrées de consommation domestique, aux matières premières, aux instruments et aux procédés des arts usuels, ne manqueraient pas de figurer les produits qui se recommandent aux consommateurs par leurs qualités utiles unies au bon marché. Le groupe des vêtements s'enrichirait heureusement des costumes nationaux populaires. C'est dans tous les groupes d'un Musée général que les produits divers fabriqués par des ouvriers chefs de métier se feraient leur place et l'occuperaient mieux encore qu'en 1867. Quant aux travaux manuels, ils seraient naturellement compris dans le groupe consacré aux travaux des arts usuels, et la permanence du Musée général leur préparerait le développement qui a été mentionné plus haut (§ 85).

Un groupe spécial, sous le titre : *Spécimens relatifs au perfectionnement des habitations,* comprendrait, en premier lieu, les habitations qui se recommandent soit par un caractère de nationalité ou par un intérêt historique, soit par les bonnes conditions hygiéniques unies au bon marché; en second lieu, les constructions destinées aux travaux des ouvriers, telles qu'usines, ateliers, chantiers. Ces expositions seraient faites en vue du perfectionnement des habitations chez les divers peuples et chez les diverses catégories d'ouvriers urbains ou ruraux.

Au chapitre III a été mentionné un ordre tout spécial de faits et de documents qui formerait un neuvième groupe, sous le titre : *Ethnographie et spécimens relatifs à l'amélioration des rapports sociaux.*

Enfin un autre groupe comprendrait les *Objets temporairement présentés en vue du concours annuel.*

Cette classification des produits en dix groupes servirait de base à la disposition des locaux du Musée général. Cette disposition serait en partie commandée par la nature et par les dimensions des objets. L'ordre de succession des dix groupes obéirait donc en même temps à des nécessités matérielles et à des convenances scientifiques ou sociales. Cet ordre est indiqué dans les paragraphes suivants.

§ 92. — Distribution des locaux en un jardin central et douze zones circulaires concentriques.

Le plan adopté pour l'Exposition de 1867 a été incontestablement une des principales causes du succès obtenu. Il y a donc lieu de le conserver, en le simplifiant conformément aux principes qui viennent d'être indiqués.

L'établissement du Musée général sera composé de sections rayonnantes, comprenant chacune les expositions d'une même

nation, et divisées transversalement par douze zones concentriques, entièrement circulaires, sans partie droite. Dix de ces zones correspondront aux dix groupes du système de classification. Les deux autres seront réservées exclusivement à la circulation des visiteurs, ainsi qu'au service de l'entretien et de la surveillance. Ces zones auront, pour centre commun, un lieu de repos analogue au jardin central que le public a tant recherché à l'exposition de 1867. On va les énumérer sommairement du centre à la circonférence.

§ 93. — Jardin central.

Le lieu central de repos et de réunion, tout en conservant le caractère de jardin de plaisance, devra être aménagé de façon à préserver le public des intempéries de la mauvaise saison : ce sera un jardin *couvert*, d'environ 100 mètres de rayon. Au centre, un vaste espace libre se prêterait aux réunions et aux cérémonies, qui accompagnent habituellement les expositions.

C'est dans la construction de l'abri du jardin central que devra s'exercer le talent de l'architecte, pour obtenir un de ces effets que le public aime à trouver dans les lieux préparés pour le recevoir : ce sera la seule partie du Musée général à laquelle on pourrait encore chercher à maintenir le nom traditionnel de Palais. Dans les autres parties, il faudrait s'attacher à réaliser complétement le plan que le Commissaire général a soumis à la Commission impériale de 1867, et que le temps n'a pas permis d'exécuter dans tous ses détails.

Du jardin central rayonneraient les diverses sections nationales jusqu'à la circonférence même de l'établissement. Chaque section affectée à une nation serait parcourue par une ou plusieurs voies rayonnantes d'une largeur de 5 à 8 mètres, dont le nom rappellerait le pays auquel la section appartiendrait.

Ces voies rectilignes indiqueraient les diverses nationalités aussi nettement que, dans le Plan de 1867, les voies concentriques indiquaient les subdivisions du classement. Quatre larges voies générales, également rayonnantes et orientées d'après les points cardinaux, partiraient du jardin central pour se terminer à la zone extérieure. Ces grandes voies de circulation, n'appartenant à aucun peuple, porteraient chacune le nom du point de l'horizon vers lequel elles seraient dirigées, et permettraient au visiteur de s'orienter aisément.

Dans toutes les sections seraient élevées des constructions légères formant des salles, qui seraient traversées, dans chaque zone, par la galerie circulaire affectée à un même groupe de produits. Ces constructions, destinées aux objets qui réclament un abri, formeraient une sorte de quartier national bien caractérisé, disposé au gré de chaque pays et selon ses propres convenances.

§ 94. — 1re zone : Ethnographie et spécimens relatifs à l'amélioration des rapports sociaux.

Autour du jardin central seraient groupées, dans une première zone, les collections d'ethnographie et les diverses expositions qui se lient à l'étude des rapports sociaux. Dans les salles de cette zone seraient déposés tous les documents destinés à faire connaître les établissements ou les localités qui offrent de précieux exemples d'harmonie entre les personnes coopérant aux mêmes travaux, exemples si justement signalés à l'attention de tous les peuples, en 1867, par l'institution du nouvel ordre de récompenses (§ 8). On y trouverait aussi tous les dessins et les produits, qui peuvent le mieux définir les qualités distinctives des races d'hommes dans chaque contrée et à chaque époque de leur histoire.

§ 95. — 2e zone : Travaux des arts libéraux (matériel, produits et procédés).

Cette deuxième zone grouperait les productions intellectuelles, ainsi que les objets et les instruments nécessaires aux producteurs. Les œuvres d'art, tableaux, sculptures, gravures et dessins y prendraient leur place auprès du matériel des arts libéraux. La musique serait représentée par les instruments divers, les livres et partitions. Les ouvrages littéraires et les collections scientifiques viendraient compléter cet ensemble, auquel se joindrait le matériel des divers enseignements techniques.

§ 96. — 3e zone : Mobilier et objets dépendants de l'habitation.

La troisième zone abriterait le groupe du mobilier et des objets dépendants de l'habitation : meubles et ameublements, tentures et papiers peints, verreries et produits céramiques, ustensiles d'usage domestique, appareils de chauffage et d'éclairage, orfévrerie et bronzes d'ornement.

§ 97. — 4e zone : Vêtements et autres objets portés par la personne.

La quatrième zone, sous le titre général de *Vêtements,* comprendrait les tissus de tous genres, les accessoires du vêtement, les habillements des deux sexes, les costumes nationaux des diverses contrées, les bijoux et tous les autres objets destinés à être portés par la personne.

§ 98. — 5e zone : Aliments et denrées de consommation domestique.

Une cinquième zone recevrait le groupe des objets journellement consommés au foyer de la famille. C'est là que figureraient les farines et les fécules et tous leurs dérivés, les produits de la boulangerie, de la pâtisserie, de la confiserie, les

viandes et poissons frais ou conservés, les boissons fermentées, ainsi que les huiles d'éclairage et les combustibles d'un usage domestique.

§ 99. — 6e zone : Travaux des arts usuels (matières premières, instruments et procédés).

La galerie des travaux des arts usuels, telle que l'a vue l'Exposition de 1867, serait remplacée par une suite de vastes ateliers de travaux mécaniques ou manuels, conservant le caractère de la contrée où ils existent, et entièrement aménagés selon les mœurs industrielles de ces divers pays. En joignant dans un même groupe les matières premières aux instruments et aux procédés de fabrication, au lieu de les séparer comme on l'a fait jusqu'ici, on rendrait plus instructif ce spectacle du travail mécanique ou manuel, et l'on ferait mieux comprendre le rôle et l'emploi des matières premières dans les diverses industries. La permanence des Musées généraux serait particulièrement favorable à un beau développement des expositions de ce groupe, et la représentation des travaux des arts usuels serait plus complète qu'elle n'a jamais été.

La nécessité de mettre en mouvement les machines, qui occuperont une large place dans ce groupe, exige que l'on se préoccupe de la production des forces motrices. Le système des moteurs multiples, à rayon d'action restreint, a donné, en 1867, de bons résultats : il y aurait lieu de l'appliquer d'une manière plus complète encore dans un établissement permanent. Les générateurs, ne pouvant être placés dans la sixième zone, seraient installés dans la zone suivante, à proximité des machines motrices.

§ 100. — 7e zone : Promenoir.

Une septième zone, exclusivement affectée à la circulation du public, formerait autour des six premières un vaste promenoir, qui aurait une largeur de 34 mètres. De chaque côté de ce promenoir, dont la partie médiane serait à ciel ouvert, des marquises peu élevées, disposées en portiques uniformes, fourniraient aux visiteurs un abri efficace contre le soleil ou l'intempérie des saisons. Du côté de la sixième zone, ce portique extérieur serait surmonté de décorations d'un caractère national, propres à faire nettement reconnaître chaque section et à en bien accuser les limites.

Au centre de cette grande voie de circulation, en partie souterrains et cachés sous des massifs de verdure, seraient placés les générateurs de vapeur, dans chacune des sections qui auraient besoin de force motrice. Ainsi disposés, ils pourraient fournir la vapeur aux moteurs des sixième et huitième zones.

§ 101. — 8e zone : Exposition spéciale des objets présentés en vue du concours annuel.

L'exposition des objets temporairement présentés en vue du concours annuel occuperait la huitième zone; elle aurait pour abri une galerie, disposée de façon à se prêter aussi complétement que possible aux besoins variés des produits qui s'y succéderont d'année en année. Il importerait, par exemple, de diminuer, autant que l'on pourra, le nombre des points d'appui, afin de laisser toute liberté d'approprier aux besoins de chaque exposition annuelle l'espace couvert de cette galerie.

En tenant compte de la nature des objets et de la convenance de ramener plus ou moins fréquemment pour quelques-uns d'entre eux le concours international, on pourrait établir

un cycle de dix années se reproduisant régulièrement de la manière suivante :

Première année : Agriculture (y compris les machines agricoles et les aliments);

Deuxième année : Horticulture et beaux-arts;

Troisième année : Travaux des arts usuels;

Quatrième année : Horticulture et beaux-arts;

Cinquième année : Agriculture;

Sixième année : Horticulture et arts libéraux;

Septième année : Mobilier et vêtements;

Huitième année : Horticulture et beaux-arts;

Neuvième année : Agriculture;

Dixième année : Horticulture, beaux-arts et concours pour le nouvel ordre de récompenses.

§ 102. — 9e zone : Spécimens relatifs au perfectionnement des habitations.

Une neuvième zone, située extérieurement à la galerie des expositions annuelles, recevrait à ciel ouvert les spécimens relatifs au perfectionnement des habitations. Ce groupe devrait offrir à l'examen des visiteurs, dans chaque section nationale, les meilleurs exemples des habitations destinées aux ouvriers urbains ou ruraux; il n'exclurait pas les édifices de toute autre destination, qui seraient jugés propres à mettre en lumière le style architectural particulier à chaque peuple. Le bâtiment destiné à loger le commissaire délégué par le gouvernement auquel appartient cette section donnerait l'occasion naturelle de montrer ces traits distinctifs des habitudes nationales. Les constructions plus modestes se grouperaient autour de ce bâtiment. A ces constructions se mêleraient des spécimens d'ateliers, d'abris pour le travail collectif ou isolé. Là encore trouveraient place les salles destinées aux conférences, aux expériences scien-

tifiques, aux concerts, aux diverses représentations nécessaires pour faire connaître au public des productions littéraires ou scientifiques, des compositions musicales jugées dignes de fixer l'attention. Chaque pays pourrait seul, ou réuni à d'autres, compléter ainsi les manifestations propres à faire connaître son génie national. Enfin, c'est encore dans cette zone que seraient établis les salons de réunion, les restaurants, les lieux de délassement conformes aux mœurs locales. On organiserait ainsi la *zone des hameaux*, qui, faute de temps et d'espace, n'a pu être qu'ébauchée en 1867, et qui cependant a vivement excité l'intérêt du public, notamment dans les sections des Pays-Bas, de l'Autriche, des États scandinaves, de la Russie, de la Turquie, de l'Égypte et de Tunis.

§ 103. — 10e zone : Parc pour l'exposition des plantes et des animaux.

Au delà de la zone des hameaux s'étendrait un parc destiné à l'exposition des produits et des méthodes de culture agricole et de culture horticole. Dans divers compartiments de ce parc viendraient figurer les plantes qui offrent un intérêt économique ou scientifique. Grâce au concours de chaque peuple, on aurait bientôt dans cette zone un jardin d'acclimatation sans rival. Chaque section du parc affectée à une nation prendrait, par la nature même des plantes qui s'y trouveraient réunies autant que le permettrait le climat, l'aspect distinct de la flore locale et formerait un paysage d'un genre spécial. L'ensemble du Parc tirerait avantage de ces détails pittoresques, s'ils étaient conçus avec art et combinés sur un plan général.

§ 104. — 11e zone : Galerie extérieure complétant la 10e zone et donnant abri aux plantes, aux animaux et aux objets d'histoire naturelle.

Cette nouvelle zone, sorte de dépendance de la précédente,

donnerait un abri aux animaux et aux plantes qui ne peuvent rester en plein air. C'est là que se montreraient les spécimens des races d'animaux domestiques et des autres types les plus intéressants de la faune locale, de manière à compléter, au point de vue de l'acclimatation, l'exposition de la dixième zone. Des serres, des écuries, des étables et autres constructions analogues, fourniraient elles-mêmes de nouveaux motifs d'exposition : elles recevraient le matériel spécial de l'horticulture, et de l'élevage des divers animaux. Les ruchers, les magnaneries, les aquariums, viendraient naturellement se ranger dans cette partie du parc. Enfin, près de ces expositions permanentes d'animaux et de plantes, se formeraient rapidement de précieuses collections d'histoire naturelle, véritables archives des deux règnes organiques, qui constitueraient pour la science un magnifique complément de cette zone.

§ 105. — 12e zone : Annexes (magasins, dépôts et logements).

Au pourtour de la onzième zone et à la limite extérieure de l'établissement serait la douzième et dernière zone circulaire, qui serait destinée aux bâtiments de service, aux maisons d'habitation des personnes obligées de résider dans le Musée général, aux laboratoires et aux magasins de toutes sortes. Un chemin de service, en facile communication avec le dehors, traverserait toute cette zone.

Enfin le vaste établissement dont le plan vient d'être esquissé serait entouré d'une clôture d'un aspect riant, propre à en rendre le voisinage agréable. Une large voie publique se développerait autour de cette clôture ; elle relierait entre elles les quatre grandes portes placées à l'entrée des voies rayonnantes principales, aboutissant au jardin central. En outre, quatre portes secondaires correspondraient à des voies rayon-

nantes, qui multiplieraient les moyens d'accès, mais ne pénétreraient pas au delà du Promenoir (7e zone).

§ 106. — Principes relatifs au choix de l'emplacement.

Les indications qui viennent d'être données sur l'organisation des Musées généraux sont indépendantes de tout pays, de tout emplacement spécial. On peut réaliser un tel projet dans toutes les localités où les voyageurs ont une certaine tendance à se porter. Mais il faut cependant remarquer que, par le grand nombre des volontés dont il réclame le concours et des intérêts qu'il met en jeu, ce projet ne peut offrir des chances suffisantes de succès, que s'il réunit certaines conditions fondamentales. Quelques-unes de ces conditions vont être indiquées.

§ 107. — Proximité d'une capitale.

Il a été établi (§ 65) qu'il fallait renoncer à trouver dans l'intérieur d'une grande capitale les vastes terrains qu'exige l'établissement d'un Musée général; ce fait a été signalé comme un inconvénient fondamental des expositions universelles. Il est indispensable d'écarter cette difficulté dans l'organisation des Musées généraux, sans perdre toutefois le bénéfice des ressources qu'offrent les grands centres de population. Les fondateurs d'un tel établissement devront regarder comme une condition essentielle de succès le voisinage d'une capitale; et ils ne s'en éloigneront que juste assez pour acquérir, dans des conditions avantageuses, les grandes étendues de terrain nécessaires à l'entreprise.

§ 108. — Création de moyens spéciaux d'accès.

Les fondateurs devront rechercher tous les moyens possibles de relier le Musée général avec la capitale par des voies de

communication nombreuses et bien desservies. Le but à atteindre, c'est d'écarter tous les inconvénients de la distance, et de faire, en quelque sorte, du Musée général un quartier ou un faubourg de la capitale.

Parmi les moyens d'accès indispensables, il faut citer, en première ligne, un chemin de fer qui partirait nécessairement de l'intérieur et même du centre de la capitale, pour arriver dans l'enceinte du Musée général. Il ne faut pas craindre de consacrer à l'établissement de cette voie une partie importante du capital de l'entreprise; un Musée général privé de ce moyen indispensable échouerait infailliblement, du moins comme institution internationale.

Le voisinage d'un fleuve ou d'un cours d'eau navigable peut être mis à profit pour la création d'un service de bateaux à vapeur. C'est un moyen de communication agréable et qui peut être livré au public à des prix modérés. Un canal creusé pour le service spécial du Musée permettrait utilement aux voyageurs et aux marchandises de parvenir à peu de frais dans l'enceinte même de l'établissement.

§ 109. — Création d'un nouveau centre de population.

Un Musée général ne restera certainement pas isolé au milieu d'une contrée rurale. Les intérêts qu'il fera naître et le courant de visiteurs qu'il amènera réuniront, avec le temps, dans la localité, une population considérable. En effet, cet établissement offrira un aliment continuel à la curiosité publique; il fournira en grand nombre des moyens de récréation et d'étude; il formera une sorte de rendez-vous des personnes aisées de toutes les nations; son vaste Parc créera, à lui seul, les distractions que recherche le monde élégant dans certains lieux de plaisance, qui sont loin d'offrir les mêmes ressources. Cette localité sera

également recherchée par cette classe nombreuse de personnes qui, étant appelées à la ville par des occupations journalières, veulent cependant trouver dans leur habitation les avantages de la campagne. Il y aura donc toute chance de créer autour du Musée général une cité de villas et d'habitations de famille.

Cette idée fournit le principe d'une combinaison très-importante pour créer les capitaux nécessaires à l'entreprise. Le développement de ce centre nouveau de population donnera, en quelques années, aux terrains voisins du Musée général une plus-value considérable, dont il faut assurer le bénéfice entier à la compagnie chargée de l'entreprise. Pour cela il faut que cette compagnie achète dès l'origine, au taux des terrains d'exploitation rurale, une vaste étendue territoriale, de façon à y trouver l'emplacement du Musée général, et à demeurer en possession de l'excédant nécessaire pour asseoir le nouveau centre de population. Ces terrains, convenablement divisés et pourvus d'eau, de gaz, de voies publiques et d'égouts, pourraient évidemment être revendus avec un bénéfice qui croîtrait à mesure que l'entreprise réussirait mieux. Un capital immense naîtrait ainsi des progrès mêmes de l'opération et lui donnerait une base solide.

§ 110. — Combinaisons qui peuvent favoriser l'acquisition de l'emplacement nécessaire.

L'acquisition d'une étendue de terrain, capable de répondre aux prévisions qui viennent d'être énoncées, offrira des difficultés sérieuses. Il est évident que la perspective de l'établissement d'un Musée général, dans un emplacement déterminé, ferait naître chez les propriétaires du sol des prétentions qui rendraient l'opération impossible. Le seul moyen de lever cette

difficulté est d'éviter toute désignation préalable d'emplacement et de maintenir une sorte de concurrence entre diverses localités plus ou moins propres à la réalisation de l'entreprise. Dans ce but, on pourrait rechercher, autour de la capitale près de laquelle on se proposerait de fonder un Musée général, une zone de pays propices à cette fondation. On indiquerait dans cette zone un certain nombre de localités qui pourraient être choisies. Puis on ferait connaître au public l'intention d'acquérir les terrains à un prix moyen, calculé de façon à offrir une certaine plus-value sur la valeur moyenne actuelle des terrains de ces localités. On provoquerait les propriétaires des pays désignés à former des syndicats locaux prenant envers la compagnie l'engagement de vendre leurs terrains au prix moyen indiqué, et c'est à l'un des syndicats ainsi formés que l'on achèterait l'emplacement.

§ 111. — Le Musée général ne fait concurrence ni aux entrepôts ni aux magasins de la capitale.

Placé à une certaine distance de la capitale, approvisionné d'échantillons de toute provenance, le Musée général conserve son caractère de marché international, bien distinct du marché local de cette capitale elle-même. Loin de faire concurrence à ce marché, il le complète et lui ouvre de nouveaux débouchés. Un courant régulier de visiteurs, entretenu par l'attrait du Musée général, accroît le chiffre de cette population flottante si précieuse pour le commerce d'une grande ville, et donne un large essor aux transactions sur les produits indigènes, qui continuent naturellement à se vendre dans la capitale. Mieux que les expositions universelles (§ 73), le Musée général offrira un complément de publicité aux magasins de la cité qui voudront s'y faire représenter. A ce titre, il pourra prendre de-

vant ces magasins et devant la capitale elle-même le rôle modeste d'auxiliaire : dans aucun cas, il ne saurait devenir un concurrent.

§ 112. — Le Musée général crée de nouveaux moyens d'action pour les établissements consacrés aux lettres, aux sciences et aux arts.

Les hommes de lettres, les savants, les artistes, sans redouter la concurrence au même point de vue que les industriels et les négociants, sont jaloux de conserver dans tout leur éclat les établissements qui ont pu assurer à leur pays une place distinguée dans l'estime des autres peuples. Ils verraient avec peine les académies, les musées, les grands établissements d'enseignement, que peut posséder la capitale, menacés par une institution nouvelle qui tendrait à s'y substituer. Leur désir est de maintenir ce qui existe et d'en assurer le développement progressif pour agrandir le champ des travaux intellectuels. C'est précisément à cette aspiration légitime que répond un Musée général. Sa spécialité est de multiplier les échanges d'idées entre les hommes de pays différents, d'appeler de toutes les contrées du monde les objets et les produits qui leur sont propres. Au lieu de poursuivre les études internationales par des missions toujours coûteuses et limitées dans leurs résultats, il les prépare en rapprochant des hommes de diverses contrées.

Ainsi, par exemple, le Muséum d'histoire naturelle de Paris trouverait, dans la fondation d'un Musée général aux environs de cette capitale, le meilleur complément qu'il puisse recevoir. Les objets qu'il se procure avec peine à l'étranger arriveraient naturellement en France, par l'intervention des commissions nationales. Il en serait de même pour tous les autres établissements scientifiques de l'Europe. Partout les Musées généraux

assureraient aux sciences ethnographiques, à la géographie, à l'histoire naturelle, des moyens de progrès tout nouveaux et d'une grande puissance.

§ 113. — Les Musées généraux doivent être confiés à des corporations déclarées d'utilité publique.

Le plan d'organisation indiqué aux paragraphes précédents, bien que réalisé par une compagnie privée, caractérise par son ampleur un établissement d'utilité publique. Un Musée général est véritablement une fondation nationale, qui possède à la fois les deux rares mérites d'intéresser toutes les branches de l'activité humaine et de profiter à tous les peuples.

Un établissement de ce genre, en réunissant une multitude d'objets épars aujourd'hui sur la surface du globe, offrira une utilité immédiate au commerce et aux arts usuels, aux arts libéraux et à l'économie domestique. Mais cette utilité s'accroîtra singulièrement lorsque, aux moyens d'attraction créés jusqu'ici par les expositions universelles, se joindront ceux qui naissent de la permanence de l'institution. Les personnes, qui se plaisent à rapprocher dans des collections méthodiques certains produits de l'art ou de la nature, trouveront, dans un Musée général, le lieu le plus convenable pour conserver, avec leur nom, l'œuvre de leur vie. Cette disposition générale du cœur humain sera un des éléments de succès de la nouvelle institution. Une foule de personnes voudront contribuer directement par des dons ou des legs à la fondation ou au développement des Musées généraux. Chaque Musée ne recevra pas seulement les dons provenant de la nation qui l'aura fondé. En raison de son caractère international, il pourra également compter sur le bienveillant patronage du monde entier. Pour la première fois, on verra la science et l'art rattacher à une

institution locale ces sympathies universelles que, jusqu'à présent, la religion seule a pu créer!

Il importe d'écarter tout ce qui pourrait entraver ces heureuses tendances, et d'en assurer, au contraire, les effets par l'accomplissement des formalités requises. Dans ce but, il y aurait lieu d'ériger les Musées généraux en institutions d'utilité publique, capables d'acquérir tous les biens nécessaires à l'accomplissement de leur mission, et de les transmettre intégralement aux générations futures.

CHAPITRE XIII.

DIFFICULTÉS D'ÉTABLISSEMENT ET ÉLÉMENTS DE SUCCÈS DES MUSÉES GÉNÉRAUX.

§ 114. — Difficultés d'établissement.

La réalisation du plan qui précède rencontrera certainement de grands obstacles, tant au point de vue de l'exécution proprement dite, qu'au point de vue financier. Simple par la conception générale, mais complexe par les détails, une semblable entreprise soulèvera des difficultés nombreuses provenant des hommes et des choses. Nous allons examiner celles de ces difficultés qui devront d'abord attirer l'attention des fondateurs de l'établissement.

§ 115. — 1re difficulté : Immensité de l'entreprise.

La première de ces difficultés résulte de la grandeur même de l'œuvre. Nous avons vu qu'un Musée général doit être un tout complet, une sorte de microcosme; qu'il doit être rattaché à la capitale par de puissants moyens de communication et devenir le centre d'une population agglomérée. Ainsi les conditions à remplir sont bien plus nombreuses que dans les expositions universelles. C'est là un grave obstacle. Un autre obstacle non moins sérieux réside dans les rapports à entretenir avec les gouvernements étrangers, avec les exposants, avec le public.

Ces deux difficultés augmentent beaucoup avec l'étendue de l'entreprise. En effet, une œuvre semblable ne peut réussir qu'avec une direction très-concentrée : or celle-ci devient d'autant plus difficile à exercer, que l'œuvre s'élargit davantage.

En outre, les fondateurs ne seront probablement pas encouragés, et trouveront même des résistances du côté de l'opinion publique; on doutera longtemps qu'un Musée général puisse réussir; ici, comme en bien des choses, on ne croira au succès que lorsqu'il sera obtenu.

Par tous ces motifs, on conçoit combien les difficultés croissent avec l'immensité de l'œuvre, et combien doivent croître également les efforts à faire pour les surmonter.

§ 116. — 2e difficulté : Nécessité de rattacher à l'entreprise une multitude de volontés.

Il n'est pas d'entreprise qui exige autant qu'un Musée général le concours d'un grand nombre de volontés. Ces volontés sont de deux sortes : celles des pouvoirs publics, celles des individus.

Le premier Musée général s'ouvrira sans doute dans la capitale d'un grand pays; s'il réussit, il ne sera pas sans exercer quelque influence utile sur l'état intellectuel ou économique de ce pays. Il faut que les gouvernements étrangers consentent à y prendre part. Il faut qu'ils comprennent que ce succès aura des résultats universels, qu'il importe à tous les peuples, qu'il est d'ailleurs une condition nécessaire pour le renouvellement des tentatives analogues dans d'autres États. Cette nécessité d'un concours unanime n'a presque pas existé pour les expositions universelles à cause de leur caractère temporaire; on doit s'attendre à la rencontrer quand il s'agira d'une exposition permanente. Il ne faut pas toutefois désespérer de la vaincre. Si, par exemple, le gouvernement d'un grand pays refusait de participer à une semblable entreprise, il est légitime de penser que des compagnies particulières ou des syndicats privés s'organiseraient pour suppléer à l'abstention de l'État.

Les gouvernements, une fois ralliés à l'entreprise, pourront puissamment l'aider en y rattachant les sympathies et les intérêts de leurs nationaux. Grâce à cette haute intervention appuyée par les corporations scientifiques et commerciales, on constituera peu à peu, dans les divers pays, le personnel capable de remplir la tâche qui a été si heureusement confiée, en 1867, aux comités d'admission et d'installation, ainsi qu'aux commissions nationales. Si une semblable entreprise exige une direction très-centralisée, un contrôle énergique, elle exige aussi une multitude d'efforts partiels ; il n'en est pas qui se fonde à un si haut degré sur l'initiative individuelle. Le travail consiste à grouper les efforts, à susciter d'abord, à faire converger ensuite ces volontés multiples. Pour une entreprise plus vaste, on sera obligé de requérir un concours plus étendu, et, comme le nombre des hommes de bonne volonté, ayant des loisirs suffisants pour se dévouer à une œuvre de bien public, n'est pas illimité, il y aura, sous ce rapport, dans les Musées généraux, un surcroît de difficultés qu'il importe de prévoir avant de procéder à l'exécution de ces entreprises.

§ 117. — 3e difficulté : Nécessité de dépenses immédiates en présence de recettes éloignées.

L'Exposition de 1867 s'est faite avec une subvention de 12 millions et la garantie d'un certain nombre de souscripteurs. Ne devant durer que sept mois, elle ne pouvait procurer le remboursement de toutes les sommes dépensées. Il était donc indispensable que l'excédant prévu des dépenses sur les recettes fût couvert par une subvention ; il fallait aussi que l'avance des fonds à rembourser par les recettes présumées fût assurée par une garantie donnée à l'établissement de crédit. Une semblable nécessité n'existerait plus pour un Musée gé-

néral. Ici l'amortissement devrait être calculé sur une longue période, de telle sorte que les recettes de chaque exercice pourraient, à la rigueur, être uniquement consacrées à payer les frais généraux, l'annuité et l'intérêt du capital engagé. On parviendrait peut-être à se passer du concours financier des pouvoirs publics, en se bornant à faire appel à des souscripteurs privés. Cependant il ne faut pas écarter, en principe, la probabilité de ce concours. Les États et les grandes villes ont plus à gagner à l'établissement des Musées généraux qu'à celui des expositions universelles décennales, qu'ils ont largement dotées jusqu'ici. Ils se décideraient probablement à donner encore cette subvention sous forme d'annuité, si ce genre de concours était jugé nécessaire à la nouvelle création.

Ici toutefois se présente une difficulté sérieuse. En effet, la fondation d'un Musée général exigerait un temps considérable pour les achats de terrain, les constructions, les aménagements intérieurs, les jardins, les voies de communication et tous les préparatifs d'une si vaste entreprise. Pendant toute cette période, les dépenses seraient considérables et les recettes presque nulles. Le succès prévu pourrait être retardé par beaucoup d'incidents, et, par exemple, par l'une des calamités publiques dont il a été question ci-dessus (§ 75). On peut dire que, dans tous les cas, les bénéfices se feraient longtemps attendre. On ne souscrirait donc pas à une semblable entreprise, si l'on avait en vue des résultats immédiats. Ceux qui recherchent les placements à courte échéance ne les trouveraient pas dans la fondation d'un Musée général. Il faudrait que les adhérents fussent inspirés par le même esprit, le même sentiment du bien public qui a animé les souscripteurs du capital de garantie de l'Exposition de 1867. Non-seulement ceux-ci ne comptaient pas sur des bénéfices prochains, mais encore un certain nombre y avaient

renoncé d'avance, et avaient même fait le sacrifice de leur premier versement (§§ 1 et 61). Les fondateurs d'un Musée général devraient pouvoir se passer complétement de l'intérêt de leur capital, et même, au besoin, de ce capital, en prévoyant les éventualités, même les moins probables, qui pourraient ruiner l'entreprise.

§ 118. — 4e difficulté : Danger que peut offrir l'esprit de spéculation chez les fondateurs.

Il faut encore signaler une dernière difficulté, et c'est peut-être la plus grande qu'un Musée général puisse rencontrer. Autant le succès est à espérer, si les fondateurs ont les sentiments du père de famille et du bon citoyen, s'ils veulent créer à la longue une entreprise, qui pourra devenir profitable pour eux, mais qui sera surtout utile à leur pays; autant l'échec est à prévoir, s'ils ne recherchent qu'une occasion de gain immédiat. Sans exclure la perspective de bénéfices légitimes, les souscripteurs doivent avoir surtout en vue l'intérêt scientifique et l'intérêt social. Il ne faut pas que l'entreprise soit considérée comme une affaire de terrains; il ne faut pas qu'on restreigne trop la dépense sur les constructions et sur les aménagements, au détriment du but élevé qu'il s'agit d'atteindre; il ne faut pas que le capital soit divisé en un nombre considérable de titres négociables à la bourse et se prêtant à l'agiotage. En un mot, la fondation d'un Musée général est une œuvre de bien public et de patriotisme, et non une source de spéculation.

§ 119. — Éléments de succès.

S'il faut tenir un grand compte des difficultés qui viennent d'être signalées, il ne faut pas perdre de vue les éléments de succès. On les trouvera dans les intérêts publics aussi bien

que dans les intérêts privés. S'il est prudent de ne pas se dissimuler les obstacles, il est juste de n'en pas exagérer la gravité et de tenir compte des moyens qu'on a de les surmonter.

§ 120. — 1er élément de succès : Importance croissante des intérêts privés qui ne peuvent être satisfaits par d'autres institutions.

Nous avons vu (§§ 62 et 76) que les expositions se sont développées, jusqu'ici, d'une façon continue, et que les intérêts privés en réclament de plus en plus le retour. Par leur permanence les Musées généraux donneront à ces intérêts des satisfactions que ne sauraient offrir les expositions universelles. Ils permettront, en effet, plus complétement que jamais, aux producteurs et aux inventeurs, de montrer leurs produits et leurs procédés; aux commerçants, de connaître la nature et le prix des marchandises à échanger avec tous les pays (notamment avec ces contrées de l'extrême Orient qui avaient été, pour ainsi dire, fermées jusqu'à ce jour), aux artistes, aux hommes de lettres et aux savants, d'admirer les chefs-d'œuvre et de se rendre compte des progrès intellectuels de tous les peuples; enfin, aux voyageurs, de se réunir avec leurs compatriotes en un lieu qui, par la nature ou la disposition des produits, leur rappellera le pays natal.

Ces intérêts croissent de plus en plus à mesure que les moyens de communication se développent. Ils ne sauraient être satisfaits par les musées ordinaires, par les conservatoires, par les jardins zoologiques, par les bibliothèques. Toutes ces institutions conserveront l'utilité qu'elles doivent à leur spécialité et à leur éparpillement sur la surface de chaque pays; mais elles ne sauraient suppléer aux avantages propres à un établissement, qui en groupera tous les éléments essentiels en un seul faisceau. Aussi est-il vrai de dire que les difficultés de

l'entreprise auront pour première compensation l'importance des intérêts privés auxquels elle répond.

§ 121. — 2e élément de succès : Grandeur des intérêts publics qui réclament l'établissement des Musées généraux.

Les intérêts publics forment un second élément de succès. Tous les peuples sont intéressés, comme nations, au développement des arts usuels et libéraux. Les pays qui auront ouvert chez eux un Musée général se créeront ainsi un moyen incontestable d'influence. Ceux-là même qui ne feront que prendre part à un Musée fondé à l'étranger y trouveront une source de richesse. Enfin les relations internationales gagneront au contact permanent, qui s'établira ainsi, dans quelques grandes villes, entre les personnes de toute condition qui représenteront les divers pays. Il en résultera, à la longue, une certaine communauté d'intérêts, d'idées, de sentiments, dont on a pu apprécier déjà la bienfaisante influence à l'époque de l'Exposition de 1867 (§ 46).

Cet élément de succès serait plus grand encore, si le Musée général était placé sous le patronage d'une association analogue à la Société des arts de Londres, et composée de commerçants, d'industriels, d'agriculteurs, de savants, de littérateurs et d'artistes de tous les pays (§§ 55, 128).

§ 122. — 3e élément de succès : Choix judicieux de la localité et des conditions dans lesquelles un premier succès pourra être obtenu.

Le succès d'une entreprise dépend le plus souvent de ses débuts. Si elle peut, dès le principe, être connue et appréciée, l'avenir en est assuré. La faveur publique dépendra beaucoup de la localité où se fondera le premier Musée général. Il semble que le programme à remplir consiste à l'établir à proximité d'une grande capitale, située dans un beau pays et

sous un climat agréable ; placée au centre d'un réseau de voies de communication ; habitée par une société riche et pourvue de moyens d'attraction variés; possédant des industries renommées et des marchés fréquentés par les commerçants; ayant jeté un certain éclat dans les lettres, les sciences, les arts; parlant une langue répandue en Europe; considérée enfin par les voyageurs de tous pays comme un séjour envié.

§ 123. — Le capital consacré au Musée général, fondé dans les meilleures conditions, fructifiera beaucoup à l'aide du temps.

Si le Musée est organisé d'après le plan qui vient d'être décrit, s'il est placé dans un site agréable et à proximité d'une capitale réunissant les conditions avantageuses énumérées ci-dessus, si surtout les fondateurs sont animés de l'amour de la science et de l'esprit de patriotisme, on surmontera toutes les difficultés, et l'institution aura le succès qu'on est en droit d'espérer. Elle rendra vraisemblablement à la longue les avances qu'elle aura exigées; elle donnera plus de bénéfices que ne le font bien des entreprises dont on vante les chances d'avenir, dont on s'empresse de cueillir les fruits avant qu'ils soient mûrs, et qui aboutissent trop souvent à des déceptions ou à des désastres. Les fondateurs du Musée général ne trouveraient pas seulement, au point de vue financier, la légitime récompense de leur initiative, ils auraient encore la satisfaction d'obtenir l'estime due à l'accomplissement d'une œuvre de bien public.

CHAPITRE XIV.

ORGANISATION DES MUSÉES COMMERCIAUX.

§ 124. — Les Musées commerciaux comprendront trois divisions principales.

La réalisation des Musées généraux rencontrera des obstacles, tant au point de vue de l'exécution qu'au point de vue financier; et, alors même qu'un premier succès serait obtenu, l'institution ne pourrait guère se reproduire dans toutes les capitales. Mais on peut concevoir une autre institution permanente, qui serait plus facile à organiser, qui satisferait, dans une certaine mesure, au besoin de publicité ressenti par les producteurs, en même temps qu'elle répondrait aux aspirations les plus marquées du commerce international. Beaucoup de commerçants en effet s'accordent à déplorer, notamment en France, l'ignorance où ils restent touchant les autres pays, et le préjudice qui en résulte pour les affaires d'exportation. Ils regrettent également l'isolement qui existe, soit entre les diverses classes de commerçants et d'agriculteurs, soit entre ces classes et celles des savants ou des artistes.

Un Musée commercial établi, non dans une banlieue rurale, comme les Musées généraux, mais au centre même d'une grande ville, vulgariserait les notions générales de commerce et d'ethnographie, et rapprocherait utilement les hommes de toute profession et de tout pays.

Si la capitale où serait fondé le Musée commercial possédait un édifice convenable pour une semblable destination, le mieux serait d'employer ce local. S'il était nécessaire d'en construire un à cet effet, on devrait lui donner une superficie d'environ quarante mille mètres carrés et le distribuer en trois zones ou

locaux distincts, correspondant aux trois divisions principales du Musée commercial.

§ 125. — 1re division : Exposition géographique permanente.

La première division serait consacrée à une exposition géographique permanente, installée dans la nef de l'édifice, sur une surface d'environ dix mille mètres carrés. Cette exposition mettrait en relief par des échantillons aussi variés que possible, par des reproductions artificielles, par des dessins, des photographies et des documents authentiques, les productions naturelles du sol dans les divers pays, la race et les habitudes caractéristiques des populations. Elle s'attacherait à montrer les produits commerciaux essentiels qui peuvent donner lieu à d'importantes transactions internationales, c'est-à-dire ceux qui se recommandent par leur utilité, par leur bonne fabrication et par leur bon marché. Elle exclurait ces nombreux produits accessoires (§ 70) qui, ne pouvant être l'objet d'un grand commerce, encombrent peu utilement les expositions universelles. Des cartes géographiques indiqueraient la distribution des lieux de production, ainsi que les moyens de transport par les voies les plus directes ou les plus économiques.

Chaque pays occuperait une section de la nef, et y organiserait son exposition par les soins d'une commission nationale. Le pays où se trouverait le Musée commercial se réserverait, suivant l'usage, la moitié environ de cette nef, ainsi que des deux autres parties de l'édifice. Ce ne seraient pas toujours des États définis d'après leur configuration politique; ce seraient aussi des provinces, des colonies qui auraient leur représentation distincte. Ainsi, l'on pourrait former des expositions spéciales avec les produits du Languedoc et de la Normandie, de la Dalmatie et de la Bohême, avec ceux de l'Australie et du Canada,

sans effacer pourtant la trace du lien politique qui unit ces différentes régions.

Pour certaines plantes commerciales, qu'on voudrait exposer à l'état naturel, et qui exigeraient une température assez élevée, il serait possible d'établir, au centre même de la nef, une serre chaude, qui, ornée d'autres produits, formerait une sorte de jardin d'hiver.

§ 126. — 2e division : Expositions temporaires.

Le Musée commercial serait, comme le Musée général, complété par des expositions partielles internationales, montrant au public, dans un cycle de dix années par exemple, les objets exposés jusqu'ici simultanément. Ces concours successifs donneraient une grande variété et un attrait sans cesse renaissant au Musée; ils affranchiraient en même temps tous les pays des grands efforts qu'exige l'organisation des expositions universelles.

Les expositions partielles se feraient dans une galerie entourant la nef, divisée, comme celle-ci, en sections nationales, et couvrant une surface de quinze mille mètres carrés environ.

Les expositions d'œuvres d'art, qui se tiennent périodiquement dans diverses capitales de l'Europe, deviendraient ainsi véritablement internationales; elles réuniraient les produits artistiques du monde entier. Elles profiteraient, en outre, de la curiosité excitée par l'exposition géographique, et recevraient plus de visiteurs qu'aujourd'hui. Enfin, mis en contact avec un grand nombre de riches étrangers, les artistes auraient également plus de facilité pour placer leurs œuvres.

Des avantages analogues existeraient pour les expositions d'horticulture, qui se renouvellent si fréquemment de tous cô-

tés. Un Musée commercial servirait donc d'une façon générale toutes les classes de producteurs, qui verraient leur marché s'étendre et leur publicité s'accroître.

§ 127. — 3e division : Cercles nationaux.

Chaque pays ne se bornerait pas à figurer dans la collection géographique et à participer aux expositions partielles; il posséderait encore, dans sa propre section, des salons de conversation, de lecture, de conférences, où se réuniraient les personnes qui ont des relations avec ce pays. Ces salons offriraient une superficie de quinze mille mètres environ. Là se rencontreraient les commerçants, les industriels, les savants et les artistes; et ainsi s'uniraient, pour le développement des forces productives, les ressources de la finance et de l'esprit pratique à celles de la science et de l'art (§ 124).

Dans ces sortes de cercles, on trouverait une collection aussi complète que possible des journaux et des revues de tous pays, les documents statistiques et administratifs, qui sont relatifs au commerce des diverses nations et qu'il serait difficile de se procurer ailleurs. On s'y renseignerait sur les débouchés et sur les conditions d'échange des marchandises.

Dans cette même zone, on devrait placer une institution que réclament presque partout les besoins du commerce. En effet, si le haut enseignement industriel est organisé sur les bases les plus larges, le haut enseignement commercial fait défaut dans la plupart des États de l'Europe; et cette lacune nuit beaucoup au développement de leurs transactions avec les pays étrangers. Une sorte d'université commerciale serait donc utilement annexée à la division géographique; elle aurait pour professeurs des savants éminents de tous pays, qui, en présence des matières premières elles-mêmes et de tous les produits du

sol, feraient des conférences ou des cours sur les questions industrielles, scientifiques, économiques, judiciaires, sociales, et, en général, sur les matières relatives au commerce ou aux arts. Le programme à parcourir serait des plus vastes et des plus attrayants. Ceux qui le réaliseraient combleraient une lacune regrettable, et seraient puissamment aidés dans leur tâche par l'exposition géographique permanente.

Enfin, c'est dans cette même portion de la troisième zone que seraient données les grandes fêtes destinées à réunir les diverses classes de producteurs de toutes les nations. On y organiserait également des réceptions, par les soins des diverses commissions nationales.

Les cercles nationaux, répartis comme les deux autres divisions du Musée, trouveraient place dans des salles extérieures entourant les galeries d'exposition. La moitié de ces salles, serait attribuée au pays où l'établissement aurait lieu (§ 125), et là serait le siége de la société qui aurait pris l'initiative de l'entreprise (§ 128).

§ 128. — Moyens d'exécution.

Le Musée commercial, dont l'organisation vient d'être indiquée, n'exigerait pas, comme le Musée général, un capital très-considérable. La dépense serait même fort réduite, si l'on pouvait utiliser un édifice déjà existant. Dans ce dernier cas, l'entreprise ne réclamerait pas un capital supérieur à 5 millions. On ferait face, avec cette somme, aux frais généraux d'appropriation du bâtiment et d'installation des objets. Les dépenses principales de premier établissement, tombant à la charge des promoteurs de l'entreprise, seraient : l'installation de l'exposition géographique, dont les exposants, les établissements publics ou les commissions des divers pays fourni-

raient presque entièrement les produits ; la construction d'un jardin d'hiver au centre de la nef; l'appropriation intérieure de l'édifice. C'est aux commissions nationales qu'incomberaient, outre l'envoi des produits à l'exposition géographique, les frais des expositions temporaires, la distribution et l'ameublement des divers cercles.

Les principaux articles de la dépense annuelle de l'entreprise seraient l'intérêt et l'amortissement du capital, l'entretien du bâtiment et des installations et les frais généraux d'administration.

Les sources principales de recettes seraient : les droits perçus à l'entrée de la nef (§ 125) et de la galerie d'exposition (§ 126), la location de la galerie aux exposants et des salles aux commissions nationales. Ces diverses commissions recouvreraient les frais de location au moyen d'une part dans les tarifs prélevés sur la visite des expositions temporaires et sur l'admission dans les cercles.

Le bénéfice de l'entreprise pourrait être divisé en quatre parts, que la société affecterait respectivement : au loyer de l'édifice, dans le cas où celui-ci aurait d'abord été fourni à titre gratuit; au capital, à titre de supplément d'intérêts et d'amortissement; au personnel administratif et aux agents de la société, à titre d'indemnité; enfin, à une série d'encouragements accordés au commerce et aux arts.

La corporation qui fonderait l'entreprise pourrait trouver d'utiles éléments d'organisation auprès de la Société des arts de Londres. Elle fournirait naturellement les membres des commissions, des comités techniques et des jurys de récompenses, qui auraient à organiser le Musée et à en apprécier les produits. Elle compléterait son œuvre par des séances et des publications, où seraient discutées, par exemple, les questions relatives au com-

merce international. Elle établirait des cours relatifs à ces questions, publierait des journaux et des revues, instituerait des prix pour les découvertes géographiques et scientifiques.

Si les grandes maisons de finance et de commerce cherchaient à fonder des Musées commerciaux, en s'inspirant exclusivement du bien public et en restant étrangères à toute idée de spéculation immédiate, le commerce et les arts se trouveraient dotés, par la seule initiative privée, d'une institution féconde. Le succès de cette institution serait assuré; car elle répondrait à des besoins unanimement ressentis; elle offrirait un aliment constant à la curiosité publique; enfin, elle s'appuierait sur le concours des plus honorables représentants du commerce, de l'industrie manufacturière, de l'agriculture, de la science et de l'art.

LIVRE III.

LISTES DES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION IMPÉRIALE.

LISTE 1.

SOUSCRIPTEURS AU CAPITAL DE GARANTIE.

SOUSCRIPTION DE LA COMMISSION IMPÉRIALE.

S. A. I. Mgr le prince Napoléon..... 100,000f

S. Exc. M. Rouher, ministre d'État, *vice-président*..... 25,000

S. Exc. M. Béhic, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, *vice-président*..... 25,000

S. Exc. le maréchal Vaillant, ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts, *vice-président*..... 25,000

M. F. Le Play, sénateur, inspecteur général au corps impérial des mines, *commissaire général*..... 25,000

MM.

Albuféra (Le duc d'), député au Corps législatif, vice-président de la compagnie du canal de Suez..... 50,000

Arlès-Dufour, ancien négociant, membre de la chambre de commerce de Lyon..... 25,000

Barbier, conseiller d'État, directeur général des douanes et des contributions indirectes..... 5,000

Baroche (S. Exc. M.), garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.. 25,000

Berthier, président du tribunal de commerce de la Seine..... 25,000

Boittelle, préfet de police..... 25,000

Brosset aîné (J.), président de la chambre de commerce de Lyon.... 10,000

Chevalier (Michel), sénateur, membre de l'Institut..... 25,000

Chevandier de Valdrôme, député au Corps législatif, sylviculteur..... 25,000

MM.

Dailly (G. A.), maître de la poste aux chevaux, agriculteur..... 10,000f

Davillier, président de la chambre de commerce de Paris..... 25,000

Denière, ancien président du tribunal de commerce de la Seine, membre du conseil municipal de Paris..... 25,000

Denion du Pin, administrateur des Messageries impériales..... 25,000

Desfossé, fabricant de papiers peints, membre du conseil municipal de Paris..... 25,000

Devinck, ancien député au Corps législatif, membre du conseil municipal de Paris..... 25,000

Dollfus (Jean), manufacturier, maire de Mulhouse..... 25,000

Dumas, sénateur, membre de l'Institut, président du conseil municipal de Paris..... 25,000

Du Puy de Lôme, conseiller d'État, directeur des constructions navales.. 25,000

Élie de Beaumont, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, inspecteur général au corps impérial des mines..... 25,000

Fleury (Le général), sénateur, aide de camp de l'Empereur, directeur général des haras..... 25,000

Fould (S. Exc. M.), ministre des finances. 25,000

Frémy, conseiller d'État, gouverneur du Crédit foncier de France..... 25,000

Garnier, négociant en métaux, membre du conseil municipal de Paris..... 25,000f
Gautier, conseiller d'État, secrétaire général du ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts... 5,000
Gervais (de Caen), directeur de l'école supérieure de commerce..... 25,000
Gouin (Ernest), constructeur de machines, membre de la chambre de commerce et du conseil municipal de Paris..... 25,000
Guibal (Ch.), juge au tribunal de commerce de Paris..... 1,000
Halphen (G.), négociant à Paris..... 25,000
Haussmann (Le baron), sénateur, préfet de la Seine..... 25,000
Herbet, conseiller d'État, directeur des consulats et affaires commerciales.. 5,000
Kuhlmann, président de la chambre de commerce de Lille..... 25,000
La Roncière le Noury (Le contre-amiral, baron de), directeur au ministère de la marine et des colonies..... 25,000
La Valette (S. Exc. M. le marquis de), ministre de l'intérieur..... 25,000
Lebaudy, raffineur, membre du conseil municipal de Paris..... 25,000
Lefuel, membre de l'Institut, architecte de l'Empereur..... 25,000
Maës, fabricant de cristaux, membre de la chambre de commerce de Paris. 25,000
Magne (S. Exc. M.), membre du conseil privé, sénateur..... 25,000
Mame (Alfred), imprimeur-éditeur, vice-président de la chambre de commerce de Tours..... 10,000
Nieuwerkerke (Le comte de), sénateur, membre de l'Institut, surintendant des beaux-arts..... 25,000f
Onfroy, ancien manufacturier, membre du conseil municipal de Paris..... 5,000
Ozenne, conseiller d'État, directeur du commerce extérieur..... 5,000
Pastré (J.-B.), président de la chambre de commerce de Marseille..... 25,000
Perdonnet (A.), directeur de l'École centrale des arts et manufactures.. 25,000
Pereire (Émile), député au Corps législatif..... 100,000
Rondot (Natalis), délégué de la chambre de commerce de Lyon..... 25,000
Rothschild (Le baron James de), banquier..... 100,000
Sallandrouze de Lamornaix (Octave), fabricant de tapisseries, maire d'Aubusson..... 2,000
Schneider, vice-président du Corps législatif..... 25,000
Talabot (Paulin), député au Corps législatif, directeur général du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée..... 30,000
Thouvenel, sénateur, président de la Compagnie des chemins de fer de l'Est..... 25,000

Beguyer de Chancourtois, ingénieur en chef au corps impérial des mines, *secrétaire de la Commission*..... 5,000

Total..... 1,443,000

SOUSCRIPTIONS PRIVÉES.

A

MM.

Adam (A.), plomberie. Paris..... 1,000f
Agnellet frères, manufacturiers. Paris. 2,000
Akermann (F.-A.), receveur général du Nord..... 1,000
Albaret (A.-B.), ingénieur-mécanicien. Liancourt (Oise)..... 3,000
Alexandre (P.-F.-V.), éventailliste. Paris..... 25,000
Allain-Moulard (L.-A.-F.), nouveautés. Paris..... 1,000
Allard (E.) et Crombé (A.), fabricants. Roubaix..... 2,000
Amic et Cie, tanneurs. Toulon..... 3,000
Anceaux (E.), filateur. Saint-Masmes (Marne)..... 1,000
Ancelle (N.-D.), maire de Neuilly (Seine). 1,000
André (F.-E.), député au Corps législatif. Paris..... 25,000
Arbel (L.), maître de forges. Rive-de-Gier (Loire)..... 1,000

Arcy (D'), receveur général de l'Allier. 1,000f
Ardoin (J.-J.), banquier. Paris..... 24,000
Arman, député au Corps législatif. Paris. 20,000
Arman-Calliat (T.-J.), orfévrerie d'église. Lyon..... 1,000
Arnaud (E.-J.), tapis et étoffes pour meubles. Nîmes..... 5,000
Aubé père (P.), laines. Elbeuf..... 1,000
Aubert, Gérard et Cie, manufacturiers. Paris..... 25,000
Aubry (F.), négociant. Paris..... 25,000f
Aubry (J.), faïences. Bellevue près Toul (Meurthe)..... 2,000
Aucoc (L.), nécessaires. Paris..... 10,000
Audiffret (F.-J.). Paris..... 3,000
Audiffret (Cte d'), recev. gén. du Var. 5,000
Audiffret (C.-L.-G., marquis d'), sénateur. Paris..... 25,000
Audresset et fils, négociants en laines. Louviers..... 2,000

B

Bachelet (L.), orfévrerie. Paris..... 10,000f
Badoureau (M.-P.-L.), imprimeur-lithographe. Paris..... 2,000
Balaine fils (Ch.), juge suppléant au tribunal de commerce. Paris..... 1,000
Banque de France. Paris..... 200,000
Bapterosses (J.-F.), manufacturier. Briare (Loiret)..... 5,000
Barbedienne (F.), bronzes. Paris..... 50,000
Barbezat (G.-H.), fontes de fer. Paris. 30,000
Bardou (P.-G.), opticien. Paris..... 1,000
Baroche (A.), receveur général du Calvados..... 3,000
Baroche (E.). Paris..... 10,000
Barral (J.-A.), membre de la Société impériale et centrale d'agriculture. Paris..... 5,000
Bartholony (J.-F.), président de la compagnie d'Orléans. Paris..... 20,000
Bary jeune et Cie, filateurs. Le Mans.. 5,000
Bary-Mérian (De), rubans. Guebwiller (Haut-Rhin)..... 2,000
Basset (J.), juge au tribunal de commerce. Paris..... 1,000
Basterrèche (J.-P.-C.), receveur général des Basses-Pyrénées..... 1,000
Batonnier (J.-C.), propriétaire. Amiens. 1,000
Baudoin (P.-J.). Héry (Yonne)..... 1,000
Baudon et fils (F.), appareils de chauffage. Paris..... 1,000
Baudot-Mabille (L.), confiseur. Verdun..... 1,000
Baugrand (G.), joaillier. Paris..... 30,000
Bazille (M.), négociant, ancien président du tribunal de commerce. Rouen..... 20,000
Beauchamp (De), député au Corps législatif. Paris..... 15,000
Beghin-Duflos, toiles. Armentières (Nord)..... 1,000f
Béguin (L.-J.-H.), fondé de pouvoirs du receveur général du Var..... 1,000
Bella (F.-L.), directeur de l'École impériale d'agriculture de Grignon (Seine-et-Oise)..... 2,000
Bellest-Benoist (E.) et Cie, draps. Elbeuf..... 1,000
Belvallette frères, voitures. Paris... 2,000
Belvallette frères. Boulogne-sur-Mer..... 2,000
Benoist (L.-E.), manufacturier. Reims. 1,000
Benoist et Cie, filateurs. Reims..... 1,000
Benoist et Walbaum, manufacturiers. Reims..... 1,000
Berchoud et Guerreau (L.), étoffes pour ameublements. Paris..... 1,000
Berger-Levrault (F.-G.-O.), libraire. Strasbourg..... 2,000
Bergeron-Danguy (A.-A.), receveur général de la Meuse..... 2,000
Berjot (F.), pharmacien à Caen..... 1,000
Bernard (F.-L.), propriétaire. Boulogne-sur-Mer..... 1,000
Bernard (H.), membre de la chambre de commerce de Lille..... 5,000
Bernard (L.), bourrelier. Paris..... 1,000
Bernard (A.) et Devos frères, toiles. Lille..... 3,000
Berrus frères (A.), dessinateurs. Paris. 1,000
Berthomieu (J.-E.), avocat. Béziers... 10,000
Bertrand-Milcent, toiles et batistes. Cambrai..... 2,000
Besnard et Genest (F.), filateurs. Angers..... 1,000
Best (J.), graveur-imprimeur. Paris.. 10,000
Beurdeley (L.-A.-A.), négociant. Paris. 4,000

Béville (L.-A.-A.-A.-Y., baron de), receveur général de l'Hérault..... 4,000f
Bezançon frères, céruse. Paris..... 1,000
Bezault (J.-M.-F.), papiers peints. Paris..... 1,000
Biétry (L.), châles et cachemires. Paris. 1,000
Bignon (L.), agriculteur. Theneuille (Allier)..... 50,000
Binder (L.), ancien juge au tribunal de commerce. Paris..... 5,000
Bixio (A.), administrateur du Crédit mobilier. Paris..... 10,000
Bixio (M.), ingénieur civil. Paris.... 5,000
Blache, André et Lemaître, velours. Lyon..... 1,000
Blaise (des Vosges) (A.-G.). Paris... 10,000
Blanchet (J.-B.), bonneterie. Paris... 1,000
Blanzy et Cie, plumes d'acier. Boulogne-sur-Mer..... 10,000
Blondeau (A. de), maître de forges. St-Hippolyte-sur-le-Doubs (Doubs). 1,000
Blondeau (A.-L.), secrétaire de la chambre de commerce de Lille.... 5,000
Blount (E.) et Cie, banquiers. Paris.. 20,000
Bocquet (F.), filature de lin. Ailly-sur-Somme..... 10,000
Boissau (G.), charbonnages belges. Paris..... 1,000
Boissière (A.), négociant, membre de la chambre consultative de Roubaix. 5,000
Boittelle (A.), président du conseil d'administration de la Compagnie des mines de Béthune. Paris..... 25,000
Bonald (G. de), receveur général de l'Yonne..... 3,000
Bonhomme (L.-D.), entrepreneur de menuiserie. Paris..... 2,000
Bonte (A.), négociant, membre de la chambre de commerce de Lille.... 5,000
Bontemps (G.), ancien manufacturier. Paris..... 12,000
Bord (J.-D.), pianos. Paris..... 2,000
Bordin-Tassart, vinaigrier-distillateur. Paris..... 1,000
Bouchart-Florin (C.-E.-A.), fabricant. Tourcoing (Nord)..... 2,000
Boucher (E.-A.-D.), manufacturier. Fumay (Ardennes)..... 5,000
Boucherot (F.), brasseur. Puteaux (Seine)..... 20,000
Boudault (P.-C.), juge au tribunal de commerce. Paris..... 1,000
Bouffard, Ferrier et Cie, négociants. Paris..... 2,000f
Bouhey (E.), constructeur-mécanicien. Paris..... 2,000
Bouillet (J.-B.), confections. Paris... 2,000
Bouis (A. de). Paris..... 10,000
Boullay (E.), juge suppléant au tribunal de commerce. Paris..... 1,000
Boullay frères, vins. Paris..... 2,000
Boulogne et Houpin, teinturiers. Reims. 1,000
Bouly-Lepage et Cie, bonneterie. Moreuil (Somme)..... 1,000
Bourcart (J.-J.), fabricant. Guebwiller (Haut-Rhin)..... 1,000
Bourdon (E.), constructeur-mécanicien. Paris..... 5,000
Bourdon (P.-M.), président de la chambre de commerce. Elbeuf..... 1,000
Bourgain (Jean-Baptiste), bijouterie en acier fin. Paris..... 2,000
Bourgeois frères et Cie, châles. Paris.. 6,000
Bourgeois-Botz (E.), cardes. Reims.. 1,000
Boutard et Lassalle, châles. Bohain (Aisne)..... 2,000
Boutarel (A.), manufacturier. Paris. 5,000
Bouvier frères, draps. Vienne (Isère). 1,000
Boyer (E.-J.), produits chimiques. Paris. 1,000
Boysson-d'École, receveur général du Doubs..... 2,000
Brabant-Hurez et fils, manufacturiers. Cambrai..... 2,000
Braniski (Le comte X.), administrateur du Crédit foncier. Paris..... 50,000
Braquenié frères, tapis. Paris..... 25,000
Brault (A.), eaux-de-vie. Pons (Charente-Inférieure)..... 2,000
Breton frères et Cie, papiers. Le Pont-de-Claix (Isère)..... 2,000
Breuvart (A.), filateur. Armentières (Nord)..... 1,000
Bricart (E.-L.), quincaillerie. Paris.. 1,000
Brunet (E. de), négociant. Reims.... 1,000
Brunswick et Cie, machines à coudre. Paris..... 1,000
Bucquet (M.-P.-E.), juge suppléant au tribunal de commerce. Paris..... 1,000
Budin, receveur général de la Savoie.. 1,000
Buffet (A.) neveu, fabricant. Reims.. 1,000
Bussière (Le vicomte de), receveur général du Haut-Rhin..... 1,000
Butruille (E.), membre de la Chambre consultative. Douai..... 1,000

C

Cabirol (J.-M.), fabricant de scaphandres. Paris..... 1,000f
Cahen (d'Anvers) (M.-J.), banquier. Paris..... 25,000
Cailletet, maître de forges. Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or)..... 1,000
Calenge, L'Honneur, Françoise et Cie, châles. Paris..... 3,000
Calla (C.-F.), membre de la chambre de commerce. Paris..... 4,000
Callebaut (Ch.), machines à coudre. Paris..... 1,000
Cam (J.-C.), opticien. Paris..... 1,000
Cambacérès (S. Exc. le duc de), grand maître des cérémonies de l'Empereur. 5,000
Camus (Ch.) et Cie, produits chimiques. Paris..... 10,000
Camuzon (F.), banquier. Reims..... 1,000
Capponnier, juge suppléant au tribunal de commerce. Paris..... 1,000
Caquet-Vauzelle, soieries. Lyon..... 2,000
Carbonet (F. de), receveur général de la Haute-Garonne..... 2,000
Carcenac (H.-G.). Paris..... 25,000
Cardeilhac (E.), coutelier-orfévre. Paris..... 2,000
Carlhian (I.), négociant. Paris..... 10,000
Carré-Carabin et Cie, tissus. Paris.... 1,000
Cartier-Bresson (C.-M.), cotons. Paris..... 2,000
Casse (J.) et fils, manufacturiers. Fives-Lille..... 25,000
Castelvecchio (J.-L. de), receveur général des Alpes-Maritimes..... 1,000
Castor (A.), ingénieur civil. Paris... 10,000
Cavaré (V.), draps. Paris..... 25,000
Chabert (J.), juge au tribunal de commerce. Paris..... 1,000
Chabrié frères, appareils pour le gaz. Paris..... 10,000
Chambre de commerce d'Amiens..... 2,000
Chambre de commerce de Beaune..... 1,000
Chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer..... 1,000
Chambre de commerce de Caen..... 1,000
Chambre de commerce de Constantine.. 1,000
Chambre de commerce d'Elbeuf..... 1,000
Chambre de commerce de Lyon..... 10,000
Chambre de commerce de Nantes, représentée par M. Voruz aîné, président. 5,000f
Chambre de commerce de Nîmes..... 3,000
Chambre de commerce de Paris..... 50,000
Chambre de commerce de Saint-Quentin..... 5,000
Chambre de commerce de Strasbourg.. 5,000
Chambre de commerce de Toulouse.... 5,000
Chambre de commerce de Valenciennes. 20,000
Chambre consultative des arts et manufactures de Tourcoing, représentée par dix de ses membres..... 14,000
Chapellier, manufacturier. Masnières (Nord)..... 2,000
Chapron (L.-D.), mouchoirs. Paris... 10,000
Charbin et Troubat, velours unis. Lyon. 1,000
Charpentier (P.-A.), horloger de l'Empereur. Paris..... 1,000
Charpentier et Cie, bronzes. Paris.... 5,000
Charpillon (L.-E.), ancien notaire. Saint-Bris (Yonne)..... 1,000
Charrière (J.-J.), instruments de chirurgie. Paris..... 5,000
Charvet (J.-C.), chemisier. Paris.... 1,000
Chaussée (De la), conseiller référendaire à la Cour des comptes..... 10,000
Chazaud (A.), receveur général du Pas-de-Calais..... 2,000
Chémery (P.-F.), propriétaire. Moiremont (Marne)..... 1,000
Chennevière (T.), fils, draps. Elbeuf.. 1,000
Chevé fils (L.-J.), produits chimiques. Paris..... 1,000
Chevet (C.-J.), comestibles. Paris.... 5,000
Choqueel (L.), imprimeur sur étoffes. Puteaux (Seine)..... 1,000
Choiecki (C.-E.), bibliothécaire du Sénat. Paris..... 1,000
Choquart (C.-F.), chocolats. Paris... 2,000
Chouri (J.-M.), directeur général des contributions directes. Paris..... 1,000
Christofle et Cie, orfévrerie. Paris... 100,000
Claparède (F.), constructeur-mécanicien. Saint-Denis (Seine)..... 1,000
Claudon (G.), vins et eaux-de-vie. Paris..... 1,000
Clauzel (E.), receveur général de l'Aude..... 2,000

Clerc (J.), membre du conseil supérieur du commerce. Paris..... 5,000f
Cliff frères et fils, apprêteurs. Saint-Quentin..... 2,000
Cocheteux (F.) fils et Cie, tissus. Templeuve (Nord)..... 1,000
Coëz (D.), extraits de bois de teinture. Saint-Denis (Seine)..... 1,000
Cohin (A.), ancien négociant. Paris.. 5,000
Coignet père et fils et Cie. Paris..... 2,000
Cointreau-Berrurier (P.), soieries. Paris..... 1,000
Collet-Dubois et Cie, manufacturiers. Amiens..... 2,000
Collet-Varenne frères, fabricants. Reims..... 1,000
Collette (A.), fabricant de sucre. Séclin (Nord)..... 5,000
Collin (A.), cotons et calicots. Paris.. 3,000
Collin (A.-F.), horloger-mécanicien. Paris..... 2,000
Compagnie des chemins de fer de l'Est. 500,000
Compagnie des chemins de fer du Midi. 100,000
Compagnie des chemins de fer du Nord. 500,000
Compagnie des chemins de fer de l'Ouest. 300,000
Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée..... 300,000
Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans..... 300.000
Compagnie du chemin de fer de la Vendée..... 12,000
Compagnie du canal de Suez. Paris.... 100,000
Compagnie des forges et chantiers de la Méditerranée. Paris..... 50,000
Compagnie générale des Omnibus de Paris..... 25,000
Compagnie des glaces de Saint-Gobain, Chauny et Cirey. Paris..... 50,000
Compagnie immobilière. Paris..... 100,000
Compagnie parisienne du gaz. Paris.... 100,000
Compagnie des services maritimes des Messageries impériales. Paris..... 100,000
Comptoir d'escompte de Paris..... 50,000
Conte de la Maisonfort, receveur-général du Morbihan..... 3,000
Conti (E.), receveur général de la Corse..... 3,000f
Cordier (C.-F.-C.). Tours..... 1,000
Cordonnier (L.), manufacturier. Roubaix..... 2,000
Corenwinder (B.), chimiste. Haubourdin (Nord)..... 1,000
Cormouls-Houlès père et fils, manufacturiers. Mazamet (Tarn)..... 10,000
Cornilleau aîné (L.), manufacturier. Le Mans..... 1,000
Cosnac (Le comte de), agriculteur. Le Pin (Corrèze)..... 25,000
Cosse (L.), draps et paletots. Elbeuf.. 1,000
Cossé (Ch.-F.), tissus. Paris..... 3,000
Couderc de Saint-Chamant, receveur général de la Moselle..... 1,000
Couderc et Soucaret fils, filateurs de soie. Montauban..... 2,000
Cournerie et fils et Cie, produits chimiques. Cherbourg..... 1,000
Courrouve (L.), expert juré. Paris... 5,000
Courtois (E.) et Cie, cuirs vernis. Paris..... 5,000
Courvoisier (P.) et Cie, gants de peau. Paris..... 1,000
Courvoisier (F.) et Curlier frères, eaux-de-vie. Jarnac (Charente).... 10,000
Crédit agricole. Paris..... 50,000
Crédit foncier de France. Paris..... 150,000
Crépy, receveur-général des Ardennes. 1,000
Crespel-Tilloy, manufacturier, président du tribunal de commerce de Lille..... 5,000
Croutelle neveu, filateur. Reims..... 1,000
Cubain (R.) et Cie, négociants. Paris.. 1,000
Cuillé (G.), directeur de la ferme-école de Germainville (Pyrénées-Orientales)..... 1,000
Cuillier (A.), Giroud (C.) et Cie, raffineurs de sucre. Douai..... 1,000
Curnier (L.), receveur général de l'Eure..... 2,000
Cuvillier frères (H.), négociants. Paris..... 2,000

D

Dachès père et fils, châles. Paris..... 1,000f
Daguin (J.-B.-E.), juge au tribunal de commerce. Paris..... 1,600
Daliphard (M.), manufacturier. Radepont (Eure)..... 1,000f
Danel (L.), imprimeur. Lille..... 5 000

Dansette (H.-J.), toiles de lin. Armentières (Nord)..... 2,000f
Darblay (A.-S.), membre de la chambre de commerce. Paris..... 25,000
Daubrée (E.), manufacturier. Paris... 10,000
Daudin (E.-F.). Paris..... 1,000
Daudin (F.-L.-H.), propriétaire. Château de Pouilly (Oise)..... 2,000
Daudré (A.-J.-B.), ancien négociant. Paris..... 5,000
Dauphinot (A.), vice-président du conseil des prud'hommes. Reims... 1,000
Dauphinot (J.-S.), président du tribunal de commerce. Reims..... 1,000
Dauphinot frères, manufacturiers. Reims..... 1,000
Daurier (Le baron), directeur de la bergerie impériale de Rambouillet.. 2,000
Davin (F.), manufacturier. Paris..... 5,000
Debain (A.-F.), facteur d'orgues. Paris..... 1,000
Decroix (J.), banquier. Lille..... 5,000
Déforge (A.-A.), fabricant. Paris.... 1,000
Defrenne (P.), manufacturier, président de la chambre consultative de Roubaix..... 5,000
Degousée et Laurent (Ch.), ingénieurs civils. Paris..... 2,000
Dehaynin (F.), charbons de terre. Paris. 5,000
Delacour (F.) et Backes, armes blanches, écrans, etc. Paris..... 2,000
Delacroix (V.-P.), nouveautés. Paris. 1,000
Delafontaine (A.-M.), bronzes. Paris. 25,000
Delahante (G.). Paris..... 50,000
Delamotte et Faille, apprêteurs. Reims. 2,000
Delattre (F.-A.), propriétaire. Paris. 1,000
Delattre (H.) père et fils, manufacturiers. Roubaix..... 5,000
Delbet (P.-J.), agriculteur. Monthilly (Marne)..... 1,000
Delépine, receveur général du Cher.. 5,000
Delesalle (E.), manufacturier, membre de la chambre de commerce. Lille..... 5,000
Delessert (B.), juge suppléant au tribunal de commerce. Paris..... 1,000
Delfosse (A.), membre de la chambre consultative de Roubaix..... 5,000
Délicourt (E.), vice-président du conseil des prud'hommes. Paris..... 4,000
Delmon (H.), receveur général de la Haute-Saône)..... 1,000
Delon (A.-C.), membre de la chambre de commerce. Paris..... 4,000f
Demar (L.), membre de la chambre de commerce. Elbeuf..... 10,000
Deplechin-Letombe (J.-B.), constructeur-mécanicien. Roubaix..... 1,000
Depret (C.), administrateur de la compagnie transatlantique. Paris..... 25,000
Dequoy (J.), filateur, toiles. Lille.... 5,000
Deren (H.), manufacturier. Armentières (Nord)..... 2,000
Derriey (J.-C.), graveur-fondeur. Paris. 1,000
Desrois (P.-A.), draperie. Elbeuf.... 5,000
Descamps (A.), manufacturier. Lille.. 5,000
Descamps-Crespel (A.), membre du conseil des prud'hommes de Lille.. 2,000
Descat (C.), membre de la chambre consultative de Roubaix..... 5,000
Descat frères, apprêteurs. Roubaix... 25,000
Descat-Leleux (F.), membre de la chambre de commerce de Lille.... 5,000
Descours (L.), député au Corps législatif. Paris..... 10,000
Desfossé (J.), manufacturier. Paris.. 25,000
Desfossé et Karth, manufacturiers. Paris..... 25,000
Desmedt-Walwaert, filateur. Lille..... 5,000
Desmoutis, fabricant. Paris..... 2,000
Desteuque et Bouchez, fabric^ts. Reims. 1,000
Detouche (C.-L.), horloger. Paris.... 20,000
Dettwiller (J.-D.), chocolats. Paris.. 5,000
Dickson et Cie, manufacturiers. Coudekerque-Branche (Nord)..... 20,000
Dieudonné (F.) et Dorenlot (G.), bois. Paris..... 1,000
Digney frères et Cie, appareils télégraphiques. Paris..... 2,000
Dognin et Cie, fabricants. Paris..... 3,000
Doistau, Beaurain et Guy, distillateurs. Paris..... 3,000
Dolez (J.-B.), fabricant, maire de Caullery (Nord)..... 1,000
Doll (Ch.), directeur de *la Mulhousienne*. Mulhouse..... 2,000
Dommartin (F.), juge suppléant au tribunal de commerce. Paris..... 1,000
Donon (P.-A.), président de la Société des dépôts et comptes courants. Paris..... 30,000
Dorient, receveur général des Basses-Alpes..... 2,000
Dormeuil frères. Paris..... 10,000

Dorr (L.), cultivateur. Grânhoff (Moselle) 1,000f
Doumerc (A.), directeur des papeteries du Marais et de Sainte-Marie (Seine-et-Marne) 10,000
Drevon aîné (E.), teinturier. Lyon... 1,000
Drouin (J.), juge au tribunal de commerce. Paris 1,000
Dru (A.-St-J.), ingénieur civil, entrepreneur de sondages. Paris 3,000
Du Bochet (V.). Paris 10,000
Dubois (A.-L.-V.), négociant. Paris .. 5,000
Dubosc (F.) et Cie, produits chimiques. Paris 1,000
Ducommun du Locle, receveur général des Vosges 5,000
Dulnat (A.), papiers peints. Paris... 5,000
Dumont (C.), draperie. Paris 3,000
Dumoulin-Froment (P.), instruments de précision. Paris 1,000
Dupety, Theurey-Geuvin, Bouchon et Cie, meules. La Ferté-sous-Jouarre.. 1,000f
Duplan (F.), tapisseries d'Aubusson. Paris 10,000
Dupont (L.), banquier. Douai 1,000
Dupont (Paul), imprimeur. Paris.... 1,000
Dupont (A.) et Cie, papiers. Paris.... 1,000
Dupont et Dreyfus, maîtres de forges. Ars-sur-Moselle et Apremont (Ardennes) 25,000
Dupuis (S.) et Cie, chaussures à vis. Paris 10,000
Durand frères (A. et L.), cuirs. Paris. 25,000
Durenne (A.), maître de forges. Paris. 25,000
Durrieu, receveur général du Bas-Rhin. 5,000
Dutilleul (P.), receveur général de la Haute-Marne 1,000
Duval (F.-R.), ingénieur. Paris..... 5,000
Duval frères, tapissiers. Paris 1,000
Duvelleroy (P.), éventails. Paris..... 10,000

E

Eckman (L.), membre de la chambre consultative de Roubaix 5,000f
Égrot (É.-A.), appareils. Paris 2,000
Érard-Schaëffer, pianos. Paris 50,000
Ernoult (J.-B.), apprêteur. Roubaix 1,000
Ernoult-Bayart et fils, apprêteurs. Roubaix 2,000
Estivant frères, cuivre. Givet (Ardennes) 10,000f
Estrangin de Roberty (E.), directeur de l'agence du crédit agricole. Marseille 1,000
Évette fils (F.), juge suppléant au tribunal de commerce. Paris 1,000
Évrard (N.-E.), opticien. Paris 2,000

F

Fanien (Les fils de), chaussures. Paris. 10,000f
Farcot et ses fils, constructeurs-mécaniciens. Saint-Ouen (Seine) 10,000
Fauche (G.-G.), agent de change honoraire. Paris 2,000
Fauler (J.-F.), président de la 5e section de la commission des valeurs. Paris. 25,000
Fauqueux (C.-A.), propriétaire. Paris. 1,000
Fauvelle-Delebarre, peignes. Paris... 5,000
Favarcq (F.), négociant. Lille 4,000
Favrot (Ch.), pharmacien. Paris..... 1,000
Feray et Cie, manufacturiers. Essonnes (Seine-et-Oise) 1,000
Fère, membre de la chambre de commerce. Paris 4,000
Féron, receveur général de la Somme. 1,000
Férouelle et Rolland, blanc de coton. Paris 2,000
Fiévet (C.), agriculteur. Masny (Nord). 1,000f
Finet (V.-A.-F.), agent international au chemin de fer du Nord. Paris.. 1,000
Firino (J.-B.), administrateur du Crédit foncier de France. Paris 1,000
Firmin-Didot (P.), juge suppléant au tribunal de commerce. Paris 1,000
Flaud (H.), ingénieur, constructeur de machines. Paris 100,000
Flavigny (Ch.) et fils, manufacturiers. Elbeuf 12,000
Flaxland (E.), négociant. Paris..... 1,000
Fontaine (E.), chaussures. Cambrai.. 10,000
Fortamps, membre du Sénat de Belgique, président de la commission belge de l'exposition de 1867..... 10,000
Fortin (C.), papetier. Paris 1,000
Fossin (J.-J.-F.), propriétaire. Paris.. 10,000

Foucher (L.) père et fils et Hulme, fabricants. Elbeuf..... 1,000f
Fourcade (A.), produits chimiques. Paris..... 2,000
Fourdinois fils (H.), sculpteur, ameublements. Paris..... 25,000
Fournet et Duchesne, manufacturiers. Lisieux..... 2,000
Fournier (A.-M.-E.), tapissier. Paris.. 5,000
Fournier-Laigny et Cie, produits acétiques. Courville (Eure-et-Loir).... 1,000
Francillon et Cie, teinturiers. Puteaux (Seine)..... 5,000f
Franqueville (Ch. de), auditeur au Conseil d'État. Paris..... 2,000
Fribourg (G.-A.), bijoutier. Paris.... 1,000
Frigard (F.-A.), soies pour blondes et dentelles. Caen..... 1,000
Fromage (L.) et Cie, tissus élastiques. Rouen..... 1,000
Froment-Meurice et Cie, orfévres joailliers. Paris..... 25,000

G

Gagneau (E.), lampes et bronzes. Paris. 25,000f
Gagnet (L.-O.), soieries. Paris..... 25,000
Gaildraud, nouveautés. Paris..... 1,000
Gaillard, juge au tribunal de commerce. Paris..... 1,000
Gaillard (F.), manufacturier. Paris.. 5,000
Gallien (N.) et Cie, tannerie. Lonjumeau (Seine-et-Oise)..... 1,000
Galliéra (Le duc de), vice-président du conseil d'administration de la Compagnie de l'Est. Paris..... 25,000
Galoppe (H.), négociant. Paris..... 1,000
Galsain (J.-M.), percepteur. Napoléonville (Morbihan)..... 1,000
Gamot (Ch.), receveur général des Bouches-du-Rhône..... 1,000
Gandillot et Cie, fers creux. Paris.... 2,000
Ganneron (E), ingénieur civil, constructeur de matériel agricole. Paris. 5,000
Gantillon (D.), apprêteur. Lyon..... 1,000
Garby jeune et Lelogeais, vins. Paris. 2,000
Gariel-Chennevière (A.), draps nouveautés. Elbeuf..... 1,000
Gastinne-Renette (L.-J.), fabricant d'armes. Paris..... 15,000
Gaupillat et Cie, cartouches et capsules. Paris..... 5,000
Gaussen (M.). Paris..... 10,000
Gautier (A.) cultivateur. Le Puget-de-Cuers (Var)..... 1,000
Gautier (L.), taillanderie. Paris..... 1,000
Gautier (J.) et Cie, velours. Lyon.... 1,000
Gautier-Bouchard, céruses, couleurs. Paris..... 2,000
Gautrot aîné (P.-L.), instruments de musique. Paris..... 1,000
Gaymu (F.), armes. Paris..... 1,000
Gélis (A.), produits chimiques. Paris. 2,000
Gellé aîné et Cie, parfumerie. Paris.. 2,000f
Gellée frères, gaînerie. Paris..... 1,000
George (J.-A.), membre de la chambre de commerce. Paris..... 4,000
Gérentet et Coignet, rubans. Saint-Étienne..... 1,000
Gérin-Roze, draps. Elbeuf..... 5,000
Germiny (Le comte de), receveur général de la Seine-Inférieure..... 1,000
Gervais (F.), juge au tribunal de commerce. Paris..... 1,000
Gevelot (J.-F.), négociant. Paris..... 20,000
Girory (F.), tailleur. Paris..... 1,000
Gilbert (C.), entrepreneur de menuiserie. Paris..... 10,000
Gilbert (A.) et Ohl, laine peignée. Reims..... 1,000
Gilis frères et Rocher, draps. Paris.. 5,000
Gille jeune (J.-M.), porcelaine. Paris. 5,000
Gillet fils aîné, banquier. Paris..... 1,000
Gillet-Pierron, teinturier. Lyon..... 1,000
Gillou fils et Thorailler, papiers peints. Paris..... 10,000
Girard (A.-A.), juge au tribunal de commerce. Paris..... 1,000
Girard-Thibault (E.-C.), filets. Paris. 1,000
Girardin (Émile de), ancien député au Corps législatif. Paris..... 25,000
Giraud (S.-G.), maroquins. Paris.... 1,000
Giraudeau (E.), négociant. Paris..... 1,000
Girod (L.-P.), receveur particulier. Limoux..... 2,000
Girodon (A.), négociant. Lyon..... 10,000
Givelet, Desteuque, Dauphinot et Cie, manufacturiers. Reims..... 1,000
Godard (A.-T.), batistes. Paris..... 2,000
Godart (L.), tissus. Reims..... ... 1,000
Godbert (R.-C.), fabricant. Reims.... 1,000

Godde aîné et fils, négociants. Tarare (Rhône) 1,000f
Godillot (A.), manufacturier. Paris.. 5,000
Goldenberg (G.), grosse quincaillerie. Le Zornhoff, près Saverne (Bas-Rhin) 25,000
Gontard (A.-F.), savon. Saint-Ouen (Seine) 5,000
Grados (L.), ingénieur civil. Paris... 1,000
Grandin (F.-M.), grains et fourrages. Paris 10,000
Grellou (H.), mercerie. Paris..... 25,000
Grohé (G.), meubles. Paris..... 30,000
Gros, Odier, Roman et Cie, manufacturiers. Wesserling (Haut-Rhin)..... 20,000
Groslier (J.-B.), propriétaire. Paris.. 4,000
Groult (C.), pâtes alimentaires. Paris. 20,000
Gruel-Engelmann (A.), reliure. Paris. 1,000
Gruyer (A.-A.), parapluies et ombrelles. Paris 1,000
Guéret frères, meubles. Paris..... 1,000
Guérin (J.-J.), propriétaire. Paris.... 3,000
Guérin-Boutron (M.-L.-A.), chocolats. Paris 6,000
Guérin-Delaroche (V.-F.-X.), cuirs vernis. Paris..... 1,000f
Guérin et Jouault, fabricants au Cateau (Nord) 1,000
Guéroult (N.), teinturerie. Rouen.... 1,000
Guerre (J.-B.-C.), coutellerie. Langres 5,000
Guibal (P.-D.-A.), propriétaire. Castres (Tarn) 1,000
Guichard (E.), architecte-décorateur. Paris 1,000
Guillaume (J.), impressions. Saint-Denis (Seine)..... 1,000
Guillaumet (J.-P.), teinturerie. Puteaux (Seine)..... 2,000
Guillemin (A.), directeur de la ferme-école des Basses-Pyrénées, à Gan.. 1,000
Guillot (P.), rentier. Paris..... 1,000
Guillout (E.), fabricant de biscuits. Paris..... 2,000
Guilmoto (N.-F.), juge au tribunal de commerce. Paris 1,000
Guynet et Cie, batistes. Paris... 25,000

H

Haas (J.), chapeaux et casquettes. Paris 5,000f
Hachette et Cie, libraires-éditeurs. Paris 20,000
Hadot, receveur général de Seine-et-Marne..... 1,000
Hadrot (L.) jeune, Bonnet et Bordier, bronzes. Paris..... 1,000
Halley-Desfontaines (G.-C.), horlogerie. Paris 2,000
Halphen (C.) et Cie, orfévrerie. Bornel (Oise)..... 25,000
Hamelin (N.-S.), étoffes pour ameublements. Paris..... 5,000
Hamelin (A.) fils, soies. Paris. Les Andelys (Eure)..... 5,000
Hanotte (V.), membre de la chambre consultative. Douai..... 1,000
Harmel frères, filateurs. Le Val-des-Bois près Bazancourt (Marne)..... 1,000
Hartog (C.-J.) et Cie, boutons. Paris.. 10,000
Hayem (S.), cols et chemises. Paris... 10,000
Hébert (E.-F.), fabricant de châles, juge au tribunal de commerce. Paris. 1,000
Hennebert (E.), draps. Elbeuf..... 1,000
Hennegart (J.-F.), ancien membre du tribunal de commerce. Paris..... 5,000f
Hennequin (H.), manufacturier. Paris. 5,000
Hénoc (C.-A.), plumeaux. Paris..... 1,000
Hénocque, Arlot aîné et Cie, voitures et sellerie. Paris..... 1,000
Henriet (L.-J.), avoué. Paris 1,000
Henry (E.) et Martin (J.), instruments de musique. Paris 2,000
Henry-Lepaute, horlogerie, phares. Paris 1,000
Herbelot (P.-F.), tulles. Calais..... 1,000
Herlincourt (Le baron d'), cultivateur, député au Corps législatif. Éterpigny (Pas-de-Calais)..... 25,000
Hermann-Lachapelle et Glover, constructeurs. Paris..... 5,000
Hérouart (F.), peausserie. Paris..... 1,000
Herrenschmidt (Les fils de G.-F.), cuirs. Strasbourg..... 10,000
Hervé-Mangon, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées. Paris. 3,000
Hervieu, Potard et Dehu, soieries. Paris..... 3,000
Heugel (J.), éditeur de musique. Paris. 1,000

Heylandt et Sitter, constructeurs de machines agricoles. Colmar..... 1,000f
Holden et fils, manufacturiers. Reims. 10,000
Hooper (G.), Caroz et Tabourier, manufacturiers. Paris..... 2,000
Hoschedé, Blémont et Cie, nouveautés. Paris..... 5,000
Hottinguer et Cie, banquiers. Paris... 25,000
Houette et Cie, cuirs vernis. Paris.... 25,000
Houllier - Blanchard, arquebusier. Paris..... 5,000
Hourlier (J.), tissus. Reims..... 1,000
Huard (J.) et Cie, chaudronnerie mécanique. Paris..... 1,000f
Hubin (E.), métaux. Paris..... 1,000
Humann, receveur général de la Loire. 2,000
Humbert (E.), fil à coudre. Lille..... 3,000
Humblot-Conté et Cie, crayons. Paris.. 1,000
Hunebelle (J.) aîné, ingénieur constructeur de chemins de fer. Paris.. 11,000
Hubert-Lagache (E.), manufacturier. Pont-de-Briques près Boulogne sr-M. 1 000
Hussenot (J.-D.-T.), négociant, juge au tribunal de commerce. Paris... 1,000

I

Ibled frères et Cie, chocolats. Paris... 5,000f
Imhaus (C.), draps. Elbeuf..... 1,000f

J

Jacquet (N.-J.), fabricant. Reims.... 1,000f
Jahiet, Gorand, Lamotte et Cie, maîtres de forges. Paris..... 1,000
Jalabert (J.-J.-L.-A.), docteur en médecine. Céton (Orne)..... 1,000
Janisson fils (J.), mousselines. Tarare. 1,000
Jardin, Blancoud, graveurs. Paris.... 1,000
Javal (L.), député au Corps législatif. Paris..... 25,000
Joly fils (T.), Joly (C.) et Delafoy (L.), constructeurs en fer. Argenteuil (Seine-et-Oise)..... 50,000
Jonglez, Hovelacque et Cie, manufacturiers. Armentières (Nord)..... 5,000
Jourde (P.), négociant, juge au tribunal de commerce. Paris..... 1,000f
Jourdier (A.), agronome publiciste. Versailles..... 2,000
Jouvin et Cie (veuve X.), gants. Paris..... 5,000
Jouvin, Doyon et Cie, gants. Paris..... 10,000
Juhel-Desmares, président de la chambre consultative. Vire..... 1,000
Jumelle (F.-C.), cuirs vernis. Vincennes (Seine)..... 1,000
Juquau (E.), agriculteur. Château de Saint-Lactencin (Indre)..... 1,000

K

Kergorlay (Le comte J.-F.-H. de), ancien député au Corps législatif. Paris. 25,000f
Kiener (T.), directeur du Comptoir d'escompte de Lille..... 5,000
Klein (P.), ancien juge au tribunal de commerce. Paris..... 3,000
Koenigswarter (M.-J.), membre du conseil municipal. Paris..... 5,000f
Kretly (M.-L.-A.), fabricant de décorations. Paris..... 1,000
Kriegelstein père et fils (J.-G.-C.-A.), pianos. Paris..... 2,000

L

Labau (J.), sous-directeur de la ferme-école de Germainville (Pyrénées-Orientales)..... 1,000f
Labbé et Joriaux (E.), négociants. Paris. 5,000
Labélonye et Cie, pharmaciens. Paris.. 1,000
Labouret, Rodier et Lacasse, travaux publics. Paris..... 6,000
Lacarrière (A.), père et fils et Cie, appareils à gaz. Paris..... 10,000f
Lacassagne-Deschamps, Salaville et Cie, châles. Paris..... 5,000
Lachapelle (H.), manufacturier. Reims. 1,000
Lacretelle (C.-E), directeur de la société des houillères de la Haute-

Loire. Gros-Ménil, près Lempdes (Haute-Loire)..... 1,000f
Lacroix (J.-A.), papiers. Paris..... 1,000
Lafitteau-Lefaucheux (J.-P.-A.-A.), arquebusier. Paris..... 2,000
Lafon et Dupont, tissus. Paris..... 2,000
Lafontaine (C.), Prévost, Martinet et Cie, banquiers. Paris..... 10,000
Lagache fils (J.), fabricant. Roubaix... 5,000
Lainé (J.-B.), arquebusier. Paris..... 2,000
Lallier (A.), négociant. Cambrai..... 2,000
Lalou (J.-P.), receveur général de l'Aube..... 2,000
Lambert (S.), étain en feuilles. Paris.. 3,000
Lambin et Lefèvre (J.-B.-F.), selliers. Paris..... 2,000
Languereau et Cie, bronzes. Paris..... 1,000
Lanquetin (E.), membre de la chambre de commerce. Paris..... 4,000
Lanseigne frères, négociants. Paris... 1,000
Lapostolet (P.), négociant. Paris.... 1,000
Larenaudière (C.-P.-F. de), ancien juge au tribunal de commerce. Paris. 1,000
Laroche (E.), dessinateur industriel. Paris..... 1,000
Larsonnier, membre de la chambre de commerce. Paris..... 4,000
Lasserre (V.), propriétaire. Dax (Landes)..... 5,000
Laterrière (J. de), manufacturier. Paris..... 5,000
Latimier du Clésieux, receveur général des Côtes-du-Nord..... 1,000
Latour (P.), chaussures. Paris..... 4,000
Latry (Ch.-F.), fabricant. Paris..... 1,000
Laveissière et fils (J.-J.), métaux. Paris..... 25,000
Laville, Petit et Crespin, chapeaux. Paris..... 10,000
Laydeker (J.-J.), directeur général des forêts. Paris..... 1,000
Lebeau (J.), négociant. Boulogne-sur-Mer..... 1,000
Lebel (F.-J.), membre de la chambre de commerce. Paris..... 4,000
Leboucher (J.-C.-J.), literie. Paris.... 2,000
Lecerf (J.), président du tribunal de commerce. Elbeuf..... 1,000
Leclerc (J.-B.), maître mécanicien de la marine impériale, en retraite. Toulon..... 1,000
Leclère-Bourgier, fabricant. Reims... 1,000
Lecomte et Cie, instruments de musique. Paris..... 1,000f
Lecomte de Fontainemoreau (P.-A.), agent de brevets d'invention. Paris. 40,000
Lecoq (E.), ingénieur-mécanicien. Paris..... 1,000
Le Cornec (P.-M.), agriculteur, maire de Plourhan (Côtes-du-Nord)..... 1,000
Lecorneur, Olivier et Cie, draps. Elbeuf. 1,000
Lecouteux (H.), mécanicien. Paris.... 10,000
Lecrosnier (M.-L.), toiles cirées. Le Bourget (Seine)..... 1,000
Lefébure (A.) et fils, dentelles. Paris. 50,000
Lefebvre (A.), produits chimiques. Corbehem (Pas-de-Calais)..... 2,000
Le Febvre (L.-L.), receveur général du Rhône..... 5,000
Lefebvre (L.), membre de la chambre consultative de Roubaix..... 5,000
Lefebvre jeune (C.) et Cie, négociants. Paris..... 1,000
Lefebvre, Ducatteau, filateurs et fabricants de tissus. Roubaix..... 25,000
Lefèvre (H.-J.), filateur. Reims..... 1,000
Leflaive (P.), tourneur en bois. Semur (Côte-d'Or)..... 1,000
Lefort (Veuve L.-P.), tulles et blondes. Grand'-Couronne (Seine-Inférieure). 1,000
Lefranc et Cie, vernis, couleurs. Paris. 1,000
Legentil (A.-F.). Paris..... 2,000
Legrand (A.), mérinos. Cambrai..... 1,000
Legrand (P.-A.), broderies de soie. Paris..... 1,000
Legrand de Villers, receveur général de la Gironde..... 1,000
Legris et Maurel, manufacturiers. Elbeuf..... 1,000
Legros (A.), photographe. Paris..... 2,000
Le Hon (Le comte), député au Corps législatif. Paris..... 25,000
Lelarge (F.) et Auger (A.), manufacturiers. Reims..... 1,000
Lemaistre-Chabert (A.-E.), président de la Société des sciences, arts et agriculture du Bas-Rhin. Strasbourg... 1,000
Lemaître-Demeestère, toiles et linges de table. Lille..... 5,000
Lemesle (D.), boutons. Paris..... 1,000
Lemoine (H.-A.), ébénisterie. Paris... 10,000
Lemoine-Montigny, propriétaire. Paris.. 1,000
Lepage frères, armes. Paris..... 1,000
Lepan (H.), métaux. Lille..... 2,000

Le Perdriel (F.-C.), pharmacien. Paris. 10,000f
Le Provost de Launay (A.), préfet du Calvados..... 1,000
Lerolle (L.), bronzes. Paris..... 25,000
Leroy (C.), bougies. Gentilly (Seine). 2,000
Leroy (I.), papiers peints. Paris..... 2,000
Leroy de la Brière, receveur général de la Vendée..... 1,000
Lesne de Molaing (C.-L.-G.), receveur général de l'Ain..... 1,000
Le Tellier-Delafosse (L.-A.-A.), secrétaire général du Crédit foncier et du Crédit agricole. Paris..... 1,000
Le Tellier-Delafosse (P.-L.), président de la 3e section de la commission des valeurs. Paris..... 4,000
Letestu (M.-A.-E.), pompes. Paris.... 25,000
Letourneur frères (C. et G.), meubles en fer..... 10,000
Létrange (L.). Paris..... 5,000
Leverd (A.) et Cie, gutta-percha. Paris. 1,000f
Leverson (J.-M.), diamants. Paris.... 5,000
Leviez (E.), sous-gouverneur du Crédit foncier de France. Paris..... 25,000
Limet, Lappareillé et Cie, limes. Paris. 1,000
Lippmann (R.), agriculteur. Strasbourg..... 1,000
Lizé (C.), négociant. Elbeuf..... 1,000
Lochet frères, fabricants. Reims..... 1,000
Lombard (A.), propriétaire. Paris.... 1,000
Longuet (A.-J.). Reims..... 1,000
Louchet (E.), receveur général d'Ille-et-Vilaine..... 1,000
Lourdel (E.) et Lelouet (F.), négociants. Paris..... 1,000
Loyer (H.), filateur et membre de la chambre de commerce de Lille.... 5,000
Lucas frères, manufacturiers. Reims.. 1,000
Lucy-Sédillot (L.-L.-P.), membre de la chambre de commerce. Paris.... 4,000

M

Mage aîné (A.), toiles métalliques. Lyon. 1,000f
Magne (L.-A.), receveur géneral du Loiret..... 1,000
Mahieu-Delangre, filateur et fabricant. Armentières (Nord)..... 5,000
Mallet (A.-A.-P.), produits chimiques. Paris..... 1,000
Mallet (A.), membre de la chambre de commerce. Paris..... 1,000
Mangeot frères et Cie, pianos. Nancy.. 3,000
Manufacture de Foëcy, porcelaines. Foëcy (Cher)..... 25,000
Marchand (E.-J.-B.), distillateur. Paris..... 1,000
Marchand (L.), bronzes. Paris..... 6,000
Marcuard, André et Cie, banquiers. Paris..... 25,000
Margotin (A.-E.), apprêteur. Reims.. 1,000
Marienval (L.-O.), vice-président de la chambre syndicale des fleurs et plumes. Paris..... 1,000
Marion (A.), négociant. Paris..... 2,000
Marnas (L. de), procureur général près la cour impériale. Paris..... 1,000
Marpon (G.-A. de), receveur général de la Haute-Vienne..... 2,000
Marrel frères, maîtres de forges. Rive-de-Gier (Loire)..... 20,000
Marteau (A.), négociant. Reims..... 1,000
Martin (J.-B. et P.), manufacturiers. Tarare..... 10,000f
Martin (J.-A.), ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées. Périgueux..... 1,000
Massez (M.), chaussures. Paris..... 10,000
Massing frères et Cie, peluches. Puttelange (Moselle)..... 1,000
Masson (P.-F.), teinturier en soie. Paris..... 1,000
Masson et Cary, négociants. Paris.... 5,000
Masson (V.) et fils, libraires-éditeurs. Paris..... 8,000
Massonneau (L.), commissionnaire. Paris..... 1,000
Matharel (De), receveur général du Gard..... 1,000
Mathieu (F.), confection pour dames. Paris..... 5,000
Mathieu (H.-F.), fumisterie. Paris.... 2,000
Mathieu (L.-J.), instruments de chirurgie. Paris..... 2,000
Mauguin (E.), laines filées. Paris..... 1,000
Maupeou (De), receveur général du Jura..... 1,000
Maxwell (L.-F.), propriétaire. Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées). 2,000
Mazaroz-Ribaillier et Cie, meubles. Paris..... 4,000

Mazure-Mazure, fabricant. Roubaix... 1,000f
Melon de Pradou, juge au tribunal de commerce. Passy..... 1,000
Mengin-Lecreulx, général de division. Paris..... 1,000
Ménier (E.-J.), produits chimiques. Paris..... 100,000
Mennesson (J.), commissionnaire. Reims. 1,000
Mercier (A.), ingénieur-mécanicien. Louviers (Eure)..... 25,000
Mercier (A.-E.), juge suppléant au tribunal de commerce. Paris..... 1,000
Mercier (C.-V.), tabatières. Paris..... 1,000
Mermilliod frères, coutellerie. Le Prieuré, commune de Cenon (Vienne)..... 2,000
Méro (J.-D.), négociant. Grasse..... 1,000
Méry Samson, manufacturier. Lisieux (Calvados)..... 25,000
Meunier et Cie, fabricants de rideaux. Tarare..... 2,000
Meynard (G.), ameublements. Paris... 2,000
Michau (J.-L.), juge au tribunal de commerce. Paris..... 1,000
Michel (Le baron R.-L.-V.), receveur particulier. Alais (Gard)..... 1,000
Midocq (N.-E.) et Gaillard (A.-E.), trousses de voyage. Paris..... 2,000
Mieulle (L.-A. de), receveur général de la Loire-Inférieure..... 1,000
Mignon (J.) et Rouart (H.), machines. Paris..... 10,000
Millescamps (L.-T.), membre de la chambre de commerce. Paris..... 4,000
Million (J.-P.) et Servier. Lyon..... 2,000
Milly (L.-A. de), manufacturier. Paris. 10,000
Milon (P.-D.) aîné, bonneterie. Paris. 6,000
Mines de Bouxwiller (Bas-Rhin)..... 5,000
Mines de la Grand'Combe (Société anonyme des). Paris..... 20,000
Mines de la Loire (Société anonyme des). Paris..... 10,000
Mofras (E. de), secrétaire d'ambassade. Paris..... 1,000f
Moingeard (G.), voitures. Paris..... 2,000
Moisset-Foye. Paris..... 5,000
Mondollot (A.-A.), appareils pour eaux gazeuses. Paris..... 2,000
Monot (E.-S.), cristaux. Pantin (Seine). 5,000
Monseignat (De), ancien député au Corps législatif. Rodez (Aveyron).. 1,000
Montandon frères, ressorts pour horlogerie. Paris..... 2,000
Montessuy (A.) et Chomer (A.), soieries. Lyon..... 1,000
Montlaur (Le marquis de), vice-président du conseil général de l'Allier. Château de Lyonne (Allier)..... 1,000
Moreau (E.-F.), juge suppléant au tribunal de commerce. Paris..... 1,000
Moreau père (T.-F.), ancien membre du conseil général de la Seine. Paris..... 1,000
Morel (E.), meunier. Essonne (Seine-et-Oise)..... 1,000
Morel et Cie, peigneurs de laine. Roubaix..... 3,000
Morel Beer fils aîné et Ce, fabricants. Elbeuf..... 1,000
Moret et Payen, soieries. Paris..... 5,000
Morin (P.) et Cie, aluminium. Nanterre (Seine)..... 10,000
Motte (A.) et Cie, teinturiers apprêteurs. Roubaix..... 2,000
Motte-Bossut, manufacturier. Roubaix..... 2,000
Mourceau (S.), manufacturier. Paris.. 10,000
Mourgues (J.-A.-C.-P. de), imprimeur, juge au tribunal de commerce. Paris..... 1,000
Multedo (J.), receveur général des Landes..... 1,000
Muret (H.). Paris..... 10,000
Muron (C.), soieries. Paris..... 3,000

N

Nepveu (C.), ingénieur civil. Paris... 5,000f
Nervo (Le baron de), receveur général du Cantal..... 1,000
Noël (V.-F.-C.), notaire honoraire de l'Empereur. Paris..... 1,000
Noiret-Choppin et Cie, filature de laine. Rethel (Ardennes)..... 2,000f
Normand (F.), propriétaire. Paris..... 10,000
Normand et Chandon, cachemires et dentelles. Paris..... 6,000

O

Odiot (C.-G.-E.), orfévre. Paris..... 20,000f
Œschger, Mesdach et Cie, métaux. Paris..... 1,000
Ogerao frères, tanneurs. Paris..... 5,000
Ollive (A.-C.), faïences anglaises. Paris. 3,000
Opéron (L.-L.), propriétaire. Amiens. 1,000
Orenga (L.), membre de la chambre de commerce. Bastia..... 1.000
Osmont (A.) et Lermuzeaux (C.), fabricants. Elbeuf..... 1,000
Ouachée (L.-H.), exploitant de carrières. Paris..... 2,000f
Oudry (C.-F.-L.), directeur de l'usine électro-métallurgique d'Auteuil. Paris..... 25,000
Outhenin-Chalandre père, propriétaire des papeteries de Geneuille, Chevroz et Savoyeux (Doubs)..... 5,000
Ouvré de Saint-Quentin (P.-L.-C.), receveur général d'Eure-et-Loir..... 1 000

P

Paillard (A.-V.), bronzes. Paris..... 1,000f
Pannier-Laroche (A.-E.), négociant. Paris..... 2,000
Pannier, Rambert et Cie, passementerie. Paris..... 1,000
Parent (A.) et Hamet, boutons. Paris.. 4,000
Pariset, receveur des finances. Castelnaudary (Aude)..... 1,000
Parisot (E.) et Gallois (E.), coutellerie. Paris..... 25,000
Parissot et Cie (maison de la Belle-Jardinière). Paris..... 12,000
Patout (A.), membre de la chambre consultative de Douai. Aniche (Nord). 5,000
Payen, soieries. Paris..... 25,000
Payen (A.), membre de l'Institut..... 2,000
Pellegrin (L.-A.-V.), employé au Crédit foncier de France..... 1,000
Pelletan de Kinkerlin (Le baron), médecin du Crédit foncier de France. Paris..... 2,000
Pelletier et Samson, manufacturiers. Elbeuf..... 1,000
Peltereao (E.-P.), cuirs. Château-Renault (Indre-et-Loire)..... 1,000
Percheron (A.), receveur général de la Charente-Inférieure..... 1,000
Perin (J.-L.), mécanicien. Paris..... 2,000
Perrin (L.), armurier. Paris..... 1,000
Pérus (J.) et Cie, céruse. Fives-Lille (Nord)..... 1,000
Pesier (E.), professeur de chimie industrielle. Valenciennes..... 2.000
Petin (H.) Gaudet et Cie, maîtres de forges. Rive-de-Gier (Loire)..... 30 000
Petit (C.-P.), fleurs artificielles. Paris. 1,000
Petit (P.), photographe. Paris..... 2,000f
Petit de Lafosse (Le baron), receveur général de l'Aveyron..... 2,000
Petitdidier (F.), teinturier. Paris..... 1,000
Petiteau (E.) et Cie, joailliers. Paris... 5,000
Peugeot frères, manufacturiers. Valentigney (Doubs)..... 1,000
Philippe (L.-G.), ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées. Bédarieux (Hérault)..... 5,000
Philippe (C.) et Cie, négociants. Nantes. 1,000
Philippot (J.-M.), fabricants. Reims.. 1,000
Picault (G.), coutellerie. Paris..... 5,000
Piccioni (A.), docteur en médecine. Pino (Corse)..... 2,000
Picot (L.), membre de la chambre consultative de Douai. Somain (Nord). 1,000
Picot et Cie, tanneurs. Paris..... 1,000
Pierrard Parpaite et fils, manufacturiers. Reims..... 1,000
Pillet-Will et Cie, banquiers. Paris.. 25,000
Pillivuyt et Cie, porcelaines. Paris.... 25,000
Pilter (T.), machines agricoles anglaises. Paris..... 1,000
Pin (A.) et Cie, châles brochés. Lyon.. 1,000
Pinard et Cie, maître de forges. Marquise (Pas-de-Calais)..... 5,000
Pinaud et Meyer, parfumerie. Paris.. 5,000
Pinet (F.-J.-L.), chaussures. Paris... 1,000
Pinet (J.) fils, constructeur de machines agricoles. Abilly (Indre-et-Loire)..... 5,000
Pinon frères, fabricants. Reims..... 1,000
Piver (A.), parfumeur. Paris..... 15,000
Plon (H.), imprimeur. Paris..... 50,000
Poirier (E.), maire de St-Mandé. (Paris). 4,000

Poirrier et Chappat fils, négociants. Paris 4,000f
Poisson (S.-A.-H.), receveur général de la Manche..... 10,000
Pollet (J.-C.), receveur général de la Dordogne..... 5,000
Poncet (L.), Lenoir (V.) et Cie, soieries. Lyon..... 1,000
Popon (N.), bronzes. Paris..... 1,000
Porquet (J.-F.), juge de paix. Saint-Sever (Calvados)..... 1,000
Portalis (Le baron), receveur général de Seine-et-Oise..... 10,000
Pouchain (V.), manufacturier. Armentières (Nord)..... 3,000
Poulain (L.-A.), architecte-entrepreneur. Paris..... 1,000
Poulain frères (H. et L.), tissus. Paris..... 1,000f
Poullier-Longhaye, filateur de lin. Lille..... 3,000
Poussielgue-Rusand, orfévrerie pour églises. Paris..... 50,000
Poussin (A.), manufacturier. Louviers. 1,000
Poussin (A.), manufacturier. Elbeuf.. 1,000
Préville (A.-L.), gants. Paris..... 1,000
Prévost (J.-R.), décorateur de porcelaines. Paris..... 1,000
Prieur neveu (L.), banquier. Elbeuf.. 1,000
Prodhomme (F.), imprimeur. Paris... 1,000
Prouvost (A.) et Cie, peigneurs de laine. Roubaix..... 1,000
Puriau (L.-G.), chapelier. Paris..... 1,000

Q

Quennessen (F.-A.), fabricant. Paris.. 2,000f
Quenoble frères et Marquant, fabricants. Reims..... 1,000
Quillacq (L.-A.), constructeur de machines. Anzin (Nord)..... 2,000f

R

Raffeneau-Delile et Cie. Arras..... 1,000f
Raffy (M.-L.), conseiller d'arrondissement. Étrepagny (Eure)..... 2,000
Raguet (E.), manufacturier. Corbehem, par Vitry (Pas-de-Calais)..... 25,000
Raimbert (L.-J.), soies. Paris..... 5,000
Raingo frères, bronzes. Paris..... 25,000
Ramier (P.-A.), entrepreneur d'éclairage. Paris..... 10,000
Raoul (C.-A.). Saint-Bris (Yonne)... 1,000
Rapin (P.), vérificateur des grands travaux au ministère de la Maison de l'Empereur. Paris..... 5,000
Ratisbonne (E.), receveur général de la Marne..... 20,000
Rebours (J.), conserves alimentaires. Paris..... 1,000
Régnault (L.), receveur particulier. Falaise (Calvados)..... 1,000
Renard (H.-L.-F.), entrepreneur. Paris..... 25,000
Renard père et fils, verreries. Fresnes (Nord)..... 2,000
Renauld-Gloutier (A.), commis principal retraité du ministère de la guerre. Paris..... 1,000
Requillart, Roussel et Chocqueel, tapis. Paris..... 10,000f
Réquillart-Screpel, membre de la chambre consultative de Roubaix.. 5,000
Réveilhac (P.), métaux. Paris..... 4,000
Révil (C.) et Cie, filateurs de bourre de soie. Amilly, près Montargis (Loiret)..... 2,000
Rhoné (C.-L.). Paris..... 2,000
Rifault (P.), directeur de l'indicateur *le Train*..... 1,000
Rigault (J.), receveur général de Maine-et-Loire..... 10,000
Rimmel (E.), parfumeur. Paris..... 5,000
Risler (C.-E.), propriétaire. Calères, près Nyon, canton de Vaud (Suisse). 10,000
Rivaud de la Raffinière (Le comte), préfet des Côtes-du-Nord..... 1,000
Robert (E.), châles. Paris..... 2,000
Robert-Faure (C.), négociant. Paris.. 2,000
Robillard, Vanloo et Cie, négociants ébénistes. Paris..... 5,000
Robyns (J.) chef de bureau à la caisse générale des assurances agricoles. Paris..... 1,000
Rogelet (V.), manufacturier. Reims.. 1,000

Rogelet (C.), Gand frères, Grandjean, Ibry et Cie, manufacturiers. Reims.. 1,000f
Roger et Gallet, parfumeurs. Paris... 2,000
Rolland (E.), directeur général des tabacs. Paris..... 2,000
Romeuf (De), receveur général du Puy-de-Dôme..... 1,000
Rondelet (J.-B.-E.), notable commerçant. Paris..... 2,000
Roth (C.-X.), banquier. Cambrai.... 2,000
Rouillé (F.-M.), négociant. Paris.... 10,000
Rouillon (F.) et Cie, ganterie. Grenoble..... 1,000
Rouland (G.), receveur général des Deux-Sèvres..... 1,000
Roulet et Chaponnière, huiles et savons. Marseille..... 2,000
Roulhac (E.), membre de la chambre de commerce. Paris..... 4,000
Rouquès (A.), teinturier. Clichy-la-Garenne, près Paris..... 1,000
Rousseau (E.), porcelaines et faïences. Paris..... 2,000f
Roussel (F.), membre de la chambre consultative de Roubaix..... 5,000
Roussel (H.-F.), constructeur. Paris.. 5,000
Roussy (F. de), directeur général de la comptabilité publique. Paris.... 2,000
Rouvenat (F.-P.-L.), joaillerie. Paris. 30,000
Roux (C.) fils, savons. Marseille..... 2,000
Roux de Clansayes (A.), ancien membre du conseil supérieur du commerce. Paris..... 3,000
Roy (E.), directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre. Paris..... 2,000
Roy (G.), négociant. Paris..... 25,000
Rudolphi (F.-A.) fils, bijouterie, orfévrerie. Paris..... 2,000
Rudolphi (F.-J.), bijouterie, orfévrerie. Paris..... 3,000
Ruzand (H.), avoué. Valence (Drôme). 5,000

S

Sabatier père et fils, coutellerie. Thiers (Puy-de-Dôme)..... 1,000f
Sabourin (L.-D.), banquier. Paris.... 2,000
Saint-Brice (J. de), membre de la chambre de commerce. Bastia..... 1,000
Saint-Léger (A. de), agriculteur, membre du conseil général de la Nièvre. Saint-Léger (Nièvre)..... 25,000
Saint-Léger (V.), filateur de lin. Lille. 5,000
Sainte-Croix de Renouard (Le marquis L.-M.-P.-E. de), receveur général de la Mayenne..... 1,000
Saintoin frères, confiseurs. Orléans... 3,000
Sajou (Cabin, successeur de la maison), dessins et tapisseries. Paris..... 1,000
Sajou (J.-S.), ancien négociant. Paris. 1,000
Salamanca (Le marquis de). Madrid.. 5,000
Salmon (G.), juge suppléant au tribunal de commerce. Paris..... 1,000
Sarrebourse d'Audeville et Cie, raffinerie. Pantin, près Paris..... 5,000
Satabin (L.-A.), comptable. Valenciennes (Nord)..... 1,000
Sautret (A.-T.), manufacturier. Bethenville (Marne)..... 1,000
Sauvage (P.-C.-M.), membre de la chambre de commerce. Paris..... 4,000
Sax (A.), propriétaire. Paris..... 25,000
Say (Constant), membre de la chambre de commerce de Paris..... 4,000f
Say (Léon), administrateur du chemin de fer du Nord. Paris..... 8,000
Sceurat (A.), chaussures. Metz..... 1,000
Schloss (S.) et neveu, maroquinerie et tabletterie. Paris..... 1,000
Schlossmacher (J.), lampes et bronzes. Paris..... 10,000
Schneider et Cie, usines du Creusot... 25,000
Schwab (F.), consul de Bavière. Paris. 1,000
Scrépel-Roussel et Cie, fabricants et filateurs. Roubaix..... 5,000
Scrive-Bigo (D.), membre de la chambre de commerce de Lille.... 5,000
Semet-Derrevaux (P.), tissus. Roubaix. 1,000
Séré, Depoin, Dumoutier et Marié, banquiers. Pontoise (Seine-et-Oise). 1,000
Serpette, Lourmand, Larray et Cie, savons. Nantes..... 1,000
Sérusclat (L.), filateur. Étoile (Drôme). 1,000
Servant (A.), pelleteries en gros. Paris. 25,000
Servier (E.-A.), ingénieur, sous-chef à la Compagnie parisienne du gaz. Paris..... 1,000
Servin-Assegond et fils, corroyeurs. Paris..... 1,000
Sève et Cie, velours. Lyon..... 1,000

Seydoux (A.), manufacturier, maire du Cateau (Nord) 2,000f
Seydoux, Sieber et Cie, tissus. Au Cateau (Nord) 50,000
Silvestre (L.-E.), syndic des courtiers de commerce de Paris 1,000
Simonard (J.-F.-M.), propriétaire. Paris 1,000
Siry, Lizars et Cie, compteurs pour le gaz. Paris 10,000
Société centrale des bétons agglomérés 2,000
Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Paris 25,000
Société générale du Crédit mobilier. Paris 100,000
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France. Paris 100,000f
Société de Poilly, de Fitz-James et Labarbe. Folembrey (Aisne) 5,000
Soubeyran (Le baron G. de), sous-gouverneur du Crédit foncier de France, député au Corps législatif. Paris 25,000
Steverlynck-Delecroix, négociant. Lille 5,000
Stroehl, forges. Audincourt (Doubs) .. 5,000
Sueur (T.), cuirs vernis. Paris 2,000
Suser (H.), tannerie, corroierie et chaussures. Nantes 1,000
Syndicat des agents de change de Paris. 30,000

T

Tagnard (J.), receveur particulier des finances. Uzès (Gard) 5,000f
Tahan (A.), ébéniste de l'Empereur. Paris 5,000
Tailbouis (E.), bonneterie. Paris 2,000
Talhouët (Le comte de), receveur général de la Nièvre 1,000
Tardieu (A.), doyen de la Faculté de médecine. Paris 5,000
Taurines (A.), appareils de précision. Paris 1,000
Tavernier (P.-E.), receveur général de la Charente 2,000
Ternynck (H.), manufacturier. Roubaix 25,000
Teyssier des Farges (G.), propriétaire-agriculteur. Beaulieu (Seine-et-Marne) 2,000
Thibaut (G.-N.), membre du conseil municipal. Paris 5,000
Thibout (A.) et Cie, pianos. Paris 2,000
Thiébaut (V.-A.), fondeur en cuivre. Paris 25,000
Thiriez (J.), père et fils, manufacturiers. Lille 3,000f
Thirion (A.-R.), pompes. Paris 1,000
Thuillier (V.), receveur particulier des finances. Saint-Pol (Pas-de-Calais). 1,000
Thuillier et Jacquemart, négociants. Reims 1,000
Tofflin frères (L.), tulles et toiles. Caudry (Nord) 1,000
Tonnelier (M.-X.), banquier. Laon... 1,000
Touaillon (C.), ingénieur-mécanicien. Paris 1,000
Toulemonde-Nollet, membre de la chambre consultative de Roubaix .. 5,000
Tourangin (R.-V.), receveur général de l'Orne 5,000
Triefus et Ettlinger, tabletterie. Paris. 2,000
Trippier (F.), glacier. Paris 4,000
Tronchon (N.-J.), constructeur. Paris. 12,000
Turgan (F.-J.), propriétaire. Boulogne (Seine) 1,000
Turgis (E.), membre de la chambre de commerce. Elbeuf 1,000

V

Vacheron (C.-P.-J.), receveur général de la Côte-d'Or 1,000f
Valery (J.), président de la chambre de commerce. Bastia 2,000
Vallerand de la Fosse, conseiller référendaire à la Cour des comptes. Paris 5,000
Vandendorpel (A.-G.), papiers dorés. Paris 1,000f
Vandercolme (A.), membre correspondant de la Société impériale et centrale d'agriculture. Dunkerque..... 10,000
Vanderhaghen (A.-A.-J.), membre de la chambre de commerce de Lille .. 5,000

Vanel (L.), étoffes. Lyon..... 1,000f
Vatin (F.) jeune et Cie, manufacturiers. Paris..... 5,000
Vauquelin (F.), manufacturier. Elbeuf. 25,000
Vedel (Le comte de), chef de division au ministère de l'intérieur..... 5,000
Verdé-Delisle frères et Cie, dentelles. Paris..... 5,000
Verdet (F.), receveur général. Vaucluse..... 1,000
Verley (C.-D.), ancien président de la chambre de commerce de Lille.... 5,000
Vernes (F.), banquier. Paris..... 25,000
Verstraete (E.-E.), filateur de lin. Lomme-lez-Lille (Nord)..... 5,000
Veyrat (A.), orfévrerie. Paris..... 2,000
Vialatte (A.-A.), receveur particulier. Napoléonville (Morbihan)..... 1,000
Villeminot-Huard, membre de la chambre de commerce. Reims..... 1,000
Villemsens (J.-F.), ancien fabricant de bronzes. Paris..... 12,000f
Vilmorin-Andrieux et Cie, grainiers. Paris..... 2,000
Vinit et Cie, chocolats (Compagnie coloniale). Paris..... 10,000
Viot (G.), marbres et onyx d'Algérie. Paris..... 50,000
Virey frères, fondeurs en caractères. Paris..... 2,000
Vivarez (J.-F.-E.), négociant. Cette... 2,000
Vogel et Cie, fabricants. Beauvais (arrondissement de Cambrai)..... 15,000
Voruz aîné (J.), constructeur mécanicien. Nantes..... 5,000
Vrau (P.), fil à coudre. Lille..... 25,000
Vuillemin (E.), président de la chambre consultative de Douai. Aubercheicourt (Nord)..... 5,000

W

Walker (W.), articles de voyage et de campement. Paris..... 2,000f
Wallerand (L.-J.), manufacturier. Cambrai..... 2,000
Walmez, Duroux et Dager, tapisseries. Neuilly (Seine)..... 10,000
Warnier, négociant. Reims..... 1,000
Wattinne-Bossut, filateur, membre de la chambre de commerce de Lille. Roubaix..... 25,000
Webeb (G.-A.), toiles métalliques. Nancy. 1,000
Werlé (M.-E.), négociant. Reims.... 1,000f
White (A.-B.), négociant. Paris..... 1,000
White (J.-F.), rentier. Londres..... 1,000
White (M.-A.), rentière. Londres.... 1,000
Wibaux-Florin (D.), filateur et fabricant. Roubaix..... 2,000
Wirth frères, bois sculptés. Paris.... 1,000
Wolff (A.), pianos. Paris..... 10,000
Wolowski, membre de l'Institut. Paris..... 10,000

Y

Yvan (Le docteur). Paris..... 4,000f

Total général au 20 juillet 1865..... 10,347,000f

LISTE 2.

COMMISSION IMPÉRIALE,

SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. LE PRINCE IMPÉRIAL.

S. Exc. le Ministre d'État, *vice-président.*

S. Exc. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, *vice-président.*

S. Exc. le Ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, *vice-président.*

M. F. Le Play, sénateur, inspecteur général au corps impérial des mines, *commissaire général.*

MM.

Albuféra (Le duc d'), député au Corps législatif, vice-président de la compagnie du canal de Suez.

Arlès-Dufour, membre de la chambre de commerce de Lyon.

Barbier, sénateur, ancien directeur général des douanes et des contributions indirectes.

Baroche (S. Exc. M.), garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

Béhic, sénateur, ancien ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Berthier, ancien président du tribunal de commerce de la Seine.

Boittelle, sénateur.

Brosset aîné, fabricant, président de la chambre de commerce de Lyon.

Chevalier (Michel), sénateur, membre de l'Institut, inspecteur général au corps impérial des mines.

Chevandier de Valdrôme, député au Corps législatif.

Courmont, ancien directeur des beaux-arts.

Cowley (S. Exc. le comte), ambassadeur de S. M. Britannique, à Paris.

Dailly (Adolphe), agriculteur.

Davillier (Henri), négociant, ancien président de la chambre de commerce de Paris.

Denière, fabricant, président de la chambre de commerce de Paris, membre du conseil municipal de Paris.

Denion du Pin, administrateur des Messageries impériales.

Desfossé, fabricant, membre du conseil municipal de Paris.

Devinck, fabricant, ancien président du tribunal de commerce de la Seine, membre du conseil municipal de Paris.

MM.

Dollfus (Jean), fabricant, maire de Mulhouse.

Dumas, sénateur, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, président du conseil municipal de Paris.

Du Puy de Lôme, conseiller d'État, membre de l'Institut, directeur des constructions navales.

Élie de Beaumont, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, inspecteur général au corps impérial des mines.

Favé (Le général), aide de camp de l'Empereur, commandant de l'École polytechnique.

Fleury (S. Exc. le général), sénateur, grand-écuyer, premier aide de camp de l'Empereur.

Fould (S. Exc. M.), membre du Conseil privé, sénateur.

Frémy, député au Corps législatif, gouverneur du Crédit foncier de France.

Garnier, négociant, membre du conseil municipal de Paris.

Gautier, conseiller d'État, secrétaire général du ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts.

Gervais (de Caen), directeur de l'École supérieure de commerce.

Granville (S. Exc. le comte), membre du Conseil privé de S. M. Britannique.

Gros (Aimé), fabricant, député au Corps législatif.

Guibal, fabricant, juge au tribunal de commerce de la Seine.

Halphen (Georges), négociant, membre de la chambre de commerce de Paris.

Haussmann (Le baron), sénateur, préfet de la Seine.

Herbet, conseiller d'État, directeur des consulats et affaires commerciales.

Kuhlmann, fabricant, président de la chambre de commerce de Lille.

La Roncière le Noury (Le vice-amiral baron de), commandant en chef l'escadre cuirassée de la Manche.

La Valette (S. Exc. le marquis de), ministre de l'intérieur.

Lebaudy, fabricant, membre du conseil municipal de Paris.

Lefuel, membre de l'Institut, architecte de l'Empereur.

Le Roux (Alfred), vice-président du Corps législatif, président de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

Maës, fabricant, membre de la chambre de commerce de Paris.

Magne (S. Exc. M.), membre du Conseil privé, sénateur, ministre des finances.

Mame (Alfred), imprimeur-éditeur, vice-président de la chambre de commerce de Tours.

Mouchy (Le duc de).

Nieuwerkerke (Le comte de), sénateur, membre de l'Institut, surintendant des beaux-arts.

Onfroy, membre du conseil municipal de Paris.

Ozenne, conseiller d'État, directeur du commerce extérieur.

Pastré, armateur, président de la chambre de commerce de Marseille.

Perdonnet, directeur de l'École impériale centrale des arts et manufactures.

Pereire (Émile), député au Corps législatif, président de la Compagnie des chemins de fer du Midi.

Piétri, préfet de police.

Rondot (Natalis), négociant, délégué de la chambre de commerce de Lyon.

Rothschild (Le baron James de), président de la Compagnie des chemins de fer du Nord.

Sallandrouze de Lamornaix (O.), fabricant, maire d'Aubusson.

Schneider (S. Exc. M.), président du Corps législatif.

Talabot (Paulin), député au Corps législatif, directeur général du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Thouvenel, sénateur, ancien ministre des affaires étrangères.

Walewski (S. Exc. le comte), membre du Conseil privé, sénateur.

Béguyer de Chancourtois, ingénieur en chef au corps impérial des mines, professeur à l'École des mines, *secrétaire*.

Cumenge, ingénieur au corps impérial des mines, *secrétaire adjoint*.

Martelet, ingénieur au corps impérial des mines, *secrétaire adjoint*.

LISTE 3.

COMITÉS DE LA COMMISSION IMPÉRIALE.

COMITÉ DES FINANCES.

MM.

Davillier (Henri).
Devinck.
Frémy.
Le Roux (Alfred).
Magne (S. Exc. M.).
Péreire (Émile).

COMITÉ DES CONSTRUCTIONS.

MM.

Béhic.
Denière.
Dumas.
Du Puy de Lôme.
Haussmann (Le baron).
Lefuel.
Nieuwerkerke (Le comte de).
Paulin Talabot.

COMITÉ DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

MM.

Barbier.
Chevalier (Michel).
Fleury (S. Exc. le général).
Herbet.
Ozenne.
Rondot (Natalis).

COMITÉ DES TRAVAUX DU PARC.

MM.

Davillier (Henri).
Denière.
Devinck.
Frémy.
Le Roux (Alfred).
M. Magne (S. Exc.).
Nieuwerkerke (Le comte de).
Pereire (Émile).

COMITÉS DE RÉVISION POUR LES ADMISSIONS.

1re section (groupes II et III).

MM.

Desfossé.
Élie de Beaumont.
Halphen (Georges).
Herbet.
Maës.
Magne (S. Exc. M.).
Mame (Alfred).
Mouchy (Le duc de).
Sallandrouze de Lamornaix (O.).

2e section (groupes IV et V).

Arlès-Dufour.
Brosset aîné.
Dollfus (J.).
Garnier.
Gros (A.).
Kuhlmann.
Onfroy.
Rondot (Natalis).

3e section (groupe VI).

Albuféra (Le duc d').
Boittelle.
Dailly.
Denion du Pin.
Guibal.
La Roncière le Noury (Le vice-amiral baron de).
Perdonnet.
Talabot (P.).

4e section (groupes VIII et IX).

Chevandier de Valdrôme.
Dailly.
Fleury (S. Exc. le général).
Lebaudy.
Pastré.

COMITÉ DES INSTALLATIONS ET DES CÉRÉMONIES.

MM.

Dailly.
Devinck.
Du Puy de Lôme.
Guibal.
Herbet.
Lefuel.
Le Roux (Alfred).
Magne (S. Exc. M.).
Mouchy (Le duc de).
Nieuwerkerke (Le comte de).
Schneider (S. Exc. M.).

COMITÉ DES BEAUX-ARTS.

MM.

Boittelle.
Courmont.
Cowley (S. Exc. le comte).
Fould (S. Exc. M.).
Gautier.
Granville (S. Exc. le comte).
La Valette (S. Exc. le marquis de).
Lefuel.
Mouchy (Le duc de).
Nieuwerkerke (Le comte de).
Rothschild (Le baron James de).
Schneider (S. Exc. M.).
Walewski (S. Exc. le comte.)

COMITÉ DES TRANSPORTS.

MM.

Albuféra (Le duc d').
Boittelle.
Dumas.
Favé (Le général).
Gervais (de Caen).
Perdonnet.

COMITÉ DU RÈGLEMENT DES RÉCOMPENSES.

MM.

Barbier.
Chevalier (Michel).
Davillier (H.).
Devinck.
Fleury (S. Exc. le général).
Frémy.
Herbet.
Le Roux (Alfred).
Magne (S. Exc. M.).
Ozenne.
Péreire (Émile).
Rondot (Natalis).

COMITÉ DU CONTENTIEUX.

MM.

Barbier.
Baroche (S. Exc. M.).
Denière.
Guibal.
Magne (S. Exc. M.).
Ozenne.
Chevalier (Michel).

Nota. — M. Dillais, membre du conseil municipal, ancien président de la chambre des agréés, a rempli les fonctions de membre adjoint auprès dudit comité.

COMITÉ DES RÉCLAMATIONS.

Les comités réunis du contentieux et des finances.

LISTE 4.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL[1].

MM.

F. Le Play, sénateur, membre de la Commission impériale, inspecteur général au corps impérial des mines, *commissaire général.*

Hervé-Mangon, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *commissaire général adjoint*, de mai 1865 à juillet 1867.

(*a*). — SERVICES DU SECRÉTARIAT.

Blaise (des Vosges), *directeur,* de février à juin 1865.

Monnier, maître des requêtes au conseil d'État, *directeur,* à partir de juillet 1865.

H. Monod de Montricher, avocat, *chef de service.*

De Billy, auditeur à la Cour des comptes, *chef de service adjoint.*

Mayniel, auditeur au conseil d'État, *chef de service adjoint.*

J. R. Rohault, *sous-chef de service* (*n*).

H. Monod, avocat, *attaché.*

Desmoulins, *archiviste.*

Bouillers, *expéditionnaire.*

Breitenstein, *expéditionnaire.*

Espargillière, *expéditionnaire.*

Mottier, *expéditionnaire.*

Rousseau, *expéditionnaire.*

Taizeau, *expéditionnaire.*

L. J. Dielissen, *expéditionnaire.*

(*b*). — SERVICES DE LA COMPTABILITÉ.

J. Tagnard, receveur des finances, *directeur* (*l*, *n*).

CAISSE.

Gontier Saint-Martin, *chef de service* (*l*, *q*).

Froment, *caissier.*

COMPTABILITÉ.

Hermier, *premier comptable.*

Duffaud, *comptable*

Chaudoy, *comptable.*

O. Tagnard, *attaché.*

ÉCONOMAT.

Georges Casburn, *régisseur.*

(*c*). — SERVICES DES TRAVAUX DU PALAIS.

Krantz, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *directeur.*

CONSTRUCTION.

Duval, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *sous-directeur.*

Paulon, conducteur des ponts et chaussées, *chef de service.*

Vallière, *chef de section.*

Mathé, *sous-chef de section.*

Causel, *sous-chef de section.*

Poidatz, *comptable.*

Allemandou, *vérificateur.*

Désangle, *piqueur.*

Jullien, *dessinateur.*

Villiaumé, *dessinateur.*

Communaudat, *expéditionnaire.*

Lacroix, *expéditionnaire.*

Charrière, *expéditionnaire.*

ARCHITECTURE ET ENTRETIEN.

Hardy, architecte, *sous-directeur.*

Raulin, *architecte.*

Mofras, *architecte-vérificateur.*

Plasse, *inspecteur.*

Coquet, *dessinateur.*

Biazzini, *dessinateur.*

Talpone, *dessinateur.*

(*d*). — SERVICES DU PARC.

Alphand, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, directeur de la voie publique et des promenades de Paris, *directeur.*

Darcel, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, ingénieur en chef de la voie publique et des promenades de Paris, *directeur adjoint.*

TRAVAUX.

Fournié, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *sous-directeur.*

Guérard, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *chef de service adjoint.*

[1] Les lettres italiques placées entre parenthèses, à la suite des noms de certains fonctionnaires de la Commission impériale, sont des renvois aux autres services, dont le titre est précédé de la même lettre, et dont ces fonctionnaires ont également fait partie.

Hutellier, conducteur des ponts et chaussées, *sous-chef de service* (*p*).

Monnot, conducteur des ponts et chaussées, *chef de section.*

Dewaële, conducteur des ponts et chaussées, *sous-chef de section.*

Gaudriot, conducteur des ponts et chaussées, *sous-chef de section.*

Lalo, conducteur des ponts et chaussées, *sous-chef de section.*

Rœmhild de Romenthal, conducteur des ponts et chaussées, *sous-chef de section.*

Rottée, conducteur des ponts et chaussées, *sous-chef de section.*

Bugier, *comptable.*

Lobjeois, *dessinateur.*

Chabas, *expéditionnaire.*

Rabier, *expéditionnaire.*

Jean Bonnet, *surveillant principal.*

Mérieux, *chef cantonnier.*

ARCHITECTURE.

Hochereau, *architecte.*

Rocher, *inspecteur.*

AQUARIUM.

Lamarque, lieutenant de vaisseau, *détaché près la Commission impériale.*

De Dax, *inspecteur de l'aquarium marin.*

Gassies, *inspecteur de l'aquarium d'eau douce.*

JARDINAGE.

Barillet, jardinier en chef de la ville de Paris, *jardinier en chef.*

Lavialle, *chef de bureau.*

Rafarin, *jardinier principal.*

Sellier, *jardinier principal.*

Van Celst, *jardinier principal.*

Lemichez, *expéditionnaire.*

Quenat, *expéditionnaire.*

(*e*). — SERVICES DES SECTIONS ÉTRANGÈRES.

Léon Donnat, ingénieur des mines, *directeur* (*k*, *n*).

Berger, ingénieur, *sous-directeur* (*l*, *m*).

BUREAUX.

Léon Morillot, auditeur au conseil d'État, *chef de service.*

Georges Brame, auditeur au conseil d'État, *chef de service adjoint.*

Le docteur Desortiaux, *chef de service adjoint.*

Reulle, *expéditionnaire.*

Sinoquet, *expéditionnaire.*

INSTALLATION.

Baumann, *inspecteur principal.*

Cohen, *inspecteur.*

Guitton, *dessinateur.*

Hutin, *dessinateur.*

Lebrun, *dessinateur.*

Monneron, *dessinateur.*

(*f*). — SERVICES DE LA SECTION FRANÇAISE.

Ad. Focillon, professeur de l'Université, *directeur.*

Aldrophe, *architecte de la Commission impériale* (*m*).

BUREAUX.

Grateau, ingénieur des mines, *chef de service.*

P. Champoiseau, *attaché.*

Marcel de la Massue, *attaché.*

Jaume, *commis d'ordre.*

INSTALLATION.

Deschamps, ingénieur des arts et manufactures, *chef de service* (*g*).

Lachapelle, *inspecteur.*

Dauphin, *dessinateur.*

(*g*). — SERVICES DES MACHINES.

E. Cheysson, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *directeur* (*n*, *o*, *p*).

BUREAUX.

Couillard, conducteur des ponts et chaussées, *chef de service* (*n*).

Forest, ingénieur, *attaché.*

Atoude, *dessinateur.*

Boisseau, *dessinateur.*

Brison fils, *dessinateur.*

Fottay, *dessinateur.*

Lesèble, *dessinateur.*

Meyssat, *dessinateur.*

Ogier, *dessinateur.*

Ardenne, *expéditionnaire.*

Brison père, *comptable.*

Coudert, *expéditionnaire.*

Magois, *expéditionnaire.*

CONSTRUCTION.

(Plate-forme centrale, berge, chemins de fer.)

Gaucher, conducteur principal des ponts et chaussées, *chef de service* (*p*).

Baudet, conducteur des ponts et chaussées, *chef de section.*

Dereuder, conducteur des ponts et chaussées, *chef de section.*
Baumgartner, *agent réceptionnaire.*
Bernardin, *agent réceptionnaire.*
Garnier, *agent réceptionnaire.*
Victor Heude, *surveillant.*
Huguet père, *surveillant.*
Richardot, *surveillant.*

INSTALLATION.

(Service mécanique, service hydraulique, installation des sections française et étrangère dans la galerie du travail.)

Hangard, ingénieur des arts et manufactures, *chef de service* (*g*).
Deroide, *inspecteur.*
Langlois, *inspecteur.*
Marchegay, *inspecteur.*
Waldemar, *inspecteur.*
Guérin, *surveillant.*

MANUTENTION.

Hangard, *chef de service* (*g*).
Deschamps, *chef de service* (*f*).
Dalliance, *chef de la gare du Champ de Mars.*

VENTILATION DU PALAIS.

Piarron de Mondésir, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *ingénieur conseil.*
Le vicomte d'Ussel, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *chef de service adjoint.*

(*h*). — SERVICE DES ŒUVRES D'ART.

Le marquis de Chennevières, conservateur-adjoint des musées impériaux, *directeur.*
Buon, inspecteur-adjoint des beaux-arts, sous-inspecteur des expositions annuelles, *chef de service.*
Le comte Clément de Ris, attaché au musée du Louvre et aux expositions annuelles.
De Tauzia.
Du Puis.
Bellier de la Chavignerie.
Rivière.
Duquet.
Duvivier.
De Tournemine.
Maret le Riche.
De Saint-Pé.
De Satgé.

(*i*). — SERVICE DE L'HISTOIRE DU TRAVAIL.

Du Sommerard, directeur du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, *commissaire délégué* par la Commission de l'histoire du travail.
Darcel, *secrétaire de la Commission.*
Delange, *inspecteur.*
Mortillet, *inspecteur.*
Aspe, *commis.*

(*j*). — SERVICE DE BILLANCOURT.

Brouardel, *chef de service.*
Boulard, *inspecteur.*
Cochard, *inspecteur.*
Poteau, *chef des surveillants.*
Malingié, *commis.*
Sartory, *comptable.*

(*k*). — SERVICE DU CATALOGUE.

L. Donnat, directeur (*e*).
Lauta, *chef de service.*
Lavialle de Lameillère, *sous-chef de service.*
Bellot.
Blumbero.
Burnel.
Fuchet.
Mouton la Bastide.
L.-P. Mourey.
V. Paté.
Radat.
Trembloy.

(*l*). — SERVICES DES ENTRÉES.

Berger, *directeur,* de janvier à mai 1867 (*e, m*).
Tagnard, *directeur,* à partir du mois de mai 1867 (*b, n*).

ABONNEMENTS.

Gontier Saint-Martin, *chef de service* (*b, q*).
Tonne, ancien chef de bataillon.
De Roux.

CONSTATATION DES RECETTES.

Lemaire, *inspecteur principal.*
Pegard, *inspecteur principal.*
Viton de Jassaud, *inspecteur principal.*
Marlin.
Darricarère.

ENTRÉES PAR LES TOURNIQUETS.

D'Amoreux, *inspecteur.*
Gauthier, *inspecteur.*
Lecavalier, *inspecteur.*
Guzzy, *inspecteur.*

ENTRÉES PAR CARTES.

TASNON, *sous-chef de service.*
COURTIN, *inspecteur.*
VALLIER, *inspecteur.*
DELAVIÈRE, *sous-inspecteur.*
DURAND, *sous-inspecteur.*
HUARD, *sous-inspecteur.*
LEBOURGEOIS, *sous-inspecteur.*

(*m*). — SERVICE
DE LA FÊTE DES RÉCOMPENSES.

ALDROPHE, *architecte de la Commission impériale* (*f*).
DUTROU, architecte du Palais de l'Industrie.
BERGER, ingénieur (*e*, *l*).

LITOUX, *dessinateur principal.*
ALHOMME, *dessinateur.*
MONNERON, *dessinateur.*
STEIN, *dessinateur.*
VALLÉE, *dessinateur.*

LIQUIDATION.

(*n*). — SERVICE GÉNÉRAL.

(Rédaction du rapport administratif. — Comptabilité. — Réclamations. — Archives.)

E. CHEYSSON, directeur des services des machines (*g*, o, *p*).
L. DONNAT, directeur des services des sections étrangères.
TAGNARD, directeur des services financiers (*b*, *l*).
COUILLARD, chef de service (*g*).
J. R. ROHAULT, *rédacteur* (*a*).
MOTTIER, *expéditionnaire.*
BRISON père, *expéditionnaire.*

(*o*). — SERVICE DU CONTENTIEUX.

E. CHEYSSON, directeur (*g*, *n*, *p*).
GOUJON, avocat, *chef de service.*

(*p*). — SERVICE DE LA REMISE EN ÉTAT
DU CHAMP DE MARS.

E. CHEYSSON, directeur (*g*, *n*, o).
GAUCHER, conducteur principal des ponts et chaussées, *chef de service* (*g*).
HUTELLIER, conducteur des ponts et chaussées, *sous-chef de service* (*d*).
Jean BONNET, *surveillant général.*
Paul BONNET, *surveillant.*

(*q*). — SERVICE DE LA CAISSE.

GONTIER SAINT-MARTIN, *trésorier* (*b*, *l*).
L.-J. DIELISSEN, *expéditionnaire.*

ÉCONOMAT.

G. CASBURN, *régisseur.*

LISTE 5.

COMMISSIONS ET COMMISSARIATS DES PAYS ÉTRANGERS.

ROYAUME DES PAYS-BAS.

COMMISSION À LA HAYE, SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. LE PRINCE D'ORANGE.

MM.

VAN OORDT, conseiller d'État, *président.*
VON BAUMHAUER, secrétaire de la société néerlandaise des sciences.
BESIER, colonel d'état-major.
BLIJDENSTEIN, manufacturier.
F. VAN DEN BROEK, consul général des Pays-Bas, à Paris.
MARTIN COSTER, négociant.
EIGEMAN, président de la société des industriels néerlandais.
ENTHOVEN, manufacturier.

MM.

VAN EYK, président de la société du palais de l'industrie d'Amsterdam.
GEVERS DEYNOOT, secrétaire général de la société hollandaise d'agriculture.
GROLL, directeur de la société du chemin de fer des Indes orientales.
DE HEUS, manufacturier, membre des États provinciaux et du conseil communal d'Utrecht.
KRELAGE, président de la société générale pour la culture des oignons à fleurs, à Haarlem.
LEDEBOER, manufacturier.
STARING, chef de division au ministère de l'intérieur.
WITTERING, secrétaire honoraire de l'académie royale des beaux-arts d'Amsterdam.

Wolfson, directeur de la société néerlandaise de bateaux à vapeur.

Israëls, artiste peintre, *membre adjoint* pour les beaux-arts.

Lamme, directeur du musée Boymans, à Rotterdam, *membre adjoint* pour les beaux-arts.

Verveer, artiste peintre, *membre adjoint* pour les beaux-arts.

Van der Kellen, *membre adjoint* pour l'histoire du travail.

COMMISSARIAT À PARIS.

F. Van den Broek, membre de la commission royale, *commissaire délégué* jusqu'au 30 juillet 1867.

Martin Coster, membre de la commission royale, *commissaire délégué* à partir du 30 juillet 1867.

Metzelaar, *architecte*.

De Reus, *attaché*.

ROYAUME DE BELGIQUE.

COMMISSION À BRUXELLES, SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. LE DUC DE BRABANT, ET, APRÈS L'AVÉNEMENT DU ROI LÉOPOLD II, DE S. A. R. LE COMTE DE FLANDRE.

MM.

Fortamps, sénateur, *président*.

Jacquemyns, membre de la chambre des représentants, président de la société agricole de la Flandre orientale, *vice-président* pour l'industrie.

Rombero, directeur général honoraire des beaux-arts, des lettres et des sciences, *vice-président* pour les beaux-arts.

De Cannart d'Hamale, sénateur, président de la société agricole du Nord.

Joostens, sénateur, membre de la chambre de commerce d'Anvers.

Le comte d'Aspremont-Lynden, sénateur, membre du conseil supérieur d'agriculture.

Le baron Grenier-Lefebvre, sénateur, président de la chambre de commerce de Gand.

Laoureux, sénateur.

De Pitteurs-Hiégaerts, sénateur, membre du conseil supérieur d'agriculture.

Spitaels, ancien sénateur.

Braconier, membre de la chambre des représentants et du conseil supérieur de l'industrie et du commerce.

Jamar, membre de la chambre des représentants, président du tribunal de commerce de Bruxelles.

Janssens, fabricant, membre de la chambre des représentants.

Le comte de Liedekerke-Beaufort, membre de la chambre des représentants.

Nélis, membre de la chambre des représentants, président de la chambre de commerce de Nivelles.

Sabatier, industriel, membre de la chambre des représentants.

Van Iseghem, membre de la chambre des représentants, bourgmestre d'Ostende.

Vermeire, membre de la chambre des représentants, président de la chambre de commerce de Termonde.

Adan, directeur général de l'administration des contributions directes, douanes et accises.

Beke, président de la chambre de commerce et bourgmestre d'Ypres.

Bellefroid, directeur général de l'agriculture et de l'industrie.

Bossuet, artiste peintre, professeur de l'académie royale des beaux-arts de Bruxelles.

Brialmont, lieutenant-colonel du corps d'état-major.

Buyse-Van Isselsteyn, président de la chambre de commerce de Courtrai.

Corr-Vandermaeren, ancien juge du tribunal de commerce de Bruxelles.

Cumont, président de la chambre de commerce d'Alost.

Daubresse, fabricant, membre de la chambre de commerce de Mons.

De Brouckere, président de la chambre de commerce de Roulers.

De Groux, artiste peintre, à Bruxelles.

De Keyser, fabricant, membre de la chambre de commerce d'Audenarde.

Delloye-Mathieu, fabricant, membre de la chambre de commerce de Liége.

De Mathelin, agronome, membre du conseil supérieur d'agriculture.

Duroy de Blicquy, président de la commission provinciale d'agriculture du Hainaut.

Duhayon-Brunfaut, fabricant de dentelles.

Dujardin, président de la chambre de commerce de Bruges, membre du conseil supérieur de l'industrie et du commerce.

Du Pré, ingénieur en chef honoraire des ponts et chaussées.

ROYAUME DE WURTEMBERG.

COMMISSION NATIONALE À STUTTGART, SOUS LE PROTECTORAT ET LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. LE PRINCE HERMANN DE SAXE-WEIMAR.

MM.

Le docteur DE STEINBEIS, président du conseil royal pour l'industrie et le commerce, du conseil royal pour les écoles professionnelles et de la commission pour les brevets d'invention, *président.*

HOLLAND, conseiller du gouvernement, membre du conseil royal pour l'industrie et le commerce.

DIEFENBACH, membre du gouvernement, membre du conseil royal pour l'industrie et le commerce.

Le docteur DE FEHLING, conseiller intime, membre du conseil royal pour l'industrie et le commerce.

VISCHER, membre du gouvernement, membre du conseil royal pour l'industrie et le commerce.

Le docteur MÆHRLEN, professeur, membre du conseil royal pour l'industrie et le commerce.

D'OPPEL, directeur, membre du conseil royal d'agriculture.

DE REINHARDT, conseiller de régence, membre du conseil royal d'agriculture.

WERNER, directeur de l'Académie de Hohenheim, membre du conseil royal d'agriculture.

FABER, négociant et fabricant.

GROSS, négociant.

DE KESSLER, directeur de la société anonyme pour la fabrication de machines, à Esslingen.

LIESCHING, libraire.

DE NEHER, professeur à l'école des beaux-arts.

SCHIEDMAYER, fabricant.

SCHMIDT, fabricant.

Ferd. SCHMIDT, fabricant.

SIEGEL, fabricant.

VETTER, fabricant.

COMMISSARIAT À PARIS.

Le docteur DE STEINBEIS, président de la commission royale, *commissaire général.*

Charles SENFFT, inspecteur du musée industriel de Stuttgart, *commissaire adjoint.*

LEINS, conseiller supérieur d'architecture, professeur à l'école polytechnique de Stuttgart, *architecte.*

Le docteur HACK, référendaire du gouvernement, et SCHOTT, employé du musée industriel, *secrétaires.*

MOERICKE, CAMUS et MAYER, agents à Paris.

ROYAUME DE BAVIÈRE.

COMMISSION SPÉCIALE À MUNICH.

MM.

F.-X. DE HAINDL, directeur de la Monnaie.

Paul DE BRAUN, conseiller au ministère du commerce et des travaux publics.

MERZ, directeur de l'institut d'optique.

LANGE, professeur de l'académie des beaux-arts, délégué de l'académie des beaux-arts.

WIDNMANN, professeur de l'académie des beaux-arts, délégué de l'académie des beaux-arts.

JODLBAUER, assesseur au ministère du commerce et des travaux publics, délégué du comité général de la société agricole de Bavière.

LACHERMAIER, fabricant de machines, délégué de la société agricole.

COMITÉ POUR LES BEAUX-ARTS, À MUNICH.

PILOTY, professeur de l'académie des beaux-arts, *président.*

HORSCHELT, membre honoraire de l'académie des beaux-arts.

KNOLL, sculpteur.

SCHLEICH, membre honoraire de l'académie des beaux-arts.

BAMBERGER, peintre.

LANGE, professeur de l'académie des beaux-arts.

WIDNMANN, professeur de l'académie des beaux-arts.

MÜLLER, professeur et membre honoraire de l'académie des beaux-arts.

NEUSTÆDTER, artiste peintre, *secrétaire.*

COMMISSARIAT À PARIS.

Paul DE BRAUN, membre de la commission, *commissaire général.*

F.-X. DE HAINDL, membre de la commission, *substitut du commissaire général.*

F. SCHWAB, consul de Bavière à Paris, *commissaire adjoint.*

NEUSTÆDTER, artiste peintre, *commissaire pour les œuvres d'art.*

MAYER, SCHELS, OBERMAIER, Charles HAINDL, *attachés.*

EMPIRE D'AUTRICHE.

COMMISSION IMPÉRIALE ET ROYALE À VIENNE, SOUS LE PROTECTORAT DE S. A. I. R. L'ARCHIDUC CHARLES-LOUIS.

S. Exc. le comte DE WICKENBURG, conseiller intime, *président.*

MM.

Le baron DE BURG, conseiller aulique, *vice-président.*

BAUER, négociant.

DE BUJANOVICH, conseiller aulique.

Le baron DOBLHOFF-DIER, conseiller intime.

FALB, conseiller I.-R. de section.

EITELBERGER DE EDELSBERG, professeur et directeur du musée d'art et d'industrie.

Le chevalier DE FRIEDLAND, sénéchal du Palais.

FUCHS, professeur.

HARPKE, fabricant.

HIESER, professeur et architecte.

HOEGER, secrétaire au ministère des finances.

HORNIG, professeur.

KRESTIC, secrétaire aulique.

MOLDOVAN, conseiller impérial et aulique.

PABST, conseiller ministériel.

Le chevalier DE PARMENTIER, conseiller ministériel.

RECKENSCHUSS, conseiller impérial et royal.

SCHRÖTTER, professeur.

STAMM, curateur du musée I.-R. d'art et d'industrie.

Le chevalier de WERTHEIM, fabricant.

Le baron DE WODIANER, vice-gouverneur de la banque nationale, à Vienne.

Le comte DE WRBNA, conseiller I.-R. intime.

Charles ZIMMERMANN, directeur de la banque national de Vienne.

COMMISSION IMPÉRIALE ET ROYALE À PARIS.

S. Exc. le comte de WICKENBURG, *président.*

Le chevalier DE SCHÆFFER, conseiller aulique, *commissaire impérial.*

Le comte DE FESTETICS, conseiller intime et ministre.

Le comte FORGACH, conseiller impérial et royal intime.

Le chevalier DE FRIEDLAND, HARPKE, HORNIG, RECKENSCHUSS, le chevalier de WERTHEIM, Charles ZIMMERMANN, membres de la commission de Vienne.

Le comte Henry ZICHY, conseiller impérial et royal intime.

HENEZELMANN, Paul DE TEREY et DE ROSZA, *délégués de la* **Hongrie.**

DEVIDE, JAKIC et Félix LAY, *délégués de la* **Croatie.**

FINALY, *délégué de la* **Transylvanie.**

COMMISSARIAT IMPÉRIAL ET ROYAL À PARIS.

Le chevalier DE SCHÆFFER, *commissaire impérial et royal.*

THAA, *secrétaire.*

KLEPECZKA, *comptable.*

Le baron GENOTTE et le chevalier DE LÖWENFELD, *attachés.*

HEINRICH, *chef du bureau du Palais.*

HIESER et WEBER, *architectes.*

De THOMANN, Otto HIESER, GRUSKA, VINTSCHGER et HIASNY, *architectes adjoints.*

WOTTITZ, *ingénieur.*

BIEDERMANN, le chevalier DE MAYER, BERKOVIC et MICK, *ingénieurs adjoints.*

FRIEDLÆNDER, *chef de la division des beaux-arts.*

NEUMAN, NOBAK, chevalier DE SIEPSKI, CONRAD, RIDELI, WOTTITZ, WAGNER, *inspecteurs* des groupes I à VII.

WESELY et VOLKE, *inspecteurs du Parc.*

BENDER, *chef de la manutention;* FRENKLER, SCHNEIDER et DEMETER, *adjoints.*

CONFÉDÉRATION SUISSE.

COMMISSION FÉDÉRALE À BERNE.

MM.

SCHENK, conseiller fédéral et chef du département fédéral de l'intérieur, *président.*

FEER-HERZOG, conseiller national.

FIERZ, conseiller national.

GONZENBACH, colonel.

JURGENSEN.

KŒCHLI-GEIGY, conseiller d'État.

PEYER IM HOF, conseiller national.

ROSSEL, fabricant d'horlogerie.

BUCHSER, peintre.

ZÜNDT, peintre.

DE SALIS, conseiller national.

DELARAGEAZ, conseiller national.

GEMSCH, commandant.

KARLEN, conseiller national.

COMMISSARIAT À PARIS.

FEER-HERZOG, membre de la commission fédérale, *commissaire général.*

A. ROTH, *commissaire général adjoint.*

R. WIELAND et Ch. MENN, *sous-commissaires.*

Aug. BORGEAUD, *secrétaire.*

F. JÆGER, *architecte, adjoint au commissariat.*

ROYAUME DE WURTEMBERG.

COMMISSION NATIONALE À STUTTGART, SOUS LE PROTECTORAT ET LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. LE PRINCE HERMANN DE SAXE-WEIMAR.

MM.

Le docteur DE STEINBEIS, président du conseil royal pour l'industrie et le commerce, du conseil royal pour les écoles professionnelles et de la commission pour les brevets d'invention, *président.*

HOLLAND, conseiller du gouvernement, membre du conseil royal pour l'industrie et le commerce.

DIEFENBACH, membre du gouvernement, membre du conseil royal pour l'industrie et le commerce.

Le docteur DE FEHLING, conseiller intime, membre du conseil royal pour l'industrie et le commerce.

VISCHER, membre du gouvernement, membre du conseil royal pour l'industrie et le commerce.

Le docteur MÆHRLEN, professeur, membre du conseil royal pour l'industrie et le commerce.

D'OPPEL, directeur, membre du conseil royal d'agriculture.

DE REINHARDT, conseiller de régence, membre du conseil royal d'agriculture.

WERNER, directeur de l'Académie de Hohenheim, membre du conseil royal d'agriculture.

FABER, négociant et fabricant.

GROSS, négociant.

DE KESSLER, directeur de la société anonyme pour la fabrication de machines, à Esslingen.

LIESCHING, libraire.

DE NEHER, professeur à l'école des beaux-arts.

SCHIEDMAYER, fabricant.

SCHMIDT, fabricant.

Ferd. SCHMIDT, fabricant.

SIEGEL, fabricant.

VETTER, fabricant.

COMMISSARIAT À PARIS.

Le docteur de STEINBEIS, président de la commission royale, *commissaire général.*

Charles SENFFT, inspecteur du musée industriel de Stuttgart, *commissaire adjoint.*

LEINS, conseiller supérieur d'architecture, professeur à l'école polytechnique de Stuttgart, *architecte.*

Le docteur HACK, référendaire du gouvernement, et SCHOTT, employé du musée industriel, *secrétaires.*

MOERICKE, CAMUS et MAYER, agents à Paris.

ROYAUME DE BAVIÈRE.

COMMISSION SPÉCIALE À MUNICH.

MM.

F.-X. DE HAINDL, directeur de la Monnaie.

Paul DE BRAUN, conseiller au ministère du commerce et des travaux publics.

MERZ, directeur de l'institut d'optique.

LANGE, professeur de l'académie des beaux-arts, délégué de l'académie des beaux-arts.

WIDNMANN, professeur de l'académie des beaux-arts, délégué de l'académie des beaux-arts.

JODLBAUER, assesseur au ministère du commerce et des travaux publics, délégué du comité général de la société agricole de Bavière.

LACHERMAIER, fabricant de machines, délégué de la société agricole.

COMITÉ POUR LES BEAUX-ARTS, À MUNICH.

PILOTY, professeur de l'académie des beaux-arts, *président.*

HORSCHELT, membre honoraire de l'académie des beaux-arts.

KNOLL, sculpteur.

SCHLEICH, membre honoraire de l'académie des beaux-arts.

BAMBERGER, peintre.

LANGE, professeur de l'académie des beaux-arts.

WIDNMANN, professeur de l'académie des beaux-arts.

MÜLLER, professeur et membre honoraire de l'académie des beaux-arts.

NEUSTÆDTER, artiste peintre, *secrétaire.*

COMMISSARIAT À PARIS.

Paul DE BRAUN, membre de la commission, *commissaire général.*

F.-X. DE HAINDL, membre de la commission, *substitut du commissaire général.*

F. SCHWAB, consul de Bavière à Paris, *commissaire adjoint.*

NEUSTÆDTER, artiste peintre, *commissaire pour les œuvres d'art.*

MAYER, SCHELS, OBERMAIER, Charles HAINDL, *attachés.*

EMPIRE D'AUTRICHE.

COMMISSION IMPÉRIALE ET ROYALE À VIENNE, SOUS LE PROTECTORAT DE S. A. I. R. L'ARCHIDUC CHARLES-LOUIS.

S. Exc. le comte DE WICKENBURG, conseiller intime, *président.*

MM.

Le baron DE BURG, conseiller aulique, *vice-président.*

BAUER, négociant.

DE BUJANOVICH, conseiller aulique.

Le baron DOBLHOFF-DIER, conseiller intime.

FALB, conseiller I.-R. de section.

EITELBERGER DE EDELSBERG, professeur et directeur du musée d'art et d'industrie.

Le chevalier DE FRIEDLAND, sénéchal du Palais.

FUCHS, professeur.

HARPKE, fabricant.

HIESER, professeur et architecte.

HOEGER, secrétaire au ministère des finances.

HORNIG, professeur.

KRESTIC, secrétaire aulique.

MOLDOVAN, conseiller impérial et aulique.

PABST, conseiller ministériel.

Le chevalier DE PARMENTIER, conseiller ministériel.

RECKENSCHUSS, conseiller impérial et royal.

SCHRÖTTER, professeur.

STAMM, curateur du musée I.-R. d'art et d'industrie.

Le chevalier de WERTHEIM, fabricant.

Le baron DE WODIANER, vice-gouverneur de la banque nationale, à Vienne.

Le comte DE WRBNA, conseiller I.-R. intime.

Charles ZIMMERMANN, directeur de la banque national de Vienne.

COMMISSION IMPÉRIALE ET ROYALE À PARIS.

S. Exc. le comte de WICKENBURG, *président.*

Le chevalier DE SCHÆFFER, conseiller aulique, *commissaire impérial.*

Le comte DE FESTETICS, conseiller intime et ministre.

Le comte FORGACH, conseiller impérial et royal intime.

Le chevalier DE FRIEDLAND, HARPKE, HORNIG, RECKENSCHUSS, le chevalier de WERTHEIM, Charles ZIMMERMANN, membres de la commission de Vienne.

Le comte Henry ZICHY, conseiller impérial et royal intime.

HENEZELMANN, Paul DE TEREY et DE ROSZA, *délégués de la* **Hongrie.**

DEVIDE, JAKIC et Félix LAY, *délégués de la* **Croatie.**

FINALY, *délégué de la* **Transylvanie.**

COMMISSARIAT IMPÉRIAL ET ROYAL À PARIS.

Le chevalier DE SCHÆFFER, *commissaire impérial et royal.*

THAA, *secrétaire.*

KLEPECZKA, *comptable.*

Le baron GENOTTE et le chevalier DE LÖWENFELD, *attachés.*

HEINRICH, *chef du bureau du Palais.*

HIESER et WEBER, *architectes.*

De THOMANN, Otto HIESER, GRUSKA, VINTSCHGER et HIASNY, *architectes adjoints.*

WOTTITZ, *ingénieur.*

BIEDERMANN, le chevalier DE MAYER, BERKOVIC et MICK, *ingénieurs adjoints.*

FRIEDLÆNDER, *chef de la division des beaux-arts.*

NEUMAN, NOBAK, chevalier DE SIEPSKI, CONRAD, RIDELI, WOTTITZ, WAGNER, *inspecteurs* des groupes I à VII.

WESELY et VOLKE, *inspecteurs du Parc.*

BENDER, *chef de la manutention;* FRENKLER, SCHNEIDER et DEMETER, *adjoints.*

CONFÉDÉRATION SUISSE.

COMMISSION FÉDÉRALE À BERNE.

MM.

SCHENK, conseiller fédéral et chef du département fédéral de l'intérieur, *président.*

FEER-HERZOG, conseiller national.

FIERZ, conseiller national.

GONZENBACH, colonel.

JURGENSEN.

KOECHLI-GEIGY, conseiller d'État.

PEYER IM HOF, conseiller national.

ROSSEL, fabricant d'horlogerie.

BUCHSER, peintre.

ZÜNDT, peintre.

DE SALIS, conseiller national.

DELARAGEAZ, conseiller national.

GEMSCH, commandant.

KARLEN, conseiller national.

COMMISSARIAT À PARIS.

FEER-HERZOG, membre de la commission fédérale, *commissaire général.*

A. ROTH, *commissaire général adjoint.*

R. WIELAND et Ch. MENN, *sous-commissaires.*

Aug. BORGEAUD, *secrétaire.*

F. JÆGER, *architecte, adjoint au commissariat.*

ROYAUME D'ESPAGNE.

COMMISSION GÉNÉRALE À MADRID.

S. Exc. Manuel DE SEIJAS LOZANO, *président.*
S. Exc. PASCUAL MADOZ.
S. Exc. le marquis DE PÉRALES.
S. Exc. Francisco DE LUXAN.
S. Exc. Claudio MOYANO.
S. Exc. Fermin CABALLERO.
S. Exc. José CAVEDA.
S. Exc. Constantino DE ARDANAZ.

MM.

Le directeur général de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.
Le directeur général de l'instruction publique.
Le directeur général des travaux publics.
Le directeur général de la statistique.
S. Exc. le marquis DE LA MESA.
Augustin PASCUAL.
Fernando BOCCHERINI.
Antonio BRUSI Y FERRER.
Francisco DE PAULA MELLADO.
Ponciano PONZANO.
Federico DE MADRAZO.
Jeronimo DE LA GANDARA.
Braulio-Anton RAMIREZ, *secrétaire.*
S. Exc. le comte DE VEGA-MAR.
S. Exc. le marquis DE O'GABAN.
Le chef de section de l'administration du ministère des colonies.
Amalio MAESTRE.

COMMMISSARIAT À PARIS.

S. Exc. le marquis DE BEDMAR, *commissaire royal.*
Le comte DE MORIANA, marquis DE CILLERUELO, *vice-commissaire royal.*
Anton RAMIREZ, *secrétaire général.*
José DE ECHEVERRIA, ingénieur en chef des ponts et chaussées, *vice-secrétaire.*
BAZAN, *ingénieur,* chargé des installations.

ROYAUME DE PORTUGAL.

COMMISSION CENTRALE À LISBONNE, SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. M. LE ROI DON FERNANDO.

PREMIÈRE SECTION. — AGRICULTURE.

MM.

Le conseiller RODRIGO DE MORAES SOARES, directeur général du commerce et de l'industrie au ministère des travaux publics, *président.*
José DE MELLO GOUVEIA, administrateur général des forêts de l'État, *secrétaire.*
Le marquis de FICALHO, pair du royaume.
Le comte DE FICALHO, directeur de l'institut agricole.
Joâo DE ANDRADE CORVO, ministre d'État honoraire et professeur à l'institut agricole.
Manuel-José RIBEIRO, professeur à l'institut agricole.
Joâo-Ignacio FERREIRA-LAPA, professeur à l'institut agricole.
Silvestre BERNARDO LIMA, professeur à l'institut agricole.
Le conseiller Bernardino-Antonio GOMES.
Thomas-Caetano BORGES DE SOUSA.
Le conseiller José-Maria DO CASAL RIBEIRO, ministre d'État honoraire.
Olympio DE SAMPAIO LEITE, employé du ministère des travaux publics.
AYRES DE SA NOQUEIRA.
Estevâo-Antonio DE OLIVIERA JUNIOR.
Geraldo-José BRAACAMP.

DEUXIÈME SECTION. — INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

Le conseiller Joâo PALHA DE FARIA LACERDA, chef de division du commerce et de l'industrie au ministère des travaux publics, *président.*
Francisco-Augusto Florido DA MOITA E VASCONCELLOS, employé au ministère des travaux publics, *secrétaire.*
Le vicomte DE VILLA MAIOR, membre du conseil général du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, pair du royaume.
José RIBEIRO DA CUNHA, membre du conseil général du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, pair du royaume.
Joaquim-Julio PEREIRA DE CARVALHO, membre du conseil général du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, pair du royaume, directeur de l'institut industriel de Lisbonne.
José DE TORRES, chef de division de la statistique au ministère des travaux publics.
Francisco-Antonio DE VASCONCELLOS, employé au ministère des travaux publics.
Luiz DE ALMEIDA E ALBUQUERQUE, professeur à l'école polytechnique de Lisbonne.
Le conseiller Antonio DE SERPA PIMENTEL, ministre d'État honoraire.
Le conseiller Firmo-Augusto PEREIRA MARECOS, administrateur de l'imprimerie nationale de Lisbonne.
José-Elias DOS SANTOS-MIRANDA, commerçant.

Antonio-Lopes Ferreira dos Anjos, commerçant.
Daniel Cordeiro Teio, fabricant.
Agostinho Roxo, fabricant.

TROISIÈME SECTION. — INDUSTRIE DES MINES, DES CONSTRUCTIONS ET DES MACHINES À VAPEUR.

Carlos Ribeiro, chef de la division des mines au ministère des travaux publics, *président.*
José-Augusto das Neves Cabral, ingénieur des mines, *secrétaire.*
Francisco-Antonio Pereira da Costa, membre du conseil des mines.
José da Ponte Horta, professeur à l'école polytechnique de Lisbonne.
Francisco da Ponte Horta, professeur à l'école polytechnique de Lisbonne.
João-Maria Leitão, ingénieur.
Frédérico-Augusto de Vasconcellos Almeida Pereira Cabral, ingénieur.
Joaquim-Filippe-Nery da Encarnação Deloado, ingénieur.
Joaquim-Nunes de Aguiar, ingénieur.
Jayme Larcher, ingénieur,
José-Mauricio Vieira, conservateur de l'institut industriel de Lisbonne.
Francisco da Fonseca Benevidès, professeur à l'institut industriel de Lisbonne.
Antonio-Augusto de Aguiar, professeur à l'institut industriel de Lisbonne.
Francisco de Oliveira Chamico, négociant.
Antonio-José de Souza Azevedo, chef de bureau au ministère des travaux publics.

QUATRIÈME SECTION. — BEAUX-ARTS.

Le marquis de Sousa e Holstein, sous-inspecteur de l'Académie des beaux-arts de Lisbonne, *président.*
Joaquim-Pedro de Sousa, chef de division de la direction générale de l'instruction publique, *secrétaire.*
Le conseiller Jorge Husson da Camara, chargé d'affaires en disponibilité.
Anselmo-José Braamcamp, ministre d'État honoraire.
Le vicomte de Menezes.
Marciano-Henriques da Silva, professeur à l'académie des beaux-arts.
Victor Bastos, professeur à l'académie des beaux-arts.
Thomas-José da Annunciação, professeur à l'académie des beaux-arts.
José da Costa Sequeira.
Francisco de Assis Rodrigues.
Miguel-Angelo Lupi.
Joaquim-Possidonio-Narciso da Silva, architecte de la maison royale.
Luiz-Augusto Rebello da Silva, pair du royaume.
Le comte de Farrobo, pair du royaume.

CINQUIÈME SECTION. — PRODUITS DES PROVINCES D'OUTRE-MER.

José-Joaquim da Silva Guardado, membre du conseil des colonies, *président.*
Antonio-Julio de Castro Pinto de Magalhães, secrétaire du conseil des colonies, député aux Cortès, *secrétaire.*
Antonio-Maria Barreiros Arrobas, membre du conseil des colonies.
João Tavares de Almeida, député aux Cortès.
Antonio-José de Seixas, député aux Cortès.
Cazimiro da Silva Marques, négociant.
Francisco Rodrigues Batalha, négociant.
Agostinho-Vicente Lourenço, professeur à l'école polytechnique.
Sebastião-Lopes Calheiros de Menezes, directeur de l'école polytechnique, et ministre des travaux publics.
Joaquim-José-Gonçalves de Matos Correia, professeur à l'école navale, député aux Cortès.
Bernardo-Francisco Abranches, député aux Cortès.
Joaquim Pinto de Magalhães, député aux Cortès.
Caetano-Francisco Pereira Garcez, député aux Cortès.
Joaquim-José Rodrigues da Camara, député aux Cortès.
Francisco-Luiz Gomes, député aux Cortès.
José-Vicente Barboza do Bocage.

COMMISSARIAT À PARIS.

S. Exc. le Comte d'Avila, pair du royaume, *commissaire royal.*
Le conseiller João Palha de Faria Lacerda, *vice-commissaire royal.*
Le baron de Santos, *commissaire-adjoint.*
De Vasconcellos et da Moita e Vasconcellos, *inspecteurs*, délégués pour donner des informations au Jury.
João Pinto de Magalhães, *inspecteur* pour la section coloniale.
Pedro de Souza, *inspecteur* pour les œuvres d'art.
Teixeira d'Aragao, *inspecteur* pour l'histoire du travail.

Figueira Fortuna, le baron d'Alcochete, de Païva Araujo, d'Almeida Santos et Bourdiol, *attachés.*
Victor Rumpelmayer, *architecte.*

ROYAUME DE GRÈCE.

COMMISSION À ATHÈNES.

MM.

D. Christidès, *président.*
A. R. Rangabé.
S. Spiliotakis.
G. Metaxa.
D. Scaliotiris.
A. G. Durutti.
A. Mansolas, *secrétaire.*

COMMISSARIAT À PARIS.

Théodore P. Delyannis, *commissaire général.*
Le baron Émile d'Erlanger et S. Spiliotakis, *commissaires.*
J. Apostolopoulos, Lapas et Dorovinis, *commissaires-adjoints.*
Le colonel Coronéos, *commissaire délégué,* à titre provisoire, en 1865.

ROYAUME DE DANEMARK.

COMMISSION NATIONALE À COPENHAGUE.

MM.

Hummel, conseiller d'État, directeur de l'école polytechnique, *président.*
Wolfhagen, chambellan, *vice-président.*
Le comte de Holstein-Holsteinborg.
Le baron de Zytjchen Adeler.
O. B. Suhr, conseiller d'État.
E. Nyrop, professeur.
Hansen, architecte.
G. Christensen, directeur de l'arsenal.
S. G. Leind, fabricant.
C. A. Rames, fabricant.
P. F. Winstrup, fabricant.

COMMISSARIAT À PARIS.

P. Calon, consul, *commissaire-délégué.*
Le Maire, *vice-commissaire.*
C. J. Uldall, *secrétaire.*
V. Schmidts, *commissaire* pour l'histoire du travail.
Gallois, *architecte.*

ROYAUMES-UNIS DE SUÈDE ET DE NORWÉGE.

COMMISSIONS CENTRALES À STOCKHOLM ET À CHRISTIANIA, SOUS LA PRÉSIDENCE DE S. A. R. LE PRINCE OSCAR, PRINCE HÉRÉDITAIRE DE SUÈDE ET DE NORWÉGE, DUC D'OSTROGOTHIE.

COMMISSION, POUR LA SUÈDE, À STOCKHOLM.

MM.

Le baron Knut Bonde, grand gentilhomme de la chambre du roi, *vice-président.*
F. de Dardel, surintendant, président de l'Académie des beaux-arts, chambellan du roi.
Le baron A. H. de Fock, professeur.
L. J. de Hierta, député.
C. Palmstedt, professeur.
K. Styffe, directeur de l'institut polytechnique.
F. W. Scholander, professeur de l'académie des beaux-arts.
J. Bolinder, fabricant.
J. W. Bergström, fabricant.
K. A. Almgren, fabricant.
C. F. Lundström, fabricant.
C. F. Woern, négociant.
O. Dickson, négociant.
J. Lenning, fabricant.
E. Swartz, fabricant.
F. H. Kockum, fabricant.
J. E. Lundström, fabricant.
J. C. Heljestrand, fabricant.
C. Ekman, maître de forges.
A. de Maré, maître de forges.
R. Rettig, consul.
J. Arrhenuis, professeur de l'académie d'agriculture.
Ph. Beurling, fabricant.
K. Edberg, fabricant.
E. Frostell, *secrétaire.*

COMMISSION, POUR LA NORWÉGE, À CHRISTIANIA.

Le docteur O. J. Broch, ministre de la marine, *président.*
H. Christie, professeur de l'Université de Christiania, *vice-président.*
Le baron H. de Wedel Jarlsberg, propriétaire.
H. Schon, fabricant.
Th. Christiensen, chambellan, chef de bureau au ministère des finances, *secrétaire.*

COMMISSARIAT DE SUÈDE ET DE NORWÉGE, À PARIS.

Le baron G. N. d'Adelsward, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Paris, *commissaire général des deux pays.*
Jules Blanc, *commissaire-adjoint.*

COMMISSARIAT DE SUÈDE, À PARIS.

G. DE FAHNEHJELM, chambellan, *commissaire royal.*
W. HOFFSTEDT, ingénieur, *commissaire-adjoint.*
L. RINMAN, ingénieur des mines, *commissaire spécial* (métallurgie).
E. JACOBSSON, adjoint de l'académie des beaux-arts, *architecte.*
C. J. CEDERGREN, *chef des constructions.*

COMMISSARIAT DE NORWÉGE, À PARIS.

M. HOLTERMANN, chambellan, *commissaire délégué.*
H. BAARS, négociant, *commissaire spécial* (pêches et navigation).
J. FOUGNER et FISCHER, *adjoints.*

EMPIRE DE RUSSIE.

COMMISSION CENTRALE À SAINT-PÉTERSBOURG, SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. I. LE PRINCE NICOLAS MAXIMILIANOVITCH ROMANOFFSKY, DUC DE LEUCHTENBERG.

MM.

Alexandre BOUTOWSKI, conseiller privé, directeur du département du commerce et de l'industrie, *président.*
SOKOLOWSKY, lieutenant général du corps du génie des mines.
DE SCHERER, conseiller privé, membre du conseil des manufactures.
OTTON VON EVERS, conseiller privé du ministère des affaires étrangères.
BRUNI, conseiller privé, recteur de l'académie impériale des beaux-arts de Saint-Pétersbourg.
SIWKOFF, conseiller privé, directeur des fabriques impériales.
DE THERNER, conseiller d'État actuel, vice-directeur du département des douanes.
ERMAKOFF, conseiller d'État actuel, vice-directeur du département du commerce et de l'industrie.
VESCHNIAKOFF, conseiller de collége, vice-directeur du département de l'agriculture.
TCHERNIAIEFF, conseiller d'État actuel, directeur du musée agricole de Saint-Pétersbourg.
Charles DE BIELSKY, conseiller d'État actuel, du ministère des finances, *secrétaire général.*
Robert DE THAL, conseiller d'État actuel.
GRIGOROVITCH, du ministère des finances.
Pierre MOERDER, général, aide de camp de l'Empereur, *délégué en chef pour l'exposition hippique.*
KOPTEFF, conseiller d'État actuel, SENJAVINE, capitaine de cavalerie, et IGNATEFF, médecin vétérinaire, *délégués pour l'exposition hippique.*
FILIMONOFF, conseiller de collége, *délégué pour l'histoire du travail.*
Nicolas VAN-DER-VLIET, Dmitry TIMIRIAZEFF, Alexandre NEBOLSINE, Alexandre STEVEN, Simon KHROULEFF, SVERTCHKOFF et Alexis POTEMKINE, *attachés.*

PRÉSIDENTS ET DÉLÉGUÉS DES COMITÉS AUXILIAIRES.

Tiflis : le général major, PRINCE SERGE TROUBETZKOY, *président* et *délégué;*
le conseiller de cour SITOWSKI, *délégué.*
Moscou : le conseiller d'État actuel Victor BOUTOWSKI, *président* et *délégué.*
Varsovie : WOYDA, *président;*
le comte Jules LUBIENSKI, *délégué.*
Odessa : le chambellan PRINCE BASILE DABIJA, *président.*
Kharkow : le comte Alexandre SIEVERS, gouverneur de Kharkow, *président.*
Riga : le conseiller des manufactures Adolphe THILO.
Omsk : (Sous la direction de l'administration de la Sibérie orientale.)
Irkoutsk : le général major KOUKEL, *président.*
Helsingfors : le général major MIKWITZ, *président;*
ALFTHAN, *délégué.*
Orenbourg : le colonel ZALESSOFF, *président.*

COMITÉ SPÉCIAL POUR LA PARTIE AGRICOLE.

Le général major SEMENOFF, *président;* le conseiller de cour SOLSKY et le colonel NOVITZKY, *délégués.*

COMMISSARIAT À PARIS.

Robert DE THAL, *commissaire délégué.*
GRIGOROVITCH, *commissaire adjoint.*
MARIX, *inspecteur,* chargé de la partie commerciale.
BÉNARD, *architecte.*

ROYAUME D'ITALIE.

COMMISSION ROYALE À FLORENCE, SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. LE PRINCE HUMBERT DE SAVOIE.

MM.

DEVINCENZI, député, directeur du musée royal industriel italien, *président.*
Le comte ALFIERI DI MAGLIANO, député.

Le baron di Donnafugata-Arezzo-Despuches, sénateur.
Vito Beltrani, ex-député.
Cabianca.
Camerata-Scovazzo, député.
Carpi, ex-député.
Correnti, conseiller d'État, député.
Corsi, avocat, député.
Le comte de Gori-Pannilini, sénateur.
De Luca, avocat, député.
Fenzi, ex-député.
Le comte Démetrie Finocchietti.
Le marquis Ginori Lisci, sénateur.
Le docteur Maestri, directeur de la statistique générale du royaume.
Le baron Malaret, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur des Français auprès de S. M. le roi d'Italie.
Le marquis Malaspina, conseiller d'État.
Le comte Manzoni, sénateur.
Massari, député.
Orosi, professeur.
Palizzi, peintre.
Protonotari, professeur.
Alexandre Rossi, député, fabricant de draps.
Salaris, député.
Le docteur Salvagnoli-Marchetti, député.
Sormani Moretti, député.
Targioni-Tozzetti, professeur.
Tecchio, avocat, député.
Torriciani, député et professeur.
Le comte Amédée Chiavarina di Rubiana, *secrétaire*.

M. Devincenzi a été nommé, dans le mois de février de 1867, ministre des travaux publics, et il a cessé d'être président de la commission royale, sans avoir été remplacé.

COMITÉ EXÉCUTIF, À FLORENCE.

Le comte Amédée Chiavarina di Rubiana, secrétaire de la commission royale, *directeur*.
Le comte de Gori Pannilini.
Le docteur Pierre Maestri.
Le professeur Targioni-Tozzetti.
Le professeur Orosi.
L'avocat Paul Boselli, *secrétaire*.

COMMISSARIAT À PARIS.

Le comte Amédée Chiavarina di Rubiana, sénateur, secrétaire de la commission, *commissaire royal*.
Giordano, inspecteur général des mines, *directeur des installations*.
L'avocat Paul Boselli, *secrétaire du commissariat*.

ÉTATS PONTIFICAUX.

COMMISSION PONTIFICALE, À ROME.

MM.

Le baron Baldini, ministre du commerce et des travaux publics, *président*.
Tosi, substitut du ministère du commerce.
Grifi, secrétaire général du ministère du commerce, *secrétaire*.
Minardi, inspecteur des musées de Rome.
Visconti, commissaire des antiquités romaines.
Tenerani, directeur général des galeries et des musées pontificaux.
Poletti, membre du conseil des arts, et professeur d'architecture à l'académie de Saint-Luc.
Podesti, ex-président de l'académie de Saint-Luc.
De Rossi, conseiller de la commission consultative des beaux-arts.
Vespignani, conseiller de la commission consultative des beaux-arts.
Le duc Massimo, président de la chambre du commerce de Rome.
Fleury, directeur de l'académie impériale de France.
Cavalieri San-Bertolo, président du conseil des arts.
Trocchi, ex-président de la chambre du commerce de Rome.
Le professeur Jacobini, membre de la commission d'agriculture.
Le professeur Viale-Préla, membre de la commission d'industrie.
Le professeur Ratti, membre de la commission d'industrie.
Le professeur Ponzi, membre de la commission d'industrie.

COMMISSION À PARIS.

Le baron du Havelt, *commissaire général*.
Le vicomte de Chousy, *commissaire général adjoint*.
De Schedoni de Camiazzo des Ferraresi, *commissaire général auxiliaire*.
Herreng de Boisgérard et le comte Antonelli, *attachés*.
Daumet et Laisné, *architectes*.
Barlocci, *inspecteur*.

PRINCIPAUTÉS ROUMAINES.

COMMISSION À BUCHAREST ET COMMISSARIAT À PARIS.

MM.

Odobesco, ancien ministre et conseiller d'État, *commissaire général.*

Le lieutenant colonel J. Alecsandri, ancien agent diplomatique de la Roumanie à Paris, *commissaire délégué.*

Auréliano, directeur de l'école d'agriculture de Panteleimon à Bucharest, *commissaire adjoint.*

Stériadi, ancien secrétaire de l'agence diplomatique de Roumanie à Paris, *secrétaire.*

A. Baudry, *architecte.*

TURQUIE.

COMMISSION À CONSTANTINOPLE ET COMMISSARIAT À PARIS.

S. Exc. Edhem Pacha, ministre des travaux publics, *président.*

MM.

S. Exc. Salaheddin Bey, *commissaire impérial.*

Raouf Bey.

Le lieutenant colonel Essad Bey.

Chauvin, chancelier de l'ambassade de Turquie.

Hadji Bey.

Izzet Bey.

De Launay.

Le baron de Bonnemains.

Ohannes Tuyssuzian.

Hamdi Bey.

Parvillée, *architecte.*

ÉGYPTE.

COMMISSION AU CAIRE ET COMMISSARIAT À PARIS.

S. Exc. Nubar-Pacha, ministre des affaires étrangères, *président.*

MM.

Charles-Edmond Choiecki, *commissaire général.*

Mariette-Bey, directeur du musée des antiquités égyptiennes au Caire.

Le colonel Mircher, chef de la mission militaire française en Égypte.

Figari-Bey.

Joseph Claude, négociant à Alexandrie.

Vidal, ingénieur, *secrétaire.*

Drevet, *architecte.*

Savoy, *entrepreneur général.*

ROYAUME DE PERSE.

COMMISSARIAT À PARIS.

MM.

Aubergier, doyen de la faculté des sciences de Clermont-Ferrand, *commissaire.*

Le docteur Désortiaux et le marquis de Laiser, *commissaires adjoints.*

De Blocqueville, *inspecteur.*

Berthelin, *architecte.*

CHINE, JAPON, MAROC, TUNIS.

COMMISSARIAT À PARIS.

Pour les quatre pays.

MM.

Le baron Jules de Lesseps, *commissaire général.*

Alfred Chapon, *commissaire-adjoint* et *architecte.*

Gustave Robert, *secrétaire général.*

Georges Cruchet, *secrétaire-adjoint.*

Mérel, *secrétaire-interprète.*

Pour la Chine.

Le marquis d'Hervey de Saint-Denys, *commissaire spécial.*

Girette, *commissaire-adjoint.*

Le baron de Méritens, *commissaire correspondant* en Chine.

Pour le Japon.

Flury-Hérard, *commissaire-adjoint.*

Chevrillon, *commissaire correspondant,* au Japon.

Pour le Maroc.

Germain Halphen, *commissaire-adjoint.*

Mohammed Cabage, *commissaire correspondant,* au Maroc.

Pour Tunis.

Le baron Émile d'Erlanger, *commissaire-adjoint.*

G. Valensi, *commissaire correspondant,* à Tunis.

Lumbroso, *commissaire correspondant,* à Marseille.

ROYAUME DE SIAM.

COMMISSARIAT À PARIS.

MM.

Gréhan, consul de Siam à Paris, *commissaire.*

Le mandarin Khoon Sumuk, *commissaire-adjoint.*

Alfred Chapon, *architecte.*

Daniel Vindsor, *interprète.*

Riou, *artiste peintre.*

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

COMMISSION CENTRALE.

MM.

Beckwith, de New-York, *président.*
Quarré d'Aligny, délégué de l'état de Michigan.
Barnard, délégué de l'état de New-York.
Boven, délégué de l'état de l'Illinois.
Budd, délégué de l'état de New-York.
Freeze, délégué de l'état de New-Jersey.
Garrison, délégué de l'état de New-York.
Hewitt, délégué de l'état de New-York.
Kennedy, délégué de l'état de Baltimore.
Lesley, délégué de l'état de Pensylvanie.
Leslie, délégué de l'état de New-York.
Mudge, délégué de l'état de Massachusetts.
Norton, délégué de l'état de New-York.
Ruggles, délégué de l'état de New-York.
Seymour, délégué de l'état de New-York.
Slade, délégué de l'état de Ohio.
Smith, délégué de l'état de Kentucky.
Stevens, délégué de l'état de Massachusetts.
Stewart, délégué de l'état de New-York.
Birney, à Paris.
Evans, à Paris.
Goodwin, à Paris.
Valentine, à Londres.
Derby, *agent général,* à New-York.

COMMISSARIAT À PARIS.

Beckwith, président de la commission, *commissaire général.*
Mulat et Gunnel, *ingénieurs-architectes.*
Proeschel, *secrétaire.*

EMPIRE DU BRÉSIL.

COMMISSION À RIO-JANEIRO.

MM.

De Souza Ramos, du conseil de S. M. l'Empereur, sénateur, ex-ministre d'État, *président.*
Do Couto Ferraz, du conseil de S. M. l'Empereur, conseiller d'État, chambellan de S. M. l'Impératrice, *vice-président.*
De Souza Rego, docteur en médecine, officier de la secrétairerie d'État des finances, *premier secrétaire.*
Ferreira Rego Junior, secrétaire général de la société auxiliatrice de l'industrie nationale, *second secrétaire.*
Ferreira Lagos, premier officier de la secrétairerie d'état des affaires étrangères, directeur de la société d'anatomie comparée et de zoologie du musée national.
Da Cunha, stéréomètre de la douane de Rio-de-Janeiro.
Galvão fils, ingénieur civil, directeur des constructions de la douane de Rio-de-Janeiro.
De Villa Nova Machado, capitaine d'état-major d'artillerie, professeur à l'école centrale.
De Azevedo, second vice-président de la société auxiliatrice de l'industrie nationale.

COMMISSION À PARIS.

Le baron de Penedo, du conseil de S. M. l'Empereur, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Brésil à la cour de Londres, *président,* remplacé en octobre 1867 par :
Le baron d'Itajuba, chambellan de S. M. l'Empereur, membre de son conseil, son envoyé extraordinaire à la cour des Tuileries.
Le vicomte de Barbacena, grand de l'empire, membre de la direction de l'institut impérial *Fluminense* d'agriculture.
Ribeiro da Sylva, ministre résident en disponibilité.
Villeneuve, chargé d'affaires du Brésil en Suisse.
De Araujo Porto-Alegre, consul général du Brésil à Lisbonne, membre de l'institut historique et géographique du Brésil.
Ferreira Lagos, membre de la commission directrice.
Ferreira Lage, colonel de la garde nationale et directeur-président de la compagnie «Union et Industrie.»
Da Silva Coutinho ; da Silva, capitaine de génie; de Saldanha da Gama Filho, gentilhomme du palais ; Martins, docteur en mathématiques, et Chaves Pinheiro, professeur de statuaire à l'académie des beaux-arts, *attachés.*
Alfred Chapon, *architecte.*

RÉPUBLIQUE DE BOLIVIE.

COMMISSION À PARIS.

MM.

Albert Arman, consul général de Bolivie à Bordeaux, *président.*
Liger de Libessart, consul de Bolivie à Paris, *commissaire délégué.*

RÉPUBLIQUE DU CHILI.

COMMISSARIAT À PARIS.

M. Rozalès, ancien ministre plénipotentiaire du Chili, *commissaire*.

RÉPUBLIQUE DE LA CONFÉDÉRATION ARGENTINE.

COMMISSION À BUENOS-AYRES.

MM.

Gutierrez, recteur de l'université de Buenos-Ayres, *président*.

Geevacio A. de Posadas, directeur général de l'administration des postes de la république.

Eduardo Olivera.

Léonardo Pereira.

Daniel Maxwell.

Melchior G. Rom.

Juan Hannah.

Damian Hudson.

Samuel B. Hale.

Antonio Soulé.

COMMISSION À PARIS.

Balcarce, ministre plénipotentiaire de la république Argentine, *président*.

Marco del Pont.

Otto Bemberg.

Benedict Gallet de Kulture.

Alfred Demersay.

Philippe Aube.

Le docteur Martin de Moussy, *commissaire délégué*.

RÉPUBLIQUE DE COSTA-RICA.

COMMISSARIAT À PARIS.

M. Ménier, manufacturier à Paris, *commissaire*.

RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR.

COMMISSARIAT À PARIS.

M. Fourquet, consul de l'Équateur à Paris, *commissaire*.

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI.

COMMISSARIAT À PARIS.

M. Le général Dubois, ministre plénipotentiaire d'Haïti à Paris, *commissaire*.

RÉPUBLIQUE DU NICARAGUA

COMMISSARIAT À PARIS.

M. Ménier, manufacturier à Paris, *commissaire*.

RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY.

COMMISSARIAT À PARIS.

M. Tenré, consul du Paraguay à Paris, *commissaire*.

RÉPUBLIQUE DU PÉROU.

COMMISSARIAT À PARIS.

M. Rivero, ministre plénipotentiaire du Pérou à Paris, *commissaire*.

RÉPUBLIQUE DU SALVADOR.

COMMISSION À SAN-SALVADOR.

S. E. le Dr Arbizu, ministre des affaires étrangères, *président*.

MM.

Ojeda, vice-recteur de l'Université, *secrétaire*.

Le docteur Aguilar, ancien ministre.

Figeac.

COMMISSARIAT À PARIS.

Victor Herran, ministre plénipotentiaire du Salvador et du Honduras à Paris, *commissaire général*.

RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY.

COMMISSION À PARIS.

MM.

Le contre-amiral Chaigneau, commandant en chef l'escadre française du Brésil et de la Plata, *président honoraire*.

Tiberghien Ackermann, consul général de la république de l'Uruguay à Paris, *président*.

Neill, consul général de la république de l'Uruguay à Londres.

Jules Wehner, consul de Saxe à Montevideo, *commissaire délégué*.

RÉPUBLIQUE DE VENEZUELA.

COMMISSARIAT À PARIS.

M. Thirion, consul de Venezuela à Paris, *commissaire*.

COMMISSION SYNDICALE DES RÉPUBLIQUES DE L'AMÉRIQUE CENTRALE ET MÉRIDIONALE, À PARIS.

MM.

Victor HERRAN, commissaire du Salvador, *président.*

Le Dr Martin DE MOUSSY, commissaire de la Confédération Argentine, *délégué.*

Albert ARMAN, commissaire de la Bolivie.

ROZALÈS, commissaire du Chili.

MÉNIER, commissaire de Costa-Rica et du Nicaragua.

FOURQUET, commissaire de l'Équateur.

Le général DUBOIS, commissaire d'Haïti.

TENRÉ, commissaire du Paraguay.

RIVERO, commissaire du Pérou.

TIBERGHIEN-ACKERMANN, président de la commission de l'Uruguay.

WEHNER, commissaire de l'Uruguay, *délégué.*

THIRION, commissaire de Venezuela.

Alfred CHAPON, *architecte.*

DURASSIÉ, *inspecteur.*

BOUVET, *secrétaire.*

ROYAUME HAWAÏEN.

COMMISSARIAT À PARIS.

MM.

WILLIAM MARTIN, chargé d'affaires d'Hawaï en France, *commissaire.*

BOUTRY, *architecte.*

DURASSIÉ, *inspecteur.*

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE.

COMMISSION ROYALE À LONDRES.

S. A. R. LE PRINCE DE GALLES.

S. A. R. le duc D'ÉDIMBOURG.

S. A. R. le duc DE CAMBRIDGE.

MM.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL PRIVÉ.

LE PRÉSIDENT DU BUREAU DU COMMERCE.

LE PRINCIPAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES COLONIES.

Le duc DE SUTHERLAND.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION ARCHÉOLOGIQUE BRITANNIQUE.

Le marquis DE SALISBURY.

Le marquis DE HERTFORD.

Le comte DE DERBY.

LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES.

Le comte DE CLARENDON.

Le comte DE ROSSE.

Le comte DE GREY ET RIPON.

Le comte GRANVILLE.

Le comte COWLEY.

Le comte RUSSELL.

LE COMMISSAIRE EN CHEF DES TRAVAUX PUBLICS.

Lord Gordon LENNOX, membre du parlement.

LE VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ DU CONSEIL PRIVÉ POUR L'ÉDUCATION.

LE PRINCIPAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Lord ELCHO, membre du parlement.

LE PRÉSIDENT DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE.

Lord PORTMAN.

Lord OVERSTONE.

Lord TAUNTON.

Lord HOUGHTON.

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA GUERRE.

LE PRINCIPAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE L'INDE DANS LE CONSEIL PRIVÉ.

LE PREMIER LORD DE L'AMIRAUTÉ.

LE CHANCELIER DE L'ÉCHIQUIER.

Sir George CLERK, baronnet.

William GLADSTONE, membre du parlement.

Milner GIBSON, membre du parlement.

Edward CARDWELL, membre du parlement.

Francis COOPER, membre du parlement.

Robert LOWE, membre du parlement.

BOWYER-ADDERLEY, membre du parlement.

Austin BRUCE, membre du parlement.

Joachim GÖSCHEN, membre du parlement.

Sir Young SPEARMAN, baronnet.

Sir Morton PETO, baronnet, membre du parlement.

Sir WENTWORTH DILKE, baronnet, membre du parlement.

Sir IMPEY MURCHISON, baronnet.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS.

Sir Francis SANDFORD, chevalier.

LE PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE ROYALE.

Lyon PLAYFAIR.

Edgard-Alfred BOWRING.

LE LORD MAIRE DE LA CITÉ DE LONDRES.

LE LORD PRÉVÔT DE LA CITÉ D'ÉDIMBOURG.

LE LORD MAIRE DE LA CITÉ DE DUBLIN.

LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE HALIFAX.

Henry ASHWORTH, ancien président de la chambre de commerce de Manchester.

Thomas BARING, membre du parlement.

Thomas BAZLEY, membre du parlement.

Le président de la chambre de commerce de Newcastle.
Le maître de la corporation des couteliers de Sheffield.
George Clark.
Thomas Fairbairn.
Charles Forster, membre du parlement.
Le Président de la société des ingénieurs civils.
Thomas Field Gibson.
William Gregory, membre du parlement.
William Hamilton, ancien président de la société géologique.
William Hawes, ancien président du conseil de la société des arts.
Le président de la chambre de commerce des poteries de Stoke-sur-Trent.
Le président de l'institut royal des architectes.
Le président de la chambre de commerce de Liverpool.
Charles Lawson, ancien lord prévôt d'Édimbourg.
Le président de la chambre de commerce de Wolverhampton.
Le président de la chambre de commerce de Leeds.
Le président de la chambre de commerce de Belfast.
John-Francis Maguire, membre du parlement.
Le président de la chambre de commerce de Huddersfield.
Le président de la chambre de commerce de Bristol.
Le président de la chambre de commerce de Nottingham.
Robert Napier, ancien président de l'institut des ingénieurs mécaniciens.
Richard Redgrave, conservateur des tableaux royaux.
Le président de la chambre de commerce de Bradford.
Le président de la chambre de commerce de Glasgow.
Le président de la chambre de commerce de Limerick.
Le président de la société royale.
Le président de la chambre de commerce de Birmingham.
Le président de la société géologique.
Le président de la société des peintres d'aquarelles.
Le président de la société royale d'agriculture.
Henry Thring.
William Tite, membre du parlement, ancien président de l'institut royal des architectes.
Henry-Hussey Vivian, membre du parlement.
Le Président de la chambre de commerce de Dundee.
Le président de l'institut des ingénieurs mécaniciens.

Henry Cole, *secrétaire.*
R. Wylde, *secrétaire adjoint.*
Alan Cole, *employé.*

COMMISSARIAT À PARIS.

Henry Cole, *commissaire exécutif.*
R. Thompson et P. Cunliffe Owen, *commissaires exécutifs adjoints.*
R. Wylde, *secrétaire.*
Bartlett et Trendell, *employés supérieurs.*
Pierce, *interprète.*
Gasparini, Cundall, Pringle, Irwin, Durkin, *employés.*
Simkins, *comptable;* Bowler, *comptable adjoint à Paris.*
Williams, *teneur de livres.*
Le capitaine Festing, ingénieur, *inspecteur* des constructions et du Parc.
Gilbert Redgrave, *inspecteur* des travaux d'architecture.
Rooke, Williamson, Hale, *dessinateurs.*
Le lieutenant-colonel Ewart, *inspecteur général* de la manutention; Maynard, Wentworth Cole, Worsnop, *adjoints.*
Wright, *inspecteur* de l'installation; Wallis, Matchwick, C. Thompson, Bury, Townshend, *adjoints.*
Sandham, *inspecteur* des machines en repos.
Le capitaine Beaumont, *inspecteur* des machines en mouvement; Le Neve Foster jeune, *adjoint.*
Le capitaine Hichens, *inspecteur* de l'arrangement.
S. Redgrave, *inspecteur général* des beaux-arts et de l'histoire du travail; le capitaine Hichens, Fowke, *adjoints* pour les beaux-arts; Wallis, Worsnop, *adjoints* pour l'histoire du travail.
Duncombe, Lack, Cundall, *éditeur et rédacteurs du catalogue.*
Le révérend Brookfield, Collins, Alan Cole, Vernon, *inspecteurs* des collections typographiques.
Alan Cole, *inspecteur* des collections d'orfévrerie moderne et de vitraux.
Brandreth Gibbs, *inspecteur* des machines agricoles au Champ de Mars et à Billancourt; Piolaine, *adjoint.*
Le capitaine Douglas Galton, le colonel Youghusband, le contrôleur de la marine Hardy, le

capitaine Close, *inspecteurs* du matériel de guerre.

Le capitaine Hore, officier de marine, attaché à l'ambassade anglaise, *inspecteur* du matériel naval.

Le capitaine Webber, *inspecteur* des essais de chauffage et d'éclairage; Rowden, *adjoint*.

Le capitaine Donnelly, *secrétaire pour le jury;* Bartley, *adjoint*.

Cappe, *agent* à Paris.

COMMISSAIRES DE L'INDE ET DES COLONIES ANGLAISES.

Inde. MM. le docteur Forbes Watson, *commissaire en chef;* Dowleans, *commissaire de la présidence du Bengale;* le major Michael, *commissaire de la présidence de Madras;* George Birdwood, *commissaire de la présidence de Bombay.*

Australie du Sud. MM. Ayers, Waterhouse, Antony Forster, Torrens.

Bahamas. M. Harris.

Canada. MM. Thomas d'Arcy mac Gee, ministre de l'agriculture à Ottawa, *président de la commission;* Taché, sous-ministre de l'agriculture à Ottawa ; Bouchette, commissaire en chef des douanes à Ottawa; Gustave Bossange; Thomas Patteson; Daley.

Cap de Bonne-Espérance. MM. Currey, Goldman, de Pass.

Guyane anglaise. M. Walker, ancien secrétaire du gouvernement.

Malte. Sir Victor Houlton, *président de la commission;* M. le capitaine Hore.

Maurice. MM. Félix Bedingfield, *président de la commission;* Farquhar Shand, *chief justice* à Maurice; Dickson, procureur impérial à Maurice; James Morris.

Natal. MM. Shepstone; Sargeaunt; Mann.

Nouvelle-Galles du Sud. MM. Murray; le capitaine Mayne; Montefiore; Charles Moore.

Nouvelle-Zélande. MM. les gouverneurs de province; John Morrisson.

Nouvelle-Écosse. MM. le docteur Honeyman, William Cunard.

Queensland. MM. O'Connel, *président de la commission;* Marsh; Wyndham Herbert; Sir Charles Nicholson, baronnet; M. Arthur Hodgson.

Terre-Neuve. MM. Édouard Morris; Gisborne; Bennett.

Trinité. M. le docteur Court.

Victoria. Sir Redmond Barry, *président de la commission;* Fane de Salis; Thomas Randall; Thomas Sellar; Lewis.

AGENTS.

MM. Dutton, *agent général de l'Australie du Sud;* Simmonds, *agent de l'Australie du Sud, de la Guyane, de la Nouvelle-Galles, de la Nouvelle-Zélande, de Queensland, de Trinité et de Victoria;* Raphaël de Ayala, *agent des Barbades et de Saint-Vincent.*

LISTE 6.

JURY SPÉCIAL DU NOUVEL ORDRE DE RÉCOMPENSES [1].

PRÉSIDENTS.

S. Exc. M. Rouher, ministre d'État, vice-président de la Commission impériale. — *France.*

S. Exc. M. de Forcade la Roquette, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, vice-président de la Commission impériale. — *France.*

S. Exc. le maréchal Vaillant, ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts, membre du conseil privé, vice-président de la Commission impériale. — *France.*

MEMBRES.

S. Exc. Mgr Darboy, archevêque de Paris, grand-aumônier, sénateur. — *France.*

MM.

F. Le Play, sénateur, inspecteur général au corps impérial des mines, membre de la Commission impériale. — *France.*

Alfred Le Roux, vice-président du Corps législatif, membre de la Commission impériale. — *France.*

S. Exc. M. Magne, membre du conseil privé, sé-

[1] Les nations ont été rangées sur cette liste d'après l'ordre topographique que leurs produits occupaient dans le Palais.

nateur, membre de la Commission impériale. — *France.*

S. Exc. M. Schneider, président du Corps législatif, membre de la Commission impériale. — *France.*

P. Talabot, député au Corps législatif, membre de la Commission impériale. — *France.*

Ch. Faider, membre de l'académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique, ancien ministre de la justice, premier avocat général à la cour de cassation. — *Pays-Bas* et *Belgique.*

Herzog, conseiller intime au ministère du commerce, de l'industrie et des travaux publics. — *Confédération des États de l'Allemagne du Nord.*

De Steinbeis, président du conseil royal de Wurtemberg pour le commerce et l'industrie. — *Hesse, Bade, Wurtemberg, Bavière.*

Le chevalier de Schæffer, conseiller aulique. — *Autriche.*

J.-J. Dubochet, vice-président de la société helvétique de bienfaisance, président du comité exécutif de l'asile suisse des vieillards, à Paris. — *Suisse.*

Le comte d'Avila, pair du royaume de Portugal, ministre de S. M. le roi de Portugal, à Madrid. — *Portugal* et *Grèce.*

Le comte de Moriana, marquis de Cilleruelo. — *Espagne.*

Le docteur Charles Dickson, membre du storthing de Norwége. — *Danemark, Suède* et *Norwége.*

Suppléant : de Fahnehjelm, chambellan au service de S. M. le roi de Suède et de Norwége.

V. de Porochine, professeur d'économie politique. — *Russie.*

Le chevalier Marco Minghetti, député au parlement italien, ancien président du conseil des ministres, membre correspondant de l'Institut de France. — *Italie.*

S. Exc. Djemil-Pacha, ambassadeur de Turquie, à Paris. — *Turquie, Principautés roumaines, Égypte, Perse, Tunis* et *Maroc.*

Moukafouyama Hayatochau, plénipotentiaire de S. A. le Taïcoun du Japon. — *Japon, Chine, Siam.*

Charles Perkins. — *États-Unis d'Amérique.*

Le baron du Penedo, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur du Brésil, à Londres. — *Amérique centrale et méridionale.*

SECRÉTAIRES.

E. Béouyer de Chancourtois, ingénieur en chef au corps impérial des mines, secrétaire de la Commission impériale.

E. Cumenge, ingénieur au corps impérial des mines, secrétaire-adjoint de la Commission impériale.

SECRÉTAIRES DES ENQUÊTES.

Léon Donnat, ingénieur des mines, secrétaire de la Société internationale d'économie sociale.

L. Lefébure, auditeur au conseil d'État.

Fr. Monnier, maître des requêtes au conseil d'État.

Albert Mathieu, *adjoint.*

LISTE 7.

JURY DES BEAUX-ARTS, DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE.

MEMBRES TITULAIRES [1].

FRANCE.

MM.	Fonction dans le jury [2].	Groupe ou classe [3].
Aguado (Le comte Olympe), membre de la société de photographie	P.	9
Albuféra (Le duc d'), député au Corps législatif, membre de la Commission impériale	V. P. g.	VII
Alcan, professeur au Conservatoire impérial des arts et métiers	P.	55
Aldrophe, architecte	P.	19
Allard (Le général), président de section au Conseil d'État	P.	48
Alphand, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées	P.	83
Arlès-Dufour, membre de la chambre de commerce de Lyon, membre de la Commission impériale	V. P. g.	IV
Armand-Dumaresq, artiste peintre	P.	92
Aubry (Félix), fabricant	P.	33
Aubry-Lecomte, commissaire-adjoint de la marine, conservateur de l'exposition permanente des colonies	S.	25
Aucoc (Louis), fabricant	S. R.	26
Badin, directeur des manufactures impériales des Gobelins et de Beauvais	P.	18
Balard, membre de l'Institut, professeur au Collége de France et à la Faculté des sciences	R.	44
Ballu, architecte	M.	4
Balsan, fabricant	M.	35
Baltard, architecte, membre de l'Institut	R.	8
Barbedienne, fabricant	R.	22
Barillet, jardinier en chef de la Ville de Paris	S. R.	88
Barreswil, membre du comité consultatif des arts et manufactures	R.	25
Barye, sculpteur	M.	3
Baude (Le baron), ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, professeur à l'École des ponts et chaussées et à l'École des beaux-arts	S.	65
Baugrand, fabricant, juge au tribunal de commerce de la Seine	R.	36
Beauvau (Le prince de), député au Corps législatif	P.	62
Becquerel (Edmond), membre de l'Institut	S. R.	64
Behr (De), membre de la commission consultative de l'exposition d'agriculture	S. g.	VIII
Bella, directeur de l'école impériale d'agriculture de Grignon		78
Berger, ingénieur	S. g.	VII
Bida, artiste-peintre	M.	1 et 2
Billy (De), inspecteur général au corps impérial des mines	M.	40
Binder (Louis), fabricant	P.	61
Blanchard (Émile), membre de l'Institut	R.	81

[1] Les noms sont rangés par ordre alphabétique dans chaque nation ; les nations sont rangées dans l'ordre topographique que leurs produits occupaient dans le Palais.

Voir, pour la composition du conseil supérieur des jurys de groupe et des jurys de classe, le tableau général publié avec le catalogue officiel des exposants récompensés ou avec le Recueil des rapports du Jury.

[2] Explication des signes employés. — *Conseil supérieur* et *Jury de groupe :* P. g., président de groupe, membre du conseil supérieur; V. P. g., vice-président du groupe, membre du conseil supérieur; S. c. s., secrétaire du conseil supérieur; S. g. ch., secrétaire de groupe, chef de service; S. g., secrétaire de groupe. — *Jury de classe :* P., président; V. P., vice-président; S. R., secrétaire rapporteur; R., rapporteur; S., secrétaire; M., membre.

[3] Les chiffres romains indiquent les groupes, et les chiffres arabes les classes.

Blarenberghe (Van), ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées..... S. R. 95
Boitel, inspecteur général de l'agriculture..... M. 48
Bonjean, sénateur, président de chambre à la Cour de cassation. P. 91
Bontemps (Georges), ancien fabricant..... R. 16
Borie (Victor), rédacteur en chef de *l'Écho agricole*..... M. 43
Bouchard-Huzard (L.), secrétaire général de la société impériale centrale d'horticulture..... S. g. IX
Bouffard, négociant..... M. 91
Bouillé (Le comte de), propriétaire-agriculteur..... P. 77
Bouley (Henry), inspecteur général des écoles impériales vétérinaires. S. R. 76
Bouniceau, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées..... P. 58
Boussingault, membre de l'Institut, professeur au Conservatoire des arts et métiers..... P. 50
Boutarel (Aimé), manufacturier.. V. P. 45
Bréguet, horloger, membre du bureau des longitudes..... S. 23
Brongniart (Adolphe), membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle..... P. 84
Brunet (De), négociant, membre de la chambre de commerce et du conseil municipal de Reims.. M. 29
Buon, inspecteur-adjoint des beaux-arts..... S. g. I
Butenval (Le baron de), sénateur. P. 22
Cabanel, artiste-peintre, membre de l'Institut..... M. 1 et 2
Callon, ingénieur en chef au corps impérial des mines, professeur à l'École des mines..... R. 47
Callon (Ch.), ingénieur civil, professeur à l'École centrale des arts et manufactures..... V. P. 60
Cambacérès (S. Exc. le duc de), grand maître des cérémonies, sénateur..... P. 21
Camus, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, sous-directeur de la Compagnie parisienne du gaz..... S. 24
Carcenac, ancien négociant..... M. 34
Carlhian, négociant, président de la chambre syndicale des tissus. S. 13
Casse, manufacturier..... S. R. 28
Cavaré fils, ingénieur..... S. g. V
Cavelier, sculpteur, membre de l'Institut..... M. 3
Champeaux (De), capitaine de vaisseau..... P. 82
Champoiseau (Pèdre)..... S. g. VII
Chancourtois (Béguyer de), ingénieur en chef au corps impérial des mines, professeur à l'École des mines, secrétaire de la Commission impériale..... S. c. s. II à X
Chatin, membre de l'académie impériale de médecine, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu..... V. P. 88
Chauvy, secrétaire particulier de S. Exc. le Ministre d'État..... S. g. X
Chennevières (Le marquis de), conservateur-adjoint des musées impériaux..... S. g. ch. I
Chevalier (Michel), sénateur, membre de l'Institut, membre de la Commission impériale.... P. g. VI
Cheysson (E.), ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées. S. g. ch. VI
Christofle (P.), fabricant..... S. R. 21
Clerget, membre du conseil de la société d'encouragement..... P. 24
Cochin (Aug.), membre de l'Institut..... R. 91
Collin (Alfred), négociant..... S. g. IV
Combes, membre de l'Institut, inspecteur général au corps impérial des mines, directeur de l'École des mines..... P 53
Conti, conseiller d'État, chef du cabinet de S. M. l'Empereur... P. 93
Cornu (Sébastien), peintre d'histoire..... M. 90
Coste, membre de l'Institut, professeur au Collége de France... P. 49
Couche, ingénieur en chef au corps impérial des mines..... S. 63
Coumes, inspecteur général au corps impérial des ponts et chaussées. R. 49
Courtois-Gérard, négociant..... R. 85
Cumenge, ingénieur au corps impérial des mines, secrétaire-adjoint de la Commission impériale.... S. c. s. II à X

Daguin, ingénieur civil, juge au tribunal de commerce de la Seine. S. 44
Darblay jeune, député au Corps législatif. . . . . P. 67
Darcel, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées. . . . . S. 83
Darimon (Alfred), député au Corps législatif. . . . . P. 95
Darroux (V.), officier d'administration principal du service de l'habillement et du campement. M. 91
Daubrée, membre de l'Institut, inspecteur général au corps impérial des mines, professeur au Muséum et à l'École des mines.. V. P. 40
Davanne, membre de la société de photographie . . . . . S. g. II
Decaisne, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle . . . . . P. 86
Degrand, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées. . . . . S. R. 93
Delaborde (Le vicomte H.), conservateur des estampes à la Bibliothèque impériale. . . . . V. P. 5
Delaroche (Ph.), attaché au ministère des affaires étrangères . . . . S. g. III
Delattre père (H.), ancien manufacturier. . . . . M. 29
Delbruck (Jules), auteur d'ouvrages spéciaux . . . . . S. R. 39
Delesse, ingénieur en chef au corps impérial des mines. . . . . M. 65
Délicourt, président du conseil des prud'hommes de Paris (produits chimiques). . . . . V. P. 19
Demarquay, chirurgien en chef de la Maison municipale de santé et du Conseil d'État. . . . . M. 90
Demière, membre du conseil municipal, membre de la Commission impériale. . . . . V. P. g. III
Derenémesnil, chef du service des travaux à l'Imprimerie impériale. R. 6
Deschamps, ingénieur des arts et manufactures. . . . . S. g. IV
Desvernay, secrétaire de la commission d'encouragement pour les études des ouvriers. . . . . S. g. X
Devinck, membre du conseil municipal de Paris, membre de la Commission impériale. . . . . V. P. g. IX
Diéterle, artiste-peintre décorateur. . . . . S. R. 15
Dollfus (Jean), maire de Mulhouse, membre de la Commission impériale. . . . . V. P. g. X
Dommartin, négociant, juge au tribunal de commerce de la Seine. M. 17
Doumerc (Auguste), directeur des papeteries du Marais et de Sainte-Marie. . . . . S. 59
Dréolle (Ernest), publiciste. . . . . S. R. 92
Duban, architecte, membre de l'Institut. . . . . P. 4
Dubocq, ingénieur en chef au corps impérial des mines. . . . . S. R. 20
Duc, architecte, membre de l'Institut. . . . . M. 4
Duchartre, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de Paris. . . . . P. 42
Ducuing, économiste. . . . . S. 91
Dumas, sénateur, membre de l'Institut, président du conseil municipal de Paris, membre de la Commission impériale . . . . . P. g. V
Dumont, sculpteur, membre de l'Institut. . . . . V. P. 3
Dumoustier, chef de division au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. V. P. 66
Du Puy De Lôme, conseiller d'État, membre de l'Institut, directeur des constructions navales, membre de la Commission impériale. P. g. VI.
Dusautoy, fournisseur d'habillements pour les armées. . . . . P. 35
Du Sommerard, directeur du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny . . . . . P. 14
Duvelleroy, fabricant . . . . . P. 34
Élie de Beaumont, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, inspecteur général au Corps impérial des mines, membre de la Commission impériale. . . . . P. g. II
Fauler, ancien fabricant. . . . . P. 46
Fauquet-Lemaître, manufacturier. S. R. 27
Ferri-Pisani, colonel d'état-major. S. R. 13
Flachat (Eugène), ingénieur-conseil des chemins de fer de l'Ouest et du Midi. . . . . M. 63

Flandin, conseiller d'État	P.	89
Focillon (Ad.) professeur de l'Université	S. g. ch.	II à V, VII à IX
Fossin, ancien fabricant	V. P.	36
Foubert, chef de division au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	S. R.	68
Foucault, membre de l'Institut	M.	12
Fouquier (Alex.), maître des requêtes au Conseil d'État	S.	37
Fourcade, manufacturier	S. g.	V
Fourneyron, ingénieur civil	M.	53
Français, artiste-peintre	M.	1 et 2
Fréminville (De), sous-directeur à l'École du génie maritime	S. R.	66
Frémy, membre de l'Institut, professeur à l'École polytechnique et au Muséum d'histoire naturelle	P.	51
Fromentin, artiste-peintre	M.	1 et 2
Fuchs (Edmond), ingénieur au corps impérial des mines, professeur à l'École des mines	S. g.	V
Galbert (De), membre de la société d'horticulture de l'Isère	S. g.	IX
Gaussen (Max.), ancien fabricant	R.	32
Gautier (Théophile), homme de lettres	S.	3
Gayant, inspecteur général au corps impérial des ponts et chaussées	P.	63
Gayffier (De), inspecteur des forêts	S. R.	87
Gerbe, préparateur au Collége de France	R.	82
Gérôme, artiste-peintre	M.	1 et 2
Girard (Aimé), répétiteur de chimie à l'École polytechnique	S. g.	III
Giraudeau (F.), chef de bureau au cabinet de S. Exc. le Ministre d'État	S. g.	X
Girodon, négociant	M.	31
Godillot (A.), fabricant	M.	38
Goldenberg, fabricant	P.	40
Gouin, ingénieur-constructeur, membre du conseil municipal de Paris	V. P.	52
Grandeau (L.), docteur ès sciences et docteur en médecine	S. R.	51
Grateau, ingénieur des mines	S. g.	II
Grohé, fabricant	M.	95
Guérard, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées	S. g.	IX
Guéronnière (Le vicomte de la), sénateur	P.	6
Guilhermy (Le baron de)	M.	4
Guillaume, sculpteur, membre de l'Institut	M.	3
Guiod (Le général)	R.	20
Guyot (Le docteur), viticulteur	R.	86
Guyot-Montpayroux, secrétaire de la réunion des bureaux du groupe X	S. g. ch.	X
Haas (M.), fabricant	S.	57
Hangard, ingénieur des arts et manufactures	S. g.	VI
Hardy (Amédée), architecte	S. g.	III
Hardy, chef des cultures impériales au potager de Versailles	R.	83
Havringourt (Le marquis d'), député au Corps législatif	P.	74
Henriquel-Dupont, graveur, membre de l'Institut	P.	5
Hervé de Kergorlay (Le comte), propriétaire-agriculteur	V. P.	73
Hervé-Mangon, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées	M.	48
Heuzé (Gustave), membre de la société impériale et centrale d'agriculture	S. g.	VII
Husson, membre de l'Institut, directeur de l'administration générale de l'assistance publique	P.	68
Jacqmin, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, directeur de l'exploitation des chemins de fer de l'Est	S. R.	52
Jacquin fils, fabricant	R.	72
Jadin (Godefroid), peintre de la vénerie impériale	P.	80
Jouffroy, sculpteur, membre de l'Institut	M.	3
Jourdain (Fréd.), ancien fabricant	M.	91
Kastner, membre de l'Institut	M.	10
Koechlin (Jules), manufacturier	M.	27
Kuhlmann, président de la chambre de commerce de Lille, membre de la Commission impériale	V. P. g.	VIII
Laboulaye (Ch.), ancien fabricant	P.	59
Lan, ingénieur au corps impérial des mines	M.	47
Larsonnier (G.), fabricant, membre de la chambre de commerce de Paris	P.	29

Latour, fabricant	M.	35
Laugier, membre de l'Institut et du bureau des longitudes	P.	23
Laville, fabricant	M.	35
Lavollée (Charles), administrateur de la compagnie générale des omnibus	M.	61
Leblanc, maître des requêtes au Conseil d'État	S. R.	60
Le Bleu, ingénieur au corps impérial des mines	S. g.	VI
Lefuel, membre de l'Institut, architecte de l'Empereur, membre de la Commission impériale	V. P. g.	VI
Legendre (A.), membre du conseil municipal de Paris	M.	70
Legentil fils, membre du comité consultatif des arts et manufactures	M.	28
Le Hon (Le comte L.), député au Corps législatif	R.	79
Lenoir (Albert)	S.	4
Le Play (Albert), secrétaire de la commission consultative de l'exposition d'agriculture	S. g.	VIII
Lestiboudois, conseiller d'État	P.	43
Lieven-Delhaye, ancien fabricant	M.	33
Lissajous, professeur au lycée Saint-Louis	S. R.	12
Lœuilliet, directeur de l'École impériale d'agriculture de la Saulsaie	S.	50
Louvet, président du tribunal de commerce de la Seine	S. R.	33
Loyer (Henri), membre de la chambre de commerce de Lille	M.	27
Lucy, propriétaire-horticulteur	M.	84
Luuyt, ingénieur au corps impérial des mines	S.	53
Magne, directeur de l'École vétérinaire d'Alfort	S. R.	77
Maison (Le marquis)	V. P.	1 et 2
Mantion, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées	M.	52
Marcille	S.	5
Marguerin, directeur de l'École municipale Turgot	M.	89
Marin, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées	S. g.	VI
Martelet (J.), ingénieur au corps impérial des mines	S. g.	V
Martinet (Achille), graveur, membre de l'Institut	M.	5
Marveille de Calviac (De)	S. g.	VII
Mathieu, député au Corps législatif	P.	94
Mathieu (Henri), ingénieur au chemin de fer du Midi	S. g.	VI
Meissonier, artiste-peintre, membre de l'Institut	M.	1 et 2
Mellinet (Le général), sénateur, commandant supérieur de la garde nationale de la Seine	P.	10
Meloizes (Des), conservateur des forêts	R.	41
Ménier, fabricant, commissaire des républiques de Nicaragua et de Costa-Rica	P.	72
Mercier (A.), constructeur-mécanicien	M.	55
Mercier, juge au tribunal de commerce de la Seine	S.	71
Michaux, chef de la section des beaux-arts à la préfecture de la Seine	M.	3
Milne-Edwards, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Paris	P.	12
Mimerel fils, manufacturier	S. g.	IV
Mofras (De), secrétaire d'ambassade	S.	90
Moll, professeur au Conservatoire impérial des arts et métiers	R.	43
Monod de Montricher	S. g.	II
Montagnac (De), député au Corps législatif	M.	30
Morandière (Jules), ingénieur civil	S. g.	VI
Moreau (Fréd.), négociant, juge au tribunal de commerce de la Seine	V. P.	87
Moréno-Henriquès, directeur de la manutention de la chambre de commerce de Paris	M.	91
Morin (Le général), membre de l'Institut, directeur du Conservatoire impérial des arts et métiers	P.	54
Mouilleron, lithographe	M.	5
Nélaton, chirurgien ordinaire de l'Empereur, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie impériale de médecine	P.	11
Niepce de Saint-Victor	M.	9

Nieuwerkerke (Le comte de), sénateur, membre de l'Institut, surintendant des beaux-arts, membre de la Commission impériale....	P. g.	I
Noisette, directeur des ateliers et des constructions de la compagnie générale des omnibus.....	S. R.	62
Normand (Aug.), constructeur de navires.....	M.	66
Normand (F.), ancien constructeur-mécanicien.....	R.	59
Ollivier (Élysée), fabricant.....	S. g.	III
Pâris (Le vice-amiral), membre de l'Institut, directeur général au Dépôt des cartes de la marine..	V. P.	13
Parisot, fabricant.....	S. g.	X
Pasteur, membre de l'Institut, directeur des études scientifiques à l'École normale supérieure.....	M.	73
Payen, membre de l'Institut, professeur au Conservatoire impérial des arts et métiers et à l'Ecole impériale centrale des arts et manufactures.....	P.	70
Payen (Alphonse), négociant, membre de la chambre de commerce de Paris.....	P.	31
Peligot, membre de l'Institut, professeur au Conservatoire impérial des arts et métiers et à l'École impériale centrale des arts et manufactures.....	P.	16
Pelouze, membre de l'Institut, président de la commission des monnaies et médailles.....	M.	51
Pépin, chef des cultures au Muséum d'histoire naturelle.....	M.	71
Persoz, professeur au Conservatoire impérial des arts et métiers....	P.	45
Petetin (Anselme), conseiller d'État, directeur de l'Imprimerie impériale.....	M.	7
Petit (Ch.), fabricant.....	S. R.	35
Petit (Guillaume), député au Corps législatif.....	V. P.	30
Pichot (Pierre).....	R.	80
Pils, artiste-peintre.....	M.	1 et 2
Plée (Léon), publiciste.....	M.	89
Poggiale, inspecteur général de la pharmacie militaire.....	S. R.	69
Pompée (Ph.), directeur de l'École professionnelle d'Ivry.....	R.	90
Porlier, chef de bureau au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics....	S. R.	67
Pourtalès (Le comte R. de), propriétaire-agriculteur.....	R.	50
Prévost (Florent), aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle.	R.	79
Prillieux, membre de la commission consultative de l'exposition d'agriculture.....	S. g.	VIII
Privat-Deschanel, professeur de l'Université.....	S. g.	II
Quatrefages de Bréau (De), membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle...	P.	81
Raimbert (Jules), négociant.....	S. R.	31
Regnault, membre de l'Institut, ingénieur en chef au corps impérial des mines, directeur de la manufacture impériale de Sèvres, professeur au Collége de France.....	P.	17
Reiset (Fr.), conservateur des musées impériaux au Louvre.....	M.	1 et 2
Renard, entrepreneur de travaux publics.....	S. R.	58
Renouard de Bussierre (Le baron), député au Corps législatif, directeur de la Monnaie de Paris....	M.	54
Reynal, professeur à l'École vétérinaire d'Alfort.....	R.	78
Reynaud, inspecteur général au corps impérial des ponts et chaussées, professeur à l'École polytechnique et à l'École des ponts et chaussées.	P.	65
Richard, attaché au ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts.....	S. g.	VIII
Ricord, juge au tribunal de commerce de la Seine.....	V. P.	46
Rillé (Laurent de), président honoraire de l'association des orphéons de la Seine.....	M.	89
Ris (Le comte Clément de).....	S. g.	I
Rivière (Auguste), jardinier en chef du jardin du Luxembourg... .	P.	85
Rivot, ingénieur en chef au corps impérial des mines, professeur à l'École des mines.....	M.	40
Robert (Charles), conseiller d'État, secrétaire général au ministère de l'instruction publique.....	P.	90

Rondelet, fabricant, juge au tribunal de commerce de la Seine.... S. g. IV
Rothschild (Le baron Gustave de). M. 15
Roulhac, négociant, membre de la chambre de commerce de Paris. V. P. 7
Rousseau (Théod.), artiste-peintre. M. 1 et 2
Rouy, chef de division à l'administration des haras..... P. 75
Roy (Gustave), négociant..... P. 27
Sacaley, sous-chef du cabinet de S. M. l'Empereur..... S. g. X
Saint-Léger (A. de), propriétaire-agriculteur..... P. 76
Saint-Victor (Paul de), homme de lettres..... M. 1 et 2
Saint-Yves, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées... S. 94
Sainte-Claire Deville (Henri), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences..... M. 44
Salmon fils (Gustave), négociant, juge au tribunal de commerce de la Seine..... S. 47
Schlumberger (Nicolas), constructeur-mécanicien..... M. 56
Scrive (Henri), fabricant..... S. R. 56
Séguier (Le baron), membre de l'Institut..... P. 57
Seillière (Aimé), fabricant..... M. 91
Ser (Louis), ingénieur de l'administration de l'assistance publique. S. g. III
Servant, négociant..... S. 42
Seydoux (Charles), manufacturier. R. 29
Simons, propriétaire-agriculteur... S. R. 75
Sudre, avocat à la Cour impériale. S. g. X
Tabourier, fabricant..... S. g. X
Taigny (Éd.), maître des requêtes au Conseil d'État..... S. 8
Tailbouis (E.), fabricant..... R. 34
Tarbé des Sablons, auditeur au Conseil d'État..... S. g. IX
Tardieu, président de l'Académie impériale de médecine, professeur à la Faculté de médecine de Paris, médecin consultant de l'Empereur..... S. R. 11
Teissonnière, membre du conseil municipal de Paris, président de la commission des vins..... R. 73
Teston, chef de bureau au ministère de la guerre, commissaire de l'exposition permanente de l'Algérie. S. R. 38
Thénard (Arnould)..... S. g. VI
Thibaut (Germain), syndic du conseil municipal de la Seine..... P. 32
Thomas (Ambroise), membre de l'Institut, professeur au Conservatoire impérial de musique et de déclamation..... V. P. 10
Tisserand, chef de la division des établissements agricoles de la Couronne au ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts..... V. P. 74
Trélon, ancien fabricant..... P. 39
Tresca, sous-directeur et professeur au Conservatoire impérial des arts et métiers..... S. R. 54
Treuille de Beaulieu (Le général baron)..... P. 37
Varin, négociant, membre du conseil municipal de Paris..... V. P. 28
Vauquelin, fabricant..... R. 30
Vibraye (Le marquis de), propriétaire-sylviculteur..... P. 41
Villeminot-Huart, manufacturier.. P. 56
Viollet-le-Duc, architecte..... M. 65
Vitu (Auguste), publiciste..... V. P. 94
Vougy (Le vicomte de), directeur général des lignes télégraphiques. P. 64
Watteville (Le baron de), chef de bureau au ministère de l'instruction publique..... S. g. X
Welles de Lavalette (Le comte), député au Corps législatif..... M. 1 et 2
Williamson, administrateur du mobilier de la Couronne..... M. 14
Wolowski, membre de l'Institut, professeur au Conservatoire impérial des arts et métiers..... P. 26
Wurtz, doyen de la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie impériale de médecine..... P. 69

PAYS-BAS.

MM.

Baumhauer (Von), membre de l'Académie des sciences des Pays-Bas..... M. 44
Gevers-Deynoot (D. R.), membre de la Commission royale..... M. 43
Lederoer (A.), fabricant, membre de la Commission royale..... M. 29

Oordt (Van), conseiller d'État, président de la Commission royale.	M.	66
Wittering (J.)	M.	1 et 2

BELGIQUE.

MM.

Andries, professeur à l'École spéciale du génie civil de l'Université de Gand	M.	54
Boe (De), membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	S. R.	89
Brabandère (De), ancien fabricant.	M.	28
Cannart d'Hamale (De), membre du Sénat	P.	88
Chandelon, professeur à l'Université de Liége	S. R.	17
Duhayon-Brunfaut, fabricant	V. P.	33
Du Pré, ingénieur en chef honoraire des ponts et chaussées, commissaire royal	P.	52
Fétis, directeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles	R.	10
Fortamps, membre du Sénat, président de la Commission royale	V. P. g.	IV
Gernaert, inspecteur général des mines	P.	47
Jacqdemyns, membre de la Chambre des représentants	V. P.	91
Jamar, membre de la Chambre des représentants	M.	6
Jonet, membre de la Chambre des représentants	M.	16
Kékulé (Le docteur Auguste), professeur à l'Université de Gand	M.	45
Kindt, inspecteur général de l'industrie	V. P.	34
Laoureux, membre du Sénat	P.	30
Laveleye (De)	S.	1 et 2
Leclerc, inspecteur général de l'agriculture et des chemins vicinaux	S. R.	48
Loos	M.	3
Neuens, colonel de l'état-major de l'artillerie, directeur de la fonderie royale de canons de Liége.	R.	37
Romberg (E.), vice-président de la Commission royale	P.	15
Scribe (G.), membre de la chambre de commerce de Gand	S. R.	55
Spitaels, ancien membre du Sénat.	V. P.	63
Trasenster, professeur à l'Université de Liége	V. P.	83

PRUSSE ET CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGNE DU NORD.

MM.

Altgelt, conseiller intime de régence, à Düsseldorf	V. P.	89
Bergmann (J.-H.-A.), fabricant	M.	33
Bluhme (R.), conseiller supérieur des mines, à Bonn	R.	40
Braun (M.), ingénieur en chef de la société La Vieille-Montagne	M.	47
Cremer (R.), architecte, conseiller.	M.	4
Dove (H.-W.), membre de l'Académie royale des sciences, conseiller intime	P.	13
Ehrhardt, professeur	M.	5
Elsner von Gronow, propriétaire agriculteur	V. P.	67
Esche (Th.), fabricant	M.	34
Faucher (Le docteur J.)	M.	93
Gerson (D.), négociant	S.	32
Guthmann, professeur à l'École des arts et métiers de Chemnitz	M.	39
Habdt (J.-H.), négociant	M.	30
Hasenclever (Le docteur), directeur général de la société anonyme Rhenania	M.	16
Hofmann (Le docteur A.-W.), membre de l'Académie royale des sciences	V. P. g.	V
Hohenzollern-Sigmaringen (S. A. R. le prince)	P. g.	III
Hösch (E.), fabricant	P.	7
Hossauer (G.), artiste reçu à l'Académie royale des beaux-arts de Berlin	V. P.	21
Kankelwitz, professeur à l'École des contre-maîtres de fabrique de Chemnitz	M.	56
Karmarsch (Le docteur K.), directeur de l'École polytechnique de Hanovre	V. P.	20
Koch (Le docteur S.), professeur à l'Université de Berlin	S. R.	84
Kunheim (Le docteur L.-A.-H.), fabricant	M.	44
Leiden (D.), négociant	R.	18
Leisler (F.), fabricant	P.	73
Magnus (E.), professeur, membre de l'Académie royale des beaux-arts	M.	1 et 2

Magnus (G.), membre de l'Académie royale des sciences, conseiller intime..... V. P. 12
March (Paul), fabricant..... M. 17
Mengelbier (Guillaume), fabricant..... S. 61
Mevissen (G.), conseiller intime... P. 28
Ratibor (S. A. S. le duc de), prince de Corvey..... V. P. g. IX
Ravené (L.), négociant, membre de la chambre de commerce de Berlin..... S. 22
Reichenheim (L.), fabricant, membre de la chambre de commerce de Berlin..... M. 45
Reuleaux (F.), professeur à l'Académie polytechnique de Berlin.. R. 53
Schœnfelder (B.), ingénieur, conseiller intime au ministère des travaux publics..... V. P. R. 65
Siemens (Le docteur E.-W.), fabricant, membre de la chambre de commerce de Berlin..... M. 64
Stobwasser (G.), fabricant..... V. P. 24
Stoll, inspecteur royal des jardins, à Breslau..... M. 71
Varrentrapp (Le docteur), professeur à l'École polytechnique de Brunswick..... S. 6
Vogel (Le docteur H.), professeur à l'Académie polytechnique de Berlin..... S. R. 9
Weishaupt (Th.), ingénieur des chemins de fer, conseiller intime... M. 63
Weyersberg (F.), fabricant..... M. 37
Winkler, fabricant..... M. 29
Wolff (E.), professeur, membre de l'Académie des beaux-arts..... M. 3
Wolff (F.), fabricant, membre de la chambre de commerce de Gladbach..... M. 27
Wrede (L.), ancien fabricant..... V. P. 72

HESSE.

MM.

Fink, conseiller de commerce..... M. 46
Knussmann (Wolfgang), fabricant.. M. 14
Kræmer (Le docteur), secrétaire général des comices agricoles du grand-duché..... M. 50

BADE.

MM.

Frick (Le docteur), membre du conseil supérieur de l'instruction publique..... M. 23
Langsdorff (De), secrétaire de la Société agricole de Bade..... M. 43

WURTEMBERG.

MM.

Diefenbach, ingénieur au conseil royal pour l'industrie et le commerce..... M. 53
Ehni (Georges), chef d'une maison d'exportation de bijouterie..... M. 36
Fehling (Le professeur de), conseiller intime..... P. 44
Lang (Charles), fabricant..... M. 28
Leins, conseiller supérieur, architecte..... M. 90
Schiedmayer (Jules), fabricant.... M. 10

BAVIÈRE.

MM.

Horschelt (Th.)..... M. 1 et 2
Liebig (Le baron J. de), conseiller intime, président de l'Académie des sciences de Bavière..... P. g. X
Schmidt (Hermann), fabricant.... M. 35
Stœlzel (Ch.), président de la Société industrielle de Nuremberg. M. 26
Wagner (Rudolph), professeur.... V. P. 51

AUTRICHE.

MM.

Bauer (J.-J.), négociant, membre de la chambre de commerce de Vienne, conseiller I. R..... M. 26
Burg (Le baron de), conseiller aulique..... V. P. g. III
Engerth (Ed.), professeur à l'Académie des beaux-arts..... M. 1 et 2
Friedland (Le chevalier de), membre du comité consultatif du musée I. R. de l'industrie et des beaux-arts..... V. P. 22
Fuchs (Le docteur Ad.), professeur à l'École polytechnique de Vienne. V. P. 48
Hanslick (Le docteur E.), professeur de l'histoire de la musique à l'Université de Vienne..... S. 10

Harpke (Ant.), membre de la chambre de commerce de Vienne, conseiller I. R. ..... M. 31
Hauser (Théoph.), architecte..... M. 65
Hecke..... M. 43
Jenny, professeur à l'École polytechnique de Vienne..... M. 53
Kornhuber, professeur à l'École polytechnique de Vienne..... M. 90
Melingo (A.), conseiller municipal à Vienne..... V. P. 9
Meynier (H.), fabricant..... M. 7
Rasch, fabricant..... M. 16
Regenhardt, membre de la chambre de commerce de Vienne, conseiller I. R..... M. 28
Robert (Florentin), fabricant..... M. 72
Schlumberger..... M. 73
Schmidt (Fr.), professeur d'architecture à l'École des beaux-arts..... M. 4
Schmidt (H.-D.), constructeur de machines..... M. 63
Schöller (Le chevalier Gust. de), fabricant..... S. 30
Schrötter (Le docteur), professeur. M. 44
Stache (Fr.), architecte..... M. 14
Suess (Fr.), fabricant..... S. R. 46
Tunner (Le chevalier P. de), directeur de l'Académie des mines de Léoben..... M. 40
Uhl (Fréd.)..... V. P. 35
Uhl (Roman), boulanger de la cour..... M. 68
Wertheim (Le chevalier Fr. de), vice-président de la chambre de commerce de Vienne ..... V. P. 59
Wessely (Joseph), inspecteur général des domaines..... V. P. 41
Zichy (Le comte Edmond), membre du comité consultatif du musée I. R. de l'industrie et des beaux-arts..... P. g. VII
Zichy (Le comte Henri)..... M. 67
Zimmermann (Ch.)..... M. 27

SUISSE.

MM.

Battier (Eug.)..... M. 31
Bolley (P.), professeur à l'École polytechnique de Zurich..... R. 45
Bovy (Antoine), graveur..... M. 8
Feer-Herzog, membre du Conseil fédéral..... V. P. g. II
Gleyre..... M. 1 et 2
Gonzenbach (De), président du Directoire commercial, à Saint-Gal..... M. 27
Kursteiner, manufacturier..... M. 33
Ormond (Louis), négociant, propriétaire agriculteur..... M. 73
Répond (Jos.), membre de la Commission fédérale..... M. 69
Wartmann, professeur de physique à l'Académie de Genève..... R. 23
Wild Siber (J.), manufacturier... M. 55
Wille (Ch.-A.), fabricant..... M. 23

ESPAGNE.

MM.

Almaguer (Le marquis de)..... V. P. 06
Arcicollar (Le marquis de)..... P. 71
Bedmar (S. Exc. le marquis de).... P. 3
Carderera (Mariano)..... M. 90
Elorza y Aguirre (S. Exc. le général)..... P. 38
Singla (Nemesio)..... S. 29
Soriano y Murillo (Benito)..... M. 1 et 2

PORTUGAL.

MM.

Ficalho (Le comte de)..... M. 67
Larcher (Ramiro)..... M. 30
Neves Cabral (J.-A.-C. das), ingénieur en chef des mines..... M. 40
Villa-Major (Le vicomte de)..... M. 73

GRÈCE.

MM.

Apostolopoulos, directeur de l'École d'agriculture de Tyrinthe..... V. P. 92
Provenzal (Joseph), consul de Grèce à Bordeaux..... M. 42
Rota (Le docteur)..... M. 4
Zambacos (Le docteur)..... M. 3

DANEMARK.

MM.

Beck (J.-A.), conseiller de justice. M. 44
Bertouch (Le baron de), chambellan de S. M. le Roi..... M. 72
Calon (Paul), consul de Danemark à Paris..... M. 49
Groen (L.-J.), manufacturier..... M. 34

NORWEGE.

MM.

Danielsen (Le professeur), médecin en chef..... M. 44
Gran (Christen), consul..... M. 70
Heftye (Ths.-Joh.), négociant.... M. 41

SUÈDE.

MM.

Dardel (de)..... M. 1,2,92
Juhlin-Dannfelt, membre rapporteur de l'Académie royale d'agriculture..... M. 48
Lundstroem (C.-F.), fabricant.... M. 30
Styffe (K.), chef de l'Institut polytechnique de Stockholm..... S. 40

RUSSIE.

MM.

Andreieff, membre du Conseil des manufactures..... M. 30
Bajanoff, professeur à l'Institut agricole de Saint-Pétersbourg..... M. 42
Boutakov (Le vice-amiral)..... P. 66
Boutowski (De), directeur du département du commerce et des manufactures..... M. 35
Bruni, recteur de l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg. M. 1 et 2
Godoline, général-major, membre du Comité d'artillerie..... M. 37
Koulibine, ingénieur des mines, professeur à l'institut des mines de Saint-Pétershourg..... M. 40
Moerder (Le général), aide de camp de S. M. l'empereur..... V. P. g. VIII
Scherer, membre du Conseil des manufactures..... M. 27
Séniavine (Le capitaine L. de)..... M. 75
Tcherniaieff, directeur du musée agricole de Saint-Pétersbourg.. M. 48
Vos (Della), professeur à l'Académie agricole de Moscou..... V. P. 62
Zinin, membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétershourg.. M. 46

ITALIE.

MM.

Bertini (Le chevalier)..... M. 1 et 2
Bertone de Sambuy (Le marquis E.), président du Comice agricole de Turin..... M. 69
Cantoni (Le chevalier Gaëtan), professeur d'agriculture au musée royal industriel de Turin..... V. P. 50
Capello (Le chevalier Gabriel), dit *Moncalvo*..... M. 58
Cipolla (Le chevalier Antoine), ingénieur..... M. 65
Curioni (Le commandeur J.), secrétaire de l'Institut lombard des sciences, lettres et arts..... M. 40
Dupré (Le chevalier Jean)..... M. 3
Finocchietti (Le comte), gouverneur de S. M. le Roi..... M. 14
Gori-Pannilini (Le comte Auguste de), sénateur du royaume..... V. P. g. VII
Grattoni (Le commandeur Séverin), ingénieur, député au parlement. M. 74
Luca (Le commandeur J. de), directeur des constructions navales..... M. 55
Maestri (Le commandeur Pierre), directeur de la statistique et du commerce..... M. 91
Morelli (Le chevalier)..... M. 1 et 2
Orosi (Le chevalier Joseph), professeur de chimie à l'Université royale de Pise..... M. 68
Parlatore (Le chevalier Philippe), professeur de botanique à l'Institut royal de Florence..... V. P. 43
Rossi (Le chevalier A.), fabricant, député au Parlement..... M. 29
Salvagnoli-Marchetti (Le chevalier), docteur, député au Parlement..... M. 94
Siemoni (Jean-Charles)..... M. 87
Targioni-Tozzetti (Le chevalier), professeur à l'Institut royal de Florence..... M. 67
Tasca (Le commandeur J.-B.), président de la chambre de commerce de Turin..... M. 31
Torrigiani (Le chevalier Pierre), professeur, député au Parlement..... V. P. 95
Villari (Le chevalier Pascal), professeur à l'Institut royal de Florence..... M. 89

ÉTATS PONTIFICAUX.

M.

Schnetz (Victor)..... M. 1 et 2

PRINCIPAUTÉS ROUMAINES.

M.

Aureliano, directeur de l'école d'agriculture à Bukarest..... S. R. 74

TURQUIE.

MM.

Barral, directeur du journal l'*Agriculture*..... S. 43

Bonnemains (Le baron de), maire du XVIe arrondissement de Paris..... R. 42

Caranza (De), ingénieur, professeur..... M. 18

Essad-Bey (Le colonel), directeur des études militaires ottomanes, à Paris..... V. P. 25

Launay (De), attaché au Conseil des travaux publics, membre de la commission ottomane..... M. 33

Ohannès Effendi Tuyssuzian, membre de la commission ottomane..... M. 67

ÉGYPTE.

MM.

Choieçki (Charles-Edmond), membre de la commission égyptienne. M. 94

Mariette-Bey (A.)..... M. 4

PERSE.

M.

Beaumont (Adalbert de)..... M. 18

CHINE.

M.

Halphen (Germain)..... M. 17

JAPON.

M.

Yekoussima Magotarou..... M. 22

TUNIS.

M.

Cantons de Montblanc (Le comte des)..... M. 95

MAROC.

M.

Nissim Semama (Le général comte Caïd)..... M. 46

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

MM.

Adams (W.-A.)..... M. 9

Barnard (Le professeur)..... M. 12

Evans (Thomas-W.), médecin-dentiste de S. M. l'Empereur des Français..... M. 11

Goodwin (C.-R.)..... M. 52

Holmes (J.-E.)..... V. P. 54

Hoppin (W.-F.)..... M. 1 et 2

Hunt (T.-M.)..... M. 4

Kennedy (J.-P.)..... M. 3

Lesley (J.-P.), membre de l'Académie nationale..... M. 51

Leslie (F.)..... M. 5

Quarré d'Aligny (F.)..... R. 57

Slade (W.)..... M. 20

Smith (Le professeur J.-Lawrence). V. P. g. V

BRÉSIL.

MM.

Fournier (Émile)..... S. 41

Silva Coutinho (Joâo-Martins da). M. 42

AMÉRIQUE CENTRALE ET MÉRIDIONALE.

MM.

Moussy (Martin de)..... S. R. 70

Tenré (L.) fils..... M. 40

Wehner (J.-G.)..... M. 43

GRANDE-BRETAGNE.

MM.

Amos (James-C.), esq..... M. 50

Arrow (Le capitaine F.)..... M. 66

Baker (Sir S.)..... M. 38

Balfour (Le professeur), M. D... M. 83

Beyer (C.-F.), esq..... P. 60

Biddle (Daniel), esq..... M. 33

Blackwell (S.-H.), esq..... M. 40

Brooke (C.), esq. M. A., F. R. S.. M. 12

Caituness (Le comte de)..... M. 53

Canterrury (Lord)..... M. 91

Clabburn (W.-H.), esq..... V. P. 32

Cleveland (Le duc de), K. G .... P. g. IX

Clowes (George), esq..... V. P. 6

Cooke (E.-W.), R. A., F. R. S.... V. P. 16

Cowper (Hon.-Spencer)..... M. 1 et 2

Crace (J.-G.), esq..... S. R. 19

Curtis (M.), esq..... M. 56

Diamond (Le docteur Hugh-W.)... M. 9

Digby Wyatt (Matth.), esq. P. S. A. M. 15

Druce (J.), esq.	M.	67
Dudley (Le comte)	P.	36
Ewart (Le lieutenant-colonel), R. E.	V. P.	58
Fenn (Le capitaine)	M.	62
Fergusson (James), esq.	M.	4
Fitzgerald (Lord Gerald)	M.	10
Frankland (Le docteur), F. R. S.	M.	44
Frodsham (C.), esq.	V. P.	23
Gladstone (Le très-hon. W.-E.), D. C. L., M. P.	V. P.	17
Gordon (Le major général Sir), K. C.	V. P.	37
Graham (Peter), esq.	V. P.	18
Gregory (C.-H.), esq. V. P. Inst. C. E.	M.	65
Grosvenor (Lord Richard), M. P.	V. P. g.	VI
Hanbury (D.), esq	M.	43
Hardinge (Lord)	P.	1 et 2
Hemans (G.-W.), esq. M. I. C. E.	M.	54
Hichens, esq. R. E.	M.	5
Higgins (M.), esq.	M.	75
Hooker (Le docteur J.-D.), F. R. S.	P.	87
Hooper (G.-N.), esq.	V. P. R.	61
Howard (Hon. H.-G.)	M.	73
Houghton (Lord)	V. P. g.	II
Hudson (Le lieutenant-colonel)	M.	35
Huth (Edward), esq.	M.	30
Kane (Sir Robert), F. R. S.	M.	45
Kay Shuttleworth (Sir J.-P.), Bart.	V. P. g.	X
Keane (Le colonel hon. H.-F.)	V. P.	49
Layard (A.-H.), esq. M. P.	M.	3
Mac Gee (Hon. F.-D.)	M.	41
Mallet (Robert), esq. M. I. C. E.	M.	53
Manchester (Le duc de)	P. g.	IV
Marshall (Julian), esq.	M.	5
Marshall (R.-D.), esq.	V. P.	55
Mac Connell (J.-E.), esq. M. I. C. E.	R.	63
Moffatt (G.), esq. M. P.	S.	72
Morris (W.), esq.	M.	29
Mundella (A.-J.) esq.	M.	34
Norris (Le rév. chanoine), M. A.	M.	89
Odling (Le docteur W.)	P.	25
Olliffe (Sir J.-F.), M. D.	V. P.	11
Page (Edward), esq.	M.	38
Percy Doyle (W.)	M.	21
Phillips (Sir B.-S.)	V. P.	31
Playfair (Le docteur Lyon), C. B., F. R. S.	M.	51
Pollen (J.-H.), esq.	S. R.	14
Redgrave (R.), R. A.	P.	8
Richards (Le capitaine G.-H.), R. N., F. R. S.	M.	13
Rogers (Le révérend W.), M. A.	V. P.	90
Ross (Malcolm), esq.	V. P.	27
Russell (J.-Scott), esq. M. A., F. R. S.	M.	52
Spotten (William), esq.	M.	28
Stanley (J.-M.), esq.	V. P.	26
Tait (Peter), esq.	V. P.	57
Tyndall (J.), LL. D. F. R. S.	M.	24
Veitch (James), esq.	M.	88
Warington (W.-Smyth), esq. M. A., F. R. S.; Prés. G. S.	V. P.	47
Warren de la Rue, F. R. S.	S. R.	7
Watson (Le docteur Forbes), A. M., F. R. S.	M.	46
Wheatstone (C.), esq. F. R. S.	V. P.	64
Wilson (Jacob), esq.	M.	48
Wostenholm (G.), esq.	M.	20
Wyndham (S.-Portal), esq.	M.	59
Wyville Thomson (Le professeur), F. R. S.	V. P.	42

LISTE 8.

JURY DES BEAUX-ARTS, DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE.

MEMBRES SUPPLÉANTS ET ASSOCIÉS.

FRANCE.

MM.

Andry (Le docteur), vice-président de la société impériale et centrale d'horticulture de France..... A 84
Ayrault..... A 75
Babouillard, propriétaire horticulteur, à Corbeny (Aisne)..... A 88
Bachelet père, fabricant d'orfévrerie religieuse..... A 95
Barbier (Ch.), directeur de l'école communale du 9e arrondissement de Paris. A 89
Barral (Georges)..... A 73
Barral (Louis)..... A 88
Barrois (Th.), fabricant..... A 27
Barthélemy, médecin vétérinaire..... A 75
Bécourt (Alfred)..... A 95
Bergman, chef des cultures du château de Ferrières (Seine-et-Marne)..... A 84-88
Bertrand, propriétaire agriculteur, à la Queue-en-Brie (Seine-et-Marne)... A 88
Bignon (Louis), propriétaire agriculteur, à Theneuille (Allier)..... S 71
Blaise (des Vosges), homme de lettres. A 95
Blanzy, fabricant..... A 7
Boboeuf, fabricant..... A 27
Boeswillwald, architecte, inspecteur général des monuments historiques de France..... A 16
Bossin, propriétaire horticulteur, à Meulan (Seine-et-Marne)..... A 85
Boucharlat, horticulteur, à Lyon..... A 86
Bouillé (Le comte de), propriétaire agriculteur..... A 76
Bouley (H.), inspecteur général des écoles vétérinaires, à l'École d'Alfort. A 75
Briot, jardinier chef des pépinières impériales, à Trianon (Seine-et-Oise). A 87
Buchetet, peintre mouleur de fruits... A 86

MM.

Burel (Eugène), ingénieur civil..... A 91
Cachet, horticulteur, à Angers..... A 84
Cappe, jardinier chef de l'école des arbres fruitiers au Muséum d'histoire naturelle..... A 86
Carrière, chef des pépinières au Muséum d'histoire naturelle..... A 87
Cavaillé-Coll, fabricant d'instruments de musique..... A 10
Cavaré père, ancien négociant..... A 30
Caventou..... A 73
Chambellant, inspecteur général de l'agriculture..... A 74
Champion..... A 70
Chardon, propriétaire horticulteur, à Châtillon (Seine)..... A 86
Chauvière, propriétaire horticulteur, à Paris..... A 88
Chevet, propriétaire horticulteur, à Paris..... A 85
Chirade, négociant..... A 69
Claudon, négociant..... S 73
Cornudet (Le vicomte), conseiller d'État, propriétaire agriculteur..... A 76
Courant, propriétaire horticulteur, à Poissy (Seine-et-Oise)..... A 84
Courteville (De)..... A 82
Cusin, secrétaire du congrès pomologique de Lyon..... A 86
Danlos..... A 77
Daurier (Le baron), directeur de la bergerie impériale de Rambouillet.. A 77
Dauthier-Duval, horticulteur, à Versailles (Seine-et-Oise)..... A 88
Debain, facteur de pianos..... A 10
Delamarre (H.), homme de lettres... A 95
Delhaye (Ad.), fabricant de dentelles. A 33
Demay, horticulteur, à Arras (Nord)... A 88

(1) Explication des signes employés : A, juré associé; S, juré suppléant. — Les chiffres arabes indiquent la classe, et les chiffres romains le groupe.

Desvial, propriétaire horticulteur, à Grenoble (Isère)..... A 88
D'Hubert..... A 81
Dietz-Monnin, fabricant de quincaillerie et d'horlogerie..... A 95
Divot, négociant..... A 69
Domage, propriétaire horticulteur, à Montrouge-Paris..... A 84
Duboscq, opticien..... A 9
Dubreuil, professeur d'arboriculture de la ville de Paris..... A 86
Duclos, propriétaire agriculteur..... A 75
Dupont (Adolphe), inspecteur général des haras impériaux..... A 75
Dupuy-Jamain, horticulteur, à Paris... A 86
Dutertre, directeur de la bergerie impériale du Haut-Tingry (Pas-de-Calais)..... A 77
Evrat, propriétaire horticulteur..... A 85
Favre..... A 44
Fère, membre de la chambre de commerce de Paris..... A 44
Férouelle fils, fabricant..... A 27
Foissy, jardinier au jardin du Luxembourg..... A 84
Forceville (Le vicomte de), propriétaire horticulteur, à Amiens..... A 87
Fournier, jardinier chef au château de Rocquencourt (Seine-et-Oise)..... A 85
Friedel, conservateur à l'École des mines..... A 44
Galbert (Le comte de), propriétaire, à Grenoble (Isère)..... A 86
Gavard..... A 21
Gayot, membre de la Société d'agriculture de Troyes..... A 79
Germain, fabricant de maroquinerie... A 26
Géruzez..... A 80
Gervais (Paul)..... A 82
Gillet de Grandmont, docteur en médecine..... A 49
Glady, propriétaire horticulteur, à Bordeaux..... A 86
Gontier, propriétaire horticulteur, à Paris..... A 85
Gosselin, propriétaire horticulteur, à Paris..... A 86
Grandvoinnet, professeur à l'École impériale d'agriculture de Grignon.... A 74
Groult (C.), fabricant de pâtes alimentaires..... A 91
Guenguen (De)..... A 88
Guénoux (Eug.), propriétaire horticulteur, à Paris..... A 84
Guimet, fabric' de produits chimiques.. A 44
Hardy (Éd.)..... A 60
Hardy (d'Alger), inspecteur général d'agriculture en Algérie..... A 88
Haro, négociant..... A 7
Hayem (S.) aîné, fabricant..... A 34
Hébert (Fr.) fils, fabricant, juge au tribunal de commerce..... A 32
Hélye, jardinier chef au Muséum d'histoire naturelle..... A 84
Hérault..... A 75
Herviev..... A 31
Herz (Henri), facteur de pianos..... A 10
Hortolès fils, pépiniériste, à Montpellier (Hérault)..... A 86
Houllet, chef des serres au Muséum d'histoire naturelle..... A 88
Houzeau, professeur d'agriculture, à Rouen (Seine-Inférieure)..... A 70
Huet, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées..... A 65
Hussenot père, fabricant, juge au tribunal de commerce..... A 32
Jacque (Charles), peintre graveur.... A 79
Jamin (J.-L.), horticulteur pépiniériste, à Bourg-la-Reine..... A 86
Jourdier..... A 75, 78
Kléber, fabricant de papiers..... S 7
Lacoin, propriétaire horticulteur..... A 85
Lacroix..... A 90
Laizier, horticulteur maraîcher, à Clichy (Seine)..... A 85
Lambertye (Le comte de), président de la société d'horticulture de la Marne. A 86
Lansezeur, horticulteur, à Rennes.... A 88
Lapanouse (Le vicomte de), inspecteur des forêts, à Rambouillet..... A 84
Larrey (Le baron Hipp.), membre de l'Institut..... A 11
Latry aîné, fabricant..... A 26
Laverrière, bibliothécaire de la société impériale et centrale d'agriculture de France..... A 78
Lecocq-Dumesnil, propriétaire horticulteur..... A 84
Lecoeuvre, professeur à l'École des arts et manufactures..... A 53
Lefebvre (Ch.), agriculteur, à Saint-Escobille (Seine-et-Oise)..... A 77

Leguay (Le baron Léon), président de la société d'horticulture d'Alençon (Orne)..... A 88
Lemoine, horticulteur, à Nancy (Meurthe)..... A 88
Le Petit, propriétaire horticulteur, à Caen..... A 88
Leprieur, conservateur des collections à l'École polytechnique..... A 84
Lerolle (L.), fabricant de bronzes d'art. A 95
Leroy (André), pépiniériste, à Angers (Maine-et-Loire)..... A 86
Leroy (Isidore), jardinier chef chez M. Gibert, à Passy..... A 88
Lesage, sous-chef de la division des établissements agricoles de la Couronne. A 74
Lestiboudois (Jules), auditeur au Conseil d'État..... A 43
Linage (G. de), propriétaire, député au Corps législatif..... A 85
Longpérier (A. de), conservateur du musée des antiques au Musée du Louvre..... A 22
Louesse..... A 85
Loyère (Le comte de la)..... A 86
Maldan, chef d'escadron d'artillerie, directeur de l'atelier des modèles d'armes au dépôt central..... S 37
Martin (Ad.)..... A 9, 12
Martin-Cadot, jardinier paysagiste.... A 88
Mas, président de la société d'horticulture de Bourg (Ain)..... A 86
Mathieu, vétérinaire..... A 77
Méro (J.), fabricant..... A 44
Michelin, secrétaire du congrès pomologique de France..... A 86
Mille, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées..... A 74
Milly (De), fabricant de bougies et savons..... A 44
Montigny (Le comte de), inspecteur général des écoles de dressage des haras impériaux..... A 75
Moras, trésorier de la société impériale et centrale d'horticulture de France. A 84
Morière, professeur d'agriculture à Rouen (Seine-Inférieure)..... A 69
Muller, ingénieur civil..... A 83
Nallet, propriétaire horticulteur..... A 86
Neumann (Louis), jardinier aux serres du Muséum d'histoire naturelle.... A 88
O'Reilly, ancien constructeur de serres. A 83
Parville (De), homme de lettres..... A 95
Peligot (Henri), ingénieur civil..... A 24
Perrot de Thannberg, inspecteur général des haras impériaux..... A 75
Persoz fils..... A 45
Picault, fabricant de coutellerie..... A 20
Piver, parfumeur..... A 25
Pochet-Desroches, propriétaire horticulteur..... A 86
Pollé..... A 78
Pomme, membre du conseil d'administration de la société zoologique d'acclimatation..... A 79
Prévost (Florent), aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle..... A 78
Ramond, auditeur au Conseil d'État... A 10
Rapet..... A 89
Réveil (O.), sénateur, président du congrès pomologique de France.... A 86
Reynal, professeur à l'École vétérinaire d'Alfort..... A 75
Robert (L.), chef des travaux de peinture à la manufacture impériale de Sèvres..... A 9
Robinet, membre de l'Académie impériale de médecine..... A 81
Rolland, manufacturier..... A 27
Rollet..... A 80
Rouillard, secrétaire du congrès pomologique de France..... A 88
Rousseau (E.), fabricant de faïences d'art..... A 95
Rousset..... A 78
Saint-Léger (Victor)..... A 28
Sajou, fabricant de dessins de tapisseries et de broderies..... A 95
Sallier, jardinier chef au Val-Saint-Germain (Seine-et-Oise)..... A 88
Sansal (De), propriétaire horticulteur. A 84
Sanson..... A 76
Sauvestre (Ch.), publiciste..... A 90
Schloss (Simon), fabricant..... A 26
Schæffer, facteur de pianos..... A 10
Sérurier (Le comte), commissaire rapporteur près la commission permanente du colportage..... A 90
Silbermann, président de la société d'horticulture de Strasbourg..... A 84
Simon (Éd.), ingénieur..... A 55
Tisserand, chef de la division des établissements agricoles de la Couronne. A 76, 77

Touaillon fils (C.-H.), constructeur de moulins ..... A 67
Touaillon père (Ch.), ingénieur constructeur ..... A 50
Truffaut, horticulteur, à Versailles... A 84
Vatel ..... A 75, 76
Verlot, chef de l'école de botanique au Muséum d'histoire naturelle ..... A 84
Vignole ..... A 81
Villermoz, membre de la société d'horticulture de Lyon ..... A 86
Vinchent ..... A 64
Vuillaume (J.-B.), fabricant d'instruments de musique ..... A 10
Wolff, facteur de pianos ..... A 10
Worms de Romilly, ingénieur au corps impérial des mines ..... A 53

PAYS-BAS.

Groeneven, horticulteur, à Amsterdam. A 88
Wither ..... A 88

BELGIQUE.

Clerfeyt ..... A 18
Gevaert, compositeur de musique..... S 10
Graet-Bracq (De), horticulteur, à Gand. A 88
Grelle (Ch. de) ..... A 26
Mathelin (De), vice-président du conseil supérieur d'agriculture.... ... S 48
Morren, professeur à l'Université de Liége ..... S 88
Nélis (Grégoire), propriétaire horticulteur, à Jodoigne ..... A 86
Offermann, membre de la chambre de commerce de Verviers ..... S 30
Osy (Le baron Éd.), propriétaire, à Anvers ..... A 84
Pinaert, professeur à l'école d'horticulture de Gand ..... A 88
Piron-Vanderton ..... A 8
Poncelet, ingénieur en chef des ponts et chaussées ..... S 63
Ronnberg, chef de division de l'agriculture au ministère de l'intérieur .... A 85
Schramm ..... A 82
Van Geert, horticulteur, à Anvers.... A 84
Van den Hecke, président de la société d'horticulture de Gand ..... A 88
Van Houtte, horticulteur, à Gand..... A 88
Van Scherpenzeel Thym, ingénieur principal des mines ..... S 47
Vautier (Le capitaine), professeur à l'école militaire de Belgique ..... S 37
Waroquié (A.), membre de la Chambre des représentants ..... A 88
Vilder (De) .... A 9

BAVIÈRE.

Kolb, jardinier en chef du Jardin de Munich ..... A 88

BADE.

Mayer, jardinier en chef du Jardin de Carlsruhe ..... A 88

PRUSSE ET CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGNE DU NORD.

Gaerdt, jardinier chef, à Moabit près Berlin ..... A 88
Gilka (J.-A.) ..... A 73
Gürtl (Le docteur) ..... A 11
Martius (Le docteur) ..... A 44
Mottard (Le docteur) ..... A 44
Reichenbach, professeur d'horticulture à Hambourg .... A 88
Sterken (Hermann) ..... A 30
Valençay et de Sagan (Le duc de)..... S III
Wæcker ..... A 75
Witmack (Le docteur) ..... S 71, 84

AUTRICHE.

Beer ..... A 83
Goldschmidt (Le chevalier Th. de).... S 63
Hénin (Le prince de) ..... A 75
Karnarsch ..... A 65
Kohn (F.) ..... A 60
Pollak ..... A 35
Wagner (De) ..... A 75
Wottitz ..... A 48

SUISSE.

De la Rive ..... A 12
Moynier (Henri) ..... A 12

ESPAGNE.

Maestre ..... A 21
Saes de Montaju ..... A 44
Santos (De) ..... S 74
Villanueva ..... A 82

RUSSIE.

Fritzsche .... A 44
Jacobi (H.) ..... A 12

Kopteff (Basile de)..... A 75
Mestcherinoff..... S 40
Moerder (Le général)..... A 80
Thal (R. de)..... A 80

ITALIE.

Becchis..... A 75
Cornalia..... A 81
Ranzi (Marcello)..... A 9
Santo Garovanio, directeur du Jardin botanique de Pavie..... A 88

ÉTATS-UNIS.

Hoppin (W.-F.)..... S 9
May (Charles-H.)..... S 20
Reynolds..... A 74
Sterry-Hunt (Le docteur T.)..... S 51

BRÉSIL.

Lagos..... A 81

GRANDE-BRETAGNE.

Anderson (John), Esq..... S 53, 54
Archer (Le professeur T.-C.)..... S 51
Ashworth, Esq..... A 82
Asprey (C.), Esq..... S 20
Baillie Cokrane, Esq. M. P..... S II
Baker (Eric), Esq..... S 72
Ball (Thomas), Esq..... S 33
Beaumont (Le capitaine), R. E..... S 52
Beckwith (E.-L.), Esq..... S 73
Bowler (H.-A.), Esq..... S 8
Brady (F.-W.), Esq..... S 88
Brookfield (Le révérend W.-H.)..... S 59
Calder Marshall (W.), Esq. R. A..... S 3
Cameron (Le docteur)..... S 45
Campbell (Sir Donald), Bart..... S 63
Campbell (Minton)..... S 61
Cayley (G.-J.), Esq..... S 21
Chance (Henry), Esq..... S 16
Childers (Hugh-C.-E.), Esq. M. P..... S VI
Clarke (Le major A.), R. E..... S 65
Cockerell (Le capitaine)..... S 75
Cooke (Le lieutenant-colonel), R. E... S 13
Dickson (Le major général C.), C. B.. S 37
Edwards (Le major J.-B.), R. E..... S 49
Evershed (J.), Esq..... S 46
Gibson (Le lieutenant-colonel C.)..... A 88
Gordon (Le lieutenant-colonel C.), C. B. S 9
Göschen (Henry), Esq..... S 62
Haden (C.-S.), Esq..... S 31
Hankey (F.), Esq..... S 7
Henderson, Esq..... A 88
Hichens, Esq..... S 5
Hoare (J.-P.), Esq..... S 32
Hutt (Le très-honorable Sir W.), M. P. K. C. B..... S IV
Johnson (E.-C.), Esq..... S 89
John (Owen), Esq..... S 14
Law (J.), Esq..... S 29
Le Neve Foster (C.), Esq..... S 47
Leslie (John), Esq..... S 1 et 2
Lloyd (R.), Esq..... S 56
Mac Leod of mac Leod, Esq..... S 38
Maskelyne (N.-H.-M.-S.), Esq..... S 36
Maxwell Masters, Esq..... A 84
Michael (Le major)..... S 42
Mitchell (Le révérend M.), M. A..... S 90
Moore (Le docteur)..... S 87
Nassau J. Senior, Esq..... S 91
Piolaine..... A 80
Ponsonby Cox (Le capitaine), R. E.... S 57
Price (Le docteur David)..... S 44
Rivers Wilson (C.), Esq..... S 6
Robinson (J.-C.), Esq..... S 17
Roden (Le capitaine W.-S.)..... S 40
Rolissen, Esq. horticulteur..... A 88
Ryder (L'amiral), C. B..... S 24
Sackville Cécil (Lord)..... S 64
Scott (Le lieutenant-colonel), R. E... S 4
Seymour Egerton (L'hon.)..... S 10
Simmonds (P.-L.), Esq..... S 41
Smith, Esq. jardinier en chef, à Kew-Garden..... A 84
Strange (Le lieutenant-colonel)..... S 12
Thomson (Le docteur T.), Esq..... S 83
Vincent (S.), Esq..... S 1 et 2
Wallis (George), Esq..... S 28
Way (H.-S.), Esq..... S 30
Webb (Thomas), Esq..... S 48
West (F.), Esq..... S 26
Woolley (Le révérend J.), LL. D.... S 66
Woolloton (C.), Esq..... S 67
Wren Hoskyns (C.)..... S 50

LISTE 9.

RÉDACTEURS DES RAPPORTS DU JURY DE L'EXPOSITION.

M. Michel Chevalier, sénateur, membre de la Commission impériale, membre de l'Institut, inspecteur général au corps impérial des mines, a été chargé par la Commission impériale de présider à la rédaction et à la publication des rapports.

MM.

Alcan, professeur au Conservatoire des arts et métiers.

Aldrophe, architecte de la Commission impériale.

Aligny (Henri-F.-Q. d'), ingénieur au corps impérial des mines.

Arcicollar (Le marquis d'), membre du jury pour l'Espagne.

Armand-Dumaresq, artiste peintre.

Aubée, président de la société industrielle d'Elbeuf.

Aubry (Félix), ancien juge au tribunal de commerce de la Seine.

Aucoc, fabricant.

Auréliano, directeur de l'école d'agriculture de Roumanie, à Bucarest.

Badin, directeur des manufactures impériales des Gobelins et de Beauvais.

Baker (Eric).

Balard, membre de l'Institut.

Balsan, manufacturier.

Baltard (Victor), membre de l'Institut.

Barbedienne, fabricant.

Barbier (Charles), instituteur municipal.

Barral (J.-A.), publiciste.

Barre, graveur général à la Monnaie de Paris.

Barreswil, membre du comité consultatif des arts et manufactures.

Baumhauer (Von), membre de l'Académie des sciences des Pays-Bas.

Baude (Le baron Elphége), ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées.

Baugrand, joaillier bijoutier, juge au tribunal de commerce de la Seine.

Becquerel (Edmond), membre de l'Institut.

Berthelot, membre de l'Académie de médecine.

Berthoud (Henri), homme de lettres.

Bignon (L.), agriculteur.

MM.

Binder (Louis), ancien juge au tribunal de commerce de la Seine.

Blanchard (Émile), membre de l'Institut.

Boeswillwald, architecte, inspecteur général des monuments historiques.

Boiteau (Paul), publiciste.

Boitel, inspecteur général de l'agriculture.

Bontemps (Georges), ancien manufacturier.

Borie (Victor), publiciste.

Bouchard-Huzard (L.), membre de la commission consultative de l'exposition d'horticulture.

Bouffard, négociant, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine.

Bouley (Henri), membre de l'Institut, membre de l'Académie de médecine.

Boutarel (Aimé), teinturier.

Bréguet, membre du bureau des longitudes.

Brongniart (Édouard), inspecteur du service de l'enseignement du dessin dans les écoles municipales de Paris.

Callon, ingénieur en chef au corps impérial des mines.

Callon (Charles), ingénieur civil.

Carcenac, ancien négociant, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine.

Carlhian, négociant.

Cassez, manufacturier.

Cavaré fils, ingénieur.

Challeton de Bruchat, ingénieur civil.

Champeaux (Palasne de), capitaine de vaisseau, sous-directeur au ministère de la marine.

Champoiseau (Pèdre).

Chandelon, professeur à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de médecine.

Chatin, professeur de l'École de pharmacie, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu.

Chédieu (Émile), avocat à la Cour impériale de Paris.

Chesneau (Ernest), publiciste.

Cheysson, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées.

Chocqueel (W.), manufacturier, membre de la commission des valeurs.

Christofle (Paul), orfévre.

Claudon (Gustave), négociant.
Cochin (A.), membre de l'Institut.
Couche (E.), ingénieur en chef au corps impérial des mines.
Coumes, inspecteur général au corps impérial des ponts et chaussées.
Courtois-Gérard, grainier-fleuriste.
Coutinho (J.-M. da Silva).
Darcel, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées.
Darondeau, ingénieur hydrographe en chef de la marine impériale, membre du bureau des longitudes.
Darroux (V.), officier principal d'administration du service de l'habillement et du campement.
Daubrée, membre de l'Institut, inspecteur général au corps impérial des mines.
Davanne, chimiste, vice-président de la société de photographie.
Delaroche (Philippe), attaché au ministère des affaires étrangères.
Degrand, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées.
De Laire, chimiste.
De Launay, attaché au conseil des travaux publics.
Delbrück (Jules), publiciste.
Delesse, ingénieur en chef au corps impérial des des mines.
Delahaye, ancien manufacturier.
Demarquay (Le docteur), chirurgien en chef de la Maison municipale de santé et du Conseil d'État.
Deschamps (E.), ingénieur des arts et manufactures.
Diéterle, artiste peintre-décorateur.
Digby-Wyatt, membre de la société des arts de Londres.
Dommartin (F.), manufacturier, juge au tribunal de commerce de la Seine.
Doumerc (Auguste), directeur des papeteries du Marais et de Sainte-Marie.
Duboeq, ingénieur en chef au corps impérial des mines.
Ducuing, publiciste.
Dufau, ancien directeur de l'Institut des aveugles de Paris.
Dumas, sénateur, membre de l'Institut, président du conseil municipal de Paris, membre de la Commission impériale.
Dumoustier, chef de division au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.
Dureau (B.), publiciste.
Dusautoy (Auguste), fabricant d'habillements militaires.
Du Sommerard (E.), directeur du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny.
Duvelleroy, fabricant.
Engel-Dollfus (de la maison Dollfus, Mieg et Cie), manufacturier.
Evans (Le docteur Thomas-W.), médecin-dentiste de S. M. l'Empereur.
Faucher (Le docteur Julius), de Berlin.
Fauler, ancien manufacturier, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine.
Ferri-Pisani, colonel d'état-major.
Fétis, membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, directeur du conservatoire royal de musique de Bruxelles.
Flachat (Eugène), ingénieur-conseil des chemins de fer de l'Ouest et du Midi.
Focillon (A.), directeur de l'école municipale Colbert.
Fossin, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine.
Foubert, chef de division au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.
Fourcade (Alphonse), fabricant.
Fournier (Émile), membre du conseil général de l'Hérault, commissaire du Pérou à l'exposition universelle de 1855.
François (Jules), inspecteur général au corps impérial des mines.
Fréminville (A. de), sous-directeur de l'École du génie maritime.
Frémy, membre de l'Institut.
Fuchs (Edmond), ingénieur au corps impérial des mines, professeur à l'École des mines.
Fumouze, docteur en médecine.
Galbert (Le vicomte de), membre de la société d'horticulture de l'Isère.
Gaussen (Maxime), ancien manufacturier, ancien membre de la chambre de commerce de Paris.
Gayffier (De), inspecteur des forêts.
Gérard (G.), manufacturier.
Gernaert, inspecteur général des mines de Belgique.
Gerson (David), négociant.
Gillet de Grandmont, docteur en médecine.
Girard (Aimé), répétiteur de chimie à l'École polytechnique.
Girard (Charles), chimiste.
Girodon, ancien membre de la chambre de commerce de Lyon.
Goldenberg, manufacturier.

Goldschmith (Théodore de), ingénieur de la compagnie des chemins de fer du sud de l'Autriche.

Grandvoinnet (J.-A.), professeur de génie rural à l'École de Grignon.

Grateau, ingénieur civil des mines.

Guérard, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées.

Guichard (E.), président de l'union centrale des arts appliqués à l'industrie.

Guyot (Jules), docteur en médecine.

Hangard (E.), ingénieur des arts et manufactures.

Hayem aîné, négociant.

Heuzé (Gustave), membre de la société impériale et centrale d'agriculture, inspecteur général adjoint de l'agriculture.

Hofmann (Le docteur A.-W.), membre de l'Académie royale des sciences de Berlin.

Huet, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées.

Husson, membre de l'Institut, directeur général de l'assistance publique.

Jacobi (H.), membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

Jacqmin, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, directeur de l'exploitation du chemin de fer de l'Est.

Jacquin fils, fabricant.

Jourdain (Frédéric), ancien manufacturier.

Koechlin (Jules), manufacturier.

Kohn (Ferdinand), ingénieur civil à Londres.

Kopteff (Basile de), conseiller d'État actuel, attaché à l'administration des haras impériaux de Russie et délégué de la commission russe.

Laboulaye (Ch.), ancien fondeur.

Lan (Charles), ingénieur au corps impérial des mines.

Lanseigne, négociant, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine.

Lapparent (De), ingénieur au corps impérial des mines.

Larsonnier, manufacturier, membre de la chambre de commerce de Paris.

Laurent (Ch.), ingénieur.

Laurent de Rillé, président honoraire de l'association des orphéons de la Seine.

Laverrière, bibliothécaire de la société impériale et centrale d'agriculture de France.

Laville, manufacturier.

Lavollée (Charles), administrateur de la compagnie générale des omnibus.

Lebaudy, constructeur-mécanicien.

Lebleu, ingénieur au corps impérial des mines.

Lecoeuvre, ingénieur civil.

Legentil (A.-F.), membre du comité consultatif des arts et manufactures.

Le Play (Albert), docteur en médecine, secrétaire de la commission consultative de l'exposition d'agriculture.

Le Roux (Alfred), vice-président du Corps législatif, membre de la Commission impériale.

Lesage, membre de la commission consultative de l'exposition d'agriculture.

Lestiboudois (Jules), auditeur au Conseil d'État.

Lestiboudois (Thémistocle), conseiller d'État.

Liebig (Le baron Justus de), président de l'Académie des sciences de Bavière.

Lissajous, professeur au lycée Saint-Louis.

Louvet, ancien manufacturier, président du tribunal de commerce de la Seine.

Luuyt, ingénieur au corps impérial des mines.

Magne, directeur de l'École impériale vétérinaire d'Alfort.

Marin, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées.

Martelet, ingénieur au corps impérial des mines.

Martin (William), consul du royaume hawaien.

Martin de Moussy, docteur en médecine.

Mathieu (Henri), ingénieur au chemin de fer du Midi.

Ménier (Émile), manufacturier.

Mille, ingénieur en chef du corps impérial des ponts et chaussées.

Mimerel fils, manufacturier à Roubaix.

Mofras (De), secrétaire d'ambassade.

Moll, professeur au Conservatoire impérial des arts et métiers.

Morandière (Jules), ingénieur civil, attaché à la compagnie du chemin de fer du Nord.

Moreau (Frédéric), juge au tribunal de commerce de la Seine.

Moréno-Henriquès, directeur de la manutention de la chambre de commerce de Paris, à la douane et à l'Exposition universelle de 1867.

Morren, professeur de botanique à l'Université de Liége.

Motard, fabricant.

Muller, ingénieur-constructeur.

Nélaton (Le docteur), membre de l'Institut, chirurgien ordinaire de S. M. l'Empereur, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie impériale de médecine.

Noisette, ingénieur, directeur des ateliers de la compagnie générale des omnibus.

Normand, ancien constructeur-mécanicien.

Olliffe (Sir Joseph), M. D.

Oudry, directeur de l'usine électro-métallurgique d'Auteuil.

Pasquiers-Vauvillers, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées.

Payen (Alphonse), négociant, membre de la chambre de commerce de Paris.

Payen (Anselme), membre de l'Institut.

Péligot (E), membre de l'Institut.

Péligot (Henri), ingénieur civil.

Pelouze (Eugène), administrateur de la Compagnie parisienne pour l'éclairage et le chauffage par le gaz.

Pépin, chef des cultures au Muséum d'histoire naturelle, membre de la société impériale et centrale d'agriculture de France.

Perrault (A), tanneur.

Persoz (J.) fils, chimiste.

Petit (Charles), manufacturier.

Petitgand, ingénieur civil.

Pichot (Pierre), publiciste.

Poggiale, membre de l'Académie de médecine et du conseil de santé des armées, inspecteur général de la pharmacie militaire.

Pollen (J.-H.).

Pompée (Philibert), ancien directeur de l'École Turgot, membre du conseil supérieur de perfectionnement de l'enseignement secondaire spécial, vice-président de l'association polytechnique.

Prévost (Florent), aide naturaliste au Muséum d'histoire naturelle, membre de la société impériale et centrale d'agriculture de France.

Prillieux (Ed.), membre de la commission consultative de l'exposition d'agriculture.

Privat-Deschanel, professeur au lycée Louis-le-Grand.

Quatrefages de Bréau (De), membre de l'Institut, professeur au muséum d'histoire naturelle.

Raimbert (Jules), négociant.

Reynal, professeur à l'École impériale vétérinaire d'Alfort, membre de la société impériale et centrale d'agriculture de France.

Reynaud (Léonce), inspecteur général au corps impérial des ponts et chaussées.

Rivot, ingénieur en chef au corps impérial des mines, directeur des laboratoires et du bureau des essais à l'École des mines.

Robert (Charles), conseiller d'État, secrétaire général du ministère de l'instruction publique.

Robinet, membre de l'Académie impériale de médecine.

Rondelet, manufacturier.

Rouliac, négociant, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine, membre de la chambre de commerce de Paris.

Rouy, chef de division à l'administration des haras.

Roy (Gustave), membre du comité consultatif des arts et manufactures.

Sainte-Claire-Deville (Henri), membre de l'Institut.

Saint-Yves (Armand), ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées.

Sanson (André), publiciste.

Sauvestre (Charles), publiciste.

Seillière (Aimé), manufacturier.

Ser (Louis), ingénieur de l'administration de l'assistance publique.

Sérurier (Le comte), ancien préfet, président de la commission du colportage.

Serval, chef de bureau au ministère des finances.

Servant, négociant.

Seydoux (J.-E.-Charles), manufacturier.

Simon (Édouard), ingénieur.

Smith (J. Lawrence), professeur de chimie aux États-Unis.

Taigny (Edmond), maître des requêtes au Conseil d'État.

Tailbouis, manufacturier.

Tardieu (Ambroise), docteur en médecine, président de l'Académie de médecine, membre de la Faculté de médecine de Paris.

Teissonnière, membre de la commission des vins, membre du conseil municipal de Paris.

Teston, chef de bureau au ministère de la guerre, directeur de l'exposition permanente de l'Algérie.

Thénard (Arnould).

Thénard (Le baron), membre de l'Institut.

Thomas, pharmacien militaire.

Tillaux (Le docteur), chirurgien en chef de l'hospice de Bicêtre.

Tisserand (Eugène), chef de la division des établissements agricoles de la Couronne.

Trélon, manufacturier.

Tresca, sous-directeur et professeur au Conservatoire impérial des arts et métiers.

Treuille de Beaulieu (Le baron), général d'artillerie.

Tuyssuzian (Ohannès-Effendi), membre de la commission ottomane.

Ussel (Le vicomte d'), ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées.

Van Blarenberghe, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées.

Vauquelin, manufacturier.

Vée (Amédée), vice-président de la société d'économie politique, chef de division à l'assistance publique.

Verlot (B.), jardinier-chef de l'École de botanique du Muséum d'histoire naturelle, secrétaire général adjoint de la société impériale et centrale d'horticulture de France.

Viollet-le-Duc, architecte.

Vitu (Auguste), publiciste.

Vougy (Le vicomte de), directeur général des lignes télégraphiques.

Watteville (Le baron Oscar de), chef du bureau des souscriptions et du dépôt légal au ministère de l'instruction publique.

Wittmack (Le docteur L.).

Worms de Romilly, ingénieur au corps impérial des mines.

PUBLICATION.

Boiteau, publiciste.

Chédieu (Émile), avocat à la cour impériale de Paris.

J. Pautet, sous-préfet honoraire.

Bergon.

LISTE 10.

COMITÉS D'ADMISSION.

MM.	Classes.
Aguado (Le comte Olympe), membre de la Société de photographie	9
Alard, professeur au Conservatoire impérial de musique	10
Alcan, professeur au Conservatoire impérial des arts et métiers	55
Aldrophe, architecte	93
Alexandre Müller, fabricant	34
Allard, général de division	48
Allez, quincailler	91
Alphand, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées	83
Amiot (Le baron), inspecteur général des lignes télégraphiques	64
Andry (Le docteur), secrétaire de la Société d'horticulture impériale et centrale de France	86
Armand-Dumarescq, artiste peintre	92
Arnaud-Jeanti père, membre du conseil municipal	67
Arnoux, bibliothécaire de l'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie	91
Arnoux, négociant	94
Aubry (Félix), négociant	33
Aubry-Lecomte, conservateur de l'Exposition permanente des colonies	38
Aucoc (Louis), fabricant	26
Avezac (D'), vice-président de la société de géographie	13
Bac, fabricant	7
Bachelet, fabricant d'orfévrerie	94
Badin, directeur des manufactures impériales des Gobelins et de Beauvais	18
Balard, membre de l'Institut	44
Balsan, fabricant	30
Bapst (Alfred), joaillier	36
Barbedienne, fabricant	19
Barbezat, maître de forges et fondeur	22
Barbier, directeur de l'école communale du 9e arrondissement de Paris	89
Barbier (L.-N.), chef d'atelier à l'Institution impériale des sourds-muets	94
Barillet, jardinier en chef de la ville de Paris	83
Barral	43
Barreswil, membre du Comité consultatif des arts et manufactures	25
Baude (Le baron), ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées	65
Baudouin, inspecteur général de l'enseignement primaire	89
Baugrand, joaillier bijoutier	36
Bazin, ouvrier typographe	90
Becquerel (Edmond), membre de l'Institut	64
Béhague (De), propriétaire agriculteur	70
Bella, directeur de l'École impériale d'agriculture de Grignon	78
Bellamy (Léon), boucher	70
Belvallette, carrossier	61
Béranger, négociant	67
Berger, ingénieur civil	71

Classes.

Bergeron (Jules), membre de l'Académie de médecine..... 11
Bernard (Léopold), fabricant..... 37
Berrus (Antony), dessinateur..... 8
Berthelot, professeur au Collége impérial de France et à l'École de pharmacie..... 51
Bertin (Édouard), homme de lettres..... 90
Best, libraire imprimeur..... 6
Béville (Le baron Yvelin de), général de division, aide de camp de l'Empereur..... 13
Bignon (Louis), propriétaire agriculteur..... 71
Binder (Louis), ancien juge au tribunal de commerce..... 61
Blaise (des Vosges), homme de lettres..... 90
Blanchard, membre de l'Institut..... 81
Blondel (Le général), conseiller d'État..... 13
Boitel, inspecteur général de l'agriculture... 48
Bontemps (Georges), ancien fabricant..... 16
Borie (Victor), homme de lettres..... 68
Bouchardat, membre de l'Académie de médecine..... 73
Bouffard, négociant, ancien juge au tribunal de commerce..... 29
Boulanger, artiste peintre..... 92
Boulatignier, conseiller d'État..... 93
Bouley (Henry), membre de l'Académie de médecine..... 75
Bouniceau, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées..... 65
Bourdaloue, ingénieur..... 12
Bourdois fils, négociant..... 69
Bourdon, ingénieur mécanicien..... 53
Boussingault, membre de l'Institut..... 50
Boutarel (Aimé), teinturier..... 45
Braquenié (Alexandre), fabricant..... 8
Breguet, membre du Bureau des longitudes . 23
Bréton, libraire éditeur..... 6
G. Brion, artiste peintre..... 92
Broca, chirurgien en chef à l'hospice de la vieillesse..... 11
Brongniart (Adolphe), membre de l'Institut. 84
Bucquet, négociant, juge au tribunal de commerce..... 43
Bucquet (Paul), inspecteur général des établissements de bienfaisance..... 93
Buglet, peintre décorateur..... 94
Burat (Amédée), professeur à l'École centrale des arts et manufactures..... 47
Burel (Eugène), ingénieur civil..... 56
Bussierre (Le baron Renouard de), député au Corps législatif..... 60
Bussy, membre de l'Institut..... 51

Classes.

Butenval (Le baron de), conseiller d'État... 17
Cahours, examinateur à l'École polytechnique. 51
Callon (Ch.), ingénieur civil..... 52
Callon, ingénieur en chef au corps impérial des mines..... 47
Camus, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées..... 24
Carcenac, ancien négociant..... 91
Carlhian, négociant..... 18
Caron (Le capitaine)..... 47
Casse, fabricant..... 28
Cavaré aîné, ancien négociant..... 30
Certes, administrateur des forêts..... 41
Chabaud, président de la Commission des délégations ouvrières à l'Exposition de Londres en 1862..... 93
Champagny (le comte Napoléon de), député au Corps législatif..... 76
Chatin, membre de l'Académie de médecine. 88
Cheysson (E.), ingénieur au Corps impérial des ponts et chaussées..... 52
Chirade, négociant..... 69
Chocqueel, fabricant..... 18
Christofle (Paul), orfévre..... 21
Claudon (Gustave), négociant..... 73
Claye, imprimeur..... 59
Clermont (De), négociant..... 42
Cochin (Augustin), membre de l'Institut.... 91
Cogniet, fabricant..... 40
Cohen, homme de lettres..... 90
Collin (Alfred), négociant..... 27
Combes, membre de l'Institut..... 53
Conti, conseiller d'État, chef du cabinet de S. M. l'Empereur..... 93
Coste, membre de l'Institut..... 82
Courtois (E.), fabricant..... 46
Courtois-Gérard, négociant..... 85
Coux (Le comte de), propriétaire agriculteur. 75
Cumenge (E.), ingénieur au corps impérial des mines..... 95
Cusco, chirurgien en chef de l'hôpital Lariboisière..... 90
Daguin, propriétaire de salines..... 44
Dalloz (Paul), homme de lettres..... 95
Darblay jeune, député au Corps législatif.... 74
Darimon, député au Corps législatif..... 93
Darondeau, ingénieur hydrographe en chef... 13
Darroux (Victor), officier d'administration principal du service de l'habillement et du campement..... 91
Daubrée, membre de l'Institut..... 40
Daudin, propriétaire sylviculteur..... 87

Classes.

Davin, filateur 94
Decaisne, membre de l'Institut 86
Decauville, agriculteur 50
Degrand, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées 93
Delaboire, propriétaire agriculteur 69
Delamarre (Casimir), homme de lettres 89
Delamarre (Théodore), artiste peintre 8
Delattre (Henri), manufacturier 29
Delaunay, membre de l'Institut 54
Delbruck (Jules), auteur d'ouvrages spéciaux. 39
Delesse, ingénieur en chef au corps impérial des mines 65
Delesse, ouvrier cordonnier, chef d'atelier ... 95
Delessert (Benjamin), juge au tribunal de commerce 9
Délicourt, ancien fabricant 19
Delisle (Léopold), membre de l'Institut 95
Demarquay, chirurgien en chef de la maison municipale de santé et du Conseil d'État ... 11
Dentu (E.), libraire éditeur 6
Derenémesnil (Félix), chef du service des travaux à l'Imprimerie impériale 6
Descat (Constantin), teinturier et apprêteur. 45
Deville (Henri Sainte-Claire-), membre de l'Institut 44
Diéterle (Jules), artiste peintre décorateur .. 8
Dietz-Monnin, fabricant de quincaillerie et d'horlogerie 94
Doisneau, ancien syndic de la boulangerie de Paris 68
Dollfus (Mathieu), ancien manufacturier ... 27
Domage, propriétaire 84
Dommartin, négociant, juge au tribunal de commerce 17
Donnat (Léon), ingénieur civil des mines 93
Doumerc (Aug.), directeur des papeteries du Marais et de Sainte-Marie 7
Dréolle (Ernest), homme de lettres 92
Drouin (Victor), contre-maître mécanicien ... 90
Dubief, inspecteur de l'Académie de Paris ... 89
Duboscq, opticien 9
Du Berthier, maître des requêtes au Conseil d'État 49
Du Buat, membre du conseil général d'agriculture 76
Duchartre, membre de l'Institut 42
Ducuing, homme de lettres 91
Dufau, directeur honoraire de l'Institut impérial des jeunes aveugles 89
A. Duméril, professeur au Museum d'histoire naturelle 42

Classes.

Du Miral, député au Corps législatif 76
Dupuis (Sylvain), fabricant 57
Durand (Léon), tanneur corroyeur 46
Durenne, maître de forges 22
Durenne, mécanicien 95
Duroziez, pharmacien 25
Dusautoy, tailleur 35
Du Sommerard, directeur du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny 14
Dutertre, adjoint à l'inspection générale de l'agriculture 77
Duval (Jules), membre de la société de géographie 13
Duvelleroy, fabricant 34
Émy (Ch.), colonel d'artillerie 65
Fantet, ingénieur 53
Fauler, ancien fabricant 46
Fauvelle-Delebarre, fabricant 26
Fessart, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées 52
Feuillet (Octave), membre de l'Institut 90
Flachat, ingénieur-conseil des chemins de fer de l'Ouest et du Midi 63
Flandin, conseiller d'État 89
Flaud, constructeur de machines 95
Focillon (Ad.), professeur au lycée impérial Louis-le-Grand 82
Fossin, ancien juge au tribunal de commerce. 36
Foubert, chef du bureau des subsistances 68
Foucault (Léon), membre de l'Institut 12
Fouché, ouvrier sculpteur 89
Fouquier (Alexandre), maître des requêtes au Conseil d'État 37
Fourcade, fabricant 44
Fourdinois père, sculpteur sur bois et fabricant 14
Fournel, inspecteur général au corps impérial des mines 13
Fourneyron, ingénieur civil 52
François (Jules), ingénieur en chef au corps impérial des mines 47
Franqueville (Charles de), auditeur au Conseil d'État 89
Fréminville (De), sous-directeur de l'École du génie maritime 66
Frémy, membre de l'Institut 51
Frichot, directeur de la filature de lin de Pont-Remy 55
Gastinne-Renette, arquebusier 37
Gaussen (Max.), ancien fabricant 35
Gautrot aîné, fabricant d'instruments de musique 94

Classes.

Gayant, inspecteur général au corps impérial des ponts et chaussées..... 65
Geoffroy-Saint-Hilaire, directeur du jardin zoologique d'acclimatation..... 80
Gérard, fabricant..... 51
Gerbe, préparateur au Collége impérial de France..... 82
Gérôme, artiste peintre..... 92
Gervais (F.), juge au tribunal de commerce de la Seine..... 84
Gillet de Grandmont, docteur en médecine.. 49
Girard (Aimé), répétiteur de chimie et conservateur des collections à l'École polytechnique..... 19
Godard, ancien fabricant..... 28
Godillot (Alexis), fabricant..... 57
Goldenberg, fabricant..... 40
Gouffé, ancien pâtissier..... 68
Govienne, ouvrier sculpteur doreur..... 95
Grandeau, docteur ès sciences..... 51
Grellou (H.), négociant..... 31
Gris (A.), aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle..... 88
Groné, fabricant d'ébénisterie..... 94
Groult (C.), fabricant de pâtes alimentaires. 91
Guérin-Boutron, fabricant..... 50
Guérin (Ernest), fabricant de châles et mérinos..... 94
Guéronnière (Le vicomte de la), sénateur... 6
Guichard, architecte décorateur..... 15
Guilmoto, juge au tribunal de commerce de la Seine..... 94
Guiod (Le général)..... 20
Guyot-Montpayroux, homme de lettres..... 89
Haas, fabricant de chapeaux..... 94
Hardy, jardinier en chef au potager impérial de Versailles..... 83
Haro, négociant..... 7
Havrincourt (Marquis d'), député au Corps législatif..... 74
Hayem aîné (S.), fabricant..... 34
Hébert fils (E. Fréd.), fabricant, juge au tribunal de commerce..... 32
Hermann, constructeur mécanicien..... 58
Heuzé (G.); professeur à l'École impériale d'agriculture de Grignon..... 67
Houel, ingénieur mécanicien..... 54
Houette (Ad.), tanneur corroyeur..... 46
Houllet, jardinier en chef des serres au Museum d'histoire naturelle..... 88
Hostein, directeur du théâtre du Châtelet.... 92
Huber père, sculpteur ornemaniste..... 15
Hussenot, fabricant, juge au tribunal de commerce..... 32
Huyot, ingénieur des mines..... 95
Jacqmin, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées..... 52
Jacque (Charles), peintre graveur..... 79
Jacquel (Nicolas), négociant..... 16
Jacquin fils, fabricant..... 72
Jamin, professeur de physique à la Faculté des sciences et à l'École polytechnique..... 12
Jamin (Laurent), jardinier..... 71
Javal (Léopold), député au Corps législatif.. 91
Jouffroy, membre de l'Institut..... 58
Kergorlay (Le comte Hervé de), membre des jurys internationaux de 1851 et 1855..... 73
Kergorlay (Le comte L. de), président de la Société internationale des études pratiques d'économie sociale..... 93
Klein, ancien juge au tribunal de commerce. 45
Laboulaye (Ch.), membre du jury international de 1862..... 59
Labocret (Albert), architecte..... 8
Labouret, entrepreneur de constructions..... 65
Laizier, jardinier maraîcher..... 85
Lambin, sellier..... 62
Lan, ingénieur au corps impérial des mines.. 47
Langlé (Aylic), chef de bureau au ministère de l'intérieur..... 89
Lanquetin (Élie), négociant en vins..... 73
Larsonnier (Gustave), fabricant..... 29
Latour, fabricant..... 35
Laugier, membre de l'Institut..... 23
Laurençot, fabricant..... 60
Laurent (Ch.), ingénieur..... 47
Laurent de Rillé, compositeur de musique.. 89
Lavaux, ancien marchand de grains..... 67
Laveissière (J.), fabricant..... 40
Lavergne (L. de), membre de l'Institut..... 95
Laville, fabricant..... 35
Lavollée (Charles), administrateur de la compagnie générale des omnibus..... 61
Lebleu, ingénieur des mines..... 53
Leblanc, maître des requêtes au Conseil d'État. 60
Lecoeuvre, professeur à l'École centrale des arts et manufactures..... 54
Lechatelier, ingénieur en chef au corps impérial des mines..... 53
Lecoq de Boisbaudran, professeur à l'École impériale de dessin..... 90
Lecouteulx de Canteleu (Le comte), propriétaire agriculteur..... 80
Lefébure, auditeur au Conseil d'État..... 90

Classes.

Lefébure (Constant), fabricant..... 33
Lefebvre, agriculteur..... 77
Lefebvre Sainte-Marie, directeur général de l'agriculture au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics..... 76
Lefèvre-Pontalis (A.)..... 90
Legrand (Arthur), auditeur au Conseil d'État. 89
Le Hon (Le comte Léopold), député au Corps législatif..... 79
Leleux (A.), artiste peintre..... 92
Lemercier, imprimeur lithographe..... 59
Lemoine, ancien fabricant de meubles..... 91
Lepère, jardinier..... 86
Lerolle, fabricant de bronzes d'art..... 94
Leroux (Adrien), ouvrier tailleur..... 91
Le Roux, répétiteur à l'École polytechnique.. 95
Lerouxel, ouvrier ébéniste..... 91
Lestiboudois (Th.), conseiller d'État..... 43
Liénard, dessinateur sculpteur..... 94
Lieven-Delhaye, ancien fabricant..... 33
Limayrac (Paulin), homme de lettres..... 93
Lormier, chef et dessinateur de l'habillement à l'Opéra..... 92
Louvet, fabricant, juge au tribunal de commerce..... 33
Lucy, vice-président de la Société d'horticulture impériale et centrale de France..... 84
Madre (Le comte de)..... 93
Magne, membre de l'Académie de médecine.. 77
Hervé-Mangon, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées..... 48
Maniel, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées..... 53
Mantion, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées..... 52
Marguerin, directeur de l'école municipale Turgot..... 89
Marienval-Flamet (L.), fabricant..... 94
Martelet (J.), ingénieur au corps impérial des mines..... 40
Martelet père, vice-président de l'Association polytechnique..... 90
Martenot, ingénieur civil des mines..... 48
Masson (Victor), libraire éditeur..... 6
Mathieu (Henri), ingénieur au chemin de fer du Midi..... 63
Mellinet (Le général), sénateur..... 10
Melon de Pradou, juge au tribunal de commerce de la Seine..... 24
Melun (Le vicomte de), membre de la Commission supérieure d'encouragement et de surveillance des sociétés de secours mutuels. 93

Classes.

Ménier, fabricant..... 72
Mercier, fabricant..... 71
Mercier, constructeur mécanicien..... 55
Meslier (P.), fabricant..... 27
Michel (Adolphe), contre-maître fabricant de châles..... 95
Mille, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées..... 74
Millet, vice-président de la section de pisciculture de la Société zoologique d'acclimatation..... 70
Milne-Edwards, membre de l'Institut..... 12
Miroy, fabricant d'objets d'art de bronze et de zinc..... 91
Mofras (De), secrétaire d'ambassade..... 90
Molet jeune, ancien négociant..... 91
Moll, professeur au Conservatoire impérial des arts et métiers..... 43
Monchaussée, tapissier décorateur..... 15
Monjean, directeur du collége Chaptal..... 89
Monnier (Frédéric), auditeur au Conseil d'État..... 89
Monny de Mornay, directeur général de l'agriculture au ministère de l'agriculture..... 74
Montagnac (De), fabricant, député au Corps législatif..... 30
Moreau fils (Frédéric), négociant, juge au tribunal de commerce de la Seine..... 41
Moréno-Henriquès, directeur de la manutention de la Chambre de commerce de Paris. 91
Morin (Le général), membre de l'Institut.... 54
Mourceau, fabricant..... 18
Mourgues (Ch. de), imprimeur..... 6
Muller (Émile), ingénieur constructeur..... 24
Muret (Jules), cultivateur..... 95
Muron (Casimir), négociant..... 31
Nanquette, directeur de l'École impériale forestière..... 41
Naudin, membre de l'Institut..... 85
Nefftzer, homme de lettres..... 90
Noblemaire, ingénieur au corps impérial des mines..... 63
Noisette, directeur des ateliers et des constructions de la compagnie générale des omnibus..... 62
F. Normand..... 59
Odent, fabricant..... 7
Ollivier (Émile), député au Corps législatif.. 89
Pagès (Léon), orientaliste..... 95
Paillard (Victor), fabricant..... 22
Pâris (Le vice-amiral), membre de l'Institut. 66
Parisot, coutelier..... 91

Classes.

Parissot fils, gérant du magasin de la Belle-Jardinière..... 91
Parville (H. de), homme de lettres..... 93
Pasteur, membre de l'Institut..... 73
Payen (Alphonse), négociant, membre de la chambre de commerce de Paris..... 34
Payen (Ans.), membre de l'Institut..... 70
Peligot, membre de l'Institut..... 16
Pelouze, membre de l'Institut..... 16
Pelletan de Kinkelin (Le baron), médecin en chef de l'hôpital de la Charité..... 93
Pépin, chef des cultures au Muséum d'histoire naturelle..... 87
Pépin le Halleur (Ernest), propriétaire agriculteur..... 50
Péreire (Eugène), député au Corps législatif..... 65
Périer (Paul), membre de la Société de photographie..... 9
Persoz, professeur au Conservatoire impérial des arts et métiers..... 45
Petit (Ch.), fabricant..... 35
Petit (Charles), cultivateur..... 95
Petit (Guillaume), fabricant, député au Corps législatif..... 30
Petitgand, ingénieur civil..... 95
Peugeot (Émile), manufacturier..... 91
Peullier, fabricant..... 17
Phillips, ingénieur au corps impérial des mines..... 52
Picault, fabricant de coutellerie..... 20
Pichot (H. Pierre)..... 80
Pilliuyt, fabricant..... 17
Piobert (Le général), membre de l'Institut.. 56
Pissot, inspecteur des forêts..... 87
Piver, parfumeur..... 25
Planté (Gaston), chimiste..... 94
Plée (Léon), homme de lettres..... 89
Pluchet (Émile), cultivateur..... 95
Poggiale, membre de l'Académie de médecine et du Conseil de santé des armées..... 69
Point, ouvrier ciseleur en bronze..... 91
Pomme, membre du conseil d'administration de la Société zoologique d'acclimatation... 79
Pompée (Philibert), fondateur et directeur de l'École professionnelle d'Ivry..... 89
Porlier, chef de bureau au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics..... 67
Potonié père, membre de la commission permanente des valeurs de douane..... 91
Poulot, constructeur mécanicien..... 59

Classes.

Poussielgue-Rusand, orfévre et fabricant de bronzes..... 21
Prévost (Florent), aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle..... 79
Privat-Deschanel, professeur au lycée impérial Louis le Grand..... 12
De Quatrefages de Bréau, membre de l'Institut..... 81
Rabourdin fils, cultivateur..... 48
Raimbert (Jules), négociant..... 31
Raingo (Victor), fabricant de bronzes..... 91
Ravinel (Le baron de), député au Corps législatif..... 50
Raynal (De), premier avocat général à la Cour de cassation..... 50
Regnault, membre de l'Institut..... 17
Renard, entrepreneur de travaux publics.... 58
Rendu, inspecteur général de l'agriculture... 78
Reybaud (Louis), membre de l'Institut..... 93
Reynal, professeur à l'École vétérinaire d'Alfort..... 76
Richard (du Cantal), propriétaire agriculteur. 75
Ricord, négociant, juge au tribunal de commerce de la Seine..... 46
Rivière (Aug.), jardinier en chef du jardin du Luxembourg..... 86
Rivot, ingénieur en chef au corps impérial des mines..... 47
Robert (L.), chef des travaux de peinture à la manufacture impériale de Sèvres..... 9
Robert, directeur de l'École commerciale fondée par la chambre de commerce..... 89
Robert (Charles), conseiller d'État..... 90
Robinet, membre de l'Académie de médecine. 81
Rodrigues (Édouard), vice-président de la Commission de l'enseignement musical.... 89
Roman (G.) (Maison Gros, Odier, Roman et Cie)..... 27
Rondelet (Maison Biais aîné)..... 33
Rose (Le général)..... 38
Rossat, membre du conseil impérial de l'instruction publique..... 89
Roulhac (E.), négociant..... 7
Rousseau (E.), fabricant de faïences d'art.... 94
Rouvenat (L.), joailler bijoutier..... 36
Rouy, chef de division à la direction générale des haras..... 75
Roy (Gustave), négociant..... 27
Saint-Léger (Albert de), propriétaire agriculteur..... 76
Sajou, fabricant de dessins de tapisseries et de broderies..... 94

Classes.

Sallandrouze-Lemoullec, fabricant..... 56
Salmon (Aug.), négociant..... 40
Salone, directeur de la boulangerie générale des hospices..... 68
Salvetat, chef des travaux chimiques à la manufacture impériale de Sèvres..... 17
Say (Constant), raffineur..... 72
Say (Léon), administrateur du chemin de fer du Nord..... 93
Schœffer, facteur de pianos..... 10
Schloss (Simon), fabricant..... 26
Schlumberger (N.), constructeur mécanicien. 55
Schnetz, propriétaire agricole..... 75
Scrive (H.), fabricant..... 55
Séguier (Le baron), membre de l'Institut.... 95
Ser (Louis), ingénieur de l'administration de l'Assistance publique..... 24
Sérurier (Le comte), ancien préfet..... 90
Serval, sous-chef à la direction générale des forêts..... 48
Servant, négociant..... 42
Simons (Alex.), propriétaire agriculteur..... 80
Singer (Henri), homme de lettres..... 92
Tahan, fabricant..... 26
Taigny (Ed.), maître des requêtes au Conseil d'État..... 8
Tailbouis, fabricant..... 34
Tardieu, membre de l'Académie de médecine. 11
Teston, chef de bureau au ministère de la guerre, directeur de l'Exposition permanente de l'Algérie..... 38
Thénard (Le baron), membre de l'Institut... 50
Thibaut (Germain), ancien fabricant..... 32
Thiébaut (Victor), fondeur en cuivre..... 22
Thierry-Mieg (Charles), fabricant..... 90
Thomas (Ambroise), membre de l'Institut... 10
Tillaux, chirurgien en chef à l'hospice de la Vieillesse..... 11
Tisserand, chef de la division des établissements agricoles de la couronne..... 74
Touaillon, constructeur de moulins..... 67
Toulongeon (Le marquis de), général de brigade. 49
Tourneux (Prosper), inspecteur général des chemins de fer..... 63
Trélat (Émile), architecte..... 65
Trélon, ancien fabricant, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine..... 39
Tresca, sous-directeur et professeur au Conservatoire impérial des arts et métiers.... 54
Treuille de Beaulieu (Le général baron), colonel d'artillerie..... 37
Van Blarenberghe, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées..... 95
Vanloo, fabricant..... 58
Varin, négociant..... 28
Vauquelin, fabricant..... 30
Vibraye (Le marquis de), propriétaire sylviculteur..... 41
Villeminot-Huart, manufacturier..... 56
Vilmorin (Henri), négociant..... 88
Vinçard (Pierre), ancien ouvrier graveur sur bois..... 89
Vitu (Auguste), vice-président de la Société des gens de lettres..... 94
Vougy (Le vicomte de), directeur général des lignes télégraphiques..... 64
Weil (Frédéric), ingénieur chimiste..... 40
Williamson, administrateur du mobilier de la couronne..... 14
Winnerl, horloger de la marine..... 23
Wollf, facteur de pianos..... 10
Wolowski, membre de l'Institut..... 7
Wurtz, membre de l'Académie de médecine.. 44

LISTE 11.

BUREAUX RÉUNIS DES COMITÉS D'ADMISSION DU GROUPE X.

MM.

Conti, conseiller d'État, secrétaire de l'Empereur, chef du cabinet de Sa Majesté, président de la classe 93, *président.*

Charles Robert, conseiller d'État, secrétaire général du ministère de l'instruction publique, président de la classe 90, *vice-président.*

MM.

Le baron Séguier, membre de l'Institut, président de la classe 95, *vice-président.*

Guyot-Montpayroux, secrétaire de la classe 89, *secrétaire.*

Armand Dumarescq, artiste peintre, président de la classe 92.

Boulatignier, conseiller d'État, vice-président de la classe 93.

Aug. Cochin, membre de l'Institut, président de la classe 91.

Darimon, député au Corps législatif, vice-président de la chambre syndicale de la quincaillerie, secrétaire de la classe 94.

Léon Donnat, ingénieur des mines, secrétaire de la classe 93.

Eth. Dréolle, secrétaire de la classe 92.

Fr. Ducuing, secrétaire de la classe 91.

Flandin, conseiller d'État, président de la classe 89.

Ch. de Franqueville, auditeur au conseil d'État, secrétaire de la classe 89.

Grohé, fabricant d'ébénisterie, vice-président de la classe 94.

Léonce de Lavergne, membre de l'Institut, vice-président de la classe 95.

Lefèvre-Pontalis, secrétaire de la classe 90.

Moréno-Henriquès, directeur de l'enquête de la chambre de commerce, vice-président de la classe 91.

Émile Ollivier, député au Corps législatif, vice-président de la classe 89.

Henri de Parville, secrétaire de la classe 95.

Planté, chimiste, secrétaire de la classe 94.

Pompée, directeur de l'École professionnelle d'Ivry, vice-président de la classe 90.

Potonié, membre de la commission permanente des valeurs de douane, vice-secrétaire de la classe 91.

Sajou, fabricant de dessins de broderies et de tapisseries, président de la classe 94.

Le comte Sérurier, ancien préfet, commissaire du Gouvernement près la commission permanente du colportage au ministère de l'intérieur, vice-président de la classe 90.

Le baron O. de Watteville, chef de bureau au ministère de l'instruction publique, secrétaire de la classe 90.

COMMISSION D'ENQUÊTE.

Conti, président de la classe 93, *président.*

Charles Robert, président de la classe 90.

Léon Donnat, secrétaire de la classe 93.

Fr. Ducuing, secrétaire de la classe 91.

Guyot-Montpayroux, secrétaire de la classe 89.

De Chamberet, auditeur à la Cour des comptes, *secrétaire de la commission d'enquête.*

Compaignon de Marcheville, docteur en droit, auditeur au conseil d'État, *secrétaire de la commission d'enquête.*

Léon Morillot, docteur en droit, auditeur au conseil d'État, *secrétaire de la commission d'enquête.*

Sazerac de Forge, auditeur au conseil d'État, *secrétaire de la commission d'enquête.*

Sudre, avocat à la cour impériale, *secrétaire de la commission d'enquête.*

LISTE 12.

JURY D'ADMISSION DES ŒUVRES D'ART.

MM.	Classes.
Le comte de Nieuwerkerke, sénateur, membre de l'Institut, surintendant des beaux-arts, membre de la Commission impériale, *président.*	
Ballu, architecte	4
Barye, sculpteur	3
Baudry, artiste peintre	1 et 2
Ad. de Beaumont	5
Bida, artiste dessinateur	1 et 2
Charles Blanc, membre de l'Institut (Section libre)	3
Bonnassieux, membre de l'Institut (Sculpture)	3
Jules Breton, artiste peintre	1 et 2
Brion, artiste peintre	1 et 2
Cabanel, membre de l'Institut (Peinture)	1 et 2
Cabet, sculpteur	3
De Caumont, président de la société française d'archéologie	4
Cavelier, membre de l'Institut (Sculpture)	3
Maurice Cottier	1 et 2
Coutire, artiste peintre	1 et 2
Dauzats, artiste peintre	1 et 2
Le vicomte H. Delaborde, conservateur des Estampes à la Bibliothèque Impériale	5

Duban, membre de l'Institut (Architecture)..... 4
Duc, membre de l'Institut (Architecture). 4
Dumont, membre de l'Institut (Sculpture). 3
Français, artiste peintre..... 1 et 2
Alphonse François, graveur..... 5
Fromentin, artiste peintre..... 1 et 2
Garnier, architecte..... 4
Gaucherel, graveur..... 5
Théophile Gautier, homme de lettres.... 3
Gérôme, membre de l'Institut (Peinture).. 1 et 2
Gleyre, artiste-peintre..... 1 et 2
Le baron de Guilhermy..... 4
Guillaume, membre de l'Institut (Sculpture)..... 3
Joseph Halphen..... 1 et 2
Hébert..... 1 et 2
Henriquel-Dupont, membre de l'Institut (Gravure)..... 5
Ch. Jacque, peintre et graveur..... 5
Jalabert, artiste peintre..... 1 et 2
Jouffroy, membre de l'Institut (Sculpture)..... 3
Henri Labrouste, membre de l'Institut (Architecture)..... 4
Lacaze..... 1 et 2
Albert Lenoir, membre de l'Institut (Section libre)..... 4
Charles Leroux, artiste peintre, député au Corps législatif..... 1 et 2
De Longpérier, membre de l'Institut (Inscriptions et belles-lettres)..... 3
Le marquis Maison..... 1 et 2
Marcille..... 5
Achille Martinet, membre de l'Institut (Gravure)..... 5
Meissonier, membre de l'Institut (Peinture)..... 1 et 2
Michaux, chef de la section des beaux-arts à la préfecture de la Seine..... 3
Mouilleron, lithographe..... 5
Perraud, membre de l'Institut (Sculpture)..... 3
Pils, membre de l'Institut (Peinture)... 1 et 2
Frédéric Reiset, conservateur des musées impériaux au Louvre..... 1 et 2
Théodore Rousseau, artiste peintre..... 1 et 2
Paul de Saint-Victor, homme de lettres.. 1 et 2
Soitoux, sculpteur..... 3
Soulié, conservateur du musée historique de Versailles..... 3
Thomas, sculpteur..... 3
Vaudoyer, membre de l'Institut (Architecture..... 4
Le comte Welles de la Valette, député au Corps législatif..... 1 et 2

LISTE 13.

COMMISSION DE L'HISTOIRE DU TRAVAIL.

MM.

Le comte de Nieuwerkerke, sénateur, membre de l'Institut, surintendant des beaux-arts, *président.*

Le marquis Léon de Laborde, membre de l'Institut, directeur général des Archives de l'Empire.

Lartet, membre de la Commission du musée de Saint-Germain.

MM.

A. de Longpérier, membre de l'Institut, conservateur des antiques au musée du Louvre.

Du Sommerard, directeur du musée des Therme et de l'hôtel de Cluny.

Alfred Darcel, attaché à la conservation des musées impériaux, *secrétaire.*

LISTE 14.

JURY D'ADMISSION DE L'HISTOIRE DU TRAVAIL.

MM.

Le comte DE NIEUWERKERKE, sénateur, membre de l'Institut, surintendant des beaux-arts, président de la commission impériale des monuments historiques de France et de la commission de l'histoire du travail, *président.*

Alfred DARCEL, attaché à la conservation des musées impériaux, membre du comité impérial des travaux historiques, *secrétaire.*

PREMIÈRE SECTION. — OEUVRES DES TEMPS ANTÉ-HISTORIQUES.

MM.

LARTET, membre de la Commission du musée de Saint-Germain, *président.*

BERTRAND, conservateur-adjoint au musée de Saint-Germain.

Ed. COLOMB.

DESNOYERS, membre de l'Institut.

VERCHÈRE DE REFFYE.

Le marquis DE VIBRAYE.

G. DE MORTILLET, *secrétaire.*

CHARVET, *secrétaire adjoint.*

DEUXIÈME SECTION. — SCULPTURE.

Monuments, statues, bas-reliefs en marbre, pierre, ivoire, bronze, bois, terre cuite, cire, etc.

MM.

A. DE LONGPÉRIER, membre de l'Institut, conservateur des antiques au musée du Louvre, membre de la Commission impériale des monuments historiques de France, *président.*

BARBET DE JOUY, conservateur au musée du Louvre.

Anatole DE BARTHÉLEMY.

CHABOUILLET, conservateur sous-directeur du cabinet des médailles antiques.

Ed. FOULD, député au Corps législatif.

B. DE MONVILLE.

C. OPPERMANN.

DE SAULCY, sénateur, membre de l'Institut, vice-président de la Commission impériale des monuments historiques.

Henri DE LONGPÉRIER, *secrétaire.*

FEUARDENT, *secrétaire-adjoint.*

Louis CARRAND, *secrétaire-adjoint.*

TROISIÈME SECTION. — PEINTURE.

Portraits historiques, miniatures, manuscrits, chartes, imprimés, gravures, etc.

MM.

Le baron Alphonse DE ROTHSCHILD, *président.*

Pb. BURTY.

Léopold DELISLE, membre de l'Institut.

A. FIRMIN-DIDOT.

E. GALICHON.

F. REISET, conservateur au musée du Louvre.

Le baron James Ed. DE ROTHSCHILD.

Joseph DE LABORDE, *secrétaire.*

Émile MAYER, *secrétaire-adjoint.*

QUATRIÈME SECTION. — ORFÉVRERIE.

Armes, serrurerie, bijoux, objets usuels en métal ouvré.

MM.

Le marquis Léon DE LABORDE, membre de l'Institut, directeur général des Archives de l'Empire, membre de la Commission des monuments historiques de France, *président.*

Le comte D'ARMAILLÉ.

Édouard DE BEAUMONT.

Le prince CZARTORISKI.

Eugène DUTUIT.

Jules LABARTE.

Le colonel PINGUILLY L'HARIDON, conservateur du musée d'artillerie.

Le baron Jérôme PICHON.

Le baron Gustave DE ROTHSCHILD.

Le comte DE SAINT-SEINE.

Frédéric SEILLIÈRE, *secrétaire.*

BEURDELEY, *secrétaire adjoint.*

SPITZER, *secrétaire adjoint.*

STRAUSS, *secrétaire adjoint.*

CINQUIÈME SECTION. — AMEUBLEMENT.

Meubles, céramique, verrerie, émaux, vitraux, tapisseries et tissus.

MM.

DU SOMMERARD, directeur du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, membre de la Commission impériale des monuments historiques de France, *président.*

G. Aigoin.
A. de Basilewski.
Ch. Davillier.
Léopold Double.
Dreyfus.
E. Guichard.
Le marquis d'Hertford.
L. Leroux.
Maillet-Duboullay.
Le comte de Nolivos.
Yvon.
Albert Jacquemart, *secrétaire.*
Carl Delange, *secrétaire adjoint.*
Charles Mannheim, *secrétaire adjoint.*

LISTE 15.

JURY DES ÉTABLISSEMENTS ALIMENTAIRES.

(Arrêté du 27 octobre 1867.)

MM.

Albuféra (Le duc d'), membre de la Commission impériale, vice-président du jury du groupe VII.

Arcicollar (Le marquis d'), président du jury de la classe 71.

Hervé de Kergorlay (Le comte), président du jury de la classe 73.

MM.

Le Play (F.), sénateur, commissaire général de l'Exposition.

Ménier, président du jury de la classe 72.

Payen, membre de l'Institut, président du jury de la classe 70.

Zichy (Le comte Edmond), président du jury du groupe VII.

LISTE 16.

SYNDICATS D'INSTALLATION[1].

MEMBRES DES SYNDICATS.

MM.

Alcan, professeur au Conservatoire impérial des arts et métiers..... 55 et 56
Andriveau-Goujon..... 13
Armand-Dumaresq, artiste peintre..... 92
Arnheiter..... IX
Aubry (Félix), négociant..... 33
Aubry-Lecomte, conservateur de l'Exposition permanente des colonies..... 38
Barbedienne, fabricant..... 19
Barbier, directeur d'École communale.. 89
Barillet, jardinier en chef de la ville de Paris..... IX
Barral (Georges)..... 43
Barral (Louis)..... 73
Barreswil, membre du Comité consultatif des arts et manufactures..... 25
Baude (le baron), ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées..... 65

MM.

Baudon..... 24
Baudrit, constructeur..... 65
Belvallette, carrossier..... 61
Bérenger (marquis de)..... 9
Berger, ingénieur civil..... 70 et 71
Bernard (Léopold), fabricant d'armes.. 37
Besnard et Genest, filateurs..... 55 et 56
Best, libraire-éditeur..... 6
Bignon (Louis), propriétaire agriculteur. 70 et 71
Binder (Louis), ancien carrossier..... 61
Boisglavy, fabricant de châles..... 32
Bondier, fabricant..... 26
Bontemps (G.), ancien fabricant..... 16
Borrel..... 23
Bossut, manufacturier..... 29
Bouhey, constructeur..... 54
Boulenger, fabricant..... 26
Boutarel, teinturier..... 45
Braquenié, fabricant..... 8

[1] Les chiffres romains indiquent le groupe et les chiffres arabes la classe.

Breton, libraire-éditeur..... 6
Brulon..... 91
Cabirol, fabricant..... 49
Callebaud, fabricant..... 57
Carbonnier, fabricant..... 49
Carimey, constructeur..... 55 et 56
Carlhian, négociant..... 18
Carpentier, représentant l'usine de Graffenstaden..... 54
Carré (Ferdinand), constructeur..... 50
Casse, fabricant..... 28
Castor, constructeur..... 65
Cavaré aîné, ancien négociant..... 30
Chabrié, entrepreneur d'éclairage..... 24
Chabrier, constructeur..... 65
Charles (Georges)..... 11
Charrière, fabricant d'instruments de chirurgie..... 11
Chauvassaignes, inspecteur des lignes télégraphiques..... 64
Chevalier-Cheilus, constructeur..... 63
Cheysson, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées..... 52
Chirade, négociant..... 69
Christofle (Paul), orfévre..... 21
Collet (Ch.), manufacturier..... 29
Collin (Alfred), négociant..... 27
Colblet..... 91
Dachès..... 32
Dauphinot (Ad.), manufacturier..... 29
Davanne, membre de la Société de photographie..... 9
Debain, fabricant de pianos..... 10
De Behr, membre de la commission consultative de l'Exposition d'agriculture..... VIII
De Clermont, négociant..... 42
De Fréminville, sous-directeur de l'Ecole du génie maritime..... 66
De Gayffier, inspecteur des forêts..... 41
Delagrave (Charles), libraire-éditeur... 89
Delbrück (Jules), auteur d'ouvrages spéciaux..... 39
Delettrez père, constructeur..... 63
Délicourt, ancien fabricant..... 19
De Mastaing, ingénieur..... 50
Demondésir, ingénieur des tabacs..... 51
Derriey (Ch.)..... 6
Dietz-Monnin, fabricant de quincaillerie et d'horlogerie..... 94
Digney, constructeur..... 64
Dommartin, négociant..... 17
Donnat (Léon), ingénieur des mines... 93
Du Berthier, maître des requêtes au Conseil d'État..... 49
Dulos, graveur..... 95
Dumoulin-Froment..... 12
Dupuis (Sylvain), fabricant..... 57
Durand (Léon)..... 46
Durenne, maître de forges..... 22 et 53
Duroziez, pharmacien..... 25
Dusautoy, fournisseur d'habillements pour les armées..... 35
Du Sommerard, directeur du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny..... 14-15
Dutartre, constructeur..... 59
Duvelleroy, fabricant..... 34
Engelmann..... 6
Ennemont (Richard)..... 31
Fauler, ancien fabricant..... 46
Fellot, ingénieur civil..... 63
Flaud, constructeur..... 53
Fossin, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine..... 36
Fouquier (Alexandre), maître des requêtes au Conseil d'État..... 37
Fourcade, fabricant..... 44
François (Durand), constructeur..... 55 et 56
Gagneaux..... 24
Gaillard (Paul)..... 9
Gastinne-Renette, arquebusier..... 37
Gaussen (Maxime), ancien fabricant.... 35
Genest (E.), fabricant de fumisterie.... 24
Gérard, fabricant..... 51
Germain (E.), fabricant..... 26
Gerson, fabricant..... 26
Gillet de Grandmont, docteur en médecine..... 49
Girard, fabricant..... 47
Girard (Aimé), professeur à l'École polytechnique..... 19
Gondouin, fabricant..... 60
Grandeau, docteur ès-sciences..... 51
Grellou (Henri), négociant..... 91
Guillout, fabricant de biscuits..... 68
Guinier, fabricant..... 60
Haas, fabricant de chapeaux..... 57 et 95
Halphen (Salomon)..... 91
Hardy, constructeur..... 12 et 64
Haro, négociant..... 7
Hayem aîné (S.), fabricant..... 34
Henry..... 10
Huet, ingénieur..... 47
Hugon, constructeur..... 53

Jacquin fils, confiseur..... 72
Jouanne, ingénieur..... 51
Labouret (Albert), architecte..... 8
Lambin, sellier..... 62
Lanée..... 13
Langlois, architecte..... 60
Latour, fabricant de chaussures..... 35
Laulerie, membre de la Société de photographie..... 9
Laurençot, fabricant..... 60
Laurent de Rillé, compositeur de musique..... 89
Laville, fabricant..... 35
Lavollée (Charles), administrateur de la Compagnie générale des omnibus.... 61
Le Bleu, ingénieur au corps impérial des Mines..... 53
Lecœuvre, professeur à l'École centrale des arts et manufactures..... 54
Lecoq, constructeur..... 59
Lecoq de Boisbaudran, directeur de l'École impériale de dessin..... 90
Leleux, artiste-peintre..... 92
Lissignol, ingénieur des mines..... 66
Louvet, fabricant..... 33
Marienval-Flamet, fabricant..... 35 et 95
Martelet (Joseph), ingénieur au corps impérial des mines..... 40
Martenot, ingénieur..... 48
Martin, constructeur..... 53
Mathieu, fabricant..... 11
Ménier, fabricant..... 91 et 72
Mercier, constructeur-mécanicien..... 55 et 56
Meslier (P.), fabricant..... 27
Moriceau, fabricant..... 49
Mourgeau, fabricant..... 18
Noisette, directeur des ateliers de la Compagnie générale des omnibus.... 62
Normand, ancien constructeur..... 59
Ohl, manufacturier..... 29
Paillard (Victor), fabricant..... 22
Parisot, coutelier..... 91
Paroissien, manufacturier..... 29
Payen (Alphonse), négociant..... 31
Périer (Paul), membre de la Société de photographie..... 9
Perrin, constructeur..... 54
Petit (Charles), fabricant..... 35
Petit-Jean, ingénieur..... 66
Peullier, fabricant..... 17
Picault (G.), fabricant de coutellerie... 20
Pingot, fabricant..... 26
Pissot, conservateur du bois de Boulogne..... IX
Pitet, fabricant..... 26
Poggiale, inspecteur général de la pharmacie militaire..... 69
Pompée (Philibert), directeur de l'École professionnelle d'Yvry..... 90
Poussielgue-Rusand, orfévre..... 21
Prillieux, membre de la Commission consultative de l'exposition d'agriculture..... VIII
Quillac (L.-A.), constructeur..... 47
Raimbert (J.), négociant..... 31
Renard, entrepreneur de travaux..... 58
Revollier jeune, constructeur..... 47
Richard, attaché au Ministère de la Maison de l'Empereur..... VIII
Ricord, négociant..... 46
Rondelet, fabricant..... 33
Rondot (Natalis), délégué de la chambre de commerce de Lyon..... 31
Rose (A.)..... 16
Rouffet, constructeur..... 53
Roulhac, négociant..... 7
Rousseau, fabricant..... 51
Rouzé (Hilaire)..... 68
Roy (Gustave), négociant..... 27
Sageret, ingénieur..... 66
Sajou, fabricant de dessins et de tapisseries..... 94
Saunier..... 23
Sautters, constructeur..... 65
Savalle fils, constructeur..... 50
Savoye..... 23
Scrive, fabricant..... 55 et 56
Serval, sous-chef à la direction générale des forêts..... 48
Servant, négociant..... 42
Sigaut, fabricant de biscuits..... 68
Singer, homme de lettres..... 92
Stehelin, constructeur..... 55 et 56
Suc, constructeur..... 53
Surloppe..... 16
Tabouriez..... 29
Tailbouis, fabricant..... 34
Teston, commissaire de l'exposition permanente de l'Algérie..... 38
Thénard (Le baron), membre de l'Institut..... 50
Thiébaut (Victor), fondeur en cuivre... 22
Thinet, fabricant de coutellerie..... 20
Thirion, constructeur..... 53

Touaillon (Charles) fils, ingénieur..... 50
Touaillon père, constructeur de moulins. 67
Touzet, fabricant..... 35
Trelon, ancien fabricant..... 39
Van Blarenberghe, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées. 95
Vatin jeune, manufacturier..... 29
Vauquelin, fabricant..... 30
Villeminot-Huart, filateur..... 55 et 56
Vitry jeune..... 20
Waaser, entrepreneur..... 65
Wattine-Bossut, manufacturier..... 29
Wolff, facteur de pianos..... 10

INGÉNIEURS DES SYNDICATS.

Bardin, ingénieur civil..... 57, 60, 95
Delannoy, conducteur des ponts et chaussées, délégué pour l'Exposition du Ministère des travaux publics.... 65
Dubois, ingénieur-adjoint..... 65
Durand, ingénieur-adjoint..... 55 et 56
Fabas, ingénieur de l'École centrale des arts et manufactures..... 61 et 62
Giraudeau, ingénieur de l'École centrale des arts et manufactures..... 49
Labeyrie, garde-mines..... 53
Landriau, ingénieur-adjoint..... 48
Lepainteur, ingénieur de l'École centrale des arts et manufactures..... 47 et 59
Martinot jeune, ingénieur civil..... 53
Mathiessen, ingénieur civil..... 65 et 66
Rouyer, ingénieur de l'École centrale des arts et manufactures..... 48 et 50
Sambuc, ingénieur civil..... 63
Simon, ingénieur de l'École centrale des arts et manufactures..... 55 et 56
Sincholle, ingénieur de l'École centrale des arts et manufactures..... 54
Thomas, ingénieur de l'École centrale des arts et manufactures..... 51
Vaillant, ingénieur civil..... 40

LISTE 17.

PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX.

AIN.

MM.

Lehon (Le comte), député au Corps législatif, *président.*
Bodin, député au Corps législatif, *vice-président.*
Picollet, *secrétaire adjoint.*

AISNE.

Haut-Plessis (Du), ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *président.*
Deviolaine, membre du conseil général, maire de Soissons, *vice-président.*
Duchesne, membre du conseil général, maire de Vervins, *vice-président.*
Gerbrois (De), maire de Château-Thierry, *vice-président.*
Picard (Ch.), président de la chambre de commerce de Saint-Quentin, *vice-président.*
Besson, membre du conseil général, maire de Guise, *secrétaire.*
Malézieux (Henri), négociant, *secrétaire.*

MM.

Marsaux, membre du conseil général, *secrétaire.*
Vallerand, agriculteur, *secrétaire.*
Vinchon, maire de Laon, *secrétaire.*

ALLIER.

Desmaroux de Gaulmin, député au Corps législatif, *président.*
Reynard, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *vice-président.*
Larminat (De), vice-président de la société d'agriculture, *secrétaire.*
Gouvenain (De), ingénieur au corps impérial des mines, *secrétaire adjoint.*

ALPES (BASSES-).

Clappier, membre du conseil général, *président.*
Barbaut-Lange, directeur de la ferme-école de Paillerols, *vice-président.*
Lutton, architecte, *secrétaire.*

ALPES (HAUTES-).

Gentil, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *président.*

Allier, directeur de la ferme-école de Berthaud, *vice-président.*

Amat, membre du conseil général, *vice-président.*

Goulain, architecte du département, *secrétaire.*

ALPES-MARITIMES.

Malausséna, membre du conseil général, maire de Nice, *président.*

Abbo, président de la chambre de commerce, *vice-président.*

Conte-Grandchamps, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *vice-président.*

Gazan, membre du conseil général, *vice-président.*

Pilar, négociant, *vice-président.*

Bonnaire, membre de la société d'agriculture, *secrétaire.*

ARDÈCHE.

Blanchon, filateur et moulinier, *président.*

Alleon (Henry), ancien président du tribunal de commerce, *vice-président.*

Cuchet (Gabriel), président du tribunal de commerce, *vice-président.*

Dejoux, président de la société d'agriculture, *vice-président.*

Destremx, propriétaire-agriculteur, *vice-président.*

Lafarge (De), fabricant de chaux hydraulique, *vice-président.*

Nier, maire de Privas, *vice-président.*

Bongarel, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

ARDENNES.

Cunin-Gridaine, fabricant de draps, *président.*

Estivant (Ed.), manufacturier, *vice-président.*

Lechanteur, maire de Charleville, *vice-président.*

Colle, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

Mialaret, agent-voyer en chef, *secrétaire.*

ARIÉGE.

Laurens, président de la société d'agriculture, *président.*

Espy (Dominique), membre du conseil général, *vice-président.*

Mercadier (Auguste), maire de Foix, *vice-président.*

Becq (Laurent), négociant, *secrétaire.*

Mussy, ingénieur au corps impérial des mines, *secrétaire.*

Vidalot, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

AUBE.

Argence, membre de la société d'agriculture, maire de Troyes, *président.*

Fontaine (Félix), président du tribunal de commerce, *vice-président.*

Blerzy, inspecteur des lignes télégraphiques, *secrétaire.*

Saussier (Louis), juge au tribunal de commerce, *secrétaire adjoint.*

AUDE.

Roques-Salvaza, député au Corps législatif, maire de Carcassonne, *président.*

Castel, membre de la chambre de commerce et du conseil général, *vice-président.*

Satgé, membre du conseil municipal de Carcassonne, *secrétaire.*

Cornet-Peyrusse, vice-président de la société d'agriculture, *secrétaire adjoint.*

AVEYRON.

Monseignat (De), membre du conseil général, *président.*

Boisse, ingénieur civil, *secrétaire.*

Delestrac, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

BOUCHES-DU-RHONE.

Armand, vice-président de la chambre de commerce, *président.*

Gimmig (Jules), membre de la chambre de commerce, *vice-président.*

Lonjon, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

Meissonnier, ingénieur en chef au corps impérial des mines, *secrétaire.*

CALVADOS.

Beaujour (David), président du tribunal de commerce de Caen, *président.*

Pierre (Isidore), correspondant de l'Institut, *vice-président.*

Morière, professeur de la faculté des sciences, *secrétaire.*

CANTAL.

Esquirou de Parieu, député au Corps législatif, maire d'Aurillac, *président.*

Creuzet, membre du conseil général, député au Corps législatif, *vice-président.*

Delalo, membre du conseil général, *vice-président.*

Durif, membre du conseil d'arrondissement, *vice-président.*

Lespinasse, maire de Murat, *vice-président.*

Durreuil, ingénieur, *secrétaire.*

Mirande (Dominique), avocat, *secrétaire.*

CHARENTE.

Gellibert des Seguins, député au Corps législatif, *président.*

Hennessy (Auguste), négociant, *vice-président.*

Lucas, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Emmery, membre du conseil général, *président.*

Fournier, membre du conseil d'arrondissement, *secrétaire.*

Auriol, directeur des constructions navales, *vice-président.*

Guillemain, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

CHER.

Nesle (Le comte de), député au Corps législatif, *président.*

Bourdaloue, ingénieur civil, *vice-président.*

Chabas, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *vice-président.*

D'Haranguier de Quincerot, président de la société d'agriculture, *vice-président.*

Gallicher, ingénieur civil, *secrétaire.*

Roger, architecte, *secrétaire.*

CORRÈZE.

Volmerange, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *président.*

Leclère, membre du conseil général, *vice-président.*

Lestourgie, capitaine d'artillerie, *vice-président.*

Lacombe, archiviste, *secrétaire.*

CORSE.

Vogin, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *président.*

Frasseto, ancien président de la société d'agriculture, *vice-président.*

Boutry, architecte, *secrétaire.*

Koziorowicz, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

Krafft, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

CÔTE-D'OR.

Thénard (Le baron Paul), membre de l'Institut, *président.*

Gaulin, président du comité central d'agriculture de Dijon, *vice-président.*

Maître (A.), président du comité d'agriculture de Châtillon, *vice-président.*

Percy (De), vice-président du comité d'agriculture de Sémur, *vice-président.*

Vergnette de la Motte (Le vicomte de), ingénieur au corps impérial des mines, *vice-président.*

Ladrey, professeur à la faculté des sciences de Dijon, *secrétaire.*

COTES-DU-NORD.

Legué, conseiller de préfecture, secrétaire général, *président.*

Dujardin, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *vice-président.*

Gaultier du Mottay, membre du conseil général, *secrétaire.*

CREUSE.

Sallandrouze de Larmornaix, député au Corps législatif, *président.*

Solliers (Le général De), propriétaire-agriculteur, *vice-président.*

Perathon (Cyprien), président de la chambre consultative des arts et manufactures, *secrétaire.*

DORDOGNE.

Marrot, inspecteur général des mines en retraite, *président.*

Crémoux (De), président de la société d'agriculture de Périgueux, *vice-président.*

Guillebot de Nerville, ingénieur en chef au corps impérial des mines, *secrétaire.*

DOUBS.

Bretillot, membre du conseil général, *président.*

Faucompré, commandant d'artillerie en retraite, *vice-président.*

Strolh, président du comité des forges à Audincourt, *vice-président.*

Castan, inspecteur des archives communales, *secrétaire.*

Chabaud-Latour (De), fabricant d'horlogerie, *secrétaire.*

Cuvinot, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

Résal, ingénieur au corps impérial des mines, *secrétaire.*

DRÔME.

Dupré de Loire, président de la société d'agriculture, *président.*

Larnage (Le comte de), propriétaire agriculteur, *vice-président.*

Sérusclat, président de la chambre des arts et manufactures, *vice-président.*

Cuenevier, imprimeur, *secrétaire.*

Lambert, filateur, *secrétaire.*

EURE.

Petit (Guillaume), député au Corps législatif, *président.*

Chauvel, manufacturier, *vice-président.*

Davilliers, manufacturier, *vice-président.*

Aribaut, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

EURE-ET-LOIR.

Reille (Le vicomte), député au Corps législatif, *président.*

Billard de Saint-Laumer, maire de Chartres, *vice-président.*

Levier-Huet, membre du conseil général, président du tribunal de commerce, *vice-président.*

Boutet, vétérinaire, *secrétaire.*

Vésian (De), ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

FINISTÈRE.

Le Guay (P.), conseiller de préfecture, *président.*

Briot, président de la société d'agriculture, *vice-président.*

Homon, négociant, *vice-président.*

Kerjégu (L. de), directeur de ferme-école, *vice-président.*

Aumaître, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

Rabot (Ch.), conseiller de préfecture, *secrétaire.*

GARD.

Laraume (De), premier président de la Cour impériale, *président.*

Aurès, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *vice-président.*

Beau, membre du conseil général, *vice-président.*

Matharel (De), receveur général, *secrétaire-trésorier.*

Révoil, architecte du gouvernement, *secrétaire.*

Roussel (Ernest), *secrétaire adjoint.*

GARONNE (HAUTE-).

Filhol, président de l'Académie des sciences, *président.*

Bach, professeur d'architecture à l'école des beaux-arts, *vice-président.*

Gaze, président de la société d'agriculture, *vice-président.*

Roquemaurel (De), capitaine de vaisseau en retraite, *vice-président.*

Baillet, professeur à l'école vétérinaire, *secrétaire.*

Barry, professeur à la faculté des lettres, *secrétaire.*

Mathier, laminoir de cuivre, *secrétaire.*

Planet (De), membre de la chambre de commerce, *secrétaire.*

Roschach, inspecteur des antiquités, *secrétaire.*

GERS.

Roque-Ordan (Le comte de la), président de la société départementale d'agriculture, *président.*

Bordas (De), ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *vice-président.*

Phiquepal, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

GIRONDE.

Brochon, maire de Bordeaux, *président.*

Cortez, membre de la chambre de commerce, *vice-président.*

Malaure, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *vice-président.*

Léon (Alex.), membre du conseil général, *secrétaire.*

Robaglia, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

Sourget (Adrien), ancien adjoint, *secrétaire.*

Vieillard (Albert), manufacturir, *secrétaire.*

HÉRAULT.

Pagézy (Jules), député au Corps législatif, *président.*

Regy, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *vice-président.*

Vialla (Louis), président de la société d'agriculture, *vice-président.*

Leenhardt (Ernest), propriétaire, *secrétaire.*

Saint-Pierre (Camille), professeur agrégé à la faculté de médecine, *secrétaire.*

ILLE ET-VILAINE.

Robinot de Saint-Cyr, maire de Rennes, *président.*

Le Tarouilly, président de la chambre de commerce, *vice-président.*

Bossey, ingénieur en chef au corps impérial des mines, *secrétaire.*

Vossier, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire adjoint.*

INDRE.

Thayer (Amédée), sénateur, *président.*

Veillat (Just), membre du conseil général, *vice-président.*

Le Grand (Gustave), agent-voyer en chef du département, *secrétaire.*

INDRE-ET-LOIRE.

Gouin (Eugène), président de la chambre de commerce, *président.*

Archambault, président du comice agricole de Loches, *vice-président.*

Peltereau (Placide), négociant, *vice-président.*

Quinemont (Le marquis de), député au Corps législatif, *vice-président.*

Chambert, membre du conseil municipal de Tours, *secrétaire.*

Mame (Paul) fils, imprimeur, *secrétaire.*

Rouillé-Courbe, ancien négociant, *secrétaire.*

ISÈRE.

Berthier, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *président.*

Duhamel, négociant, président du tribunal de commerce, *vice-président.*

Baudinot, ingénieur au corps impérial des mines, *secrétaire.*

JURA.

Boris, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *président.*

Jeantet (Théodore), président de la chambre consultative des arts et manufactures de Saint-Claude, *vice-président.*

Lamy, membre du conseil d'arrondissement de Saint-Claude, *vice-président.*

Jobez (Alphonse), maître de forges, *vice-président.*

Tinseau (De), propriétaire d'usines, membre du conseil général, *vice-président.*

Clertan, président du tribunal de commerce, *secrétaire.*

Ogérien (Le frère), directeur des écoles chrétiennes, *secrétaire.*

LANDES.

Marrast (Adolphe), membre du conseil général, *président.*

Guilloutet (De), député au Corps législatif, *vice-président.*

Crouzet, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

Dive, secrétaire de la société d'agriculture, *secrétaire.*

Ritter, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

LOIR-ET-CHER.

Vibraye (Le marquis de), président du comice agricole, *président.*

Henry, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *vice-président.*

Nadaillac (Le marquis de), membre de la société archéologique, *vice-président.*

Salvat, secrétaire du comice agricole, *vice-président.*

Jollois, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

Pochet, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

LOIRE.

Balay (Francisque), député au Corps législatif, *président.*

Duchevalard, membre du conseil général, *vice-président.*

Jouffray, colonel d'artillerie, *vice-président.*

Vougy (Le comte de), président de la société d'agriculture, *vice-président.*

Cacarrié, ingénieur en chef au corps impérial des mines, *secrétaire.*

Euverte, sous-directeur des forges de Terrenoire, *secrétaire.*

Gerentet, fabricant, *secrétaire.*

LOIRE (HAUTE-).

Calemard de Lafayette (Charles), membre du conseil général, *président.*

André-Courtial, président du conseil des prud'hommes, *vice-président.*

Aymard, membre de la société d'agriculture, *vice-président.*

Chouvon, directeur de la ferme-école de Nolhac, *vice-président.*

Balme (Louis), propriétaire, *secrétaire.*

Robert (Charles), fabricant, *secrétaire adjoint.*

LOIRE-INFÉRIEURE.

Arnous-Rivière, membre du conseil général, *président.*

Sesmaisons (le comte de), président de la société d'agriculture, *vice-président.*

Bobierre, professeur de chimie, *secrétaire.*

Marionneau, secrétaire de la Commission des musées, *secrétaire.*

LOIRET.

Daudier, manufacturier, président de la chambre de commerce, *président.*

Perrot, vice-président de la chambre d'agriculture, *vice-président.*

Vignat, membre du conseil général, maire d'Orléans, *vice-président.*

Sainjon, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

Langalerie (De), directeur du musée de peinture, *secrétaire adjoint.*

LOT.

Murat (Le comte Joachim), député au Corps législatif, membre du conseil général, *président.*

Caviole, docteur en médecine, *vice-président.*

Materre, membre du conseil général, *vice-président.*

Rolland, juge de paix, *vice-président.*

Demeaux, président de comice agricole, *secrétaire.*

Bouygues, agriculteur, *secrétaire adjoint.*

Cantarel, chef de bureau de la société agricole, *secrétaire adjoint.*

Izarn, juge, secrétaire de la société agricole, *secrétaire adjoint.*

Lacarrière, juge de paix, *secrétaire adjoint.*

LOT-ET-GARONNE.

Amblard (Chéri), propriétaire-agriculteur, *président.*

Bonhomme, propriétaire-agriculteur, *vice-président.*

Laroque (Charles de), propriétaire-agriculteur, *vice-président.*

Goux, vétérinaire, *secrétaire.*

Magen, pharmacien, *secrétaire.*

LOZÈRE.

Odilon de Charpal, membre du conseil général, *président.*

Roussel (Théophile), membre du conseil général, *vice-président.*

Lescure (De), membre de la chambre consultative, à Mende, *secrétaire.*

Tastu, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

MAINE-ET-LOIRE.

Lainé-Laroche, vice-président de la chambre de commerce, *président.*

Courtillier (Auguste), vice-président du comice agricole de Saumur, *vice-président.*

Loyer, président de la chambre consultative des arts et manufactures, *vice-président.*

Besson (Léon), président du tribunal de commerce, *secrétaire.*

Blavier, ingénieur au corps impérial des mines, *secrétaire.*

Brossard de Corbigny, ingénieur au corps impérial des mines, *secrétaire.*

Fonteneau, président de la société d'horticulture de Cholet, *secrétaire.*

MANCHE.

Auvray, négociant, *vice-président.*

Saint-Germain (De), député au Corps législatif, *vice-président.*

Tocqueville (Le comte de), membre du conseil général, *vice-président.*

Didier, architecte et conservateur du musée, *secrétaire.*

Lepingard, chef de division à la préfecture, *secrétaire.*

Rupelle (De la), payeur, *secrétaire.*

MARNE.

Werlé, député au Corps législatif, *président.*

Perrier (Charles), membre du conseil général, maire d'Épernay, *vice-président.*

Perrier (Eugène), membre de la chambre de commerce, *vice-président.*

Picart, président du comice agricole de Sainte-Menehould, *vice-président.*

Chandon de Briailles (Paul), négociant, *secrétaire.*
Duchataux, président du comice agricole de Reims, *secrétaire.*
Savy, agent-voyer en chef, *secrétaire.*

MARNE (HAUTE-).

Mion, président du tribunal de commerce, *président.*
Duporcq, ingénieur au corps impérial des mines, *secrétaire.*

MAYENNE.

Mercier (Le baron), député au Corps législatif, *président.*
Lelasseux, membre du conseil général, *vice-président.*
Roussel, membre du conseil général, *vice-président.*
Toutain (Ch.), président de la chambre et du tribunal de commerce, *vice-président.*
Fournier, maire de Château-Gontier, *secrétaire.*
Lahougue, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*
Sarcus (Le baron de), président de la société d'agriculture et de la société archéologique, *secrétaire.*

MEURTHE.

Buquet (Le baron), député au Corps législatif, *président.*
Drouot (Le vicomte), député au Corps législatif, *vice-président.*
Élie-Baille, président de la chambre de commerce, *vice-président.*
Buquet (Paul), directeur de la saline de Dieuze, *secrétaire.*
Meixmoron de Dombasle, fabricant d'instruments aratoires, *secrétaire.*

MEUSE.

Bompard (Henry), président de la chambre de commerce, *président.*
Henry (Paul), membre de la chambre et du tribunal de commerce, *vice-président.*
Jacquot (Jules), président du tribunal de commerce, *vice-président.*
Démoget, ingénieur civil et architecte, *secrétaire.*
Laguerre-Verly, fabricant, *secrétaire.*

MORBIHAN.

Lallement, maire de Vannes, *président.*
Bellinger, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *vice-président.*
Massabiau, secrétaire général de la préfecture, *vice-président.*
Fouquet (Le docteur), président de la société d'agriculture, *secrétaire.*

MOSELLE.

Maréchal (Félix), membre du conseil général, maire de Metz, *président.*
Didion (Le général), membre du conseil municipal, *vice-président.*
Marcus, membre du conseil général, *vice-président.*
Barré, ingénieur au corps impérial des mines, *secrétaire.*
Worms, membre de la chambre du commerce, *secrétaire adjoint.*

NIÈVRE.

Boucaumont, député au Corps législatif, *président.*
Benoist d'Azy (Le comte), propriétaire-agriculteur, *vice-président.*
Marielle, directeur des constructions navales, *vice-président.*
Saint-Phalle (Le marquis de), membre du conseil général, *vice-président.*
Boucaumont (Adolphe), ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

NORD.

Crespel (Ch.), président du tribunal de commerce, *vice-président.*
Ernoult-Bayart, apprêteur et filateur, maire de Roubaix, *vice-président.*
Corenwinder, agronome, *secrétaire.*
Girardin, doyen de la faculté des sciences, *secrétaire.*

OISE.

Bellon, maire de Beauvais, *président.*
Corberon (Le baron de), député au Corps législatif, *vice-président.*
Plancy (Le vicomte de), député au Corps législatif, *vice-président.*
Gossin, professeur d'agriculture, *secrétaire.*
Salis (Le vicomte Paul de), propriétaire-agriculteur, *secrétaire adjoint.*

ORNE.

Le Rat de Magnitot, préfet, *président.*
Saint-Clair (De), ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *vice-président.*

Sicotière (Léon de la), membre du conseil général, *vice-président.*

Arnoul, architecte du département, *secrétaire.*

Le Guay (Le baron), membre du conseil général, *secrétaire.*

PAS-DE-CALAIS.

Herlincourt (Le baron d'), député au Corps législatif, *président.*

Decrombecque, membre du conseil d'arrondissement, *vice-président.*

Jourdain, député au Corps législatif, *vice-président.*

Raffeneau de Lisle, président du tribunal de commerce, *secrétaire.*

Wailly (De), ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

PUY-DE-DÔME.

Lecoq, président de la chambre de commerce, *président.*

Renoux, président du tribunal de commerce, *vice-président.*

Jaloustre, chef de division à la préfecture, *secrétaire.*

PYRÉNÉES (BASSES-).

Dariste, sénateur, *président.*

Labat, membre du conseil général, *vice-président.*

Larrabure, député au Corps législatif, *vice-président.*

Genreau, ingénieur au corps impérial des mines, *secrétaire.*

Sers, président du comice agricole, *secrétaire.*

PYRÉNÉES (HAUTES-).

Castelmore (De), président du comice agricole, *président.*

Geruzet fils, manufacturier, *vice-président.*

Burg de Labrit, sous-directeur de la ferme-école de Viscos, *secrétaire.*

Frossard, *secrétaire.*

Peslin, ingénieur au corps impérial des mines, *secrétaire.*

PYRENÉES-ORIENTALES.

Passama, maire de Perpignan, *président.*

Noé, membre du conseil général, *secrétaire.*

Vignols, architecte du département, *secrétaire.*

RHIN (BAS-).

Coumes, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *président.*

Dubocq, ingénieur en chef au corps impérial des mines, *secrétaire.*

RHIN (HAUT-).

Pausard, préfet, *président honoraire.*

Rieder (Amédée), manufacturier, *président.*

Dollfus (Auguste), président de la société industrielle de Mulhouse, *secrétaire.*

RHÔNE.

Bonnet (Jules), président du conseil des prud'hommes, *président.*

Jourdeuil, directeur du musée d'art et d'industrie, *secrétaire.*

SAÔNE (HAUTE-).

Bouvier (Le baron), membre du conseil général, *président.*

Andelarre (Le marquis d'), député au Corps législatif, *vice-président.*

Martelet, banquier, maire de Lure, *vice-président.*

Revon, membre du conseil général, maire de Gray, *vice-président.*

Dormoy, ingénieur au corps impérial des mines, *secrétaire.*

Bezançon, membre du conseil général, *secrétaire.*

Perron, receveur municipal, *secrétaire.*

SAÔNE-ET-LOIRE.

Chapuys-Montlaville (Le baron de), sénateur, *président.*

Chagot (Jules), député au Corps législatif, *vice-président.*

Chiseuil (De), député au Corps législatif, *vice-président.*

Deseilligny, directeur des établissements du Creusot, *vice-président.*

Guichard-Potheret, président de la chambre de commerce, *vice-président.*

Piot, membre du conseil général, maire de Mâcon, *vice-président.*

Chaise (De la), ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

Pellorce (Ch.), conseiller de préfecture, *secrétaire.*

SARTHE.

Chalot-Pasquer, membre du conseil général, maire du Mans, *président.*

Vétillart, membre du conseil général, *vice-président.*

Julien, ingénieur au corps impérial des mines, *secrétaire.*

Heurtebize, ingénieur civil, *secrétaire adjoint.*

SAVOIE.

Alexandry (D'), maire de Chambéry, *président.*

Chapperon, président du tribunal et de la chambre de commerce, *vice-président.*

Bonjean, secrétaire perpétuel de la société centrale d'agriculture, *secrétaire.*

Tochon (Pierre), conseiller d'arrondissement, *secrétaire adjoint.*

SAVOIE (HAUTE-).

Lachenal, président du comice agricole, *président.*

Bartholoni, député au Corps législatif, *vice-président.*

Laeuffer père, membre du conseil général, *vice-président.*

Pissard, député au Corps législatif, *vice-président.*

Bachet (François), tanneur, *secrétaire.*

SEINE.

Blanche (Alfred), conseiller d'état, secrétaire général de la préfecture, *président.*

Darblay jeune, député au Corps législatif, *vice-président.*

Pelouze, membre du conseil général, *vice-président.*

Poisson (Le baron), ancien officier d'artillerie, membre du conseil général, *secrétaire.*

Thibaut (Germain), membre du conseil général, *secrétaire.*

Rocheron, chef du bureau de l'agriculture et du commerce à la préfecture, *secrétaire adjoint.*

SEINE-ET-MARNE.

Marx, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *président.*

Laffilley, secrétaire du comice agricole de Melun, *secrétaire.*

SEINE-ET-OISE.

Padoue (Le duc de), vice-président du conseil général, *président.*

Duverger, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *vice-président.*

Pourtalès (Le comte de), membre du comice agricole, *vice-président.*

Dessus, chef du cabinet et de la division du secrétariat, *secrétaire.*

Gratiot (Amédée), directeur-gérant de la papeterie d'Essonnes, *secrétaire.*

Joly (T.), constructeur mécanicien, *secrétaire.*

Richard de Jouvance, ingénieur civil, secrétaire archiviste du comice agricole, *secrétaire.*

SEINE-INFÉRIEURE.

Barbet (Henry), député au Corps législatif, *président.*

Bourdon (Mathieu), président de la chambre de commerce d'Elbeuf, *vice-président.*

Pouyer-Quertier, député au Corps législatif, *vice-président.*

Cordier (Alph.), membre de la chambre de commerce de Rouen, *secrétaire.*

Fauchet, président de la société centrale d'agriculture, *secrétaire adjoint.*

Langlois d'Estaintot, président de la société d'émulation du commerce et de l'industrie, *secrétaire adjoint.*

SÈVRES (DEUX-).

Deglaude, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *président.*

Meschinet (De), docteur en médecine, *vice-président.*

Darcourt, chef de la division du secrétariat à la préfecture, *secrétaire.*

SOMME.

Cornuau, conseiller d'état, préfet, *président.*

Vulfran-Mollet, membre du conseil général, *vice-président.*

Ponche (Narcisse), membre du conseil municipal, *secrétaire.*

Thuillier, professeur d'agriculture, *secrétaire adjoint.*

TARN.

Gisclard, chimiste, *président.*

Olombel, membre du conseil général, *vice-président.*

Voisins-Lavernière (De), président du comice agricole de Lavaur, *vice-président.*

Decazes (Le baron), président du comice agricole d'Alby, *secrétaire.*

France (De), directeur de la ferme-école de Mandoul, *secrétaire.*

TARN-ET-GARONNE.

Schlœsing, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *président.*

Catusse, président du comice agricole, maire de Moissac, *vice-président.*

Doumerc, président du tribunal de commerce, *vice-président.*

Taupiac (Louis), président du comice agricole de Castelsarrasin, *vice-président.*

Deymié, *secrétaire.*

Lagrège-Fossat, membre de la chambre consultative de Moissac, *secrétaire.*

Raby (Élisée), membre de la chambre consultative de Moissac, *secrétaire.*

VAR.

Collet-Meygret, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *président.*

Caussemille-Amic, négociant, *vice-président.*

Mathieu, membre du conseil général, *vice-président.*

Pons-Peyruc, ingénieur civil, président de la chambre et du tribunal de commerce de Toulon, *vice-président.*

Blachas, membre du conseil d'arrondissement, *secrétaire.*

Guérin, ingénieur civil, architecte du département, *secrétaire.*

Mouraille, constructeur de machines, *secrétaire.*

Raynaud (Victor), agronome, membre de la société d'agriculture, *secrétaire.*

VAUCLUSE.

Verdet, président de la chambre de commerce, *président.*

Gendarme, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *vice-président.*

Favre de Thierrens, négociant, *secrétaire.*

VENDÉE.

Forestier, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *président.*

Majou de La Débuterie, maire de Rochetréjoux, *vice-président.*

Pequin (Léon), filateur, maire de Cugand, *vice-président.*

Merland (Charles), président de la société d'horticulture, *secrétaire.*

Querqui, membre du conseil général, maire de Puybelliard, *secrétaire.*

VIENNE.

Robert de Beauchamp, député au Corps législatif, *président.*

Bourbeau, président du comice agricole de Saint-Georges, *vice-président.*

Ferrand, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *vice-président.*

Ménard, ancien proviseur, *secrétaire.*

Larclause (De), directeur de la ferme-école de Monts, *secrétaire adjoint.*

Malapert, chimiste, *secrétaire adjoint.*

VIENNE (HAUTE-).

Petit (Léon), président du tribunal de commerce, *président.*

Bouillon (Jules), maître de forges, président de la chambre de commerce, *vice-président.*

Pouyat (Émile), fabricant, *vice-président.*

Alluaud (Victor), fabricant, *secrétaire.*

Ardant (Henri), fabricant, *secrétaire.*

VOSGES.

Buffet, député au Corps législatif, *président.*

Geliot, membre du conseil général, *vice-président.*

Maud'heux, maire d'Épinal, *vice-président.*

Journet, membre du conseil d'arrondissement, *secrétaire.*

Laurent (Jules), directeur du musée, *secrétaire.*

Prud'homme, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire.*

Pruines (De), maître de forges, membre du conseil général, *secrétaire.*

YONNE.

Martineau des Chesnez (Le baron), membre du conseil général, maire d'Auxerre, *président.*

Couturat, membre du conseil général, maire de Joigny, *vice-président.*

Deligand, membre du conseil général, maire de Sens, *vice-président.*

Cotteau, juge à Auxerre, *secrétaire.*

Lepère, secrétaire du comice agricole et viticole de l'arrondissement d'Auxerre, *secrétaire.*

LISTE 18.

COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES EXPOSITIONS D'AGRICULTURE, CHARGÉE DE LA CONFECTION DES PLANS, DE L'INSTALLATION DES PRODUITS ET DE LA DIRECTION DES CONCOURS.

MM.

Albert de Saint-Léger, propriétaire-agriculteur, membre du conseil général de la Nièvre, *président.* — *France.*

Alphand, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, chef du service des promenades et plantations de la ville de Paris, *vice-président.* — *France.*

Duclos, propriétaire agriculteur, *vice-président.* — *France.*

Du Pré, ingénieur en chef honoraire des ponts et chaussées, *vice-président.* — *Belgique.*

Behr (De), propriétaire agriculteur, membre du conseil général du Morbihan. — *France.*

Borie (Victor), rédacteur en chef de *l'Écho agricole.* — *France.*

Decauville, propriétaire agriculteur. — *France.*

Lesage, sous-chef de la division des établissements agricoles de la Couronne. — *France.*

Magne, membre de l'Académie impériale de médecine, directeur de l'École vétérinaire d'Alfort. — *France.*

Pluchet, propriétaire-agriculteur. — *France.*

MM.

Prillieux (Ed.), propriétaire. — *France.*

Tisserand, chef de la division des établissements agricoles de la Couronne. — *France.*

Trousseau (G.), administrateur et directeur des fermes et cultures de la Compagnie générale des omnibus. — *France.*

Van den Broek, consul général, membre de la commission royale. — *Pays-Bas.*

Hüffer, commissaire délégué. — *Prusse et Confédération de l'Allemagne du Nord.*

Giordano, inspecteur général des mines, commissaire délégué. — *Italie.*

Beckwith, président de la commission centrale des États-Unis d'Amérique, commissaire. — *États-Unis d'Amérique.*

Brandreth-Gibbs, inspecteur des machines agricoles au Champ de Mars et à Billancourt. — *Grande-Bretagne.*

Albert Le Play, docteur en médecine, propriétaire agriculteur, *secrétaire.*

Richard, attaché au ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts, *secrétaire-adjoint.*

LISTE 19.

COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES EXPOSITIONS D'HORTICULTURE CHARGÉE DE LA DIRECTION DES CONCOURS.

MM.

Brongniart, membre de l'Institut, professeur au muséum d'histoire naturelle, *président.*

Alphand, ingénieur en chef au corps impérial des ponts et chaussées, chef du service des promenades et plantations de la ville de Paris, *vice-président.*

Bouchard-Huzard (L.), secrétaire général de la société d'horticulture impériale et centrale de France.

Gayffier (De), inspecteur des forêts.

MM.

Hardy, jardinier en chef au potager impérial de Versailles.

Leroy (Isidore), pépiniériste.

Pissot, inspecteur des forêts, conservateur du bois de Boulogne.

Rivière (Aug.), jardinier en chef du jardin du Luxembourg.

Vilmorin (Henri), négociant.

Barillet, jardinier en chef de la ville de Paris, *secrétaire.*

LISTE 20.

COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES EXPOSITIONS D'ARBORICULTURE ET DE CULTURE MARAÎCHÈRE CHARGÉE DE LA DIRECTION DES CONCOURS.

MM.

Gayffier (De), inspecteur des forêts.

Pissot, inspecteur des forêts, conservateur du bois de Boulogne.

MM.

Rivière (Aug.), jardinier en chef du jardin du Luxembourg.

LISTE 21.

COMITÉ DES POIDS, MESURES ET MONNAIES.

MM.

Mathieu, membre de l'Institut et du bureau des longitudes, *président.*

Edmond Becquerel, membre de l'Institut, professeur au Conservatoire impérial des arts et métiers, *secrétaire.*

Baudrillart, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, *secrétaire.*

B. de Chancourtois, ingénieur en chef et professeur à l'École impériale des mines, secrétaire de la Commission impériale.

Julien, directeur du commerce intérieur au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Péligot, membre de l'Institut, vérificateur des essais à la Monnaie de Paris.

E.-H. von Baumhauer, membre de l'Académie des sciences et de la Commission royale des Pays-Bas.

Du Pré, ingénieur en chef des ponts et chaussées, commissaire de la Belgique.

G. Magnus, membre de l'Académie royale des sciences et professeur à l'Université de Berlin, membre du Comité central de la Confédération des États de l'Allemagne du Nord.

Varrentrapp, professeur à l'École polytechnique, à Brunswick.

Max Günther, ingénieur, pour la Hesse, Bade, le Wurtemberg et la Bavière.

MM.

Le baron de Burg, conseiller aulique, vice-président de la commission I. R. d'Autriche.

Le baron Hock, pour l'Autriche.

Le chevalier de Parmentier, pour l'Autriche.

Feer-Herzog, conseiller national à Aarau, commissaire de la Suisse.

Ramon de la Sagra, pour l'Espagne.

Guerrero, intendant honoraire des finances, pour l'Espagne.

Le Maire, commissaire adjoint du Danemark.

De Fahnehjelm, commissaire de la Suède.

Christiensen, commissaire de la Norwége.

B. Jacobi, conseiller d'État actuel, membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

Le général major Gloukoff, conservateur du dépôt des étalons légaux des poids et mesures, à Saint-Pétersbourg.

Faustin Malaguti, recteur de l'Académie de Rennes, pour l'Italie.

Giordano, inspecteur général des mines, commissaire d'Italie.

Le colonel Essad-Bey, directeur de l'École militaire ottomane à Paris.

Joseph Claude, négociant, membre de la Commission égyptienne.

Le général comte caïd Nissim Semama, pour le Maroc.

Valensi, commissaire pour Tunis.

De Porto-Alegre, pour le Brésil.

Samuel B. Ruggles, Esq., pour les États-Unis d'Amérique.

Leone Levi, professeur de droit commercial au *King's College* à Londres, docteur en économie politique, *secrétaire*.

Le colonel Younghusband, pour la Grande-Bretagne.

Ch. de Billy, auditeur à la Cour des comptes, *secrétaire adjoint*.

De Lapparent, ingénieur au corps impérial des mines, *secrétaire adjoint*.

Peigné, lieutenant d'artillerie, *secrétaire adjoint*.

Le vicomte d'Ussel, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire adjoint*.

LISTE 22.

COMITÉ DE VENTILATION.

MM.

Callon (J.), ingénieur en chef au corps impérial des mines, *président*.

Callon (Ch.), professeur à l'Ecole centrale des arts et manufactures.

Cheysson (E.), ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées.

Houzeau, chimiste.

MM.

Piarron de Mondésir, ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées.

Tresca, sous-directeur du Conservatoire impérial des arts et métiers.

D'Ussel (Le vicomte), ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées, *secrétaire*.

LISTE 23.

COMITÉS DE L'EXPOSITION DES OEUVRES MUSICALES.

COMITÉ DE LA COMPOSITION MUSICALE.

MM.

Rossini, membre de l'Institut, *président d'honneur*.

Auber, membre de l'Institut, *president*.

Th. de Banville, homme de lettres.

J. Barbier, homme de lettres.

Berlioz, membre de l'Institut.

Carafa, membre de l'Institut.

Félicien David, membre de l'Institut.

Eugène Gautier, professeur au Conservatoire impérial de musique.

Théophile Gautier, homme de lettres.

Georges Kastner, membre de l'Institut.

Le général Mellinet, sénateur.

Le prince Poniatowski, sénateur.

Reber, membre de l'Institut.

De Saint-Georges, homme de lettres.

Ed. Thierry, administrateur général du théâtre Français.

Ambroise Thomas, membre de l'Institut.

Verdi, membre de l'Institut.

Ernest L'Épine, conseiller référendaire à la cour des comptes, *secrétaire*.

Ramond, auditeur au conseil d'Etat, *secrétaire-adjoint*.

COMITÉ DE L'EXÉCUTION MUSICALE.

1re section. — Concerts avec orchestre et chœurs.

MM.

Félicien David, *président*.

Victor Massé, professeur au Conservatoire impérial de musique.

Mermet, compositeur de musique.

Edouard Rodrigues.

Georges Hainl, chef d'orchestre de l'Académie impériale de musique, *secrétaire*.

2e section. — Festivals et concerts orphéoniques.

Ambroise Thomas, membre de l'Institut, *président*.

Le marquis de Bétusy.

Boïeldieu, compositeur de musique.

Jules Cohen, professeur au Conservatoire impérial de musique.

Léon Féret.

Le général de Lartigue.

Lecomte.

Laurent de Rillé, compositeur de musique, *secrétaire*.

3e section. — Fanfares et musiques d'harmonie, musiques militaires.

Le général Mellinet, sénateur, *président.*
Georges Kastner, membre de l'Institut.
Oscar Commettant, homme de lettres.
Le général Lichtlin.
Paulus, chef de musique de la Garde de Paris.
Le général Rose.
De Villiers.
Émile Jonas, inspecteur de musique militaire, *secrétaire.*

LISTE 24.

COMITÉS DE LA NAVIGATION DE PLAISANCE ET DES EXPÉRIENCES DE SAUVETAGE.

COMITÉ D'ADMISSION.

MM.
Gabriel Benoît-Champy, *président.*
Albert Carpentier.
Charles Dassy.
Adrien Fleuret.
Lucien More.
Eugène Pérignon.
Gilbert Viard, *secrétaire.*

COMITÉ INSTITUÉ EN JURY SPÉCIAL.

MM.
Gabriel Benoît-Champy, *président.*
Bruyère.
Convers.
Ch. Dassy.
Eug. Pérignon.
Pothier.
Adrien Fleuret, *secrétaire.*

LISTE 25.

COMMISSION D'ENCOURAGEMENT POUR LES ÉTUDES DES OUVRIERS.

MM.
Devinck, ancien président du tribunal de commerce de la Seine, membre de la Commission impériale, *président.*
Dillais (Victor), membre du conseil municipal de Paris, *secrétaire.*
Baugrand, membre du jury des récompenses, *secrétaire.*
Desvernay (Arnould), chef de service près la Commission impériale, *secrétaire.*
Arnaud-Jeanti, membre du conseil municipal de Paris.
Balsan, membre du jury des récompenses.
Barbedienne, membre du jury des récompenses.
Barbezat, maître de forges et fondeur.
Bignon (Louis), membre suppléant du jury des récompenses.
Binder, membre du jury des récompenses.
Blaise (des Vosges), homme de lettres.
Butat, secrétaire au *Moniteur universel.*
Callou, négociant.
Carlhian, membre du jury des récompenses.
Chevet, ancien négociant.
Christofle, membre du jury des récompenses.

MM.
Dentu, libraire-éditeur.
Dommartin, membre du jury des récompenses.
Dréolle, membre du jury des récompenses.
Ducling, membre du jury des récompenses.
Durenne, maître de forges.
Dusautoy, membre du jury des récompenses.
Fauler, membre du jury des récompenses.
Flaxland, négociant.
Fourdinois, fabricant.
Froment-Meurice (Émile), fabricant.
Germain, fabricant.
Gillou, manufacturier.
Girardin (Émile de), ancien député au Corps législatif.
Godillot, membre du jury des récompenses.
Goulin, membre du jury des récompenses.
Grellou, négociant.
Groult, fabricant.
Haas, membre du jury des récompenses.
Halphen (Germain), membre du jury des récompenses.
Klein, adjoint au maire du XVIe arrondissement de Paris.

Koenigswarter, membre du conseil municipal de Paris.
Jenty, directeur gérant du journal *la France*.
Larsonnier, membre du jury des récompenses.
Latour, membre du jury des récompenses.
Laville, membre du jury des récompenses.
Lebaudy (J.), manufacturier.
Lebel, maire du XIIIe arrondissement de Paris.
Lenoir, membre du conseil municipal de Paris.
Lévy (Fr.), maire du XIe arrondissement de Paris.
Louvet, président du tribunal de commerce de la Seine, membre du jury des récompenses.
Ménier, membre du jury des récompenses.
Michau, juge au tribunal de commerce de la Seine.
Michel (Léon), rédacteur au *Moniteur universel*.
Moréno-Henriqués, membre du jury des récompenses.
Muron (Casimir), négociant.
Mourceau, négociant.
Normand, membre du jury des récompenses.
Payen (Alph.), membre du jury des récompenses.
Pereire (Henri).
Picard, membre du conseil municipal de Paris.
Plée (Léon), membre du jury des récompenses.
Ravaut, membre du conseil municipal de Paris.
Renard, membre du jury des récompenses.
Rondelet, manufacturier.
Roulhac, membre du jury des récompenses.
Rouvenat, joaillier-bijoutier.
Salmon, membre du jury des récompenses.
Sauvage, membre de la chambre de commerce de Paris.
Servant, membre du jury des récompenses.
Teissonnière, membre du jury des récompenses.
Thibaut (Germain), membre du jury des récompenses.
Thiébaut, maire du Xe arrondissement de Paris.
Varin, membre du jury des récompenses.
Vitu (Auguste), membre du jury des récompenses.

LISTE 26.

SERVICES DIVERS.

SERVICE MÉDICAL.

MÉDECIN EN CHEF.

M. Gosselin, professeur à la Faculté de médecine de Paris, chirurgien de l'hôpital de la Charité, membre de l'Académie de médecine.

MÉDECINS PRINCIPAUX.

MM.

Blachez, agrégé à la Faculté de médecine de Paris, médecin du bureau central.
Desnos, médecin des hôpitaux.
Gombault, médecin des hôpitaux.
Houël, agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
Labbé, agrégé à la Faculté, chirurgien de l'hôpital Saint-Antoine.
Paul, agrégé à la Faculté, médecin des hôpitaux.
Tillaux, agrégé à la Faculté, chirurgien de l'hôpital Saint-Antoine.

MÉDECINS.

MM.

Barbeu-Dubourg, ancien interne des hôpitaux.
Barré.
Bergeron (Henri), ancien interne des hôpitaux.
Bertholle, ancien interne des hôpitaux.
Boucard.
Brémond.
Corlieu.
Couttin.
Davesne.
Desortiaux.
Dujardin-Beaumetz, chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris.
Elleaume.
Fabre.
Gallois.
Gouraud, ancien interne des hôpitaux.
Hulot.
Jarriand.
Ley.
Malhéné, ancien interne des hôpitaux.
Martin (Aimé), ancien interne des hôpitaux.
Moynier (Eug.), ancien interne des hôpitaux.
Nicaise, prosecteur à l'amphithéâtre des hôpitaux.
Portefaix.
Saurel.
Topinart, ancien interne des hôpitaux.
Vauréal (De), ancien interne des hôpitaux.
Verliac, ancien interne des hôpitaux.
Wertheim.

Sinoquet, *infirmier*.

SERVICE DE LA PUBLICITÉ.

MM.

Guyot-Montpayroux, *chef de service* de février 1865 à août 1867.
Ed. Sudre, avocat, *sous-chef de service.*
R. de Saint-Félix d'Amoreux, *rédacteur.*
R. Ferrère, *attaché.*
Espargillière, *expéditionnaire.*

SERVICES DES RÉCLAMATIONS ET DES CONCESSIONS.

MM.

Arnould Desvernay, *chef de service.*
Ledentu, *rédacteur.*
André Dielissen, *expéditionnaire.*

SERVICES DÉLÉGUÉS PAR DIVERSES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES.

MM.

Archer, officier de paix.
Saint-Clair, capitaine-ingénieur des sapeurs-pompiers.
Bax, directeur du bureau de poste.
De Chauveron, puis de Thierry, directeurs du bureau télégraphique.
Lespinette, sous-inspecteur des douanes.
Leroyer, contrôleur principal des douanes.
Carrère, contrôleur de l'octroi.
Moréno-Henriquès, directeur de la manutention de la chambre de commerce de Paris.

LISTE 27.

ARCHITECTES CHARGÉS DE COMPOSER LES TROPHÉES DE LA CÉRÉMONIE DES RÉCOMPENSES.

(Ces trophées représentaient les différents groupes de la classification.)

MM.

Groupe I. — Aldrophe, architecte de la Commission impériale.
Groupe II. — Drevet, architecte de la Commission égyptienne.
Groupe III. — Le Roux, architecte de la section française.
Groupe IV. — Léon Parvillée, architecte de la Commission ottomane.
Groupe V. — Alfred Chapon, architecte des Commissions de Tunis, du Maroc, de la Chine, du Japon, de Siam, du Brésil et des républiques américaines.

MM.

Groupe VI. — Hangard, ingénieur des arts et manufactures, chef du service de l'installation dans la galerie du Travail.
Groupe VII. — Hieser, architecte de la Commission autrichienne.
Groupe VIII. — Courtépée, architecte de la section française.
Groupe IX. — Hochereau, architecte attaché au service du Parc.
Groupe X. — Rumpelmayer, architecte de la Commission portugaise.

LISTE 28.

ÉTABLISSEMENTS ET PERSONNES QUI ONT PARTICIPÉ A L'EXPOSITION DES ŒUVRES DE L'HISTOIRE DU TRAVAIL[1].

FRANCE.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.

ARCHIVES.

Archives de la Vienne.
Archives de l'Yonne.
Archives du Gard.

BIBLIOTHÈQUES.

Bibliothèque d'Auxerre.
Bibliothèque de Laon.

[1] Voir la liste 13, page 402, pour la composition de la Commission de l'histoire du travail, en y ajoutant le nom de M. le baron Alphonse de Rothschild, omis par erreur sur cette liste.

Bibliothèque de Poitiers.
Bibliothèque de Reims.
Bibliothèque de Troyes.
Bibliothèque de Versailles.

CATHÉDRALES.

Cathédrale d'Angers.
Cathédrale d'Auch.
Cathédrale de Chartres.
Cathédrale de Limoges.
Cathédrale de Reims.
Cathédrale de Rouen.
Cathédrale de Strasbourg.
Cathédrale de Sens.
Cathédrale de Soissons.
Cathédrale de Troyes.

COLLÉGES.

Collége libre de Billom (Puy-de-Dôme).
Collége de Vervins (Aisne).

COMMUNAUTÉS.

Bénédictines de Verneuil (Eure).
Dames Augustines d'Arras.
Ursulines d'Arras.

ÉGLISES.

Église d'Annezin (Nord).
Église d'Ascq (Nord).
Église d'Avesne-le-Comte (Pas-de-Calais).
Église de Billanger (Haute-Loire).
Église de Bousbecques (Nord).
Église de Cellette (Loir-et-Cher).
Église de Chamaillères (Puy-de-Dôme).
Église de Château-Ponsat (Haute-Vienne).
Église de la Chaussée (Indre-et-Loire).
Église de Chelles (Seine-et-Marne).
Église de Conques (Aveyron).
Église de la Couture (le Mans).
Église de Germigny-les-Prés (Loiret).
Église de Grandval (Puy-de-Dôme).
Église de Mauzac (Puy-de-Dôme).
Église de Neuwiller (Bas-Rhin).
Église de Nexon (Haute-Vienne).
Église de Noroy (Oise).
Église de Notre-Dame-la-Major (Arles).
Église de Paule (Côtes-du-Nord).
Église de Plourac (Côtes-du-Nord).
Église de Plouvez (Côtes-du-Nord).
Église de Saint-Andoche de Saulieu (Côte-d'Or).
Église de Saint-Bohaire (Loir-et-Cher).
Église de Saint-Jean des Baisants (Manche).
Église de Saint-Jean du Doigt (Finistère).
Église de Saint-Julien de Brioude (Puy-de-Dôme).
Église de Saint-Marcel (Indre).
Église de Saint-Martin de Roubaix.
Église de Saint-Maximin (Var).
Église de Saint-Nicolas d'Arras.
Église Saint-Orens d'Auch.
Église de Saint-Remy de Reims.
Église de Saint-Romain de Rouen.
Église de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Hte-Vienne).
Église de Saint-Taurin (Évreux).
Église de Saint-Trophime (Arles).
Église de Villeneuve-Lembron (Puy-de-Dôme).
Église de Vitré (Ille-et-Vilaine).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

HÔTELS-DIEU, HOSPICES ET HÔPITAUX.

Hôtel-Dieu d'Auxerre.
Hôtel-Dieu de Reims.
Hôtel-Dieu de Troyes.
Hospice de Limoges.
Hospice de Tonnerre.
Hôpital général de Limoges.

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.

COMMISSION IMPÉRIALE DES MONUMENTS HISTORIQUES.

MUSÉES MUNICIPAUX OU DÉPARTEMENTAUX.

Musée d'Angers.
Musée d'Annecy (Haute-Savoie).
Musée d'Arles.
Musée d'Arras.
Musée d'Autun.
Musée d'Auxerre.
Musée de Beaune (Côte-d'Or).
Musée de Beauvais.
Musée de Bordeaux.
Musée de Boulogne-sur-Mer.
Musée de Chartres.
Musée de Dieppe.
Musée de Draguignan.
Musée d'Évreux.
Musée de Falaise.
Musée de Lille.
Musée de Limoges.
Musée de Lyon (musée d'antiquités).
Musée de Lyon (musée d'art et d'industrie).
Musée du Mans (musée archéologique).

Musée du Mans (musée municipal).
Musée de Meaux.
Musée de Melun.
Musée de Montauban.
Musée de Moulins.
Musée de Narbonne.
Musée de Nevers.
Musée de Nîmes.
Musée d'Orléans.
Musée de Poitiers.
Musée de Provins.
Musée de Reims.
Musée de Rouen (musée départemental d'antiquités).
Musée de Rouen (musée céramique municipal).
Musée de Saint-Lô.
Musée de Saint-Omer.
Musée de Saverne.
Musée de Senlis.
Musée de Soissons.
Musée de Toulouse.
Musée de Toulouse (musée archéologique).
Musée de Tours.
Musée de Troyes.
Musée de Vannes.

SÉMINAIRES.

Séminaire d'Autun.
Séminaire de Nîmes.
Séminaire de Reims.
Séminaire de Soissons.
Petit séminaire d'Yvetot.

SOCIÉTÉS SAVANTES ET COMITÉS ARCHÉOLOGIQUES.

Comité archéologique de Senlis (Oise).
Société des Antiquaires de Normandie.
Société des Antiquaires de l'Ouest.
Société archéologique de Seine-et-Marne.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Société archéologique de Toulouse.
Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.
Société de l'Histoire du protestantisme français.
Société polymathique du Morbihan.
Société de statistique des Deux-Sèvres.

VILLE DE PARIS.

AMATEURS.

MM.

Aguado (Mme la comtesse).
Aigneaux (Le vicomte d').
Aigoin, membre du jury d'admission, chef du cabinet du président du Corps législatif.
Albin (De Saint-), bibliothécaire de S. M. l'Impératrice.
Alexandre (Léon). Bordeaux.
André (Alfred).
André (Édouard).
Anger (Mlle).
Ansel. Douai.
Ardant (Feu Maurice), archiviste de la préfecture. Limoges.
Armaillé (Le comte d'), membre du jury d'admission.
Arondel.
Aubry, juge au tribunal civil. Lorient.
Aumerle (Le docteur). Issoudun.
Aussant (Le docteur). Rennes.
Auvray.
Avisseau.
Bailleau (Le docteur). Moulins.
Barker. Rennes.
Barry (Édouard), professeur à la faculté des lettres de Toulouse.
Bart (Victor). Versailles.
Basilewski (E. de).
Basset.
Baudry (Alfred). Rouen.
Baume-Pluvinel (Le marquis de la).
Baur.
Bazin. Auxerre.
Beaulaincourt (Le comte de).
Beaussier (Le comte de).
Bellaicue de Buchas (Alexandre), au château de Varasse (Puy-de-Dôme).
Bellecarde (Albert de). Rouen.
Bellenot.
Belleyme (Auguste de).
Benoist. Poitiers.
Benvignat, architecte, correspondant de la Commission, à Lille.
Béraudière (Le comte de la).
Bertrand. Moulins.
Beurdeley, adjoint au jury d'admission.
Bianchi (Mme Nina).
Bicle.
Billiard. Rouen.
Billy (De), inspecteur général des mines.
Bischoff (Édouard). Villeveyrac (Hérault).
Blondel (Évariste).
Bouillet, directeur du musée de Clermont-Ferrand.
Boulard (Gustave).

Bourgeois (L'abbé).
Bourgoin, sculpteur.
Bourquelot (Félix), professeur à l'école des chartes, membre du comité des travaux historiques.
Bouvet.
Bravard (Mgr), évêque de Coutances.
Bréauté. Strasbourg.
Bretonneau (Mme veuve).
Brianchon. Grucbet-le-Valasse (Seine-Inférieure).
Broca (Le docteur).
Brun (Victor).
Brunet. Reims.
Buchers (Noël de).
Buffon (Henri Nadault de), substitut du procureur impérial. Rennes.
Bulliot, conservateur du musée, correspondant de la Commission. Autun.
Burel (Eugène).
Cambis-Alais (Mme la comtesse de).
Caneto (L'abbé), vicaire général. Aucb.
Carfort (Le comte de).
Carrand, correspondant de la Commission. Lyon.
Carrière. Nîmes.
Carro. Melun.
Cartailhac et Ancessy. Toulouse.
Carteron. Saulx-le-Duc (Côte-d'Or).
Castelbajac (Mme la comtesse de).
Castellani, commissaire ordonnateur de l'exposition italienne.
Cazaux (Mlle Hortense de). Lasseube (Gers).
Ceenay (Mlle). Évreux.
Chabrières.
Charon (L'abbé), curé de Saint-Marcel (Indre).
Charvet, adjoint au jury d'admission.
Châtel (Victor). Hollot-en-Auge (Calvados).
Chauveau (Le comte Charles de).
Chauvin (Wilfrid).
Chevalier. Jublains (Mayenne).
Chevrier (Jules). Châlon-sur-Saône.
Christy.
Cinot. Melun.
Claude. Auxerre.
Clément-le-Sant, architecte. Nantes.
Clerc (Le vicomte), sous-caissier du Trésor.
Clermont-Tonnerre (Mme la duchesse de).
Clicquot (Eugène). Reims.
Closmadeuc (Le docteur). Vannes.
Cochet (L'abbé), membre correspondant de la Commission. Rouen.
Colas (L'abbé), chanoine, directeur du musée céramique. Rouen.
Collinot.
Commez (Auguste). Toulouse.
Condé (Le baron de).
Coqueret (Le docteur).
Corbyn.
Corplet (Charles).
Costa de Beauregard (Le comte). Paris.
Costa de Beauregard (Le marquis). Neauphle-le-Château (Seine-et-Oise).
Cotteau. Auxerre.
Courtois. Melun.
Couteux (Mme la baronne Le).
Cudières (Alfred de).
Czartoryski (Prince).
Danjou de la Garenne. Fougères (Ille-et-Vilaine).
Darcel (Mme Alfred).
Dauphinot, correspondant de la Commission. Reims.
Daverdoing.
David (Mgr), évêque de Saint-Brieuc.
Davillier (Charles), membre du jury d'admission.
Davillier (Léopold).
Delaherche. Beauvais.
Delamare.
Delange (Mme).
Delaunay (E.). Rouen.
Delaunay (L'abbé), curé de St-Étienne-du-Mont.
Delaunay (L'abbé), professeur au collége de Pont-Levoy (Loir-et-Cher).
Delort.
Desbouvry. Lille.
Desnoyers (L'abbé). Orléans.
Dessignolles. Auxerre.
Détroyat.
Didier. Paris.
Didot (Ambroise-Firmin), membre du jury d'admission.
Didron, peintre sur verre.
Double (Léopold), membre du jury d'admission.
Double (Lucien).
Dreyfus (Gustave), membre du jury d'admission.
Druelle. Niort.
Dubouché. Jarnac (Charente).
Ducamp (Mme Paul).
Ducel.
Dugasseau, conservateur du musée. Le Mans.
Dumont. Melun.
Dupanloup (Mgr), évêque d'Orléans.
Duplan.
Dupuis.
Duquenelle. Reims.

Duru. Auxerre.
Dutuit (Eugène). Rouen.
Duvauchel.
Duvelleroy.
Dzialynska (La comtesse), née princesse Czartoriska.
Esmonnot, architecte du département de l'Allier, correspondant de la Commission. Moulins.
Estampes (Le comte Théodore d').
Estotiff (Le baron d'). Weinfelden (Suisse).
Étienne.
Évans-Lombe de Bylaneh (Mme).
Fabre, peintre sur verre. Clermont-Ferrand.
Failly (Mme veuve).
Faucher (Le docteur). Emmerin (Nord).
Faulotte (De La).
Fénelon (La marquise de).
Feninere (Le docteur). Moulins.
Féral-Cussac, peintre.
Fereaud. Draguignan.
Feuardant.
Fichet.
Filhol (Le docteur), maire de Toulouse.
Fillon (Benjamin). Fontenay-le-Comte (Vendée).
Fontaine.
Fontaine (Gabriel de). Fontenay-le-Comte (Vendée).
Fontinelle (De la), inspecteur du mobilier de la Couronne.
Forceais (Arthur).
Foule. Nîmes.
Fould (Édouard), député au Corps législatif, membre du jury d'admission.
Foulley.
Fouque (Charles).
Fouquet. Sinceny (Aisne).
Fourau.
Fournet (Le docteur).
Furtado (Mme).
Galbert (Le comte de). Grenoble.
Garancer. Clermont-Ferrand.
Garrieou (Le docteur). Toulouse.
Gasnault (Paul).
Gassies. Melun.
Gatteaux, statuaire, membre de l'Institut.
Gauchot aîné. Digoin (Saône-et-Loire).
Gaudelet, peintre sur verre. Lille.
Gay (Victor), architecte.
Gayet.
Gayot (Amédée).
Gerbault. Reims.
Gentil-Descamps. Lille.
Gérente (Alfred), peintre sur verre.
Gielen. Maeseych (Belgique).
Girancourt (De), membre du conseil général. Rouen.
Girardot (Le baron de), secrétaire général de la préfecture. Nantes.
Giraudeau (Fernand), chef du cabinet au ministère d'État.
Glanville (Léonce de). Rouen.
Gleizes-Chambert, au château du Castelet (Aude
Godine.
Gommecourt (Le baron de). Abbeville (Somme).
Gordière (L'abbé), curé de Marchemont (Oise).
Gouellain (Gustave). Rouen.
Gourgues (Le comte de).
Grandjean (Mlle).
Grandremy. Melun.
Grance (De la)
Grancer. Clermont-Ferrand.
Grasset aîné, conservateur du musée à Varzy (Nièvre).
Graux-Marly, fabricant de bronzes.
Gravière (De la).
Gréau (Jules).
Grimaldi (Le marquis de).
Guillot-Raffy. Conches (Eure).
Guyot-Saint-Charles.
Habert, ancien notaire. Troyes.
Haquette. Sèvres.
Harceville (Mme d').
Hébert.
Herz (Henri).
Hippeau, secrétaire du comité des travaux historiques, correspondant de la Commission.
Houdoy (Le docteur). Lille.
Houzé-de-l'Aulnoit (Aimé).
Hucher (Eugène), conservateur du musée d'archéologie, correspondant de la Commission. Le Mans.
Huillier.
Hunt et Roskell, joailliers. Londres.
Hurtrel d'Arboval. Rouen.
Jacquemart (Albert), membre du jury d'admission.
Jacquemart (Jules), graveur.
Jadin. Melun.
Jouen (L'abbé), chanoine, correspondant de la Commission. Évreux.
Jourdain. Rouen.
Jubinal (Achille), député au Corps législatif.
Jubinal (Mme Achille).
Juste, restaurateur d'armes anciennes.
Kercariou (Le comte de), au château de Bonnabau (Ille-et-Vilaine).
Kirgener de Planta (Le baron).
Krant (Veuve).

Labbé (L'abbé), directeur du petit séminaire d'Yvetot (Seine-Inférieure).
Labouchère (Henri).
Labouchère (Mme Henri).
La Force (Le duc de).
Laforge. Lyon.
Lanjevin (Le docteur). Le Havre.
Lanneau.
Lapérouse (De). Bourey (Ain).
Lartet, membre de la Commission.
Lasserre. Panassac (Gers).
Lastic-Saint-Jal (Le vicomte de). Toulouse.
La Tour d'Auvergne (Mgr), archevêque de Bourges.
Laubespin de Tracy (Le comte).
Laurenceau (Le baron de). Poitiers.
La Vaulx (Le comte de).
Lavinée.
Lavocat (Capitaine).
Le Bail (Veuve). Plouharmel (Morbihan).
Le Blondel. Melun.
Lebrun-Dalbanne, correspondant de la Commission. Troyes.
Lecointre-Dupont. Poitiers.
Lefebvre-Thiébault. Melun.
Leguay (Mme).
Lejeal (Le docteur).
Lejeune (Auguste), architecte de la Légion d'honneur.
Lemaistre (Alfred).
Lemire. Évreux.
Le Mire (Jules), membre du conseil général. Pont-de-Poitte (Jura).
Lepic (Le baron), ancien préfet.
Lepic (La baronne).
Leroux (L.), membre du jury d'admission.
Le Tellier de la Fosse, secrétaire général du Crédit foncier.
Leyland (Le capitaine). Londres.
Liesville (De). Paris.
Linas (Charles de), correspondant de la Commission. Arras.
Loumeyer (P.-P.). Amsterdam (Hollande).
Longpérier (Adrien de), membre de la Commission.
Lucy (Adrien), régent de la Banque de France.
Luzanni. Reims.
Maestlé (Franz).
Maillet du Boullay, membre du jury d'admission.
Maleissye (Le comte de), au château de Lamerthe (Vaucluse).
Mantellier, directeur du musée, correspondant de la Commission. Orléans.
Marcuant (Le docteur). Dijon.
Marguerie (Marquis de).
Marini-Hébert.
Martin (Émile).
Mauny (G. de).
Maze (Alphonse).
Mecklenbourg-Schwerin (S. A. R. le duc Georges de).
Menou (De), au château des Faures (Dordogne).
Miallet.
Mino. Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).
Montaiglon (A. de), secrétaire de l'école des chartes, membre du comité des travaux historiques.
Montault (Comtesse de).
Moreau.
Morel.
Morlet (Le colonel de), correspondant de la Commission. Strasbourg.
Moucuy (Le duc de).
Mouilleron (Adolphe).
Napolier (Mme André). Tarare (Rhône).
Naret. Bécheret (Marne).
Nollet.
Normand (Mme). Pacy-sur-Eure (Eure).
Noury (De). Orléans.
Olivier. Bezons (Seine-et-Oise).
Oppermann (Le commandant).
Ozy (Mlle Alice).
Peccadeau de l'Isle.
Peigné-Delacourt. Ourscamp (Aisne).
Penon frères.
Pepin.
Perillieux-Michelez, membre du Conseil municipal de Paris.
Petit (Victor). Fontainebleau.
Philippe (Jules). Annecy (Haute-Savoie).
Pichon (Baron Jérôme), membre du jury d'admission.
Pierre (Le vicomte de Saint-).
Piogey (Le docteur).
Plantu (L'abbé), curé de Saint-Jean-du-Doigt (Finistère).
Pommerol.
Pongnan (Édouard). Vincell (Marne).
Pontécoulant (Le marquis de).
Pontgibaud (Le comte de), au château de Fontenay (Manche).
Ponton d'Amécourt (Le vicomte de).
Pottier (Feu André), bibliothécaire; conservateur du musée d'antiquités, correspondant de la Commission. Rouen.

Poulet.
Pouyer-Quertier, député au Corps législatif. Rouen.
Préaux (L'abbé), curé de Saint-Taurin, Évreux.
Puel (Le docteur).
Puis-Vaillant (Du). Poitiers.
Pujol (Jules). Toulouse.
Pullicny (Le vicomte de), au château du Chesnay (Eure).
Quantin (Max.), archiviste du département, correspondant de la Commission. Auxerre.
Quenson. Lille.
Quesné (Mme). Elbeuf.
Ramé (Alfred), substitut du procureur général, correspondant de la Commission. Rennes.
Ramé (Mme Alfred).
Ratisbonne (Mme).
Reboux.
Reiset (Le comte de), ministre plénipotentiaire, château du Breuil-de-Narcilly (Eure).
Renard. Reims.
Revoil (Henri), architecte du département, correspondant de la Commission. Nîmes.
Revon (Louis), conservateur du musée, Annecy (Haute-Savoie).
Rey-Martin. Montluel (Ain).
Riant (Mme veuve).
Ridel fils. Vimoutiers (Orne).
Robert (Eugène).
Robert (Victor).
Robertz (Arthur), peintre.
Robillard, vice-président au tribunal civil. Reims.
Rochebrune (E. de), dessinateur-graveur. Fontenay-le-Comte (Vendée).
Rochefoucauld (De la), duc de Bisaccia.
Roger-Desgenettes. Saint-Maur (Seine).
Roger de Sivry (Le baron).
Rollin.
Ropartz, avocat, correspondant de la Commission, Rennes.
Rostan, correspondant de la Commission. Saint-Maximin (Var).
Rothschild (Baron Alphonse de), membre de la Commission.
Rothschild (Baron Gustave de), membre du jury d'admission.
Rothschild (Baron James de).
Rothschild (Mme la baronne Salomon de).
Rougé (Le comte Louis de).
Roujou. Choisy-le-Roi (Seine).
Rutter.
Salmon (Hippolyte) Vannes. (Morbihan).
Salmon (Philippe). Paris.
Samarson. Iugrande-sur-Vienne (Vienne).
Sampayo (Mme de).
Saulière (Mme veuve).
Scey (Le comte de), château de Chauvirey-le-Châtel (Haute-Saône).
Schwiter (Le baron de).
Sebastiano et Luca.
Séchan, peintre-décorateur.
Serceant de Monnecôve (Le). Arras.
Sevenier (Ernest).
Sicotière (De la). Alençon.
Sincer.
Smith (Valentin).
Soland (Aimé de). Angers (Maine-et-Loire).
Soultrait (Le comte de), correspondant de la Commission. Lyon.
Spitzer, adjoint au jury d'admission.
Stein (Charles).
Stenier (Max). Munich.
Stettiner (Henri).
Strauss, adjoint au jury d'admission.
Suremin de Missery. Troyes.
Sutterlin. Strasbourg.
Talhouet (Le marquis de), député au Corps législatif, au château du Lude (Sarthe).
Tertu (La comtesse de), au château de Tertu (Orne).
Thayer, sénateur.
Theis (Le baron de), au château de l'Aventure (Aisne).
Thiac (Eugène de).
Toulmon (Bottée de).
Tournal (F.), conservateur du musée, correspondant de la Commission. Narbonne.
Trémeau de Rochebrune. Angoulême.
Trotin (Charles).
Tusseau (Le vicomte de). Aiviaux (Maine-et-Loire).
Uhrich (Le colonel). Strasbourg.
Valpinçon.
Van Drival (L'abbé).
Vanier.
Varamkaon. Eu (Seine-Inférieure).
Vaudouard (Henri de).
Vayrière (L'abbé). Soissons (Aisne).
Vibraye (Marquis de).
Villeminot, sculpteur.
Villestreux (Le baron de la).
Voisin.
Vocüé (Comte de).
Watelet. Soissons (Aisne).

Wiod de Sauchey. Dieppe.
Yvon (D. d'), inspecteur du mobilier de la Couronne.

PAYS-BAS.

S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas.
Société royale d'archéologie.
Société frisonne d'histoire et d'archéologie.
Royaume des Pays-Bas.
Ville d'Amsterdam.
Ville d'Arnhem.
Ville de Franeker.
Ville de Groningue.
Ville de Harlem.
Ville de la Haye.
Ville de Nimègue.
Ville de Rotterdam.
Ville de Veere.
D. van der Kellen.
A. Demmin.
A.-P. Hermans-Smits.
L.-M.-C. van den Bogaerde.
D.-F.-A. van den Bogaerde-Moergeslel.
Jos. Jitta.
Baron Gericke van Herwoyne.
P. Cuypers.
A. Villet.
J.-P. Six.
M. Coster.
L.-M. Beels.
A.-J. Enschedé.
Ch. Moisson. Paris.

CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGNE DU NORD.

S. A. le grand-duc de *Mecklembourg-Schwérin.*

BAVIÈRE.

Spingel.

AUTRICHE.

S. M. l'Empereur.
Le trésor impérial.
La princesse de Dietrichstein.

HONGRIE.

La Diète du royaume de Hongrie.
Le Musée national de Pesth.
Florian Romer.
Académie hongroise des sciences.
Joseph Bano.
François de Kubingi.
Éméric Henszlmann.

SUISSE.

Clément.
Meissikommer de Wetzikon.
Uhlmann
Schwab.
Desor.
Ritter.

ESPAGNE.

Société Buena-Union.
Bibliothèque nationale de Madrid.
Duc de Fernand Nunez.
Amelio Maestre.
Antonio Machado.
Mme veuve Petra de Meneses Mendieta.
Francisco Dorda.
Jose Rodriguez Zurdo.
A. Gindroz.

PORTUGAL.

S. M. le Roi.
Académie des beaux-arts.
Académie des sciences de Lisbonne.
Arsenal de l'armée. Lisbonne.
Société archéologique portugaise.
Archives du royaume de Portugal.
Bibliothèque nationale de Lisbonne.
Bibliothèque d'Évora.
Cathédrale de Lisbonne.
Cathédrale d'Évora.
Teixeira de Aragao.
Marquis de Souza-Holstein.
Jean Palha Faria de Lacerda.
Comte de Penafiel.
Marquis d'Alcochète.
De Vasconcellos.

DANEMARK.

Musée royal d'antiquités de Copenhague.
Musée royal d'artillerie de Copenhague.
Musée royal d'ethnographie de Copenhague.
Valdemar Schmidt.
Worsaae.
Wichfeld.
Harbo.

SUÈDE.

S. M. le Roi.
S. A. R. le prince Oscar, duc d'Ostrogothie.
Musée national.
Musée de Gothenbourg.
Musée d'Upsal.
Musée d'artillerie.
Musée de Falund.
Musée de Carlskrona.

Musée de Wixcoe.
Cathédrale de Skara.
Cathédrale de Skeptuna.
Cathédrale de Strengnaes.
Cathédrale de Westeras.
Église de Wissuncsoe.
Église de Tryde.
Église de Husaby.
Église de Wadstina.
Église de Wistorp.
Église de Hoegstad.
Église de Norkœping.
Église de Moelby.
Église de Wirstad.
Église de Waxtorp.
Église d'Askersund.
Église de Berga.
Église de Medelplana.
Musée de Skara.
Fabrique de Roerstrand.
Bibliothèque royale.
Wetter.
Cavaluis.
Mandelgren.
Wittlock.
Eckerbom.

NORWÉGE.

Le chambellan Holst.

RUSSIE.

S. A. I. la grande-duchesse Alexandra Petrowna
Musée d'art et d'industrie de l'École de dessin technique Stroganov.
Musée public de Moscou.
Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.
Bibliothèque patriarcale de Moscou.
Bibliothèque de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg.
Cathédrale de l'Archange, à Moscou.
Cathédrale de l'Annonciation, à Moscou.
Église Spasso Nereditzk de Novgorod.
Église de la Présentation de la Vierge de Pereiaslav.
Monastère Spasso-Efimiev Souzdal.
Monastère Tchoudov, à Moscou.
Monastère Saint-Antoine, à Novgorod.
Collection de l'Ermitage impérial, à Saint-Pétersbourg.
Palais des Armures de Moscou.
Arsenal de Tzarskoe-Sélo.
Filimonov.
A.-D. Oziersky.
P.-A. Kotschoubey.
Comte A.-J. Moussine-Pouschkine.
A. Sorokine.
B. Prokorov.
A. Victorov.
Rostov.
Jaroslav.

ITALIE.

Le chevalier Nigra, ministre d'Italie à Paris.
Ministère des Finances.
École d'application des Ingénieurs de Turin.
Académie des beaux-arts de Bologne.
Chapitre de la cathédrale de Cividale.
Musée civique de Turin.
Musée d'Imola.
Musée de Naples.
A. Castellani.
A. Gentili.
Fr. Gamurrini.
Lapino-Lapini.
Rev. P. Ighina.
L. Zucchi.
Gastaldi.
Pompeo Aria.
J.-B. Camozzi-Vertora.
Segusini.
Chvilanda Silva.
Cavaleri.
Albites.
Montemurici.
Sola.
Annoni.
Alloati.
Cabianca.
Sardini.
Curini.
Da Porto.
Raimondi.
Arrighi.
Mocenigo.
D'Ancona.
Cantelli.
M.-P. Lioy.
Barone.
Giov. Paolozzi.
Gagliardi et Rivet.

ÉTATS PONTIFICAUX.

Chevalier Michel Stephano de Rossi
Lemaître.

Comtesse de Castiglione-Colonna.
Gonnelle.
Duchesse de Cotrofiano.
Lorenzo Merolli.

PRINCIPAUTÉS ROUMAINES.

Couvent de Bistritza.
Couvent de Caldaruchani.
Couvent d'Ardgèche.
Couvent de Cotrocheni.
Couvent de Horez.
Couvent de Cozia.
Couvent de Govova.
Bibliothèque de Saint-Sava.
Musée d'antiquités. Bucharest.
L.-C. Jean Alecsandri.
Major D. Pappazoglu.
A. Odobesco.
Baronne de Ruckmann.

ÉGYPTE.

Aug. Mariette.
Ch.-Edm. Choieçki.

CHINE.

Le marquis d'Hervey de Saint-Denys.
Le marquis de Noé.
E. Taigny.
Le baron de Boissieu.
Pauthier.
Fontanier.

TUNIS.

S. Exc. Sidi Mohammed.

AMERIQUE CENTRALE ET MÉRIDIONALE.

Commission de la Bolivie.
Gouvernement de l'Équateur.
Gouvernement du Nicaragua.
Gouvernement de San-Salvador.
Triana.
Eug. Thirion.

GRANDE-BRETAGNE.

S. M. la Reine.
British Museum.
South Kensington Museum.
Tour de Londres.
Académie royale irlandaise.
Collége de Saint-Columba.
Collége de la Trinité à Dublin.
Nouveau Collége d'Oxford.
All. Souls College Oxford.
Pembroke College à Cambridge.
Corpus Christi College à Oxford.
Winchester College.
Royal institution.
T.-H. Principal et Sénat de l'Université de Glasgow.
Corporation de King's Lynn.
Corporation d'York.
Corporation de Norwich.
Corporation de Bath.
Corporation de Morpeth.
Doyen et Chapitre de Winchester.
Doyen et Chapitre de Wells.
Mercer's Company.
Merchant Taylor's Company.
Clothworker's Company.
Fishmonger's Company.
Carpenter's Company.
École d'art de Nottingham.
Lord Talbot de Malahide.
Comte Amherst.
Sir Percyval hart Dyke Baronnet.
Rév. évêque Killduff.
Rév. docteur Todd.
Lord Fitz Hardinge.
R.-H.-S. Smith Esq.
W. Forster Esq.
Duc de Devonshire.
S.-P. évêque Butler.
Ph.-H. Howard Esq.
H.-Robert Curzon.
Comte de Warwick.
Lord de l'Isle et Dudley.
Robert Hunter.
Waterhouse.
Rev. W.-C. Bingham.
Lady Rokewoode gage.
Rev. J. Beck.
Baron Lionel de Rothschild.
J.-P. Dexter Esq.
G. Moffat Esq.
H. Damby Seymour Esq.
R. Philipps Esq.
F. Dyer Edwards Esq.
Samuel Addingson Esq.
G. Wingfield Digby Esq.
John Jones Esq.
Comte de Gosford.
Heywood Hawkins Esq.
Duc de Manchester.
Comte Spencer.

Comte de Chesterfield
Comte Cowley.
Lord Houghton.
Lord Crewe.
Sir W.-C. Trevelyan Baronnet.
Mme Stackhouse Acton.
Joseph Bond Esq.
Paul Butler Esq.
R. Dicker Esq.
Henri Durlacher.
R. Temple frère Esq.
R. Neville Grenville Esq.
Ralph Sneyd Esq.
R. Edward Duke.
Sir Harry Verney Baronnet.
W. Townley Mitford Esq.
E.-Sl.-John Mildmay Esq.
Duc de Marlborough.
Duc de Richmond.
R.-S. Holford Esq.
Rev. Walter Sneyd.
W.-H. Pole Clarew Esq.
Duc de Cleveland
Comte de Stamford et Warrington.
Lord Henniker.
Sir W.-W. Wynn Baronnet.
Comte Dartrey.
Mlle Fraser.
Mlle Webb.
Alexandre Barker Esq.
Sir Dudley Coutts Maryoribanks Baronnet.
J. James Esq.
R. Rose Esq.
M. Hancock.
George Wallis Esq.
Lord Chesham.
Lt Col. H. Hope Crealock.
H.-G. Bohn Esq.
William Meyer Esq.
Mlle Robertson Macdonald.
Mme Ford.
Sir George Duckett Baronnet.
Lady Marny Ross.
Capitaine L. Seymour Dawson Damer.
Capitaine Streatfeild.
Mme Lawrence.
Fréderick Tayler Esq.
Mme Dacres.
Mme Bury Palliser.
Seymour Haden Esq.
Comte de Zetland.
Rev. Montague Taylor.
C. Naylor Esq.
F.-R. Ellis.
Hugh W. Diamond Esq.
T.-H.-W.-E. Gladstone.
Sir T.-W. Holburne Baronnet.
Lady Dorothy Nevill.
Mme Hailslone.
M.-G. Cooper.
Charles Villiers Bayly Esq.

COLONIES ANGLAISES.

E.-J. Lund Simmonds.
Marks.
John Wyndham.
Officer.
R.-B. Smyth.
Walter Hill.

LISTE 29.

COMITÉS POUR LE RECOUVREMENT DES FONDS ET LA VÉRIFICATION DES COMPTES

RECOUVREMENT DES FONDS.

MM.

Klein, ancien juge au tribunal de commerce, adjoint au maire du XVIe arrondissement de Paris, *président.*
Germain Halphen, ancien juge au tribunal de commerce, *secrétaire.*
Flaxland, négociant.

VÉRIFICATION DES COMPTES.

MM.

Devinck, membre de la Commission impériale, membre du Comité des finances, *président.*
Flaxland, *rapporteur.*
Germain Halphen.
Klein.

LIVRE IV.

STATISTIQUE DES OPÉRATIONS.

Chapitre Ier. — Organisation.

Tableau n° 1. — *État numérique des collaborateurs de la Commission impériale.*

Nos des listes.	Listes ou catégories de collaborateurs.	Nombre des collaborateurs de chaque catégorie. (a)	Nombre des collaborateurs non compris dans une catégorie précédente, français. (b)	Nombre des collaborateurs non compris dans une catégorie précédente, étrangers. (b)	Totaux. (b)
1	Souscripteurs au capital de garantie	1036	1033	3	1036
2	Commission impériale	66	10	2	12
3	Comités de la Commission impériale	121	1	"	1
4	Commissariat général	211	186	"	186
5	Commissions et commissariats étrangers	954	23	859	882
6	Jury spécial du nouvel ordre de récompenses	30	3	8	11
7	Jury des beaux-arts agriculture, industrie : membres titulaires.	629	216	212	428
8	Jury des beaux-arts, de l'agriculture et de l'industrie : membres suppléants et associés	317	152	113	265
9	Rédacteurs des rapports du Jury de l'Exposition	250	27	2	29
10	Comités d'admission	469	160	"	160
11	Bureaux réunis des comités d'admission du groupe X	35	3	"	3
12	Jury d'admission des œuvres d'art	58	27	"	27
13	Commission de l'histoire du travail	6	2	"	2
14	Jury d'admission de l'histoire du travail	59	41	7	48
15	Jury des établissements alimentaires	7	"	"	"
16	Syndicats d'installation	190	76	"	76
17	Présidents et secrétaires des comités départementaux	444	422	"	422
18	Commission pour les expositions d'agriculture	20	1	"	1
19	Commission pour les expositions d'horticulture	10	"	"	"
20	Commission pour les expositions d'arboriculture	3	"	"	"
21	Comité des poids, des mesures et des monnaies	36	5	6	11
22	Comité de ventilation	7	2	"	2
23	Comité de l'exposition des œuvres musicales	40	29	"	29
24	Comité de la navigation de plaisance et des expériences de sauvetage.	14	10	"	10
25	Commission d'encouragement pour les études des ouvriers	70	8	"	8
26	Services divers	54	49	"	49
27	Architectes chargés de composer les trophées de la cérémonie des récompenses	10	2	"	2
28	Exposants de l'histoire du travail	868	503	306	809
29	Comité pour le recouvrement des fonds et la vérification des comptes	7	"	"	"
	Totaux		2991	1518	4509 (c)

(a) Cette colonne présente le chiffre intégral de tous les collaborateurs compris sur chacune des listes successives.

(b) Dans ces colonnes, chaque collaborateur, français ou étranger, qui occupe des fonctions dans deux ou plusieurs catégories, ne figure numériquement que sur la liste où son nom paraît pour la première fois.

(c) Dans ce nombre ne sont pas compris les employés et agents des services de surveillance d'incendie, des postes, des télégraphes et des douanes, qui s'élèvent à 841 ; ce chiffre, joint au total ci-dessus, forme un ensemble de 5,250 collaborateurs, parmi lesquels, fait digne de remarque, 174 seulement ont été rétribués. Indépendamment des collaborateurs proprement dits, la Commission impériale a employé divers agents, tels que les receveurs aux entrées, les préposés à l'entretien des serres, des aquariums et du jardin, les garçons de bureau et les gardiens du Palais, qui présentent un total d'environ 400.

Chapitre II. — Construction.

Tableau n° 2. — *Données numériques concernant le Palais.*

DÉSIGNATION DES GALERIES.	LONGUEUR.	LARGEUR.	SURFACE.	RAYON moyen.	HAUTEUR SOUS entrait.	POIDS DES MÉTAUX ENTRANT DANS LA CONSTRUCTION [a]. Fer, tôle et cornières assemblées.	FONTE.	TÔLE ondulée.	TOITURE de zinc.
	mètres.	mètres.	mèt. carr.	mètres.	mètres.	tonnes de 1,000 k.	tonnes de 1,000 k.	tonnes de 1,000 k.	mèt. car.
Grand vestibule	"	"	3,592	"	16,00	221,97	11,37	29,79	
Promenoir intérieur	367,67	6,00	2,206	23,50	5,80	84,33	28,52	"	
Galerie de l'histoire du travail	398,12	8,50	3,384	30,75	8,60	77,70	12,85	"	
Galerie des œuvres d'art	472,00	15,00	7,080	42,50	11,50	180,99	44,27	"	
Galerie des arts libéraux	538,00	6,00	3,228	53,00	7,68	96,57	120,53	"	
1re galerie de 23m de largeur	660,52	23,00	15,192	72,50	7,68	549,09	412,11	12,12	
2e *idem*	836,44	23,00	19,238	100,50	7,56	653,66	537,29	15,49	58,915
3e *idem*	1,012,35	23,00	23,284	128,50	7,50	1,085,22	103,68	12,55	
3 chemins circulaires de 5m	750,47	15,00 [b]	11,257	86,50	6,20	290,35	181,14	"	
Galerie du travail	1,183,70	35,00	41,430	147,50	25,00	6,886,18	204,26	680,47	
Galerie des aliments et promenoir extérieur	1,367,46	17,00	23,247	183,50	7,50	1,046,09	83,23	249,75	
Divers	"	"	"	"	16,00	12,15	"	0,15	
Totaux et moyennes	892,94	171,50	153,138	106,25	12,55	11,184,30 [c]	1,739,25 [c]	1,000,32 [c]	58,915

[a] Le cube des bois se décomposait ainsi :

Bois de charpente	1,653mc
Bois pour planchers, cloisons, etc.	7,468
Total	9,121

La surface de vitrage était	67,354mq
Celle des dallages	30,483
Le cube des maçonneries	54,532mc
Celui des terrassements	234,015

[b] Les chemins circulaires des galeries de 23 mètres étaient au nombre de trois, ayant chacun une largeur de 5 mètres. Leur développement total était de 2,251m,41

Si l'on ajoute à ce développement :

1° Celui des chemins circulaires de la galerie du travail	2,367 ,40
2° Celui des chemins circulaires de la galerie des œuvres d'art	472 ,00
3° Celui des chemins circulaires de la galerie de l'histoire du travail	398 ,12
4° Celui de la plate-forme centrale de la galerie du travail	1,195 ,00
5° Celui des deux promenoirs	1,836 ,30
6° Celui des chemins rayonnants	1,808 ,00
on trouve, pour les chemins ayant au moins 5 mètres de largeur, un développement total de	10,328 ,23

sans compter les voies intérieures ayant des largeurs variant de 1 à 5 mètres, et dont le développement total était au moins le quintuple de celui des chemins ci-dessus.

[c] Le prix du métal, par kilogramme, a été pour le fer de 0,59, pour la fonte de 0,3871, pour la tôle ondulée de 0,72.

Chapitre II. — Construction.

Tableau n° 3. — *Importance des débouchés linéaires offerts par les portes extérieures du Palais.*

DÉSIGNATION DES PORTES.	NOMBRE DES PORTES semblables.	OUVERTURE DES PORTES.	DÉBOUCHÉ PARTIEL.	DÉBOUCHÉ TOTAL.
		mètres.	mètres.	mètres.
Grande porte	1 [a]	9,10	9,10	22,60
	6	2,25	13,50	
Porte de Belgique	3 [b]	3,00	9,00	23,70
Porte de Paris et de Russie	6 [c]	2,45	14,70	
Portes intermédiaires	12	4,50	//	54,00
Totaux et moyennes	28	3,30	//	100,30 [d]

[a] La grande porte correspondait au grand axe du Palais (côté de la Seine). Elle comprenait une baie centrale de $9^m,10$ d'ouverture, et six baies latérales, réparties, par groupe de trois, de chaque côté de l'axe et ayant chacune $2^m,25$.

[b] La porte de Belgique correspondait à l'extrémité du grand axe (côté de l'École militaire). Elle se composait de trois baies égales, chacune de 3 mètres.

[c] Les portes de Paris et de Russie étaient situées aux deux extrémités du petit axe du palais (côtés des avenues de La Bourdonnaye et de Suffren). Elles comprenaient, comme la porte de Belgique, trois baies égales, chacune de $2^m,45$.

[d] Le chiffre du débouché offert par les portes du Palais dépasse très-notablement le chiffre correspondant des expositions antérieures. Il explique les facilités remarquables que chacun a pu constater, tant pour l'écoulement des foules les plus compactes que pour l'introduction des colis dans la période la plus active de l'installation. On peut affirmer que c'est là un des éléments qui ont concouru à rendre le Palais parfaitement approprié à sa destination.

Chapitre II. — Construction.

Tableau n° 4. — *Nombre des ouvriers employés sur les chantiers du Champ de Mars pendant l'été de 1866* [a].

DÉSIGNATION DES ENTREPRISES.	NOMBRE D'OUVRIERS employés			NOMBRE D'OUVRIERS, RÉPARTI suivant les quartiers habités par eux, et la distance de leur résidence au Champ de Mars.						TOTAUX.	
	mariés.	célibataires.	Total.	Gros-Caillou, 800 mètres.	Grenelle, 1,200 mètres.	Passy-Chaillot, 1,550 mètres.	Montrouge, 4,000 mètres.	Batignolles, 4,300 mètres.	Intérieur de Paris, 4,500 mètres.	QUARTIERS VOISINS du Champ de Mars.	QUARTIERS ÉLOIGNÉS du Champ de Mars.
	238	87	325	25	250	20	30	"	"	295	30
	145	200	345	150	50	10	20	100	15	210	135
Partie métallique	"	"	125	10	100	"	"	"	15	110	15
	"	"	20	5	10	"	"	"	5	15	5
	"	"	40	12	28	"	"	"	"	40	"
Terrassements et maçonneries	90	380	470	150	150	60	50	"	60	360	110
Vitrerie	"	"	25	"	"	"	"	"	25	"	25
Toiture en zinc	"	"	50	15	"	"	"	"	35	15	35
Charpente	12	28	40	4	6	"	"	"	30	10	30
Voûtes des caves et dallages	"	"	15	8	"	"	"	"	7	8	7
Entreprises diverses	"	"	22	12	"	"	"	"	10	12	10
Totaux	....	....	1,477	391	594	90	100	100	202	1,075	402
										1,477	

[a] L'ouverture des chantiers du Champ de Mars a eu lieu vers la fin d'octobre 1865, et au commencement de décembre 1866 les travaux de construction du Palais pouvaient être considérés comme terminés; l'installation commençait déjà.

Jusqu'au mois d'avril 1866, le nombre des ouvriers employés à ces travaux n'a pas dépassé 800; d'avril à juillet, il s'est élevé à près de 1,500, ainsi qu'il résulte du présent tableau.

Cette grande agglomération d'ouvriers n'a apporté, dans les conditions économiques des quartiers voisins du Champ de Mars, aucune perturbation sensible; l'état sanitaire sur les chantiers a toujours été, grâce aux mesures spéciales prises par la Commission impériale, des plus satisfaisants, malgré l'apparition du choléra et d'autres maladies épidémiques dans plusieurs quartiers de Paris.

Chapitre II. — Construction.

Tableau n° 5. — *Données numériques concernant le Parc et le Jardin.*

DÉSIGNATIONS.	PARC.				JARDIN				TOTAUX.
	LONGUEURS	SURFACES.	CUBES.	QUANTITÉS.	LONGUEURS.	SURFACES.	CUBES.	QUANTITÉS.	
TRAVAUX DE JARDINAGE [a].	mètres.	mèt. carrés.	mèt. cubes.		mètres.	mèt. carrés.	mèt. cubes.		
Vallonnements	"	245,174	"	"	"	48,350	"	"	293,524
	"	"	91,479 [b]	"	"	"	37,478	"	128,957
Terre végétale [c]	"	"	38,105	"	"	"	21,133	"	59,238
Terre de bruyère	"	"	"	"	"	"	508	"	508
Arbres de haute futaie	"	"	"	740	"	"	"	95	835
Chaussées pavées	363	"	"	"	"	"	"	"	363
	"	2,570	"	"	"	"	"	"	2,570
Chaussées empierrées	5,588	"	"	"	"	"	"	"	5,588
	"	44,191	"	"	"	"	"	"	44,191
Chaussées sablées	7,646	"	"	"	2,200	"	"	"	9,846
	"	27,792	"	"	"	11,000	"	"	38,792
Surface des îlots	"	161,016	"	"	"	37,350	"	"	198,366
Surface des massifs	"	28,686	"	"	"	4,500	"	"	33,186
Surface des pelouses	"	41,304	"	"	"	23,000	"	"	64,304
Longueur des rivières	138	"	"	"	355	"	"	"	493
Surface des pièces d'eau	"	3,500	"	"	"	1,300	"	"	4,800
CANALISATION D'EAU [d].									
Longueur des tuyaux en fonte	11,161	"	"	"	1,680	"	"	"	12,841
Longueur des tuyaux en plomb	4,508	"	"	"	"	"	"	"	4,508
Robinets à boisseau en bronze	"	"	"	307	"	"	"	7	314
Robinets en fonte	"	"	"	79	"	"	"	"	79
Nombre de bouches d'arrosage	"	"	"	122	"	"	"	26	148
CANALISATION DE GAZ [e].									
Longueur des tuyaux en fonte	5,800	"	"	"	"	"	"	"	5,800
Longueur des tuyaux en plomb	7,700	"	"	"	"	"	"	"	7,700
Robinets-vannes	"	"	"	23	"	"	"	"	23
Robinets en bronze	"	"	"	40	"	"	"	"	40
Nombre des becs de gaz	"	"	"	550	"	"	"	"	550
Nombre des lyres et des girandoles du promenoir extérieur	"	"	"	600	"	"	"	"	600

[a] La dépense d'établissement du Parc s'est élevée (y compris les frais de clôture et de canalisation d'eau et de gaz) à 1,928,088f 50c
Celle du Jardin à 949,049 00
Le prix de revient du mètre carré de Parc, y compris ses plantations et ses chaussées, ressort à 8 00
Celui du Jardin, y compris ses installations, ressort à 19 20
A titre de comparaison il semble utile d'indiquer que le prix d'établissement des squares de Paris s'élève par mètre carré, savoir :
Pour celui de Saint-Jacques-de-la-Boucherie à 24 francs; celui du Temple à 19 francs: celui de Sainte-Clotilde à 18 francs; celui des Arts et Métiers à 77 francs; celui des Innocents à 97 francs; celui de Louvois à 31 francs; celui de Vintimille à 17 francs; soit en moyenne à 41 francs.

[b] Dans ce chiffre ne sont pas compris les terrassements faits pour la construction du Palais et pour les remblais des abords du quai d'Orsay, par décharges publiques.

[c] Le prix du mètre cube de terre végétale, rendu au Champ de Mars, ressort à 4f 00c

[d] Le matériel a été fourni en location et revient à un prix qui représente 37 p. o/o du prix d'achat, et fait ressortir le prix du mètre cube d'eau distribuée à 8 centimes, non compris les frais d'élévation.

[e] Comme pour l'eau, le matériel a été fourni en location; le prix de revient, comprenant la location, la pose, l'entretien et l'enlèvement, représente à peu près les 2/5 du prix d'achat.

Chapitre II. — Construction.

Tableau n° 6. — *Données numériques sur la plate-forme centrale de la Galerie du travail.*

DÉSIGNATION.	LONGUEUR.	LARGEUR.	SURFACE.
	mètres.	mètres.	mètres carrés.
Longueur des travées sans transmission	374,00	//	//
Longueur des travées avec transmission	821,00	//	//
Développement total de l'ouvrage	1,195,00	//	//
Développement du garde-corps	2,443,00	//	//
Nombre de travées	85,00	//	//
Largeur entre garde-corps	//	4,00	//
Surface de chaque *salon-garage*	5,16	3,25	16,77
Surface des 32 *salons-garages*	//	//	536,64
Longueur des canapés placés dans ces salons	156,00	//	//
Surface totale de la plate-forme	//	//	5,318,00
Hauteur du plancher au-dessus du sol	5,104	//	//
Jeu minimum entre les supports de la transmission et ceux de la plate-forme	0,03	//	//

DÉSIGNATION.	NOMBRE.	POIDS.	PRIX.
		kilogr.	fr.
Nombre d'escaliers tournants	10	//	//
Nombre d'escaliers d'honneur	2	//	//
Nombre de ponts sur les chemins rayonnants	15	//	//
Nombre de piliers	726	//	//
Nombre de grands boulons de fondation	2,436	//	//
Poids total du fer	//	463,000	//
Poids total de la fonte	//	985,000	//
Prix moyen du kilogramme de fer	//	//	0,46
Prix moyen du kilogramme de fonte	//	//	0,225
Prix du garde-corps par mètre courant	//	//	25,42
Prix total de l'ouvrage par mètre courant	//	//	528,21
Prix total de l'ouvrage	//	//	631,216,00 (*)

(*) Les matériaux ont été fournis en location et repris par les entrepreneurs après la fermeture de l'Exposition.

Chapitre III. Admission.

Tableau n° 7. — *Surfaces affectées aux différentes parties de l'Exposition.*

DÉSIGNATION DES EMPLACEMENTS.	SURFACES BRUTES — PARTIELLES.	SURFACES BRUTES — TOTALES.
	mètres carrés.	mètres carrés.
A. CHAMP DE MARS.		
1° PALAIS.		
Grand vestibule	3,592	
Chemins rayonnants	14,265	
Chemins circulaires	20,663	
Promenoir extérieur	10,748	
Promenoir intérieur	2,206	
Galerie de l'histoire du travail	2,620 (a)	
Galerie des œuvres d'art	5,731 (a)	
Galeries des arts libéraux, du mobilier, du vêtement et des matières premières	54,194	
Galerie du travail	26,965	
Galerie des aliments	12,154	
Surface du Palais proprement dit	153,138	
Entrées et portiques couverts	6,935	
Jardin central	5,743	
Surface du Palais et de ses dépendances	165,816	165,816
2° PARC.		
Îlots, y compris les allées de moins de 3m,50 — Surfaces couvertes	52,113	
Îlots, y compris les allées de moins de 3m,50 — Surfaces découvertes	118,508	
	170,621	
Chaussées de 8 mètres et au-dessus	46,761	
Allées de plus de 3m,50	27,792	
Surface du Parc	245,174	245,174
3° JARDIN.		
Surfaces couvertes	7,250	
Surfaces découvertes	41,100	
Surface du jardin y compris les chemins	48,350	48,350
Surface du Champ de Mars, limitée par la palissade		459,340
4° BERGE.		
Surfaces d'exposition couvertes — 3,978	5,919	
Exposition flottante — 925		
Restaurants — 1,016		
Chemins et terrasses	2,476	
Surface de la berge	8,395	8,395
B. ÎLE DE BILLANCOURT.		
Surfaces d'exposition couvertes	5,580	
Surfaces d'exposition découvertes	136,620	
Bureaux, restaurants, boutiques	5,550	
Chemins et allées	72,350	
Surface affectée à l'exposition de Billancourt	220,100	220,100
Surface totale de l'Exposition		687,835

(a) Déduction faite seulement des chemins rayonnants, tandis qu'on a déduit pour les autres galeries les chemins rayonnants et les chemins circulaires.

Chapitre III. — Admission.

Tableau n° 8. — *Surfaces attribuées, dans le Champ de Mars, à chaque pays.*

PAYS [a].	SURFACES OCCUPÉES				SURFACES totales.	OBSERVATIONS.
	DANS LE PALAIS.	DANS LE PARC.		SUR LA BERGE.		
		couvertes.	découvertes.			
	mèt. carrés.	mèt. carrés.	mèt. carrés.	mèt. carrés.	mèt. carrés.	
France	67,025	[b] 27,891	58,319	[c] 4,311	157,546	[a] Dans ce tableau et dans les tableaux suivants, les pays ont été rangés d'après la situation topographique qu'ils occupaient dans le Palais.
Pays-Bas	2,208	909	3,803	"	6,920	[b] Ce chiffre comprend, outre les annexes construites par les exposants, les concessions diverses, telles que le théâtre, le cercle, les restaurants, les générateurs à vapeur des entrepreneurs français; l'exposition de l'isthme de Suez; les bureaux de la Commission impériale.
Belgique	7,336	2,416	6,756	"	16,508	[c] Y compris les restaurants.
Allemagne du Nord	12,791	896	8,200	"	21,887	[d] Y compris l'exposition flottante.
Hesse	1,032	20	104	"	1,156	
Bade	823	"	"	"	823	
Wurtemberg	1,312	428	588	"	2,328	
Bavière	1,178	565	571	"	2,314	
Autriche	8,569	1,686	7,241	"	17,496	
Suisse	2,948	1,412	2,136	"	6,496	
Espagne	2,015	578	800	"	3,393	
Portugal	696	157	1,163	"	2,016	
Grèce	696	"	"	"	696	
Danemark	1,049	18	400	"	1,467	
Suède et Norwége	2,010	469	2,167	"	4,646	
Russie	3,145	1,439	1,707	"	6,291	
Italie	4,030	438	2,522	"	6,990	
États pontificaux	419	64	346	"	829	
Principautés Roumaines	901	58	1,632	"	2,591	
Turquie	1,347	352	2,432	"	4,131	
Égypte	555	1,634	4,266	"	6,455	
Perse	105	"	"	"	105	
Chine	362	725	1,366	"	2,453	
Japon	591	107	1,051	"	1,749	
Siam	137	87	183	"	407	
Tunis	439	651	1,857	"	2,947	
Maroc	726	198	674	"	1,598	
États-Unis d'Amérique	3,870	1,642	3,472	"	8,984	
Républiques américaines	704	"	"	"	704	
Brésil	470	"	"	"	470	
Royaume Hawaïen	63	"	"	"	63	
Grande-Bretagne	23,586	7,273	4,752	[d] 1,608	37,219	
Totaux partiels	"	52,113	118,508	"	"	
Totaux généraux	153,138	170,621		5,919	329,678	

Chapitre III. — Admission.

Tableau n° 9. — *Surfaces horizontales utiles occupées dans le Palais, par pays et par groupe.*

PAYS.	HISTOIRE du TRAVAIL.	GROUPES [1] II.	III.	IV.	V.	VI.	VII.	X.	TOTAUX.
	mét. carrés.	m. carr.	m. carr.	m. carr.	m. carr.	m. carr.	m. carr.	m. carr.	mét. carrés.
France	476	1,120	3,335	3,526	1,509	8,247	3,799	1,106	23,118
Pays-Bas	30	28	48	65	109	274	180	6	737
Belgique	"	104	232	362	196	956	180	"	2,030
Allemagne du Nord	10	279	437	533	957	1,190	203	270	3,879
Hesse	"	42	48	56	30	122	34	"	332
Bade	"	48	65	70	42	146	42	"	413
Wurtemberg	"	82	37	87	40	73	23	"	342
Bavière	"	44	50	16	50	121	32	"	313
Autriche	55	97	372	491	242	1,222	224	"	2,703
Suisse	10	26	45	120	120	234	70	"	625
Espagne	25	32	30	103	33	155	80	"	458
Portugal	30	14	33	50	16	47	30	"	220
Grèce	"	16	19	41	30	30	30	"	166
Danemark	21	24	68	21	20	56	15	"	225
Suède et Norwége	38	70	50	55	40	220	75	"	548
Russie	46	21	105	89	122	120	143	"	646
Italie	100	90	138	121	101	474	200	"	1,224
États Pontificaux	24	44	22	10	10	10	10	"	130
Principautés Roumaines	40	44	22	10	10	10	10	"	146
Turquie	"	49	58	96	50	104	80	"	437
Égypte	"	6	50	24	9	112	"	"	201
Perse	"	"	36	"	"	"	"	"	36
Chine	"	4	18	15	8	"	28	"	73
Japon	"	3	15	11	2	41	19	"	91
Siam	"	3	8	10	2	6	19	"	48
Tunis	"	12	16	16	8	28	"	"	80
Maroc	"	12	23	18	8	28	58	"	147
États-Unis d'Amérique	"	59	84	108	88	230	250	"	819
Républiques de l'Amérique centrale et méridionale	"	24	52	21	43	23	"	"	163
Brésil	"	14	17	21	18	23	"	"	93
Royaume Hawaïen	"	"	"	20	22	"	"	"	42
Grande-Bretagne	157	545	1,309	1,372	778	3,011	1,623	"	8,795
Totaux	1,062	2,956	6,842	7,558	4,713	17,310	7,457	1,382	49,280

[1] Le groupe I, comportant surtout une exposition murale, n'a pas été compris dans ce tableau, non plus que les groupes VIII et IX, qui correspondaient à l'agriculture et à l'horticulture et n'avaient pas d'emplacement dans le Palais.

Chapitre III.

Tableau n° 10. — *Nombre des*

PAYS.	HISTOIRE du travail.	GROUPE I. CLASSES 1	2	3	4	5	GROUPE II. CLASSES 6	7	8	9	10	11	12	13
France	519	139	140	131	53	95	182	211	300	192	201	114	138	40
Pays-Bas	47	75	6	7	4	2	25	7	"	8	6	3	7	2
Belgique	"	75	4	25	5	8	24	19	25	14	12	10	6	3
Allemagne du Nord	"	68	6	16	7	18	31	38	13	42	25	14	22	8
Hesse	"	1	"	2	"	2	3	3	"	3	4	1	2	1
Bade	1	21	"	1	"	1	5	1	"	2	4	1	5	2
Wurtemberg	6	8	2	2	1	2	23	4	2	1	10	2	4	2
Bavière	1	108	19	9	1	8	13	14	9	5	12	"	14	5
Autriche	16	63	24	16	19	2	36	31	21	41	27	13	18	34
Suisse	7	60	26	9	9	4	5	3	25	11	20	6	15	8
Espagne	25	44	1	8	13	4	12	33	4	10	14	13	17	10
Portugal	27	14	"	7	2	1	5	13	5	3	3	3	4	2
Grèce	"	9	1	8	1	2	17	1	"	1	2	"	"	2
Danemark	6	22	4	4	"	2	19	8	"	10	7	2	4	1
Suède et Norwége	41	54	4	5	"	"	13	16	12	13	7	10	20	16
Russie	42	41	7	9	4	4	13	14	2	14	7	8	17	4
Italie	82	65	6	52	9	10	58	49	37	43	39	39	95	26
États pontificaux	21	17	7	27	"	7	6	"	1	4	2	1	7	3
Principautés roumaines	15	5	3	1	5	"	12	2	8	4	5	2	12	7
Turquie	3	10	6	9	5	3	8	54	1	3	24	5	62	"
Égypte	12	"	2	"	"	"	10	1	"	1	1	1	4	5
Perse	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
Chine	"	1	1	1	"	"	5	1	1	1	1	"	2	2
Japon	"	1	6	1	"	1	7	4	"	"	4	3	1	3
Siam	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	1	"
Tunis	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	1	1	"
Maroc	"	"	"	"	"	"	36	1	"	1	"	"	"	"
États-Unis d'Amérique	"	41	3	4	"	3	18	11	3	10	9	20	10	6
Républiques américaines	10	5	4	3	1	4	14	"	1	9	5	1	8	11
Brésil	"	2	4	3	"	3	10	10	2	7	"	1	5	2
Royaume hawaïen	"	"	"	"	"	"	6	"	"	1	1	"	1	2
Grande-Bretagne	133	126	98	33	95	46	186	120	53	169	44	36	72	53
Totaux	1,014	1,076	385	393	235	232	802	669	527	625	498	310	574	260

— Admission.

exposants par pays et par classe.

GROUPE III. CLASSES													GROUPE IV. CLASSES												
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39
178	179	83	110	159	24	65	32	99	237	107	85	134	226	142	203	128	305	36	160	187	289	104	122	104	28
7	10	4	4	6	1	"	10	1	1	2	1	7	10	11	13	13	5	"	4	1	11	1	9	3	1
15	25	39	6	5	1	3	7	8	6	19	11	13	90	134	7	59	5	3	75	12	35	4	27	1	"
21	23	18	28	26	6	3	12	25	8	16	20	18	42	69	27	123	13	8	24	45	22	31	11	"	7
6	"	"	"	"	"	2	"	2	1	1	"	4	"	1	1	1	"	"	4	1	3	1	"	"	"
2	1	2	1	"	"	"	"	1	23	2	"	2	1	"	3	"	"	1	"	3	3	1	"	"	1
3	1	1	"	"	"	"	1	"	5	"	"	22	11	7	1	9	"	"	5	13	4	5	"	"	3
4	1	12	3	1	4	"	"	1	3	3	"	9	1	3	1	4	1	"	4	1	8	2	3	"	9
18	21	23	7	8	4	1	2	17	13	10	6	57	27	22	14	59	45	8	17	26	47	15	9	3	2
11	4	3	1	"	"	1	3	1	165	6	"	10	48	6	"	8	18	"	22	5	21	8	4	2	4
12	2	1	11	10	1	"	1	3	1	6	7	9	19	18	5	42	17	4	15	11	21	7	12	2	1
7	"	2	13	27	"	1	3	1	1	1	"	39	27	20	9	31	26	7	11	4	37	12	5	2	"
7	"	"	1	7	"	"	2	"	"	1	"	"	11	1	3	"	21	"	7	5	26	1	2	2	"
8	4	"	3	1	"	"	5	3	6	2	3	2	"	"	"	7	"	"	6	11	10	9	1	"	1
18	10	2	3	"	4	20	1	1	1	9	2	29	9	8	1	6	1	1	14	10	31	8	10	"	"
6	19	3	4	10	3	9	9	6	6	7	7	12	20	19	17	41	55	4	15	6	33	4	22	6	2
68	105	21	23	11	1	10	7	15	9	14	18	28	46	50	5	23	122	8	56	26	84	45	31	6	"
1	21	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	3	"	3	17	3	"	"
7	3	1	11	58	"	1	6	"	1	3	5	15	35	38	32	6	45	35	42	66	2	4	3	"	"
14	1	"	49	273	1	33	48	12	7	17	21	161	212	37	92	106	226	"	138	345	318	43	109	93	3
1	1	1	"	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	"	1	1	"	1	1	1	1	1	2	"
1	"	"	1	1	"	"	"	1	"	"	"	1	1	1	1	"	1	1	"	1	1	1	"	"	"
4	4	"	4	3	2	"	"	3	1	1	"	7	1	"	"	"	4	"	3	1	6	1	1	1	"
"	6	2	14	1	3	"	7	1	"	3	"	10	2	2	"	"	3	"	1	3	1	"	13	1	1
1	1	1	1	1	"	1	1	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	1	"	"
1	1	1	1	"	"	1	1	1	"	"	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	"
1	1	"	1	"	"	"	"	1	"	"	1	1	1	"	1	1	1	"	1	1	1	1	1	1	1
9	1	5	2	2	4	2	2	1	2	13	2	6	6	2	"	6	1	2	"	4	10	"	14	8	1
1	2	1	5	5	"	1	6	"	"	3	3	8	6	2	3	6	7	"	18	7	19	4	8	8	2
2	"	1	4	3	"	2	5	"	"	"	5	22	19	5	"	1	"	"	16	8	25	"	1	4	2
1	2	"	"	5	"	"	"	"	"	"	"	1	"	3	"	"	"	"	"	2	1	"	1	"	"
84	59	35	49	89	12	21	73	21	24	69	35	153	86	50	25	158	98	34	78	67	166	114	103	22	42
519	508	262	366	713	72	178	245	227	520	316	235	784	959	653	465	840	1,022	153	741	875	1,241	446	528	272	111

Chapitre III.

Tableau n° 10. — *Nombre des*

PAYS.	GROUPE V. CLASSES							GROUPE VI. CLASSES												
	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59
France	436	68	166	684	445	124	121	84	176	72	209	110	67	229	105	70	71	56	11	107
Pays-Bas	8	7	8	33	40	4	1	"	3	"	3	1	"	5	1	2	"	1	"	2
Belgique	114	12	7	156	88	13	50	24	45	"	28	8	11	38	10	14	13	2	4	9
Allemagne du Nord	499	12	4	145	127	10	48	28	40	"	8	10	2	28	9	13	8	11	2	12
Hesse	1	3	"	16	15	"	16	"	1	"	1	"	2	"	2	"	.	2	"	1
Bade	2	2	1	26	8	"	4	2	4	"	3	1	"	2	2	3	"	2	"	1
Wurtemberg	13	"	1	3	14	"	10	"	"	"	"	2	"	4	2	"	2	2	"	2
Bavière	25	5	3	9	13	"	9	1	1	"	2	2	"	2	"	"	"	"	"	3
Autriche	127	53	10	147	115	3	36	18	62	3	27	12	"	24	18	10	3	2	9	10
Suisse	13	6	2	22	35	26	19	18	"	"	4	5	"	6	12	6	3	1	"	"
Espagne	208	100	34	252	70	"	13	6	15	2	1	5	"	12	2	3	2	2	"	3
Portugal	102	49	347	328	44	"	7	2	6	2	3	"	"	2	"	13	"	"	"	1
Grèce	7	25	3	57	11	"	8	"	"	"	"	"	1	"	"	2	"	"	"	"
Danemark	6	1	9	2	9	1	9	1	4	4	2	1	"	1	1	2	"	4	"	1
Suède et Norwége	123	54	30	10	38	"	12	22	29	88	9	4	"	8	7	3	"	"	"	"
Russie	104	45	27	166	76	"	65	1	34	8	"	3	"	11	3	6	1	"	"	"
Italie	267	59	26	286	199	13	61	6	81	7	30	4	"	33	18	26	8	4	6	6
États pontificaux	15	"	"	2	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Principautés roumaines	62	45	19	107	33	1	10	2	10	9	1	1	"	8	9	10	1	"	"	"
Turquie	220	63	173	505	109	2	145	1	57	"	5	"	"	"	16	31	3	1	"	1
Égypte	1	1	1	1	1	1	1	"	1	1	1	1	"	2	"	1	"	"	"	"
Perse	1	1	1	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chine	2	"	2	3	3	"	1	"	2	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
Japon	2	2	3	4	1	1	1	"	2	3	"	"	"	"	3	"	1	"	"	1
Siam	"	1	1	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"
Tunis	1	1	"	1	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Maroc	1	1	1	1	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"
États-Unis d'Amérique	63	12	5	26	40	1	10	4	25	1	20	7	"	38	14	5	5	18	9	5
Républiques américaines	31	18	24	55	11	"	7	"	1	1	"	"	"	1	"	3	"	"	"	"
Brésil	38	61	123	193	98	22	1	"	3	2	1	2	"	3	"	33	"	1	"	1
Royaume hawaïen	2	3	2	4	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2
Grande-Bretagne	439	137	133	411	189	15	59	16	99	23	53	14	33	63	32	31	24	20	5	19
Totaux	2,933	847	1,166	3,657	1,833	238	727	236	702	228	411	193	116	520	266	289	147	129	46	187

— Admission.

exposants par pays et par classe. (Suite.)

								GROUPE VII. CLASSES							GROUPE VIII. CLASSES 74 à 82.		GROUPE IX. CLASSES		GROUPE X. CLASSES						
60	61	62	63	64	65	66	66 *bis.*	67	68	69	70	71	72	73	Champ de Mars.	Billancourt.	83	84 à 88	89	90	91	92	93	94	95
51	82	56	94	41	471	93	115	201	32	101	201		252	1,466	169	946	220	400	210	390	550	47	17	305	61
"	4	1	5	1	11	8	"	23	2	10	11		29	15	"	2	"	12	3	"	"	"	"	"	"
2	9	4	27	6	83	5	"	127	1	1	2	10	34	33	"	1	6	48	16	6	6	2	3	"	"
3	6	6	21	8	100	7	"	96	"	20	10	10	60	99	2	3	8	26	13	7	5	6	2	"	1
"	2	"	"	"	2	"	"	20	"	"	"	"	6	101	"	"	"	"	2	"	"	"	"	2	"
"	"	"	1	1	"	"	"	10	"	"	"	"	"	35	"	"	"	"	1	1	1	"	"	"	"
"	"	"	2	"	5	"	"	13	1	"	1	"	12	2	"	"	1	"	4	4	3	1	1	"	"
"	"	"	2	3	1	"	"	3	"	"	1	"	2	20	"	"	"	"	3	1	"	"	"	"	"
3	3	4	18	7	42	12	"	87	5	9	6	10	36	158	3	"	2	4	42	20	21	12	"	9	"
39	2	1	4	2	24	2	"	4	"	27	2	6	32	107	4	1	"	"	11	"	"	"	1	"	"
5	"	2	2	1	41	1	"	249	1	126	17	243	144	426	11	"	1	"	145	34	15	5	"	3	"
"	"	1	1	1	23	6	"	159	4	3	2	111	94	170	"	"	"	1	"	1	24	1	"	"	"
"	"	1	"	"	2	"	"	47	"	39	"	54	28	50	"	"	"	"	1	1	1	3	"		"
1	"	2	"	2	5	2	"	4	1	3	3	1	13	11	"	"	"	2	5	9	"	"	"	"	"
"	5	1	5	"	29	27	"	36	2	10	56	1	9	23	"	"	"	12	12	2	2	2	2	"	"
"	11	16	2	3	7	5	"	100	1	9	12	17	51	46	23	2	1	"	3	1	"	20	"	"	3
"	5	11	11	8	107	26	"	171	33	221	47	96	167	480	30	19	15	3	51	17	29	16	1	"	"
"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	2	"	1	1	9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	5	4	1	"	9	1	"	84	1	5	7	31	20	47	"	3	"	"	"	"	"	15	"	"	"
"	"	148	"	1	35	1	"	256	6	82	17	224	121	132	6	"	"	1	1	"	"	31	"	"	"
1	1	1	"	1	1	1	"	1	1	"	1	1	1	1	1	"	1	"	1	1	1	"	1	"	1
"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	1	1	1	2	"	1	"	"	"	"	1	"	"	1
"	1	2	"	"	1	1	"	1	"	"	"	1	4	"	2	"	1	"	"	"	"	"	2	"	"
"	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	1	1	2	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"
"	1	1	"	"	1	"	"	1	"	1	"	1	1	1	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
"	"	1	"	"	1	1	"	1	"	"	"	1	"	"	5	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"
3	7	3	9	7	34	14	"	18	1	"	7	5	16	25	"	3	"	"	2	"	"	"	"	"	"
"	1	14	"	"	"	"	"	9	"	5	11	13	18	26	"	"	"	1	1	"	"	3	"	"	"
1	"	12	"	1	4	4	"	95	1	16	8	28	132	79	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	1	3	"	3	"	"	"	"	5	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"
10	63	59	30	12	131	127	"	203	14	7	37	59	189	89	78	30	14	10	41	5	8	9	5	1	"
119	209	353	235	106	1,171	348	115	2,026	107	697	249	927	1,481	3,652	339	1,010	271	520	570	500	668	170	35	320	67
											212														
											1,388														

Chapitre III. — Admission.

Tableau n° 11. — *Nombre des exposants par pays et par groupe.*

PAYS.	HISTOIRE DU TRAVAIL.	DÉSIGNATION DES GROUPES. I.	II.	III.	IV.	V.	VI.	VII.	VIII.	IX.	X.	TOTAUX.
France	519	558	1,378	1,498	2,034	2,044	2,370	2,253	1,115	620	1,580	15,969
Pays-Bas	47	94	58	54	82	101	48	90	2	12	3	591
Belgique	"	117	113	158	452	440	342	208	1	54	33	1,918
Allemagne du Nord	"	115	193	224	422	845	322	295	5	34	34	2,489
Hesse	"	5	17	16	12	51	13	127	"	"	4	245
Bade	1	23	20	34	13	43	22	45	"	"	3	204
Wurtemberg	6	15	48	33	58	41	21	29	"	1	13	265
Bavière	1	145	72	41	37	64	17	26	"	"	4	407
Autriche	16	124	221	187	294	491	287	311	3	6	104	2,044
Suisse	7	108	93	205	146	123	129	178	5	"	12	1,006
Espagne	25	70	113	64	174	677	105	1,206	11	1	202	2,648
Portugal	27	24	38	95	191	877	61	543	"	1	26	1,883
Grèce	"	21	23	18	79	111	6	218	"	"	6	482
Danemark	6	32	51	37	45	37	33	36	"	2	14	293
Suède et Norwége	41	63	107	100	99	267	237	137	"	12	20	1,083
Russie	42	65	79	101	244	483	111	236	25	1	27	1,414
Italie	82	142	386	330	502	911	397	1,215	49	18	108	4,140
États pontificaux	21	58	24	24	26	18	1	14	"	"	"	186
Principautés roumaines	15	14	52	111	308	277	71	195	3	"	15	1,061
Turquie	3	33	157	637	1,722	1,217	300	838	6	1	32	4,946
Égypte	12	2	23	12	11	7	13	6	1	1	5	93
Perse	"	2	1	5	8	5	1	4	1	"	"	27
Chine	"	3	13	29	18	11	3	5	2	1	2	87
Japon	"	9	22	47	27	14	15	6	2	1	2	145
Siam	"	"	3	9	4	3	4	4	1	"	1	29
Tunis	"	"	5	9	12	4	4	5	1	"	1	41
Maroc	"	"	38	6	11	6	5	2	5	"	2	75
États-Unis d'Amérique	"	51	87	51	54	157	228	72	3	"	2	705
Républiques américaines[a]	10	17	49	35	90	146	21	82	"	1	4	455
Brésil	"	12	38	44	81	536	68	359	"	"	1	1,339
Royaume hawaïen	"	"	10	9	7	11	7	8	"	"	1	53
Grande-Bretagne	133	398	733	724	1,043	1,383	864	598	108	24	69	6,077
Totaux	1,014	2,320	4,265	4,947	8,306	11,401	6,126	9,351	1,349	791	2,330	52,200

[a] Les exposants de ces diverses Républiques se décomposent comme il suit :

Confédération Argentine	125	Report	243	Report	333
Chili	26	Costa-Rica	9	Venezuela	38
Uruguay	45	Pérou	13	Bolivie	19
Haïti	21	Nicaragua	20	Équateur	57
Paraguay	26	San Salvador	48	Nouvelle-Grenade	8
A reporter	243	A reporter	333	Total égal	455

Lorsqu'un exposant figurait à la fois dans plusieurs classes, il a été compté dans chacune d'elles. — Lorsqu'un producteur avait dans une même classe plusieurs expositions, il n'a été compté que pour un exposant.

Dans ce tableau ne sont pas compris le grand-duché de Luxembourg ni la république d'Andore, qui avaient, le premier sept exposants, et la seconde un seul. Il y a lieu également d'ajouter l'exposition séparée, faite par la société de secours aux blessés militaires, qui comptait dix-huit exposants.

Chapitre. IV. — Installation.

Tableau n° 12. — *Spécimen de la gestion des syndicats d'installation.*

(Classes du travail mécanique.)

DÉSIGNATION des CLASSES.	SURFACE HORIZONTALE utilisée.		PRODUITS EXPOSÉS.				DÉPENSES.		
	PALAIS.	PARC.	NOMBRE.	POIDS.	VOLUME en mètres cubes.	VALEUR.	GÉNÉRALES de la classe[a].	SPÉCIALES à chaque exposant.	TOTALES.
	mét. car.	mét. car.		Tonnes de 1,000 kilog.	mét. cub.	francs.	francs.	francs.	francs.
54.....	806	341	//	618	//	822,523	//	//	237,863
55-56.....	1,895	//	862 [b]	300	800	400,000	34,118	12,000	46,118
57.....	238	50	179	26	77	89,375	8,202	13,224	21,426
59.....	538	468	//	140	//	522,350	25,861	//	//
60.....	95	//	67	19	53	82,310	4,418	4,272	8,690
61.....	408	148	240	80	//	383,260	21,984	//	//
63.....	552	507	160	734	//	1,069,000	29,594	79,092	108,686

[a] Les dépenses générales de chaque classe comprenaient : le revêtement du sol (plancher ou dallage), la balustrade entourant la classe, les accessoires de la décoration générale, les frais de surveillance et de gestion du syndicat, et les dépenses de construction des annexes du parc, lorsque les espaces alloués n'avaient pas paru suffisants aux syndicats. Le syndicat gérait non-seulement les intérêts généraux de la classe, mais il faisait encore exécuter, pour le compte des exposants qui lui en faisaient la demande, les travaux d'installation particuliers à chacun d'eux.

[b] Ce chiffre ne comprend que les colis expédiés par chemin de fer.

CHAPITRE IV.

TABLEAU N° 13. — *Spécimen de*

(Classe du

INDICATION DES CLASSES.	SURFACE HORIZONTALE UTILISÉE.		DÉPENSES D'INSTALLATION	
	PALAIS.	PARC.	COMMUNES à tous les exposants.	SPÉCIALES aux exposants.
	mèt. carr.	mèt. carr.	fr.	fr.
Gravures sur pierres fines et coquilles	2 95	//	94	552
Fabrication de dentelles	5 00	//	160	547
Chapellerie, feutre et paille	30 12	//	964	1,740
Tabletterie d'ivoire	9 30	//	298	161
Plumes, parures et fleurs	21 61	//	692	563
Passementerie	38 00	//	1,216	2,113
Éventails	8 00	//	256	530
Bijouterie en cheveux	5 70	//	182	234
Fabrication de filets	4 34	//	139	84
Broderie d'église	3 27	//	105	200
Chapeaux de paille, de panama, de palmier et de baleine	//	18 00	//	320
Chapeaux de soie	8 10	//	180	166
Chaussures	15 67	//	501	1,110
Décorations sur porcelaine et faïence	//	5 00	//	100
Meubles sculptés	9 62	//	308	132
Peignes d'écaille et de corne	30 48	//	975	2,034
Plomberie martelée	6 11	//	196	148
Vannerie fine	6 09	//	195	268
Bijouterie en doublé	19 55	//	626	2,168
Composition et impressions typographiques	17 02	//	545	1,223
Optique	13 23	//	423	1,826
Taillerie de diamants	14 21	//	455	987
Petits meubles d'art	28 30	//	906	997
Maroquinerie et tabletterie	18 21	//	583	692
Pipes d'écume de mer	18 15	//	581	1,812
Gravure sur métaux	26 40	//	845	436
Soufflage du verre	4 60	//	147	282
Fleurs en émail	4 40	//	141	546
Gravure sur cristaux	3 90	//	125	100
Mosaïque	1 45	//	46	250
Imitation de perles fines	2 95	//	94	110
Dessins pour châles	1 95	//	62	100
Emaillage en tout genre	//	2 00	//	100
Cordons de montre	10 50	//	336	134
Cartes de visite	1 71	//	54	100
Tapis en plumes	6 60	//	211	231
Bijouterie	(a)	//	//	400
Passementerie	(a)	//	115	50
TOTAUX	397 49	25 00	12,756	23,446

— INSTALLATION.

la gestion des syndicats d'installation.

travail manuel.)

DÉPENSES TOTALES d'installation.	NOMBRE MOYEN d'ouvriers.	NOMBRE DE JOURS de fonctionnement de chaque atelier.	DÉPENSES en MAIN-D'ŒUVRE.	OBSERVATIONS.
fr.			fr.	
646	3	200	3,600	[a] Ces deux ateliers s'étaient installés sur l'emplacement laissé vacant par un exposant de chapellerie.
707	4	200	4,000	
2,704	10	200	10,000	[b] Ce nombre, qui comprenait, en moyenne 117 hommes et 40 femmes, s'est plusieurs fois élevé jusqu'à 200, soit lors des opérations du Jury, soit le jour de la visite de quelque grand personnage.
459	4	200	5,000	
1,255	8	200	6,400	
3,329	12	200	16,800	
786	5	200	600	[c] Le nombre des journées de travail effectif a été de 28,544.
416	2	200	2,000	
223	2	200	2,000	[d] Ce chiffre ne comprend que le salaire des ouvriers, qui a été en moyenne, pour les hommes, de 7 fr. 85 cent. par jour, et pour les femmes, de 4 fr. 25 cent.
305	2	200	1,600	La perte subie sur la main-d'œuvre peut être évaluée, pour la journée d'un homme, à 3 fr. ou 3 fr. 50 cent., pour celle d'une femme à 2 fr. ou 2 fr. 50 cent.
320	3	200	5,400	Pour les travaux artistiques, ne pouvant pas être l'objet d'un fabrication courante, cette perte a été par journée d'environ 5 francs.
346	4	40	1,280	
1,611	9	160	10,000	Les ateliers exigeant l'emploi de la force motrice ont subi une perte un peu plus élevée, parce que leur travail ne pouvait commencer qu'à dix heures, moment de la mise en marche des machines.
100	2	100	1,500	
440	3	200	4,200	
3,009	8	200	9,600	
344	3	200	3,600	A ces pertes sur la main-d'œuvre, il convient d'ajouter les frais de diverses natures occasionnés par l'alimentation de ces ateliers, le transport des ouvriers, etc ; cette nouvelle dépense ne s'est pas élevée à moins de 180,000 francs.
363	3	200	2,500	
2,794	12	200	20,000	
1,768	8	200	8,320	La vente aux visiteurs des objets fabriqués sur place a produit une somme de 567,550 francs, qui est venue amplement couvrir les frais faits par un assez grand nombre d'exposants; quelques-uns même ont réalisé un bénéfice réel sur lequel ils n'avaient pas compté.
2,249	3	200	5,760	
1,442	4	200	8,000	
1,903	6	200	7,200	
1,275	8	200	11,200	
2,393	9	200	16,740	
1,281	2	200	4,120	
429	1	150	1,500	
687	2	160	1,600	
225	1	160	1,600	
296	1	200	800	
204	3	200	3,000	
162	1	200	1,200	
100	1	100	1,000	
470	1	200	800	
154	2	200	2,500	
442	1	60	300	
400	2	140	2,000	
165	2	50	400	
36,202	157 [b]	6,720 [c]	188,120 [d]	

CHAPITRE IV. —

TABLEAU N° 14. —

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION.			NATURE DES APPAREILS		FORCE EN CHEVAUX de 75 kgm.
DÉSIGNATION des quarts.	NUMÉROS des secteurs.	NUMÉROS des classes.	MOTEURS.	GÉNÉRATEURS.	
Quart français.....	1	55-56	2 machines verticales à balancier..	Chaudière à foyer intérieur.....	60
	2	*Idem.*	Machine verticale à balancier, 2 cylindres.	Chaudière tubulaire de MM. Laurens et Thomas.	45
	2	51-59	Machine horizontale à volant denté et à 2 cylindres dans une seule enveloppe.	Chaudière tubulaire de M. Mennier.	55
	3	50-51	Machine horizontale de M Duvergier.	2 chaudières tubulaires à foyers intérieurs amovibles de M. Chevalier.	30
	4	66	Machine à gaz système Lenoir...	.....	$\frac{1}{2}$
Quart belge.....	5	47-53	Machine verticale à 2 cylindres.	Chaudière à bouilleurs.....	20
	6	54	Machine horizontale.....	Chaudières à bouilleurs et tubes réchauffeurs.	35
	7	54-58	*Idem*.....	Chaudière tubulaire.....	30
	7	95-57-60	*Idem*.....	Chaudière à bouilleurs.....	30
	7	95	Machine à gaz système Lenoir...	.....	$\frac{1}{2}$
Quart allemand...	8	Gr. VI.	Machine horizontale à 2 cylindres.	Chaudière tubulaire.....	40
	9	*Idem.*	Machine horizontale à 1 cylindre.	*Idem*.....	54
	10	*Idem.*	*Idem*.....	2 chaudières tubulaires à foyer intérieur et faisceaux tubulaires mobiles, système Farcot.	40
	11	*Idem.*	*Idem*.....		20
	11	*Idem.*	*Idem*.....		17
	12	*Idem.*	Machine à gaz système Lenoir...	.....	3
	12	*Idem.*	*Idem*.....	.....	3
	13	*Idem.*	*Idem*.....	.....	2
Quart anglais.....	14	*Idem.*	Machines à 2 cylindres obliques.	Chaudière mixte, système Lecherf	50
	15	*Idem.*	Machine horizontale à 1 cylindre.	Chaudières de divers systèmes installées dans une construction commune.	100 [b]
	15	*Idem.*	*Idem*.....		
	16	*Idem.*	2 locomobiles à 1 et 2 cylindres..		
	16	*Idem.*	Machine horizontale à 1 cylindre.		
	16	*Idem.*	Machine horizontale à 2 cylindres.		
				TOTAUX.....	635

Installation.

Service mécanique du Palais.

LONGUEUR RÉELLE DE LA TRANSMISSION [a] aérienne.	souterraine.	totale.	LONGUEUR de la canalisation de vapeur depuis le générateur jusqu'au moteur.	NOMS DES ENTREPRENEURS exposants.	NOMS DES PAYS EMPLOYANT la force motrice.	OBSERVATIONS.
				MM.		
138	"	138	49	Thomas et T. Powell....	France.	[a] Le diamètre des arbres de couche était de $0^m,09$. Leur vitesse était, par minute, de 100 tours. Ils étaient formés d'éléments polygonaux ayant une longueur moyenne de 13,792 et embrassant entre eux un angle de 174° 58′ 51″. Leur hauteur au-dessus du sol était de $4^m,344$. La distance horizontale des deux arbres conjugués, situés de part et d'autre de la plate-forme, était de $4^m,710$. [b] Ce chiffre ne représente pas la force réelle dont disposait la section britannique. Les générateurs pouvaient fournir 200 chevaux environ, et les machines motrices représentaient même une force nominale supérieure.
138	"	138	56	Lecouteux.....	*Idem.*	
	"		56	Legavrian et fils.....	*Idem.*	
"	17	17	44	Chevalier et Duvergier...	*Idem.*	
"	"	"	"	Compagnie du gaz.....	*Idem.*	
"	16	16	169	Quillacq.....	*Idem.*	
55	"	55	44	De Bussierre et Messmer..	*Idem.*	
58	"	58	79	Mme vve de Coster.....	*Idem.*	
			79	Boyer.....	*Idem.*	
"	"	"	"	Compagnie du gaz.....	*Idem.*	
55	"	55	70	Houget et Teston.....	Belgique.	
28	"	28	12	Demeuse, Houget et Cie..	Prusse.	
"	20	20	44	Farcot et ses fils.....	Allemagne du Sud.	
28	"	28	75	*Idem.*	Autriche.	
"	18	18	65	*Idem*.....	Suisse.	
"	"	"	"	Compagnie du gaz.....	Espagne.	
"	"	"	"	*Idem*.....	Suède et Norwége.	
"	"	"	"	*Idem*.....	Roumanie.	
55	"	55	98	Flaud.....	États-Unis.	
166	"	166	148	Hinck, Hargreaves et Cie.. Fox, Walker et Cie..... Ransomes et Sims..... C. T. Porter..... Galloway et fils.....	Grande-Bretagne.	
721	71	792	1,088			

CHAPITRE IV. —

TABLEAU N° 15. —

EMPLACEMENT de L'INSTALLATION.		NUMÉROS des CLASSES correspondantes.	NATURE DES APPAREILS — MOTEURS.	NATURE DES APPAREILS — MIS EN MOUVEMENT.
Quart français.	Boulevard du Nord.	59	Machine verticale avec chaudière	Machine à papier
		59	2 machines demi-fixe avec chaudière	Presses typographiques
		50	Machine à vapeur pétrisseuse de MM. Lebaudy et Landry.	Boulangerie modèle
		54	Locomobile de M. Durenne	Machines-outils
			Locomobile de Mme vve de Coster	*Idem.*
			Locomobile de MM. Warral, Elwell et Poulot.	*Idem*
		50	Machine à vapeur de M. Artige	Meules à grains. } Boulangerie
			Machine à gaz, système Lenoir, de M. Hugon.	Pétrisseur. } Boulangerie
		47	Locomobile	Machine à casser les pierres
	Grand Boulevard.	59	Locomobile de M. Chevalier	Presses typographiques
		50	Machine à vapeur fixe	Appareils à fabriquer la glace
	Allée d'Artois.	58	Locomobile	Outils pour la fabrication des meubles
		58	*Idem*	*Idem*
	Allée de Bretagne.	51	Machine fixe	Stéarinerie
		51	Locomobile	Dégraissage de laines
		65	Locomobile de M. Calla	Pompe de MM. Farcot alimentant la fontaine.
Quart belge		95	Machine fixe	Taillerie de diamants
		53	Machine à air comprimé	Roue hydraulique
Quart allemand		59	3 locomobiles de M. Calla	Machine à papier
		53	Locomobile de M. Durenne	Appareils de la classe 50
Quart anglais		65	Locomobile	Phare électrique
		65	*Idem*	*Idem*
Jardin		53	Machine à vapeur fixe	Pompe de cuivre à 2 corps
Berge de la Seine		66	Locomobile	Machine marine
				TOTAL

INSTALLATION.

Service mécanique du Parc.

FORCE EN CHEVAUX de 75 kgm.	NOMS DES EXPOSANTS.	NOMS DES PAYS EMPLOYANT la force motrice.	OBSERVATIONS.
	MM.		
3	Alauzet	France.	Dans ce tableau ne sont pas compris les moteurs fonctionnant pour leur propre démonstration et sans produire de force utile, tels que les machines motrices exposées dans l'annexe du Parc de la classe 53, les machines marines, etc.
15	Breval et Marinoni	*Idem.*	
2	Bergeron et Cie (Société de la boulangerie générale).	*Idem.*	
15	Syndicat d'exposants	*Idem.*	
12	*Idem.*	*Idem.*	
6	.....	.....	
20	Vaury et Plouin (Manutention civile et militaire.	*Idem.*	
3			
6	Huet et Geyler	*Idem.*	
6	Syndicat des exposants	*Idem.*	
6	Mignon et Rouart	*Idem.*	
6	Syndicat des exposants	*Idem.*	
6	*Idem.*	*Idem.*	
10	Moraue	*Idem.*	
4	Chaudet et Thuilier-Gellée	*Idem.*	
12	Durenne	*Idem.*	
10	Martin Coster	Pays-Bas.	
6	.....	Belgique.	
25	Voelter (H.) et Decker frères et Cie	Wurtemberg.	
12	Syndicat des exposants	France.	
12	Grande-Bretagne	Grande-Bretagne.	
10	France	France.	
6	Thirion	*Idem.*	
6	Penn	Graude-Bretagne.	
219			

CHAPITRE IV. —

TABLEAU N° 16. —

EMPLACEMENT de L'INSTALLATION.	NATURE DES APPAREILS. MOTEURS.	NATURE DES APPAREILS. POMPES.	FORCE EN CHEVAUX de 75 kilogrm.	VOLUME D'EAU POUVANT être élevé journellement.	VOLUME D'EAU RÉELLEMENT ÉLEVÉ par jour.	VOLUME D'EAU RÉELLEMENT ÉLEVÉ en totalité.
				mèt. cubes.	mèt. cubes.	mèt. cubes.
	1° SERVICE HAUT.					
Berge de la Seine (aval du pont d'Iéna).	Machine Woolf à balancier et à deux cylindres.	Deux pompes à piston plongeur, montées sur le bâtis même de la machine motrice...	100	4,800	3,140	659,435
	Distribution d'eau de Seine par le service municipal de la ville de Paris.....		//	//	612	130,861
	2° SERVICE BAS.					
Parc. – Quart français (près le pont d'Orsay).	Locomobile de M. Calla.	Deux pompes à force centrifuge.....	25	6,000	2,372	498,205
Idem.	Locomobile.	Deux pompes héliçoïdes centrifuges.	20	1,250	453	95,179
Idem.	Locomobile de M. Calla.	Pompe à deux corps.	25	2,000	1,623	340,954
Idem.	Locomobile de M. Rouffet.	Pompe à balancier de M. Thirion...	10	1,250	523	109,911
Idem.	Machine semi-locomobile.	Appareil d'épuisement composé de quatre corps de pompes.....	15	2,000	178	37,419
Berge de la Seine.	Machine marine du Friedland.	Pompe de cale.....	130	12,600	6,000	1,260,000
	Distribution d'eau de l'Ourcq et de la Dhuys par le service municipal de la ville de Paris.		//	//	759	159,366
		TOTAUX et moyennes.	325	29,900	15,660 (a)	3,291,330 (b)

INSTALLATION.

Service des eaux.

HAUTEUR D'ASCENSION saus perte de charge.	LONGUEUR des conduites.	DÉPENSE par MÈTRE CUBE d'eau.	DÉPENSE TOTALE.	NOM de L'ENTREPRENEUR exposant.	OBSERVATIONS.
mètres.	mètres.	fr.	fr.	MM.	
40	870	0,051	33,490	Thomas Scott.	
40	//	0,100	13,086	Service municipal de la ville de Paris.	
7				Neut et Dumont.	
12				Coignard (L.).	
12				Letestu.	
12	16,479	0,011	26,424	Rouffet et Thirion.	
12				Nillus le Jeune.	
7				Marine impériale.	
		0,100	15,937	Service municipal de la ville de Paris.	
	17,349	0,027	88,937 [c]		

[a] Ce cube de 15,660 par jour représente la distribution d'une ville de plus de 150,000 âmes alimentée à raison de 100 litres par jour et par habitant.

[b] Cette quantité de 3,291,330 mètres cubes se décompose ainsi, savoir :

Cube fourni par le service hydraulique de l'Exposition, 3,001,103, soit 91 p. o/o.

Cube demandé à la distribution d'eau de la ville de Paris, 290,227, soit 9 p. o/o.

[c] Cette dépense ne comprend que les frais d'élévation d'eau; si l'on y ajoute ceux de l'installation du service, soit 272,398 francs, on trouve une dépense totale de 360,000 francs, qui fait ressortir le mètre cube d'eau à 0f,11.

CHAPITRE IV. —

TABLEAU N° 17. —

EMPLACEMENT de L'INSTALLATION.	NATURE DES APPAREILS		FORCE en CHEVAUX de 75 kilogrm	NOMBRE de JETS D'AIR alimentés.	DIAMÈTRE de CHAQUE JET.	NOMBRE DE PUITS d'aérage pour prise d'air.
	MOTEURS.	COMPRESSEURS D'AIR.			cent. carrés.	
1er CENTRE.						
Parc. – Quart français.	Locomobile, système Farcot.	Deux petits ventilateurs doubles, système Perrigault..	15	2	125	2
2e CENTRE.						
Parc. – Quart belge.	Moteur adhérent à l'appareil compresseur, prélevant sa vapeur sur celle que fournissaient au service mécanique les chaudières de la section belge.	Exhausteur à gaz à trois cylindres à air.....	20	3	75	4
3e CENTRE.						
Palais. – Secteur X. (Allemagne du sud.)	Transmission générale du Palais.	Deux grands ventilateurs doubles, système Perrigault..	25	3	130	2
4e CENTRE.						
Parc. – Quart anglais.	Machine à vapeur demi-fixe.	Machine soufflante composée de deux pompes à air....	40	4	80	5
	TOTAUX et moyennes.....		100	12	1,12	13

INSTALLATION.

Ventilation du Palais.

VITESSE MOYENNE de l'air par seconde dans la galerie rayonnante.	PRESSION DE L'AIR en centimètres d'eau.	CONDUITES D'AIR. LONGUEUR.	CONDUITES D'AIR. DIAMÈTRE.	SECTEURS du PALAIS VENTILÉS.	NOMS des ENTREPRENEURS exposants.	OBSERVATIONS.
2,25	40	146	0,30 à 0,60	2 et 3	Farcot et ses fils.	(a) Les secteurs 1, 4, 11 et 12 n'ont pu être ventilés par suite des odeurs que les cuisines des restaurants, établis dans ces secteurs, répandaient dans la galerie de ventilation, dont elles n'étaient séparées que par une mince cloison. Le volume d'air introduit par heure dans le Palais au moyen des douze jets fonctionnants a été d'environ 600,000 mètres cubes, y compris 20,000 mètres employés à la ventilation des caves de quelques restaurants. Le prix de 1,000 cubes d'air ressort en moyenne à 0f,10. La surface totale des puits et grilles servant à la rentrée de l'air était de 80 mètres carrés. Celle de l'introduction dans les galeries du Palais de 104 mèt. carrés.
2,25	80	395	*Idem.*	5, 6, 7, 8	Gargan et Cie.	
2,25	35	358	*Idem.*	9, 10	Farcot et ses fils.	
2,25	60	553	*Idem.*	13, 14 15 et 16	Gauthier, Philippon et Cie.	
2,25	46	1,452	0,30 à 0,60	12 (a)		

Chapitre IV. — Installation.

Tableau n° 18. — *Force motrice employée par les divers services de l'Exposition.*

DÉSIGNATION DES SERVICES.	FORCE MOTRICE EN CHEVAUX de 75 kilogrammètres. Partielle.	Totale.	NOMS DES PAYS EMPLOYANT LA FORCE MOTRICE.
I. SERVICES OÙ LA PRODUCTION DE LA FORCE MOTRICE ÉTAIT À LA CHARGE DE LA COMMISSION IMPÉRIALE.			
Service mécanique du Palais [a]	306	635	France.
	40		Belgique.
	54		Allemagne du Nord.
	40		Allemagne du Sud.
	20		Autriche.
	17		Suisse.
	3		Espagne.
	3		Suède et Norwége.
	2		Principautés roumaines
	50		États-Unis d'Amérique.
	100		Grande-Bretagne.
Service de la ventilation du Palais [b]	//	100	
Service hydraulique [b]	//	325	
Total de la force motrice dont la production incombait à la Commission impériale	.....	1,060	
II. SERVICE OÙ LA PRODUCTION DE LA FORCE MOTRICE ÉTAIT À LA CHARGE DES EXPOSANTS.			
Service mécanique du parc [c]	160	219	France.
	10		Pays-Bas.
	6		Belgique.
	25		Allemagne du Sud.
	18		Grande-Bretagne.
Total	.....	1,279	

[a] Le service mécanique du Palais a été confié à des entrepreneurs exposants qui ont reçu une allocation à forfait de 600 francs par force de cheval, soit ensemble de 377,309 fr. 15 cent.

[b] Le service hydraulique et le service de la ventilation ont été, comme le service mécanique, confiés à des entrepreneurs exposants qui ont reçu une allocation calculée à raison du travail utile accompli par eux.

En dehors du volume fourni par la ville de Paris, et qui est ressorti à 0 fr. 10 c. par mètre cube, le service hydraulique a coûté à la Commission impériale 44,924 francs, soit par mètre cube 0,015.

Le service de la ventilation a occasionné une dépense totale de 39,182 francs pour l'installation et le fonctionnement, ce qui fait pour l'ensemble de la production de la force motrice à la charge de la Commission impériale un total de 461,415 f. 15 c. pour 1,060 chevaux, soit par cheval une somme de 450 francs.

[c] La Commission impériale, ne devant fournir la force motrice nécessaire aux exposants que dans le Palais, n'est point intervenue dans l'installation des moteurs du Parc et a laissé aux exposants le soin de se procurer, selon leurs convenances, la force motrice dont ils pourraient avoir besoin.

Chapitre IV. — Installation.

Tableau n° 19. — *Établissement du chemin de fer et des grues du Champ de Mars.*

VOIES DE FER ET GRUES.		NOMBRES et QUANTITÉS.	OBSERVATIONS.
CHEMINS DE FER.			
Développement général de la voie ferrée.....		5,050^{m} [a]	
Dont :			
Voies ordinaires rectilignes ou courbes....	4,000^{m}		
Voies avec contre-rail pour passages à niveau	1,050		
Total égal.....	5,050		
Voies placées dans l'intérieur du palais....	1,160^{m}		
Voies placées à l'extérieur.....	3,890		
Total égal.....	5,050		
Longueur du plus grand rayon des courbes.....		300	
Longueur du plus petit rayon des courbes.....		80	
Nombre des croisements de voie.....		4	
Nombre des plaques tournantes.....		26	
Dont : de 4^{m},50 de diamètre.....	24		
de 5^{m},25 de diamètre.....	2		
Total égal.....	26		
Poids total des rails employés.....		470,000^{k}	Ce matériel, d'une valeur approximative de 200,000 fr. a été fourni en location par la compagnie de l'Ouest, pour une somme totale de 28,286^{f} 34^{c}, à laquelle il faut ajouter, pour détérioration du matériel, 7,089^{f} 20^{c}.
Poids des coussinets ordinaires.....		104,800	
Poids des coussinets doubles.....		38,570	
Poids des chevillettes et crampons.....		7,725	
Nombre des coins.....		13,800	En tenant compte de toutes les dépenses, le kilomètre de voie ferrée ressort à 19,643 f. ce qui constitue une dépense totale de 99,199 f.
Nombre des traverses en bois.....		5,000	
GRUES.			
Nombre des grues.....		15 [b]	
Dont : roulantes.....	6		
fixes.....	9		
Total égal.....	15		
Force des grues fixes.....		68^{tonn}	
Force des grues roulantes.....		2	

[a] La compagnie de l'Ouest n'était chargée de l'exécution du chemin de fer devant desservir l'Exposition, qu'en dehors du Champ de Mars; les travaux exécutés par cette compagnie, et dont il n'est pas question ici, commençaient au passage à niveau de l'avenue de Suffren.

[b] Outre les quinze grues fournies et installées par la Commission impériale, sept autres de ces appareils ont été également employés à la manutention des colis : quatre de ces grues supplémentaires appartenaient aux sections étrangères et étaient utilisées par elles. L'ensemble de ces grues a donné lieu pour la Commission impériale à une dépense de 26,721 francs.

CHAPITRE IV. —

TABLEAU N° 20. — *Transport des marchandises*,

(Répartition par semaine

DÉSIGNATION des COMPAGNIES.	NOMBRE DE WAGONS											
	du 1er au 2 fév.	du 3 au 9 fév.	du 10 au 16 fév.	du 17 au 23 fév.	du 24 fév. au 2 mars.	du 3 au 9 mars.	du 10 au 16 mars	du 17 au 23 mars.	du 24 au 30 mars.	du 31 mars au 6 avril.	du 7 au 13 avril.	TOTAUX.
Ouest	"	8	38	44	35	91	83	64	25	"	"	388
Nord	1	4	22	133	213	246	325	105	36	"	29	1,114
Est	1	2	28	27	27	82	37	30	18	"	"	252
Lyon	"	"	5	4	3	24	63	116	63	2	4	284
Orléans	"	2	3	"	5	3	20	9	10	1	"	53
TOTAUX	2	16	96	208	283	446	528	324	152	3	33	2,091

INSTALLATION.

à l'arrivée, sur le chemin de fer du Champ de Mars.

et par compagnie.)

NOMBRE DE TONNES DE 1000 KILOG.												OBSERVATIONS.
du 1er au 2 fév.	du 3 au 9 fév.	du 10 au 16 fév.	du 17 au 23 fév.	du 24 fév. au 2 mars.	du 3 au 9 mars.	du 10 au 16 mars.	du 17 au 23 mars.	du 24 au 30 mars.	du 31 mars au 6 avril.	du 7 au 13 avril.	TOTAUX.	
"	40	258	169	265	592	681	485	258	"	"	2,748	(a) Ce tableau ne comprend que le tonnage arrivé au Champ de Mars par voie ferrée, mais n'indique pas la totalité des transports faits par les compagnies des chemins de fer pour l'Exposition ; une partie des objets qu'elles avaient amenés sur leurs rails ayant été camionnés sur essieux depuis la gare d'arrivée jusqu'au Champ de Mars.
4	28	116	319	788	1,051	1,087	304	180	"	134	4,011	
5	9	44	101	139	540	213	120	76	"	"	1,247	Le tonnage des colis arrivés ainsi au Champ de Mars est de 6,277 tonnes, qui sont partis des gares ci-après :
"	"	18	14	11	108	258	487	373	17	12	1,298	Orléans..... 393t Nord..... .. 953 Est..... 1,692 Lyon..... 2,163 Ouest..... 1,076
"	12	29	"	22	11	135	60	60	3	"	332	TOTAL ÉGAL.... 6,277 Si l'on ajoute à ce chiffre le tonnage arrivé par le chemin de fer du Champ de Mars..... 9,636
9	89	465	603	1,225	2,302	2,374	1,456	947	20	146	9,636 (a)	on trouve pour le poids total des colis transportés par chemin de fer.. 15,913t

CHAPITRE IV. —

TABLEAU N° 21. — *Transport des marchandises,*

(Répartition par semaine

DÉSIGNATION des PAYS.	NOMBRE DE WAGONS											
	du 1er au 2 fév.	du 3 au 9 fév.	du 10 au 16 fév.	du 17 au 23 fév.	du 24 fév. au 2 mars.	du 3 au 9 mars.	du 10 au 16 mars.	du 17 au 23 mars.	du 24 au 30 mars.	du 31 mars au 6 avril.	du 7 au 13 avril.	TOTAUX.
France	2	9	18	17	37	95	128	89	59	3	4	461
Pays-Bas	"	"	"	5	"	1	34	3	2	"	"	45
Belgique	"	"	"	"	39	94	124	26	13	"	25	321
Prusse	"	2	26	115	86	62	35	95	"	"	3	338
Hesse	"	"	"	"	12	"	"	"	"	"	"	12
Bade	"	"	"	"	9	"	"	"	"	"	"	9
Wurtemberg	"	"	"	"	8	2	1	4	"	"	"	15
Bavière	"	"	"	"	1	2	"	2	"	"	"	5
Autriche	"	"	"	10	2	30	15	3	"	"	"	60
Suisse	"	"	"	"	6	11	14	15	8	"	"	54
Espagne	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1
Portugal	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2
Grèce	"	"	"	"	"	"	4	1	"	"	"	5
Danemark Suède et Norwége	"	"	21	"	"	"	2	6	"	"	1	30
Russie	"	"	"	"	12	"	"	"	"	"	"	12
Italie	"	"	"	"	"	"	5	78	17	"	"	100
États pontificaux Principautés roumaines	"	"	"	"	"	8	3	"	"	"	"	11
Turquie	"	"	"	"	"	"	"	"	18	"	"	18
États divers de l'Afrique	"	"	5	4	"	1	"	2	2	"	"	14
États divers de l'Asie	"	"	"	"	"	"	"	19	"	"	"	19
États-Unis Républiques de l'Amérique centrale et méridionale Brésil	"	"	"	"	1	12	2	3	2	"	"	20
Grande-Bretagne	"	5	26	57	70	128	161	64	28	"	"	539
TOTAUX	2	16	96	208	283	446	528	324	152	3	33	2,091

INSTALLATION.

à l'arrivée, sur le chemin de fer du Champ de Mars.

et par pays.)

NOMBRE DE TONNES DE 1000 KILOG.												OBSERVATIONS.
du 1er au 2 fév.	du 3 au 9 fév.	du 10 au 16 fév.	du 17 au 23 fév.	du 24 fév. au 2 mars.	du 3 au 9 mars.	du 10 au 16 mars.	du 17 au 23 mars.	du 24 au 30 mars.	du 31 mars au 6 avril.	du 7 au 13 avril.	TOTAUX.	
9	51	99	116	211	463	721	421	246	20	12	2,369t	(a) Ce tableau ne comprend que le tonnage arrivé au Champ-de-Mars par voie ferrée; mais n'indique pas la totalité des transports faits par les compagnies des chemins de fer pour l'Exposition; une partie des objets qu'elles avaient amenés sur leurs rails, et d'un poids total de 6,277 tonnes, a été camionnée sur essieux depuis la gare d'arrivée jusqu'au Champ de Mars, ce qui donne pour le tonnage total transporté par les compagnies de chemins de fer, à destination de l'Exposition, un chiffre de 15,913 tonnes.
"	"	"	28	"	1	222	26	1	"	"	278	
"	"	10	"	187	480	460	138	87	"	131	1,493	
"	10	65	174	443	252	162	177	271	"	"	1,554	
"	"	"	"	"	71	"	"	"	"	"	71	
"	"	"	"	"	53	"	"	"	"	"	53	
"	"	"	"	"	30	7	2	35	"	"	74	
"	"	"	"	2	18	"	25	"	"	"	45	
"	"	"	58	18	238	99	22	"	"		435	
"	"	"	"	32	58	52	49	21	"	"	212	
"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	
"	"	"	"	"	"	"	"	7	"	"	7	
"	"	"	"	"	"	21	7	"	"	"	28	
"	"	95	"	"	"	7	18	"	"	3	123	
"	"	"	"	49	"	"	"	"	"	"	49	
"	"	"	"	"	"	14	303	91	"	"	408	
"	"	"	"	"	22	14	"	"	"	"	36	
"	"	"	"	"	"	"	"	55	"	"	55	
"	"	18	14	"	2	"	7	6	"	"	47	
"	"	"	"	"	"	"	60	"	"	"	60	
"	"	"	"	4	68	4	15	8	"	"	99	
"	28	178	213	279	546	591	186	117	"	"	2,138	
9	89	465	603	1,225	2,302	2,374	1,456	947	20	146	9,636t (a)	

CHAPITRE IV. —

TABLEAU N° 22. — *Transport des marchandises*,

(Répartition par semaine

DÉSIGNATION DES PAYS.	NOMBRE DE COLIS REÇUS PAR ROUTE DE TERRE							
	du 3 au 9 février.	du 10 au 16 février.	du 17 au 23 février.	du 24 février au 2 mars.	du 3 au 9 mars.	du 10 au 16 mars.	du 17 au 23 mars.	du 24 au 30 mars.
France	336	//	50	687	8,213	6,921	7,728	8,461
Pays-Bas	//	//	140	//	2	9	10	9
Belgique	//	//	80	8	191	95	62	328
Prusse et Allem. du Nord.	//	//	258	16	212	146	135	198
Hesse	//	//	//	//	192	4	16	4
Bade	//	//	//	//	22	22	//	2
Wurtemberg	//	//	//	//	39	7	11	321
Bavière	//	//	32	//	265	206	114	101
Autriche	//	//	24	//	790	562	1,538	2,114
Suisse	//	//	//	//	2	9	110	189
Espagne	//	//	//	//	//	140	104	257
Portugal	//	//	//	//	//	2	7	186
Grèce	//	//	//	//	//	//	//	1
Danemark	//	//	//	//	1	2	96	39
Suède et Norwége	//	//	3	18	39	61	212	166
Russie	//	//	388	59	20	515	145	15
Italie	//	//	//	//	//	146	30	129
États pontificaux. Principautés roumaines	//	//	//	//	//	//	//	//
Turquie	//	//	//	//	//	4	7	6
États divers de l'Afrique.	//	//	//	//	60	41	38	//
États divers de l'Asie	//	//	//	//	11	6	//	1
États-Unis. République de l'Amérique centrale et méridionale. Brésil	807	//	167	//	915	297	216	2
Grande-Bretagne	155	//	15	194	1,208	891	1,071	261
TOTAUX	1,298	//	1,157	982	12,182	10,086	11,650	12,790

TONNAGE TOTAL des colis à l'arrivée

INSTALLATION.

à l'arrivée, sur les diverses voies.

et par pays.)

TOTAUX.	NOMBRE DE TONNES [a] (de 1,000 kilogr.) ARRIVÉES AU CHAMP DE MARS			
	par le chemin de fer du Champ de Mars.	par route de terre [a].	TOTAL.	par la Seine.
32,396	2,369	6,479	8,848	
170	278	34	312	
764	1,493	153	1,646	
965	1,554	193	1,747	
216	71	43	114	
46	53	9	62	
378	74	76	150	
718	45	144	189	
5,028	435	1,006	1,441	
310	212	62	274	
501	2	100	102	
195	7	39	46	
1	28	//	28	
138 } 499 }	123	127	250	2,559 [b]
1,142	49	228	277	
305	408	61	469	
//	36	//	36	
17	55	3	58	
139	47	28	75	
18	60	4	64	
2,404	99	481	580	
3,795	2,138	759	2,897	
50,145	9,636	10,029 [c]	19,665	2,559
.....			22,224 tonnes [d].	

OBSERVATIONS.

[a] Le contrôle n'a pu s'exercer que sur le *nombre* des colis arrivés par terre et par eau, et non sur leur *poids;* on a admis que le poids moyen d'un colis pouvait être fixé à 200 kilogrammes, ainsi qu'il ressort des observations faites aux expositions de 1855 et 1862.

[b] Ce chiffre comprend, savoir :

Exposition de la marine impériale.	692 tonnes.
Exposition des chantiers et ateliers de l'Océan.....	148
Exposition des forges et chantiers de la Méditerranée.....	8
Exposition de M. Claparède.....	20
Exposition du service des phares...	24
Colis déchargés hors de la Berge par les grues du quai de Grenelle et autres.....	647
Embarcations de plaisance, et exposition anglaise de la Berge...	1,020
TOTAL ÉGAL.....	2,559

[c] Le poids des colis provenant de Paris figure dans ce chiffre, environ pour..... 3,752 tonnes.

Celui des colis, arrivés par chemins de fer, et transportés sur essieux des gares au Champ de Mars, est de..... 6,277

TOTAL ÉGAL..... 10,029

[d] En 1855, le poids total des produits exposés n'avait été que de 7,898 tonnes. Le poids de 22,224 tonnes ne comprend pas tous les matériaux de construction qui ont été expédiés par des producteurs français ou étrangers, et sont entrés, à titre d'objets exposés, dans la composition de pavillons du Parc ou d'installations du Palais. Il ne comprend pas non plus les machines motrices, les générateurs, les grues, etc., qui ont été transportés et installés au Champ de Mars, avant l'époque ou commence le tableau ci-contre.

Chapitre IV. —

Tableau n° 23. — *Transport des marchandises au*

(Répartition par semaine

DÉSIGNATION des COMPAGNIES.	NOMBRE DE WAGONS						
	du 13 au 17 novembre.	du 18 au 24 novembre.	du 25 novembre au 1er décembre.	du 2 au 5 décembre.	du 9 au 15 décembre.	du 16 au 21 décembre.	TOTAUX.
Ouest.....	16	30	45	41	20	7	159
Nord.....	9	69	73	99	89	59	398
Est.....	12	42	48	28	27	13	170
Lyon	5	48	30	19	26	13	141
Orléans.....	1	8	9	9	8	12	47
Totaux.....	43	197	205	196	170	104	915

INSTALLATION.

départ, sur le chemin de fer du Champ de Mars
et par compagnie.)

NOMBRE DE TONNES (de 1,000 kilogr.)							OBSERVATIONS.
du 13 au 17 novembre.	du 18 au 24 novembre.	du 25 novembre au 1er décembre.	du 2 au 8 décembre.	du 9 au 15 décembre.	du 16 au 21 décembre.	TOTAUX.	
84	140	241	218	108	39	830	(a) Ce tableau ne comprend que le nombre de tonnes parties directement du Champ de Mars par voie ferrée; il n'indique pas la totalité des transports faits par les compagnies de chemins de fer pour l'Exposition; une partie des colis ont, en effet, été chargés sur camions au Champ de Mars et transportés aux différentes gares, pour prendre là seulement la voie ferrée. Il montre de plus que, au départ, le voie ferrée a été beaucoup moins fréquentée qu'à l'arrivée.
35	337	358	342	488	389	1,949	
37	205	227	132	180	64	845	
27	277	127	105	140	58	734	
4	39	55	53	67	49	267	
187	998	1,008	850	983	599	4,625 (a)	

CHAPITRE IV. —

TABLEAU N° 24. — *Transport des marchandises*,

(Répartition par semaine

DÉSIGNATION DES PAYS.	NOMBRE DE WAGONS						
	du 13 au 17 nov.	du 18 au 24 nov.	du 25 nov. au 1er déc.	du 2 au 8 déc.	du 9 au 15 déc.	du 16 au 31 déc.	TOTAUX.
France	28	87	53	36	33	21	258
Pays-Bas	6	11	6	3	7	//	33
Belgique	//	21	41	47	29	35	173
Prusse et Allemagne du Nord	1	8	13	22	12	9	65
Hesse	//	2	7	1	//	//	10
Bade	5	4	1	//	//	//	10
Wurtemberg	//	3	11	12	7	//	33
Bavière	//	7	10	4	2	//	23
Autriche	//	7	7	//	8	3	25
Suisse	//	4	4	5	2	//	15
Espagne	//	//	//	//	5	12	17
Portugal	//	//	//	//	//	//	//
Grèce	//	//	//	//	//	//	//
Danemark Suède et Norwége	//	2	12	8	9	//	31
Russie	//	2	1	5	13	9	30
Italie	//	12	14	11	16	4	57
États pontificaux Principautés Roumaines	//	//	//	//	//	//	//
Turquie	//	//	//	//	//	//	//
États divers de l'Afrique	//	//	//	//	//	//	//
Etats divers de l'Asie	//	//	//	//	//	//	//
États-Unis République de l'Amérique centrale et méridionale. Brésil	//	2	7	8	8	3	28
Grande-Bretagne	3	25	18	34	11	4	95
TOTAUX	43	197	205	196	162	100	903

TONNAGE TOTAL des colis au départ....

INSTALLATION.

au départ, sur les diverses voies.

et par pays.)

NOMBRE DE TONNES DE 1,000 KILOGRAMMES EXPÉDIÉES PAR										OBSERVATIONS.
LE CHEMIN DE FER DU CHAMP DE MARS							ROUTES de terre.	TOTAUX.	la Seine.	
du 13 au 17 nov.	du 18 au 24 nov.	du 25 nov. au 1er déc.	du 2 au 8 oct.	du 9 au 15 déc.	du 16 au 31 déc.	TOTAUX.				
129	485	294	204	188	114	1,414	4,114	5,528		La différence entre les tonnages à l'arrivée et au départ s'explique par les ventes faites pendant l'Exposition, par l'abandon de matériaux ayant servi à la construction ou à l'installation, enfin par l'enlèvement à bras de divers colis, dont le poids n'a pu être constaté.
20	35	26	15	28	//	124	188	312		
//	129	223	261	170	203	986	646	1,632		
5	26	142	167	77	87	504	1,200	1,704		
//	13	35	3	//	//	51	63	114		
15	15	2	//	//	//	32	30	62		
//	33	40	39	38	//	150	//	150		
//	21	43	14	6	//	84	105	189		
//	41	35	//	38	12	126	1,315	1,441		
//	23	20	32	11	//	86	189	275		
//	//	//	//	44	40	84	18	102		
//	//	//	//	//	//	//	47	47		
//	//	//	//	//	//	//	28	28	2,559	
//	6	32	36	46	//	120	131	251		
//	7	5	16	49	62	139	139	278		
//	66	64	56	73	22	281	188	469		
//	//	//	//	//	//	//	36	36		
//	//	//	//	//	//	//	58	58		
//	//	//	//	//	//	//	75	75		
//	//	//	//	//	//	//	64	64		
//	6	38	39	50	12	145	435	580		
22	133	103	200	71	14	543	2,353	2,896		
191	1,039	1,102	1,082	889	566	4,869	11,422	16,291	2,559	
.....								18,850		

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 25. — *Service des Entrées.*

INDICATION DES PORTES.	NOMBRE D'EMPLOYÉS AFFECTÉS AU SERVICE DE CHAQUE PORTE.								NOMBRE de TOURNIQUETS.
	SERVICE DES ENTRÉES PAR ABONNEMENT.				SERVICE DES ENTRÉES PAR LES TOURNIQUETS.				
	1er TOUR. — De 6 heures à 10 heures.	2e TOUR. — De 10 heures à 4 heures. (a)	3e TOUR. — De 4 heures à la fermeture. (a)	Nombre total.	Nombre d'employés, service ordinaire (b).	Augmentation pour le service extraordinaire.	Nombre total.	Total pour les deux services.	
PORTES DU PARC.									
Grande porte	1	2	1 et *a*	4	9	7	16	20	5
Université	2	2	*b*	4	4	"	4	8	2
Orsay (Berge)	1	1	*a*	2	4	"	4	6	2
Restaurant des Princes (Berge)	1	*a*	*a*	1	2	"	2	3	1
Théâtre	1	2	*a*	3	"	"	"	3	"
Rapp	2	2	*b* et *c* (c)	4	9	5	14	18	5
La Bourdonnaye	1	*a*	*a*	2	2	2	4	6	2
Saint-Dominique	2	2	*b*	4	2	2	4	8	2
Tourville (Jardin)	1	1	*a*	2	4	4	8	10	2
École militaire	2	2	*b*	4	2	4	6	10	1
Dupleix	1	1	*a*	2	2	"	2	4	1
Suffren	1	1	*a*	2	2	"	2	4	1
Gare	1	1	*a*	2	4	11	15	17	5
Grenelle	1	2	*a*	3	2	"	2	5	1
Cercle	1	2	*d*	3	4	"	4	7	2
PORTES ENTRE LE PARC ET LE JARDIN.									
Commissariat	1	1	*a*	2	2	"	2	4	1
Aquarium	1	*a*	*a*	1	2	4	6	7	1
Colibris	1	"	*a*	1	2	"	2	3	1
Serre	1	*a*	*a*	1	"	"	"	1	"
Entrées de l'île de Billancourt	1	1	"	2	9	"	9	11	3
Totaux	.....	.....	.....	49 (d)	67	39	106	155	38

(a) Dans ces deux colonnes, *a* désigne l'employé du 1er tour; *b*, les employés du 1er tour; *c*, ceux du 2e tour; *d*, l'un de ceux du 2e tour.

(b) Le service ordinaire commençait à 9 heures 1/4 du matin et finissait à 6 heures du soir. Le service extraordinaire ne se faisait qu'à quelques portes et était divisé en deux périodes, la première de 7 heures à 3 heures, et la seconde de 2 heures 1/4 à 6, 8 et 10 heures du soir.

(c) A cette porte le service du soir était divisé en deux, de 4 heures à 8 heures, et de 8 heures à la fermeture.

(d) Ce nombre a varié dans des limites de 15 ou 20 en plus ou en moins, selon la plus ou moins grande affluence des visiteurs.

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 26. — *Service médical.*

Désignation des périodes.		Nombre de médecins.	Nombre		Dépenses du service		
Numéros d'ordre.	Dates.		de personnes soignées.	de consultations.	à la charge des entrepreneurs.	à la charge de la Commission impériale.	Totales.
1 [a]	Du 1er avril 1866 au 1er avril 1867.	1	827	7,395	11,956	2,101 [b]	14,057
2 [c]	Du 1er avril au 3 novembre 1867...	36	2,048	3,025	//	6,750	6,750
3 [d]	Du 3 novembre 1867 au 1er mars 1868.	22	409	538	//	3,180	3,180
4 [e]	Du 1er mars au 1er octobre 1868....	1	361	476	2,100	//	2,100
	Total des dépenses.	.....	.....	.....	14,056	12,031	26,087

[a] Grâce aux mesures sanitaires adoptées par le service médical pendant cette première période, qui va jusqu'à l'ouverture de l'Exposition, les chantiers ont été préservés des ravages du choléra qui a sévi à Paris pendant l'été de 1866, et a fait d'assez nombreuses victimes dans les quartiers voisins.

[b] Les frais du service devaient être entièrement à la charge des entrepreneurs ; mais il n'a pas été possible d'opérer sur eux le recouvrement intégral des sommes qu'ils devaient, et la Commission impériale a dû prendre à sa charge le complément, soit 2,101 francs.

[c] Pendant cette période, qui comprend toute la durée de l'Exposition proprement dite, le service a été organisé en vue d'assurer non-seulement les premiers secours aux ouvriers employés dans le Palais et le Parc, mais encore aux visiteurs. Les médecins étaient groupés en sept séries, composées chacune d'un médecin principal, agrégé à la Faculté de médecine, et de quatre médecins ordinaires, qui se relevaient alternativement à l'ambulance, à midi, 4 heures, 8 heures du soir et 8 heures du matin.

Ce service était très-confortablement installé dans la galerie située au pourtour extérieur du Palais (quart Belge) et disposait du local nécessaire au médecin de service et à l'infirmier, et en outre d'une ambulance munie de lits et pourvue de tous les médicaments et appareils nécessaires à un premier pansement.

Pendant toute cette période et la suivante, les frais du service ont été exclusivement supportés par la Commission impériale. S'ils ne se sont élevés qu'à la somme modique indiquée ci-dessus, c'est grâce au désintéressement des médecins composant le service, lesquels se sont contentés d'indemnités fort modestes. Ce chiffre ne comprend pas d'ailleurs les frais de construction et d'aménagement du local affecté au service.

[d] A la fermeture de l'Exposition, le service médical n'ayant plus à pourvoir qu'aux éventualités du déménagement, et par suite ne devant plus fonctionner que pendant le jour, le nombre des médecins ordinaires a pu être réduit de moitié. Le service a continué à avoir son siége dans le local du Palais.

[e] La quatrième et dernière période de fonctionnement du service médical commence avec les travaux de démolition du Palais, et ne se termine qu'après leur entier achèvement ; il n'existe plus guère au Champ de Mars, durant cette période, que deux chantiers, celui de la démolition et celui de la remise des lieux en état, qui ont supporté les dépenses du service presque par moitié. Le service n'a plus été représenté que par un médecin, et l'ambulance a été transférée dans le pavillon voisin du quai d'Orsay (quart français), où se trouvaient antérieurement les postes de la police et des sapeurs-pompiers.

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 27. — *Service de police.*

DÉSIGNATIONS.	QUANTITÉS.	OBSERVATIONS.
Le nombre de sergents de ville faisant le service du Champ de Mars était :		Jusqu'au 1er février 1867, le service de police a été fait entièrement par les agents du 7e arrondissement, et il a occupé en moyenne 42 agents par jour. A partir du 1er février, l'effectif du personnel a été augmenté successivement, comme l'indique le tableau, d'agents pris parmi les anciens sergents de ville des divers arrondissements de Paris, où ils ont été remplacés par des agents nouveaux, et il est ainsi arrivé au chiffre total de 623 pour le service intérieur de l'Exposition.
Le 1er février 1867, de	59	
Le 11 février, il a été augmenté de	34	
Le 1er mars	57	
Le 11 mars	56	
Le 16 mars	5	
Le 18 mars	126	
Le 28 mars	78	
Le 4 avril	100	
Supplément fourni par le 7e arrondissement	28	A ce chiffre il faut ajouter 60 gardes de Paris détachés chaque jour au Champ de Mars, et chargés de la surveillance du Parc.
Nombre total de sergents de ville	534	Ce nombreux personnel était placé sous la direction d'un officier de paix spécialement désigné pour le service de l'Exposition.
Agents auxiliaires	8	Indépendamment de ces divers services, la Préfecture de police a encore fourni, pendant toute la durée de l'Exposition, 85 sergents de ville des brigades centrales, pour surveiller, de 10 heures du matin à 5 heures du soir, les abords du Champ de Mars et faire la police des voitures.
Agents du service de sûreté	44	
Agents du service des mœurs	6	
Brigadiers	5	
Sous-Brigadiers	26	Dans l'intérieur du Palais, les mêmes agents avaient toujours les mêmes points à surveiller, et l'on a eu l'occasion de reconnaître les avantages de ce mode de procéder; ces agents apprenaient à connaître les exposants et leurs représentants; ils pouvaient, par suite, s'opposer d'une manière plus efficace au déplacement des objets exposés par tout autre que le propriétaire de ces objets; en effet les soustractions commises pendant toute la durée de l'Exposition ont été, à une exception près, insignifiantes, et sur les 102 individus arrêtés pour délits commis dans le Champ de Mars, 48 l'ont été en flagrant délit.
Total de l'effectif du service	623	
Ce personnel était réparti comme il suit :		
Service de jour, de 9 heures à 5 heures	303	
1er service de nuit (de 5 h. à 1 h. du matin)	182	
2e service de nuit (de 1 h. du matin à 9 h.)	138	
Total égal	623	
Nombre d'arrestations opérées	102	Pendant toute la durée de l'Exposition, un poste principal a existé dans le Palais même, galerie VII, secteur 8 (Belgique), et deux autres dans le Parc, l'un près de la grande entrée, dans un bâtiment commun avec les sapeurs-pompiers, et l'autre à la porte de l'École, dans un local dont une partie servait également de poste à la garde de Paris.
Savoir :		
Pour vols ou tentatives de vol	71	
Pour abus de confiance	19	
Pour outrage public à la pudeur	3	
Pour coups et blessures	9	
Total égal	102	

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 28. — *Service d'incendie.*

DÉSIGNATIONS.	NOMBRE.	OBSERVATIONS.
Le personnel du service était ainsi composé :		Le service d'incendie a commencé à fonctionner le 24 décembre 1866, avec un personnel de 9 sapeurs-pompiers, qui furent installés, avec leur matériel, dans le bâtiment occupé par les bureaux de la Commission impériale au Champ de Mars. Dès que l'avancement des constructions le permit, l'installation définitive du service eut lieu dans trois postes distincts, dont deux étaient situés dans le Palais (Galerie des Aliments), l'un dans le secteur belge, l'autre dans le secteur anglais, et dont le troisième était établi dans un pavillon spécial, commun à la fois au service d'incendie et à celui de la police, et situé en bordure du quai d'Orsay, quart français. Ces trois postes étaient reliés par des communications télégraphiques, afin qu'à la moindre alerte tous les secours pussent être immédiatement concentrés sur le point menacé. Les sentinelles volantes suivaient un itinéraire qui les obligeait à passer à des intervalles très-rapprochés dans toutes les parties de l'îlot qu'elles avaient à protéger; leur service était sans cesse surveillé par les officiers supérieurs et par les capitaines de ronde; il était, de plus, contrôlé mécaniquement par les cadrans compteurs, du système Collin, qu'il fallait pointer de minute en minute. Un matériel complet, de nombreuses bouches d'eau alimentées par le réservoir du service hydraulique haut (31 mètres de pression), complétaient les mesures préventives adoptées, et sur les dix commencements d'incendie qui ont éclaté dans l'Exposition, pas un seul n'a occasionné de dommages de quelque importance.
Officiers	1	
Sergents	3	
Caporaux ou sapeurs	60	
Clairons	1	
Total	65	
Le nombre des postes de surveillance était de	3	
Celui des sentinelles volantes de	16	
Le nombre de commencements d'incendie a été de	10	

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 29. — *Service des Postes.*

MOIS.	NOMBRE D'OBJETS		NOMBRE de CHARGEMENTS ou de valeurs cotées.	NOMBRE D'ARTICLES D'ARGENT				RECETTES EFFECTIVES.
				FRANÇAIS		ÉTRANGERS		
	reçus.	expédiés.		reçus.	payés.	reçus.	payés.	
								fr.
Avril 1867.	5,364	10,704	465	151	84	20	1	5,834
Mai.	27,672	71,574	671	201	120	35	3	9,088
Juin.	44,790	84,252	766	269	143	48	8	11,755
Juillet.	53,952	88,314	682	244	138	51	7	11,767
Août.	32,322	90,900	774	376	137	52	8	12,633
Septembre.	30,546	63,960	669	311	141	53	5	13,107
Octobre.	76,122	117,630	782	279	37	123	6	11,119
Totaux.	270,768	527,334	4,809	1,831	800	382	38	75,303

Le bureau établi au Champ de Mars a fonctionné du 15 mars 1867 au 1er février 1868; mais il n'a été tenu un compte spécial de ses opérations que pour la période comprise entre le 1er avril et le 1er novembre, c'est-à-dire pendant l'époque qui pouvait offrir véritablement de l'intérêt, le bureau n'ayant été conservé postérieurement au 1er novembre que pour les convenances de la Commission impériale et des commissions étrangères. L'état ci-dessus résume les opérations de ce bureau pendant cette période. A l'arrivée, le mouvement des correspondances a été ascensionnel pendant les mois de mai, de juin et de juillet; il a faibli pendant les mois d'août et de septembre, et il s'est relevé d'une manière très-sensible pendant le mois d'octobre. Pour le départ, ce mouvement n'a faibli qu'au mois de septembre et il s'est fortement accru pendant le mois d'octobre.

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 30. — *Service des Télégraphes.*

MOIS.	NOMBRE TOTAL DES DÉPÊCHES		TAXES PERÇUES			TOTAL des RECETTES.	REMBOURSEMENT des taxes des dépêches à déduire.	PRODUIT NET.
			AU PROFIT DU TRÉSOR FRANÇAIS pour dépêches		AU PROFIT de l'étranger.			
	intérieures.	internationales.	intérieures.	internationales.				
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Avril 1867....	2,590	738	2,459 75	1,898 25	1,766 02	6,124 02	4 00	6,120 02
Mai.....	3,292	648	2,630 20	1,733 50	1,796 05	6,159 75	25 50	6,134 25
Juin.....	3,218	686	2,818 80	1,845 00	1,963 80	6,627 60	54 00	6,573 60
Juillet.....	2,827	594	2,587 20	1,607 00	2,193 70	6,387 90	41 75	6,346 15
Août.....	2,188	561	2,113 60	1,492 25	1,542 06	5,147 91	21 25	5,126 66
Septembre....	1,706	492	1,660 00	1,263 50	1,286 26	4,209 76	69 00	4,140 76
Octobre.....	2,070	549	1,977 60	1,425 50	1,444 13	4,847 23	25 00	4,822 23
Novembre.....	745	257	738 75	711 00	981 51	2,431 26	31 75	2,399 51
Décembre (jusqu'au 10)[a].	55	22	78 75	69 00	80 00	227 75	8 00	219 75
Totaux...	18,691[1]	4,547	17,064 65	12,045 00	13,053 53	42,163 18	280 25	41,882 93

[a] Le bureau télégraphique établi au Champ de Mars a fonctionné du 1er avril au 10 décembre 1867.

[b] Sur ce nombre 13,352 dépêches ont été expédiées de Paris pour Paris; c'est le vingtième environ de celles qui ont été échangées des divers points de cette capitale.

Le nombre des dépêches adressées de Paris au bureau de l'Exposition a été de 3,375.

Le prix moyen des dépêches à destination de la France ressort à..... ..... 0f,91c
Celui des dépêches internationales à..... ..... 5f,51

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 31. — *Visites des Souverains à l'Exposition.*

DÉSIGNATION DES SOUVERAINS.	DATES DES VISITES.						
	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.
LL. MM.							
L'Empereur des Français [a]	1, 3, 10, 11, 25.	2, 16, 20, 23.	8, 28, 29.	12, 19, 23, 25.	5.	"	18, 21.
L'Impératrice des Français	1, 13, 24, 25.	2, 4, 9, 14, 16, 20, 23, 27.	7, 22, 28, 29.	8, 12, 15, 19, 29.	5, 10.	4, 5, 6.	18, 22, 24, 30, 31.
La Reine de Hollande	"	"	"	"	"	"	3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28.
Le Roi des Belges [b]	13, 17.	15, 17, 21, 23, 27, 30, 31.	3.	"	"	"	"
La Reine des Belges	"	15, 23, 30.	"	"	"	"	"
Le Roi de Prusse [c]	"	"	6, 7, 8, 10, 12, 13.	"	"	"	"
La Reine de Prusse	"	"	"	11, 13, 15, 16, 17.	"	"	"
L'ex-Roi de Hanovre [d]	"	"	"	"	"	"	5, 11, 26, 27, 28, 29.
Le Roi de Wurtemberg	"	"	"	10, 12, 13, 15, 16, 17.	"	"	"
La Reine de Wurtemberg	"	"	"	"	27, 28, 29, 31.	2.	"
Le Roi de Bavière	"	"	"	"	"	"	26, 27, 28, 29.
L'ex-Roi de Bavière (Louis Ier)	"	"	"	18, 19, 21, 24, 25, 26, 27, 28.	"	"	"
L'Empereur d'Autriche [e]	"	"	"	"	"	"	24, 28, 30, 31.
Le Roi de Portugal	"	"	"	22, 25, 26.	2.	"	"
La Reine de Portugal	"	11, 15.	"	"	"	"	"
Le Roi des Hellènes	"	"	"	"	16.	"	"
Le Roi de Suède	"	"	"	"	4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12.	"	"
L'Empereur de Russie [f]	"	"	4, 8.	"	"	"	"
Le Sultan [g]	"	"	"	5, 10.	"	"	"
LL. AA.							
Le Prince Impérial	"	"	24, 26, 27, 28, 29.	1, 2.	"	"	"
Le Prince Napoléon	16, 23.	6, 7, 11, 14, 22, 28.	16, 18, 19, 24.	"	"	26, 28, 29, 30.	2, 5, 9, 12, 14, 16, 22.
La Princesse Clotilde Napoléon [h]	"	15.	22, 24.	"	"	"	1, 3, 12.
La Princesse Mathilde	"	13.	8, 19.	"	"	"	25.
Le Prince Alexandre de Hollande	"	"	"	"	"	"	22, 26, 27, 28.
Le Prince d'Orange [i]	"	"	"	"	"	"	26.

[a] Les 20, 21, 30 mars et le 2 novembre.
[b] Le 23 mai avec l'Empereur des Français.
[c] Avec sa suite.
[d] Avec l'ex-Reine.
[e] Le 2 novembre avec l'Empereur des Français.
[f] Le 8 juin avec l'Empereur des Français.
[g] Avec sa suite.
[h] Le 15 mai avec la Reine de Portugal.
[i] Le 30 mars 1867.

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 31. — *Visites des Souverains à l'Exposition.* (Suite.)

DÉSIGNATION DES SOUVERAINS.	DATES DES VISITES.						
	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.
LL. AA. (Suite).							
Le Comte de Flandre	"	"	17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 26, 27, 29.	"	"	"	9.
La Comtesse de Flandre	"	"	18, 22, 26, 27, 29.	"	"	"	9.
Le Prince royal de Prusse [a]	"	25, 26, 27, 28, 29, 30, 31.	1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 12, 13.	"	"	"	"
La Princesse royale de Prusse	"	26, 29, 30, 31.	1, 2, 3, 4, 7.	"	"	"	"
Le Prince Albert de Prusse	"	"	"	23, 24, 27, 30, 31.	1, 2, 8.	"	"
Le Prince Charles de Prusse	"	"	"	27, 29, 30.	1, 2, 5, 8, 9, 10.	"	"
Le Prince de Saxe	"	"	19, 20, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 30.	3.	"	"	"
La Princesse de Saxe	"	"	22, 25, 26.	"	"	"	"
Le Prince de Saxe-Weimar	"	"	30.	3, 7, 12, 16, 17.	"	"	"
Le Duc de Mecklembourg-Schwerin	"	18.	"	"	"	"	"
Le Prince de Hesse	"	"	8.	"	"	"	"
La Princesse de Hesse	"	"	5, 8.	"	"	"	"
Le Grand-Duc de Bade	"	20, 22.	18, 19, 20, 21.	"	"	"	"
L'Archiduc Louis-Vict. d'Autriche [b]	"	"	"	"	"	"	24, 25, 27, 28, 30, 31.
L'Archiduc Ch.-Louis d'Autriche	"	"	"	"	"	"	25, 27, 28, 30, 31 [c].
Le Prince Oscar de Suède	17, 24, 25, 26, 27.	10, 11, 14, 15, 16.	"	"	"	"	"
Le Prince Impérial de Russie [d]	"	"	4, 5, 8, 10.	"	"	"	"
Le Prince Vladimir de Russie	"	"	5.	"	"	"	"
Le Grand-Duc Constantin de Russie	"	"	"	27, 29, 31.	2, 9.	"	"
La G^de^-Duchesse Marie de Russie	"	13, 16.	14, 15, 18, 24, 25.	2, 28.	"	"	"
La Princesse Hélène de Russie	"	"	"	"	"	7, 12, 17.	"
La Princesse Catherine de Russie	"	"	"	"	"	12, 16, 17.	"
Le Prince Humbert d'Italie	"	"	14, 15, 18, 22, 24.	"	"	"	8, 9.
Le Duc d'Aoste	"	"	22, 24, 27, 28.	2, 3, 5.	"	"	9.
La Duchesse d'Aoste	"	"	22, 24, 27, 28.	5.	"	"	"
Le Prince Arthur	"	"	24, 29.	"	"	"	"
Le Prince Michel de Servie	"	"	"	31.	"	"	"
Le Vice-Roi d'Égypte	"	"	17, 20, 21, 22, 24, 28, 29.	4.	"	"	"
Le Frère du Taikoun (Japon)	"	29.	"	12, 22.	9.	8, 12.	"
Le Prince de Galles	"	14, 16.	17, 18.	"	"	"	"
Le Prince Alfred d'Angleterre	"	14, 28.	29.	"	"	"	"
La Princesse de Cambridge	"	"	"	"	"	"	22.

[a] Le 27 mai avec l'Impératrice des Français.
[b] Le 30 octobre avec l'Impératrice des Français.
[c] Et le 2 novembre.
[d] Le 4 et le 8 juin avec l'Empereur de Russie.

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 32. — *Nombre de visiteurs amenés par le chemin de fer du Champ de Mars.*

MOIS.	NOMBRE DE VOYAGEURS ARRIVÉS AU CHAMP DE MARS.	NOMBRE DE VOYAGEURS PARTIS DU CHAMP DE MARS.	NOMBRE TOTAL.
Avril 1867	47,711	75,385	123,096
Mai	94,924	149,701	244,625
Juin	116,538	151,062	267,600
Juillet	119,440	95,729	215,169
Août	105,855	93,330	199,185
Septembre	107,275	86,147	193,422
Octobre	112,761	92,932	205,693
Novembre	12,822	11,357	24,179
Totaux	717,326	755,643	1,472,969

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 33. — *Nombre de visiteurs amenés par les bateaux à vapeur omnibus.*

MOIS.	NOMBRE DE VOYAGEURS ARRIVÉS AU CHAMP DE MARS.	NOMBRE DE VOYAGEURS PARTIS DU CHAMP DE MARS.	NOMBRE TOTAL.
Avril 1867 (du 14 au 30)	93,000	84,000	177,000
Mai	194,740	144,370	339,110
Juin	124,640	165,390	290,030
Juillet	221,440	195,630	417,070
Août	320,920	214,700	535,620
Septembre	282,770	277,160	559,930
Octobre	260,330	156,030	416,360
Novembre (du 1er au 3)	26,470	26,030	52,500
Totaux	1,524,310	1,263,310	2,787,620

Un des résultats de l'Exposition universelle sera d'avoir doté la population parisienne du service des bateaux-omnibus, dont le succès ne fait plus doute aujourd'hui. Ils ont transporté en 1868 un total de 3,528,856 voyageurs et ont encaissé 830,000 francs. C'est la fréquentation et la recette moyenne d'une ligne ordinaire d'omnibus de terre. Le nombre de bateaux est de 25, sur lesquels 16 seulement sont en service. Leur machine est de 25 à 30 chevaux, chaque bateau coûte par jour 49 fr. 34 cent. de combustible, 77 fr. 76 cent. de personnel et de frais généraux, et 19 fr. 72 cent. d'intérêt et d'amortissement, soit en tout 146 fr. 82 cent.

Une ligne ordinaire d'omnibus terrestres emploie en moyenne 23 voitures et 270 chevaux; chaque omnibus coûte, par jour, pour les chevaux 51 francs, pour le personnel et les frais généraux et l'intérêt 35 fr. 74 cent., soit ensemble 86 fr. 74 cent.

Indépendamment du service des bateaux-omnibus, deux autres services desservaient le Champ de Mars et Billancourt.

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 34. — *Nombre des visiteurs amenés par les omnibus de Paris.*

DÉSIGNATION des LIGNES D'OMNIBUS.	ITINÉRAIRES.	NOMBRE DES VOYAGEURS TRANSPORTÉS en 1867.	en 1866.	DIFFÉRENCE en faveur de 1867.	NOMBRE TOTAL des voyageurs transportés au Champ de Mars.
§ 1er. Services antérieurs à l'Exposition.					
Ligne B	Du pont d'Iéna au chemin de fer de l'Est	2,432,866	2,000,804	432,062	
Ligne Y	De la porte de Tourville à la porte Saint-Martin	2,394,012	1,806,208	587,804	
Ligne Z	De la porte de Tourville à la Bastille	2,601,068	1,942,914	658,154	
Ligne AC	De la porte Rapp à la Petite-Villette	1,757,285	1,363,485	393,800	
Ligne AD	Du Château-d'Eau au pont de l'Alma	1,638,162	1,427,720	210,442	
Lignes de la banlieue (sur voie ferrée.)	Passant par le pont d'Iéna	3,534,149	3,223,791	310,358	
		14,357,542	11,764,922	2,592,620	
La Compagnie admet qu'il faut compter comme transportés par ses voitures à destination du Champ de Mars :					
1° L'excédant de 1867 par rapport à 1866, soit		.....	.....	.....	2,592,620
2° En outre un nombre de (Le complément correspondrait à la circulation intermédiaire.)		.....	.....	.....	2,043,166
§ 2. Services créés en vue de l'Exposition.					
Services fonctionnant toute la journée	De l'Exposition à la Madeleine.	467,061	"	467,061	
	Du pont d'Iéna au Palais-Royal (voie ferrée)	1,713,345	"	1,713,345	
Services spéciaux fonctionnant de 4 à 6 heures du soir.	De l'Exposition à la Madeleine.	75,390	"	75,390	
	De l'Exposition au Palais-Royal	169,652	"	169,652	
	De l'Exposition à la place Saint-Sulpice	108,372	"	108,372	
		2,533,820	"	2,533,820	2,533,820
	Totaux	16,891,362	11,764,922	5,126,440	7,169,606 (a)

(a) Ce chiffre répond à une moyenne par jour de 35,000 voyageurs, tant à l'aller qu'au retour, et se décompose ainsi d'après les appréciations de la Compagnie :

Porte Tourville	1,622,370
Porte Rapp	2,145,496
Grande porte	3,401,740
Total égal	7,169,606

Pour assurer le service spécial de l'Exposition, la Compagnie des omnibus a pris les mesures suivantes :

1° Elle a détourné et fait stationner aux portes du Champ de Mars les cinq lignes désignées ci-dessus, comptant ensemble 123 omnibus;

2° Elle a créé une ligne spéciale de la porte Rapp à la Madeleine, desservie par 8 omnibus;

3° Elle a organisé une ligne du pont d'Iéna au Palais-Royal, empruntant la voie ferrée jusqu'à la place de la Concorde, et desservie par 10 voitures à 50 places;

4° Elle a mis en circulation chaque jour, de 4 à 6 heures du soir, 30 omnibus partant de la porte Rapp et allant à la Madeleine, au Palais-Royal ou à Saint-Sulpice.

Les voitures composant ces différents services ont effectué journellement près de 3,000 départs, représentant environ 80,000 places à la disposition du public.

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 35. — *Répartition du nombre total des visiteurs entre les divers modes de locomotion.*

DIVERS MODES DE TRANSPORT.	RÉPARTITION entre LES DIVERS MODES DE LOCOMOTION des 15,000,000 [a] de visiteurs, soit de 30,000,000 de voyageurs dans les deux sens,		OBSERVATIONS.
	pendant toute la durée de l'Exposition.	en moyenne par jour.	
Chemin de fer du Champ de Mars	1,472,969 [b]	6,788	
Bateaux-omnibus	2,787,620 [b]	12,846	
Omnibus	7,169,606 [b]	33,041	
Tapissières	2,328,000 [c]	10,724	
Voitures publiques	1,486,000	6,848	
Voitures de maître	371,000	1,710	
Visiteurs venus à pied	14,384,805	66,291	
Totaux	30,000,000	138,248	

[a] Ce chiffre s'établit approximativement comme il suit :

1° Le nombre des abonnements de saison a été de 5,461, et en supposant que chaque abonné ait usé de sa carte en moyenne six fois par mois, on trouve un nombre de visites de.. 229,362

2° Le nombre des cartes de semaine a été de 90,241, et chacune peut représenter six visites..... 541,446

3° Visiteurs entrés par les tourniquets..... 10,089,051

4° Le nombre des exposants était d'environ 50,000; on trouve, en supposant que les 2/5 seulement aient visité l'Exposition et que chacun d'eux ait fait en moyenne 10 visites par mois..... 1,400,000

5° Personnel de service, ouvriers. 2,340,141

6° Billets distribués par la commission d'encouragement..... 400,000

Total..... 15,000,000

[b] Ces trois chiffres résultent respectivement des tableaux n°s 32, 33, 34; les autres sont déduits d'observations directes faites aux portes du Champ de Mars.

[c] Les tapissières ont rendu un très-grand service à la population et ont permis de conjurer l'insuffisance des autres moyens de transport.

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 36. — *Nombre des ouvriers délégués qui ont occupé les logements de la Commission d'encouragement.*

DATES.	NOMBRE D'OUVRIERS		TOTAL.
	FRANÇAIS.	ÉTRANGERS.	
Du 16 au 31 mai 1867	2,700	//	2,700
Du 1er au 30 juin	3,814	3,925	7,739
Du 1er au 31 juillet	6,082	17,078	23,160
Du 1er au 31 août	7,837	10,764	18,601
Du 1er au 30 septembre	5,367	6,486	11,853
Du 1er octobre au 7 novembre	1,315	1,714	3,029
Totaux	27,115 [a]	39,967 [b]	67,082

[a] Les ouvriers français ont été envoyés par des comités départementaux, par des sociétés industrielles, par des manufacturiers et par des propriétaires de grandes exploitations rurales. On a compris également dans ce nombre les instituteurs communaux et les orphéonistes logés par les soins de la Commission d'encouragement.

[b] Ce nombre de 39,967 se répartit de la manière suivante entre les différents pays :

Pays-Bas	1,554	Suisse	714
Belgique	4,994	Espagne	1,156
Allemagne du Nord	1,434	Danemark	2,932
Grand-duché de Bade	715	Russie	1,661
Bavière	689	Italie	951
Autriche	1,414	Grande-Bretagne et États-Unis	21,753

Les Belges ont été envoyés, partie par leur Gouvernement, partie par l'administration de l'arsenal de Malines; les Prussiens, les Badois, les Bavarois, les Autrichiens, les Espagnols, les Danois et les Russes, par leur Gouvernement; les Hollandais, les Suisses et les Italiens, par des Comités établis dans diverses municipalités.

La Commission d'encouragement avait fait construire des logements provisoires sur un terrain situé à proximité du Champ de Mars, entre les avenues Rapp et La Bourdonnaye, et y avait installé 700 lits; elle disposait de 300 autres lits à la caserne de Sully, et elle a pu ainsi pourvoir au coucher, pendant la durée de l'Exposition, de plus de 67,000 ouvriers et autres visiteurs.

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 37. — *Résultats comparés de l'exploitation des chemins de fer français en 1866 et 1867.*

Désignation des éléments.	Résultats de l'exploitation pendant les années		Différence absolue en plus au profit de l'année		Différence proportionnelle en plus au profit de l'année	
	1867.	1866.	1867.	1866.	1867.	1866.
I. Éléments réels.						
1° Longueur du réseau	15,002km	13,915km	1,087km	"	7.5 %	"
2° Voyageurs :						
Nombre	99,000,000v	86,500,000v	12,500,000v	"	15 %	"
Recettes[a]	222,600,000f	182,400,000f	40,200,000f	"	22 %	"
3° Marchandises (petite vitesse) :						
Tonnes	39,800,000t	38,000,000t	1,800,000t	"	4.5 %	"
Recettes	347,500,000f	342,400,000f	5,100,000f	"	1.5 %	"
4° Recettes totales[b]	659,000,000f	606,000,000f	53,000,000f	"	8 %	"
II. Éléments réduits et ramenés à la longueur du réseau en 1866.						
1° Longueur du réseau	13,915km	13,915km	"	"	"	"
2° Voyageurs :						
Nombre	92,000,000v	86,500,000v	5,500,000v	"	7 %	"
Recettes	207,000,000f	182,400,000f	24,400,000f	"	13.5 %[c]	"
3° Marchandises (petite vitesse) :						
Tonnes	37,000,000t	38,000,000t	"	1,000,000t	"	3 %
Recettes	323,200,000f	342,000,000f	"	18,800,000f	"	6 %
4° Recettes totales	608,400,000f	600,000,000f	8,400,000f	"	0.8 %	"

[a] Les recettes sont indiquées, déduction faite de l'impôt du 10e et des dépenses d'ordre.

[b] La différence entre les recettes totales et la somme des recettes des voyageurs et des marchandises à petite vitesse provient des recettes accessoires (bagages, messageries, bestiaux).

[c] L'accroissement si marqué des recettes des voyageurs tient à l'Exposition universelle de 1867. Grâce à cette plus-value, la garantie de l'État, qui était prévue de 31 millions pour l'exercice 1867, n'a été en réalité que de 26,318,812 fr. 20 cent.

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 38. — *Recettes brutes des chemins de fer français, de 1864 à 1869.*

DÉSIGNATION des années.	LONGUEUR MOYENNE du réseau exploité dans l'année.			RECETTE BRUTE par kilomètre.			RECETTES BRUTES totales		DIFFÉRENCES des recettes (inscrites à la colonne 9) d'une année sur la précédente.	
	Ancien réseau.	Nouveau réseau.	Total.	Ancien réseau.	Nouveau réseau.	Moyenne pour l'ensemble du réseau.	réelles.	ramenées à la longueur du réseau exploité en 1864 [a].	En plus.	En moins.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	kilom.	kilom.	kilom.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1864.....	7,633	4,741	12,374	55,809	21,077	42,475	525,580,630	525,580,630	"	"
1865..	7,638	5,564	13,202	58,092	20,924	42,427	560,126,218	542,801,146	17,220,516	"
1866.....	7,524	6,423	13,915	62,453	21,141	43,427	605,680,443	572,425,650	29,624,504	"
1867.....	7,699	7,345	15,002	65,605	20,956	43,806	659,017,446	603,064,926	30,639,276	"
1868.....	7,846	8,010	15,856	63,324	20,989	41,938	664,968,043	591,884,345	"	12,180,581

[a] On a obtenu les recettes inscrites dans la colonne 9 en retranchant, de la recette effective, le produit de l'allongement total du réseau depuis 1864 par la recette moyenne du nouveau réseau.

Nota. Le revenu du nouveau réseau reste stationnaire, tandis que celui de l'ancien réseau avait augmenté en moyenne de 5 p. o/o par an jusqu'en 1867. Tout l'accroissement constaté ci-dessus est imputable à l'ancien réseau.

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 39. — *Opérations de la Compagnie des omnibus de Paris, de 1866 à 1869.*

ÉLÉMENTS DE L'EXPLOITATION.	EXERCICE 1866.	EXERCICE 1867.	EXERCICE 1868.
Nombre de voyageurs d'impériale	61,048,081	67,882,193	64,361,799
Nombre de voyageurs d'intérieur	46,163,993	50,435,179	48,986,242
Nombre total [a]	107,212,074	118,317,372	113,348,041
Nombre de voitures en circulation	664 voitures	753 voitures	694 voitures
Nombre maximum de chevaux	9,656 chevaux	10,198 chevaux	9,354 chevaux
Nombre de journées de voiture	239,480 journées	261,573 journées	249,477 journées
Parcours annuel des voitures	21,971,928 kilom.	23,733,238 kilom.	22,767,477 kilom.
Recette moyenne par voyageur	0f 1855	0f 1885	0f 1855
Recette moyenne par journée de voiture	83 04	86 74	84 32
Recette effectuée pendant l'année entière	21,365,058 73	24,154,660 25	22,362,992 41
Recette effectuée pendant les sept mois correspondant à l'Exposition [b]	12,633,373 23	15,204,785 82	13,419,528 18

[a] La moyenne du nombre des voyageurs de 1866 et 1868 étant d'environ 110 millions, on peut admettre que la plus-value sur ce nombre due à l'Exposition est de 8 millions, soit de plus de 7 p. o/o du total. Cette plus-value correspond à un supplément de recettes de près de 1,500,000 francs.

[b] Non compris les voies ferrées de Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 40. — *Opérations de la Compagnie générale des voitures de Paris en 1866 et 1867.*

DÉSIGNATION.	QUANTITÉS.	OBSERVATIONS.
Recette brute de la totalité des voitures en 1867.	19,474,490f 55c	(a) Le premier trimestre de 1867 s'est soldé par une perte de ..... 100,923f 33c A partir d'avril, le travail renait avec l'ouverture de l'Exposition. En sept mois, malgré le prix exorbitant des avoines et les frais supplémentaires nécessités par les circonstances, la Compagnie réalise un chiffre de bénéfices nets de..... 3,121,640f 79c que viennent diminuer de ..... 742,254 00 les deux mois de chômage qui terminent l'année.
Recette brute de la totalité des voitures en 1866.	16,209,278 35	
Différence en faveur de 1867.....	3,265,212 20 (a)	
Recette journalière moyenne de chaque voiture, défalcation faite du salaire du cocher :		La nourriture des chevaux ressort en 1867, par voiture, à.... 7f 97c en 1866, elle n'était que de. 7,64 en 1865, de..... 6,40 et en 1864, de..... 6,15 Au 31 décembre 1866, l'effectif des chevaux de la Compagnie était de. ..... 10,741 pendant les mois de mai et de juin 1867, c'est-à-dire au plus fort de l'Exposition, il a atteint le chiffre maximum de. 11,200 il a été réduit ensuite, au fur et à mesure de la diminution du travail, pour arriver, au 31 décembre 1867, au chiffre de..... 10,355
Pour les voitures de place.....	16 10	
Pour les voitures de remise.....	16 41	
Pour les voitures de grande remise.....	28 52	
Moyenne par voiture.....	16 41	
En 1866, cette moyenne a été de.....	13 52	
Augmentation en faveur de 1867.....	2 89	
Nombre de journées de voiture en 1867.....	1,186,774	
Savoir :		
Pour la place.....	1,003,472	
Pour la petite remise.....	156,689	
Pour les équipages de grande remise.....	26,613	
Total égal.....	1,186,774	

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 41. — *Mouvement comparatif des voyageurs dans les hôtels garnis de Paris, de 1866 à 1868.*

MOIS.	NOMBRE DE VOYAGEURS [a] PENDANT LES ANNÉES		
	1866.	1867.	1868.
Avril	53,305	56,433	46,345
Mai	48,532	72,757	41,696
Juin	39,721	77,648	38,769
Juillet	39,863	83,823	41,942
Août	43,760	103,219	49,053
Septembre	45,485	99,405	48,647
Octobre	51,984	88,919	52,138
Totaux	322,650	582,204 [b]	318,590 [c]

[a] Les nombres accusés ci-dessus sont ceux des relevés faits par le service de la police sur les registres des maîtres d'hôtel ou des maisons garnies. Ils doivent être au-dessous de la vérité, en premier lieu parce que les hôteliers inscrivent d'habitude chaque famille sous le nom de son chef, et en second lieu parce que les constatations ne comprennent pas les voyageurs, sans doute assez nombreux, qui ont été reçus dans des maisons particulières. — Même réduit au chiffre ci-contre, ce mouvement ne laisse pas que d'être considérable.

[b] Sur ce nombre les étrangers figurent pour 200,346
Les Français figurent pour 381,858
Total égal 582,204

[c] Dans son rapport à l'assemblée générale des actionnaires de la compagnie immobilière (séance du 30 avril 1869), M. le comte Ch. de Germiny, sénateur et président du conseil d'administration, s'exprimait en ces termes sur l'infériorité des résultats produits en 1868 par l'exploitation des hôtels de la compagnie et comparés à ceux de 1867 : «Cet affaiblissement «momentané de vos recettes s'explique de lui-même après le mouvement et l'affluence si empressée des voyageurs «pendant la durée de l'Exposition universelle. L'action et la réaction se suivent en toute chose, inévitablement. A une année «de prospérité exceptionnelle devaient succéder un temps d'arrêt et une diminution de revenu pour l'industrie des hôtels à «Paris.»

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 42. — *Mouvement comparatif des étrangers dans les hôtels garnis de Paris pendant les Expositions de 1855 et 1867.*

DÉSIGNATION DES PAYS.	NOMBRE DES VOYAGEURS venus à Paris pendant l'Exposition		OBSERVATIONS.
	de 1855.	de 1867.	
Pays-Bas	3,183	7,193	(a) Les chiffres de ce tableau comportent la même observation que ceux du tableau précédent, et ne s'appliquent également qu'aux relevés faits par le service de la police sur les registres des hôteliers et des logeurs en garni.
Belgique	11,898	27,386	
Allemagne du Nord Hesse Bade Wurtemberg Bavière Autriche	18,574	45,789	
Suisse	5,338	10,106	
Espagne	4,358	7,749	
Portugal	380	1,236	
Grèce	306	759	
Danemark	512	1,200	
Suède et Norwége	1,204	1,949	
Russie	397	6,619	
Italie	7,135	10,457	
Principautés Roumaines	//	//	
Turquie	372	737	
États divers de l'Afrique	287	837	
États divers de l'Asie	307	910	
États-Unis	284	514	
Républiques de l'Amérique centrale et méridionale Brésil Royaume Hawaïen	5,454	13,503	
Grande-Bretagne	40,518	63,402	
Totaux	100,507 (a)	200,346 (a)	

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 43. — *Opérations effectuées par les bureaux de poste de Paris, en 1866 et 1867.*

DÉSIGNATION.		1866.	1867.	AUGMENTATION POUR 1867.
Nombre d'objets distribués à domicile		70,002,119	82,183,922	12,181,803
Nombre d'objets distribués au guichet		1,448,618	1,650,084	201,466
Nombre d'objets de correspondance expédiés par les bureaux de Paris		212,261,322	234,681,985	22,420,663
		fr.	fr.	fr.
Produit de la vente des timbres-poste		12,767,334	14,728,108	1,960,774
Produit brut de la taxe des lettres.	Avril	1,446,658	1,708,440	261,782
	Mai	1,538,982	1,639,671	100,689
	Juin	1,484,600	1,570,169	85,569
	Juillet	1,523,652	1,779,605	255,953
	Août	1,474,393	1,626,505	152,112
	Septembre	1,512,056	1,631,328	119,272
	Octobre	1,605,639	1,738,525	132,886
Totaux		23,353,314	26,422,351	3,069,037

Après avoir subi un temps d'arrêt pendant les mois de janvier et de février 1867, le mouvement postal est entré dans une voie progressive dès le mois de mars, et c'est pendant les mois d'avril, de juillet, de novembre et de décembre que ce mouvement a été le plus prononcé. En somme, le chiffre des produits réalisés à Paris en 1867, sur les objets de correspondance reçus et expédiés, a dépassé de 3,404,136 fr celui des produits réalisés en 1866 sur les mêmes objets.

Ces chiffres témoignent hautement de l'influence qu'a eue, sur l'ensemble du service postal, à Paris, le grand nombre de visiteurs qui s'y sont rendus de la France et de l'étranger pendant la durée de l'Exposition universelle.

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 44. — *Opérations effectuées par les bureaux télégraphiques de Paris, en 1866 et 1867.*

MOIS.	PRODUIT BRUT			DIFFÉRENCES			
				1866 sur 1865		1867 sur 1866	
	en 1865.	en 1866.	en 1867.	en plus.	en moins.	en plus.	en moins.
	fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
Avril	194,572 13	242,317 17	301,888 25	47,745 04	"	59,571 08	"
Mai	214,461 43	303,399 26	321,434 46	88,937 83	"	18,035 20	"
Juin	201,065 10	262,007 36	298,757 68	60,942 26	"	36,750 32	"
Juillet	214,258 61	284,363 25	296,795 39	70,104 64	"	12,432 14	"
Août	209,991 15	237,700 28	300,926 65	27,709 13	"	63,226 37	"
Septembre	208,108 08	212,750 77	270,413 69	4,642 69	"	57,662 92	"
Octobre	230,371 43	219,792 17	349,316 23	"	10,579 26	129,524 06	"
Totaux	1,472,827 93	1,762,330 26	2,139,532 35	300,081 59	10,579 26	"	"
				289,502f 33c		377,202 09	

Les taxes perçues dans les bureaux des départements pendant ces mêmes mois sont :

Année 1865 ..... 2,869,304f 98c
Année 1866 ..... 3 038,537 86
Année 1867 ..... 3,214,753 59

L'augmentation des recettes de la télégraphie a été : en 1865, de 14,27 p. o/o sur 1864 ; en 1866, de 7,29 p. o/o sur 1865, et de 11,52 pendant les sept mois de durée de l'Exposition sur la période correspondante en 1866.

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 45. — *Recettes des théâtres de Paris de 1866 à 1868.*

MOIS.	1866.	1867.	1868.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Avril	2,029,937 13	1,710,788 03	1,514,955 50	Dans ce tableau ne figurent pas quelques établissements de peu d'importance qui ont contracté des abonnements avec l'administration de l'assistance publique.
Mai	1,590,678 32	2,285,725 02	992,642 61	
Juin	1,092,990 34	2,420,976 62	741,980 24	
Juillet	902,431 39	2,289,896 59	567,976 17	
Août	1,054,427 01	2,246,306 91	772,053 84	
Septembre	1,329,622 00	2,702,752 31	943,068 27	
Octobre	1,640,729 85	2,876,919 84	1,656,411 63	
Totaux	9,640,816 04	16,533,365 32	7,189,088 26	

Chapitre VI. — Récompenses.

Tableau n° 46. — *État des Jurés titulaires de classes par pays et par groupe.*

PAYS.	GROUPES. I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	TOTAUX.
France	29	18	26	38	18	53	15	18	13	27	255
Pays-Bas	1	"	"	1	2	1	"	"	"	"	5
Belgique	2	2	3	5	1	6	"	"	2	2	23
Prusse et Allemagne du Nord	4	5	7	9	3	7	4	"	1	2	42
Hesse	"	"	1	"	1	1	"	"	"	"	3
Bade	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	2
Wurtemberg	"	1	"	2	1	1	"	"	"	1	6
Bavière	1	"	1	1	"	1	"	"	"	"	4
Autriche	2	3	4	5	5	5	4	"	"	1	29
Suisse	1	1	2	3	1	1	2	"	"	"	11
Espagne	2	"	"	2	"	"	1	1	"	1	7
Portugal	"	"	"	1	1	"	2	"	"	"	4
Grèce	2	"	"	"	1	"	"	"	"	1	4
Danemark	"	"	"	1	1	1	1	"	"	"	4
Suède et Norwége	1	"	"	1	3	1	1	"	"	1	8
Russie	1	"	"	4	3	3	"	1	"	"	12
Italie	3	"	1	2	2	4	3	1	1	4	21
États pontificaux	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Principautés Roumaines	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1
Turquie	"	"	2	1	2	"	1	"	"	"	6
Égypte	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2
Perse	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1
Chine et Japon	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	2
Siam	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tunis	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1
Maroc	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1
États-Unis d'Amérique	4	3	1	"	"	4	"	"	"	"	12
Brésil	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	2
Républiques de l'Amérique centrale et méridionale	"	"	"	"	2	"	1	"	"	"	3
Royaume hawaïen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Grande-Bretagne	6	8	12	13	7	21	3	1	3	3	77
Totaux	61	41	64	89	58	110	38	23	20	45	549

OBSERVATIONS.

On n'a pas compris dans cette énumération le Conseil supérieur du Jury, composé des 3 Ministres, vice-présidents de la Commission impériale, de 27 membres français et étrangers, et de 2 Secrétaires de la Commission impériale. (Voir liste 7, note.)

Quant aux Secrétaires des Jurys de Groupes qui appartenaient tous à la France, ils étaient au nombre de 49, dont 4 Chefs de service et 45 Secrétaires, ainsi répartis :

Groupe I	2
—— II	4
—— III	5
—— IV	4
—— V	4
—— VI	6
—— VII	4
—— VIII	4
—— IX	4
—— X	8
Total	45

Chapitre VI. — Récompenses.

Tableau n° 47. — *État des récompenses par pays et par classe.*

PAYS	NOUVEL ordre de récompenses.				GROUPE I.															
					Classes 1 et 2 réunies.				Classe 3.				Classe 4.				Classe 5.			
	HC	P	M	C	GP	1 P	2 P	3 P	GP	1 P	2 P	3 P	GP	1 P	2 P	3 P	GP	1 P	2 P	3P
France	1	4	10	"	4	8	10	10	2	7	6	8	1	3	5	3	1	2	1	4
Pays-Bas	"	"	"	1	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Belgique	"	1	1	"	1	2	1	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	1	"	"
Prusse et Allemagne du Nord	"	1	4	"	1	"	1	1	1	"	1	"	"	1	"	"	1	1	1	"
Hesse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bade	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Wurtemberg	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bavière	"	"	1	"	1	2	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autriche	"	1	3	"	"	1	1	1	"	"	"	"	1	"	2	"	"	"	"	"
Suisse	"	"	"	1	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"	1	"
Espagne	"	"	1	1	"	1	1	2	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"
Portugal	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Grèce	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
Danemark	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Suède et Norwége	"	1	1	"	"	"	1	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Russie	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"
Italie	"	1	"	"	1	"	1	2	1	1	2	"	"	"	"	"	"	1	"	"
États pontificaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Principautés Roumaines	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Turquie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Égypte	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Perse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chine et Japon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Siam	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tunis	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Maroc	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
États-Unis d'Amérique	"	1	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Brésil	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Républiques de l'Amérique centrale et méridionale	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Royaume hawaïen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Grande-Bretagne	"	"	"	"	"	1	1	2	"	"	"	1	1	1	1	1	"	"	"	"
Totaux	1	12	24	5	8	15	20	24	4	8	12	12	3	6	8	6	2	4	3	4

Légende : HC, hors concours. — P, prix. — M, mentions. — C, citations. — GP, grands prix. — 1P, premiers prix. — 2P, deuxièmes prix. — 3P, troisièmes prix.

Chapitre VI. —

Tableau n° 47. — *État des récompenses*

PAYS.	CLASSE 6.						CLASSE 7.						CLASSE 8.					
	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
France	1	1	7	57	81	58	4	"	1	31	74	52	"	"	7	17	55	68
Pays-Bas	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Belgique	"	"	"	4	10	2	"	"	"	2	5	5	"	"	"	1	2	1
Prusse et Allemagne du Nord	1	"	1	8	6	1	1	"	2	7	13	10	"	"	"	"	"	3
Hesse	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
Bade	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"
Wurtemberg	"	"	"	3	5	1	"	"	"	2	1	1	"	"	"	1	"	"
Bavière	"	"	"	1	4	1	"	"	1	"	12	3	"	"	"	"	"	1
Autriche	1	"	"	7	5	"	1	"	1	9	7	6	"	"	"	1	2	4
Suisse	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	3	4	4
Espagne	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	12	6	"	"	"	2	1	"
Portugal	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	1	1	"
Grèce	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
Danemark	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	1	2	"	"	"	"	"	"
Suède et Norwége	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	4	"	"	"	"	"	"
Russie	"	"	"	"	5	"	"	"	"	1	6	2	"	1	1	1	6	"
Italie	"	"	"	1	7	"	"	"	"	2	7	6	"	"	"	1	1	4
États pontificaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	2	6	"
Principautés Roumaines	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Turquie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	8	"	"	"	"	"	2
Égypte	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Perse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
Chine et Japon	"	"	"	"	"	"	"	1	"	10	6	2	"	"	"	3	1	"
Siam	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"
Tunis	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"
Maroc	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1	"
États-Unis d'Amérique	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"	6	"	"	"	"	"	"	"
Brésil	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Républiques de l'Amérique centrale et méridionale	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Royaume hawaïen	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Grande-Bretagne	3	"	1	10	18	4	1	"	2	13	22	7	"	"	1	3	10	12
Totaux	6	1	10	95	154	67	7	1	7	78	177	118	"	1	11	41	94	101

Légende : HC, hors concours. — GP, grands prix. — O, médailles d'or. — A, médailles d'argent. — B, médailles de bronze. — MH, mentions honorables.

RÉCOMPENSES.

par pays et par classe. (Suite.)

GROUPE II.

CLASSE 9.						CLASSE 10.						CLASSE 11.						CLASSE 12.						CLASSE 13.					
HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
4	1	2	21	29	48	6	1	4[a]	31	55	42	2	1	4	18	17	43	2	1	11	38	34	35	3	"	1	9	33	5
"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	1	"	"	"	"	1
"	"	"	2	2	4	"	"	"	7	5	7	"	"	"	"	"	3	"	"	"	2	2	1	1	"	"	"	"	"
1	"	"	5	10	9	"	"	"	4	4	5	1	"	"	2	2	5	"	"	1	3	8	7	"	"	3	4	4	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	1	"	"	"	"	1	"	"
"	"	"	"	"	2	"	"	"	1	1	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	2	"	"	"	1	"	"
"	"	"	"	1	"	1	"	"	3	3	4	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	2	"	"	"	"	1	"	"
"	"	"	"	2	1	"	"	"	2	3	6	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	7	4	"	"	"	1	"	2
"	"	"	8	10	13	"	"	1	7	8	4	1	"	"	1	2	4	"	"	1	3	3	4	2	"	"	6	1	2
"	"	"	"	1	3	"	"	"	2	7	"	1	"	"	"	"	2	"	"	2	5	2	3	"	"	1	2	1	2
"	"	"	"	1	1	"	"	"	2	1	2	"	"	"	"	2	3	"	"	"	1	1	2	"	"	"	2	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	1	2	"	"	"	"	1	"	"
"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	2	2	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"
"	"	"	"	2	3	"	"	"	"	2	1	"	"	"	3	"	2	"	"	"	1	3	"	"	"	"	3	2	2
"	"	"	1	2	3	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	1	2	"	"	1	1	3	1	"	"	"	2	3	"
"	"	"	2	4	6	"	"	"	"	2	3	1	"	1	"	2	2	1	1	"	3	10	17	"	"	"	2	4	"
"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	2	1	"	"	"	1	"	"
"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	1	4	1	"	"	2	1	2	"	1	"	1	2	4	7	"	"	"	4	1	2	1	"	"	"	2	"
"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	1	1	"	"	2	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1	"	"	8	16	25	"	"	1	3[b]	5	2	1	"	1	3	4	12	"	"	4	4	2	5	3	"	"	3	6	2
6	1	2	48	91	125	7	1	8	64	101	80	8	1	8	31	35	92	4	3	21	70	91	86	12	"	5	42	57	16

[a] Dont 1 en participation avec la Belgique.
[b] Dont 1 en participation avec la France.

Chapitre VI. —

Tableau n° 47. — *État des récompenses*

PAYS.	CLASSES 14 et 15.						CLASSE 16.						CLASSE 17.					
	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
France	1	2	9	30	76	51	1	1	5	18	24	28	1	"	5	25	52	19
Pays-Bas	"	"	"	"	1	2	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	2
Belgique	"	"	1	5	3	10	1	"	"	2	11	16	"	"	"	1	2	2
Prusse et Allemagne du Nord	"	"	"	"	5	5	2	"	"	2	5	1	3	"	"	6	9	3
Hesse	1	"	"	1	2	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bade	"	"	"	1	"	2	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
Wurtemberg	"	"	"	"	1	2	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"
Bavière	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	3	2	"	"	"	"	2	"
Autriche	"	"	1	2	5	4	1	"	1	5	4	6	"	"	"	3	"	2
Suisse	"	"	"	"	3	3	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
Espagne	"	"	"	"	2	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	2
Portugal	"	"	"	"	2	2	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	1	1
Grèce	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Danemark	"	"	"	1	2	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1
Suède et Norwége	"	"	"	"	2	5	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	1	"
Russie	3	"	"	1	4	6	1	"	"	1	"	"	1	"	"	"	"	1
Italie	"	"	2	3	14	22	"	"	"	"	1	2	"	"	"	1	2	"
États pontificaux	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Principautés Roumaines	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"
Turquie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Égypte	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Perse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chine et Japon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Siam	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tunis	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Maroc	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
États-Unis d'Amérique	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
Brésil	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Républiques de l'Amérique centrale et méridionale	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Royaume hawaïen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Grande-Bretagne	3	"	2	4	22	20	1	"	"	3	6	13	"	"	2	7	20	3
Totaux	8	2	15	49	44	143	7	1	6	31	61	71	6	"	7	44	91	36

Légende : HC, hors concours. — GP, grand prix. — O, médailles d'or. — A, médailles d'argent. — B, médailles de bronze. — MH, mentions honorables.

RÉCOMPENSES.

par pays et par classe. (Suite.)

GROUPE III.

CLASSE 18.						CLASSE 19.						CLASSE 20.						CLASSE 21.						CLASSE 22.					
HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
2	"	10	36	48	11	"	"	5	7	10	6	"	"	2	12	12	12	1	"	7	13[b]	13	15	2	"	15	25	37	27
"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	1
"	"	"	2	1	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	1	2	3	"	"	"	1	3	4
1	"	"	5	4	9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1	"	"	"	1	"	1	"	"	"	2	1	4	3
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
"	"	1	"	"	2	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	3	3
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	2	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1
"	"	"	"	2	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	1	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	1
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"
"	"	"	"	1	2	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	2	1	"	"	1	1	1	"	"	"	"	"	3	2
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	1	4
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"
"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	1	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
"	"	3	9	11	7	"	"	1	1	5	1	"	"	1	1	2	"	"	"	4	4	5	4	"	"	"	"	"	"
3	"	16	52	73	37	"	"	6	9	19	12	"	"	3	16	21	15	1	"	13	19	28	32	2	"	19	31	55	49

[a] Dont 1 en participation avec la Prusse et Bade.
[b] Dont 1 en participation avec le Danemark.

Chapitre VI. —

Tableau n° 47. — *État des récompenses*

PAYS.	GROUPE III.																							
	CLASSE 23.						CLASSE 24.						CLASSE 25.						CLASSE 26.					
	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
France	1	"	5	12	33	29[a]	"	"	6	21	31	27	2	"	1	5	13	26	3	"	4	25	38	43
Pays-Bas	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
Belgique	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	5	3	"	"	"	1	2	1	"	"	"	"	4	3
Prusse et Allemagne du Nord	"	"	"	2	"	2	1	"	"	4	6	3	"	"	"	1	2	2	"	"	"	"	1	3
Hesse	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	2	"
Bade	"	"	"	2	3	8[b]	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Wurtemberg	"	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	2	1
Bavière	"	"	"	1	1	1	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	1	2
Autriche	"	"	"	2	4	2	"	"	"	1	2	3	"	"	"	1	1	1	"	"	3	5	15	7
Suisse	"	"	4	7	16	22	"	"	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
Espagne	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	2	3
Portugal	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2
Grèce	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Danemark	"	"	"	1	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
Suède et Norwége	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	6
Russie	"	"	"	"	"	2[c]	"	"	"	1	1	2	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	3	"
Italie	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	1	"
États Pontificaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"
Principautés Roumaines	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Turquie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	2	"	"	"	"	4	4
Égypte	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"
Perse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chine et Japon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"
Siam	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tunis	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"
Maroc	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
États-Unis d'Amérique	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	1
Brésil	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
Républiques de l'Amérique centrale et méridionale	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Royaume hawaien	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Grande-Bretagne	1	"	3	6	8	2	2	"	1	2	7	14	"	"	"	1	5	3	"	"	"	2	5	3
Totaux	2	"	12	35	69	75	4	"	8	31	59	57	2	"	1	11	30	38	6	"	7	43	82	79

Légende : HC, hors concours. — GP, grands prix. — O, médailles d'or. — A, médailles d'argent. — B, médailles de bronze. — MH, mentions honorables

RÉCOMPENSES.

par pays et par classe. (Suite.)

GROUPE IV.

CLASSE 27.						CLASSE 28.						CLASSE 29.						CLASSE 30.						CLASSE 31.					
HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
7	"	15	79	86	12	2	"	5	42	41	23	3	"	10	72	69	53	3	"	2	34	51	43	1	1	4	107	93	66
"	"	"	2	2	3	"	"	"	"	1	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	1	1	"	"	"	"	1	"
"	"	1	7	8	1	"	"	5	16	21	23	"	"	"	1	2	1	1	"	1	15	17	16	"	"	"	"	2	3
1	"	1	8	7	"	2	"	4	10	14	3	1	"	1	8	4	4	1	"	2	16	24	24	"	"	1	4	6	7
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
"	"	"	1	10	"	1	"	"	2	5	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	1	3	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1
"	"	1	12	9	1	1	"	1	9	10	2	"	"	"	5	3	1	1	"	1	14	22	13	1	"	1	6	14	9
"	"	2	13	22	"	"	"	"	2	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	2	2	2	7
"	"	"	1	5	4	"	"	"	"	2	4	"	"	"	2	"	1	"	"	"	2	4	6	"	"	"	1	6	"
"	"	"	"	1	4	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"	1	1	1	"	"	2	"	3	"	"	"	1	4	5
"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	1
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	3	3	"	"	"	2	1	4	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	1	1	"	"	"	"	1	"
"	"	"	12	7	1	"	"	"	1	7	2	"	"	"	5	1	10	"	"	1	5	8	13	"	"	1	3	2	5
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2	"	1	"	"	1	"	2	"	"	1	11	15	50
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	2	"
"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
"	"	"	2	2	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	"	"	"	"	"	"	1
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	5	5	6	1	"	"	4	1	1	4	1	"	2	3	2	"	1	"	2	17	34	16	"	"	1	13	10	8
8	"	25	141	170	32	6	"	19	85	109	71	5	"	13	100	86	73	9	"	9	114	171	141	2	1	12	154	158	166

[a] Dont 1 en participation avec l'Italie.
[b] Dont 1 en participation avec la France.
[c] Dont 1 en participation avec la France.

Chapitre VI. —

Tableau n° 47. — *État des Récompenses*

PAYS.	CLASSE 32.						CLASSE 33.						CLASSE 34.					
	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
France	2	"	1	14	20	7	1	"	10	58	162	65	3	"	6	65	120	63
Pays-Bas	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	1
Belgique	"	"	"	1	"	"	"	"	4	9	24	7	"	"	"	4	6	5
Prusse et Allemagne du Nord	"	"	"	"	5	3	"	"	"	"	7	8	"	"	"	5	6	8
Hesse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
Bade	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"
Wurtemberg	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	"	"	"	"	6	1
Bavière	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	3	"	"	"	"	"	"
Autriche	"	"	"	1	2	2	"	"	"	1	5	6	"	"	"	4	9	11
Suisse	"	"	"	"	"	"	1	"	1	6	3	2	"	"	"	"	2	3
Espagne	"	"	"	"	"	2	"	"	"	3	1	2	"	"	"	"	2	"
Portugal	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	2	"	"	"	"	1	1	1
Grèce	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2	"	"	"	"	"	4
Danemark	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	4	8
Suède et Norwége	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	2	3	"	"	"	"	1	5
Russie	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	3	3	"	"	"	"	"	"
Italie	"	"	"	"	1	2	"	"	"	"	5	11	"	"	"	1	8	1
États Pontificaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
Principautés Roumaines	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Turquie	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	2	1	"	"	"	"	2	5
Égypte	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	2
Perse	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chine et Japon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"
Siam	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Tunis	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1
Maroc	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
États-Unis d'Amérique	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1
Brésil	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	2
Républiques de l'Amérique centrale et méridionale	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"	"
Royaume hawaïen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Grande-Bretagne	1	"	1	3	4	5	1	"	1	6	9	4	1	"	1	2	5	25
Totaux	3	"	2	19	33	26	3	"	18	88	228	124	5	"	7	85	176	148

Légende : HC, hors concours. — GP, grands prix. — O, médailles d'or. — A, médailles d'argent. — B, médailles de bronze. — MH, mentions honorables.

RÉCOMPENSES.

par pays et par classe. (Suite).

GROUPE IV.

CLASSE 35.						CLASSE 36.						CLASSE 37.						CLASSE 38.						CLASSE 39.					
HC	GP	O	A	B	M H	HC	GP	O	A	B	M H	HC	GP	O	A	B	M H	HC	GP	O	A	B	M H	HC	GP	O	A	B	M H
3	"	4	48	125	77	1	"	6	30	63	82	"	"	2	38	38	24	"	"	1	13	12	10	"	"	1	5	8	11
"	"	"	"	"	2	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"
"	"	"	5	14	34	"	"	"	1	"	2	"	"	1	16	17	2	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"
"	"	"	1	7	6	"	"	"	1	3	1	"	"	1	4	3	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	"
"	"	"	2	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	4	1	1	"	"	"	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2	"
1	"	"	1	1	1	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	3	
"	"	1	6	17	22	"	"	"	2	2	4	"	"	"	"	3	1	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	1	"
"	"	"	3	3	6	"	"	"	2	1	"	"	"	"	1	2	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	5	9	"	"	"	"	1	"	"	"	"	3	2	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	1	5	6	"	"	"	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	1	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	1	4	"	"	"	"	1	2	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	3	7	"	"	"	"	1	"	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	2	10	12	"	"	"	1	"	"	"	"	"	3	2	3	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	2	6	19	"	"	1	1	3	"	"	"	"	"	1	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	5	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	1	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	1	6	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	6	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	1	3	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	4	14	9	"	"	1	7	9	9	"	"	"	5	2	4	"	"	"	2	2	2	"	"	"	1	1	1
4	"	5	78	233	227	2	"	8	47	93	102	1	"	5	77	70	49	"	"	1	18	17	16	"	"	1	7	20	15

Chapitre IV. —

Tableau n° 47. — *État des récompenses*

PAYS.	CLASSE 40.						CLASSE 41.						CLASSE 42.					
	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
France	4	4	41	83	124	98	7	"	2	9	17	16	1	"	6	21	19	12
Pays-Bas	"	"	1	2	1	"	"	"	"	"	1	4	"	"	"	2	1	2
Belgique	1	"	3	14	32	30	"	"	"	1	"	"	"	"	"	2	1	2
Prusse et Allemagne du Nord	9	1	6	25	55	30	"	"	"	"	1	2	"	"	"	"	2	1
Hesse	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"
Bade	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	1	1	"	"	"	1	"	"
Wurtemberg	3	"	1	5	4	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Bavière	"	"	"	2	9	9	"	"	"	1	1	3	"	"	"	1	"	"
Autriche	4	"	3	25	27	49	1	"	1	7	10	8	"	"	"	2	2	"
Suisse	1	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	1	1
Espagne	"	"	1	5	8	11	2	"	1	"	2	2	"	"	"	"	"	"
Portugal	"	"	1	2	11	13	1	"	"	2	4	4	"	"	"	"	"	"
Grèce	"	"	"	1	"	1	"	"	"	1	2	"	"	"	"	1	1	1
Danemark	"	"	1	1	3	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2	1
Suède et Norwége	"	"	2	9	12	28	"	"	1	3	6	7	"	"	"	1	2	1
Russie	5	"	3	3	10	17	8	"	"	1	5	3	"	"	1	4	2	2
Italie	"	"	"	5	18	40	1	"	"	"	1	2	"	"	"	"	"	1
États Pontificaux	"	"	"	1	2	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Principautés Roumaines	"	"	1	"	2	3	"	"	"	"	"	3	"	"	"	"	1	3
Turquie	"	"	"	1	4	8	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	1	1
Égypte	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"
Perse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chine et Japon	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Siam, Anuam et Cambodge	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tunis	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Maroc	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
États-Unis d'Amérique	"	"	2	11	7	7	"	"	"	"	"	2	"	"	"	1	"	"
Brésil	1	"	"	"	4	2	1	"	1	2	"	4	"	"	"	1	"	1
Républiques de l'Amérique centrale et méridionale	1	"	5	2	5	2	"	"	1	"	3	2	"	"	"	"	1	"
Royaume hawaïen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Grande-Bretagne	3	1	10	30	41	57	5	"	2	2	6	20	"	"	"	8	3	1
Totaux	32	6	81	229	380	419	26	"	10	29	61	88	1	"	8	46	39	31

Légende : HC, hors concours. — GP, grands prix. — O, médailles d'or. — A, médailles d'argent. — B, médailles de bronze. — MH, mentions honorables.

Récompenses.

par pays et par classe. (Suite.)

GROUPE V.

Classe 43.						Classe 44.						Classe 45.						Classe 46.					
HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
7	1	19	41	121	139	5	"	35[d]	71	100	51	2	"	8	29	11	3	"	"	11	31	53	3
1	"	"	3	13	13	"	"	1	7	13	8	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
"	"	1	7	27	28	"	"	1	15	18	14	"	"	"	1	2	1	"	"	"	5	14	4
"	"	2	4	26	11	3	1	7	30	25	22	1	"	"	5	4	1	"	"	"	6	11	8
"	"	"	1	4	4	"	"	1	2	4	3	"	"	"	"	"	"	"	"	2	5	3	3
"	"	"	2	13	"	"	"	1	4	3	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	1
1	"	"	"	2	"	"	"	4	1	5	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	3	4
"	"	1	1	1	1	"	"	1	5	5	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	2	2
2	"	2	5	23	18	1	"	6	12	17	12	"	"	1	6	2	"	"	"	1	10	11	3
"	"	"	"	3	8	"	"	"	4	3	5	"	"	2	8	3	1	"	"	1	1	3	5
5	"	3	14	51	26	1	"	"	1	7	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1
"	"	1	3	13	21	"	"	"	1	2	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"
"	"	1	"	12	5	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	3
"	"	"	"	"	1	"	"	"	2	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	2
"	"	"	"	1	3	"	"	"	4	7	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	3
2	"	2	7	20	10	"	"	"	5	15	4	"	"	"	1	7	2	"	"	"	2	8	7
1	1	3	16	35	27	"	"	1	5	9	6	"	"	"	"	2	2	"	"	"	1	5	7
"	"	"	"	2	1	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
"	"	"	2	6	5	"	"	"	1	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1
"	1	3	3	10	18	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2
"	1	"	"	1	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	1	3	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	3[c]	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
"	"	2	3	8	3	"	"	"	1	5	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2
1	1	"	4	6	12	"	"	"	1	5	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
"	1	6	1	19	15	"	"	2	1	5	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1	"
"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
2	1	1	4	28	47	2	"	8	29	29	23	"	"	"	2	3	2	"	"	"	7	5	6
22	7	53	125	446	416	12	1	69	204	283	189	3	"	12	52	35	12	"	"	16	74	133	68

[a] Dont 1 en participation avec la Prusse.
[b] Dont 1 en participation avec la France.
[c] Dont 1 au royaume de Siam, 1 à l'empire d'Annam et 1 au royaume de Cambodge.
[d] Dont 1 en participation avec la Prusse.

Classe VI. —

Tableau n° 47. — *État des récompenses*

PAYS.	Classe 47.						Classe 48.						Classe 49.						Classe 50.					
	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
France	1	1	9	15	23	20	5	"	5	7	21	21	2	"	1	11	7	13	2	"	3	28	68	58
Pays-Bas	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Belgique	1	"	"	2	7	1	"	"	"	5	11	9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	7	8
Prusse et Allemagne du Nord	1	1(*)	"	1	4	6	1	"	1	"	1	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	5	7
Hesse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
Bade	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	3
Wurtemberg	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bavière	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2
Autriche	1	"	1	1	"	"	1	"	"	3	3	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	2	13	5
Suisse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2
Espagne	"	"	"	"	"	1	1	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"
Portugal	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Grèce	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Danemark	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	1
Suède et Norwége	"	"	"	2	6	2	1	"	1	1	5	5	2	"	"	1	2	2	"	"	"	"	2	3
Russie	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	4	2	1	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"
Italie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	1	3
États Pontificaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Principautés Roumaines	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Turquie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Égypte	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Perse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chine et Japon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Siam	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tunis	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Maroc	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
États-Unis d'Amérique	"	"	"	1	1	"	"	"	2	1	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	6
Brésil	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Républiques de l'Amérique centrale et méridionale	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Royaume hawaïen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Grande-Bretagne	2	"	"	2	3	1	"	"	6	12	12	9	1	"	"	3	2	2	1	"	"	4	9	12
Totaux	6	2	10	24	44	32	10	"	15	31	64	59	6	"	1	19	15	17	3	"	3	38	112	110

Légende : HC, hors concours. — GP, grands prix. — O, médailles d'or. — A, médailles d'argent. — B, médailles de bronze. — MH, mentions honorables.

RÉCOMPENSES.

par pays et par classe. (Suite.)

GROUPE VI.

CLASSE 51.						CLASSE 52.						CLASSE 53.						CLASSE 54.						CLASSE 55.						CLASSE 56.					
HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
2	"	3	32	44	28	1	1	5	22	3	"	5	1	6	41	56	54	2	"	5	17	29	22	4	"	2	23	25	13	2	1	2	16	18	15
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	4	6	6	"	"	1	1	"	"	"	"	2	4	7	17	"	"	"	2	5	"	"	"	"	7	5	3	"	"	"	2	5	3
"	"	"	4	3	2	"	"	"	"	"	"	1	"	1	2	9	10	"	"	1	1	1	2	"	"	1	1	1	2	"	"	"	2	4	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	1	2	"	"	"	"	"	"
"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	5	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	4	4	3	"	"	"	"	"	"	2	"	"	3	9	7	"	"	"	1	1	1	"	"	"	"	2	2	"	"	"		3	"
"	"	"	"	1	3	"	"	1	"	"	"	"	"	1	2	3	1	"	"	"	1	1	2	"	"	1	2	1	"	"	"	"	"	"	1
"	"	"	1	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	3	1	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	3	"	"	"	1	2	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	3	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	1	1	2	3	8	"	"	"	10	2	"	"	"	1	13	14	15	"	1	2	5	7	3	"	"	2	5	6	2	"	"	3	5	4	2
3	1	4	50	68	56	1	1	7	33	5	"	11	1	12	74	125	128	3	1	9	33	51	36	4	"	6	39	47	25	2	1	5	28	36	22

(*) En participation avec la Belgique.

Chapitre VI. —

Tableau n° 47. — *État des récompenses*

PAYS.	CLASSE 57.						CLASSE 58.						CLASSE 59.						CLASSE 60.					
	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
France	1	"	1	8	11	13	"	"	2	2	5	3	1	"	7	14	19	36	"	"	"	7	7	12
Pays-Bas	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Belgique	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2	"	"	"	"	"	"	"
Prusse et Allemagne du Nord	"	"	"	"	3	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"
Hesse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
Bade	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"
Wurtemberg	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"
Bavière	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"
Autriche	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	1
Suisse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	3	3
Espagne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	1	1	1
Portugal	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Grèce	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Danemark	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Suède et Norwége	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Russie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Italie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
États Pontificaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Principautés Roumaines	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Turquie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Égypte	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Perse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chine et Japon	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Siam	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tunis	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Maroc	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
États-Unis d'Amérique	1	"	2	4	7	1	"	"	1	1	"	1	"	"	"	"	2	"	"	"	1	"	"	"
Brésil	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Républiques de l'Amérique centrale et méridionale	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Royaume hawaïen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Grande-Bretagne	"	"	"	2	3	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	2	"	"	"	"	"	"
Totaux	2	"	3	14	25	20	"	"	3	3	5	8	1	"	9	17	29	42	"	"	1	13	11	17

Légende : HC, hors concours. — GP, grands prix. — O, médailles d'or. — A, médailles d'argent. — B, médailles de bronze. — MH, mentions honorables.

Récompenses.

par pays et par classe. (Suite.)

GROUPE VI.

Classe 61.						Classe 62.						Classe 63.						Classe 64.						Classe 65.						Classe 66.					
HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
1	"	3	16[a]	19	26	"	"	1	11	6	5	2	1	8	21	14	25	2	"	4	3	12	6	3	1	13	43	84	92	5	1	5	11	21	18
"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	3	1	"	"	1	2	1
"	"	"	1	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	4	3	6	5	"	"	"	1	2	"	"	"	"	"	2	6	"	"	"	"	1	"
"	"	"	"	2	"	"	"	"	1	1	1	"	"	1	5	1	5	2	"	"	1	5	2	4	1	1	11	12	7	"	"	"	"	2	"
"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1	"	2	5	3	3	1	"	"	1	"	"	"	"	1	6	9	3	"	"	"	3	"	2
"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	1	"
"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	2	"	"	2	2	2	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	0	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	"	"
"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	7	"	1	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	1	4	1	"	"	"	6	"
"	"	"	2	2	2	"	"	"	1	2	2	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	2	1	"	"	"	"	"
"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	2	"	"	"	"	"	4	1	"	"	5	5	12	"	"	"	1	7	"
"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1	"	1	11	12	12	"	"	"	2	4	8	1	"	3	3	4	5	1	"	1	1	1	1	3	"	2	13	14	3	2	3	7	13	18	8
2	"	4	34	40	46	"	"	2	15	14	20	5	1	21	40	35	46	7	2	5	9	23	16	17	2	18	87	139	136	11	4	12	30	60	31

[a] Dont 1 en participation avec la Prusse.
[b] Dont 1 en participation avec la Grande-Bretagne.

Chapitre VI. —

Tableau n° 47. — *État des récompenses*

PAYS.	CLASSE 67.						CLASSE 68.						CLASSE 69.					
	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
France	2	"	28	25	57	21	"	"	2	1	4	10	"	"	2	7	14	9
Pays-Bas	"	"	"	6	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	3	4
Belgique	"	"	2	5	8	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Prusse et Allemagne du Nord	1	"	8	5	20	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2
Hesse	"	"	"	1	4	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bade	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Wurtemberg	"	"	"	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"
Bavière	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autriche	"	"	8	18	7	5	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	4	1
Suisse	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	11	2
Espagne	"	"	3	5	7	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1
Portugal	"	"	2	"	10	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Grèce	"	"	"	"	2	5	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"
Danemark	"	"	"	"	3	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"
Suède et Norwége	"	"	"	"	5	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	3	"
Russie	"	"	3	1	21	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	"
Italie	"	"	7	16	20	13	"	"	"	"	2	5	"	"	1	2	5	6
États Pontificaux	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Principautés Roumaines	"	"	"	1	3	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Turquie	"	"	1	"	3	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Égypte	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Perse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chine et Japon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Siam	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tunis	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Maroc	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
États-Unis d'Amérique	"	"	"	2	6	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Brésil	"	"	"	4	3	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Républiques de l'Amérique centrale et méridionale	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Royaume hawaïen	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Grande-Bretagne	"	"	1	12	56	6	"	"	"	2	"	1	"	"	"	"	"	1
Totaux	3	"	63	109	244	110	"	"	2	4	7	17	"	"	6	11	48	26

Légende : HC, hors concours. — GP, grands prix. — O, médailles d'or. — A, médailles d'argent. — B, médailles de bronze. — MH, mentions honorables.

RÉCOMPENSES.

par pays et par classe. (Suite.)

GROUPE VII.

CLASSE 70.						CLASSE 71.						CLASSE 72.						CLASSE 73.					
HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
"	"	3	25	32	9	"	"	5	20	31	18	3	"	8	24	71	82	3	2	40	144	145	145
"	"	"	"	2	4	"	"	"	1	1	2	"	"	"	3	3	2	"	"	"	"	1	2
"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	2	4	3	"	"	"	1	5	9
"	"	"	1	3	2	"	"	"	4	3	7	"	"	4	13	26	43	1	"	8	6	11	1
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	3	"	"	"	5	5	12
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	2	2	"	"	"	2	1	7
"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	5	"	"	1	1	1	6
"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	3	3	6	1
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	2	1	"	2	6	19	11	2	"	12	9	19	16
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	1	1	"	"	"	1	7	9
"	"	"	"	3	2	"	"	2	5	15	14	"	"	2	3	7	9	"	"	8	12	21	29
"	"	"	"	"	1	"	"	"	2	2	3	"	"	"	"	3	5	"	"	10	8	22	20
"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	1	3	1
"	"	"	1	2	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	3	6	"	"	"	"	2	"
"	"	1	"	4	4	"	"	"	"	"	1	"	"	"	3	2	3	"	"	"	"	2	"
"	"	"	"	2	2	"	"	"	1	"	2	"	"	2	3	9	10	"	"	"	2	5	"
"	"	"	1	1	4	"	"	"	1	1	11	"	"	"	1	2	12	"	"	4	8	15	41
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"
"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	1	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	1	1
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	3	"	4	"	"	"	"	1	1	"	"	"	2	1	5	"	"	"	"	1	6
"	"	"	"	2	1	"	"	"	"	"	1	"	"	1	3	8	5	"	"	"	"	1	"
"	"	"	2	4	2	"	"	"	"	1	1	"	"	"	1	3	6	"	"	"	"	3	4
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"
"	"	2	2	8	2	"	"	"	1	2	"	"	"	5	8	18	15	"	"	2	5	11	14
"	"	6	35	66	39	"	"	7	38	65	65	4	"	25	74	192	232	6	2	88	209	291	324

Chapitre VI. —

Tableau n° 47. — *État des récompenses*

Pays.	Classe 74.						Classe 75.						Classe 76.						Classe 77.					
	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
France	"	3	26	83	91	16	"	"	7	23	28	17	"	1	24	37	52	"	2	1	18	40	30	"
Pays-Bas	"	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
Belgique	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Prusse et Allemagne du Nord	"	"	"	2	1	1	"	"	1	1	1	1	1	"	"	1	"	"	"	"	2	"	"	"
Hesse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
Bade	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
Wurtemberg	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
Bavière	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
Autriche	"	1	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Suisse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
Espagne	"	"	"	4	2	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Portugal	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Grèce	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Danemark	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Suède et Norwége	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Russie	"	"	1	1	3	"	"	1	3	8	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Italie	"	1	2	5	11	4	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
États Pontificaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Principautés Roumaines	"	"	2	5	13	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Turquie	"	"	"	1	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Égypte	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Perse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chine et Japon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Siam	1	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tunis	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Maroc	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
États-Unis d'Amérique	"	1	1	6	2	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Brésil	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Républiques de l'Amérique centrale et méridionale	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Royaume hawaïen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Grande-Bretagne	"	3	5	13	10	1	"	"	"	2	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Totaux	"	9	42	122	136	25	"	1	14	36	35	20	4	1	25	44	52	"	2	1	20	40	30	"

Légende : HC, hors concours. — GP, grands prix. — O, médailles d'or. — A, médailles d'argent. — B, médailles de bronze. — MH, mentions honorables.

Récompenses.

par pays et par classe. (Suite.)

GROUPE VIII.

CLASSE 78.						CLASSE 79.						CLASSE 80.						CLASSE 81.						CLASSE 82.					
HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
"	"	3	5	6	2	"	"	4	4	3	4	"	"	3	33	12	14	1	"	2	5	5	"	6	"	9	23	66	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	2	2	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	1	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	15	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	3	10	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	2	2	"	"	"	"	"	"	"
"	"	3	5	6	2	"	"	5	4	4	4	"	"	5	34	12	14	1	"	3	9	10	"	8	"	10	34	96	"

[a] En participation avec les États Pontificaux.

Chapitre VI. —

Tableau n° 47. — *État des récompenses*

PAYS.	Classe 83.						Classe 84.					
	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
France	"	"	1	9	16	23	"	1	9	21	28	21
Pays-Bas	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	3	"
Belgique	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	6	1
Prusse et Allemagne du Nord	"	"	"	1	3	2	"	"	"	"	6	"
Hesse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bade	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Wurtemberg	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bavière	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autriche	"	"		"	"	"	"	"	"	"	1	"
Suisse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Espagne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Portugal	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Grèce	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Danemark	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Suède et Norwége	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Russie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Italie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
États Pontificaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Principautés Roumaines	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Turquie	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
Égypte	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Perse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chine et Japon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Siam	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tunis	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Maroc	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
États-Unis d'Amérique	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Brésil	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Républiques de l'Amérique centrale et méridionale	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Royaume hawaïen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Grande-Bretagne	"	"	"	1	1	3	"	1	"	1	1	"
Totaux	"	"	1	11	21	29	"	2	10	24	45	22

Légende : HC, hors concours. — GP, grands prix. — O, médailles d'or. — A, médailles d'argent. — B, médailles de bronze. — MH, mentions honorables.

Récompenses.

par pays et par classe. (Suite.)

GROUPE IX.

CLASSE 85.						CLASSE 86.						CLASSE 87.						CLASSE 88.					
HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
1	1	4	16	23	4	6	"	13	27	34	36	"	"	3	8	6	10	1	1	8	16	19	19
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
"	"	"	1	4	"	1	"	"	2	3	3	"	"	"	"	"	1	"	1	3	8	4	7
"	"	"	"	1	2	"	"	"	2	3	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	1	2	2	"	"	1	1	2	1	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
1	1	4	19	30	10	7	"	14	32	45	44	1	"	3	9	7	11	1	2	11	27	27	27

Chapitre VI. —

Tableau n° 47. — *État des récompense*

PAYS.	CLASSE 89.						CLASSE 90.						CLASSE 91.					
	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
France	2	"	4	25	36	63	1	"	6	25	51	98	5	"	14	63	128	149
Pays-Bas	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Belgique	"	"	1	1	2	5	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	4	4
Prusse et Allemagne du Nord	"	"	2	"	5	9	"	"	1	2	1	4	"	"	"	"	1	1
Hesse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1
Bade	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	1
Wurtemberg	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	1	3	"	"	"	1	1	1
Bavière	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	1	"
Autriche	"	"	1	1	1	7	"	"	1	4	5	5	"	"	"	2	6	5
Suisse	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"
Espagne	"	"	"	1	4	8	1	"	"	"	1	12	"	"	"	2	3	1
Portugal	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1
Grèce	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Danemark	"	"	"	1	"	2	"	"	"	"	1	3	"	"	"	"	"	"
Suède et Norwége	"	"	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
Russie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
Italie	"	"	1	5	5	6	"	"	"	2	5	10	"	"	"	3	3	3
États Pontificaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
Principautés Roumaines	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Turquie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Égypte	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
Perse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chine et Japon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Siam	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tunis	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Maroc	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
États-Unis d'Amérique	"	"	"	2	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Brésil	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Républiques de l'Amérique centrale et méridionale	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
Royaume hawaïen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
Grande-Bretagne	"	"	"	5	3	2	"	"	2	2	"	4	"	"	"	"	1	2
Totaux	2	"	10	42	57	104	2	2	12	41	66	142	5	"	16	74	150	170

Légende : HC, hors concours. — GP, grands prix. — O, médailles d'or. — A, médailles d'argent. — B, médailles de bronze. — MH, mentions honorables.

RÉCOMPENSES.

par pays et par classe. (Suite.)

GROUPE X.

CLASSE 92.						CLASSE 93.						CLASSE 94.						CLASSE 95.					
HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
"	"	"	3	3	5	"	1	2	8	3	3	"	1	3	16	37	42	3	"	19	43	150	133
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	2	"	"	1	3	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	2	2	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	2	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	1	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	1	1	"	1	"	11	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	2	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	1	7	13	18	1	1	5	15	6	5	"	1	3	17	43	45	4	"	20	43	163	133

Chapitre VI. —

Tableau n° 48. — *État des récompenses*

PAYS.	GROUPE I.				GROUPE II.						GROUPE III.					
	GP	1P	2P	3P	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
France	8	20	22	25	22	5	37	222	378	351	14	3	74	229	387	294
Pays-Bas	"	"	1	1	1	"	"	1	6	3	"	"	"	1	7	7
Belgique	1	3	1	2	1	"	"	18	26	23	1	"	1	13	37	44
Prusse et Allemagne du Nord	3	2	3	1	4	"	7	33	47	40	7	"	3	23	38	31
Hesse	"	"	"	"	"	"	"	3	4	1	1	"	"	1	6	3
Bade	"	"	"	"	"	"	1	3	1	6	"	"	"	3	5	11
Wurtemberg	"	"	"	"	1	"	"	10	12	7	"	"	"	5	4	7
Bavière	1	2	"	2	1	"	2	4	28	18	"	"	"	4	9	8
Autriche	1	1	3	1	5	"	3	42	38	37	1	"	8	22	34	32
Suisse	"	"	3	1	1	"	3	12	17	15	"	"	5	9	21	30
Espagne	"	1	2	3	"	"	"	8	19	14	"		"	"	10	12
Portugal	"	"	"	"	"	"	1	4	3	4	"	"	"	"	8	6
Grèce	"	"	"	1	"	"	"	"	3	1	"	"	"	"	"	3
Danemark	"	"	"	"	"	"	"	3	6	4	1	"	"	3	5	5
Suède et Norwége	"	"	1	2	"	"	"	7	10	12	"	"	"	2	10	15
Russie	"	1	"	1	"	1	2	8	26	8	5	"	1	6	17	16
Italie	2	1	3	2	2	1	1	11	37	38	"	"	2	6	22	30
États Pontificaux	"	"	1	"	"	1	1	3	10	4	"	"	"	1	"	2
Principautés Roumaines	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2	"	"	"	"	"	2
Turquie	"	"	"	"	"	"	"	"	4	12	"	"	1	1	6	8
Égypte	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	2	"	"	"	"	"
Perse	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"
Chine et Japon	"	"	"	"	"	1	"	13	7	2	1	"	"	"	"	"
Siam	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tunis	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	1	"	"	"	1	1
Maroc	"	"	"	"	"	"	"	2	1	"	"	"	"	"	2	"
États-Unis d'Amérique	"	"	1	"	2	"	3	8	22	10	"	"	"	2	5	7
Brésil	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	"	"	"	"	1	"
Républiques de l'Amérique centrale et méridionale	"	"	"	"	1	"	"	2	5	2	"	"	"	"	"	"
Royaume hawaïen	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"
Grande-Bretagne	1	2	2	4	9	"	10	47	83	69	7	"	17	40	96	70
Totaux	17	33	43	46	50	9	72	469	800	685	41	3	113	371	732	644

Légende : GP, grands prix. — 1P, premiers prix. — 2P, deuxièmes prix. — 3P, troisièmes prix. — HC, hors concours. — O, médailles d'or. — A, médailles d'argent. — B, médailles de bronze. — MH, mentions honorables.

Récompenses.

par pays et par groupe.

GROUPE IV.						GROUPE V.						GROUPE VI.						GROUPE VII.					
HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
26	1	67	605	888	536	26	5	122	285	445	322	41	7	85	348	492	480	8	2	88	246	354	294
"	"	"	7	6	12	1	"	2	14	30	27	2	"	"	1	8	7	"	"	1	10	15	14
1	"	12	75	112	95	1	"	5	45	94	79	1	"	7	35	66	61	"	"	2	9	18	14
5	"	10	57	89	65	13	2	15	70	124	75	9	2	6	31	56	48	2	"	20	29	64	65
"	"	"	2	3	1	"	"	3	8	11	13	"	"	"	4	4	2	"	"	"	6	11	17
"	"	"	3	1	1	"	"	2	9	17	4	"	"	"	2	4	9	"	"	1	3	3	10
2	"	"	6	36	3	4	"	5	7	14	19	"	"	2	4	8	3	"	"	1	5	8	11
1	"	"	1	10	11	"	"	3	11	18	16	"	"	3	1	6	2	"	"	3	3	10	1
3	"	5	61	97	73	8	"	14	67	92	90	6	"	4	29	53	30	3	"	22	34	53	35
1	"	5	30	37	21	1	"	3	13	13	24	1	"	3	11	16	16	"	"	2	2	20	13
"	"	"	12	29	29	8	"	5	20	70	50	3	"	1	8	8	11	"	"	15	25	54	62
1	"	"	6	19	22	1	"	2	9	31	43	"	"	"	"	3	2	"	"	12	10	37	43
"	"	"	2	3	10	"	"	1	3	16	11	1	"	"	"	"	1	"	"	"	3	7	8
1	"	"	2	6	16	"	"	1	4	11	7	1	"	"	2	5	2	"	"	"	3	11	8
1	"	"	5	13	24	"	"	3	17	30	48	4	"	1	8	28	21	"	"	1	4	16	12
"	"	2	33	41	51	15	"	6	23	67	45	8	"	"	7	13	13	"	"	5	7	40	16
1	"	2	17	41	87	2	1	4	27	70	85	1	"	"	8	22	26	"	"	12	29	46	92
"	"	"	2	3	1	"	"	"	1	6	6	"	"	"	2	2	1	"	"	"	1	2	"
"	"	"	"	8	2	"	"	1	3	10	17	"	"	"	"	1	1	"	"	"	1	4	9
"	"	2	2	7	9	"	1	4	5	18	29	"	"	"	"	"	2	"	"	1	1	8	6
"	"	"	1	"	5	"	1	1	1	3	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
"	"	1	2	1	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	1	"	1	"	"	1	4	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	2	"	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
"	"	"	"	"	4	"	"	1	1	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"
"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"
"	"	1	11	6	8	"	"	4	16	20	22	1	2	9	23	34	28	"	"	"	7	9	18
"	"	"	"	6	6	3	1	1	8	16	23	"	"	"	"	"	1	"	"	1	7	14	9
"	"	"	1	2	5	1	1	14	6	34	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	11	14
"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2
5	"	18	69	99	88	12	2	21	82	115	156	12	5	29	107	119	98	"	"	10	30	95	39
48	1	125	1,013	1,564	1,190	96	14	249	759	1,377	1,223	94	16	150	631	948	867	13	2	197	480	913	813

Chapitre VI. — Récompenses.

Tableau n° 48. — *État des récompenses par pays et par groupe.* (Suite.)

PAYS.	GROUPE VIII.						GROUPE IX.						GROUPE X.					
	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH	HC	GP	O	A	B	MH
France	9	5	96	253	293	53	8	3	38	97	126	113	11	2	48	183	408	493
Pays-Bas	"	"	3	3	1	"	"	"	1	1	7	"	"	"	"	"	"	1
Belgique	2	"	1	2	3	1	1	1	3	12	17	13	1	"	2	3	6	10
Prusse et Allemagne du Nord	2	"	3	5	3	2	"	"	"	3	16	6	"	"	4	5	10	16
Hesse	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	1
Bade	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2
Wurtemberg	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2	3	5
Bavière	1	"	"	1	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	1	1	"
Autriche	"	1	1	2	2	"	"	"	"	1	1	1	"	"	2	7	14	22
Suisse	1	"	1	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1
Espagne	"	"	"	4	2	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	4	9	22
Portugal	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	1
Grèce	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1
Danemark	"	"	"	3	15	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	1	6
Suède et Norwége	"	"	1	5	10	"	1	"	1	2	5	3	"	"	2	2	1	1
Russie	"	1	5	9	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1	1
Italie	"	1	3	6	12	4	"	"	"	1	"	"	"	"	1	10	13	19
États Pontificaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
Principautés Roumaines	"	"	2	5	13	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	3
Turquie	"	"	"	1	2	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	2
Égypte	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	1	15	1
Perse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chine et Japon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1
Siam	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tunis	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
Maroc	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
États-Unis d'Amérique	"	1	1	6	3	1	"	"	"	"	"	"	"	1	"	3	"	"
Brésil	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Républiques de l'Amérique centrale et méridionale	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	2	"
Royaume bawaïen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
Grande-Bretagne	"	3	6	18	13	2	"	1	"	4	2	4	"	"	4	9	5	8
Totaux	15	12	127	328	381	65	10	5	43	122	175	143	14	4	67	239	498	617

Légende : GP, grands prix. — 1P, premiers prix. — 2P, deuxièmes prix. — 3P, troisièmes prix. — HC, hors concours. — O, médailles d'or. — A, médailles d'argent. — B, médailles de bronze. — MH, mentions honorables.

Chapitre VI. — Récompenses.

Tableau n° 49. — *États des récompenses de divers degrés par pays.*

PAYS.	HORS CONCOURS.	GRANDS PRIX.	MÉDAILLES D'OR [a].	MÉDAILLES D'ARGENT.	MÉDAILLES DE BRONZE.	MENTIONS HONORABLES.	TOTAUX.
France	165	41	675	2,490	3,796	2,936	10,103
Pays-Bas	4	"	7	39	81	71	202
Belgique	9	2	36	213	381	340	981
Prusse et Allemagne du Nord	42	7	70	259	448	348	1,174
Hesse	1	"	3	27	39	38	108
Bade	"	"	5	24	32	43	104
Wurtemberg	7	"	9	40	85	46	187
Bavière	3	1	14	27	85	56	186
Autriche	26	2	60	268	385	320	1,061
Suisse	5	1	22	82	126	120	356
Espagne	12	"	22	83	204	200	521
Portugal	2	"	15	29	102	122	270
Grèce	1	"	1	9	31	35	77
Danemark	3	"	1	21	60	49	134
Suède et Norwége	6	"	9	53	125	136	329
Russie	28	2	22	95	214	150	511
Italie	6	5	26	118	265	381	801
Etats Pontificaux	"	1	1	12	23	14	51
Principautés Roumaines	"	"	3	9	39	38	89
Turquie	"	1	8	11	46	68	134
Égypte	4	1	3	5	19	8	40
Perse	"	"	4	2	1	1	8
Chine et Japon	1	1	1	18	10	4	35
Siam, Annam et Cambodge	"	"	3	"	"	3	6
Tunis	2	"	2	4	6	6	20
Maroc	1	"	1	2	5	2	11
États-Unis d'Amérique	3	4	18	76	99	94	294
Brésil	3	1	2	16	38	40	100
Républiques de l'Amérique centrale et méridionale	2	1	15	14	55	42	129
Royaume hawaïen	"	"	1	1	3	2	7
Grande-Bretagne	45	12	117	408	631	534	1,747
Totaux	381	83	1,176	4,455	7,434	6,247	19,776

[a] Les premiers prix décernés aux exposants du groupe I sont compris dans le chiffre des médailles d'or, les deuxièmes prix dans celui des médailles d'argent, et les troisièmes prix dans celui des médailles de bronze.

Chapitre VII. — Liquidation.

Tableau n° 50. — *Démolition du Palais.*

DÉSIGNATION.		QUANTITÉS.
1° DÉMOLITION PROPREMENT DITE [a].		
Nombre d'ouvriers à la journée occupés chaque jour à la démolition.....	112	
Nombre moyen d'ouvriers à la tâche employés journellement au même travail	70	
Soit en tout.....	182	
Salaire moyen des ouvriers.....		4f 30c
Salaire des ouvriers à la tâche.....		10f à 35f 00c
Prix moyen de la démolition, à la tâche, du kilogramme de métal.....		0f 0139
Prix moyen de la démolition du kilogramme de tôle de la grande galerie.....		0f 01c
Prix moyen de la démolition soignée, en vue de réemploi, du kilogramme de métal, pour les galeries intérieures.....		0,025
Nombre de rivets coupés.....		1,300,000
Prix par 100 rivets.....		1f 75c
Prix payé par l'acquéreur du Palais.....		1,010,886f
2° REVENTE DES MATÉRIAUX.		
Prix moyen des fers et tôle, le démontage à la charge de l'acheteur (par 100 kilog.).		11f 50c à 12f 00c
Prix moyen des fontes, le démontage à la charge de l'acheteur.....		8f 00c
Prix moyen des fers et tôles démontés.....		15f 00c
Surface horizontale de galeries vendues pour être remontées.....		47,700m1 [b]

[a] L'entrepreneur acquéreur des matériaux du Palais n'a point fait opérer lui-même la démolition de tout l'édifice; différentes portions ont été vendues, à la charge par les acquéreurs d'en effectuer eux-mêmes la démolition et l'enlèvement. C'est ainsi qu'il n'a eu guère à s'occuper que de la grande galerie des machines et de quelques portions des galeries intérieures. Il a commencé son travail vers le 1er mars 1868 et l'a terminé le 15 juillet; mais les matériaux n'ont été entièrement enlevés qu'environ trois mois plus tard.

[b] Ce chiffre représente presque le tiers du Palais; les parties remontées ailleurs dans leur forme et leurs dispositions primitives ont servi à l'édification de verreries, de papeteries, d'usines, non-seulement en France, mais jusque dans le Nouveau-Monde, à la Plata. Quant aux deux autres tiers, ils ont été, à peu près par parties égales, dépecés pour être soumis de nouveau à la fusion et au laminage, ou pour être réemployés par morceaux, comme éléments de construction.

Chapitre VII. — Liquidation.

Tableau n° 51. — *Apport des décharges publiques dans le Champ de Mars.*

MOIS.	1re QUINZAINE.	2e QUINZAINE.	TOTAUX PAR MOIS.
	mètres cubes.	mètres cubes.	mètres cubes.
Avril	13,343	16,933	30,276
Mai	21,523	22,769	44,292
Juin	21,342	16,770	38,112
Juillet	12,231	1,440	13,671
Août	3,764	4,250	8,014
Septembre	6,000	11,836	17,836
Octobre	8,659	10,081	18,740
Novembre	8,052	6,315	14,367
Décembre	7,013	11,781	18,794
Janvier	18,775	21,557	40,332
Février	25,543	19,118	44,661
Mars	11,930	6,885	18,815
	Total		307,910

Chapitre VII. — Liquidation.

Tableau n° 52. — *Statistique du contentieux au 31 juillet 1869.*

Affaires terminées [a].

Nature des affaires.	Affaires contentieuses intentées — Contre la Commission impériale — par les catégories de personnes ci-après. Exposants.	Concessionnaires.	Entrepreneurs.	Divers.	Nombre total de ces affaires.	Dommages-intérêts réclamés.	Dommages-intérêts alloués.	A la requête de la Commission impériale — contre les catégories de personnes ci-après. Exposants.	Concessionnaires.	Entrepreneurs.	Divers.	Nombre total de ces affaires.	Sommes réclamées.	Sommes allouées.
							fr.						fr. c.	fr. c.
Admission et installation des objets exposés....	9	1	"	1	11	51,885	"	"	"	"	"	"	"	"
Priviléges et concessions.	"	37	"	1	38	3,976,017	316,000	"	5	"	"	5	"	"
Avaries et détérioration d'objets exposés.....	15	"	"	"	15	149,300	"	"	"	1	"	1	"	"
Enlèvement d'objets exposés et mainlevée d'opposition.....	66	2	"	"	68	50,000	"	8	"	"	1	9	"	"
Règlements de comptes..	9	1	4	5	19	312,560	81,522	18	"	2	"	20	20,721 45	19,854 02
Causes diverses.....	14	3	2	15	34	1.108,870	310	"	"	"	1	1	"	"
Totaux...	113	44	6	22	185	5,648,632	397,832	26	5	3	2	36	20,721 45	19,854 02 [b]

[a] Indépendamment des affaires terminées, il existe encore vingt affaires pendantes, représentant un chiffre de 2,800,000 francs de demandes. Sur ce total, les procès relatifs aux concessions sont au nombre de neuf, et représentent une somme de 2,321,087 francs.

[b] La différence entre la somme réclamée et la somme allouée provient de réductions spontanées consenties par la Commission impériale.

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 53. — *État des souscripteurs au capital de garantie.*

Désignation des souscripteurs.	Nombre de souscripteurs — de 100 parts de 1,000f chacune et au-dessus.			de 50 à 100 parts.			de 25 à 50 parts.			de 10 à 25 parts.			de 5 à 10 parts.			de 1 à 5 parts.			Nombre total de souscripteurs.	Produit des souscriptions — par catégories de souscripteurs.	Produit des souscriptions — par souscripteur dans chaque catégorie, en moyenne.
	Paris.	Départements.	Etranger.	Paris.	Départements.	Etranger.	Paris.	Départements.	Etranger.	Paris.	Départements.	Etranger.	Paris.	Départements.	Etranger.	Paris.	Départements.	Etranger.		francs.	francs.
Commission impériale	3	"	"	1	"	"	36	5	"	1	2	"	6	"	"	1	1	"	56	1,443,000	25,768
Administrations publiques	14	"	"	2	"	"	5	1	"	1	2	"	"	"	"	"	1	"	26	3,325,000	118,750
Chambres et tribunaux de commerce	"	"	"	1	"	"	1	"	"	"	4	"	3	22	"	38	24	"	93	268,000	2,798
Industriels	3	"	"	7	4	"	47	12	"	62	22	1	63	42	"	211	225	1	700	4,658,000	6,702
Agriculteurs et associations agricoles	"	"	"	"	1	"	1	3	"	2	4	1	2	"	"	9	17	2	42	241,000	6,179
Professions libérales	"	"	"	"	"	"	6	"	"	3	2	"	3	10	2	25	68	"	119	412,000	3,492
Totaux partiels	20	"	"	11	5	"	96	21	"	69	36	2	77	74	2	284	336	3			
Totaux généraux et moyennes	20			16			117			107			153			623			1,036	10,347,000	10,085

Certifié conforme aux écritures, le 31 juillet 1869.

Le receveur des finances, directeur des services de la comptabilité.

Signé : Tagnard.

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 54. — *Produit quotidien des entrées par les tourniquets.*

DATES.	NOMBRE D'ENTRÉES par les tourniquets			RECETTES PAR LES TOURNIQUETS				
				AU CHAMP DE MARS.			à	
	au CHAMP DE MARS.	à BILLAN-COURT.	TOTAL.	Parc.	Jardin.	Totales.	BILLAN-COURT.	TOTAL.
1866.				fr.		fr.		fr.
24 décembre..	197	"	197	197	"	197	"	197
25..	1,000	"	1,000	1,000	"	1,000	"	1,000
26.....	256	"	256	256	"	256	"	256
27.....	337	"	337	337	"	337	"	337
28.....	267	"	267	267	"	267	"	267
29.....	308	"	308	308	"	308	"	308
30.....	312	"	312	312	"	312	"	312
31.....	141	"	141	141	"	141	"	141
A reporter..	2,818	"	2,818	2,818	"	2,818	"	2,818

Jusqu'au 18 décembre 1866, les ouvriers étaient entrés librement dans le Champ de Mars, en indiquant seulement aux gardiens des postes le nom de l'entrepreneur qui les employait. Le public lui-même était admis dans l'enceinte sur la présentation d'un permis délivré au commissariat général. Mais les installations intérieures du palais commencèrent, à cette époque, à prendre une activité considérable; en même temps, les obsessions des visiteurs devinrent si pressantes et si nombreuses, qu'il fut nécessaire de réglementer les entrées et d'en faire cesser la gratuité pour en restreindre le nombre; en conséquence un arrêté en date du 18 décembre 1866 fixa à 1 franc l'entrée du Champ de Mars pour toute personne non munie de carte; cet arrêté reçut son application à partir du 24 du même mois, et dès lors il ne fut plus délivré de permis d'entrée qu'aux exposants et à ceux qu'ils employaient.

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 54. — *Produit quotidien des entrées par les tourniquets.* (Suite).

DATES.	NOMBRE D'ENTRÉES par les tourniquets			RECETTES PAR LES TOURNIQUETS				
				AU CHAMP DE MARS.			à	
	au CHAMP DE MARS.	à BILLAN-COURT.	TOTAL.	Parc.	Jardin.	Totales.	BILLAN-COURT.	TOTAL.
1867.	fr.		fr.	fr.		fr.		fr.
Report.....	2,818	"	2,818	2,818	"	2,818	"	2,818
1er janvier...	250	"	250	250	"	250	"	250
2.....	229	"	229	229	"	229	"	229
3.....	340	"	340	340	"	340	"	340
4.....	239	"	239	239	"	239	"	239
5.....	375	"	375	375	"	375	"	375
6.....	167	"	167	167	"	167	"	167
7.....	226	"	226	226	"	226	"	226
8.....	438	"	438	438	"	438	"	438
9.....	797	"	797	797	"	797	"	797
10.....	632	"	632	632	"	632	"	632
11.....	844	"	844	844	"	844	"	844
12.....	1,020	"	1,020	1,020	"	1,020	"	1,020
13.....	3,552	"	3,552	3,552	"	3,552	"	3,552
14.....	1,185	"	1,185	1,185	"	1,185	"	1,185
15.....	615	"	615	615	"	615	"	615
16.....	277	"	277	277	"	277	"	277
17.....	253	"	253	253	"	253	"	253
18.....	659	"	659	659	"	659	"	659
19.....	610	"	610	610	"	610	"	610
20.....	1,801	"	1,801	1,801	"	1,801	"	1,801
21.....	611	"	611	611	"	611	"	611
22.....	353	"	353	353	"	353	"	353
23.....	405	"	405	405	"	405	"	405
24.....	611	"	611	611	"	611	"	611
25.....	455	"	455	455	"	455	"	455
26.....	987	"	987	987	"	987	"	987
27.....	982	"	982	982	"	982	"	982
28.....	561	"	561	561	"	561	"	561
29.....	1,283	"	1,283	1,283	"	1,283	"	1,283
30.....	845	"	845	845	"	845	"	845
31.....	1,667	"	1,667	1,667	"	1,667	"	1,667
A reporter..	26,087	"	26,087	26,087	"	26,087	"	26,087

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 54. — *Produit quotidien des Entrées par les tourniquets.* (Suite.)

DATES.	NOMBRE D'ENTRÉES par les tourniquets			RECETTES PAR LES TOURNIQUETS				
				AU CHAMP DE MARS.			à BILLANCOURT.	TOTAL.
	au CHAMP DE MARS.	à BILLANCOURT.	TOTAL.	Parc.	Jardin.	Totales.		
				fr. c.	fr.	fr. c.	fr.	fr. c.
1867.								
Report...	26,087	"	26,087	26,087 00	"	26,087 00	"	26,087 00
1er février...	528	"	528	528 00	"	528 00	"	528 00
2.....	574	"	574	574 00	"	574 00	"	574 00
3.....	6,026	"	6,026	6,026 70	"	6,026 70	"	6,026 70
4.....	1,045	"	1,045	1,045 00	"	1,045 00	"	1,045 00
5.....	886	"	886	886 00	"	886 00	"	886 00
6.....	654	"	654	654 00	"	654 00	"	654 00
7.....	809	"	809	809 00	"	809 00	"	809 00
8.....	794	"	794	794 00	"	794 00	"	794 00
9.....	989	"	989	989 00	"	989 00	"	989 00
10.....	6,598	"	6,598	6,598 00	"	6,598 00	"	6,598 00
11.....	1,503	"	1,503	1,503 00	"	1,503 00	"	1,503 00
12.....	1,655	"	1,655	1,655 00	"	1,655 00	"	1,655 00
13.....	1,021	"	1,021	1,021 00	"	1,021 00	"	1,021 00
14.....	3,219	"	3,219	3,219 00	"	3,219 00	"	3,219 00
15.....	1,047	"	1,047	1.047 00	"	1,047 00	"	1,047 00
16.....	1,998	"	1,998	1,998 00	"	1,998 00	"	1,998 00
17.....	2,845	"	2,845	2,845 00	"	2,845 00	"	2,845 00
18.....	1,595	"	1,595	1,595 00	"	1,595 00	"	1,595 00
19.....	1,490	"	1,490	1,490 00	"	1,490 00	"	1,490 00
20.....	2,148	"	2,148	2,148 00	"	2,148 00	"	2,148 00
21.....	2,361	"	2,361	2,361 00	"	2,361 00	"	2,361 00
22.....	2,045	"	2,045	2,045 00	"	2,045 00	"	2,045 00
23.....	1,885	"	1,885	1,885 00	"	1,885 00	"	1,885 00
24.....	9,959	"	9,959	9,959 00	"	9,959 00	"	9,959 00
25.....	4,061	"	4,061	4,061 00	"	4,061 00	"	4,061 00
26.....	2,414	"	2,414	2,414 00	"	2,414 00	"	2,414 00
27.....	708	"	708	708 00	"	708 00	"	708 00
28.....	2,904	"	2,904	2,904 00	"	2,904 00	"	2,904 00
A reporter.	89,848	"	89.848	89,848 70	"	89.848 70	"	89,848 70

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 54. — *Produit quotidien des Entrées par les tourniquets.* (Suite.)

DATES.	NOMBRE D'ENTRÉES par les tourniquets			RECETTES PAR LES TOURNIQUETS				
				AU CHAMP DE MARS.			à BILLAN-COURT.	TOTAL.
	au CHAMP DE MARS.	à BILLAN-COURT.	TOTAL.	Parc.	Jardin.	Totales.		
				fr. c.	fr.	fr. c.	fr.	fr. c.
1867.								
Report...	89,848	"	89,848	89,848 00	"	89,848 00	"	89,848 70
1er mars.....	1,767	"	1,767	1,767 00	"	1,767 00	"	1,767 00
2	1,956	"	1,956	1,956 00	"	1,956 00	"	1,956 00
3	9,185	"	9,185	9,185 00	"	9,185 00	"	9,185 00
4	4,171	"	4,171	4,171 00	"	4,171 00	"	4,171 00
5	4,545	"	4,545	4,545 00	"	4,545 00	"	4,545 00
6	2,681	"	2,681	2,681 00	"	2,681 00	"	2,681 00
7	1,950	"	1,950	1,950 00	"	1,950 00	"	1,950 00
8	1,664	"	1,664	1,664 00	"	1,664 00	"	1,664 00
9	3,970	"	3,970	3,970 00	"	3,970 00	"	3,970 00
10	7,902	"	7,902	7,902 00	"	7,902 00	"	7,902 00
11	"	"	"	"	"	"	"	"
12	"	"	"	"	"	"	"	"
13	"	"	"	"	"	"	"	"
14	"	"	"	"	"	"	"	"
15	"	"	"	"	"	"	"	"
16	"	"	"	"	"	"	"	"
17	"	"	"	"	"	"	"	"
18	"	"	"	"	"	"	"	"
19	"	"	"	"	"	"	"	"
20	"	"	"	"	"	"	"	"
21	"	"	"	"	"	"	"	"
22	"	"	"	"	"	"	"	"
23	"	"	"	"	"	"	"	"
24	"	"	"	"	"	"	"	"
25	"	"	"	"	"	"	"	"
26	"	"	"	"	"	"	"	"
27	"	"	"	"	"	"	"	"
28	"	"	"	"	"	"	"	"
29	"	"	"	"	"	"	"	"
30	"	"	"	"	"	"	"	"
31	"	"	"	"	"	"	"	"
A reporter.	129,639	"	129,639	129,639 70	"	129,639 70	"	129,639 70

A partir du 10 mars, l'entrée du Champ de Mars fut interdite à toute personne étrangère aux travaux d'installation qui s'y faisaient; le Palais et le Parc furent livrés exclusivement aux exposants et à leurs ouvriers.

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 54. — *Produit quotidien des Entrées par les tourniquets.* (Suite.)

DATES.	NOMBRE D'ENTRÉES par les tourniquets			RECETTES PAR LES TOURNIQUETS				
				AU CHAMP DE MARS.			à	
	au CHAMP DE MARS.	à BILLANCOURT.	TOTAL.	Parc.	Jardin.	Totales.	BILLANCOURT.	TOTAL.
1867.				fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.
Report...	129,639	"	129,639	129,639 70	"	129,639 70	"	129,639 70
1er avril.....	1,602	"	1,602	32,040 00	"	32,040 00	"	32,040 00
2.....	1,805	"	1,805	9,025 00	"	9,025 00	"	9,025 00
3.....	2,315	"	2,315	11,575 00	"	11,575 00	"	11,575 00
4.....	2,078	"	2,078	10,390 00	"	10,390 00	"	10,390 00
5.....	1,881	"	1,881	9,405 00	"	9,405 00	"	9,405 00
6.....	1,927	"	1,927	9,635 00	"	9,635 00	"	9,635 00
7.....	2,463	"	2,463	12,315 00	"	12,315 00	"	12,315 00
8.....	11,961	"	11,961	12,196 00	146 50	12,342 50	"	12,342 50
9.....	11,943	388	12,331	12,136 00	396 00	12,532 00	388	12,920 00
10.....	14,459	103	14,562	14,742 00	690 50	15,432 50	103	15,535 50
11.....	14,796	91	14,887	15,024 00	655 50	15,679 50	91	15,770 50
12.....	14,059	68	14,127	14,380 00	789 20	15,169 20	68	15,237 20
13.....	13,683	64	13,747	13,973 00	708 50	14,681 50	64	14,745 50
14.....	32,442	112	32,554	32,847 00	1,206 00	34,053 00	112	34,165 00
15.....	14,543	38	14,581	14,824 00	579 20	15,403 20	38	15,441 20
16.....	14,217	57	14,274	14,574 00	645 50	15,219 50	57	15,276 50
17.....	14,400	69	14,469	14,641 00	569 10	15,210 10	69	15,279 10
18.....	18,565	105	18,670	18,812 00	869 00	19,681 00	105	19,786 00
19.....	21,151	92	21,243	21,364 00	839 70	22,203 70	92	22,295 70
20.....	15,447	71	15,518	15,672 00	530 20	16,202 20	71	16,273 20
21.....	36,931	154	37,085	37,082 00	1,172 50	38,254 50	154	38,408 50
22.....	55,994	325	56,319	56,520 00	2,148 00	58,668 00	325	58,993 00
23.....	27,772	242	28,014	28,089 00	1,140 30	29,229 30	242	29,471 30
24.....	22,585	119	22,704	22,959 00	792 60	23,751 60	119	23,870 60
25.....	26,671	119	26,790	27,044 00	975 20	28,019 20	119	28,138 20
26.....	26,837	214	27,051	27,195 00	1,482 50	28,677 50	214	28,891 50
27.....	22,275	138	22,413	22,769 00	1,059 00	23,828 00	138	23,966 00
28.....	41,943	107	42,050	42,275 00	748 00	43,023 00	107	43,130 00
29.....	19,654	45	19,699	19,460 00	826 60	20,286 60	45	20,331 60
30.....	16,934	73	17,007	17,153 00	407 90	17,560 90	73	17,633 90
A reporter.	652,972	2,794	655,766	739,755 70	19,377 50	759,133 20	2,794	761,927 20

Le prix d'une entrée était de 20 francs, le 1er avril; du 2 au 7 inclusivement, il était de 5 francs; à partir du 8, il a été invariablement fixé à 1 franc pour les entrées dans le parc et à Billancourt aux heures ordinaires, et à 2 francs pour les entrées du matin (entre 6 heures et dix heures). Le prix d'entrée, de l'extérieur dans le jardin, était de 1 fr. 50 c. aux heures ordinaires, et de 2 fr. 50 c. de 6 heures du matin à 10 heures. Pour les entrées, de l'intérieur du Parc dans le Jardin, la perception était de 50 centimes.

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 54. — *Produit quotidien des Entrées par les tourniquets.* (Suite.)

DATES.	NOMBRE D'ENTRÉES par les tourniquets			RECETTES PAR LES TOURNIQUETS				
				AU CHAMP DE MARS.			à BILLANCOURT.	TOTAL.
	au CHAMP DE MARS.	à BILLANCOURT.	TOTAL.	Parc.	Jardin.	Totales.		
1867.				fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.
Report...	652,972	2,794	655,766	739,755 70	19,377 50	759,133 20	2,794	761,927 20
1er mai.....	24,725	188	24,913	24,954 00	1,420 90	26,374 90	188	26,562 90
2.....	29,613	276	29,889	29,967 00	1,716 80	31,683 80	276	31,959 80
3.....	27,277	271	27,548	27,608 00	2,129 40	29,737 40	271	30,008 40
4.....	24,875	381	25,256	25,318 00	1,892 00	27,210 00	381	27,591 00
5.....	60,454	589	61,043	61,133 00	2,954 40	64,087 40	589	64,676 40
6.....	35,672	364	36,036	36,152 00	1,858 00	38,010 00	364	38,374 00
7.....	29,960	285	30,245	40,475 50	1,783 50	32,259 00	285	32,544 00
8.....	28,284	301	28,585	28,864 65	1,887 00	30,751 65	301	31,052 65
9..	29,864	324	30,188	30.431 00	2,266 50	32,697 50	324	33,021 50
10.....	26,154	326	26,480	26,685 10	1,790 00	28,475 10	326	28,801 10
11.....	24,634	472	25,106	25,267 90	1,971 50	27,239 40	472	27,711 40
12.....	49,285	367	49,652	49,760 20	1,474 00	51,234 20	367	51,601 20
13.....	29,750	170	29,920	30,316 00	1,397 50	31,713 50	170	31,883 50
14.....	26,837	210	27,047	27,275 60	1,218 50	28,494 10	210	28,704 10
15.....	32,014	372	32,386	32,437 00	2,271 00	34,708 00	372	35,080 00
16.....	29,959	124	30,083	30,377 50	1,144 50	31,522 00	124	31,646 00
17.....	36,195	642	36,837	33,460 00	6,086 00	39,546 00	642	40,188 00
18.....	36,023	794	36,817	36,529 20	3,338 50	39,867 70	794	40,661 70
19.....	65,229	793	66,022	65,618 75	1,995 00	67,613 75	793	68,406 75
20.....	41,872	465	42,337	42,371 45	2,183 00	44,554 45	465	45,019 45
21.....	42,464	717	43,181	42,969 00	2,831 00	45,800 00	717	46,517 00
22.....	39,400	851	40,251	39,958 80	2,866 00	42,824 80	851	43,675 80
23.....	43,465	655	44,120	44,085 10	1,801 50	45,886 60	655	46,541 60
24.....	37,237	632	37,869	27,638 80	2,221 50	39,860 30	632	40,492 30
25.....	40,140	830	40,970	40,537 00	3,477 00	44,014 00	830	44,844 00
26.....	70,138	1,099	71,237	70,551 00	4,446 00	74,997 00	1,099	76,096 00
27.....	48,084	734	48,818	48,502 00	3,296 00	51,798 00	734	52,532 00
28.....	47,184	806	47,990	47,787 00	3,587 50	51,374 50	806	52,180 50
29.....	41,128	773	41,901	41,637 00	3,301 00	44,938 00	773	45,711 00
30.....	68,187	1,039	69,226	69,003 50	5,407 50	74,411 00	1,039	75,450 00
31.....	41,491	740	42,231	43,081 00	3,263 00	46,344 00	740	47,084 00
A reporter.	1,860,566	19,384	1,879,950	1,960,507 75	98,653 50	2,059,161 25	19,384	2,078,545 25

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 54. — *Produit quotidien des Entrées par les tourniquets.* (Suite.)

DATES.	NOMBRE D'ENTRÉES par les tourniquets			RECETTES PAR LES TOURNIQUETS				
				AU CHAMP DE MARS.			à BILLANCOURT.	TOTAL.
	au CHAMP DE MARS.	à BILLANCOURT.	TOTAL.	Parc.	Jardin.	Totales.		
				fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.
1867.								
Report...	1,860,566	19,384	1,879,950	1,960,507 75	98,653 50	2,059,161 25	19,384	2,078,545 25
1er juin.....	28,671	599	29,270	29,282 00	2,174 50	31,456 50	599	32,055 50
2.....	48,836	472	49,308	49,377 50	2,092 50	51,470 00	472	51,942 00
3.....	55,264	573	55,837	56,048 50	3,297 00	59,345 50	573	59,918 50
4.....	47,543	760	48,303	48,516 00	4,338 00	52,854 00	760	53,614 00
5.....	41,325	810	42,135	42,209 00	3,719 00	45,928 00	810	46,738 00
6.....	26,501	281	26,782	27,122 50	1,880 50	29.003 00	281	29,284 00
7.....	45,333	625	45,958	45.410 50	3,873 50	49,284 00	625	49,909 00
8.....	40,037	678	40,715	40,528 50	3,650 50	44,179 00	678	44,857 00
9.....	74,588	1,190	75,778	75,138 00	4,734 00	79,872 00	1,190	81,062 00
10.....	113,922	1,458	115,380	114,626 00	7.541 00	122,167 00	1,458	123,625 00
11.....	52,676	893	53,569	53,536 50	4,237 50	57,774 00	893	58,667 00
12.....	40,977	642	41,619	41,781 50	3,202 50	44,984 00	642	45,626 00
13.....	41,405	471	41,876	42,336 50	2,376 50	44,713 00	471	45,184 00
14.....	40,033	610	40,643	40,721 00	3,266 00	43,987 00	610	44,597 00
15.....	34,721	523	35,244	35,215 00	2,827 00	38,042 00	523	38,565 00
16.....	53,237	600	53,837	53,540 50	2,815 50	56,356 00	600	56,956 00
17.....	45,047	511	45,558	45,549 50	3,180 50	48,730 00	511	49.241 00
18.....	42,367	672	43,039	42,707 00	3,509 00	46,216 00	672	46,888 00
19.....	40,643	628	41,271	40,981 50	3,422 50	44,404 00	628	45,032 00
20.....	40,926	887	41,813	41,349 00	3,458 00	44,807 00	887	45,694 00
21.....	37,199	650	37,849	37,606 50	3,222 00	40,828 50	650	41,478 50
22.....	32,140	610	32,750	32,506 00	2,567 00	35,073 00	610	35,683 00
23.....	55,857	960	56,817	56,200 50	3,126 50	59,327 00	960	60,287 00
24.....	44,072	531	44,603	44,380 50	1,666 50	46,047 00	531	46,578 00
25.....	31,330	193	31,523	31,798 00	1,137 00	32,935 00	193	33,128 00
26.....	32,985	702	33,687	33,244 50	3.295 50	36,540 00	702	37,242 00
27.....	40,054	948	41,002	40,310 50	3,350 50	43,661 00	948	44,609 00
28.....	33,998	466	34,464	34,441 50	2,905 50	37,347 00	466	37,813 00
29.....	30,861	512	31,373	31,181 50	2,474 00	33,655 50	512	34,167 50
30.....	45,282	652	45,934	45,608 00	2,492 70	48,100 70	652	48,752 70
A reporter.	3,198,396	39,491	3,237,887	3,313,787 95	194,460 00	3,508,247 95	39,491	3,547,738 95

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 54. — *Produit quotidien des Entrées par les tourniquets.* (Suite.)

DATES.	NOMBRE D'ENTRÉES par les tourniquets			RECETTES PAR LES TOURNIQUETS				
				AU CHAMP DE MARS.			à BILLANCOURT.	TOTAL
	au CHAMP DE MARS.	à BILLANCOURT.	TOTAL.	Parc.	Jardin.	Totales.		
1867.				fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.
Report..	3,198,396	39,491	3,237,887	3,313,787 95	194,460 00	3,508,247 95	39,491	3,547,738 95
1er juillet....	43,002	376	43,378	43,319 00	1,954 00	45,273 00	376	45,649 00
2.....	43,900	453	44,353	44,359 00	2,753 00	47,112 00	453	47,565 00
3.....	41,103	670	41,773	41,484 00	3,383 00	44,867 00	670	45,537 00
4.....	39,515	400	39,915	39,854 00	1,781 00	41,635 00	400	42,035 00
5.....	36,367	517	36,884	36,737 50	2,901 50	39,639 00	517	40,156 00
6.....	34,499	612	35,111	34,807 50	3,253 50	38,061 00	612	38,673 00
7.....	67,473	1,075	68,548	67,738 00	4,274 00	72,012 00	1,075	73,087 00
8.....	45,925	508	46,433	46,306 50	2,850 50	49,157 00	508	49,665 00
9.....	44,296	565	44,861	44,710 00	3,379 00	48,089 00	565	48,654 00
10.....	41,202	662	41,864	41,559 00	3,349 00	44,908 00	662	45,570 00
11.....	39,254	635	39,889	40,225 00	3,490 00	43,715 00	635	44,350 00
12.....	32,729	429	33,158	32,702 00	2,939 00	35,641 00	429	36,070 00
13.....	30,176	471	30,647	30,507 00	2,419 00	32,926 00	471	33,397 00
14.....	56,152	656	56,808	56,387 00	3,414 00	59,801 00	656	60,457 00
15.....	42,986	377	43,363	43,250 00	2,327 00	45,577 00	377	45,954 00
16.....	37,406	583	37,989	37,706 50	2,944 50	40,651 00	583	41,234 00
17.....	37,608	675	38,283	37,925 50	3,124 50	41,050 00	675	41,725 00
18.....	37,034	676	37,710	37,233 50	3,033 50	40,267 00	676	40,943 00
19.....	32,311	626	32,937	32,613 00	2,513 00	35,126 00	626	35,752 00
20.....	29,118	673	29,791	29,370 00	2,460 00	31,830 00	673	32,503 00
21.....	60,760	1,392	62,152	60,961 00	4,483 00	65,444 00	1,392	66,836 00
22.....	43,874	757	44,631	44,080 50	2,626 50	46,707 00	757	47,464 00
23.....	33,836	483	34,319	34,142 50	2,649 50	36,792 00	483	37,275 00
24.....	34,986	685	35,671	35,283 00	2,657 00	37,940 00	685	38,625 00
25.....	36,550	905	37,455	36,817 00	3,396 00	40,213 00	905	41,118 00
26.....	30,353	497	30,850	30,339 50	2,119 50	32,459 00	497	32,956 00
27.....	26,824	710	27,534	27,004 00	1,820 00	28,824 00	710	29,534 00
28.....	53,939	1,179	55,118	54,079 50	3,688 50	57,768 00	1,179	58,947 00
29.....	41,982	597	42,579	42,196 00	3,283 00	45,479 00	597	46,076 00
30.....	36,325	496	36,821	36,547 50	3,308 50	39,856 00	496	40,352 00
31.....	33,029	504	33,533	33,345 00	3,400 00	36,745 00	504	37,249 00
A reporter.	4,442,910	59,335	4,502,245	4,567,377 45	286,434 50	4,853,811 95	59,335	4,913,146 95

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 54. — *Produit quotidien des Entrées par les tourniquets.* (Suite.)

DATES.	NOMBRE D'ENTRÉES par les tourniquets			RECETTES PAR LES TOURNIQUETS				
				AU CHAMP DE MARS.			à BILLANCOURT.	TOTAL.
	au CHAMP DE MARS.	à BILLANCOURT.	TOTAL.	Parc.	Jardin.	Totales.		
1867.				fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.
Report..	4,442,910	59,335	4,502,245	4,567,377 45	286,434 50	4,853,811 95	59,335	4,913,146 95
1er août.....	34,349	541	34,890	34,547 00	3,377 00	37,924 00	541	38,465 00
2.....	31,714	635	32,349	31,903 00	3,130 00	35,033 00	635	35,668 00
3.....	28,639	585	29,224	28,843 00	2,252 00	31,095 00	585	31,680 00
4.....	60,018	517	60,535	60,177 00	4,435 00	64,612 00	517	65,129 00
5.....	47,822	821	48,643	48,228 00	3,667 00	51,895 00	821	52,716 00
6.....	36,889	455	37,344	37,139 00	2,702 00	39,841 00	455	40,296 00
7.....	35,024	779	35,803	35,285 00	3,320 00	38,605 00	779	39,384 00
8.....	34,097	631	34,728	34,296 00	3,234 00	37,530 00	631	38,161 00
9.....	32,030	828	32,858	32,200 00	3,227 00	35,427 00	828	36,255 00
10.....	31,447	671	32,118	31,680 00	2,707 00	34,387 00	671	35,058 00
11.....	48,973	1,232	50,205	49,165 50	3,590 50	52,756 00	1,232	53,988 00
12.....	46,889	695	47,584	46,982 00	3,701 00	50,683 00	695	51,378 00
13.....	44.896	491	45,387	45,212 00	3,698 00	48,910 00	491	49,401 00
14.....	48,025	579	48,604	49,457 00	3,903 00	53,360 00	579	53,939 00
15.....	40,102	627	40,729	40,502 00	2,316 00	42,818 00	627	43,445 00
16.....	68,479	681	69,160	68,862 00	5,159 00	74,021 00	681	74,702 00
17.....	55,966	982	56,948	56,421 00	5,021 00	61,442 00	982	62,424 00
18.....	52,070	858	52,928	52,328 00	4,229 00	56,557 00	858	57,415 00
19.....	48,822	718	49,540	49,185 00	4,283 00	53,468 00	718	54,186 00
20.....	37,316	642	37,958	37,741 50	3,329 50	41,071 00	642	41,713 00
21.....	37,841	1,348	39,189	38,149 00	3,810 00	41,959 00	1,348	43,307 00
22.....	38,214	575	38,789	38,561 00	4,024 00	42,585 00	575	43,160 00
23.....	25,468	631	26,099	35,777 00	3,570 00	39,347 00	631	39,978 00
24.....	29,953	475	30,428	30,174 00	2,974 00	33,148 00	475	33,623 00
25.....	41,773	632	42,405	41,924 00	3,471 00	45,395 00	632	46,027 00
26.....	42,344	537	42,881	42,652 00	3,703 00	46,355 00	537	46,892 00
27.....	36,860	492	37,352	37,061 00	3,449 00	40,510 00	492	41,002 00
28.....	37,856	543	38,399	38,186 00	3,976 00	42,162 00	543	42,705 00
29.....	36,502	422	36,924	36,751 00	3,931 00	40,682 00	422	41,104 00
30.....	36.422	496	36,918	36,152 00	4,558 00	40,710 00	496	41,206 00
31.....	28,724	366	29,090	28,339 00	2,995 00	31,334 00	366	31,700 00
A reporter.	5,698,434	79,820	5,778,254	5,841,257 45	398,176 50	6,239,433 95	79,820	6,319,253 95

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 54. — *Produit quotidien des Entrées par les tourniquets.* (Suite.)

DATES.	NOMBRE D'ENTRÉES par les tourniquets			RECETTES PAR LES TOURNIQUETS				
				AU CHAMP DE MARS.			à BILLANCOURT.	TOTAL.
	au CHAMP DE MARS.	à BILLANCOURT.	TOTAL.	Parc.	Jardin.	Totales.		
				fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.
1867.								
Report..	5,698,434	79,820	5,778,254	5,841,257 45	398,176 50	6,239,433 95	79,820	6,319,253 95
1er septembre.	48,455	537	48,992	48,614 00	4,167 00	52,781 00	537	53,318 00
2.....	42,760	389	43,149	43,044 00	3,704 00	46,748 00	389	47,137 00
3.....	35,427	846	36,273	35,716 00	3,562 00	39,278 00	846	40,124 00
4.....	30,052	222	30,274	30,293 00	2,245 00	32,538 00	222	32,760 00
5.....	35,550	428	35,978	35,811 00	3,820 00	39,631 00	428	40,059 00
6.....	36,220	468	36,684	36,461 00	3,622 00	40,083 00	464	40,547 00
7.....	31,843	1,096	32,939	32,113 50	3,319 50	35,433 00	1,096	36,529 00
8.....	64,246	626	64,872	64,379 00	5,885 00	70,264 00	626	70,890 00
9.....	57,943	559	58,502	58,111 50	5,311 50	63,423 00	559	63,982 00
10.....	41,893	534	42,427	42,136 00	4,723 00	46,859 00	534	47,393 00
11.....	41,420	560	41,980	41,705 00	4,861 00	46,566 00	560	47,126 00
12.....	42,344	458	42,802	42,648 00	4,415 00	47,063 00	458	47,521 00
13.....	37,968	439	38,407	38,185 50	3,578 50	41,764 00	439	42,203 00
14.....	37,319	436	37,755	37,599 00	4,140 00	41,739 00	436	42,175 00
15.....	66,690	760	67,450	66,818 00	6,816 00	73,634 00	760	74,394 00
16.....	54,527	557	55,084	54,834 00	5,720 00	60,554 00	557	61,111 00
17.....	47,375	575	47,950	47,639 00	5,681 00	53,320 00	575	53,895 00
18.....	41,270	395	41,665	41,539 00	3,386 00	44,925 00	395	45,320 00
19.....	41,682	589	42,271	41,894 00	5,334 00	47,228 00	589	47,817 00
20.....	37,802	500	38,302	38,064 50	3,134 50	41,199 00	500	41,699 00
21.....	33,342	508	33,850	33,497 50	4,003 50	37,501 00	508	38,009 00
22.....	66,089	703	66,792	66,268 50	6,170 50	72,439 00	703	73,142 00
23.....	51,282	568	51,850	51,568 00	6,222 00	57,790 00	568	58,358 00
24.....	39,327	501	39,828	39,567 50	4,687 50	44,255 00	501	44,756 00
25.....	37,277	502	37,779	37,517 00	4,308 00	41,825 00	502	42,327 00
26.....	42,919	463	43,382	43,193 00	5,260 00	48,453 00	463	48,916 00
27.....	38,112	520	38,632	38,366 50	4,719 50	43,086 00	520	43,606 00
28.....	32,081	395	32,476	32,279 00	3,789 00	36,068 00	395	36,463 00
29.....	59,663	555	60,218	59,770 00	6,900 00	66,670 00	555	67,225 00
30.....	39,251	382	39,633	39,463 00	4,696 00	44,159 00	382	44,541 00
A reporter.	7,010,563	95,887	7,106,450	7,160,352 45	536,357 50	7,696,709 95	95,887	7,792,596 95

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 54. — *Produit quotidien des Entrées par les tourniquets.* (Suite.)

DATES.	NOMBRE D'ENTRÉES par les tourniquets			RECETTES PAR LES TOURNIQUETS				
				AU CHAMP DE MARS.			à BILLANCOURT.	TOTAL.
	au CHAMP DE MARS.	à BILLANCOURT.	TOTAL.	Parc.	Jardin.	Totales.		
1867.				fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.
Report...	7,010,563	95,887	7,106,450	7,160,352 45	536,357 50	7,696,709 95	95,887	7,792,596 95
1er octobre...	33,997	346	34,343	34,211 00	4,405 00	38,616 00	346	38,962 00
2	35,082	497	35,579	35,294 00	4,273 00	39,567 00	497	40,064 00
3	31,562	272	31,834	31,695 00	3,397 00	35,092 00	272	35,364 00
4	28,747	256	29,003	28,917 00	2,802 00	31,719 00	256	31,975 00
5	26,989	307	27,296	27,130 00	2,882 00	30,012 00	307	30,319 00
6	66,500	422	66,922	66,577 00	5,727 00	72,304 00	422	72,726 00
7	31,636	100	31,736	30,000 00	3,535 00	33,535 00	100	33,635 00
8	26,744	271	27,015	26,910 00	3,246 00	30,156 00	271	30,427 00
9	28,230	294	28,524	28,547 00	3,582 00	32,129 00	294	32,423 00
10	26,430	221	26,651	26,594 00	2,847 00	29,441 00	221	29,662 00
11	27,958	364	28,322	28,075 50	3,388 50	31,464 00	364	31,828 00
12	21,516	195	21,711	21,636 00	1,685 00	23,321 00	195	23,516 00
13	60,860	370	61,230	61,007 00	6,602 00	67,609 00	370	67,979 00
14	37,303	318	37,621	37,500 00	4,681 00	42,181 00	318	42,499 00
15	32,384	308	32,692	32,546 00	4,307 00	36,853 00	308	37,161 00
16	30,130	279	30,409	30,297 00	3,753 00	34,050 00	279	34,329 00
17	28,833	168	29,001	28,984 00	2,850 00	31,834 00	168	32.002 00
18	29,076	358	29,434	29,290 00	3,179 00	32,469 00	358	32.827 00
19	26,014	340	26,354	26,161 00	2,956 00	29,117 00	340	29,457 00
20	73,651	385	74,036	73,799 00	8,552 00	82,351 00	385	82,736 00
21	44,715	420	45,135	46,590 00	5,418 00	52,008 00	420	52,428 00
22	53,610	444	55,101	54,821 00	5,699 00	50,520 00	444	54,054 00
23	35,406	242	39,648	29,568 50	3,798 50	33,367 00	242	35,648 00
24	65,522	360	70,882	60,906 00	7,691 00	68,597 00	360	65,882 00
25	36,629	208	39,837	30,068 00	3,851 00	33,919 00	208	36,837 00
26	51,587	364	53,951	45,962 00	5,883 00	51,845 00	364	51,951 00
27	173,923	482	184,405	174,274 00	17,346 00	191.620 00	482	174,405 00
28	140,337	443	142,780	132,758 00	13,656 00	146,414 00	443	140,780 00
29	132,615	388	137,003	127,334 00	12,315 00	139,649 00	388	133,003 00
30	140,087	486	143,573	133,542 00	14,395 00	147,937 00	486	140.573 00
31	140,794	451	143,245	133,719 00	9,047 00	142,766 00	451	141,245 00
A reporter...	8,729,430	106,246	8,835,676	8,825,065 45	714,106 50	9.539.171 95	106,246	9 645,417 95

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 54. — *Produit quotidien des Entrées par les tourniquets.* (Suite.)

DATES.	NOMBRE D'ENTRÉES par les tourniquets			RECETTES PAR LES TOURNIQUETS				
				AU CHAMP DE MARS.			à BILLAN-COURT.	TOTAL.
	au CHAMP DE MARS.	à BILLAN-COURT.	TOTAL.	Parc.	Jardin.	Totales.		
1867.				fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.
Report...	8,729,430	106,246	8,835,676	8,825,065 45	714,106 50	9,539,171 95	106,246	9,645,417 95
1er novembre.	62,052	254	62,306	48,392 00	3,660 70	52,052 70	254	52,306 70
2	50,331	151	50,482	37,474 00	2,857 00	40,331 00	151	40,482 00
3	93,795	186	93,981	75,967 60	5,498 00	81,465 60	186	81,651 60
4	1,325	"	1,325	"	662 50	662 50	"	662 50
5	922	"	922	"	461 00	461 00	"	461 00
6	1,157	"	1,157	"	578 95	578 95	"	578 95
7	1,160	"	1,160	"	580 00	580 00	"	580 00
8	735	"	735	"	367 50	367 50	"	367 50
9	299	"	299	"	149 50	149 50	"	149 50
10	2,643	"	2,643	"	1,321 45	1,321 45	"	1,321 45
11	941	"	941	"	470 55	470 55	"	470 55
12	1,088	"	1,088	"	544 00	544 00	"	544 00
13	773	"	773	"	386 50	386 5	"	386 50
14	962	"	962	"	481 00	481 00	"	481 00
15	673	"	673	"	336 50	336 50	"	336 50
16	512	"	512	"	256 00	256 00	"	256 00
17	1,626	"	1,626	"	813 00	813 00	"	813 00
18	1,414	"	1,414	"	707 00	707 00	"	707 00
19	1,534	"	1,534	"	767 00	767 00	"	767 00
20	1,224	"	1,224	"	862 00	862 00	"	862 00
21	1,532	"	1,532	"	766 80	766 80	"	766 80
Totaux...	8,956,128	106,837	9,062,965	8.986,899 05	736,633 45	9.723,532 50	106.837	9.830.369 50

Nota. — Les recettes postérieures au 3 novembre sont dues aux entrées dans le Jardin. Ces entrées ont été maintenues, sur la demande du public, pendant que les exposants du Palais et du Parc enlevaient leurs produits.

Certifié conforme aux écritures, le 30 juin 1869.

Le receveur des finances, directeur des services de la comptabilité.

Signé : Tagnard.

Chapitre VIII.

Tableau n° 55. — *Produit total des Entrées par les*

DÉSIGNATION DES PORTES.	à 2 fr. 50 cent.		à 2 francs.	
	Nombre des entrées.	Recettes.	Nombre des entrées.	Recettes.
Grande Porte	//	//	25,879	51,758f
Porte de l'Université	//	//	108	216
—— Rapp	//	//	27,322	54,644
—— La Bourdonnaye	//	//	//	//
—— Saint-Dominique	//	//	//	//
—— Tourville	4,020	10,050f	//	//
—— de l'École Militaire	//	//	7,242	14,484
—— Dupleix	//	//	//	//
—— Suffren	//	//	9	18
—— de la Gare	//	//	2,509	5,018
—— de Grenelle	//	//	//	//
—— de la Berge	//	//	//	//
Café restaurant de la Berge	//	//	//	//
Entrées du parc dans le jardin	//	//	//	//
Billancourt	//	//	//	//
	//	//	//	//
Totaux	4,020	10,050	63,069	126,138

(a) La perception de 0f,50c avait lieu pour le passage de l'enceinte du Parc dans celle du Jardin. Les visiteurs soumis à cette taxe, étant déjà dans l'enceinte de l'Exposition, figurent donc dans le chiffre des entrées d'une des portes quelconques du Champ de Mars.

(b) Si à ce chiffre de..... 563,696f,00c

on ajoute la recette faite à la porte de Tourville, qui donne accès de l'extérieur dans le Jardin, soit.. { 10,050f00 / 162,886 50 } 172,936 ,50

on trouve, pour le produit des entrées directes par les tourniquets dans le Jardin, la somme de..... 736,632 ,50

Certifié conforme aux écritures, le 30 juin 1869.

Finances.

niquets aux différentes portes de l'Exposition.

TRÉES						TOTAUX.	
à 1 fr. 50 cent.		à 1 franc.		à 0 fr. 50 cent.			
Nombre s entrées.	Recettes.	Nombre des entrées.	Recettes.	Nombre des entrées.	Recettes.	Nombre des entrées.	Recettes.
//	//	2,428,533	2,428,533f00c	//	//	2,454,402	2,480,291f00c
//	//	370,003	370,003 00	//	//	370,111	370,219 00
//	//	2,861,411	2,861,411 00	//	//	2,888,742	2,916,055 00
//	//	421,051	421,051 00	//	//	421,051	421,051 00
//	//	394,085	394,085 00	//	//	394,085	394,085 00
08,591	162,886f50	//	//	//	//	112,611	172,936 50
//	//	843,327	843,327 00	//	//	850,569	857,811 00
//	//	155,188	155,188 00	//	//	155,188	155,188 00
//	//	92,889	92,889 00	//	//	92,898	92,907 00
//	//	528,785	528,785 00	//	//	531,294	533,803 00
//	//	117,201	117,201 00	//	//	117,201	117,201 00
//	//	615,838	615,838 00	//	//	615,838	615,838 00
//	//	21,484	21,484 00	//	//	21,484	21,484 00
//	//	//	//	//	563,696	//	563,696 00
//	//	10,967	10,967 00	//	//	10,967	10,967 00
//	//	106,837	106,837 00	//	//	106,837	106,837 00
08,591	162,886,50	8,967,599	8,967,599 00	// (a)	563,696(b)	9,143,279(c)	9,830,369,50

(c) De ce chiffre	9,143,279
l convient de déduire celui de	80,314
provenant d'entrées à 20 fr. et à 5 fr. lors des premiers jours d'ouverture, du 1er au 7 avril inclus, et figurant dans le total ci-contre pour des entrées à 1 fr.; il reste ainsi pour le nombre réel des entrées	9,062,965

Le prix moyen d'une entrée est de 1f 084c.

Le receveur des finances, directeur des services de la comptabilité.

Signé : Tagnard.

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 56. — *Produit des entrées par abonnement.*

DATES.	NOMBRE DES ABONNEMENTS DE SAISON [a]					NOMBRE TOTAL des abonnements de saison.	NOMBRE DES ABONNEMENTS par semaine		NOMBRE TOTAL des abonnements de semaine.
	à 100 fr.	à 60 fr.	à 40 fr.	à 25 fr.	à 20 fr.		à 6 fr.	à 4 fr.	
Du 20 au 26 janvier 1867	363	222	"	"	"	585	"	"	"
Du 27 janvier au 2 février	106	88	"	"	"	194	"	"	"
Du 3 au 9 février	85	64	"	"	"	149	"	"	"
Du 10 au 16 février	153	120	"	"	"	273	"	"	"
Du 17 au 23 février	99	68	"	"	"	167	"	"	"
Du 24 février au 2 mars	73	78	"	"	"	151	"	"	"
Du 3 au 9 mars	84	72	"	"	"	156	"	"	"
Du 10 au 16 mars	105	119	"	"	"	224	"	"	"
Du 17 au 23 mars	184	131	"	"	"	315	"	"	"
Du 24 au 30 mars	536	515	"	"	"	1,051	"	"	"
Du 31 mars au 6 avril	312	231	"	"	"	543	"	"	"
Du 7 au 13 avril	68	56	"	"	"	124	295	"	295
Du 14 au 20 avril	23	21	"	"	"	44	421	"	421
Du 21 au 27 avril	12	5	"	"	"	17	948	"	948
Du 28 avril au 4 mai	13	6	"	"	"	19	715	"	715
Du 5 au 11 mai	22	9	"	"	"	31	1,033	"	1,033
Du 12 au 18 mai	6	6	"	"	"	12	1,490	"	1,490
Du 19 au 25 mai	13	6	"	"	"	19	2,378	"	2,378
Du 26 mai au 1er juin	19	14	"	"	"	33	2,513	5	2,518
Du 2 au 8 juin	6	5	"	"	"	11	3,199	514	3,713
Du 9 au 15 juin	3	57	"	"	"	60	3,293	475	3,768
Du 16 au 22 juin	"	120	"	"	"	120	3,028	177	3,205
Du 23 au 29 juin	"	503	"	"	"	503	2,736	204	2,940
Du 30 juin au 6 juillet	"	343	"	"	"	343	3,300	754	4,054
Du 7 au 13 juillet	"	4	"	"	"	4	3,373	222	3,595
Du 14 au 20 juillet	"	2	"	"	"	2	3,160	176	3,336
Du 21 au 27 juillet	"	"	13	"	"	13	3,098	211	3,309
Du 28 juillet au 3 août	"	"	23	"	"	23	3,230	218	3,448
Du 4 au 10 août	"	"	13	"	"	13	4,614	218	4,832
Du 11 au 17 août	"	"	8	"	"	8	5,818	1,625	7,443
Du 18 au 24 août	"	"	8	"	"	8	4,548	163	4,711
Du 25 au 31 août	"	"	11	"	"	11	3,651	160	3,811
Du 1er au 7 septembre	"	"	1	1	"	2	4,439	290	4,729
Du 8 au 14 septembre	"	"	1	1	21	23	4,616	272	4,888
Du 15 au 21 septembre	"	"	"	"	83	83	4,015	290	4,305
Du 22 au 28 septembre	"	"	"	"	53	53	3,368	240	3,608
Du 29 septembre au 5 octobre	"	"	"	"	45	45	2,608	199	2,807
Du 6 au 12 octobre	"	"	"	"	14	14	2,263	129	2,392
Du 13 au 19 octobre	1	"	"	"	2	2	2,350	155	2,505
Du 20 au 26 octobre	"	"	"	"	1	1	2,461	144	2,605
Du 27 au 31 octobre	"	"	"	"	"	"	111	326	437
Totaux	2,285	2,865	78	2	219	5,449 [b]	83,072	7,167	90,239

[a] Le prix des abonnements de saison a été à l'origine fixé à 100 francs pour les hommes et à 60 francs pour les dames. Il a été réduit à 60 francs pour les hommes et maintenu à ce prix pour les dames à partir du 14 juin. A partir du 25 juillet, ce prix est descendu au taux uniforme de 40 francs; du 7 au 12 septembre, il a été réduit à 25 francs, et du 12 septembre jusqu'à la fin de l'Exposition à 20 francs.

[b] Le nombre total des abonnements de saison a été, savoir :

Abonnements pour hommes	3,289
Abonnements pour dames	2,160
Total égal	5,449

Leur produit a été en moyenne de 75 francs, et en totalité de	407,950f
Le prix des abonnements de semaine a été invariablement fixé à 6 francs, sauf pour les voyageurs arrivés par les trains spéciaux organisés par la Compagnie du Nord. Ces abonnements ont produit net	527,100
Le produit total des entrées par abonnements a donc été de	935,050

Certifié conforme aux écritures, le 30 juin 1869.

Le receveur des finances, directeur des services de la comptabilité.

Signé : Tagnard.

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 57. — *État comparatif du produit des entrées aux Expositions de 1855, 1862 et 1867.*

Nature des entrées.	Prix de l'unité.	Nombre de billets ou de visiteurs. Partiel.	Nombre de billets ou de visiteurs. Total.	Sommes encaissées. Partielles.	Sommes encaissées. Totales.
EXPOSITION DE 1855.					
Entrées par abonnements...	à 50 francs.....	3,175	4,843	158,750f 00c	200,450f 00c
	à 25 francs.....	1,668		41,700 00	
Entrées par tourniquets....	à 5 francs.....	33,926	4,588,733	169,644 00	3,002,035 00
	à 2 francs.....	95,688		191,411 00	
	à 1 franc.....	2,103,535		2,108,391 00	
	à 50 centimes.....	26,322		13,163 00	
	à 20 centimes.....	2,196,795		443,319 00	
Entrées gratuites.....		132,467		76,107 00	
Totaux.....			4,593,576		3,202,485 00
EXPOSITION DE 1862.					
Entrées par abonnements..	à 5 guinées (131 fr. 50 c.)..	5,773	27,800	757,706 00	2,231,202f 00c
	à 3 guinées (78 fr. 75 c.)..	17,719		1,395,371 00	
	à 50 shellings (62 fr. 50 c.)..	26		1,625 00	
	à 30 shellings (37 fr. 50 c.) .	919		34,463 00	
	à 10 shellings (12 fr. 50 c.)..	3,363		42,037 00	
Entrées par tourniquets (1 fr. 62 c.).....		.....	5,010,131	"	8,221,450 00
Totaux.....			5,037,931		10,452,652 00
EXPOSITION DE 1867.					
Entrées par abonnements..	Billets de saison à 100 francs.	2,285	95,688	228,500 00	935,050f 00c
	——— à 60 francs..	2,865		171,900 00	
	——— à 40 francs	78		3,120 00	
	——— à 25 francs .	2		50 00	
	——— à 20 francs..	219		4,380 00	
	Billets de semaine à 6 francs.	83,072		498,432 00	
	——— à 4 francs.	7,167		28,668 00	
Entrées par tourniquets....	à 2 fr. 50 cent.....	4,020	9,143,279	10,050 00	9,830,369 50
	à 2 francs.....	63,069		126,138 00	
	à 1 fr. 50 cent.....	108,591		162,886 50	
	à 1 franc.....	8,967,599		8.967,599 00	
	à 50 centimes...	.....	.....	563,696 00	
Totaux.....			9,238,967		10,765,419 50

Certifié conforme aux écritures, le 30 juin 1869.

Le receveur des finances, directeur des services de la comptabilité.

Signé : Tagnard.

Chapitre VIII. —

Tableau n° 58. — *Produit*

NATURE DE LA CONCESSION.	PAYS.	EMPLACEMENT DE LA CONCESSION.
		Chapitre V du Budget des recettes.
Limonadier	France	Palais, secteurs I et II
Restaurant	*Idem*	*Idem*
Idem	*Idem*	*Idem*
Brasserie	*Idem*	Palais, secteur III
Restaurant	*Idem*	Palais, secteur IV
Idem	*Idem*	Jardin réservé
Idem	*Idem*	Palais, secteur V
Brasserie	*Idem*	Palais, secteur VI
Café restaurant	*Idem*	Berge
Idem	*Idem*	*Idem*
Restaurant	*Idem*	Près de l'École militaire
Idem	*Idem*	Parc
Idem	Pays-Bas	Palais, secteur VIII
Idem	Prusse	Palais, secteur IX
Idem	Bavière	Palais, secteur X
Idem	*Idem*	*Idem*
Idem	Autriche	*Idem*
Idem	*Idem*	*Idem*
Brasserie	*Idem*	Parc
Idem	Suisse	Palais, secteur XI
Restaurant	Espagne	Palais, secteur XII
Idem	Danemark	*Idem*
Idem	Suède et Norwége	*Idem*
Idem	Russie	*Idem*
Idem	Italie	Palais, secteur XIII
Idem	Roumanie	*Idem*
Idem	Turquie	*Idem*
Café	Tunis	*Idem*
Thés	Chine	*Idem*
Brasserie	États-Unis	Palais, secteur XIV
Restaurant	Amérique du Sud	*Idem*
Idem	Angleterre	*Idem*
Idem	*Idem*	Palais, secteur XV
Brasserie	*Idem*	Palais, secteur XVI
Idem	*Idem*	*Idem*
Restaurant	*Idem*	*Idem*
Divers		

A reporter.....

ANCES.

concessions.

ETENDUE DE LA CONCESSION.		REDEVANCE				
		DUE PAR MÈTRE		DUE EN TOTALITÉ.	EFFECTIVEMENT ENCAISSÉE, à raison d'exonérations ou de non-valeurs,	
z-de-chaussée.	Caves.	de rez-de-chaussée.	de cave.		par articles.	par chapitres.
RESTAURATEURS ET LIMONADIERS.						
692m 00c	250m	100f	20f	74,200f 00c	74,200f 00c	
692 00	400	60	20	49,520 00	49,520 00	
214 70	102	100	20	23,510 00	23,510 00	
175 42	15	74	20	13,281 10	13,281 10	
475 00	122	100	20	49,940 00	49,940 00	
371 00	//	//	//	4,500 00	4,500 00	
475 00	200	105	21	54,075 00	54,075 00	
140 00	80	100	20	13,200 00	13,200 00	
936 00	//	//	//	75,000 00	25,000 00	
800 00	//	//	//			
1,500 00	//	//	//	//	//	
300 00	//	//	//	5,000 00	5,000 00	
141 00	52	30	20	5,270 00	5,270 00	
263 00	163	30	20	11,150 00	11,150 00	
147 00	194	30	20	8,290 00	8,290 00	
121 00	130	30	20	6,230 00	6,230 00	
128 00	69	30	20	5,220 00	5,220 00	
105 00	41	30	20	3,970 00	3,970 00	
494 00	//	30	//	14,820 00	14,820 00	475,327f 37c
165 00	82	30	20	6,590 00	6,590 00	
117 00	74	30	20	4,990 00	4,990 00	
33 00	32	30	20	1,630 00	1,630 00	
66 00	65	30	20	3,280 00	//	
70 00	97	30	20	4,040 00	4,040 00	
102 00	58	30	20	4,220 00	4,220 00	
33 00	37	30	20	1,730 00	1,730 00	
63 00	36	30	20	2,610 00	2,610 00	
33 00	//	30	//	990 00	990 00	
56 00	56	30	20	2,800 00	//	
165 00	184	30	20	8,630 00	8,630 00	
140 00	107	30	20	6,340 00	6,340 00	
71 00	19	50	20	3,930 00		
53 00	168	50	20	6.010 00		
209 00	184	100	20	24,580 00	48,525 00	
158 00	70	100	20	17,200 00		
334 00	204	100	20	37,480 00		
//	//	//	//	17,856 37	17,856 37	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	475,327 37

Chapitre VIII. —

Tableau n° 58. — *Produit*

NATURE DE LA CONCESSION.	PAYS.	EMPLACEMENT DE LA CONCESSION.
		Chapitre VI. —
		Report
Fruits, vins fins et gâteaux	France	Palais, secteur III
Chocolats	*Idem*	Palais, secteur VI
Pâtisserie modèle	*Idem*	*Idem*
Vins de Touraine	*Idem*	*Idem*
Vins de Champagne	*Idem*	*Idem*
Vins de Bourgogne	*Idem*	*Idem*
Vins de Bordeaux	*Idem*	*Idem*
Caves de la classe 73	*Idem*	*Idem*
Charcuterie	*Idem*	Palais, secteur VII
Fabrication de gaufres	*Idem*	Parc (kiosque)
Boulangerie	*Idem*	Parc
Idem	*Idem*	*Idem*
Dégon de vins d'Autriche et de Hongrie	Autriche et Hongrie	Palais, secteur XI
Boulangerie	Autriche	Parc
Café	Espagne	*Idem*
Vins	Grande-Bretagne	Palais, secteur XV
Salle de conférences	France	Parc
Cercle international	*Idem*	*Idem*
Salles Suffren... Concert, Restaurant, Buvette	*Idem*	*Idem*
Théâtre international	*Idem*	*Idem*
		Chapitre VII. —
Bureaux de change	France	Palais, secteur VII
Idem	*Idem*	Portes d'entrée
		Chapitre VIII. —
Chaises et siéges	France	Parc et rez de chaussée du Palais
		Chapitre IX. —
Fauteuils roulants et petites voitures	France	Parc et Palais
		A reporter

FINANCES.

des concessions. (Suite.)

ETENDUE DE LA CONCESSION.		REDEVANCE				
		DUE PAR MÈTRE		DUE EN TOTALITÉ.	EFFECTIVEMENT ENCAISSÉE, à raison d'exonérations ou de non-valeurs,	
Rez-de-chaussée.	Caves.	de rez-de-chaussée.	de cave.		par articles.	par chapitres.
SALONS ET BOUTIQUES.						
.....	.....	.....	.....	.....	.....	475,327f 37c
22m 00c	10m	100f	20f	2,400f 00c	2,400f 00c	
43 70	30	100	30	5,270 00	5,270 00	
30 00	50	100	20	4,000 00	4,000 00	
17 80	9	100	20	1,960 00	1,960 00	
38 40	//	100	//	3,840 00	3,840 00	
22 50	//	100	//	2,250 00	2,250 00	
22 50	72	100	20	3,690 00	3,690 00	
//	50	//	20	1,000 00	1,000 00	
30 00	//	1	//	3,600 00	3,600 00	
26 25	//	//	//	500 00	500 00	
220 00	//	//	//	//	//	
64 00	//	//	//	510 00	510 00	40,020 00
//	//	//	//	//	//	
//	//	//	//	//	//	
48 00	//	//	//	//	//	
//	//	//	//	//	//	
348 00	//	//	//	//	//	
2,400 00	//	//	//	//	//	
990 00	//	//	//	25,000 00	10,000 00	
300 00	//	//	//	1,000 00	1,000 00	
//	//	//	//	//	//	
2,964 00	//	//	//	21,000 00	//	
BUREAUX DE CHANGE.						
108 00	//	//	//	15,000 00	15,000 00	25,000 00
//	//	//	//	10,000 00	10,000 00	
CHAISES ET SIÉGES.						
//	//	//	//	36,000 00	36,000 00	36,000 00
FAUTEUILS ROULANTS.						
//	//	//	//	10,000 00	5,000 00	5,000 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	581,347 37

CHAPITRE VIII. —

TABLEAU N° 58. — *Produit*

NATURE DE LA CONCESSION.	PAYS.	EMPLACEMENT DE LA CONCESSION.
		CHAPITRE X. —
		Report.....
Bureaux de tabac.....	France.....	Parc et Palais.....
		CHAPITRE XI. —
Affichage mural.....	France.....	Parc.....
		CHAPITRE XII. —
Catalogue officiel (Champ de Mars et Billancourt.....	France.....	.....
		CHAPITRE XIII. —
Médailles commémoratives.....	France.....	Parc et Palais.....
		CHAPITRE XIV. —
Photographie.....	France.....	Parc.....
Idem.....	*Idem*.....	*Idem*.....
		CHAPITRE XIX. —
Water-closets.....	France.....	Palais, secteurs III et VII.....
		CHAPITRE XX. —
Vestiaires.....	France.....	Parc et portique de Suffren et de La Bourdonnaye.....
		CHAPITRE XXI. —
Concessions à Billancourt.....	France.....	Ile de Billancourt.....
		TOTAL.....

Certifié conforme aux écritures, le 30 juin 1869,

FINANCES.

des concessions. (Suite.)

ÉTENDUE DE LA CONCESSION.		REDEVANCE				
		DUE PAR MÈTRE		DUE EN TOTALITÉ.	EFFECTIVEMENT ENCAISSÉE, à raison d'exonération ou de non-valeurs,	
Rez-de-chaussée.	Caves.	de rez-de-chaussée.	de cave.		par articles.	par chapitres.
BUREAUX DE TABAC.						
.....	.....	.....	.....	.....	.....	581,347f 37c
//	//	//	//	70,000f 00c	70,000f 00c	70,000 00
AFFICHAGE MURAL.						
//	//	//	//	300,000 00	75,000 00	75,000 00
CATALOGUE OFFICIEL.						
//	//	//	//	538,000 00	323,000 00	323,000 00
MÉDAILLES COMMÉMORATIVES.						
//	//	//	//	14,361 60	14,361 60	14,361 60
ATELIERS PHOTOGRAPHIQUES.						
704m,00	//	//	//	60,000 00	60,000 00	85,000 00
//	//	//	//	25,000 00	25,000 00	
WATER-CLOSETS.						
800m,00	//	//	//	25,011 05	25,011 05	25,011 05
VESTIAIRES.						
518m,00	//	//	//	35,000 00	35,000 00	35,000 00
CONCESSIONS À BILLANCOURT.						
14,121m,00	//	//	//	110,000 00	70,000 00	70,000 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,278,720 02

Le receveur des finances, directeur des services de la comptabilité,

Signé : TAGNARD.

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 59. — *État comparatif des recettes produites par les concessions aux Expositions de 1862 et 1867.*

DÉSIGNATION DES RECETTES.	PRODUIT DES RECETTES EFFECTUÉES (*)		DIFFÉRENCE PAR RAPPORT À 1867	
	en 1862.	en 1867.	en plus.	en moins.
1	2	3	4	5
Restaurateurs et limonadiers....	732,131f 10c	475,327f 37c	//	256,803f 73c
Salons et boutiques.....	//	40,020 00	40,020f 00c	//
Bureaux de change.....	//	25,000 00	25,000 00	//
Chaises et siéges.....	//	36,000 00	36,000 00	//
Fauteuils roulants.....	//	5,000 00	5,000 00	//
Bureaux de tabac.....	//	70,000 00	70,000 00	//
Affichage mural.....	//	75,000 00	75,000 00	//
Catalogue officiel.....	97,977 30	323,000 00	225,022 70	//
Médailles commémoratives.....	31,036 90	14,361 60	//	16,675 30
Ateliers photographiques.....	48,125 00	85,000 00	36,875 00	//
Water-closets.....	25,000 00	25,011 05	11 05	//
Vestiaires.....	52,966 00	35,000 00	//	17,966 00
Concessions à Billancourt.....	//	70,000 00	70,000 00	//
Location de lorgnettes.....	6,250 00	//	//	6,250 00
Bureau télégraphique.....	2,500 00	//	//	2,500 00
Recettes accidentelles.....	6,551 80	//	//	6,551 80
Totaux.....	1,002,538 10	1,278,720 02	582,928 75	306,746 83
	En plus en 1867.....		276,181f 92c	

(*) Les chiffres indiqués dans la colonne 3 sont ceux qui ont été réellement encaissés par la Commission impériale, et non ceux qui figuraient sur les traités de concessions. (Voir tabl. n° 58.)

Certifié conforme aux écritures, le 30 juin 1869.

Le receveur des finances, directeur des services de la comptabilité,

Signé : Tagnard.

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 60. — *Produit des abonnements d'eau et de gaz.*

DÉSIGNATION DES CONCESSIONS.	EAU [a]. SOMMES PARTIELLES.	EAU [a]. SOMMES TOTALES.	GAZ [b]. SOMMES PARTIELLES.	GAZ [b]. SOMMES TOTALES.
FRANCE.				
Machines et appareils	7,122f 09c		3,355f 21c	
Restaurants	1,040 74		45,021 67	
Water-closets	794 00	10,266f 79c	7,901 36	72,756f 40c
Arrosage, pièces d'eau, etc.	17 00		//	
Établissements divers	1,292 96		16,478 16	
PAYS ÉTRANGERS.				
Machines et appareils	6,178 83		1,439 60	
Restaurants	1,170 05		49,399 90	
Water-closets	139 00	8,490 51	624 00	59,555 43
Arrosage, pièces d'eau, etc.	228 55		//	
Établissements divers	774 08		1,374 93	
Commissions étrangères	//		6,717 00	
Totaux	.....	18,757 30	.....	132,311 83
Non-valeurs, exonérations, etc.	.....	.....	.....	31,857 34
Sommes encaissées	.....	18,757 30	.....	100,454 49 [b]

[a] L'eau était concédée par abonnement, pour les besoins particuliers des établissements du Palais et du Parc, au prix de 10 centimes par mètre cube, prix inférieur au prix de revient, si l'on tient compte des frais de la canalisation (tabl. n° 16). Le nombre des abonnés a été de 150. Le volume d'eau utilisé journellement était d'environ 1,000 mètres. Les conduites principales ont été établies par la Commission impériale, et les branchements particuliers sont restés à la charge des concessionnaires.

[b] Le gaz a été fourni aux diverses installations du Champ de Mars, par abonnement, à raison de 30 centimes le mètre cube. Le nombre des abonnés a été de 124, et le cube de gaz consommé par eux a été journellement d'environ 1,400 mètres.

Certifié conforme aux écritures, le 30 juin 1869.

Le receveur des finances, directeur des services de la comptabilité,

Signé : Tagnard.

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 61. — *Produit des ventes opérées par la Commission impériale.*

DÉSIGNATIONS.	VENTE DES MATÉRIAUX DE DÉMOLITION.	
	PALAIS.	PARC (*).
Matériaux du Palais	1,010,886f 00c	//
Végétaux	//	10,436f 25c
Terre végétale et de bruyère	//	1,407 50
Bois	800 00	//
Métaux	//	7,554 57
Glaces de l'aquarium	//	9,588 00
Fers de l'aquarium	//	7,700 00
Serre de l'aquarium	//	1,500 00
Matériaux de la Berge	//	4,000 00
Matériaux des serres	//	4,283 00
Clôture du Champ de Mars	//	7,471 27
Portiques et abris des tourniquets	//	8,890 00
Bordures de trottoirs	//	500 00
Divers	93 82	144 92
Totaux	1,011,779 82	63,475 51
	1,075,255f 33c	

(*) Ces ventes, à l'exception de celle des matériaux du Palais, qui a été l'objet d'une adjudication publique, ont été faites par l'intermédiaire d'un commissaire-priseur.

Certifié conforme aux écritures, le 30 juin 1869.

Le receveur des finances, directeur des services de la comptabilité,

Signé : Tagnard.

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 62. — *Etat général des dépenses par chapitre au 30 juin 1869.*

DÉSIGNATION DES DIVERSES CATÉGORIES DE DÉPENSES.	SOMMES par ARTICLE.	SOMMES par CHAPITRE.
CHAPITRE Ier. CONSTRUCTION DU PALAIS.		
1. Terrassements, maçonneries, charpentes en bois	1,854,768f 23c	
2. Charpentes métalliques	7,970,799 08	
3. Chevronnage de la toiture	109,167 89	
4. Ouvrages en zinc de la toiture	514,999 61	
5. Vitrerie	249,903 31	
6. Peinture	297,222 71	
7. Vélums et plafonds en toile	93,400 21	
8. Cariatides, consoles, piédestaux, mâts, etc.	177,267 97	
9. Planchers et dallages	120,334 36	
10. Portes d'entrée	34,840 00	
11. Paratonnerres	15,206 12	
12. Essais de matériaux, clôtures provisoires et divers	35,316 86	
13. Personnel et frais généraux	309,798 58	
		11,783,024f 93c
CHAPITRE II. SUBVENTIONS POUR INSTALLATIONS INTÉRIEURES.		
14. Galerie de l'Histoire du travail	99,390f 84c	
15. Cloison de la galerie des aliments	1,986 39	
16. Installation de la classe 73	1,000 00	
17. ——— classe 90	5,000 00	
18. ——— classe 91	3,400 00	
19. ——— classe 92	8,689 50	
20. ——— classe 94	3,143 55	
21. ——— classe 95	10,446 75	
22. Exposition chinoise	35,239 32	
23. Pavillon des mesures, poids et monnaies	6,060 05	
24. Décoration du grand vestibule	25,324 29	
25. Urinoirs et water-closets	6,454 25	
26. Écriteaux, travaux de réparation, divers	84,137 26	
		292,272 20
CHAPITRES III ET IV. INSTALLATION DES MACHINES.		
Art. 1. — *Plate-forme centrale de la galerie du travail.*		
27. Terrassements et maçonneries 66,080f 65c		
28. Charpente et menuiserie 92,969 05	631,216f 98c	
29. Partie métallique 472,167 28		
A reporter	631,216 98	12,075,297 13

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 62. — *État général des dépenses par chapitre.* (Suite.)

DÉSIGNATION des diverses catégories de dépenses.		SOMMES par article.	SOMMES par chapitre.
Report		631,216f 98c	12,075,297f 13c
Art. 2. — *Mise en mouvement des machines.*			
30. France	183,716f 17c		
31. Belgique	24,000 00		
32. Allemagne du Nord	26,000 00		
33 et 34. Allemagne du Sud, Autriche et Suisse	51,905 65	377,309 15 (a)	
35. États-Unis	30,180 00		
36. Grande-Bretagne	60,000 00		
37. Dépenses en régie	1,507 33		
Art. 3. — *Chemin de fer du Champ de Mars et manutention.*			
38. Construction du chemin de fer. — Travaux	57,116f 01c	85,402f 35c	
38. Construction du chemin de fer. — Location de rails et de plaques	28,286 34		
39. Enlèvement du chemin de fer. — Travaux et détériorations des traverses	6,707 32	13,796 52	
39. Enlèvement du chemin de fer. — Détériorations des rails et des plaques	7,089 20		
Total pour le chemin de fer		99,198 87	125,919 88 (b)
40. Location des grues		26,721 01	
Art. 4. — *Ventilation.*			
41. Installation et fonctionnement des appareils		39,182f 00c	
42. Canalisation		25,574 82	75,366 24
43. Dépenses en régie		10,609 42	
A reporter		1,209,812 25	12,075,297 13

(a) Cette dépense doit être diminuée du montant de deux allocations,
l'une de ..... 6,000f payée par la Suisse,
et l'autre de ..... 15,000 payée par les États-Unis;

ce qui la réduit à 356,309f 15c

(b) A la dépense qu'a occasionnée l'établissement de la voie ferrée, soit 99,198f 87c
il convient d'ajouter la dépense supportée par les étrangers pour leur voie spéciale, soit 15,435 18

Dépense totale de la construction du chemin de fer du Champ de Mars 114,634 05

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 62. — *État général des dépenses par chapitre.* (Suite.)

DÉSIGNATION DES DIVERSES CATÉGORIES DE DÉPENSES.			SOMMES par ARTICLE.	SOMMES par CHAPITRE.
Report			1,209,812f 25c	12,075,297f 13c
Art. 5. — *Aménagement de la galerie des machines.*				
44. Dérasement de la galerie		2,390f 30c		
45. Plancher des chemins		85,347 20		
46. Écriteaux		14,065 75		
47. Tribune des orgues		16,711 45	137,745 55 (a)	
48. Ameublement des salons-garages de la plate-forme		7,445 09		
49. Dépenses en régie		11,785 76		
				1,347,557 80
CHAPITRE V.				
SERVICE DES EAUX.				
Art. 1. — *Réservoirs.*				
50. Service haut. Terrassements	13,977f 24c			
51. ——— Égout du réservoir	5,303 35			
52. ——— Revêtements en béton	7,056 00	41,298f 81c		
53. ——— Location du terrain	14,000 00			
54. ——— Dépenses diverses	962 22		43,628f 81c	
55. Service bas. Location d'un réservoir en tôle	1,800 00	2,330 00		
56. ——— Installation et enlèvement	530 00			
Art. 2. — *Canalisation d'eau.*				
57. Service haut. Conduites en fonte	81,950 81			
58. ——— Conduites en plomb	13,595 29			
59. ——— Robinets en fonte	3,988 12	111,095 68		
60. ——— Robinets en bronze	2,138 40			
61. ——— Bouches d'incendie et d'arrosage	6,908 46			
62. ——— Travaux divers	2,514 60			
63. Service bas. Conduites en fonte	42,448 19			
64. ——— Conduites en plomb	3,783 18		187,598 23	
65. ——— Robinets en fonte	2,661 29	49,510 55		
66. ——— Robinets en bronze	362 17			
67. ——— Travaux divers	255 72			
68. Branchements sur les conduites de la ville	5,120 10			
69. Location de douze fontaines et filtrage	7,200 00	26,992 00		
70. Installations et réparations diverses	14,671 90			
A reporter			231,227 04	13,422,854 93

(a) On doit déduire de cette dépense la somme de 3,285 fr. 16 cent. sur les avances faites par la commission impériale pour des travaux d'aménagement qui incombaient aux exposants ou aux commissions étrangères.

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 62. — *État général des dépenses par chapitre.* (Suite.)

DÉSIGNATION des diverses catégories de dépenses.		SOMMES par article.	SOMMES par chapitre.
Report		231,227f 04c	13,422,854f 93c
Art. 3. — *Fourniture d'eau.*			
71. Service haut. Fourniture par l'entrepreneur	33,490f 11c	46,576f 09c	88,936 81
72. ——— Fourniture par la Ville	13,085 98		
73. Service bas. Fourniture par les entrepreneurs	26,424 12	42,360 72	
74. ——— Fourniture par la Ville	15,936 60		
Art. 4. — *Exploitation.*			
75. Travaux d'entretien	18,699 28	25,970 38	
76. Personnel	7,271 10		
			346,134 23
CHAPITRE VI.			
SERVICE DU GAZ.			
Art. 1. — *Canalisation du gaz.*			
77. Conduites en fonte	48,158 99	172,059f 31c	
78. Conduites en plomb et tranchées	23,783 94		
79. Robinets en fonte et en bronze	2,004 15		
80. Branchements intérieurs et pose de candélabres	20,360 00		
81. Pose et fourniture des lanternes des candélabres	3,850 00		
82. Location de candélabres	12,516 20		
83 Lanternes du promenoir	58,200 00		
84. Canalisation de l'aquarium marin	3,186 03		
Art. 2. — *Fourniture de gaz.*			
85. Gaz fourni par la Compagnie parisienne		132,417 20	
Art. 3. — *Exploitation.*			
86. Allumage des becs	20,616f 60c	41,632 09	
87. Entretien	11,728 05		
88. Dépenses et travaux divers	4,229 30		
89. Personnel	5,058 14		
			346,108 60
CHAPITRE VII.			
CLÔTURE DU PARC.			
90. Clôture en planches		47,683f 14c	
91. Murs de soutenement et divers		2,316 86	
			50,000 00
A reporter			14,165,097 76

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 62. — *État général des dépenses par chapitre.* (Suite.)

DÉSIGNATION DES DIVERSES CATÉGORIES DE DÉPENSES.		SOMMES par ARTICLE.	SOMMES par CHAPITRE.
Report			14,165,097f 76c
CHAPITRE VIII.			
ÉTABLISSEMENT DU PARC.			
Art. 1. — *Travaux d'établissement du Parc proprement dit.*			
92. Fourniture de la terre végétale	153,048f 32c		
93. Terrassements et jardinage	321,325 42		
94. Chaussées et allées	217,947 32		
95. Plantations	154,770 35	937,802f 45c	
96. Égouts et revêtement de bassins	48,938 89		
97. Bordures de trottoir	24,389 28		
98. Régies et dépenses diverses	17,382 87		
Art. 2. — *Constructions dans le Parc.*			
99. Installation des entrées principales	186,324 97		
100. Dallages	41,610 24		
101. Portes et barrière	32,434 68		
102. Postes de police, de pompiers, bureau de poste et de télégraphie	29,064 05	469,449 39	
103. Vélum de la grande avenue	55,000 00		
104. Bureaux du service du Parc	7,653 76		
105. Mâts, écriteaux, écussons	63,196 66		
106. Installations des bouches d'air	27,102 16		
107. Dépenses diverses	27,062 87		
Art. 3. — *Jardins du Palais et de ses abords.*			
108. Terrassements et jardinage	22,835 68	31,472 33	
109. Entretien et dépenses diverses	8,636 65		
Art. 4. — *Entretien du Parc.*			
110. Fourniture de matériel	7,570 58		
111. Fourniture de matériaux	30,001 93		
112. Balayage et enlèvement des ordures	64,995 88		
113. Confection du parc de la section tunisienne	6,197 41	197,232 92	
114. Travaux divers	10,400 54		
115. Cantonniers et jardiniers	78,066 58		
A reporter		1,635,957 09	14,165,097 76

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 62. — *État général des dépenses par chapitre.* (Suite.)

DÉSIGNATION des diverses catégories de dépenses.			SOMMES par article.	SOMMES par chapitre.
Report			1,635,957f 09c	14,165,097f 67c
Art. 5. — *Jardin.*				
1° Aménagements généraux :				
116. Terrassements		40,198f 45c		
117. Fourniture de terre végétale		84,727 34		
118. Fourniture et transport de plantes		24,419 75		
119. Revêtement de bassins et rivières		9,988 70		
120. Travaux d'entretien		10,980 92		
121. Dépenses et travaux divers		14,890 50		
122. Personnel des surveillants, jardiniers, etc.		135,031 07		
2° Installations spéciales :				
123. Grottes, cascades et rochers		17,900 00		
124. Aquarium marin. Maçonnerie	92,277f 26c	319,305 50 (a)	950,846 10	
125 — Serrurerie	82,948 18			
126. — Fourniture de glaces	35,678 97			
127. — Pose de glaces	10,297 94			
128. — Canalisation	9,145 65			
129. — Élévation de l'eau de mer pour l'aérer	22,181 75			
130. — Eau de mer et poissons	29,407 90			
131. — Aménagements divers	37,367 85			
132. Aquarium d'eau douce. Construction à forfait	51,000 00	58,135 56		
133. — Glaces, aménagement, etc.	7,135 56			
134. Serres. Indemnités aux constructeurs	95,947 73	175,914 61		
135. — Fondations et maçonneries	41,218 72			
136. — Aménagements, chauffage, etc.	15,376 30			
137. — Portique de la grande serre	23,371 86			
138. Kiosques. Orchestre	12,000 00	31,247 72		
139 — Haugars d'exposition, abris de fleurs.	9,352 27			
140. — Volière	9,895 45			
141. Diorama botanique. Vues et photographies	2,665 20	28,105 98		
142. — Appareils d'optique	15,940 78			
143. — Construction et installation.	9,500 00			
Art. 6. — *Dépenses générales.*				
144. Personnel général du service du Parc		89,662 41	112,179 67	
145. Frais de bureau et dépenses diverses		17,965 26		
146. Album du Parc		4,552 00		
A reporter			2,698,982 86	14,165,097 76

(a) La dépense à la charge de la Commission impériale a été réduite pour l'aquarium marin à 249,305f,20c, par suite d'une subvention de 70,000 francs, que le Ministère de la marine et des colonies a allouée pour ce travail.

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 62. — *État général des dépenses par chapitre.* (Suite.)

DÉSIGNATION DES DIVERSES CATÉGORIES DE DÉPENSES.		SOMMES par ARTICLE.	SOMMES par CHAPITRE.
Report		2,698,982f 86c	14,165,097f 76c
Art. 7. — *Aménagement de la Berge.*			
147. Plate-forme et revêtement des talus	100,979f 42c		
148. Hangars des machines marines françaises et anglaises	65,843 92	180,638 66 (a)	
149. Prise d'eau du service hydraulique haut	1,800 00		
150. Tunnel sous le quai d'Orsay	12,015 32		
			2,879,621 52
CHAPITRE IX.			
PONT SUR LE QUAI D'ORSAY.			
151. Construction		59,650f 75c	
152. Réfection de la chaussée		1,480 00	
153. Régie et dépenses diverses		8,147 51	
			69,278 26
CHAPITRE X.			
SUBVENTIONS POUR VOYAGES D'OUVRIERS ÉTRANGERS.			
154. Rapatriement des Chinois envoyés à l'Exposition		"	10,233 25
CHAPITRE XI.			
IMPRESSIONS ET PUBLICITÉ.			
155. Impressions de circulaires		41,793f 56c	
156. Impressions de cartes d'entrée		8,806 10	
157. Impression du rapport du Jury		150,983 40	
158. Achat de catalogues		13,622 05	
			215,205 11
CHAPITRE XII.			
ADMINISTRATION ET SURVEILLANCE.			
159. Personnel administratif		"	919,331 79
CHAPITRE XIII.			
MATÉRIEL ET FRAIS DE BUREAUX.			
160. Mobilier		11,059f 85c	
161. Chauffage		17,098 73	
162. Éclairage		6,539 75	
163. Fournitures de bureaux		41,726 78	
164. Frais de missions, de déplacements, etc		12,985 05	
165. Taxes de lettres		5,422 49	
166. Habillement du personnel secondaire		4,895 85	
167. Assurances et dépenses diverses		32,801 28	
			132,529 78
A reporter		.....	18,391,297 47

(a) Il convient de déduire de cette dépense la subvention de 70,000 francs allouée par la commission de la Grande-Bretagne pour ces mêmes travaux, dont le montant à la charge de la Commission impériale se trouve ainsi réduit à 110,638f 66c.

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 62. — *État général des dépenses par chapitre.* (Suite.)

DÉSIGNATION DES DIVERSES CATÉGORIES DE DÉPENSES.	SOMMES par ARTICLE.	SOMMES par CHAPITRE.
Report	.....	18,391,297f 47c
CHAPITRE XIV. BÂTIMENT DES BUREAUX AU CHAMP DE MARS.		
168. Construction du bâtiment	90,000f 00c	
169. Aménagements intérieurs	12,242 91	
		102,242 91
CHAPITRE XV. FRAIS SPÉCIAUX À L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS.		
170. Personnel	47,428f 05c	
171. Matériel, frais de transport	45,167 43	
		92,595 48
CHAPITRE XVI. EXPÉRIENCES AGRICOLES ET SUBVENTIONS À LA COMMISSION D'ENCOURAGEMENT.		
172. Location d'une portion de l'île de Billancourt	21,500f 00c	
173. Personnel attaché à cette exposition	29,734 84	
174. Constructions dans l'île	74,580 74	
175. Concours et récompenses	37,077 37	
176. Dépenses imprévues	12,284 32	
177. Régates	19,780 00	
178. Subvention à la commission d'encouragement pour la visite de l'Exposition par les ouvriers	402,453 00	
		597,410 27
CHAPITRE XVII. MÉDAILLES ET RÉCOMPENSES.		
179. Gravure de médailles	49,156f 00c	
180. Frappage des médailles et fourniture du métal; diplômes	716,461 53	
181. Objets d'art et prix en argent	316,575 00	
		1,082,192 53
CHAPITRE XVIII. GRATIFICATIONS.		
182. Indemnité de licenciement aux agents français	"	555,384 70
CHAPITRE XIX. FRAIS DE REPRÉSENTATION.		
182. Dîners, bals et concerts chez LL. EExc. les ministres vice-présidents de la Commission impériale	"	174,680 09
A reporter	.....	20,995,803 45

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 62. — *État général des dépenses par chapitre.* (Suite.)

DÉSIGNATION DES DIVERSES CATÉGORIES DE DÉPENSES.	SOMMES par ARTICLE.	SOMMES par CHAPITRE.
Report....	.....	20,995,803f 45c
CHAPITRE XX.		
CÉRÉMONIE DES RÉCOMPENSES.		
184. Installation de la salle	196,297f 18c	
185. Décoration	225,741 14	
186. Fourniture de mobilier	142,808 45	
187. Mains-d'œuvre, trophées et divers	13,683 61	
		578,530 38
CHAPITRE XXI.		
INTÉRÊTS PAYÉS POUR AVANCES DU CRÉDIT FONCIER.		
188. Divers	"	10,353 92
CHAPITRE XXII.		
EXPOSITION MUSICALE.		
189. Prix et récompenses	51,758f 10c	
190. Frais des concerts	86,631 91	
191. Divers	52,510 51	
		190,900 52
CHAPITRE XXIII.		
DÉPENSES NON PRÉVUES.		
192. Frais de procédure	252,809f 37c	
193. Indemnités de transaction pour éteindre des procès	199,180 00	
194. Indemnités payées à la ville de Paris	200,000 00	
195. Modèle de la plate-forme centrale	3,000 00	
196. Divers	180,380 20	
		835,369 57
CHAPITRE XXIV.		
ENTRETIEN DU PALAIS.		
197. Frais d'entretien des différentes parties du Palais	"	79,584 37
CHAPITRE XXV.		
REMISE EN ÉTAT DU CHAMP DE MARS.		
Art. 1. — *Démolition du pont d'Orsay.*		
198. Terrassements et pavages sur le quai 1,820f 00c		
199. Passerelle en bois 3,650 00	6,672f 30c	
200. Régies et dépenses diverses 1,202 30		
A reporter	6,672 30	22,690,542 21

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 62. — *État général des dépenses par chapitre.* (Suite.)

DÉSIGNATION DES DIVERSES CATÉGORIES DE DÉPENSES.		SOMMES par ARTICLE.	SOMMES par CHAPITRE.
Report		6,672f 30c	22,690,542f 21c
Art. 2. — *Réfection de l'égoût de l'École militaire.*			
201. Travaux de maçonnerie		3,036 09	
Art. 3. — *Démolition du Palais.*			
202. Régie et travaux divers		5,566 70	
Art. 4. — *Remise en état du Champ de Mars.*			
203. Terrassements	129,772f 55c	170,342 29	
204. Maçonneries et pavages	40,569 74		
Art. 5. — *Remise en état de la Berge.*			
205. Terrassements	56,397 60	107,658 40	
206. Pavages	801 64		
207. Réfection du mur de quai	42,748 00		
208. Régie et travaux divers	7,711 16		
			293,275 78
Total général des dépenses au 30 juin 1869			22,983,817 99 (a)

(a) Les chapitres XI, XII, XIII, XVII, XVIII, XXIII, XXV et XXVI restent ouverts après le 30 juin 1869. (Voir leur valeur définitive ci-après, Doc. n° 11).

Certifié conforme aux écritures, le 30 juin 1869.

Le receveur des finances, directeur des services de la comptabilité,

Signé. Tagnard.

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 63. — *Balance générale des recettes et des dépenses au 30 juin 1869.*

RECETTES.

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES TITRES.	RECETTES.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	
I.	Subvention de l'État	6,000,000 00	(a) Tableau n° 56.
II.	Subvention de la ville de Paris	6,000,000 00	(b) Tableaux n°s 54 et 55.
III.	Entrées par abonnement [a]	935,050 00	(c) Tableau n° 58.
IV.	Entrées par tourniquets [b]	9,830,369 50	(d) Tableau n° 60
V.	Restaurateurs et limonadiers [c]	475,327 37	(e) Tableau n° 61.
VI.	Salons et boutiques [c]	40,020 00	(f) Les chapitres IX, XV, XVI, XXII et XXIV restent ouverts après le 30 juin 1869. (Voir leur valeur définitive ci-après, Doc. n° 11.)
VII.	Bureaux de change [c]	25,000 00	
VIII.	Chaises [c]	36,000 00	
IX.	Fauteuils roulants [c] [f]	5,000 00	
X.	Bureaux de tabac [c]	70,000 00	
XI.	Affichage mural [c]	75,000 00	
XII.	Catalogue officiel [c]	323,000 00	
XIII.	Médailles commémoratives [c]	14,361 60	
XIV.	Ateliers photographiques [c]	85,000 00	
XV.	Concessions d'eau [d] [f]	18,757 30	
XVI.	Concessions de gaz [d] [f]	100,454 49	
XVII.	Matériaux de démolition du Palais [e]	1,011,779 82	
XVIII.	Matériaux de démolition du Parc [e]	63,475 51	
XIX.	Water-closets [c]	25,011 05	
XX.	Vestiaires [c]	35,000 00	
XXI.	Concessions à Billancourt [c]	70,000 00	
XXII.	Intérêts produits par les comptes courants [f]	249,808 89	
XXIII.	Concerts de musique	106,417 40	
XXIV.	Recettes diverses [f]	519,829 16	
	Total	26,114,662 09 [f]	

Certifié conforme aux écritures, le 30 juin 1869.

Le receveur des finances, directeur des services de la comptabilité,

Signé : Tagnard.

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 63. — *Balance générale des recettes et des dépenses au 30 juin 1869.*

DÉPENSES.

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES TITRES.	DÉPENSES[a]. fr.	c.	OBSERVATIONS.
I.	Construction du Palais	11,783,024	93	[a] Voir, pour le détail des dépenses par chapitres et par articles, le tableau n° 62.
II.	Subventions pour installations intérieures	292,272	20	
III-IV.	Installation des machines	1,347,557	80	[b] Les chapitres XI, XII, XIII, XVII, XVIII, XXIII, XXV et XXVI restent ouverts après le 30 juin 1869. (Voir leur valeur définitive ci-après, Doc. n° 11).
V.	Service des eaux	346,134	23	
VI.	Service du gaz	346,108	60	
VII.	Clôture du Parc	50,000	00	
VIII.	Établissement du Parc	2,879,621	52	
IX.	Pont sur le quai d'Orsay	69,278	26	
X.	Subventions pour voyages d'ouvriers étrangers	10,233	25	
XI.	Impressions et publicité [b]	215,205	11	
XII.	Administration et surveillance [b]	919,331	79	
XIII.	Matériel et frais de bureaux	132,529	78	
XIV.	Bâtiment des bureaux au Champ de Mars	102,242	91	
XV.	Frais spéciaux à l'exposition des beaux-arts	92,595	48	
XVI.	Expériences agricoles et subvention à la Commission d'encouragement	597,410	27	
XVII.	Médailles et récompenses [b]	1,082,192	53	
XVIII.	Gratifications [b]	555,384	70	
XIX.	Frais de représentation	174,680	09	
XX.	Cérémonie des récompenses	578,530	38	
XXI.	Intérêts payés pour avances du Crédit foncier	10,353	92	
XXII.	Exposition musicale	190,900	52	
XXIII.	Dépenses non prévues [b]	835,369	57	
XXIV.	Entretien du Palais	79,584	37	
XXV.	Remise en état du Champ de Mars [b]	293,275	78	
XXVI.	Excédant des recettes sur les dépenses [b]	3,130,844	10	
	Total	26,114,662	09 [b]	

Certifié conforme aux écritures, le 30 juin 1869.

Le receveur des finances, directeur des services de la comptabilité,

Signé : Tagnard.

LIVRE V.

DOCUMENTS OFFICIELS.

N° 1.

LOI QUI APPROUVE LA CONVENTION PASSÉE ENTRE L'ÉTAT, LA VILLE DE PARIS ET LES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION DE GARANTIE, ET DÉCRETS CONSTITUTIFS.

Du 8 juillet 1865.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS, A tous présents et à venir, SALUT.

AVONS SANCTIONNÉ et SANCTIONNONS, PROMULGUÉ et PROMULGUONS ce qui suit :

LOI.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CORPS LÉGISLATIF.

LE CORPS LÉGISLATIF A ADOPTÉ LE PROJET DE LOI dont la teneur suit :

ARTICLE 1er. — Est approuvée la Convention passée, le 19 mars 1865, entre le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, représentant l'État, le sénateur Préfet de la Seine, représentant la Ville de Paris, et les fondateurs de l'Association de garantie instituée pour l'Exposition universelle de 1867.

ART. 2. — Les droits d'entrée et recettes diverses de l'Exposition seront perçus, au nom et pour le compte de la Commission impériale instituée pour diriger l'Exposition de 1867, suivant les tarifs arrêtés par ladite Commission.

Dans le cas où le montant de ces perceptions, ajouté à l'allocation de douze millions (12,000,000f) conjointement accordée par l'État et par la Ville de Paris, excéderait les dépenses de toute nature de l'Exposition universelle, le tiers de la plus-value serait réservé au Trésor.

ART. 3. — Est approuvé le règlement de l'Association de garantie annexé à la presente loi.

ART. 4. — Les actes à réaliser par la Commission impériale, à raison de l'administration qui lui a été confiée, seront timbrés et enregistrés gratis.

Les certificats de souscription délivrés aux membres de l'Association de garantie sont exempts d'enregistrement et de timbre.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 juin 1865.

Le Vice-Président,

Signé SCHNEIDER.

Les Secrétaires,

Signé SÉVERIN ABBATUCCI, comte LE PELETIER D'AUNAY, LAFOND DE SAINT-MÜR, ALFRED DARIMON.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU SÉNAT.

Le Sénat ne s'oppose pas à la promulgation de la loi qui approuve la Convention passée entre l'État, la Ville de Paris et la Société de garantie instituée pour l'Exposition universelle de 1867.

Délibéré et voté en séance, au palais du Sénat, le 4 juillet 1865.

Le Président,

Signé TROPLONG.

Les Secrétaires,

Signé P. BOUDET, DUMAS, le comte DE BÉARN.

Vu et scellé du sceau du Sénat :

Le Sénateur Secrétaire,

Signé P. BOUDET.

MANDONS et ORDONNONS que les présentes, revêtues du sceau de l'État et insérées au Bulletin des lois, soient adressées aux cours, aux tribunaux et aux autorités administratives, pour qu'ils les inscrivent sur leurs registres, les observent et les fassent observer, et notre Ministre secrétaire d'État au département de la justice et des cultes est chargé d'en surveiller la publication.

Fait au palais des Tuileries, le 8 juillet 1865.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre d'État,

Signé E. ROUHER.

Vu et scellé du grand sceau :

Le Garde des sceaux, Ministre secrétaire d'État au département de la justice et des cultes,

Signé J. BAROCHE.

PREMIÈRE ANNEXE.

CONVENTION PASSÉE ENTRE LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS, LE SÉNATEUR PRÉFET DE LA SEINE ET L'ASSOCIATION DE GARANTIE INSTITUÉE POUR L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

L'an 1865 et le 19 mars,

Entre :

M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, au nom et pour le compte de l'État, et M. le sénateur Préfet de la Seine, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, en vertu d'une délibération du conseil municipal, en date du 17 février 1865, agissant conjointement,

De première part ;

Et MM. les membres de la Commission impériale instituée par décret du 1er février 1865 [1], pour diriger et surveiller l'Exposition universelle qui doit avoir lieu à Paris en 1867, lesdits membres agissant en qualité de fondateurs et stipulant au nom et pour le compte d'une Association de garantie pour l'Exposition de 1867,

De deuxième part,

Il a été dit et convenu ce qui suit :

Article 1er. — Pour la réalisation des voies et moyens de l'Exposition universelle des produits de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts, qui doit avoir lieu à Paris, en 1867, aux termes des décrets des 22 juin 1863 [2] et 1er février 1865 [3],

M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, agissant au nom de l'État, et M. le sénateur Préfet de la Seine, agissant au nom de la Ville de Paris, s'engagent à contribuer conjointement et par portions égales aux dépenses de l'Exposition universelle de 1867 pour une somme de douze millions de francs.

Ladite subvention sera payable comme suit :

En 1865	3,000,000f
En 1866	6,000,000
En 1867	3,000,000
Total	12,000,000

Le produit des droits d'entrée et des recettes de toute nature de l'Exposition universelle de 1867 est abandonné à la Commission impériale, sous la réserve portée à l'article 2.

Les membres de la Commission impériale, stipulant au nom et pour le compte de l'Association, s'engagent à couvrir, jusqu'à concurrence d'une somme qui ne pourra

[1] Bull. 1273, n° 12,992. — [2] Bull. 1273, n° 12,993. — [3] Bull. 1272, n° 12,970.

dépasser huit millions de francs, la dépense excédant les sommes réunies des douze millions alloués par l'État et par la Ville de Paris, et du produit des droits d'entrée et des recettes diverses de l'Exposition; ils renoncent, pour cette garantie, à toute répétition ultérieure contre le Trésor public et la Ville de Paris.

Il est stipulé que les allocations de l'État et de la Ville de Paris seront employées à subvenir aux premières dépenses de l'Exposition et qu'il ne sera fait aucun appel à l'Association de garantie qu'après épuisement de ces allocations.

Art. 2. — Dans le cas où le produit des recettes de l'Exposition, ajouté aux subventions d'ensemble douze millions à fournir par le Trésor public et la Ville de Paris, excéderait le montant des dépenses de toute nature de ladite Exposition et des frais de gestion de l'Association de garantie, la différence sera considérée comme bénéfice et attribuée, savoir :

Un tiers au Trésor public,

Un tiers à la Ville de Paris,

Et un tiers à l'Association de garantie.

Art. 3. — Dans aucun cas, les dépenses de toute nature ne pourront excéder le chiffre de vingt millions.

Art. 4. — La direction et la surveillance de l'Exposition universelle de 1867 étant attribuées par les décrets du 1er février 1865 à la Commission impériale, l'Association de garantie sera administrée et gérée par cette Commission, complétée par une délégation de souscripteurs à l'Association de garantie, constituée ainsi qu'il est dit au règlement de l'Association.

DEUXIÈME ANNEXE.

RÈGLEMENT FORMANT STATUTS DE L'ASSOCIATION DE GARANTIE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867, À PARIS.

Article 1er. — Il est formé, sous les auspices de la Commission impériale instituée par les décrets des 1er février [1] et 4 mars 1865 [2], une Association ayant pour objet de garantir, dans la limite d'une dépense totale de vingt millions de francs au maximum, et jusqu'à concurrence de huit millions de francs, la portion des frais de l'Exposition universelle des produits de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts de 1867 qui ne serait pas couverte, 1° par les subventions de l'État et de la Ville de Paris, s'élevant ensemble à douze millions de francs; 2° par le produit des droits d'entrée et des recettes de toute nature de l'Exposition.

Cette Association prend le nom de : *Association de garantie de l'Exposition universelle de 1867.*

Art. 2. — L'Association se compose de toutes les personnes qui, dans les délais dé-

[1] Bull. 1273, n° 12,992. — [2] Bull. 1274, n° 13,013.

terminés par la Commission impériale, auront souscrit une ou plusieurs parts d'intérêt et versé une somme de vingt francs par chaque part d'intérêt souscrite.

La somme totale à souscrire est illimitée; elle ne peut toutefois être inférieure à huit millions de francs.

Les parts d'intérêt dans l'Association de garantie sont de mille francs chacune; il ne sera admis aucune souscription pour une somme moindre.

Art. 3. — La souscription d'une ou plusieurs parts d'intérêt dans l'Association emporte de plein droit adhésion au présent règlement et aux décisions de la Commission impériale concernant ladite Association.

La souscription d'une ou plusieurs parts d'intérêt implique en outre l'engagement de solder, à la première réquisition de la Commission impériale, faisant fonctions de Conseil d'administration, comme il est dit article 6, et ce jusqu'à concurrence du montant de chaque part d'intérêt, les sommes nécessaires pour couvrir, sous déduction des subventions et recettes indiquées à l'article 1er, les frais et dépenses de toute nature de l'Exposition universelle de 1867.

Il est expressément stipulé que les subventions, ensemble de douze millions, accordées par l'État et par la Ville de Paris seront d'abord employées aux dépenses de l'Exposition, et qu'il ne sera fait appel à l'Association de garantie qu'après épuisement de ces douze millions.

La somme à verser par le souscripteur de chaque part d'intérêt sera déterminée par la Commission impériale, d'après les comptes de l'Exposition, dressés sous sa surveillance et arrêtés par elle.

Chaque associé n'est responsable que jusqu'à concurrence du montant de sa souscription.

Art. 4. — Tout propriétaire de part aura droit, dans la proportion de son intérêt dans l'Association, à une quote-part dans le tiers des bénéfices de l'Exposition réservé à l'Association de garantie par la Convention, en date du 19 mars 1865, passée entre le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, représentant l'État, le sénateur Préfet de la Seine, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Paris, et les fondateurs de l'Association de garantie.

Cette répartition de bénéfices aura lieu, comme la répartition de pertes, par la Commission impériale, d'une manière définitive et sans recours.

Art. 5. — Les parts d'intérêt dans l'Association de garantie resteront nominatives. Elles seront représentées par des certificats de souscription non négociables.

Art. 6. — La Commission impériale instituée par les décrets des 1er février et 4 mars 1865, et complétée par l'adjonction de dix-neuf membres désignés ainsi qu'il est dit à l'article suivant, représente l'Association de garantie.

Art. 7. — Les dix-neuf membres destinés, conformément au décret du 1er février 1865, à faire partie de la Commission impériale en qualité de représentants des souscripteurs à l'Association de garantie, seront élus parmi les souscripteurs à cette Association, tant de Paris que des départements.

L'élection sera faite à la majorité des voix par les membres de la Commission impé-

riale, instituée par les décrets des 1er et 4 mars 1865, auxquels délégation expresse est donnée à cet effet par le présent règlement, en leur qualité de fondateurs de l'Association de garantie.

Art. 8. — Tous pouvoirs sont conférés à la Commission impériale pour gérer et administrer, tant activement que passivement, les affaires de l'Association, ainsi que pour la représenter en justice, et notamment pour recouvrer et percevoir les sommes dues par les associés en raison de leur garantie.

Elle détermine les formes, les délais et les conditions dans lesquels sera ouverte la souscription au capital de garantie.

Elle fixe les sommes à verser, soit avant, soit après le règlement des comptes de l'Exposition.

Pour l'exécution de ses décisions, elle délègue ses pouvoirs soit à un ou plusieurs de ses membres, soit à toutes autres personnes.

Art. 9. — Jusqu'à l'élection et à l'installation des dix-neuf membres qui doivent la compléter, ainsi qu'il est dit plus haut, la Commission impériale, telle qu'elle est composée par les décrets des 1er février et 4 mars 1865, fonctionnera comme Conseil d'administration de l'Association et exercera les pouvoirs conférés audit Conseil par l'article qui précède.

Vu pour être annexé au projet de loi adopté par le Corps législatif, dans sa séance du 29 juin 1865.

Le Vice-Président,

Signé Schneider.

Les Secrétaires,

Signé Comte Le Peletier d'Aunay, Lafond de Saint-Mür, Alfred Darimon, Séverin Abbatucci.

Vu pour être annexé à la loi qui approuve la Convention passée entre l'État, la Ville de Paris et la Société de garantie instituée pour l'Exposition universelle de 1867.

Le Sénateur Secrétaire du Sénat,

Signé P. Boudet.

Vu pour être annexé à la loi du 8 juillet 1865.

Le Ministre d'État,

Signé E. Rouher.

TROISIÈME ANNEXE.

DÉCRETS CONSTITUTIFS ET RAPPORTS À L'APPUI.

A. — DÉCRET INSTITUANT L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS,

A tous présents et à venir, SALUT :

Sur le rapport de notre Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

AVONS DÉCRÉTÉ et DÉCRÉTONS ce qui suit :

ARTICLE 1er. — Une Exposition universelle des produits agricoles et industriels s'ouvrira à Paris, dans le palais de l'Industrie, au carré de Marigny, le 1er mai 1867, et sera close le 30 septembre suivant[1].

Les produits de toutes les nations seront admis à cette Exposition.

ART. 2. — Un décret ultérieur déterminera les conditions dans lesquelles se fera l'Exposition universelle, le régime sous lequel seront placées les marchandises exposées, et les divers genres de produits susceptibles d'être admis.

ART. 3. — Notre Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Fontainebleau, le 22 juin 1863.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Signé E. ROUHER.

RAPPORT À L'EMPEREUR, JOINT AU DÉCRET PRÉCÉDENT.

SIRE,

Après la clôture de l'Exposition de Londres et avant la distribution des récompenses faite, le 25 janvier dernier, par Votre Majesté, les principaux exposants manifestèrent le désir qu'une Exposition universelle fût ouverte à Paris en 1867. Plusieurs d'entre eux se réunirent pour délibérer à ce sujet, et offrirent à la Commission impériale d'ouvrir une souscription dans le cas où le gouvernement admettrait une compagnie à participer aux charges de cette entreprise. Ils présentèrent à l'appui de ce projet des

[1] Aux termes du *Règlement général* (voir plus loin, Doc. n° 2, approuvé par décret impérial du 12 juillet 1865, l'Exposition comprendra les œuvres d'art; elle aura lieu au Champ de Mars; elle sera ouverte le 1er avril 1867 et sera close le 31 octobre suivant.

listes d'adhésion portant les noms de beaucoup de maisons importantes de Paris et des départements.

Ces vœux ont rencontré chez les membres de la Commission impériale un accueil sympathique, et son Président, S. A. I. Mgr le Prince Napoléon, avait même consenti à les transmettre à Votre Majesté. Le départ de Son Altesse l'a empêché de donner suite à cette affaire. Si je la reprends en son absence, c'est que la Commission impériale terminera vraisemblablement ses travaux avant le retour du Prince à Paris.

Avant de les formuler, j'ai cru devoir consulter la Commission impériale sur l'utilité d'une Exposition universelle et sur l'époque à laquelle il serait convenable d'en fixer l'ouverture.

La Commission, qui s'est réunie le 5 juin, a pensé, d'un avis unanime, que les avantages industriels et moraux des Expositions universelles se manifestent de plus en plus. Les producteurs en ont retiré une grande utilité pratique pour eux-mêmes, pour leurs contre-maîtres et pour leurs ouvriers; ils y ont trouvé le moyen d'améliorer leurs procédés de fabrication et d'étendre le cercle de leurs opérations commerciales. Enfin les savants et les artistes qui composaient le jury international s'accordent en général à penser que ces concours stimulent le progrès des sciences et des arts.

En outre, si cette Exposition est faite de manière à attirer un grand nombre de nationaux et d'étrangers, elle sera pour la ville de Paris une source considérable de profits, en même temps qu'elle favorisera l'influence de la nation française et le développement de ses relations de tout genre.

La Commission a pensé qu'un sentiment de juste émulation doit, après l'Exposition de 1862 comme après celle de 1851, porter la France à succéder à l'Angleterre et à tenter pour la seconde fois cette grande entreprise.

Enfin, à côté de ses avantages généraux, il en est d'autres que la réunion des savants et des industriels de tous les pays permet d'obtenir. C'est ainsi que la Commission internationale des poids et mesures, instituée en 1855 près l'Exposition universelle, a contribué par ses travaux à propager en Europe l'adoption du système métrique. Des questions importantes de science, de commerce et de finances pourraient encore être traitées utilement dans des conférences semblables.

En résumé, en me fondant sur l'avis de la Commission impériale et sur l'opinion unanime du commerce et de l'industrie, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de décider :

1° Qu'une Exposition ait lieu à Paris en 1867;

2° Qu'elle soit plus complétement universelle que les précédentes, et, à cet effet, qu'elle comprenne, autant que possible, les œuvres d'art, les produits industriels de toutes les contrées et, en général, les manifestations de toutes les branches de l'activité humaine;

3° Que l'avis de cette Exposition soit immédiatement publié, afin que tous les producteurs, y compris ceux des nations les plus éloignées, aient le temps de s'y préparer.

Je dois ajouter, en terminant, qu'une Exposition des Beaux-Arts devra avoir lieu en même temps que l'Exposition agricole et industrielle. M. le Ministre d'État, auquel

appartient de prendre les mesures à cet égard, soumettra incessamment à Votre Majesté le décret spécial autorisant cette Exposition.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant serviteur et fidèle sujet,

Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Signé E. Rouher.

B. — DÉCRET INSTITUANT L'EXPOSITION UNIVERSELLE DES BEAUX-ARTS.

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu le décret du 22 juin 1863, relatif à l'Exposition universelle des produits agricoles et industriels;

Sur le rapport du Ministre de notre Maison et des Beaux-Arts,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. — Une Exposition universelle des Beaux-Arts s'ouvrira à Paris, en même temps que l'Exposition agricole et industrielle, le 1er mai 1867, et elle sera close le 30 septembre suivant.

Art. 2. — Un décret ultérieur déterminera les conditions dans lesquelles se fera cette Exposition.

Art. 3. — Le Ministre de notre Maison et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 1er février 1865.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Maréchal de France,
Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts,

Signé Vaillant.

RAPPORT À L'EMPEREUR, JOINT AU DÉCRET PRÉCÉDENT.

Sire,

Votre Majesté ayant ordonné qu'une Exposition universelle serait ouverte à Paris en 1867, un décret en date du 23 juin 1863, rendu sur la proposition du Ministre de

l'agriculture, du commerce et des travaux publics, a fixé au 1er mai 1867 l'Exposition des produits agricoles et industriels.

Il est conforme aux intentions de l'Empereur que les Beaux-Arts, qui trouvent dans le concours de tous les artistes du monde un des moyens les plus efficaces d'émulation et de progrès, prennent part à cette grande solennité internationale. En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté un projet de décret qui dispose qu'une Exposition universelle des œuvres d'art aura lieu en même temps que l'Exposition agricole et industrielle.

Je suis avec respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet,

Le Maréchal de France,
Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts,

Signé VAILLANT.

N° 2.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

PREMIÈRE SECTION.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET SYSTÈME DE CLASSIFICATION.

ARTICLE 1er. — L'Exposition universelle, instituée à Paris pour l'année 1867, recevra les œuvres d'art et les produits de l'agriculture et de l'industrie de toutes les nations.

Elle aura lieu au Champ de Mars, dans un édifice temporaire. Autour du Palais de l'Exposition sera disposé un Parc destiné à recevoir les animaux et les plantes à l'état vivant, ainsi que les établissements et les objets qu'il n'est pas possible d'installer dans l'édifice principal.

L'Exposition ouvrira le 1er avril 1867, et fermera le 31 octobre de la même année.

ART. 2. — L'Exposition universelle de 1867 est placée sous la direction de la Commission impériale, instituée par le décret du 1er février 1865.

Le Commissaire général, nommé par le même décret, est chargé de procéder à l'exécution des mesures adoptées par la Commission impériale.

ART. 3. — Dans chaque département de l'Empire français, la Commission impériale constituera, avant le 25 août 1865 [1], un Comité départemental, qui aura pour mission :

[1] Voir, pour la corrélation des dates mentionnées ici et dans les articles suivants, la pièce A, annexée au présent règlement.

1° De faire connaître dans toute l'étendue du département les mesures concernant l'organisation de l'Exposition, et de distribuer les formules de *demande d'admission*, ainsi que les autres documents émanant de la Commission impériale;

2° De signaler, avant le 31 octobre 1865, les principaux artistes, agriculteurs et manufacturiers, dont l'admission à l'Exposition universelle semblerait particulièrement utile à l'éclat de cette solennité;

3° De provoquer, comme il est dit à l'article 29, les expositions des produits agricoles du département;

4° D'instituer une commission de savants, d'agriculteurs, de manufacturiers, de contre-maîtres et autres hommes spéciaux, pour faire une étude particulière de l'Exposition universelle et pour publier un rapport sur les applications qui pourraient être faites, dans le département, des enseignements qu'elle aura fournis;

5° De préparer, par voie de souscription, de cotisation et par toutes autres mesures, la création d'un fonds destiné à faciliter la visite et l'étude de l'Exposition universelle aux contre-maîtres, cultivateurs et ouvriers du département, et à subvenir aux frais de publication du rapport mentionné ci-dessus.

Art. 4. — La Commission impériale s'entendra avec les ministères de la Guerre et de la Marine, pour l'organisation du concours de l'Algérie et des Colonies françaises à l'Exposition universelle.

Art. 5. — Les Commissions constituées par les divers Gouvernements étrangers pour diriger la participation de leurs nationaux à l'Exposition universelle correspondent directement avec la Commission impériale pour tout ce qui concerne l'exposition des œuvres d'art et des autres produits de leur pays. En conséquence, la Commission impériale ne correspond pas avec les exposants étrangers.

Tout produit présenté par un producteur étranger n'est admis que par l'intervention de la Commission étrangère, dont celui-ci relève comme exposant.

Les Commissaires étrangers pourvoient, d'ailleurs, selon leurs convenances, au transport, à la réception, à l'installation et à la réexpédition des produits de leurs nationaux, en se conformant toutefois aux mesures d'ordre prescrites par la Commission impériale.

Art. 6. — Les Commissaires étrangers sont invités à se mettre le plus tôt possible en relation avec la Commission impériale et à se faire représenter auprès d'elle par un délégué. Ce délégué sera chargé de traiter les questions qui intéressent les exposants étrangers, et notamment celles qui sont relatives à la répartition de l'espace total entre les diverses nations et au mode d'installation de chaque section nationale dans le Palais et dans le Parc.

Art. 7. — Pour faciliter la répartition de l'espace attribué à chaque nation entre les diverses classes de produits indiquées à l'article 11, la Commission impériale tient à la disposition des délégués, à titre de renseignement, le plan d'installation, à l'échelle de $0^{m},002$ par mètre, adopté pour la section française, du Palais. Ce plan indique la disposition des vitrines ou tables affectées à chaque classe de produits, ainsi que la forme, la hauteur et les autres dimensions des salles réservées à chaque classe.

Un plan analogue d'installation, déterminant les subdivisions de la partie du Palais destinée à chaque nation, devra être remis à la Commission impériale, par chaque Commission étrangère, avant le 31 octobre 1865.

Des plans de détail, à l'échelle de 0m,020 par mètre, indiquant la place attribuée à chaque exposant et chaque installation individuelle, devront également être remis, avec la liste des exposants, par chaque Commission étrangère, avant le 31 janvier 1866, pour que, dans les aménagements intérieurs du Palais, la Commission impériale puisse tenir compte des besoins de chaque nation.

Art. 8. — Chaque nation peut réclamer, pour en faire son parc spécial, la portion du Champ de Mars attenant à l'emplacement qui lui est attribué dans le Palais.

Le délégué de chaque Commission étrangère se concertera avec le Commissaire général pour arrêter le plan des voies publiques de circulation et des terrassements qui doivent être exécutés aux frais et par les soins de la Commission impériale.

Chaque délégué se concertera également avec le Commissaire général pour laisser à la disposition de la Commission impériale les portions de terrains qui excéderaient les besoins de ses nationaux, ou pour obtenir un supplément de terrain dans les surfaces auxquelles d'autres délégués auraient renoncé.

Pour faciliter autant que possible l'installation des exposants étrangers dans les portions du Parc qui leur sont attribuées, la Commission impériale tiendra à la disposition des délégués, à titre de renseignement, les plans adoptés par les exposants français pour l'installation des animaux, des plantes, des spécimens d'habitation, etc. (Pièce B.)

Art. 9. — Il sera dressé un Catalogue officiel des produits de toutes les nations, indiquant la place qu'ils occupent dans le Palais ou dans le Parc. Ce catalogue contiendra deux répertoires alphabétiques, l'un des exposants, l'autre des produits. Les Commissaires étrangers sont invités à envoyer les renseignements nécessaires à la rédaction du Catalogue avant le 31 janvier 1866.

Art. 10. — Les États qui ne peuvent se faire représenter, en 1867, à Paris, que par un petit nombre d'exposants, et qui sont d'ailleurs dans une même situation géographique, sont invités à se concerter pour assurer le groupement méthodique des produits de même nature.

La Commission impériale tient à la disposition des délégués des Commissions de ces États les plans qu'elle a préparés en vue de concilier les avantages d'un pareil groupement avec la règle fondamentale de la représentation par nationalité.

La Commission impériale invite les Commissaires de ces mêmes États, dans le cas où ils approuveraient ces plans, à constituer à Paris, pour chaque groupe, un syndicat chargé de procéder à leur exécution. Elle mettra gratuitement à la disposition de ces syndicats ses architectes et ses employés.

Art. 11. — Dans chaque section consacrée aux exposants d'une même nation, les objets seront répartis en 10 groupes et en 95 classes; savoir :

1er Groupe. — Œuvres d'art. (Classes 1 à 5.)

2e Groupe. — Matériel et applications des arts libéraux. (Classes 6 à 13.)

3e Groupe. — Meubles et autres objets destinés à l'habitation. (Classes 14 à 26.)

4e Groupe. — Vêtements (tissus compris) et autres objets portés par la personne. (Classes 27 à 39.)

5e Groupe. — Produits (bruts et ouvrés) des industries extractives. (Classes 40 à 46.)

6e Groupe. — Instruments et procédés des arts usuels. (Classes 47 à 66.)

7e Groupe. — Aliments (frais ou conservés) à divers degrés de préparation. (Classes 67 à 73.)

8e Groupe. — Produits vivants et spécimens d'établissements de l'agriculture. (Classes 74 à 82.)

9e Groupe. — Produits vivants et spécimens d'établissements de l'horticulture. (Classes 83 à 88.)

10e Groupe. — Objets spécialement exposés en vue d'améliorer la condition physique et morale des populations. (Classes 89 à 95.)

Les objets qui se rapportent à ces groupes sont indiqués en détail dans le Système de classification (pièce B) annexé au présent Règlement.

La Commission impériale, afin de tenir compte des observations qui lui seraient adressées par les exposants français et les Commissaires étrangers, se réserve d'éclaircir, dans des éditions successives de ce document, les doutes que la première rédaction pourrait soulever.

Art. 12. — Aucune œuvre d'art, aucun produit exposé dans le Palais ou dans le Parc, ne peut être dessiné, copié ni reproduit sous une forme quelconque, sans une autorisation de l'exposant qui en est l'auteur. La Commission impériale se réserve d'autoriser la reproduction des vues d'ensemble.

Art. 13. — Aucune œuvre d'art, aucun produit exposé ne peut être retiré avant la clôture de l'Exposition sans une autorisation spéciale de la Commission impériale.

Art. 14. — Les exposants français ou étrangers n'ont à payer aucun loyer pour la place qu'ils occupent à l'Exposition ; mais tous les frais d'installation et de décoration, dans le Palais ou dans le Parc, sont à leur charge.

Art. 15. — Les Français et les étrangers, en acceptant la qualité d'exposants, déclarent, par cela même, adhérer aux dispositions du présent Règlement.

Art. 16. — La Commission impériale correspond avec les Préfets et autres autorités de l'Empire français par l'intermédiaire du Président ou du Commissaire général.

Art. 17. — Toute communication relative à l'Exposition doit être adressée *à M. le Conseiller d'État, Commissaire général de l'Exposition universelle de 1867, à Paris.*

L'affranchissement n'est pas nécessaire dans le ressort du service postal français.

DEUXIÈME SECTION.

DISPOSITIONS SPÉCIALES AUX ŒUVRES D'ART.

Art. 18. — Sont admissibles à l'Exposition les œuvres des artistes français et étrangers exécutées depuis le 1er janvier 1855.

Art. 19. — Sont exclus :

1° Les copies, même celles qui reproduisent un ouvrage dans un genre différent de celui de l'original ;

2° Les tableaux à l'huile, miniatures, aquarelles, pastels, dessins et cartons de vitraux et de fresques, lorsqu'ils ne sont pas encadrés ;

3° Les sculptures en terre non cuite.

Art. 20. — La Commission impériale statue, avec le concours d'un Jury spécial, sur l'admission des œuvres des artistes français.

La composition et la nomination de ce Jury, ainsi que les formalités qu'auront à remplir les Français pour demander l'admission d'une œuvre d'art à l'Exposition, seront fixées par un règlement ultérieur; ce règlement fera connaître le mode d'expédition et de réception des œuvres d'art.

Art. 21. — La Commission impériale notifiera aux intéressés, avant le 1er janvier 1867, les décisions qu'elle aura prises sur les demandes d'admission concernant les œuvres d'art.

Art. 22. — Il sera statué ultérieurement sur le nombre et la nature des récompenses qui pourront être décernées au sujet des œuvres d'art, ainsi que sur la constitution du Jury international qui sera appelé à les juger.

TROISIÈME SECTION.

DISPOSITIONS SPÉCIALES AUX PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE.

TITRE PREMIER.

ADMISSION ET CLASSEMENT DES PRODUITS.

Art. 23. — Sont admissibles à l'Exposition tous les produits de l'agriculture et de l'industrie, sauf les exceptions et les réserves mentionnées à l'article suivant.

Art. 24. — Sont exclues les matières détonantes, fulminantes et toute autre matière jugée dangereuse.

Ne sont reçus que dans des vases solides, appropriés et de dimensions restreintes, les esprits ou alcools, les huiles et les essences, les matières corrosives et généralement les corps qui peuvent altérer les autres produits exposés ou incommoder le public.

Les capsules, les pièces d'artifice, les allumettes chimiques et autres objets analogues, ne peuvent être reçus qu'à l'état d'imitation et sans aucune addition de matière inflammable.

Art. 25. — Les exposants de produits incommodes ou insalubres doivent se conformer en tout temps aux mesures de sûreté qui leur sont prescrites.

La Commission impériale se réserve le droit de faire retirer les produits de toute provenance qui, par leur nature ou leur masse, lui paraîtraient nuisibles ou incompatibles avec le but et les convenances de l'Exposition.

Art. 26. — Avant le 15 août 1865, la Commission impériale notifiera aux Com-

missions étrangères l'espace accordé à chacune d'elles pour exposer le produit de ses nationaux.

Avant le 25 août 1865, la Commission impériale publiera un tableau des espaces attribués, dans l'emplacement de la section française, à chacune des classes 6 à 73, indiquées à l'article 11.

Art. 27. — Après cette publication, les producteurs français exerçant les industries comprises dans une même classe sont invités à s'entendre entre eux pour faire un projet d'installation dans l'emplacement qui aura été affecté à leur classe. S'ils se sont mis d'accord sur le choix des exposants que cet emplacement permet d'admettre, et sur l'espace qui devra être alloué à chacun d'eux, ils désigneront un ou plusieurs délégués pour prendre les informations nécessaires auprès de la Commission impériale, lui soumettre leur plan et leur liste d'exposants, et, en général, représenter auprès d'elle les intérêts communs de ces derniers.

Art. 28. — A défaut de réunions spontanées prévues à l'article précédent, les autorités municipales des centres manufacturiers, les chambres de commerce, les chambres consultatives des arts et manufactures, les sociétés artistiques ou industrielles, les sociétés et comices agricoles, sont invités à provoquer le concert des producteurs de leur circonscription.

Art. 29. — Les comités départementaux (art. 3) recevront de la Commission impériale et communiqueront aux chambres consultatives d'agriculture, aux sociétés et aux comices agricoles du département, les plans adoptés pour représenter l'agriculture des diverses régions de la France, afin qu'ils concourent à la réalisation de ces plans. Ils inviteront surtout ces sociétés et ces comices à préparer des expositions collectives des types d'animaux et de plantes, d'établissements ruraux et d'usines agricoles.

Les comités départementaux d'une grande région agricole se concerteront, autant que possible, pour représenter, sans double emploi, les traits caractéristiques de l'agriculture de cette région.

Art. 30. — Les demandes d'admission se rapportant aux installations mentionnées aux articles 27, 28, 29, sont faites par les délégués des intéressés qui se sont entendus, ou par ceux des corps ou sociétés qui en ont pris l'initiative. A cet effet, les délégués feront remplir et signer par chaque exposant, en double expédition, la demande d'admission, dont le modèle (pièce C) est annexé au présent Règlement. Ils adresseront ces demandes au Commissaire général, à Paris (art. 17).

Art. 31. — Toute installation préparée soit par une entente spontanée des producteurs d'une même classe, soit sous l'influence des comités départementaux, des autorités municipales, des chambres de commerce, des chambres consultatives, des sociétés ou comices agricoles, des sociétés artistiques ou industrielles, sera acceptée par la Commission impériale, si aucune réclamation ne se produit, et si, d'ailleurs, les convenances générales de l'Exposition sont observées.

Art. 32. — Les expositions ainsi conçues en commun se composent d'installations individuelles et distinctes, à moins qu'il ne convienne à tous les intéressés de faire une

exposition réunissant, sans désignation de personnes, les produits d'une localité ou d'une région.

Art. 33. — Dans le cas des expositions faites conformément aux articles 27, 28 et 29, les producteurs qui auraient à présenter une réclamation l'adresseront directement au Commissaire général, qui la soumettra à la Commission impériale.

Art. 34. — Dans le cas où le concert prévu par les articles 27, 28 et 29 n'aurait pas eu lieu, les producteurs rempliront et signeront individuellement deux expéditions de la demande d'admission (art. 30); ces deux expéditions seront adressées au Commissaire général, à Paris (art. 17).

Art. 35. — Les demandes d'admission, les réclamations et toutes les pièces qui s'y rapportent, doivent être adressées à Paris avant le 31 octobre 1865.

Passé cette date, toute demande ou réclamation ne pourra être accueillie que par décision spéciale de la Commission impériale.

Art. 36. — Les constructeurs d'appareils exigeant l'emploi de l'eau, du gaz ou de la vapeur, doivent déclarer, en faisant leur demande d'admission, la quantité d'eau, de gaz ou de vapeur, qui leur est nécessaire. Ceux qui veulent mettre des machines en mouvement indiqueront quelle sera la vitesse propre de chacune de ces machines et la force motrice dont elle aura besoin.

Art. 37. — Des Comités d'admission, institués par la Commission impériale, pour les neuf groupes de l'agriculture et de l'industrie (art. 11), donnent leur avis sur les demandes individuelles d'admission et sur les réclamations mentionnées à l'article 33.

La Commission impériale prononce seule l'admission des exposants.

Art. 38. — Chaque exposant français recevra, avant le 31 décembre 1865, un *bulletin d'exposant* portant son numéro d'ordre, les dimensions de l'espace mis à sa disposition et l'adresse qui devra être placée sur les colis à expédier.

TITRE II.

ENVOI, RÉCEPTION ET INSTALLATION DES PRODUITS AU PALAIS ET DANS LE PARC.

Art. 39. — L'emballage et le transport des produits envoyés à l'Exposition et des produits qui y ont figuré sont à la charge des exposants, tant pour l'aller que pour le retour.

Art. 40. — Les colis d'origine française renfermant des produits destinés à l'Exposition, doivent porter, comme marques, les lettres E.U. entourées d'un cercle (E. U.); ils portent, en outre, le numéro d'ordre de l'exposant et l'adresse de l'Exposition, telle qu'elle est indiquée sur le bulletin d'exposant (art. 38).

La lettre de voiture accompagnant le colis répétera avec le nom de l'exposant ce numéro d'ordre et cette adresse.

L'expéditeur devra fixer sur deux des faces du colis l'étiquette qui lui aura été envoyée en double, à cet effet, par les soins de la Commission impériale.

Art. 41. — Pour ce qui concerne l'expédition et la réception des produits, la Com-

mission impériale s'abstient de toute immixtion entre les entrepreneurs de transport et les exposants.

Les exposants doivent en conséquence pourvoir, soit par eux-mêmes, soit par leurs agents, à l'expédition et à la réception des colis et à la reconnaissance de leur contenu.

Si le destinataire ou son agent n'est pas présent pour recevoir les colis à leur arrivée dans l'enceinte de l'Exposition, l'entrepreneur de transport est tenu de les remporter immédiatement.

Art. 42. — Les colis d'origine étrangère devront tous porter l'indication bien visible de leur provenance. La Commission impériale se concertera avec les Commissaires étrangers pour que l'expédition de ces colis se fasse conformément aux règles indiquées à l'article 40 pour les colis d'origine française; toutefois, sur ce point, les Commissaires étrangers adopteront le régime qu'ils jugeront le plus convenable.

Art. 43. — Les produits tant français qu'étrangers seront admis dans l'enceinte de l'Exposition, à partir du 15 janvier 1867, jusques et y compris le 10 mars suivant.

Ces dates pourront être, par des dispositions spéciales, devancées pour les objets dont l'installation est difficile, ou différées pour les objets de grande valeur.

Art. 44. — L'enceinte de l'Exposition est constituée en entrepôt réel de douane.

Les produits étrangers destinés à l'Exposition seront admis, à ce titre, jusqu'au 5 mars 1867, par les ports et villes frontières désignés ci-après :

Dunkerque, — Lille, — Valenciennes, — Feignies, — Jeumont, — Vireux, — Givet, — Longwy, — Thionville, — Forbach, — Wissembourg, — Strasbourg, — Saint-Louis, — Pontarlier, — Bellegarde, — Saint-Michel, — Nice, — Marseille, — Cette, — Le Perthus, — Hendaye [1], — Bayonne, — Bordeaux. — Nantes, — Saint-Nazaire, — Granville, — Le Havre, — Dieppe, — Rouen, — Boulogne, — Calais.

Art. 45. — La Commission impériale déterminera, par des instructions spéciales, l'époque à laquelle les matériaux destinés aux constructions formant objet d'exposition, les machines et appareils démontés, les objets lourds et encombrants, ceux qui exigent des massifs ou des fondations particulières devront être amenés dans l'enceinte de l'Exposition.

Ces travaux de construction et d'installation seront exécutés par les exposants et à leurs frais, conformément aux plans présentés par eux à l'approbation de la Commission impériale.

Art. 46. — La Commission impériale fournit gratuitement l'eau, le gaz, la vapeur et la force motrice pour les machines qui ont donné lieu à la déclaration mentionnée à l'article 36. Cette force est, en général, transmise par un arbre de couche dont la Commission impériale fera connaître, avant le 31 décembre 1865, le diamètre et le nombre de tours par minute.

Les exposants ont à fournir la poulie sur l'arbre de couche, les poulies conductrices,

[1] Un bureau de douane, à établir sur le chemin de fer en construction de Barcelone à Perpignan, sera ultérieurement désigné.

l'arbre de transmission intermédiaire destiné à régler la vitesse propre de l'appareil, ainsi que les courroies nécessaires à chacune de ces transmissions.

Les machines à vapeur qui devraient être alimentées par leurs propres chaudières, ne pouvant être exposées dans le Palais, seront l'objet d'instructions spéciales.

Art. 47. — Tous les autres frais tels que : manutention dans l'Exposition, réception et ouverture des colis, enlèvement et conservation des caisses et emballages, construction de tables, estrades, vitrines ou casiers, installation des produits dans le Palais et dans le Parc, décoration des emplacements, réexpédition des produits, sont à la charge des exposants, tant français qu'étrangers.

Art. 48. — Les arrangements et l'ornementation des installations de la section française, dans le Palais et dans le Parc, ne peuvent être exécutés que conformément au plan général et sous la surveillance des agents de la Commission impériale.

La Commission impériale indiquera aux exposants qui en feront la demande, des entrepreneurs pour l'exécution de leurs travaux et pour la manutention de leurs colis; mais les exposants resteront libres d'employer des entrepreneurs ou des ouvriers de leur choix.

Art. 49. — Les installations diverses pourront être mises en place dans le Palais au fur et à mesure de l'achèvement des constructions; elles devront être commencées au plus tard le 1er décembre 1866, et être prêtes à recevoir les produits avant le 15 janvier 1867.

Art. 50. — Les espaces réservés en dehors des installations de produits étant strictement calculés pour les besoins de la circulation, il est interdit d'y laisser stationner les colis ou les caisses vides.

En conséquence, les colis devront être déballés au fur et à mesure de leur réception. La Commission impériale procédera d'office, pour le compte des exposants et à leurs risques et périls, au déballage des colis abandonnés par eux sur les voies de circulation.

Du 11 au 28 mars 1867, les produits déjà déballés et placés dans les installations devront y être arrangés et étalés pour l'Exposition. Le 29 et le 30 mars sont réservés pour un nettoyage général. La révision de toute l'Exposition aura lieu le 31 mars.

La Commission impériale prendra toutes les mesures nécessaires pour que l'Exposition soit complète au 28 mars, dans toutes ses parties. En conséquence, elle disposera de tout emplacement qui, au 14 janvier 1867, ne serait pas occupé par une installation toute prête, ou de toute installation qui, au 10 mars, n'aurait pas reçu des produits en quantité suffisante.

Art. 51. — Aussitôt après le déballage, les caisses ayant servi au transport des produits de toute provenance doivent être emportées par les exposants ou leurs agents. Faute par eux d'y pourvoir immédiatement, la Commission impériale fait enlever les caisses et emballages, sans prendre aucune responsabilité pour leur conservation.

Art. 52. — Des instructions spéciales seront publiées ultérieurement pour l'organisation et l'installation des produits et des objets d'exposition qui doivent prendre place dans le Parc.

TITRE III.

ADMINISTRATION ET POLICE.

Art. 53. — Les produits sont exposés sous le nom du producteur. Ils peuvent, avec l'agrément de ce dernier, porter, en outre, le nom du négociant qui en est le dépositaire habituel.

La Commission impériale se concerte au besoin avec des négociants pour faire figurer sous leur nom, à l'Exposition, des produits qui ne seraient pas présentés par les producteurs.

Art. 54. — Les exposants sont invités à inscrire, à la suite de leur nom ou de leur raison sociale, les noms des personnes qui ont contribué d'une manière spéciale au mérite des produits exposés, soit à titre d'inventeur, soit par le dessin des modèles, soit par les procédés d'exécution, soit par l'habileté exceptionnelle du travail manuel.

Art. 55. — Le prix de vente au comptant et le lieu de vente peuvent être indiqués sur les objets exposés. Cette indication est exigée pour tous les objets compris dans la classe 91. Dans toutes les classes, les prix, s'ils sont indiqués, sont obligatoires pour l'exposant à l'égard de l'acheteur, sous peine d'exclusion du concours.

Les objets vendus ne peuvent être enlevés avant la fin de l'Exposition, à moins d'une autorisation spéciale de la Commission impériale.

Art. 56. — La Commission impériale prendra les mesures nécessaires pour garantir de toute avarie les produits exposés; mais elle ne sera, en aucune façon, responsable des incendies, accidents, dégâts ou dommages dont ils auraient à souffrir, quelle qu'en soit la cause ou l'importance. Elle laisse aux exposants le soin d'assurer leurs produits, directement et à leurs frais, s'ils jugent à propos de recourir à cette garantie.

Elle fera surveiller, par le personnel nécessaire, les produits exposés, mais elle ne sera pas responsable des vols et détournements qui pourraient être commis.

Art. 57. — Un Règlement spécial, affiché dans le Palais et dans le Parc, déterminera l'ordre du service intérieur. Il fera connaître les agents chargés de venir en aide aux exposants et de veiller à la sécurité de l'Exposition.

Art. 58. — Une carte d'entrée gratuite à l'Exposition est délivrée à chaque exposant. Cette carte est personnelle. Elle est retirée, s'il est constaté qu'elle a été prêtée ou cédée à une autre personne, le tout sans préjudice des poursuites de droit.

Pour assurer cette partie du service, la carte d'entrée est signée par le titulaire. Celui-ci est tenu d'entrer par des portes déterminées, et il peut être requis d'établir son identité en apposant sa signature sur une feuille de contrôle.

Art. 59. — Les exposants ont la faculté de faire garder leurs produits par des agents de leur choix, qui devront être agréés par la Commission impériale.

Des cartes d'entrée gratuites et personnelles sont délivrées à ces agents, sous la condition énoncée dans l'article précédent.

Un agent d'exposant ne peut avoir plus d'une carte d'entrée, quel que soit le nombre des exposants qu'il représente.

Art. 60. — Les exposants ou leurs agents s'abstiendront de provoquer les visiteurs à faire des achats; ils se borneront à répondre aux questions, à délivrer les adresses, prospectus et prix courants qui leur seront demandés.

Art. 61. — La Commission impériale fixera ultérieurement le tarif des prix d'entrée que les visiteurs auront à payer pour être admis dans l'enceinte de l'Exposition.

Art. 62. — Il sera institué un Jury international des récompenses, partagé en neuf groupes correspondant aux neuf groupes des produits de l'agriculture et de l'industrie dénommés dans le Système de classification (art. 11 et pièce B).

Un Règlement ultérieur déterminera le nombre, la nature et les divers degrés de récompenses, ainsi que la constitution et les attributions du Jury chargé de les répartir.

Art. 63. — Il sera procédé à des études et à des expériences, sous la direction des membres du Jury des récompenses et d'une commission scientifique, agricole et industrielle, nommée par la Commission impériale. Des publications feront connaître les résultats d'intérêt général signalés par ces travaux.

Art. 64. — Des conférences et des démonstrations pourront être faites dans les diverses parties de l'Exposition. Des cours et des lectures pourront être, en outre, organisés dans une salle construite à cet effet. Ces divers enseignements ne pourront être donnés qu'en vertu d'autorisations personnelles délivrées par la Commission impériale.

TITRE IV.

CLÔTURE DE L'EXPOSITION ET ENLÈVEMENT DES PRODUITS.

Art. 65. — Aussitôt après la clôture de l'Exposition, les exposants doivent procéder à l'emballage et à l'enlèvement de leurs produits et de leurs installations.

Cette opération devra être terminée avant le 30 novembre 1867.

Passé ce terme, les produits, les colis et les installations qui n'auraient pas été retirés par les exposants ou leurs agents, seront enlevés d'office et consignés dans un magasin public, aux frais et risques des exposants. Les objets qui, au 30 juin 1868, n'auraient pas été retirés de ce magasin, seront vendus publiquement; le produit net de la vente sera appliqué à une œuvre de bienfaisance.

Fait et délibéré par la Commission impériale, le 7 juillet 1865.

Le Ministre d'État, Vice-Président,
Signé E. Rouher.

Le Conseiller d'État, Commissaire général,
Signé F. Le Play.

Le secrétaire de la Commission impériale,
Signé E. B. de Chancourtois.

N° 3.

SYSTÈME DE CLASSIFICATION.

1er GROUPE.

ŒUVRES D'ART.

CLASSE 1re. — Peintures à l'huile.

(Palais, Galerie I.)

Peintures sur toiles, sur panneaux, sur enduits divers.

CLASSE 2. — Peintures diverses et dessins.

(Palais, Galerie I.)

Miniatures, aquarelles; pastels et dessins de tous genres; peintures sur émail, sur faïence et sur porcelaine; cartons de vitraux et de fresques.

CLASSE 3. — Sculptures et gravures sur médailles.

(Palais, Galerie I.)

Sculptures en ronde-bosse. Bas-reliefs. Sculptures repoussées et ciselées.

Médailles, camées; pierres gravées. Nielles.

CLASSE 4. — Dessins et modèles d'architecture.

(Palais, Galerie I.)

Études et fragments. Représentations et projets d'édifices. Restauration d'après des ruines ou des documents.

CLASSE 5. — Gravures et lithographies.

(Palais, Galerie I.)

Gravures en noir; gravures polychromes.

Lithographies en noir, au crayon et au pinceau. Chromo-lithographies.

2e GROUPE.

MATÉRIEL ET APPLICATION DES ARTS LIBÉRAUX.

CLASSE 6. — Produits d'imprimerie et de librairie.

(Palais, Galerie II.)

Spécimens de typographie; épreuves autographiques; épreuves de lithographies, en noir ou en couleur; épreuves de gravures.

Livres nouveaux et éditions nouvelles de livres déjà connus; collections d'ouvrages formant des bibliothèques spéciales; publications périodiques. Dessins, atlas et albums publiés dans un but technique ou pédagogique.

CLASSE 7. — Objets de papeterie; reliures; matériel des arts de la peinture et du dessin.

(Palais, Galerie II.)

Papiers; cartes et cartons; encres; craies, crayons, pastels; fournitures de bureau; articles de bureau : encriers, pèse-lettres, etc. Presses à copier.

Objets confectionnés en papier : abat-jour, lanternes, cache-pots, etc.

Registres, cahiers, albums et carnets. Reliures. Reliures mobiles, étuis.

Produits divers pour lavis et aquarelles; couleurs en pains, en pastilles, en vessies, en tubes, en écailles. Instruments et appareils à l'usage des peintres, dessinateurs, graveurs et modeleurs.

CLASSE 8. — Application du dessin et de la plastique aux arts usuels.

(Palais, Galerie II.)

Dessins industriels. Dessins obtenus, reproduits ou réduits par procédés mécaniques. Peintures de décors. Lithographies ou gravures industrielles. Modèles et maquettes pour figures, ornements, etc.

Objets sculptés. Camées, cachets et objets divers décorés par la gravure. Objets de plastique industrielle obtenus par des procédés mécaniques : réductions, photosculptures, etc. Objets moulés.

CLASSE 9. — Épreuves et appareils de photographie.

(Palais, Galerie II.)

Photographies sur papier, sur verre, sur bois, sur étoffe, sur émail. Gravures héliographiques. Épreuves lithophotographiques. Clichés photographiques. Épreuves stéréoscopiques et stéréoscopes. Épreuves obtenues par amplification.

Instruments, appareils et matières premières de la photographie. Matériel des ateliers de photographes.

CLASSE 10. — Instruments de musique.

(Palais, Galerie II).

Instruments à vent non métalliques : à embouchure simple, à bec de sifflet, à anches avec ou sans réservoir d'air. Instruments à vent métalliques : simples, à rallonges, à coulisses, à pistons, à clefs, à anches. Instruments à vent à clavier : orgues, accordéons, etc. Instruments à cordes, pincées ou à archet, sans clavier. Instruments à cordes, à clavier : pianos, etc. Instruments à percussion ou à frottement. Instruments automatiques : orgues de barbarie, serinettes, etc. Pièces détachées et objets du matériel des orchestres.

CLASSE 11. — Appareils et instruments de l'art médical.

(Palais, Galerie II.)

Appareils et instruments de pansement et de petite chirurgie. Instruments d'exploration médicale. Appareils et instruments de chirurgie.

Trousses et caisses d'instruments et de médicaments spécialement destinées aux chirurgiens de l'armée et de la marine, aux vétérinaires, aux dentistes, aux oculistes, etc. Appareils de secours aux noyés et aux asphyxiés, etc. Appareils d'électrothérapie. Appareils d'anesthésie locale et générale. Appareils de prothèse plastique et mécanique. Appareils d'orthopédie, bandages herniaires, etc. Appareils divers destinés aux malades, aux infirmes, aux aliénés. Objets accessoires du service médical, chirurgical et pharmaceutique des hôpitaux et infirmeries.

Matériel des recherches anatomiques. Appareils destinés aux recherches de médecine légale.

Matériel spécial de la médecine vétérinaire.

Appareils balnéatoires, hydrothérapiques, etc.

Appareils et instruments destinés à l'éducation physique des enfants; gymnastique médicale et hygiénique.

Matériel des secours à donner aux blessés sur le champ de bataille. Ambulances civiles et militaires, destinées au service des armées de terre et de mer.

CLASSE 12. — Instruments de précision et matériel de l'enseignement des sciences.

(Palais, Galerie II.)

Instruments de géométrie pratique : compas, verniers, vis micrométriques, planimètres, machines à calculer, etc. Appareils et instruments d'arpentage, de topographie, de géodésie et d'astronomie. Matériel des divers observatoires.

Appareils et instruments des arts de précision. Mesures et poids des divers pays. Monnaies et médailles.

Balances de précision. Appareils et instruments de physique et de météréologie. Instruments d'optique usuels.

Matériel de l'enseignement des sciences physiques, de la géométrie élémentaire, de la géométrie descriptive, de la stéréotomie, de la mécanique.

Modèles et instruments destinés à l'enseignement technologique en général.

Collections pour l'enseignement des sciences naturelles. Figures et modèles pour l'enseignement des sciences médicales : pièces d'anatomie clastique, etc.

CLASSE 13. — Cartes et appareils de géographie et de cosmographie.

(Palais, Galerie II.)

Cartes et atlas topographiques, géographiques, géologiques, hydrographiques, astronomiques, etc. Cartes marines. Cartes physiques de toutes sortes. Plans en relief.

Globes et sphères terrestres et célestes. Appareils pour l'étude de la cosmographie.

Ouvrages et tableaux de statistique. Tables et éphémérides à l'usage des astronomes et des marins.

3e GROUPE.

MEUBLES ET AUTRES OBJETS DESTINÉS À L'HABITATION [1].

CLASSE 14. — Meubles de luxe.

(Palais, Galerie III.)

Buffets, bibliothèques, tables, toilettes; lits; canapés; siéges; billards, etc.

CLASSE 15. — Ouvrages de tapissier et de décorateur.

(Palais, Galerie III.)

Objets de literie. Siéges garnis, baldaquins, rideaux, tentures d'étoffes et de tapisseries.

Objets de décoration et d'ameublement en pierres et en matières précieuses. Pâtes moulées et objets de décoration en plâtre, carton pierre, etc. Cadres. Peintures en décors.

Meubles, ornements et décors pour les services religieux.

CLASSE 16. — Cristaux, verrerie de luxe et vitraux.

(Palais, Galerie III.)

Gobeleterie de cristal, cristaux taillés, cristaux doublés, cristaux montés, etc.

Gobeleterie ordinaire, verrerie commune et bouteilles.

Verres à vitres et à glaces. Verres façonnés, émaillés, craquelés, filigranés, etc.

Verres, cristaux d'optique, objets d'ornement, etc.

Vitraux peints.

CLASSE 17. — Porcelaines, faïences et autres poteries de luxe.

(Palais, Galerie III.)

Biscuits. Porcelaines dures et porcelaines tendres.

Faïences fines à couverte colorée, etc. Biscuits de faïence. Terres cuites. Laves émaillés.

Grès cérames.

CLASSE 18. — Tapis, tapisseries et autres tissus d'ameublement.

(Palais, Galerie III.)

Tapis, moquettes, tapisseries, épinglés ou veloutés. Tapis de feutre, de drap, de tontisse, de soie ou de bourre de soie. Tapis de sparterie, nattes. Tapis de caoutchouc.

Tissus d'ameublement, de coton, de laine ou de soie, unis ou façonnés. Tissus de crin.

Cuirs végétaux, moleskines, etc. Cuirs de tenture et d'ameublement. Toiles cirées.

[1] Les objets d'usage courant destinés à l'habitation, et qui se recommandent par les qualités utiles unies au bon marché, sont méthodiquement exposés dans la classe 91 (groupe 10).

CLASSE 19. — Papiers peints.

(Palais, Galerie III.)

Papiers imprimés à la planche, au rouleau, à la machine. Papiers veloutés, marbrés, veinés, etc. Papiers pour cartonnages, reliures, etc. Papiers à sujets artistiques.

Stores peints ou imprimés.

CLASSE 20. — Coutellerie.

(Palais, Galerie III.)

Couteaux, canifs, ciseaux, rasoirs, etc. Produits divers de la coutellerie.

CLASSE 21. — Orfévrerie

(Palais, Galerie III.)

Orfévrerie religieuse, orfévrerie de décoration et de table, orfévrerie pour ustensiles de toilette, de bureau, etc.

CLASSE 22. — Bronzes d'art, fontes d'art diverses et ouvrages en métaux repoussés.

(Palais, Galerie III.)

Statues et bas-reliefs de bronze, de fonte de fer, de zinc, etc. Bronzes de décoration ou d'ornement.

Imitations de bronzes en fonte, en zinc, etc. Fontes revêtues d'enduits métalliques par galvanoplastie.

Repoussés en cuivre, en plomb, en zinc, etc.

CLASSE 23. — Horlogerie.

(Palais, Galerie III.)

Pièces détachées d'horlogerie. Horloges, pendules, montres, chronomètres, régulateurs. Compteurs à secondes, à pointage, etc. Appareils pour la mesure du temps : sabliers, clepsydres. Horloges électriques.

CLASSE 24. — Appareils et procédés de chauffage et d'éclairage.

(Palais, Galerie III.)

Foyers, cheminées, poêles et calorifères. Objets accessoires du chauffage. Fourneaux. Appareils pour le chauffage au gaz.

Appareils de chauffage par circulation d'eau chaude et d'air chaud. Appareils de ventilation. Appareils de dessiccation; étuves.

Lampes d'émailleur, chalumeaux, forges portatives.

Lampes servant à l'éclairage au moyen des huiles animales, végétales ou minérales. Accessoires de l'éclairage. Allumettes.

Appareils et objets accessoires de l'éclairage au gaz.

Lampes photo-électriques. Appareils pour l'éclairage au moyen du magnésium, etc.

CLASSE 25. — Parfumerie.

(Palais, Galerie III.)

Cosmétiques et pommades. Huiles parfumées; essences parfumées, extraits et eaux de senteur, vinaigres aromatisés; pâtes d'amandes, poudres, pastilles et sachets parfumés; parfums à brûler. Savons de toilette.

CLASSE 26. — Objets de maroquinerie, de tabletterie et de vannerie.

(Palais, Galerie III.)

Nécessaires et petits meubles de fantaisie, caves à liqueurs, boîtes à gants, coffrets.

Trousses et sacs, écrins. Porte-monnaie, portefeuilles, carnets, porte-cigares.

Objets tournés, guillochés, sculptés, gravés, en bois, en ivoire, en écaille, etc. Tabatières, pipes.

Peignes de luxe; objets de brosserie fine de toilette.

Objets divers en laque.

Corbeilles et paniers de fantaisie, clissages et objets de sparterie fine.

4e GROUPE.

VÊTEMENTS (TISSUS COMPRIS) [1] ET AUTRES OBJETS PORTÉS PAR LA PERSONNE.

CLASSE 27. — Fils et tissus de coton.

(Palais, Galerie IV.)

Cotons préparés et filés.

Tissus de coton pur, unis ou façonnés. Tissus de coton mélangé.

Velours de coton.

Rubanerie de coton.

CLASSE 28. — Fils et tissus de lin, de chanvre, etc.

(Palais, Galerie IV.)

Lins, chanvres et autres fibres végétales filées.

Toiles et coutils. Batistes. Tissus de fil avec mélange de coton ou de soie.

Tissus de fibres végétales, équivalents du lin et du chanvre.

CLASSE 29. — Fils et tissus de laine peignée.

(Palais, Galerie IV.)

Laines peignées; fils de laine peignée.

Mousselines, cachemires d'Écosse, mérinos, serges, etc. Rubans et galons de laine mélangée de coton ou de fil, de soie ou de bourre de soie. Tissus de poils purs ou mélangés.

[1] Les objets d'usage courant destinés au vêtement, et qui se recommandent par les qualités utiles unies au bon marché, sont méthodiquement exposés dans la classe 91 (groupe 10).

CLASSE 30. — Fils et tissus de laine cardée.

(Palais, Galerie IV.)

Laines cardées; fils de laine cardée.

Draps et autres tissus de laine cardée. Couvertures. Feutres de laine ou poil pour tapis, chapeaux, chaussons.

Tissus de laine cardée non foulés ou légèrement foulés; flanelles, tartans, molletons.

CLASSE 31. — Soies et tissus de soie.

(Palais, Galerie IV.

Soies gréges et moulinées. Fils de bourre de soie.

Tissus de soie pure, unis, façonnés, brochés. Étoffes de soie mélangée d'or, d'argent, de coton, de laine, de fil. Tissus de bourre de soie, pure ou mélangée.

Velours et peluches.

Rubans de soie pure ou mélangée.

CLASSE 32. — Châles.

(Palais, Galerie IV.)

Châles de laine pure ou mélangée. Châles de cachemire.

Châles de soie, etc.

CLASSE 33. — Dentelles, tulles, broderies et passementerie.

(Palais, Galerie IV.)

Dentelles de fil ou de coton faites au fuseau, à l'aiguille ou à la mécanique. Dentelles de soie, de laine ou de poil de chèvre. Dentelles d'or ou d'argent.

Tulles de soie ou de coton, unis ou brochés.

Broderies au plumetis, au crochet, etc. Broderies d'or, d'argent, de soie. Broderies-tapisseries et autres ouvrages à la main.

Passementeries de soie, bourre de soie, laine, poil de chèvre, crin, fil et coton; lacets. Passementeries en fin et en faux. Passementeries spéciales pour équipements militaires.

CLASSE 34. — Articles de bonneterie et de lingerie; objets accessoires du vêtement.

(Palais, Galerie IV.)

Bonneterie de coton, de fil de laine ou de cachemire, de soie ou de bourre de soie, purs ou mélangés.

Lingerie confectionnée pour hommes, pour femmes et pour enfants. Layettes.

Confections de flanelles et autres tissus de laine.

Corsets. Cravates. Gants. Guêtres.

Éventails; écrans. Parapluies, ombrelles, cannes, etc.

CLASSE 35. — Habillements des deux sexes.

(Palais, Galerie IV.)

Habits d'hommes; habits de femmes.

Coiffures d'hommes, coiffures de femmes.

Perruques et ouvrages en cheveux.

Chaussures.

Confections pour enfants.

Vêtements spéciaux aux diverses professions.

CLASSE 36. — Joaillerie et bijouterie.

(Palais, Galerie IV.)

Bijoux en métaux précieux (or, platine, argent, aluminium), ciselés, filigranés, ornés de pierres fines, etc. Bijoux en doublé et en faux. Bijoux en jayet, ambre, corail, nacre, acier, etc.

Diamants, pierres fines, perles et imitations.

CLASSE 37. — Armes portatives.

(Palais, Galerie IV.)

Armes défensives : boucliers, cuirasses, casques.

Armes contondantes : massues, casse-tête.

Armes blanches : fleurets, épées, sabres, baïonnettes, lances, haches. Couteaux de chasse.

Armes de jet : arcs, arbalètes, frondes.

Armes à feu : fusils, carabines, pistolets, révolvers.

Objets accessoires d'arquebuserie : poudrières, moules à balles. Projectiles sphériques, oblongs, creux, explosibles. Capsules, amorces, cartouches.

CLASSE 38. — Objets de voyage et de campement.

(Palais, Galerie IV.)

Malles, valises, sacoches, etc. Nécessaires et trousses de voyage. Objets divers : couvertures de voyage; coussins; coiffures; costumes et chaussures de voyage, bâtons ferrés et à grappin, parasols, etc.

Matériel portatif spécialement destiné aux voyages et expéditions scientifiques : appareils de photographie, instruments pour les observations astronomiques et météorologiques; nécessaires et bagages du géologue, du minéralogiste, du naturaliste, du colon pionnier, etc.

Tentes et objets de campement. Mobilier des tentes militaires : lits, hamacs, siéges pliants. Cantines : moulins, fours de campagne, etc.

CLASSE 39. — Bimbeloterie.

(Palais, Galerie IV.)

Poupées et jouets. Figures de cire et figurines. Jeux destinés aux récréations des enfants ou des adultes.

Jouets instructifs.

5e GROUPE.

PRODUITS (BRUTS ET OUVRÉS) DES INDUSTRIES EXTRACTIVES.

CLASSE 40. — Produits de l'exploitation des mines et de la métallurgie.

(Palais, Galerie V.)

Collections et échantillons de roches, minéraux et minerais. Roches d'ornement : marbres, serpentines, onyx. Roches dures. Matériaux réfractaires. Terres et argiles.

Produits minéraux divers. Soufre brut. Sel gemme, sel des sources salées. Bitumes et pétroles.

Échantillons de combustibles crus et carbonisés. Agglomérés de houille.

Métaux bruts : fontes, fers, aciers, fers aciéreux, cuivre, plomb, argent, zinc, etc. Alliages métalliques.

Produits de l'art du laveur de cendres et de l'affineur de métaux précieux, du batteur d'or, etc.

Produits de l'électro-métallurgie : objets dorés, argentés, cuivrés, aciérés, etc. par la galvanoplastie.

Produits de l'élaboration des métaux bruts : fontes moulées; cloches; fers marchands; fers spéciaux; tôles et fers-blancs; tôles extra pour blindages et constructions. Tôles de cuivre, de plomb, de zinc.

Métaux ouvrés : pièces de forge et de grosse serrurerie; roues et bandages; tubes sans soudure, chaînes, etc.

Produits de la tréfilerie. Aiguilles, épingles; treillages, tissus métalliques. Tôles perforées.

Produits de la quincaillerie, de la taillanderie, de la ferronnerie, de la chaudronnerie, de la tôlerie et de la ferblanterie. Métaux ouvrés divers.

CLASSE 41. — Produits des exploitations et des industries forestières.

(Palais, Galerie V.)

Échantillons d'essences forestières. Bois d'œuvre, de chauffage et de construction. Bois ouvrés pour la marine; merrains, bois de fente. Liéges; écorces textiles. Matières tannantes, colorantes, odorantes, résineuses, etc.

Produits des industries forestières : bois torréfiés et charbons; potasses brutes; objets de boissellerie, de vannerie, de sparterie; sabots, etc.

CLASSE 42. — Produits de la chasse, de la pêche et des cueillettes.

(Palais, Galerie V.)

Collections et dessins d'animaux terrestres et amphibies, d'oiseaux, d'œufs, de poissons, de cétacés, de mollusques et de crustacés.

Produits de la chasse : fourrures et pelleteries, poils, crins, plumes, duvets; cornes, dents, ivoire, os; écaille, musc, castoréum et produits analogues.

Produits de la pêche : huile de baleine, sperma ceti, etc.; fanons de baleine; ambre gris; coquilles de mollusques, perles, nacres, sépia, pourpre; coraux, éponges.

Produits des cueillettes ou récoltes obtenues sans culture : champignons, truffes, fruits sauvages, lichens employés pour teintures, aliments et fourrages; séves fermentées; quinquinas; écorces et filaments utiles; cires, gommes résines; caoutchouc brut, gutta percha, etc.

CLASSE 43. — Produits agricoles (non alimentaires), de facile conservation.

(Palais, Galerie V.)

Matières textiles : cotons bruts, lins et chanvres teillés et non teillés, fibres végétales textiles de toute nature; laines brutes lavées ou non lavées; cocons de vers à soie.

Produits agricoles divers, employés dans l'industrie, dans la pharmacie et dans l'économie domestique : plantes oléagineuses, huiles, cires, résines.

Tabacs en feuilles ou fabriqués. Amadous. Matières tannantes et tinctoriales.

Fourrages conservés et matières spécialement destinées à la nourriture des bestiaux.

CLASSE 44. — Produits chimiques et pharmaceutiques.

(Palais, Galerie V.)

Acides, alcalis. Sels de toutes sortes. Sels marins et produits de l'exploitation des eaux-mères.

Produits divers des industries chimiques : cires et corps gras; savons et bougies; matières premières de la parfumerie; résines, goudrons et corps dérivés; essences et vernis; enduits divers, cirages. Produits de l'industrie du caoutchouc et de la gutta percha; substances tinctoriales et couleurs.

Eaux minérales et eaux gazeuses, naturelles ou artificielles. Matières premières de la pharmacie. Médicaments simples et composés.

CLASSE 45. — Spécimens des procédés chimiques de blanchiment, de teinture, d'impression et d'apprêt.

(Palais, Galerie V.)

Échantillons de fils et tissus teints. Échantillons de préparations pour la teinture.

Toiles imprimées ou teintes. Tissus de coton, pur ou mélangé, imprimés. Tissus de laine, pure ou mélangée, peignée ou cardée, imprimés. Tissus de soie, pure ou mélangée, imprimés.

Tapis de feutre ou de drap imprimés. Toiles cirées.

Nota. On n'exposera dans cette classe que les spécimens strictement nécessaires pour faire apprécier la valeur des procédés.

CLASSE 46. — Cuirs et peaux.

(Palais, Galerie V.)

Matières premières employées dans la préparation des peaux et des cuirs.

Peaux vertes, peaux salées. Cuirs tannés, corroyés, apprêtés ou teints. Cuirs vernis.

Maroquins et basanes. Peaux hongroyées, chamoisées, mégissées, apprêtées ou teintes. Peaux préparées pour la ganterie. Pelleteries et fourrures apprêtées et teintes. Parchemins.

Articles de boyauderie : cordes pour instruments de musique, baudruches, nerfs de bœuf, etc.

6e GROUPE.

INSTRUMENTS ET PROCÉDÉS DES ARTS USUELS.

CLASSE 47. — Matériel et procédés de l'exploitation des mines et de la métallurgie.

(Palais, Galerie VI; Parc.)

Matériel des sondages pour recherches, pour puits artésiens et pour puits à grande section. Machines à forer les trous de mine, à abattre la houille et à débiter les roches. Appareils pour le tirage électrique des mines.

Modèles, plans et vues de travaux d'exploitation de mines et carrières. Travaux de captage des eaux minérales. Échelles de mines mues par des machines. Matériel de l'extraction. Machines d'épuisement, pompes. Appareils d'aérage; ventilateurs. Lampes de sûreté, lampes photo-électriques. Appareils de sauvetage, parachutes, signaux.

Appareils de préparation mécanique des minerais et des combustibles minéraux. Appareils à agglomérer les combustibles.

Appareils pour la carbonisation des combustibles. Foyers et fourneaux métallurgiques; appareils fumivores. Matériel des usines métallurgiques. Matériel spécial des forges et fonderies.

Appareils d'électro-métallurgie.

Matériel des ateliers d'élaboration des métaux sous toutes les formes.

CLASSE 48. — Matériel et procédés des exploitations rurales et forestières.

(Palais, Galerie VI.)

Plans de culture, assolements et aménagements agricoles. Matériel et travaux du génie agricole : desséchements, drainage, irrigations. Plans et modèles de bâtiments ruraux.

Outils, instruments, machines et appareils servant au labourage et autres façons données à la terre, à l'ensemencement et aux plantations, à la récolte, à la préparation et à la conservation des produits de la culture. Matériel des charrois et des transports ruraux. Machines locomobiles et manéges.

Matières fertilisantes d'origine organique ou minérale.

Appareils pour l'étude physique et chimique des sols.

Plans de systèmes de reboisement, d'aménagement, de culture des forêts.

Matériel des exploitations et des industries forestières.

CLASSE 49. — Engins et instruments de la chasse, de la pêche et des cueillettes.

(Palais, Galerie VI; Parc.)

Armes, piéges, engins et équipements de chasse.

Lignes et hameçons. Harpons. Filets. Appareils et appâts de pêche.

Appareils et instruments pour la récolte des produits obtenus sans culture.

CLASSE 50. — Matériel et procédés des usines agricoles et des industries alimentaires.

(Palais, Galerie VI.)

Matériel des usines agricoles : fabriques d'engrais artificiels, de tuyaux de drainage; fromageries et laiteries; minoteries, féculeries, amidonneries; huileries; brasseries, distilleries; sucreries, raffineries; ateliers pour la préparation des matières textiles; magnaneries, etc.

Matériel de la fabrication des produits alimentaires : pétrisseurs et fours mécaniques pour boulangers, ustensiles de pâtisserie et de confiserie. Appareils pour la fabrication des pâtes alimentaires. Machines à faire le biscuit de mer. Machines à préparer le chocolat. Appareils pour la torréfaction du café. Préparation des glaces et des sorbets; fabrication de la glace.

CLASSE 51. — Matériel des arts chimiques, de la pharmacie et de la tannerie.

(Palais, Galerie VI; Parc.)

Ustensiles et appareils de laboratoire. Appareils et instruments destinés aux essais industriels et commerciaux.

Matériel et appareils des fabriques de produits chimiques, de savons, de bougies.

Matériel et procédés de la fabrication des essences, des vernis, des objets en caoutchouc et en gutta percha.

Matériel et appareils des usines à gaz.

Matériel et procédés des blanchisseries.

Matériel de la préparation des produits pharmaceutiques.

Matériel des ateliers de tannerie et de mégisserie.

Matériel et procédés des verreries et des fabriques de produits céramiques.

CLASSE 52. — Moteurs, générateurs et appareils mécaniques spécialement adaptés aux besoins de l'exposition.

(Palais, Galerie VI; Parc.)

Chaudières et générateurs de vapeur avec leurs appareils de sûreté. Conduites de vapeur et appareils accessoires.

Arbres de couche. Poulies de renvoi, courroies. Organes de mise en marche, d'arrêt, d'embrayage et de débrayage.

Moteurs employés pour fournir l'eau et la force motrice nécessaires dans les diverses parties du Palais et du Parc.

Grues et appareils de toutes sortes proposés pour la manutention des colis.

Rails et plaques tournantes proposés pour la manutention des colis, des fourrages, des fumiers, et pour les autres services du Palais et du Parc.

CLASSE 53. — Machines et appareils de la mécanique générale.

(Palais, Galerie VI.)

Pièces de mécanismes détachées : supports, galets, glissières, excentriques, engrenages, bielles, parallélogrammes et joints, courroies, systèmes funiculaires, etc. Embrayages, déclics, etc. Régulateurs et modérateurs de mouvement. Appareils de graissage.

Compteurs et enregistreurs. Dynamomètres, manomètres, appareils de pesage. Appareils de jaugeage des liquides et des gaz.

Machines servant à la manœuvre des fardeaux.

Machines hydrauliques élévatoires : norias, pompes, tympans, béliers hydrauliques, etc. Récepteurs hydrauliques : roues, turbines, machines à colonne d'eau.

Machines motrices à vapeur. Chaudières, générateurs de vapeur et appareils accessoires. Appareils de condensation des vapeurs. Machines à vapeur d'éther, de chloroforme, d'ammoniaque ; à vapeurs combinées.

Machines à gaz, à air chaud, à air comprimé. Moteurs électro-magnétiques. Moulins à vent et panémones. Aérostats.

CLASSE 54. — Machines-outils.

(Palais, Galerie VI.)

Machines-outils servant au travail préparatoire des bois. Tours et machines à aleser et à raboter. Machines à mortaiser, à percer, à découper. Machines à tarauder, à fileter, à river. Outils divers des ateliers de constructions mécaniques.

Outils, machines et appareils servant à presser, à broyer, à malaxer, à scier, à polir, etc. Machines-outils spéciales à diverses industries.

CLASSE 55. — Matériel et procédés du filage et de la corderie.

(Palais, Galerie VI.)

Matériel du filage à la main. Pièces détachées appartenant au matériel des filatures. Machines et appareils servant à la préparation et à la filature des matières textiles. Appareils et procédés destinés aux opérations complémentaires : étirage, dévidage, retordage, moulinage, apprêts mécaniques. Appareils pour le conditionnement et le titrage des fils.

Matériel des ateliers de corderie. Câbles ronds, plats, diminués, cordes et ficelles, câbles en fils métalliques, câbles à âme métallique, mèches à feu, étoupilles, etc.

CLASSE 56. — Matériel et procédés du tissage.

(Palais, Galerie VI.)

Appareils destinés aux opérations préparatoires du tissage : machines à ourdir, à bobiner. Lisages.

Métiers ordinaires et mécaniques pour la fabrication des tissus unis. Métiers pour la fabrication des étoffes façonnées et brochées, battants-brocheurs, métiers électriques. Métiers à fabriquer les tapis et tapisseries.

Métiers à mailles pour la fabrication de la bonneterie et des tulles. Matériel de la fabrication de la dentelle. Matériel des fabriques de passementerie.

Métiers de haute lisse et procédés d'espoulinage.

Appareils accessoires : machines à fouler, calandrer, gaufrer, moirer, métrer, plier, etc.

CLASSE 57. — Matériel et procédés de la couture et de la confection des vêtements.

(Palais, Galerie VI.)

Outils ordinaires des ateliers de couture et de confection. Machines à coudre, à piquer, à ourler, à broder.

Scies à découper les étoffes et les cuirs pour la confection des vêtements et chaussures. Machines à faire, à clouer et à visser les chaussures.

CLASSE 58. — Matériel et procédés de la confection des objets de mobilier et d'habitation.

(Palais, Galerie VI.)

Machines à débiter les bois de placage. Scies à découper, à chantourner, etc. Machines à faire les moulures, les baguettes de cadre, les feuilles de parquet, les meubles, etc. Tours et appareils divers des ateliers de menuiserie et d'ébénisterie.

Machines à estamper et à emboutir. Machines et appareils pour le travail du stuc, du carton-pâte, de l'ivoire, de l'os, de la corne.

Machines à mettre au point, à sculpter, à réduire les statues, à graver, à guillocher, etc.

Machines à scier et polir les pierres dures, les marbres, etc.

CLASSE 59. — Matériel et procédés de la papeterie, des teintures et des impressions.

(Palais, Galerie VI.)

Matériel de l'impression des papiers peints et des tissus. Machines à graver les rouleaux d'impression.

Matériel du blanchiment, de la teinture et de l'apprêt des papiers et des tissus.

Matériel de la fabrication du papier à la cuve et à la machine. Appareils pour gaufrer, régler, glacer, moirer le papier. Machines à découper, rogner, timbrer les papiers, etc.

Matériel, appareils et produits des fonderies en caractères, clichés, etc. Machines et appareils employés dans la typographie, la stéréotypie, l'impression en taille douce, l'autographie, la lithographie, la chalcographie, la paniconographie, la chromolithographie, etc. Impression des timbres-poste. Machines à composer et à trier les caractères.

CLASSE 60. — Machines, instruments et procédés usités dans divers travaux.
(Palais, Galerie VI.)

Presses monétaires.

Machines servant à la fabrication des boutons, des plumes, des épingles, des enveloppes de lettres, à empaqueter, à confectionner les brosses, les cardes, à fabriquer les capsules, à plomber les marchandises, à boucher les bouteilles, etc.

Outillages et procédés de la fabrication des objets d'horlogerie, de bimbeloterie, de marqueterie, de vannerie, etc.

CLASSE 61. — Carrosserie et charronnage.
(Palais, Galerie VI.)

Pièces détachées de charronnage et de carrosserie : roues, bandages, essieux, boîtes de roues, ferrures, etc. Ressorts et systèmes divers de suspension. Systèmes d'attelage. Freins.

Produits du charronnage : chariots, tombereaux, camions, véhicules à destination spéciale.

Produits de la carrosserie : voitures publiques, voitures d'apparat, voitures particulières; chaises à porteurs, litières, traîneaux, etc.; vélocipèdes.

CLASSE 62. — Bourrellerie et sellerie.
(Palais, Galerie VI.)

Articles de harnachement et d'éperonnerie ; bâts, selles, cacolets; brides et harnais pour montures, pour bêtes de somme et de trait; étriers, éperons; fouets et cravaches.

CLASSE 63. — Matériel des chemins de fer.
(Palais, Galerie VI.)

Pièces détachées : ressorts, tampons, freins, etc.

Matériel fixe : rails, coussinets, éclisses, changements de voie, aiguilles, plaques tournantes; tampons de choc; grues d'alimentation et réservoirs; signaux optiques et acoustiques.

Matériel roulant : wagons à terrassement, à marchandises, à bestiaux, à voyageurs; locomotives, tenders.

Machines spéciales et outillage des ateliers d'entretien, de réparation et de construction du matériel.

Matériel et machines pour plans inclinés et plans automoteurs; matériel et machines pour chemins de fer atmosphériques; modèles de machines, de systèmes de traction, d'appareils relatifs aux voies ferrées.

Modèles, plans et dessins de gares, de stations, de remises et de dépendances de l'exploitation des chemins de fer.

CLASSE 64. — Matériel et procédés de la télégraphie.
(Palais, Galerie VI.)

Appareils de télégraphie fondés sur la transmission de la lumière, du son, etc.

Matériel de la télégraphie électrique : supports, conducteurs, tendeurs, etc.; piles électriques pour la télégraphie; appareils manipulateurs et récepteurs. Sonneries et signaux électriques.

Objets accessoires des services télégraphiques : parafoudres, commutateurs, papiers préparés pour télégraphes imprimants et transmissions autographiques. Matériel spécial de la télégraphie sous-marine.

CLASSE 65. — Matériel et procédés du génie civil, des travaux publics et de l'architecture.

(Palais, Galerie VI.)

Matériaux de construction : roches, bois, métaux; pierres d'ornement; chaux, mortiers, ciments, pierres artificielles et bétons; tuiles, briques, carreaux; ardoises, cartons et feutres pour couvertures. Matériel et produits des procédés employés pour la conservation des bois. Appareils et instruments pour l'essai des matériaux de construction.

Matériel des travaux de terrassement; excavateurs. Appareils des chantiers de construction. Outillages et procédés de l'appareilleur, du tailleur de pierres, du maçon, du charpentier, du couvreur, du serrurier, du menuisier, du vitrier, du plombier, du peintre en bâtiments, etc.

Serrurerie fine : serrures, cadenas; grilles, balcons, rampes d'escalier, etc.

Matériel et engins des travaux de fondations : sonnettes, pilotis, pieux à vis; pompes, appareils pneumatiques; dragues, etc. Matériel des travaux hydrauliques, des ports de mer, des canaux, des rivières.

Matériel et appareils servant aux distributions d'eau et de gaz. Matériel de l'entretien des routes, des plantations et des promenades.

Modèles, plans et dessins de travaux publics : ponts, viaducs, aqueducs, égouts, ponts-canaux, etc.; phares; monuments publics de destination spéciale; constructions civiles; hôtels et maisons à loyer; cités ouvrières, etc.

CLASSE 66. — Matériel de la navigation et du sauvetage.

(Palais, Galerie VI; Parc.)

Dessins et modèles de cales, bassins de radoub, docks flottants, etc.

Dessins et modèles des bâtiments de tous genres usités pour la navigation fluviale et maritime. Types et modèles des systèmes de construction adoptés dans la marine. Appareils employés dans la navigation.

Canots et embarcations.

Matériel du gréement des navires. Pavillons et signaux.

Bouées, balises, etc.

Matériel et exercices de natation, de plongeage et de sauvetage; flotteurs, ceintures de natation, etc. Cloches à plongeur; nautilus, scaphandres, etc. Bateaux sous-marins. Matériel du sauvetage maritime, porte-amarres, bateaux dits *life-boats*, etc. Matériel du sauvetage pour les incendies et autres accidents de divers genres.

7e GROUPE.

ALIMENTS (FRAIS OU CONSERVÉS) À DIVERS DEGRÉS DE PRÉPARATION.

CLASSE 67. — CÉRÉALES ET AUTRES PRODUITS FARINEUX COMESTIBLES, AVEC LEURS DÉRIVÉS.
(Palais, Galerie VII.)

Froment, seigle, orge, riz, maïs, millet et autres céréales en grains et en farines. Grains mondés et gruaux.

Fécules de pommes de terre, de riz, de lentilles, etc. Gluten. Tapioca, sagou, arrow-root, cassave et autres fécules. Produits farineux mixtes, etc.

Pâtes dites d'Italie, semoules, vermicelles, macaronis.

Préparations alimentaires propres à remplacer le pain : nouilles, bouillies, pâtes de fabrication domestique, etc.

CLASSE 68. — PRODUITS DE LA BOULANGERIE ET DE LA PÂTISSERIE.
(Palais, Galerie VII.)

Pains divers, avec ou sans levain. Pains de fantaisie et pains façonnés. Pains comprimés pour voyages, campagnes militaires, etc. Biscuits de mer.

Produits divers de pâtisserie propres à chaque nation. Pains d'épice et gâteaux secs susceptibles de se conserver.

CLASSE 69. — CORPS GRAS ALIMENTAIRES; LAITAGES ET ŒUFS.
(Palais, Galerie VII.)

Graisses et huiles comestibles.

Laits frais et conservés. Beurres frais et salés. Fromages.

Œufs de toutes sortes.

CLASSE 70. — VIANDES ET POISSONS.
(Palais, Galerie VII.)

Viandes fraîches et salées de toute nature. Viandes conservées par divers procédés. Tablettes de viande et de bouillon. Jambons et préparations de viandes.

Volailles et gibiers.

Poissons frais, poissons salés, encaqués : morues, harengs, etc. Poissons conservés dans l'huile : sardines, thon mariné, etc.

Crustacés et coquillages : homards, crevettes, huîtres; conserves d'huîtres, d'anchois, etc.

CLASSE 71. — LÉGUMES ET FRUITS.
(Palais, Galerie VII.)

Tubercules : pommes de terre, etc. Légumes farineux secs : haricots, lentilles, etc. Légumes verts à cuire : choux, etc. Légumes racines : carottes, navets, etc. Légumes

épices : oignons, ail, etc. Salades. Cucurbitacées : citrouilles, melons, etc. Légumes conservés par le sel, par le vinaigre ou par la fermentation acétique : choucroute, etc. Légumes conservés par divers procédés.

Fruits à l'état frais. Fruits secs et préparés : prunes, figues, raisins, etc. Fruits conservés sans le secours du sucre.

CLASSE 72. — Condiments et stimulants; sucres et produits de la confiserie.

(Palais, Galerie VII.)

Épices : poivres, cannelle, piments, etc. Sel de table. Vinaigres. Condiments et stimulants composés : moutardes, kari, sauces anglaises, etc.

Thés, cafés et boissons aromatiques. Cafés de chicorée et de glands doux.

Chocolats.

Sucres destinés aux usages domestiques. Sucres de raisin, de lait, etc.

Produits divers de la confiserie : dragées, bonbons de sucre, fondants, nougats, angélique, anis, etc. Confitures et gelées. Fruits confits : cédrats, citrons, oranges, ananas. Fruits à l'eau-de-vie. Sirops et liqueurs sucrées.

CLASSE 73. — Boissons fermentées.

(Palais, Galerie VII.)

Vins ordinaires, rouges et blancs. Vins de liqueur et vins cuits. Vins mousseux. Cidres, poirés et autres boissons tirées des fruits.

Bières et autres boissons tirées des céréales. Boissons fermentées tirées des séves végétales, du lait et des matières sucrées de toute nature.

Eaux-de-vie et alcools. Boissons spiritueuses, genièvre, rhum, tafia, kirsch, etc.

8e GROUPE.

PRODUITS VIVANTS ET SPÉCIMENS D'ÉTABLISSEMENTS DE L'AGRICULTURE.

CLASSE 74. — Spécimens d'exploitations rurales et d'usines agricoles.

(Parc.)

Types des bâtiments ruraux des diverses contrées. Matériel des écuries, étables, chenils, etc. Appareils pour préparer la nourriture des animaux.

Machines agricoles en mouvement : charrues à vapeur, moissonneuses, faucheuses, faneuses, batteuses, etc. [1]

Types d'usines agricoles : distilleries, sucreries, raffineries; brasseries; minoteries, féculeries, amidonneries; magnaneries, etc.

Pressoirs pour le vin, le cidre, l'huile, etc.

[1] Ces machines sont mentionnées ici au point de vue de leur installation. Leur jugement appartient à la classe 48.

CLASSE 75. — Chevaux, ânes, mulets, etc.

(Parc.)

Animaux présentés comme spécimens caractéristiques de l'art de l'éleveur dans chaque contrée.

Types d'écuries.

CLASSE 76. — Boeufs, buffles, etc.

(Parc.)

Animaux présentés comme spécimens caractéristiques de l'art de l'éleveur dans chaque contrée.

Types d'étables.

CLASSE 77. — Moutons, chèvres.

(Parc.)

Animaux présentés comme spécimens caractéristiques de l'art de l'éleveur dans chaque contrée.

Types de bergeries, de parcs à moutons et d'établissements analogues.

CLASSE 78. — Porcs, lapins, etc.

(Parc.)

Animaux présentés comme spécimens caractéristiques de l'art de l'éleveur dans chaque contrée.

Types de porcheries et des établissements propres à l'élevage des animaux de cette classe.

CLASSE 79. — Oiseaux de basse-cour.

(Parc.)

Animaux présentés comme spécimens caractéristiques de l'art de l'éleveur dans chaque contrée.

Types des poulaillers, des pigeonniers, des faisanderies, etc. Appareils d'éclosion artificielle.

CLASSE 80. — Chiens de chasse et de garde.

(Parc.)

Chiens de berger, chiens de garde.

Chiens de chasse.

Types de chenils et engins de dressage.

CLASSE 81. — Insectes utiles.

(Parc.)

Abeilles. Vers à soie et bombyx divers. Cochenilles, insectes producteurs de laque, etc. Matériel de l'élevage des abeilles et des vers à soie.

CLASSE 82. — Poissons, crustacés et mollusques.

(Parc.)

Animaux aquatiques utiles, à l'état vivant.

Aquariums. Matériel de l'élevage des poissons, des mollusques et des sangsues.

9e GROUPE.

PRODUITS VIVANTS ET SPÉCIMENS D'ÉTABLISSEMENTS DE L'HORTICULTURE.

CLASSE 83. — Serres et matériel de l'horticulture.

(Parc.)

Outils du jardinier, du pépiniériste et de l'horticulteur. Appareils d'arrosement, d'entretien des gazons, etc.

Grandes serres et leurs accessoires. Petites serres d'appartement et de fenêtre. Aquariums pour plantes aquatiques.

Jeux d'eau et autres appareils pour l'ornementation des jardins.

CLASSE 84. — Fleurs et plantes d'ornement.

(Parc.)

Espèces de plantes et spécimens de cultures rappelant les types caractéristiques des jardins et des habitations de chaque contrée.

CLASSE 85. — Plantes potagères.

(Parc.)

Espèces de plantes et spécimens de culture rappelant les types caractéristiques des jardins potagers de chaque contrée.

CLASSE 86. — Fruits et arbres fruitiers.

(Parc.)

Espèces de plantes et spécimens de produits de cultures rappelant les types caractéristiques des vergers de chaque contrée.

CLASSE 87. — Graines et plants d'essences forestières.

(Parc.)

Espèces de plantes et spécimens de produits de cultures rappelant les procédés de repeuplement des forêts, usités dans chaque pays.

CLASSE 88. — Plantes de serres.

(Parc.)

Spécimens des cultures usitées dans divers pays, en vue de l'agrément ou de l'utilité.

10e GROUPE.

OBJETS SPÉCIALEMENT EXPOSÉS EN VUE D'AMÉLIORER LA CONDITION PHYSIQUE ET MORALE DE LA POPULATION.

CLASSE 89. — Matériel et méthodes de l'enseignement des enfants.

(Palais, Galerie II; Parc.)

Plans et modèles de bâtiments scolaires. Mobiliers d'école.

Appareils, instruments, modèles, cartes murales conçus en vue de faciliter l'enseignement des enfants. Collections élémentaires propres à l'enseignement des notions scientifiques usuelles. Modèles de dessin. Tableaux et appareils propres à l'enseignement du chant et de la musique.

Appareils et tableaux propres à l'enseignement des aveugles et des sourds-muets.

Livres d'école, atlas, cartes et tableaux.

Publications périodiques et journaux d'éducation.

Travaux d'élèves des deux sexes.

CLASSE 90. — Bibliothèques et matériel de l'enseignement donné aux adultes dans la famille, l'atelier, la commune ou la corporation.

(Palais, Galerie II.)

Ouvrages propres à former la bibliothèque usuelle du chef de famille, du chef d'atelier, du cultivateur, de l'instituteur communal, du marin, du naturaliste voyageur, etc.

Almanachs, aide-mémoire et autres publications utiles destinées au colportage.

Matériel des bibliothèques scolaires, communales, etc.

Matériel des cours techniques nécessaires à l'exercice de certaines professions manuelles.

CLASSE 91. — Meubles, vêtements et aliments de toute origine distingués par les qualités utiles, unies au bon marché.

(Palais, Galeries III, IV et VII.)

Collection méthodique d'objets (énumérés aux 3e, 4e et 7e groupes) livrés au commerce par de grandes fabriques ou par des ouvriers chefs de métier et spécialement recommandés au point de vue d'une bonne économie domestique.

Nota. Les prix et le lieu de vente doivent être indiqués pour chaque objet.

CLASSE 92. — Spécimens des costumes populaires des diverses contrées.

(Palais, Galerie IV.)

Collection méthodique de costumes des deux sexes, pour tous les âges et pour les professions les plus caractéristiques de chaque contrée.

Nota. On choisira les costumes qui satisfont le mieux aux convenances du climat ou de la profession, aux exigences du goût particulier de chaque peuple, et qui, à ces divers titres, sont le plus en harmonie, dans chaque contrée, avec la tradition nationale. On exposera autant que possible ces costumes sur des mannequins.

CLASSE 93. — Spécimens d'habitations caractérisées par le bon marché uni aux conditions d'hygiène et de bien-être.

(Parc.)

Types d'habitations de famille, propres aux diverses classes de travailleurs de chaque contrée.

Types d'habitations proposées pour les ouvriers des manufactures urbaines ou rurales.

CLASSE 94. — Produits de toute sorte fabriqués par des ouvriers chefs de métier.

(Palais et Parc.)

Collection méthodique de produits (énumérés aux groupes précédents) fabriqués par des ouvriers travaillant à leur propre compte, soit seuls, soit avec le concours de leur famille ou d'un apprenti, pour le commerce ou pour la consommation domestique.

Nota. On admettra seulement dans cette classe les produits qui se recommandent par leur qualité propre, par la nouveauté ou la perfection des procédés de travail, ou par l'influence utile que ce travail exerce sur la condition physique et morale de la population.

CLASSE 95. — Instruments et procédés de travail, spéciaux aux ouvriers chefs de métier.

(Palais, Galerie VI; Parc.)

Instruments et procédés (énumérés au 6e groupe) employés habituellement par des ouvriers travaillant à leur propre compte, ou spécialement adaptés aux convenances du travail exécuté, en famille, au foyer domestique.

Travaux manuels, où se manifestent, avec un caractère particulier d'excellence, la dextérité, l'intelligence ou le goût de l'ouvrier.

Travaux manuels qui, par diverses causes, ont le mieux résisté, jusqu'à l'époque actuelle, à la concurrence des machines.

N° 4.

RÈGLEMENT FIXANT LA NATURE DES RÉCOMPENSES ET ORGANISANT LES JURYS CHARGÉS DE LES RÉPARTIR.

TITRE PREMIER.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Article 1er. — Une somme de huit cent mille francs (800,000f) est consacrée aux récompenses qui doivent être décernées à l'occasion de l'Exposition universelle de 1867.

Art. 2. — Il est institué un Jury international chargé d'attribuer les récompenses.

Le Jury international est composé de six cents membres, répartis entre les différentes nations, d'après la proportion des surfaces occupées par les produits de chacune d'elles.

Le résultat de la répartition est indiqué par les tableaux A et B annexés au présent Règlement.

Art. 3. — Les membres français du Jury international des récompenses sont nommés par la Commission impériale.

Les membres étrangers sont désignés respectivement par la Commission nationale de chaque pays.

Toutes les nominations doivent être faites avant le 1er décembre 1866.

La Commission impériale, après s'être concertée avec les diverses Commissions étrangères, répartit les membres du Jury entre les Classes.

Art. 4. — Le Jury international doit accomplir ses travaux du 1er avril au 14 mai 1867.

Toutefois, en ce qui concerne les Classes 52, 67 à 88 et 95 [1], les opérations du Jury se poursuivront pendant toute la durée de l'Exposition.

Art. 5. — La distribution solennelle des récompenses est fixée au 1er juillet 1867.

TITRE II.

DISPOSITIONS SPÉCIALES CONCERNANT LE GROUPE DES ŒUVRES D'ART.

Art. 6. — Les récompenses mises à la disposition du Jury international, pour les œuvres d'Art, sont réglées comme suit :

17 grands prix, chacun d'une valeur de.....	2,000f
32 premiers prix, chacun d'une valeur de.....	800
44 deuxièmes prix, chacun d'une valeur de.....	500
46 troisièmes prix, chacun d'une valeur de.....	400

Art. 7. — Les récompenses instituées à l'article 6 sont réparties comme il suit entre les quatre sections des Beaux-Arts qui correspondent aux Classes du 1er Groupe :

1re Section. — Classes 1 et 2 réunies : 8 grands prix, 15 premiers prix, 20 deuxièmes prix, 24 troisièmes prix;

2e Section. — Classe 3 : 4 grands prix, 8 premiers prix, 12 deuxièmes prix, 12 troisièmes prix;

3e Section. — Classe 4 : 3 grands prix, 6 premiers prix, 8 deuxièmes prix, 6 troisièmes prix;

4e Section. — Classe 5 : 2 grands prix, 3 premiers prix, 4 deuxièmes prix, 4 troisièmes prix.

Art. 8. — Le Jury pour le Groupe des œuvres d'Art comprend soixante-trois membres.

[1] Classe 52 : Moteurs, générateurs et appareils mécaniques spécialement adaptés aux besoins de l'Exposition. — Classes 67 à 73 : 7e Groupe, Aliments à divers degrés de préparation. — Classes 74 à 82 : 8e Groupe, Produits vivants et spécimens d'établissements de l'agriculture. — Classes 83 à 88 : 9e Groupe, Produits vivants et spécimens d'établissements de l'horticulture. — Classe 95 : Instruments et procédés de travail spéciaux aux ouvriers chefs de métier.

La proportion numérique des membres français et étrangers, dans chacune de quatre sections, est indiquée par le tableau A annexé au Règlement.

Les membres français des quatre sections sont nommés par la Commission impériale parmi les membres du Jury d'admission. Il seront choisis, en nombre égal, sur chacune des trois listes qui auront concouru à la formation de ce Jury, institué conformément à la décision du 12 mai 1866.

Les exposants ayant accepté les fonctions de membre du Jury international pour les œuvres d'Art ne sont pas exclus du concours pour les récompenses.

Chacune des quatre sections est présidée par un de ses membres, choisi par la Commission impériale. Deux des présidents sont Français.

Art. 9. — Les quatre sections peuvent se réunir pour proposer, s'il y a lieu, des modifications à la répartition des récompenses, telle qu'elle est établie à l'article 7.

La Commission impériale désigne un de ses membres pour présider les quatre sections réunies.

TITRE III.

DISPOSITIONS SPÉCIALES CONCERNANT LES NEUF GROUPES DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE.

Art. 10. — Les récompenses mises à la disposition du Jury international, pour les produits de l'agriculture et de l'industrie, sont réglées comme suit :

Grands prix et allocations en argent d'une valeur totale de deux cent cinquante mille francs (250,000f);
Cent médailles d'or, d'une valeur de mille francs chacune;
Mille médailles d'argent;
Trois mille médailles de bronze;
Cinq mille mentions honorables, au plus.

Toutes les médailles ont le même module.

Art. 11. — Les grands prix sont destinés à récompenser le mérite des inventions ou des perfectionnements qui ont apporté une amélioration considérable dans la qualité des produits ou dans les procédés de fabrication.

Art. 12. — L'attribution des récompenses instituées à l'article 10 pour les neuf Groupes de l'Agriculture et de l'Industrie résulte des opérations successives de *Jurys de Classe*, de *Jurys de Groupe* et d'un *Conseil supérieur*.

Art. 13. — La proportion numérique des membres français et étrangers dans chacun des *Jurys de Classe* est fixée par le tableau A annexé au présent Règlement.

Art. 14. — Chaque *Jury de Classe* se réunit à partir du 1er avril 1867.

Dans sa première réunion, il nomme un président, un vice-président et un secrétaire. Il nomme ultérieurement un rapporteur, dont l'élection doit avoir lieu avant le 10 avril.

Art. 15. — Les *Jurys de Classe* peuvent s'adjoindre des associés ou des experts choisis, soit parmi les autres Classes du Jury international, soit en dehors de ce Jury :

dans ce dernier cas, la nomination de l'associé ou de l'expert doit être approuvée par la Commission impériale.

Art. 16. — Les exposants qui ont accepté les fonctions de membres du Jury international sont, par ce seul fait, mis hors de concours pour les récompenses.

Les exposants adjoints à un *Jury de Classe*, à titre d'associés ou d'experts, sont également exclus du concours, en ce qui concerne les produits de la Classe où ils sont appelés à donner leur avis.

Toutefois la Commission impériale se réserve d'autoriser certaines exceptions aux exclusions mentionnées dans les paragraphes précédents.

Art. 17. — Les Commissions étrangères sont invitées à désigner, auprès de chacun des *Jurys de Classe*, des délégués chargés de fournir tous les renseignements de nature à éclairer le Jury, en ce qui touche les exposants de leur pays. Le domicile de ces délégués devra être notifié à la Commission impériale avant le 20 mars 1867.

Les mêmes fonctions, pour la section française, sont remplies auprès de chaque *Jury de Classe* par le Comité d'admission correspondant.

Art. 18. — Du 1er au 14 avril, chaque *Jury de Classe* des Groupes 2, 3, 4, 5, 6 et 10 procède à l'examen des produits et fait, sans distinction de nationalité, le classement des exposants qui lui paraissent dignes de récompenses.

Le *Jury de Classe* dresse ensuite la liste des exposants qui, par application de l'article 16, se trouvent mis hors de concours, et propose les exceptions qu'il juge nécessaires.

Il classe enfin, sans distinction de nationalité, les collaborateurs, contre-maîtres et ouvriers, qu'il croit devoir signaler, soit pour des services rendus à l'agriculture ou à l'industrie, soit pour leur participation à la production d'objets remarquables, figurant à l'Exposition.

Les listes de classement, revêtues de la signature des membres qui ont pris part au travail, seront déposées, par le rapporteur, au Commissariat général, au plus tard le 14 avril 1867.

Les *Jurys de Classe* des Classes 52 et 95 fournissent seulement les renseignements nécessaires pour fixer le nombre des récompenses qu'il convient d'attribuer à ces Classes, et proposent les associés qui doivent les seconder pour l'examen permanent que réclame la nature des objets exposés.

Si un *Jury de Classe* n'avait pas présenté, le 14 avril, les listes indiquées ci-dessus, la Commission impériale pourvoirait d'office à l'établissement de ces listes.

Art. 19. — Du 1er au 14 avril, chaque *Jury de Classe* des Groupes 7, 8 et 9 dresse la liste des associés dont il demande l'adjonction pour l'examen successif des produits pendant la durée de l'Exposition, et fournit les renseignements nécessaires pour fixer le nombre des récompenses.

Art. 20. — Les présidents et rapporteurs des *Jurys de Classe* sont les membres des *Jurys de Groupe;* les présidents sont, en cas d'absence, remplacés par les vice-présidents.

Un président et deux vice-présidents sont nommés, en dehors de ces membres, pour chaque *Jury de Groupe*.

La répartition des présidents et vice-présidents des *Jurys de Groupe* entre les différentes nations est fixée par le tableau B annexé au présent Règlement (colonnes *b* et *c*).

Conformément à l'article 3, les présidents et vice-présidents français sont nommés directement par la Commission impériale; les étrangers sont désignés par les Commissions nationales étrangères.

Le secrétaire de chaque *Jury de Groupe* est nommé par la Commission impériale.

Art. 21. — Du 15 au 28 avril, chaque *Jury de Groupe* des Groupes 2, 3, 4, 5, 6 et 10 examine les réclamations qui sont de sa compétence, arrête les listes de classement dressées par les *Jurys de Classe*, et inscrit en regard de chaque nom la récompense qu'il propose d'accorder. Pour les Classes 52 et 95, il arrête seulement le nombre des récompenses.

Il s'adjoint successivement chaque *Jury de Classe* pour les délibérations qui le concernent. Les membres ainsi adjoints ont voix délibérative.

Ces premières opérations des *Jurys de Groupe* doivent être terminées et le résultat doit en être remis au Commissariat général le 28 avril au plus tard. Si les travaux ne sont pas achevés dans ce délai, la Commission impériale y pourvoit d'urgence.

Art. 22. — Du 15 au 28 avril, chaque *Jury de Groupe* des Groupes 7, 8 et 9 arrête les listes d'associés dressées par les *Jurys de Classe*, et remet au Commissariat général les propositions relatives au nombre de récompenses qu'il convient d'attribuer à chaque Classe.

Art. 23. — Les présidents et vice-présidents des *Jurys de Groupe* sont appelés à constituer le *Conseil supérieur* du Jury.

La présidence de ce Conseil appartient à l'un des vice-présidents de la Commission impériale.

Les fonctions de secrétaire sont remplies par le secrétaire et le secrétaire adjoint de la Commission impériale.

Art. 24. — Du 29 avril au 5 mai, le *Conseil supérieur* répartit entre les divers Groupes le nombre total des récompenses.

Le Conseil peut, s'il paraît utile d'augmenter le nombre des médailles, proposer à la Commission impériale de prélever, à cet effet, 50,000 francs, au maximum, sur la somme affectée aux grands prix et aux allocations en argent.

Ces travaux du *Conseil supérieur* doivent être terminés le 5 mai au plus tard.

Art. 25. — Un Rapport sur l'Exposition des produits de l'agriculture et de l'industrie sera publié sous la direction et la surveillance d'un Comité dont les membres seront nommés par la Commission impériale, sur la proposition du *Conseil supérieur*.

Art. 26. — Du 6 au 12 mai, chacun des *Jurys de Groupe* mentionnés à l'article 21 répartit entre les Classes qui le concernent les récompenses fixées par le *Conseil supérieur*.

Le résultat de ce travail est remis au Commissariat général le 14 mai au plus tard.

Art. 27. — Pendant toute la durée de l'Exposition, la Commission impériale nomme

tous les quinze jours les associés temporaires chargés de seconder les *Jurys de Classe* dans l'examen des produits, procédés ou instruments de travail des Classes 67 à 88, présentés à l'Exposition pour le concours de la quinzaine correspondante.

Ces associés sont choisis d'après les listes arrêtées conformément à l'article 22.

Dès le second jour de chaque quinzaine, chaque Comité temporaire formé des jurés et des associés classe les exposants, collaborateurs et ouvriers qu'il juge dignes de récompenses, et les range en quatre catégories, sous les titres : *Premiers prix, Deuxièmes prix, Troisièmes prix, Mentions honorables, de concours partiel.* Cette liste pourra être immédiatement rendue publique.

Art. 28. — Du 15 au 20 octobre, les *Jurys de Groupe* des Groupes 7, 8 et 9, d'après les relevés des prix et des mentions honorables attribués par les Comités temporaires, en conformité de l'article précédent, dressent pour chaque Classe la liste d'ensemble des exposants, ainsi que celles des collaborateurs et ouvriers, et décernent les récompenses que le *Conseil supérieur* a mises à leur disposition.

Le diplôme porte un rappel des prix et mentions que les divers Comités temporaires ont attribués au lauréat pendant la durée de l'Exposition.

Art. 29. — Les *Jurys de Classe* des Classes 52 et 95 présentent, le 20 octobre au plus tard, à la Commission impériale, les propositions relatives aux récompenses que le *Jury de Groupe* leur a réservées.

La Commission impériale statue immédiatement sur ces propositions.

TITRE IV.

DISPOSITIONS SPÉCIALES CONCERNANT UN NOUVEL ORDRE DE RÉCOMPENSES.

Art. 30. — Un ordre distinct de récompenses est créé en faveur des personnes, des établissements ou des localités qui, par une organisation ou des institutions spéciales, ont développé la bonne harmonie entre tous ceux qui coopèrent aux mêmes travaux, et ont assuré aux ouvriers le bien-être matériel, moral et intellectuel.

Ces récompenses comprennent : dix prix d'une valeur totale de cent mille francs (100,000f), et vingt mentions honorables.

Un grand prix indivisible de cent mille francs (100,000f) pourra être en outre décerné à la personne, l'établissement ou la localité qui se distinguerait, sous ce rapport, par une supériorité hors ligne.

Art. 31. — Un Jury spécial apprécie les mérites qui sont signalés pour cet ordre de récompenses et détermine la quotité des prix et la forme sous laquelle ils sont décernés.

La présidence de ce Jury appartient à l'un des vice-présidents de la Commission impériale.

Le nombre total des membres est fixé à vingt-cinq, y compris le président.

La répartition entre les diverses nations est fixée dans le tableau B (colonne *e*).

Les fonctions de secrétaire sont remplies par le secrétaire de la Commission impériale.

Art. 32. — A défaut de nomination notifiée avant le 1er décembre 1866, conformément à l'article 3, la Commission impériale choisit les Jurés étrangers parmi les personnes accréditées auprès d'elle par les divers Gouvernements.

Art. 33. — Le nombre de membres présents nécessaire pour rendre valables les décisions du Jury est fixé à dix-huit. Les prix et les mentions honorables sont attribués à la majorité des voix. Le grand prix ne peut être décerné qu'à la majorité des deux tiers.

Art. 34. — Les demandes et documents destinés à signaler, pour le nouvel ordre de récompenses, une personne, un établissement ou une localité, doivent être adressés, avant le 1er décembre 1866, au Conseiller d'État, Commissaire général.

Art. 35. — Le Jury tient une première session le 1er décembre 1866, afin d'arrêter les règles à suivre pour l'instruction des demandes et de commencer leur examen.

Art. 36. — Dans une seconde et dernière session, du 15 avril au 14 mai 1867, le Jury arrête définitivement la répartition et la destination des prix. Ces prix sont distribués en même temps que les autres récompenses, le 1er juillet 1867.

Fait et délibéré par la Commission impériale, le 7 juin 1866.

Le Ministre d'État, Vice-Président,
Signé E. Rouher.

Le Conseiller d'État, Commissaire général,
Signé F. Le Play.

Le Secrétaire de la Commission impériale,
Signé E. B. de Chancourtois.

PIÈCES ANNEXÉES

AU RÈGLEMENT FIXANT LA NATURE DES RÉCOMPENSES ET ORGANISANT LES JURYS CHARGÉS DE LES RÉPARTIR.

TABLEAU A.

Nombres des membres français et étrangers dans chaque subdivision du Jury international.

GROUPES ET CLASSES. (Voir le système de classification annexé au Règlement général.)	NOMBRE DES MEMBRES par classe. Français.	Étrangers.	Ensemble.	NOMBRE DES MEMBRES par séries de classes. Français.	Étrangers.	Ensemble.	NOMBRES TOTAUX. Français.	Étrangers.	Ensemble.
JURY DES BEAUX-ARTS. (TITRE II.)									
Sections du Jury et Jury de Groupe.									
1re Section, Classes 1 et 2 réunies				12	14	26			
2e Section, Classe 3	7	8	15	7	8	15			
3e Section, Classe 4; 4e Section, Classe 5	5	6	11	10	12	22			
1er GROUPE. Classes 1 à 5							29	34	63
Président du Jury de Groupe							1		1
JURY DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE. (TITRE III.)									
Jurys de Classe.									
Classes 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 13	2	3	5	14	21	35			
Classe 12	3	4	7	3	4	7			
2e GROUPE. Classes 6 à 13							17	25	42
Classes 14, 16, 17, 18, 22, 24 et 26	2	3	5	14	21	35			
Classes 15, 19, 20, 21, 23 et 25	2	2	4	12	12	24			
3e GROUPE. Classes 14 à 26							26	33	59
Classes 27, 28, 29, 30, 31, 33 et 34	3	4	7	21	28	49			
Classes 32, 36, 37, 38 et 39	2	2	4	10	10	20			
Classe 35	5	5	10	5	5	10			
4e GROUPE. Classes 27 à 39							36	43	79
Classes 40, 43 et 44	3	4	7	9	12	21			
Classes 41 et 46	2	2	4	4	4	8			
Classes 42 et 45	2	3	5	4	6	10			
5e GROUPE. Classes 40 à 46							17	22	39
Classes 47, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 59, 63 et 65	3	3	6	33	33	66			
Classes 49, 60, 61, 62, 64 et 66	2	2	4	12	12	24			
Classes 55, 57 et 58	2	3	5	6	9	15			
6e GROUPE. Classes 47 à 66							51	54	105
Classes 67, 68, 69, 70, 71, 72 et 73	2	2	4	14	14	28			
7e GROUPE. Classes 67 à 73							14	14	28
Classes 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81 et 82	2	2	4	18	18	36			
8e GROUPE. Classes 74 à 82							18	18	36
Classes 83, 84, 85, 86, 87 et 88	2	2	4	12	12	24			
9e GROUPE. Classes 83 à 88							12	12	24
Classes 89, 90 et 95	3	4	7	9	12	21			
Classe 91	4	5	9	4	5	9			
Classes 92, 93 et 94	2	2	4	6	6	12			
10e GROUPE. Classes 89 à 95							19	23	42
TOTAL des membres des Jurys de Classe				239	278	517			
Jurys de Groupe.									
2e GROUPE. Membres : Les présidents et rapporteurs des 8 Jurys de Classe				"	"	16			
3e GROUPE. Membres : *Idem* 13 *Idem*				"	"	26			
4e GROUPE. Membres : *Idem* 13 *Idem*				"	"	26			
5e GROUPE. Membres : *Idem* 7 *Idem*				"	"	14			
6e GROUPE. Membres : *Idem* 20 *Idem*				"	"	40			
7e GROUPE. Membres : *Idem* 7 *Idem*				"	"	14			
8e GROUPE. Membres : *Idem* 9 *Idem*				"	"	18			
9e GROUPE. Membres : *Idem* 6 *Idem*				"	"	12			
10e GROUPE. Membres : *Idem* 7 *Idem*				"	"	14			
Vice-présidents des 9 Jurys de Groupe				7	11	18	7	11	18
Présidents des 9 Jurys de Groupe				4	5	9	4	5	9
Conseil supérieur.									
GROUPES 2 À 10. Membres : Les présidents et vice-présidents des 9 Jurys de Groupe				11	16	27			
Président : L'un des vice-présidents de la Commission impériale				1		1			
JURY SPÉCIAL DU NOUVEL ORDRE DE RÉCOMPENSES. (TITRE IV.)									
Membres							8	16	24
Président : L'un des vice-présidents de la Commission impériale							1		1
TOTAUX							260	310	570
Réserve									30
TOTAL GÉNÉRAL									600

Tableau B.

Répartition des membres du Jury international entre les différents États, basée sur les espaces que ces États occupent dans l'Exposition.

DÉSIGNATION DES ÉTATS. (Rangés suivant l'ordre des emplacements occupés dans le palais du Champ de Mars.)	JURYS DES BEAUX-ARTS, DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE. (Titres II et III.)				JURY SPÉCIAL du nouvel ordre de récompenses instituées au titre IV.	TOTAL par ÉTAT.
	Membres des Jurys de Classe.	Présidents des Jurys de Groupe.	Vice-présidents des Jurys de Groupe.	TOTAL par État.		
	a	*b*	*c*	*d*	*e*	*f*
Empire Français	239	5	7	251	9	260
Royaume des Pays-Bas	4			4	* (1)	4
Royaume de Belgique	23		1	24	1 (1)	25
Royaume de Prusse	27	1	1	29	1	30
États secondaires de l'Allemagne	27	1	1	29	1	30
Empire d'Autriche	27	1	1	29	1	30
Confédération Suisse	10		1	11	1	12
Royaume d'Espagne	7			7	1 (2)	8
Royaume de Portugal	4			4	* (2)	4
Royaume de Grèce	4			4	* (2)	4
Royaume de Danemark	3			3	* (3)	3
Royaumes-unis de Suède et de Norwége	8			8	1 (3)	9
Empire de Russie	11			12	1	13
Royaume d'Italie	20		1	21	1 (4)	22
États Pontificaux	1		1	1	* (4)	1
Principautés Roumaines	1			1	* (5)	1
Empire Ottoman	5			5	1 (5)	6
Vice-royauté d'Égypte	1			1	* (5)	1
États divers de l'Asie	2			2	1	3
Empire persan	1			1	* (5)	1
États divers de l'Afrique et de l'Océanie	2			2	* (5)	2
États-Unis d'Amérique	8		1	9	1	10
États divers de l'Amérique	5			5	1	6
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande	77	2	3	82	3	85
Totaux	517	10	18	545	25	570
Réserve						30
Total général						600

e. Les astérisques avec numéros de renvoi indiquent les groupements de pays que l'on a dû faire pour ne pas dépasser le nombre 25 dans la désignation des Jurés pour le nouvel ordre de récompenses. L'attribution du Juré au pays le plus largement représenté n'est faite ici que pour ordre.

Tableau C.

Récapitulation des époques fixées pour la nomination et les travaux du Jury international.

NATURE DES OPÉRATIONS.	ÉPOQUES FIXÉES.
Nomination des membres du *Jury international* (article 3); membres des *Jurys de Classe* (articles 8 et 13); présidents et vice-présidents des *Jurys de Groupe* (articles 9 et 20); membres du *Jury spécial* (articles 31 et 32).....	Avant le 1er décembre 1866.
Ouverture de la première session du *Jury spécial* du nouvel ordre de récompenses. (Article 35.).....	Le 1er décembre.
Désignation des délégués étrangers auprès des *Jurys de Classe*. (Article 17.).....	Avant le 20 mars 1867.
Ouverture des opérations des *Jurys de Classe*, coïncidant avec l'ouverture de l'Exposition. (Articles 4, 14 et 18.).	Le 1er avril.
Élection des rapporteurs des *Jurys de Classe*. (Article 14.).	Avant le 10 avril.
Clôture des opérations des *Jurys de Classe* de l'agriculture et de l'industrie, et remise des listes de classement par les rapporteurs. (Article 18.).....	Au plus tard le 14 avril.
Ouverture des opérations des *Jurys de Groupe* de l'agriculture et de l'industrie. (Articles 21 et 22.).....	Le 15 avril.
Ouverture de la deuxième session du *Jury spécial* du nouvel ordre de récompenses. (Article 36.).....	Le 15 avril.
Clôture des premières opérations des *Jurys de Groupe* de l'agriculture et de l'industrie, et remise des listes de classement arrêtées, avec l'indication des récompenses proposées. (Articles 21 et 22.).....	Au plus tard le 28 avril.
Ouverture de la session du *Conseil supérieur* de l'agriculture et de l'industrie. (Article 24.).....	Le 29 avril.
Clôture des opérations du *Conseil supérieur* pour la répartition du nombre total des récompenses entre les neuf Groupes. (Article 24.).....	Le 5 mai.
Ouverture de la deuxième session des *Jurys de Groupe* de l'agriculture et de l'industrie. (Article 26.).....	Le 6 mai.
Clôture des opérations des *Jurys de Groupe* pour la répartition des récompenses entre les Classes. (Article 26.)...	Le 12 mai.
Remise des résultats de la répartition définitive de toutes les récompenses au Commissariat général. (Titres II, III et IV.).....	Au plus tard le 14 mai.
Distribution solennelle des récompenses. (Article 5.).....	Le 1er juillet.

N° 5.

DÉCRET PORTANT MODIFICATION AU NOMBRE ET À LA VALEUR DES RÉCOMPENSES.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS,

A tous présents et à venir, SALUT :

Vu les articles 10 et 30 du règlement fixant la nature des récompenses de l'Exposition universelle de 1867 et organisant les jurys chargés de les répartir, approuvé par le décret du 9 juin 1866;

Vu les délibérations de la Commission impériale en date du 11 mai et du 17 juin 1867, qui approuvent les vœux émis par le Conseil supérieur du Jury de l'agriculture et de l'industrie et le Jury spécial du nouvel ordre de récompenses;

Sur la proposition de notre Ministre d'État et des finances, Vice-Président de la Commission impériale,

AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Le nombre des récompenses mises à la disposition du Jury international, pour les produits de l'agriculture et de l'industrie, est augmenté conformément aux propositions du Jury approuvées par la Commission impériale.

La valeur des médailles d'or sera réduite conformément aux propositions du Conseil supérieur du Jury, approuvées par la Commission impériale.

ART. 2. — Le nombre des prix du nouvel ordre des récompenses est porté de dix à douze.

Le nombre des mentions honorables du même ordre des récompenses est porté de vingt à vingt-quatre.

Pourront en outre figurer sur la liste des récompenses de cet ordre des citations concernant des candidatures dont les mérites ne rempliraient pas les conditions du programme.

ART. 3. — Notre Ministre d'État et des finances, notre Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, le Ministre de notre Maison et des beaux-arts, Vice-Présidents de la Commission impériale, sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais des Tuileries, le 29 juin 1867.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Maréchal de France,
Ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts,
Vice-Président de la Commission impériale,

Signé VAILLANT.

Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, Vice-Président de la Commission impériale,

Signé DE FORCADE.

Le Ministre d'État et des finances,
Vice-Président de la Commission impériale,

Signé E. ROUHER.

N° 6.

ÉNUMÉRATION DES MÉRITES SUR LESQUELS PORTAIT L'EXAMEN DU JURY SPÉCIAL DU NOUVEL ORDRE DE RÉCOMPENSES.

ÉNUMÉRATION DES MÉRITES À RÉCOMPENSER.	COEFFICIENT INDIQUANT la valeur relative des mérites.
I. — Institutions remédiant à l'imprévoyance et au dénûment.	
Caisses de secours, pour les cas de maladie et de blessure, subventionnées par les ouvriers ou par les patrons. — Hôpitaux. — Secours aux femmes en couche. — Soins aux nouveau-nés. — Participation aux assurances sur la vie. — Pensions de retraite. — Pensions aux veuves et aux orphelins. — Sociétés funéraires. — Bains et lavoirs. — Sociétés coopératives de consommation et de crédit. — Installation hygiénique des ateliers, etc.	1
II. — Institutions remédiant au vice.	
Répression de l'ivrognerie. — Sociétés spéciales. — Éloignement et surveillance des cabarets. — Mesures tendant à conjurer le concubinage. — Association créée parmi les ouvriers pour réprimer les habitudes vicieuses. — Suppression des chômages du lundi. — Bons exemples des patrons. — Action personnelle. — Bonne discipline des ateliers (choix des contre-maîtres, sévérité pour l'inconduite, suppression des occasions de désordre). — Transformation morale de certaines individualités particulièrement corrompues. — Primes pour la bonne tenue des habitations.	2
III. — Institutions améliorant l'état intellectuel et moral.	
Soins donnés à l'instruction religieuse et au culte. — Construction de chapelles. — Aumônier attaché à l'établissement. — Création de salles d'asile. — Subventions aux écoles locales. — Cours d'adultes. — Enseignement professionnel. — Ouvroirs pour les filles. — Ateliers d'apprentissage. — Patronage des apprentis. — Bibliothèques. — Salles de lecture. — Cercles. — Divertissements honnêtes fournis aux ouvriers. — Sociétés de musique et de gymnastique.	2

ENUMÉRATION DES MÉRITES À RÉCOMPENSER.	COEFFICIENT INDIQUANT la valeur relative des mérites.
IV. — ORGANISATION DE TRAVAUX ET DE SALAIRES TENDANT À ÉLEVER LA CONDITION DE L'OUVRIER. Travail à la tâche. — Primes, gratifications. — Bonne organisation du travail. — Systèmes d'entreprise des travaux, élevant, en quelque sorte, l'ouvrier à la condition de maître. — Accroissement du salaire avec la durée des services. — Ouvriers admis à participer aux produits ou aux bénéfices. — Conditions de propreté et de décence introduites dans la construction et dans la tenue des ateliers, réagissant sur la condition morale des ouvriers.....	3
V. — SUBVENTIONS TENDANT À RENDRE STABLE LA CONDITION DE L'OUVRIER. Avances d'argent faites aux ouvriers pour leur faciliter l'achat ou la construction d'une habitation, l'acquisition de terres et de bestiaux, ou pour leur permettre de s'exonérer du service militaire. — Logements avec dépendances rurales loués à des conditions avantageuses ou fournis gratuitement ainsi que le chauffage. — Fourneaux économiques. — Denrées alimentaires, telles que blé, pommes de terre, etc. et objets d'habillement vendus à prix réduits. — Assurances contre l'incendie du mobilier des ouvriers aux frais du patron. — Dots aux jeunes ouvrières qui se marient. — Sacrifices faits en vue d'éviter le chômage. — Vêtements spéciaux pour le travail fournis à l'ouvrier.....	3
VI. — HABITUDES D'ÉPARGNE. Caisse d'épargne établie dans l'usine ou dans la localité. — Chiffre élevé des dépôts. — Systèmes divers d'encouragement. — Habitudes d'épargne attestées par des acquisitions foncières ou par des achats de valeurs mobilières..	3
VII. — HARMONIE ENTRE LES PERSONNES COOPÉRANT AUX MÊMES TRAVAUX. Absence de grèves et de débats. — Entente complète. — Travail non interrompu même au milieu des troubles politiques. — Comités institués pour prévenir et trancher toutes les difficultés.....	4
VIII. — PERMANENCE DES BONS RAPPORTS ENTRE LES PERSONNES COOPÉRANT AUX MÊMES TRAVAUX. Attachement traditionnel des ouvriers à l'établissement où ils sont employés. — Générations se succédant de père en fils dans le même établissement. — Rapports personnels des ouvriers et du patron. — Faits particuliers de reconnaissance et d'union.....	4

ÉNUMÉRATION DES MÉRITES À RÉCOMPENSER.	COEFFICIENT INDIQUANT la valeur relative des mérites.
IX. — Alliance des travaux agricoles et manufacturiers. Ouvriers employés dans les manufactures, cultivant les jardins qui leur sont loués ou vendus avec l'habitation, possédant des terres et les exploitant. — Vaste domaine agricole uni à l'établissement industriel et exploité par le patron ou les ouvriers. — Ouvriers agriculteurs exploitant diverses industries manufacturières.....	4
X. — Propriété de l'habitation ou permanence des locations. Construction d'habitations pour les ouvriers. — Système de libération par annuités. — Ouvriers propriétaires de maisons et de terres. — Familles d'ouvriers se perpétuant au même foyer.....	5
XI. — Respect accordé au caractère de la jeune fille. Etablissements n'employant pas de jeunes filles, même au détriment de l'industrie. — Ateliers spéciaux pour celles qui travaillent à l'usine. — Surveillance sévère et bien exercée. — Orphelinat pour recevoir les jeunes filles qui sont sans famille. — Réfectoires particuliers. — Direction exercée par une personne respectable. — Bonnes mœurs conservées. — Absence de naissances illégitimes.....	5
XII. — Respect accordé au caractère de la mère de famille. Activité de la mère de famille concentrée au foyer domestique. — Travail à domicile donné par le patron. — Conditions particulières faites aux mères de famille qui travaillent dans les ateliers. — Possibilité pour elles de vaquer aux soins du ménage.....	5
XIII. — Mérites particuliers. Esprit religieux répandu et enraciné. — Influence pratique et journalière de cet esprit sur la conduite de chacun. — Conditions traditionnelles d'harmonie, de bien-être et de moralité maintenues intactes dans une localité et associées à une prospérité soutenue et progressive. — Sollicitude témoignée par le patron pour la santé de l'ouvrier dans la construction et l'installation des ateliers. — Vastes établissements industriels créés dans des centres ruraux, y apportant l'aisance, sans compromettre les bonnes mœurs. — Avantages marqués dérivant de la grande propriété rurale unie à l'industrie. — Avantages marqués dérivant de la petite propriété rurale unie à l'industrie. — Localité transformée, au point de vue du bien-être et de l'harmonie, par les efforts d'un grand propriétaire ou d'un chef d'industrie. — Grande fécondité des familles et aptitudes particulières pour la colonisation riche.	Dans chaque cas particulier, on a laissé au rapporteur le soin de proposer le coefficient qui convenait à ce genre de mérites.

N° 7.

RAPPORT DE S. EXC. LE MINISTRE D'ÉTAT, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION IMPÉRIALE, LU À LA DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES, LE 1er JUILLET 1867.

Sire,

Au début de cette solennité, le devoir de la Commission instituée sous la présidence d'honneur de Son Altesse le Prince impérial, que nous voyons avec tant de joie auprès de l'Empereur, est de retracer, en traits rapides, les efforts qu'elle a faits pour accomplir la mission qui lui a été confiée par Votre Majesté, de signaler les concours empressés et utiles qui ont facilité la réalisation de son œuvre; enfin, d'indiquer les caractères et les résultats principaux de cette grande exhibition internationale.

Les obstacles que la Commission impériale avait à surmonter étaient considérables. Il fallait transformer le Champ de Mars, y élever toutes ces constructions qui sont l'ornement du Parc, édifier le Palais, vaste monument qui s'étend sur une surface de 15 hectares, puis y installer et y classer les produits exposés; enfin prévoir et satisfaire les besoins créés par cette immense agglomération de choses et de personnes.

Le temps pour parvenir à un tel résultat nous était parcimonieusement mesuré : quelques mois seulement nous étaient accordés, et des intempéries prolongées devaient encore venir en gêner l'emploi.

Les proportions de l'entreprise étaient d'ailleurs bien supérieures à celles des expositions précédentes.

L'énonciation de quelques chiffres suffira pour les déterminer.

La surface occupée par le Palais et ses dépendances était, en 1855, de 15 hectares, de 12 hectares et demi en 1862; elle atteint, en 1867, plus de 40 hectares, dont le Palais couvre plus du tiers.

Le nombre des exposants, dont le chiffre était de 22,000 en 1855, et de 28,000 en 1862, atteint aujourd'hui celui de 60,000.

Le poids des produits exposés ne doit pas être évalué à moins de 28,000 tonnes. La communication établie entre le Palais et les chemins de fer du continent a pu seule fournir le moyen de conduire et d'installer, avec la célérité et le soin nécessaires, cette énorme quantité d'objets, arrivés, pour la plus grande partie, dans les derniers jours du mois de mars.

La force motrice installée pour la mise en mouvement des machines représente plus de 1,000 chevaux-vapeur. Le service hydraulique est établi sur la base d'une distribution d'eau suffisante pour défrayer abondamment les besoins d'une ville de 100,000 âmes.

Malgré les gigantesques travaux qu'expliquent de telles nécessités, l'œuvre s'est trouvée prête au terme fixé. Mais le succès a-t-il couronné l'entreprise? Ces efforts réunis

ont-ils mérité la double et précieuse récompense qu'ils poursuivaient : l'approbation de Votre Majesté, les suffrages de l'opinion publique ?

Si nous ne nous faisons illusion, le jugement est aujourd'hui prononcé. Tout le monde a été frappé de la conception du plan général et des facilités qu'il offre à la comparaison et à l'étude. Chacun approuve cette loi d'unité qui rapproche, au Champ de Mars, les beaux-arts, l'industrie, l'agriculture, l'horticulture, autrefois disséminés dans des locaux distincts, et qui présente dans la même enceinte toutes les manifestations de l'activité humaine.

L'opinion publique reconnaît que l'édifice, un instant critiqué, est parfaitement approprié à sa destination; elle comprend que les conditions nécessaires d'un classement méthodique et clair des nations et de leurs produits ne pouvaient être sacrifiées à la recherche d'un aspect monumental, et que de vastes nefs auraient écrasé les objets exposés, au lieu de les mettre en relief dans leur véritable milieu.

Une nef à hautes dimensions devait être exclusivement réservée aux machines, à ces engins puissants de l'industrie moderne qui exigent une installation proportionnée à leur masse, et un espace dans lequel leur force et leur précision puissent s'exercer sans confusion, sans entraves et sans danger.

Les dimensions hardies de la galerie circulaire, sillonnée par une plate-forme qui isole et protége le public du contact des machines, ont heureusement réalisé ce programme, et démontré tout à la fois la perfection atteinte par nos constructions en fer et le haut mérite de l'ingénieur qui a dirigé ces travaux.

La faveur des visiteurs français et étrangers a également consacré le succès des ateliers du travail manuel, où l'on voit l'habileté de l'ouvrier transformer ingénieusement la matière et lutter avec les machines de perfection et de rapidité; des galeries de l'histoire du travail, riches des trésors empruntés aux collections publiques et particulières; du Parc, avec ses cités ouvrières, ses types de constructions des divers pays, si originaux et si pittoresques; du Jardin réservé, sorte d'oasis improvisée au milieu de terrains arides; des mesures prises pour profiter de l'heureux voisinage de la Seine, qui donne à ces tableaux variés le cadre même du fleuve, animé par les pavillons de sa flottille de plaisance; enfin, de l'Exposition de Billancourt, où l'agriculteur peut voir fonctionner les outils qui l'intéressent et suivre l'expérimentation des divers systèmes d'exploitation.

Il nous est permis, Sire, sans blesser les règles de la modestie, d'énumérer avec quelque complaisance tous ces éléments de succès. Les efforts de la Commission impériale, la haute expérience et le dévouement du Commissaire général, le zèle soutenu de ses collaborateurs n'auraient pas suffi pour surmonter les difficultés de l'entreprise. Nous n'avons à l'œuvre qu'une part secondaire ; l'honneur principal en appartient à d'autres, et nous voulons consigner ici l'expression de notre reconnaissance envers eux. Les commissions étrangères, composées d'hommes éminents de tous les pays, ont eu, dans leurs sections respectives, la latitude la plus entière. C'est donc à elles que revient le mérite de toutes ces installations originales et élégantes qui ont, par leur variété, tant contribué à la beauté de l'ensemble.

Dans la section française, le travail des admissions a été préparé par des comités spéciaux avec zèle et conscience.

L'admission une fois prononcée, il fallait procéder à la réception et à l'installation des produits. Au lieu de centraliser entre ses mains ce travail délicat, la Commission impériale l'a confié à des syndicats de délégués, librement élus ou acceptés par les exposants, et qui se sont acquittés de leurs mandats avec un désintéressement et une impartialité unanimement reconnus.

Mais les véritables créateurs de toutes ces splendeurs qu'admirent les flots pressés de visiteurs, ce sont les héros de cette grande solennité, ces cinquante mille artistes, industriels, fabricants, et leurs millions d'ouvriers, dont les travaux constituent à la fois la richesse des peuples et l'histoire de la civilisation.

Il fallait choisir les plus dignes entre tous ces compétiteurs. La mission était hérissée d'obstacles; elle a été confiée à un jury international, vaste et imposant tribunal, composé de six cents membres choisis parmi les notabilités scientifiques, industrielles, commerciales, artistiques, sociales, de tous les pays. Ce tribunal a fonctionné sans relâche. Il a su s'élever dans ces hautes et sereines régions où toute partialité disparaît, où l'esprit de patriotisme lui-même s'efface avec respect devant un sentiment plus noble encore, celui de la justice. Sous cette généreuse inspiration, les questions les plus controversées de prééminence entre les diverses industries exercées chez des nations rivales ont été abordées et résolues avec une haute sûreté de vues.

Grâce à une activité qui a surmonté toutes les fatigues, les décisions demandées au Jury pour le 1er juillet sont toutes rendues, et le résultat peut en être proclamé aujourd'hui devant Votre Majesté.

Le Jury a attribué aux exposants [1] :

64 grands prix,
883 médailles d'or,
3,653 médailles d'argent,
6,565 médailles de bronze,
5,801 mentions honorables.

Malgré ce grand nombre de récompenses, le Jury a dû borner ses choix et laisser en dehors de toute désignation d'intéressantes exhibitions, des mérites distingués, des efforts industriels dignes des plus sérieux encouragements.

Le Jury du nouvel ordre de récompenses a rempli non moins dignement sa tâche, compliquée d'investigations difficiles, puisqu'il s'agissait pour lui, non d'examiner des produits industriels, mais d'analyser et de comparer des faits sociaux. Il a accordé douze prix, vingt-quatre mentions honorables et quatre citations.

La solennité actuelle trouve son couronnement dans la proclamation de récompenses

[1] Dans les chiffres suivants ne sont pas comprises les récompenses concernant les 8e et 9e groupes (agriculture et horticulture), la classe 52 et la classe 95, qui seront décernées à la clôture de l'Exposition. Les grands prix des Beaux-Arts sont compris dans les 64 grands prix. Les 1er, 2e et 3e prix ont été comptés avec les médailles.

plus hautes encore. Votre Majesté a daigné accorder aux plus éminents des concurrents de cette lutte pacifique son ordre impérial de la Légion d'honneur.

La Commission impériale dépose au pied du Trône ses plus humbles remercîments pour de tels témoignages d'une auguste sympathie.

Permettez-nous, Sire, avant de terminer ce rapport, d'émettre quelques appréciations sur le caractère et les résultats principaux de l'Exposition universelle, sans toutefois prétendre en mesurer toute la portée politique et internationale. Un de ses titres à l'attention des contemporains et de la postérité est certainement son caractère d'universalité. L'Europe n'a pas seule pris part à ce concours; le Nouveau Monde, l'Afrique, l'extrême Orient sont venus ajouter des traits nouveaux à sa physionomie.

Les États-Unis d'Amérique, éloignés, en 1862, des émulations pacifiques par une grande guerre, ont réclamé à l'Exposition de 1867 la place que leur assigne dans le monde leur importance politique et industrielle, et ils ont noblement tenu leur rang.

Les États de l'Amérique centrale et méridionale, qui avaient confié au zèle d'un syndicat leurs intérêts collectifs, ont donné à leur exhibition un éclat exceptionnel.

L'Empire ottoman et les États musulmans de l'ouest et du nord de l'Afrique ne se sont pas bornés à nous envoyer leurs produits ; ils nous ont en quelque sorte initiés à leur civilisation en transplantant au milieu du Champ de Mars leurs monuments, leurs habitations et le spectacle de leur vie domestique. L'honneur de ces innovations revient à l'intervention personnelle des souverains de ces États, qui ont voulu présider par eux-mêmes à l'organisation de leur exposition.

Les pays de l'extrême Orient, qui s'étaient tenus jusqu'ici en dehors de nos exhibitions internationales, ont été amenés par le zèle de nos agents consulaires, de nos négociants, de nos missionnaires, de nos savants, à prendre part à ce concours des peuples. Le génie des inventions a multiplié le temps et comblé les distances. Ces grandes et industrieuses nations qu'on appelle la Perse, la Chine, le Japon et leurs satellites, sont désormais attirées dans l'orbite de notre civilisation, au grand avantage de la prospérité et du progrès universels. Cette réunion dans une même enceinte de tous les peuples n'ayant d'autre ambition que celle du bien, d'autre rivalité que celle du mieux, et étalant à l'envi leurs produits, leurs ressources, leurs inventions, se présente à l'intelligence étonnée et à l'âme émue comme le tableau grandiose des conquêtes successives du travail des siècles et des progrès incessants de la perfectibilité humaine.

L'organisation du dixième groupe et l'institution de récompenses spéciales ont eu pour objet la manifestation solennelle de ces améliorations morales qui sont à la fois le devoir et l'honneur de l'humanité.

Le dixième groupe comprend les objets qui intéressent particulièrement la condition physique, matérielle et morale des populations. Il suit le travailleur dans les diverses phases de son existence : écoles d'enfants, d'adultes, objets à bon marché d'usage domestique, habitations, costumes, produits, instruments et procédés du travail. Ce plan, consciencieusement rempli, met pour la première fois dans une complète lumière ces éléments modestes, mais puissants, de progrès social, à peu près négligés dans le système des expositions précédentes.

La création du nouvel ordre de récompenses a eu pour but de signaler les services rendus par les personnes, les établissements, les contrées qui, par une organisation ou des institutions spéciales, ont posé les bases et assuré le développement de la bonne harmonie entre ceux qui coopèrent aux mêmes travaux.

Cette création a donné lieu à une vaste et minutieuse enquête poursuivie pendant six mois par le jury dans les principaux pays qui ont pris part à ce concours, et sur tous les faits intéressant ce problème dont l'équitable solution importe à la stabilité des sociétés modernes. Notre travail ne sera point stérile. Il aura des imitateurs. Il ouvrira de nouveaux horizons aux explorations des bons esprits et des cœurs généreux. Ce sera l'honneur de l'Exposition universelle de 1867 d'avoir frayé la voie à ces hautes investigations internationales.

Ainsi l'Exposition universelle révèle des procédés industriels nouveaux et des initiatives qui, sans elle, auraient pu rester impuissantes ou ignorées; met en lumière cette loi de la division du travail aussi féconde entre les nations qu'entre les individus; donne une éclatante consécration à ces principes de liberté commerciale hardiment inaugurés en France par Votre Majesté; multiplie entre les peuples les relations économiques, et marque, à une date prochaine, la solution féconde du problème de l'unification des poids, des mesures et des monnaies.

L'Exposition internationale produit des fruits plus précieux encore : elle dissipe des préjugés invétérés, renverse des haines séculaires, et fait naître des sentiments d'estime réciproque. Les peuples, attirés par ce spectacle extraordinaire dans cette capitale splendide, y cherchent vainement les traces des révolutions passées, et y trouvent partout cette grandeur et cette prospérité que produisent la sécurité du présent et la juste confiance dans l'avenir. Les princes et les souverains, attirés par une noble hospitalité, viennent tour à tour échanger dans ce temple de la civilisation ces paroles amies qui ouvrent à toutes les activités humaines de calmes horizons et affermissent la paix du monde.

A tous ces titres, Sire, l'Exposition universelle de 1867 fournira une page brillante à l'histoire du règne de Votre Majesté e des grandeurs du XIXe siècle.

N° 8.

RAPPORT DE S. EXC. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION IMPÉRIALE, LU À LA DISTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE DES RÉCOMPENSES, LE 5 JANVIER 1868.

SIRE,

Dans la séance solennelle de la distribution des récompenses de l'Exposition universelle qui a eu lieu le 1er juillet dernier, Votre Majesté a daigné accorder un certain nombre de promotions et nominations dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur.

Cette distribution n'a pas compris toutes les classes de produits exposés.

L'agriculture et l'horticulture ont donné lieu pendant toute la durée de l'Exposition à une série de concours partiels qui se sont prolongés jusqu'à la fin du mois d'octobre dernier. D'autres exposants, appelés à exécuter devant le public des travaux mécaniques ou manuels, n'ont pu être jugés définitivement qu'à l'époque de la clôture. Ces exposants appartiennent aux catégories suivantes :

GROUPE VIII (classes 74 à 82). — *Produits vivants et spécimens d'établissements de l'agriculture.*

GROUPE IX (classes 83 à 88). — *Produits vivants et spécimens d'établissements de l'horticulture.*

GROUPE VI (classe 52). — *Moteurs, générateurs et appareils mécaniques spécialement affectés aux besoins de l'Exposition.*

GROUPE X (classe 95). — *Instruments et procédés de travail spéciaux aux ouvriers chefs de métiers.*

Les jurys internationaux ont déjà désigné, parmi les exposants de ces divers groupes, ceux qui ont mérité d'obtenir les grands prix, les objets d'art et les médailles accordés par la Commission impériale.

Votre Majesté a bien voulu décider en outre que de nouvelles distinctions honorifiques seraient données à plusieurs des exposants dont le mérite a été constaté dans cet examen complémentaire du Jury international.

L'Empereur a pensé également qu'il ne conviendrait pas de laisser en dehors de ces distinctions d'autres mérites d'un caractère particulier, mais non moins dignes d'être récompensés.

La Commission d'encouragement, instituée par le décret impérial du 27 novembre 1866, pour les études à entreprendre par les ouvriers, contre-maîtres coopérateurs de

l'agriculture et de l'industrie, a signalé à l'attention de Votre Majesté les services rendus et les travaux exécutés par leurs délégués. Des rapports remarquables sur diverses parties de l'Exposition française et étrangère ont été remis par eux à la Commission d'encouragement, qui a reconnu que ces rapports contenaient des éléments précieux pour le progrès de l'industrie et en a ordonné l'impression. Les décorations demandées pour cette nature de services sont comprises dans ce travail complémentaire.

Au moment où la Commission impériale est sur le point de terminer sa tâche laborieuse, elle se félicite de pouvoir une fois de plus exprimer à l'Empereur sa profonde reconnaissance pour les nouveaux témoignages de la haute bienveillance de Votre Majesté.

N° 9.

DISCOURS PRONONCÉS AU BANQUET DES COMMISSAIRES ÉTRANGERS.

(Extrait du *Moniteur* des 27 et 28 octobre 1867.)

Aujourd'hui samedi 26 octobre 1867, a eu lieu, dans les salons de l'hôtel du Louvre, le grand banquet d'adieu offert par les commissaires étrangers à la Commission impériale de l'Exposition universelle.

Cette fête magnifique, qui réunissait plus de trois cents convives, était présidée par lord Granville.

Au dessert, lord Granville s'est levé et a porté le premier toast en ces termes :

«Monsieur le ministre d'État, vice-président de la Commission impériale,

«Messieurs,

«J'ai l'honneur, au nom des commissaires étrangers, de vous porter un toast. Ce serait présomptueux de ma part, ce serait presque un manque d'esprit de vous parler des grandes qualités personnelles de l'Empereur, des qualités élevées et charmantes de l'Impératrice et des dispositions pleines d'espérances du Prince Impérial.

«L'Empereur a voulu cette année renouveler et dépasser les succès de 1855. Il a désiré rendre l'Exposition digne de la France, cette France si bien disposée à offrir une noble hospitalité aux simples ouvriers comme aux grands princes de tous les pays. C'est à l'Empereur que l'Exposition doit son existence; c'est le Prince Impérial qui en est l'auguste président.

«Je vous propose de boire à la santé de la Famille impériale.

«Vive l'Empereur!

«Vive l'Impératrice!

«Vive le Prince Impérial!»

Son Exc. M. Rouher a pris ensuite la parole :

«Messieurs,

«Notre honorable président vient de porter en termes élevés et chaleureux un toast à l'Empereur et à la Famille impériale. Vous avez répondu par les plus sympathiques acclamations.

«Permettez à un ancien serviteur de l'Empire de vous remercier avec effusion de ces ovations légitimes.

«A mon tour, j'ai l'honneur de vous proposer la santé des souverains et des chefs des gouvernements étrangers alliés de la France. Ces deux toasts sont, l'un et l'autre, des vœux d'union et de concorde. Il résument dans leur plus haute philosophie les enseignements de l'Exposition universelle.

«En effet, Messieurs, étudiez cet immense ensemble des chefs-d'œuvre du travail humain, dont les premiers remontent à ces siècles que l'histoire pénètre d'une lumière indécise. Interrogez chez les divers peuples les manifestations de leur industrie et de leur agriculture, constatez tour à tour les lacunes, les défaillances, les temps d'arrêt ou les progrès rapides, les développements de l'art, les découvertes de la science et du génie; point n'est besoin de consulter l'histoire de ces nations et de lui demander les causes de telles oscillations. Les unes sont dues aux anarchies intérieures, ce fléau de tous le plus désolant, ou à de douloureuses guerres internationales qui ont alangui et paralysé la vie; les autres ont pour mobile la sécurité et la quiétude sociales qui ont conservé au labeur de l'homme sa féconde virilité. Sans doute l'espoir d'affranchir l'humanité des calamités de la guerre serait une illusion; la tâche est plus bornée et plus modeste : on ne doit aspirer qu'à l'atténuation du mal. Mais placer sous les yeux du monde le spectacle magnifique et émouvant des grandeurs du travail, n'est-ce pas répandre dans les âmes cette foi vivifiante que la mission supérieure de ceux qui gouvernent est le maintien de la paix entre les nations? (*Vifs applaudissements.*)

«Ces paroles semblent recevoir des événements du jour une contradiction et un démenti. Quelques-uns redoutent qu'une nation voisine assume la lourde responsabilité d'une guerre avec la France. Cette inquiétude est, je crois, sans fondement.

«Le but unique des résolutions impériales est d'arrêter la marche désordonnée de révolutionnaires dangereux, individualités sans mandat, qui osent violer la foi jurée par les pouvoirs réguliers de leur pays. (*Applaudissements prolongés.*) La nation italienne et son souverain savent, grâce à Dieu, que ces anarchistes aveugles menacent autant Florence que Rome, et l'existence de l'Italie monarchique aussi bien que celle des États Pontificaux. J'ai, pour mon compte, confiance dans la sagesse de ce peuple auquel nous avons donné de si nombreux témoignages de sympathie. Il ne se laissera pas traîner à la remorque des passions mauvaises. L'épreuve que nous traversons ne servira qu'à la consolidation de la paix, en comprimant ces violences déréglées et perturbatrices auxquelles on ne saurait sans honte et sans péril abandonner les intérêts de l'Europe et de la civilisation. (*Applaudissements.*)

«Donc, nous tous qui avons participé et concouru à l'Exposition internationale de

1867, soutenons de nos vœux, de nos efforts, de notre loyale influence ces saines doctrines qui ne font de la force des États que l'armure de leur indépendance; favorisons, chacun dans notre sphère, ces grands courants pacifiques qui assurent à l'activité humaine la sécurité, le bien-être et la richesse, et qui font fructifier ces grands principes de bonne harmonie écrits dans le cœur de l'homme par la volonté divine.

«Je bois à la santé des souverains et des chefs de gouvernements étrangers alliés de la France.»

Lord Granville a répondu :

«Monsieur le Ministre d'Etat.

«Messieurs,

«En entendant, au milieu de ce banquet, la musique allemande, si savamment artistique, une scène de Shakespeare m'est revenue à la mémoire. C'est celle où Hamlet, pour se débarrasser d'un courtisan importun, lui présente une flûte et le prie de lui faire rendre les sons mélodieux qu'un maître habile vient d'en tirer.

«Votre belle langue française me représente cette flûte. Elle vient de nous frapper les oreilles avec toute la justesse et toute la grâce qui lui sont propres, alors qu'un Français et surtout un habile orateur en fait usage. Je vous prie donc de ne pas vous arrêter à mes expressions; mais de croire à la sincérité de mes sentiments. Je vais tâcher de vous exposer brièvement et simplement quelques-uns des motifs du toast que j'ai l'honneur de vous porter au nom des commissaires étrangers.

«Les expositions, Messieurs, de même que les jours, se suivent et ne se ressemblent pas.

«Ce serait peut-être de l'érudition puérile de vous dire que ce fut Sully qui le premier en eut l'idée.

«Plus tard, en 1798, la première fois que cette idée fut réalisée, on comptait 110 exposants à l'exposition de Paris, au lieu des 40 à 50,000 qui se sont réunis cette année.

«Je me plais à vous rappeler, Messieurs et Mesdames, que ce fut le prince Albert, dont la mémoire sera toujours vénérée dans son pays d'adoption (*Applaudissements*), qui a réussi avec votre concours à rendre les expositions internationales.

«Oui, Messieurs, nous vous avons demandé des leçons, nous nous sommes efforcés d'en profiter; mais il faut reconnaître que vous nous donnez des exemples de plus en plus difficiles à suivre.

«En 1851, je n'étais pas de ceux qui croyaient assister à l'inauguration de la paix universelle. M. le Ministre d'État a bien dit que les combinaisons terrestres ne sont pas faites pour détruire d'un seul coup les passions humaines. Cependant je suis convaincu qu'en étendant et en développant les rapports industriels de tous les pays, les expositions ont augmenté le nombre des hommes qui apprécient les bienfaits de la paix.

Aussi, Messieurs, c'est un beau spectacle de voir le souverain et le peuple d'un grand

pays qui a tant de droits à se sentir rassasié de la gloire militaire (*Applaudissements*), abandonnant son Champ de Mars aux luttes généreuses et pacifiques qui marquent les progrès de sa civilisation et qui réaliseront le bonheur et le bien-être général. Et si, par malheur, dans le cours de cette exposition pacifique, quelques nuages ont semblé surgir à l'horizon, espérons, comme disent les montagnards du Nord, qu'ils présenteront leur frange argentée au soleil, et que le ciel en deviendra et plus pur et plus serein. (*Applaudissements.*)

«Je me suis déjà permis de dire que l'Empereur a voulu rendre cette Exposition digne de la France et de ses hôtes. Dans ce but, il a nommé une Commission composée d'hommes politiques, de militaires et de représentants des classes scientifique, artistique, productrice et commerçante du pays. Il en a nommé comme présidents successivement deux Princes de la Famille impériale, comme vice-président M. le Ministre d'État, un des hommes de l'Europe qui ont le plus fait pour briser les obstacles s'opposant au commerce international. (*Vive approbation.*)

«C'est à cette Commission impériale que j'ai l'honneur de porter un toast au nom des commissaires étrangers. Nous voulons leur témoigner notre admiration d'avoir organisé l'exposition la plus grande, la plus riche, la mieux ordonnée et la plus instructive qui ait eu lieu jusqu'ici; celle qui de tous les points du globe a amené le concours le plus brillant et le plus universel.

«Nous sommes reconnaissants du spectacle solennel et plein d'intérêt offert par la distribution des prix.

«Nous les remercions surtout de la cordialité avec laquelle ils ont accepté notre invitation de ce soir, et de la courtoisie qu'ils ont mise à ne pas dédaigner, malgré les traditions classiques de la vieille cuisine française, de goûter à quelques-uns des mets moins orthodoxes que nous avons eu la témérité de leur offrir.

«Nous ne considérons pas leur bienveillance comme une politique banale. Nous croyons qu'elle a une portée plus grande : nous nous plaisons à y reconnaître une sympathie vraie et croissante pour le génie industriel de nos patries respectives, et nous en tirons le meilleur augure pour l'avenir.

«Vive la Commission impériale!»

S. Exc. M. de Forcade La Roquette, Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, vice-président de la Commission impériale, s'est ensuite exprimé ainsi :

«Mesdames et Messieurs,

«Je voudrais pouvoir être le fidèle interprète de la Commission impériale en remerciant l'honorable et illustre Président de ce banquet. Les paroles pleines de courtoisie qu'il vient de prononcer, les sentiments qu'il vient d'exprimer, l'appréciation si bienveillante et si sympathique des travaux de la Commission impériale, sont pour elle la meilleure des récompenses de ses efforts; elles ajoutent un souvenir précieux à tous

ceux que l'Exposition universelle de 1867 laissera dans nos esprits et dans nos cœurs. (*Vive approbation.*)

«Mais, si la Commission impériale est heureuse d'avoir pu mériter vos éloges, elle considère comme un devoir de reconnaître de son côté et de dire hautement que sa tâche a été rendue facile par le concours qu'elle a reçu de tous ceux qui ont participé à cette grande œuvre internationale. Le principal honneur, l'honneur d'un succès éclatant, appartient surtout aux représentants des arts et de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, aux exposants qui, à l'étranger comme en France, ont rivalisé d'efforts, d'habileté, quelquefois de génie, dans ce concours universel ouvert aux émulations fécondes qui enfantent les chefs-d'œuvre, créent la richesse et élèvent le niveau de la puissance humaine. (*Acclamations.*)

«A côté des exposants, il est juste de placer les collaborateurs, officiers ou soldats de cette grande armée des travailleurs qui, cette année, a occupé le Champ de Mars et l'aura rempli de ses merveilleux produits comme pour rappeler au monde les bienfaits de la paix, du travail et de la civilisation. (*Applaudissements.*)

«Aussi, Mesdames et Messieurs, au nom de la Commission impériale, je viens acquitter une dette de reconnaissance en vous proposant de boire à la santé des exposants et de réunir dans un même toast commun, dans une même pensée et dans un même souvenir, les exposants de toutes les nations, ceux qui sont les hôtes et ceux qui sont les enfants de la France.

«Je porte un toast aux exposants.»

Ces paroles ont été accueillies par de vifs et sympathiques applaudissements.

Lord Granville a repris la parole :

«Malgré les compliments flatteurs, peu mérités, que M. le Ministre du commerce vient d'avoir la bonté de m'adresser dans son discours si remarquable par son éloquence et sa cordialité à l'égard des étrangers, je suis honteux de recommencer sitôt à abuser de votre indulgence. Heureusement le toast que j'ai l'honneur de vous porter au nom des commissaires étrangers ne demande aucun commentaire prolongé.

«Je viens d'avoir l'honneur de vous dire ce que je pensais de l'Exposition. Tous nous en avons admiré les merveilles. Presque tous nous savons la part qui en revient à M. le Commissaire général (*Applaudissements*) et à MM. les fonctionnaires de la Commission.

«M. Le Play est un ancien collaborateur à moi. J'ai constamment eu l'occasion de remarquer sa capacité, sa fermeté et sa grande expérience. Si vous me demandez quels sont ses talents d'administrateur, je vous dirai : Regardez l'Exposition telle qu'elle est. Si vous me demandez encore quelle est la puissance de sa volonté : il a su inspirer la qualité de l'exactitude, même aux exposants. Nous offrons nos vives félicitations à M. Le Play et à ses dignes associés. A leur triomphe!

«Vivent M. le Commissaire général et MM. les fonctionnaires de la Commission impériale! (*Applaudissements.*)

En réponse à ces félicitations, M. Le Play, conseiller d'État, Commissaire général, a pris la parole et s'est exprimé ainsi :

«Mesdames et Messieurs,

«Nous sommes fort honorés, mes collaborateurs et moi, du témoignage d'estime qui nous est donné; et nous prions l'honorable Président du banquet d'agréer, à ce sujet, nos remercîments sincères.

«Pour acquérir quelques droits à ce témoignage, nous avons obéi, autant que le comporte la fragilité humaine, à l'esprit de concorde.

«Nous nous sommes, en outre, inspirés de cette pensée, que le bien et le beau, lorsqu'ils n'émanent pas directement de la bonté divine, proviennent surtout du bon exemple, et qu'en conséquence la prospérité de chaque exposant est intimement liée à la prospérité de ses émules des autres pays.

«Ces mêmes sentiments d'harmonie et de solidarité se sont manifestés chez nos collègues de toutes les nations, et ils ont contribué pour une part considérable au succès de l'œuvre commune.

«Aussi, Mesdames et Messieurs, ai-je accepté avec empressement la mission de vous proposer le toast suivant :

«A MM. les Commissaires étrangers et à tous leurs habiles collaborateurs!»

Son Exc. le maréchal Vaillant, ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts, vice-président de la Commission impériale, a porté en ces termes la santé de lord Granville :

«Messieurs,

«Je réponds certainement à votre pensée en vous proposant la santé du comte Granville.

«Notre illustre collègue, dont l'Europe entière connaît la grande et utile existence, et qui a présidé avec tant d'éclat, dans son pays, l'Exposition universelle de 1862, était particulièrement désigné au choix de S. M. l'Empereur pour représenter l'Angleterre dans notre commission française; et il a répondu à l'appel de la France avec une courtoisie et un empressement dont le Gouvernement impérial a été à la fois heureux et fier. Je ne crois pas pouvoir être taxé de flatterie en ajoutant que la présence de lord Granville au milieu de nous a été pour ses compatriotes un mobile de plus pour concourir à cette lutte pacifique des arts et de l'industrie, dont nous avons été les organisateurs, et dans laquelle le peuple anglais a acquis, comme toujours, de nouveaux titres à l'estime et à l'admiration de ses rivaux.

«Quelles que soient les hautes dignités qui ont honoré la carrière de notre collègue et récompensé les importants services qu'il a rendus dans les conseils de sa très-gracieuse Souveraine, l'ancien ministre des affaires étrangères, l'ancien président du conseil, le gardien des cinq ports de la Grande-Bretagne voudra bien, je l'espère, se rappeler quelquefois les travaux de notre Commission.

«Pour nous, ministres de l'Empereur et membres de la Commission impériale, nous conserverons le plus agréable et le plus précieux souvenir de cette collaboration si pleine de cordialité; aussi nous remercions MM. les Commissaires étrangers qui, avant de quitter notre pays, ont voulu nous offrir un banquet fraternel, d'avoir choisi pour nous adresser leur bienveillant adieu un organe aussi autorisé et aussi éloquent que le noble lord.

«Aidez-nous donc, Messieurs, à acquitter notre dette de reconnaissance en portant ensemble la santé de notre éminent collègue.

«A LORD GRANVILLE!»

Lord Granville s'est ensuite levé et a porté ainsi la SANTÉ DES DAMES :

«MONSIEUR LE MINISTRE D'ÉTAT,

«MESSIEURS ET MESDAMES,

«Les paroles trop flatteuses de M. le Maréchal et le bon accueil que vous avez bien voulu leur accorder m'ont vivement touché.

«En héritant du nom de mon père, il me semble avoir aussi recueilli l'héritage de cette bienveillance que, dans votre pays, l'on a de tout temps témoignée à ma famille.

«C'est ce sentiment qui m'a fait agréer avec empressement ma nomination comme membre honoraire de la Commission impériale et me rend si agréables vos bontés de ce soir.

«Faible interprète des sentiments de tous les Commissaires étrangers, votre indulgence plaidera ma cause auprès d'eux.

«Permettez-moi de vous porter un dernier toast. Vous le recevrez avec une vraie unanimité internationale.

«Malgré l'esprit inventif de M. Le Play, il n'a pas osé proposer un Jury chargé de donner des prix aux beautés de toutes les nations.

«Il y a eu sans doute prudence de sa part, en les mettant toutes hors de concours; car où aurait-il pu chercher des juges impartiaux? Peut-être aussi a-t-il eu en vue une sage économie; car où aurait-il cherché des médailles assez belles et assez nombreuses?

«Les dames des différentes nations qui ont bien voulu nous honorer de leur présence, ce soir, me semblent offrir la preuve irrécusable qu'une pareille adjudication n'aurait pas été possible.

«Nous les remercions du charme et de l'éclat qu'elles ont apportés à notre réunion. Qu'elles daignent nous pardonner l'ennui que nos longs discours leur ont causé, et nous leur pardonnons les distractions qu'elles nous ont données.»

N° 10.

QUITUS DÉLIVRÉ PAR LA COMMISSION IMPÉRIALE AU DIRECTEUR DES SERVICES DE LA COMPTABILITÉ. — RÈGLEMENT SUR LA COMPTABILITÉ ET ARRÊTÉ ANNEXÉS.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION IMPÉRIALE EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 1869.

Présidence de S. Exc. le maréchal Vaillant, Ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts.

L'ordre du jour appelle l'examen des comptes du directeur des services de la comptabilité.

Le Président donne la parole à M. Devinck, rapporteur du Comité des finances, chargé de faire connaître l'état de la question et de proposer une résolution motivée.

M. Devinck expose que, aux termes de l'article 23, titre V du règlement de comptabilité délibéré par la Commission impériale le 22 juillet 1865 [1], le Comité des finances est chargé de suivre et de vérifier au besoin les opérations relatives à la comptabilité de la Commission impériale, ainsi que la situation de la caisse. Aux termes de l'article 24 du titre VI du même règlement, un compte général des recettes et des dépenses doit être, à la clôture des opérations de l'Exposition universelle, établi par le Receveur des finances, chargé du service de la caisse et de la comptabilité, et soumis à la Commission impériale par le Commissaire général. C'est donc à la Commission impériale qu'il appartient de donner au Directeur des services de la comptabilité le *quitus* attestant la régularité de ses écritures.

La délivrance de ce *quitus* exigeant au préalable un travail considérable de vérification, le Comité des finances a senti, dès l'année dernière, la nécessité de se faire aider dans cette tâche par des collaborateurs dévoués et compétents. Il a demandé, dans sa séance du 5 mars 1868, qu'il fût institué, sous la présidence de M. Devinck, un Sous-comité composé de MM. Klein, Germain Halphen et Flaxland, dont le dévouement et les lumières s'étaient déjà affirmés dans la délicate mission du recouvrement des créances difficiles.

Cette proposition du Comité des finances a été sanctionnée par arrêté de S. Exc. M. le Ministre d'État, vice-président de la Commission impériale, en date du 13 mars 1868 [2].

Le Sous-comité ainsi institué s'est mis aussitôt à l'œuvre. Sa vérification, sévère et laborieuse, n'a pas porté sur moins de 30,000 pièces, où il a apposé son visa, après s'être assuré de leur concordance. Ces pièces se composaient de 4,743 ordonnances et des décomptes, mémoires, certificats de payement à l'appui. Le Comité des finances, qui a constamment suivi ces travaux, sait ce qu'ils ont coûté de temps et d'efforts à leurs auteurs, c'est-à-dire à MM. Klein, G. Halphen et Flaxland, qui en ont supporté tout le poids, le président s'étant borné à leur donner son assistance morale et ses conseils sur les incidents qui pouvaient surgir.

[1] Ce règlement est reproduit ci-après, p. 632. — [2] Cet arrêté est reproduit ci-après, p. 637.

Rapporteur du Sous-comité de vérification, M. Flaxland a rendu compte de ses opérations dans un intéressant rapport qui est déposé sur le bureau.

Le Sous-comité déclare qu'*il a reconnu exacte et régulière la comptabilité de l'Exposition universelle de 1867* et propose, à l'égard des comptes vérifiés, de donner *quitus* au Directeur de la comptabilité, dont il apprécie la gestion avec des éloges bien mérités.

Le Sous-comité établit ainsi qu'il suit la balance financière au 30 juin 1869 :

Les recettes générales de l'Exposition se sont élevées à.....		26,114,662f 09c
Savoir[1] : Subventions.....	12,000,000f 00c	
Entrées.....	10,765,419 50	
Concessions et recettes diverses....	2,273,987 26	
Matériaux de démolition.....	1,075,255 33	
Total égal.....	26,114,662f 09c	

[1] Les chiffres résumés des recettes sont formés par les groupements suivants des chapitres du budget.

Chapitre I.	Subvention de l'État.....	6,000,000f 00c
II.	Subvention de la Ville.....	6,000,000 00
	Total.....	12,000,000 00
III.	Billets d'abonnements.....	935,050f 00c
IV.	Entrées.....	9,830,369 50
	Total.....	10,765,419 50
V.	Restaurants, etc.....	475,327f 37c
VI.	Salons et boutiques.....	40,020 00
VII.	Bureaux de change.....	25,000 00
VIII.	Chaises et fauteuils.....	36,000 00
IX.	Fauteuils roulants.....	5,000 00
X.	Bureaux de tabac.....	70,000 00
XI.	Droit d'affichage.....	75,000 00
XII.	Catalogue.....	323,000 00
XIII.	Médailles commémoratives.....	14,361 60
XIV.	Ateliers photographiques.....	85,000 00
XV.	Fourniture d'eau.....	18,757 30
XVI.	Fourniture de gaz.....	100,454 49
XIX.	Water-closets.....	25,011 05
XX.	Vestiaires.....	35,000 00
XXI.	Concession des établissements de Billancourt.....	70,000 00
XXII.	Intérêts produits par les comptes courants.....	249,808 89
XXIII.	Concerts de l'exposition musicale.....	106,417 40
XXIV.	Recettes diverses.....	519,829 16
	Total.....	2,273,987 26
XVII.	Matériaux de démolition du Palais.....	1,011,779f 82c
XVIII.	Matériaux de démolition du Parc.....	63,475 51
	Total.....	1,075,255 33

Report des recettes.....		26,114,662f 09c
Les dépenses générales ont atteint le chiffre de.....		22,983,817 99
savoir[1] : Établissement de l'Exposition.....	17,499,868f 80c	
Son fonctionnement.....	3,225,816 01	
Récompenses.....	2,258,133 18	
Total égal.	22,983,817f 99c	

Il en résulte un excédant de recettes de..... 3,130,844f 10c
déposé, sauf un encaisse de 19,201f 03c, en compte courant au Trésor.

[1] Les chiffres résumés des dépenses sont formés par les groupements suivants des chapitres du budget.

Chapitre I.	Construction du Palais.....	11,783,024f 93c
II.	Subventions pour installations, etc.....	292,272 20
III et IV.	Plate-forme centrale, etc.....	1,347,557 80
V.	Service des eaux.....	346,134 23
VI.	Service du gaz.....	346,108 60
VII.	Clôture du Parc.....	50,000 00
VIII.	Établissement du Parc.....	2,879,621 52
IX.	Pont reliant la berge au Parc.....	69,278 26
XV.	Beaux-arts.....	92,595 48
XXV.	Remise en état du Champ de Mars.....	293,275 78
	Total.....	17,499,868 80
X.	Subventions pour voyages d'ouvriers étrangers.....	10,233f 25c
XI.	Impressions et publicité.....	215,205 11
XII.	Administration et surveillance.....	919,331 79
XIII.	Matériel et frais de bureaux.....	132,529 78
XIV.	Logement des bureaux et du Jury.....	102,242 91
XVIII.	Gratifications aux agents français.....	555,384 70
XIX.	Frais de représentation.....	174,680 09
XXI.	Intérêts pour avances.....	10,353 92
XXII.	Exposition musicale.....	190,900 52
XXIII.	Dépenses non prévues au budget.....	835,369 57
XXIV.	Entretien du Palais.....	79,584 37
	Total.....	3,225,816 01
XVI.	Expériences agricoles et subventions à la Commission d'encouragement.....	597,410f 27c
XVII	Médailles et récompenses.....	1,082,192 53
XX.	Cérémonie des récompenses.....	578,530 38
	Total.....	2,258,133 18

Dans son appel au public, en avril 1865, la Commission impériale déclarait que de sérieuses garanties étaient données aux intérêts des souscripteurs : «Admis, disait-elle, «pour un simple engagement et un faible dépôt à recueillir un tiers des bénéfices, ils «ne sont exposés qu'à des éventualités de pertes limitées, et dont la réalisation semble «peu probable.»

Les résultats qui précèdent montrent que la Commission impériale a tenu et au delà ses promesses, et que le succès financier a été le complément du succès moral, que personne ne conteste aujourd'hui.

Trois millions de bénéfices, telle serait donc la somme à distribuer entre l'État, la Ville et les souscripteurs, si les procès encore pendants, et contre lesquels doit lutter la Commission, ne lui faisaient une loi d'ajourner cette distribution jusqu'au moment où elle aura obtenu les décisions judiciaires, qu'elle presse de tout son pouvoir.

Le rapport du Sous-comité de vérification a été soumis au Comité des finances dans la séance du 22 juillet 1869, présidée par S. Exc. M. le maréchal Vaillant, ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts, et à laquelle assistait S. Exc. M. Magne, ministre des finances.

Adoptant les conclusions du Sous-comité, le Comité des finances a chargé son rapporteur de les soumettre à la Commission impériale et de lui proposer de donner *quitus* au Directeur des services de la comptabilité.

La Commission impériale, après en avoir délibéré, approuve cette proposition et prend la décision suivante :

Quitus, jusqu'au 30 juin 1869, est donné à M. Tagnard, directeur des services de la comptabilité.

La Commission impériale vote ensuite des remercîments à MM. Klein, Germain Halphen, Flaxland, membres du sous-comité de vérification, pour le soin avec lequel ils se sont acquittés de la mission délicate et laborieuse qu'ils avaient bien voulu accepter.

La Commission, sur la proposition du Président, appuyée par MM. Le Play, Dumas et Bélric, saisit d'ailleurs cette occasion pour remercier hautement M. Devinck du concours actif et particulièrement efficace qu'il a constamment donné à tous les travaux intéressant la gestion financière.

Pour extrait conforme du procès-verbal de la séance du 7 septembre 1869 :
Le secrétaire de la Commission impériale.
Signé E. B. de Chancourtois.

PREMIÈRE ANNEXE.

RÈGLEMENT SUR LA COMPTABILITÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

TITRE PREMIER.

DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

Article premier. — Les recettes et les dépenses de la Commission impériale de l'Exposition universelle de 1867 se composent :

Pour les recettes,

Produit de la subvention de l'État;
Produit de la subvention de la Ville de Paris;
Produit de l'Association de garantie;
Produit des entrées;
Recettes diverses.

Pour les dépenses,

Personnel administratif;
Matériel;
Construction du Palais de l'Exposition;
Dépenses spéciales de l'Exposition (médailles et récompenses, transport des produits des beaux-arts, etc.).

Le budget de ces recettes et de ces dépenses est préparé par le Commissaire général, examiné par le Comité des finances et approuvé par la Commission impériale.

Art. 2. — Toutes les recettes, quelle que soit leur origine, seront versées chaque jour en compte courant au Crédit foncier de France par l'intermédiaire du Receveur des finances chargé du service de la caisse et de celui de la comptabilité, placés sous sa direction et sous sa responsabilité.

Art. 3. — Les dépenses ne devront être autorisées que sur des crédits arrêtés par la Commission impériale, et ne pourront être acquittées que sur des crédits ouverts à chacune d'elles, ni ces crédits être employés à d'autres dépenses.

Le payement des dépenses, sauf celles du personnel et les menues dépenses du service intérieur, sera effectué par le Crédit foncier au moyen de chèques délivrés par le Receveur des finances chargé des services de la caisse et de la comptabilité, et visés par le Conseiller d'État, Commissaire général de l'Exposition universelle.

TITRE II.

DE LA LIQUIDATION DES DÉPENSES.

Art. 4. — Aucune dépense à la charge de la Commission impériale de l'Exposition universelle ne peut être faite que d'après l'autorisation du Président ou d'un membre de la Commission délégué par le Président.

Les services de dépenses s'exécutent sous la direction du Conseiller d'État, Commissaire général.

Les traitements ou indemnités des agents de la Commission impériale sont déterminés par des arrêtés pris par le Président.

Art. 5. — Les marchés, soumissions, traités ou conventions relatifs à l'Exposition universelle seront préparés par les chefs de service et visés par le Receveur des finances chargé des services de la caisse et de la comptabilité. Ces marchés, soumissions, traités ou conventions ne deviendront effectifs qu'après l'approbation du Président ou de son délégué. Ils devront exprimer l'obligation, pour tout entrepreneur ou fournisseur, de produire les titres justificatifs de la créance résultant de l'exécution du service,

dans le mois qui suit l'achèvement des travaux ou fournitures, afin de rapprocher autant que possible de l'époque de l'exécution celle de la liquidation définitive des dépenses.

Art. 6. — Les travaux et fournitures relatifs à l'Exposition universelle seront confiés à des personnes étrangères à la Commission impériale. Les agents placés sous les ordres de la Commission ne pourront avoir aucun intérêt dans les travaux et fournitures.

Art. 7. — Aucune créance à la charge de la Commission impériale ne peut être liquidée que par le Commissaire général ou son délégué.

Art. 8. — Aucun payement ne pouvant être effectué que pour l'acquittement d'un service fait, la constatation des droits des créanciers doit toujours précéder l'émission des ordonnances de payement.

Art. 9. — La constatation des droits résulte des décomptes de liquidation appuyés de pièces justificatives que le Conseiller d'État, Commissaire général, ou son délégué, établit pour chaque espèce de dépense.

Art. 10. — Les titres de chaque liquidation doivent offrir la preuve des droits acquis aux créanciers de la Commission impériale, et être établis conformément aux instructions sur la comptabilité publique.

Art. 11. — La production des pièces de dépense ne s'effectue légalement que par le dépôt dans les bureaux de la Commission impériale ; la date de cette production est constatée au moyen de l'inscription qui en est faite sur un registre tenu à cet effet dans les bureaux du service de la comptabilité.

Art. 12. — Les traitements ou indemnités se liquident par mois et sont payables à terme échu ; chaque mois, quel que soit le nombre de jours dont il se compose, compte pour trente jours; les droits d'un titulaire d'emploi à la jouissance du traitement s'éteignent le lendemain du jour de la cessation du service par suite, soit de décès, soit de révocation, suspension ou abandon de fonctions.

TITRE III.

DE L'ORDONNANCEMENT DES DÉPENSES.

Art. 13. — Aucune dépense ne peut être acquittée si elle n'a été préalablement ordonnancée par le Conseiller d'État, Commissaire général.

Art. 14. — Le Commissaire général fera acquitter les dépenses en délivrant des ordonnances de payement qui seront soldées au moyen de chèques sur la caisse du Crédit foncier, ainsi qu'il est dit à l'article 3 du présent règlement.

Art. 15. — Les ordonnances de payement indiqueront le chapitre du budget qui doit supporter la dépense, et désigneront le titulaire de la créance par son nom, et au besoin par ses prénoms, si sa qualité, qui doit aussi être énoncée, ne suffit pas pour en faire connaître l'individualité.

Art. 16. — Les pièces justificatives des dépenses sont déterminées par nature de service et d'après les bases suivantes, savoir,

Pour les dépenses du personnel : états nominatifs énonçant la position de présence, le service fait, la durée du service, la somme due en vertu de l'arrêté du Président ;

Pour les dépenses du matériel et les dépenses générales de l'Exposition :

1° Soumissions et procès-verbaux d'adjudication, conventions ou marchés, s'il y a lieu, dûment approuvés par le Président ou son délégué;

2° Décompte de livraisons, de règlement et de liquidation, énonçant le service fait et la somme due pour à-compte ou pour solde.

Art. 17. — Toute ordonnance de payement doit indiquer le chapitre du budget et rappeler le crédit ouvert à ce chapitre, ainsi que le nombre et la nature des pièces justificatives qui se trouvent jointes à l'ordonnance.

Art. 18. — Les ordonnances ont pour objet des payements pour dépense intégrale, des payements d'à-compte, pour solde, et des payements d'avance.

Art. 19. — Les ordonnances délivrées pour le payement intégral d'un service fait seront accompagnées de toutes les pièces justificatives qui établissent le droit du créancier.

Art. 20. — Les ordonnances délivrées pour un service en cours d'exécution donneront lieu au payement d'à-compte.

Aucun marché, aucune convention pour travaux et fournitures ne doit stipuler d'à-compte que pour un service fait.

Les à-compte ne devront pas excéder les neuf-dixièmes (9/10) des droits constatés par pièces régulières, présentant le décompte du service fait.

Les ordonnances de payement pour solde devront être, en cas de marché ou de convention, appuyées du procès-verbal de réception définitive des travaux et du décompte général de l'entreprise, et accompagnées de la remise de toutes les pièces du marché ou convention demeurées entre les mains de l'entrepreneur.

Art. 21. — Les ordonnances délivrées pour un service à faire donneront lieu aux payements d'avance.

Des avances pourront être faites, pour frais de déplacement, aux agents de la Commission impériale chargés de missions spéciales, et pour les menues dépenses du service intérieur.

TITRE IV.

DES ÉCRITURES DE LA COMPTABILITÉ.

Art. 22. — Toutes les opérations de recette et de dépense sont centralisées par le Receveur des finances chargé des services de la caisse et de la comptabilité.

Afin d'assurer le contrôle de ces opérations, les écritures sont tenues en partie double.

Elles comportent un journal général, un grand-livre et des livres auxiliaires.

Le grand-livre ne présente que des comptes généraux et des résultats sommaires. Les développements sont consignés sur les livres auxiliaires, dont le nombre et la forme sont déterminés par la nature des services.

Une balance générale des comptes du grand-livre et des livres auxiliaires est établie à la fin de chaque mois et remise au Président de la Commission impériale et au Commissaire général.

Il est dressé par l'Économe de la Commission impériale, conformément au modèle

ci-annexé, un inventaire général et détaillé de tous les meubles et objets mobiliers acquis pour le compte de la Commission. Il ne sera porté sur cet inventaire que les objets d'une valeur supérieure à 1 franc et susceptibles d'être représentés à la fin de l'Exposition. L'Économe devra indiquer sur les mémoires des fournisseurs un certificat de prise en charge, ainsi que le numéro de l'inventaire sous lequel les objets y seront inscrits. Ce document sera rédigé en double expédition, dont l'une sera déposée dans les bureaux du service de la comptabilité.

Tous les objets composant le matériel et le mobilier de l'Exposition universelle appartiennent en toute propriété à la Commission impériale, comme représentant l'État, la Ville de Paris, et la Société de garantie. La Commission impériale pourra en disposer comme elle l'entendra, soit pendant la durée de l'Exposition, soit après sa clôture, et le produit en sera porté en recette à un titre spécial du budget des recettes et du compte général des opérations de l'Exposition dont il est parlé ci-après.

TITRE V.

DU CONTRÔLE DES ÉCRITURES.

Art. 23. — Le Comité des finances est chargé de suivre et de vérifier au besoin les opérations relatives à la comptabilité de la Commission impériale, ainsi que la situation de la caisse.

A cet effet, une balance générale des comptes sera remise à son Président à la fin de chaque mois.

TITRE VI.

DU COMPTE GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

Art. 24. — A la clôture des opérations de l'Exposition universelle, un compte général des recettes et des dépenses sera établi par le Receveur des finances chargé du service de la caisse et de la comptabilité, et soumis par le Conseiller d'État, Commissaire général, à l'approbation de la Commission impériale.

Fait et délibéré par la Commission impériale, le 22 juillet 1865.

Le Maréchal de France,
Ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts,
Vice-Président de la Commission impériale,
Signé : Vaillant.

Le Conseiller d'État, Commissaire général,
Signé : F. Le Play.

Le Secrétaire adjoint de la Commission impériale,
Signé : E. Cumenge.

DEUXIÈME ANNEXE.

ARRÊTÉ INSTITUANT UNE COMMISSION À L'EFFET DE VÉRIFIER LA COMPTABILITÉ DE LA COMMISSION IMPÉRIALE.

Le Ministre d'État, Vice-Président de la Commission impériale,
Vu la décision du Comité des finances, en date du 5 mars 1868;
Sur le rapport de M. le Commissaire général,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Une Commission spéciale est instituée à l'effet de vérifier la comptabilité de la Commission impériale. Elle prendra le titre de Sous-comité de vérification.

ART. 2. — Sont nommés Membres de ce Sous-comité :

MM. DEVINCK, membre de la Commission impériale, *Président;*
KLEIN, ancien juge au Tribunal de commerce, souscripteur du capital de garantie;
Germain HALPHEN, ancien juge au Tribunal de commerce;
Édouard FLAXLAND, négociant, souscripteur du capital de garantie.

ART. 3. — Le Sénateur, Commissaire général, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 mars 1868.

Le Ministre d'État,
Vice-Président de la Commission impériale,

Signé : E. ROUHER.

N° 11.

BALANCE GÉNÉRALE DES RECETTES ET DES DÉPENSES À LA CLÔTURE DES OPÉRATIONS LE 4 FÉVRIER 1872.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES CHAPITRES DU BUDGET.	RECETTES[a].	OBSERVATIONS.
	fr. c.	
I. Subvention de l'État	6,000,000 00	[a] Les différences existant entre cet état de recettes et celui du tableau 63 (ci-dessus, p. 559) portent sur les chapitres IX, XV, XVI, XXII et XXIV, qui n'avaient pu être clos le 30 juin 1869.
II. Subvention de la ville de Paris	6,000,000 00	
III. Entrées par abonnement	935,050 00	
IV. Entrées par tourniquets	9,830,369 50	
V. Restaurateurs et limonadiers	475,327 37	
VI. Salons et boutiques	40,020 00	Voir les chiffres des recettes effectuées après le 30 juin 1869 au tableau de la *Balance générale des opérations financières* (Doc. n° 12, ci-après, p. 660, 661.)
VII. Bureaux de change	25,000 00	
VIII. Chaises	36,000 00	
IX. Fauteuils roulants	10,000 00	
X. Bureaux de tabac	70,000 00	
XI. Affichage	75,000 00	Voir au même tableau : la mention du versement opéré par les souscripteurs du capital de garantie. Le produit de ce versement de 2 p. o/o, bien que compris dans les opérations de finance, a dû rester en dehors du cadre budgétaire. Après être demeuré en dépôt, il a été remboursé avec les intérêts, et les parts de remboursement non réclamées à la clôture des opérations, soit 2,719 fr. 45 c., entrent seules ici pour ordre dans le total des recettes diverses.
XII. Catalogue	323,000 00	
XIII. Médailles commémoratives	14,361 60	
XIV. Photographes	85,000 00	
XV. Concessions d'eau	18,757 30	
XVI. Concessions de gaz	108,322 07	
XVII. Matériaux de démolition du Palais	1,011,779 82	
XVIII. Matériaux de démolition du Parc	63,475 51	
XIX. Water-closets	25,011 05	
XX. Vestiaires	35,000 00	
XXI. Concessions à Billancourt	70,000 00	
XXII. Intérêts produits par les comptes courants	364,811 32	
XXIII. Concerts de musique	106,417 40	
XXIV. Recettes diverses	534,102 26	Déduction faite de ces 2,719 fr. 45 c. le total général des recettes est :
TOTAL	26,256,805 20	26,254,085f 75c

Tableau arrêté dans la délibération complémentaire du Comité des finances en date du 4 février 1872, conformément à la délibération de la Commission impériale en date du 7 septembre 1869, et à la délibération finale de la haute Commission en date du 4 août 1871. (Voir Documents n°s 10 et 12.)

N° 11. (Suite.)

BALANCE GÉNÉRALE DES RECETTES ET DES DÉPENSES À LA CLÔTURE DES OPÉRATIONS LE 4 FÉVRIER 1872.

DÉPENSES.

DÉSIGNATION DES CHAPITRES DU BUDGET.	DÉPENSES [b].		OBSERVATIONS.
	fr.	c.	
I. Construction du Palais	11,783,024	93	[b] Les différences existant entre cet état de dépenses et celui du tableau 63 (ci-dessus, p. 560) portent sur les chapitres XI, XII, XIII, XVII, XVIII, XXIII, XXV et XXVI, qui n'avaient pu être clos le 30 juin 1869.
II. Subventions pour installations intérieures	292,272	20	
III-IV. Installation des machines	1,347,557	80	
V. Service des eaux	346,134	23	
VI. Service du gaz	346,108	60	
VII. Clôture du Parc	50,000	00	
VIII. Établissement du Parc	2,879,621	52	Voir les chiffres des dépenses liquidées après le 30 juin 1869, au tableau de la *Balance générale des opérations financières* (Doc. n° 12 ci-après, p. 660, 661).
IX. Pont sur le quai d'Orsay	69,278	26	
X. Subventions pour voyages d'ouvriers	10,233	25	
XI. Impressions et publicité	272,327	43	
XII. Administration et surveillance	957,431	04	
XIII. Matériel et frais de bureaux	139,316	65	Voir au même tableau : la mention du remboursement des 2 p. 0/0 du capital de garantie qui ont été versés, mais dont le reliquat, 2,719 fr. 45 c., a dû seul être ici porté en compte [c].
XIV. Bâtiment des bureaux au Champ de Mars	102,242	91	
XV. Frais spéciaux à l'exposition des beaux-arts	92,595	48	
XVI. Expériences, Commission d'encouragement	597,410	27	
XVII. Médailles et récompenses	1,089,443	88	
XVIII. Gratifications	615,204	20	
XIX. Frais de représentation	174,680	09	Voir aussi au même tableau la répartition des dividendes, et enfin la destination des sommes non réclamées qui sont mises à la disposition du Ministre du commerce, avec la somme de 47,283 francs, reliquat de la somme réservée pour les dépenses imprévues de la liquidation.
XX. Cérémonie des récompenses	578,530	38	
XXI. Intérêts payés pour avances du Crédit foncier	10,353	92	
XXII. Exposition musicale	190,900	52	
XXIII. Dépenses non prévues	1,099,087	31	
XXIV. Entretien du Palais	79,584	37	
XXV. Remise en état du Champ de Mars	320,182	96	
XXVI. Bénéfice net constituant les dividendes	2,766,000	00	
Fonds de réserve pour cas imprévus ou pour une œuvre de bien public	47,283	00	Déduction faite des 2,719 fr. 45 c. mentionnés ci-dessus le total des dépenses est :
TOTAL	26,256,805	20	26,254,085f 75c

Tableau arrêté dans la délibération complémentaire du Comité des finances en date du 4 février 1872, conformément à la délibération de la Commission impériale en date du 7 septembre 1869 et à la délibération finale de la haute Commission en date du 4 aout 1871. (Voir Documents n°s 10 et 12.)

N° 12.

DÉCRETS CONCERNANT LA CONSTITUTION ET LA DISSOLUTION DE LA COMMISSION IMPÉRIALE ET PIÈCES ANNEXÉES.

DÉCRET INSTITUANT LA COMMISSION IMPÉRIALE ET NOMMANT TRENTE-HUIT MEMBRES.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS, A tous présents et à venir, SALUT :

Sur la proposition de notre Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics;

Vu notre décret en date du 22 juin 1863, portant qu'il sera ouvert à Paris, le 1er mai 1867 [1], une Exposition universelle des produits agricoles et industriels;

Vu notre décret en date de ce jour, portant qu'une Exposition universelle des beaux-arts s'ouvrira à Paris le 1er mai 1867 [1], en même temps que l'Exposition agricole et industrielle,

AVONS DÉCRÉTÉ et DÉCRÉTONS ce qui suit :

ARTICLE 1er. — L'Exposition universelle des produits de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts est placée sous la direction et la surveillance d'une Commission qui sera présidée par notre bien-aimé cousin le PRINCE NAPOLÉON.

ART. 2. — Sont nommés membres de cette Commission :

Son Exc. le MINISTRE D'ÉTAT.
Son Exc. le MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.
Son Exc. le MINISTRE DE NOTRE MAISON ET DES BEAUX-ARTS.

M. BARBIER, conseiller d'État, directeur général des douanes et des contributions indirectes.
Son Exc. M. BAROCHE, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.
MM. ÉLIE DE BEAUMONT, sénateur, membre de l'Institut.
BOITELLE, préfet de police.
MICHEL CHEVALIER, sénateur, membre de l'Institut.
R. COBDEN, membre de la Chambre des Communes d'Angleterre.
Son Exc. Lord COWLEY, ambassadeur de Sa Majesté Britannique à Paris.
MM. DEMIÈRE, ancien président du tribunal de commerce, secrétaire de la chambre de commerce, membre du conseil municipal de Paris.
DENION DU PIN, administrateur des messageries impériales.
DEVINCK, ancien député, ancien président du tribunal de commerce, membre du conseil municipal de Paris.

[1] Date avancée au 1er avril 1867. (Voir Doc. n° 1, p. 567.)

MM. Jean Dollfus, manufacturier.
Arlès Dufour, membre de la chambre de commerce de Lyon.
Dumas, sénateur, président du conseil municipal de Paris.
Dupuy de Lôme, conseiller d'État, directeur des constructions navales.
Favé, colonel d'artillerie, aide de camp de l'Empereur.
Le général Fleury, aide de camp de l'Empereur, directeur général des haras.
Son Exc. M. Fould, ministre des finances.
MM. Frémy, gouverneur du Crédit foncier.
Garnier, négociant en métaux, membre du conseil municipal de Paris.
Gervais (de Caen), directeur de l'école supérieure du commerce.
Gouin, membre de la chambre de commerce, constructeur de machines, membre du conseil municipal de Paris.
Son Exc. Lord Granville, président du conseil de la Reine d'Angleterre.
Le baron Haussmann, sénateur, préfet de la Seine.
MM. Herbet, conseiller d'État, directeur des consulats et des affaires commerciales.
Ingres, membre de l'Institut.
Le contre-amiral baron de La Roncière Le Noury, directeur au ministère de la marine.
Le marquis de Lavalette, sénateur.
MM. Lebaudy, raffineur, membre du conseil municipal de Paris.
Lefuel, membre de l'Institut.
Le Play, conseiller d'État.
Son Exc. le duc de Morny, président du Corps législatif.
Son Exc. M. Magne, membre du Conseil privé.
MM. Onfroy, ancien manufacturier, membre du conseil municipal de Paris.
Ozenne, conseiller d'État, directeur du commerce extérieur.
Le Président de la chambre de commerce de Paris.
Le Président du tribunal de commerce de Paris.
MM. Schneider, vice-président du Corps législatif.
Thouvenel, sénateur.

La Commission sera ultérieurement portée au nombre de soixante membres, outre son Président, le Ministre d'État, le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et le Ministre de notre Maison et des beaux-arts.

Art. 3. — En cas d'absence de S. A. I. Mgr le Prince Napoléon, la Commission sera présidée par le Ministre d'État ou par l'un des deux Ministres de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et de notre Maison et des beaux-arts.

Art. 4. — M. Le Play est nommé commissaire général.

Art. 5. — M. de Chancourtois, ingénieur en chef des mines, est nommé secrétaire.

Art. 6. — Notre Ministre d'État, notre Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et le Ministre de notre Maison et des beaux-arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 1er février 1865.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Signé Armand Béhic.

RAPPORT À L'EMPEREUR, JOINT AU DÉCRET PRÉCÉDENT.

Sire,

Conformément aux ordres de Votre Majesté, j'ai eu l'honneur de prévenir S. A. I. Mgr le Prince Napoléon que le moment était venu de prendre la présidence d'une Commission qui sera chargée de mettre à exécution le décret du 22 juin 1863, instituant pour 1867 une Exposition universelle. J'ai prié Son Altesse Impériale de vouloir bien me communiquer les vues générales que pouvait lui suggérer l'expérience acquise en 1855 et en 1862, puis de faire discuter par une réunion d'hommes compétents les premières questions qu'une telle entreprise soulève. Je viens soumettre à Votre Majesté les conclusions qui se déduisent de ces études préparatoires.

Le point de départ devant se trouver dans une bonne organisation financière, je me suis reporté aux résultats constatés à cet égard, pour les deux expositions de Londres et pour celle de Paris.

A Londres, en 1851, comme en 1862, l'initiative est venue d'une compagnie qui a constitué un capital de garantie, à l'aide duquel on a obtenu de la banque d'Angleterre, à un taux modique d'intérêt, tous les fonds nécessaires.

La compagnie de 1851 a fait une construction temporaire offrant une surface couverte de plancher (rez-de-chaussée et premier étage) de 95,000 mètres carrés. Elle a obtenu une recette de 12,700,000 francs et réalisé un bénéfice de 5,300,000 francs.

La compagnie de 1862 a fait une construction de 121,000 mètres carrés (rez-de-chaussée et premier étage), dont une partie devait être permanente. La recette qu'elle a obtenue, complétée par une allocation de 275,000 francs fournie par l'entrepreneur, a strictement suffi à couvrir une dépense totale de 11,500,000 francs.

A Paris, en 1855, l'État, en se chargeant de l'entreprise, a dû faire 80,000 mètres carrés (rez-de-chaussée et premier étage) de constructions temporaires pour compléter les 56,000 mètres carrés (rez-de-chaussée et premier étage) du palais permanent bâti par une compagnie. Il a obtenu une recette de 3,200,000 francs et subi une perte de 8,100,000 francs. Il a dû ultérieurement consacrer au rachat du palais une somme de 11 millions de francs. La dépense totale, montant à 22 millions de francs, est couverte en partie par la possession du Palais de l'Industrie.

En présence de ces faits, je me suis d'abord demandé s'il y a lieu d'adopter, pour la

future exposition, le régime des compagnies, qui a déjà permis, en Angleterre, de faire deux expositions avec profit ou sans perte; mais j'ai été bientôt amené, par les motifs énoncés ci-après, à conclure négativement.

En Angleterre, le public paye volontiers des prix élevés pour se procurer des moyens d'instruction ou pour visiter des établissements consacrés à l'art et à la science. Ainsi à Londres, en 1862, on a obtenu de six millions de visiteurs une recette de 10,200,000 francs, produits à peu près également d'un côté par le tarif minimum d'entrée de 1 fr. 25, de l'autre, par des abonnements et par des tarifs d'entrée variant de 3 fr. 10 à 25 francs. En France, jusqu'à ces derniers temps, le public était peu enclin à supporter ce genre de charges. Ainsi, à Paris, en 1855, 4,600,000 visiteurs ont seulement payé 3,200,000 francs; les entrées à 20 centimes et à 1 franc ont produit 2,600,000 francs, tandis que les abonnements et les entrées à 2 francs et à 5 francs n'ont donné que 600,000 francs. Assurément, on peut attendre de meilleurs résultats en 1867 : la paix sera plus féconde que la guerre, qui régnait en 1855 ; on ne retombera pas dans les erreurs d'un tarif défectueux; enfin on pourra mieux compter sur la faveur du public, si une administration habile inaugure ponctuellement au jour convenu le palais de l'Exposition; si elle résout le problème d'y classer dans un ordre utile et attrayant tous les produits de l'art et de l'industrie; si surtout elle y représente le travail de toutes les contrées du globe plus complétement qu'on ne l'a fait aux solennités précédentes. Cependant il semble prudent de prévoir que, même dans ces conditions, on n'arrivera pas à Paris, en 1867, aux recettes réalisées à Londres en 1851 et en 1862.

Le succès financier de 1851 a été obtenu dans des circonstances qui, évidemment, ne se reproduiront plus. On a pu alors satisfaire, avec une construction de 95,000 mètres carrés (rez-de-chaussée et premier étage), aux demandes des exposants, tandis qu'en 1862 une surface de 121,000 mètres carrés (rez-de-chaussée et premier étage) a été insuffisante, au point que les exposants français ont à peine reçu la moitié de l'espace qui leur était nécessaire. Les exigences des exposants de toutes les nations ont donc augmenté en même temps que la curiosité du public restait stationnaire. Ces deux tendances donnent lieu de prévoir un déficit considérable dans toutes les futures expositions et il semble que le moyen de l'atténuer, en 1867, consistera surtout à développer les branches d'exposition qui augmenteront la recette dans une proportion plus forte que la dépense. Pour atteindre ce but, il y aura lieu vraisemblablement de porter la surface couverte à 140,000 mètres carrés (rez-de-chaussée).

A Londres, la recette principale produite par les entrées a été complétée par divers prélèvements faits au profit de la compagnie sur les entrepreneurs des restaurants, des catalogues et de sept autres services de moindre importance. En 1862, par exemple, ces recettes accessoires se sont élevées à 1 million. Je ne pense pas qu'en 1867, plus qu'en 1855, il convienne de recourir à ces moyens financiers : ceux-ci ne rentrent guère dans nos traditions. En organisant des monopoles, ils créent de mauvais services; ils mécontentent par conséquent le public et nuisent à la principale recette. Ces sortes d'impôts pèsent d'ailleurs en partie sur les exposants ou sur leurs représentants habi-

tuels; et il semble peu judicieux de grever ainsi beaucoup de personnes qu'il importe d'attirer à ces grands concours, et qui s'imposent, souvent par un pur sentiment de patriotisme, les charges considérables qui en résultent.

A Londres, aux deux expositions précédentes, on n'a décerné aux exposants que des récompenses sans valeur intrinsèque. En France, depuis l'origine des expositions on a toujours joint aux médailles de bronze des médailles d'or et d'argent. Je pense qu'il y a lieu de persévérer dans cette coutume; j'aperçois même qu'il convient d'augmenter la somme consacrée aux récompenses données sous d'autres formes.

En me fondant sur ces considérations, je prévois que l'Exposition de 1867 pourra exiger une dépense de 18 millions. J'ajoute que les éventualités défavorables qui peuvent survenir dans ces sortes d'entreprises ne semblent pas pouvoir porter cette dépense au delà de 20 millions. Quant aux recettes, elles s'élèveront vraisemblablement de 7 à 9 millions. J'en conclus que l'entreprise pourra donner un déficit de 12 millions.

Ces évaluations ne sauraient varier sensiblement selon qu'on les applique à une entreprise toute privée ou à une exposition faite avec l'attache et sous la haute direction du Gouvernement. Aucune compagnie, n'ayant d'autre mobile que la spéculation, ne se proposerait donc pour entreprendre l'Exposition universelle de 1867, à moins d'être garantie contre des pertes inévitables par une subvention directe ou indirecte au moins égale au déficit prévu. Ainsi, au point de vue financier, l'État n'aurait rien à gagner à se dessaisir de toute influence dans la préparation et dans la conduite de l'opération. Peut-être pourrait-on dire que le caractère d'intérêt public qui motive la participation du Trésor public aux dépenses que cette opération entraîne ne permet pas au Gouvernement de s'en désintéresser; et d'ailleurs il est permis de douter que cet abandon profitât à l'éclat, à l'utilité et au succès de l'Exposition.

D'un autre côté, il n'y a rien d'exagéré à admettre qu'en suivant le système d'administration adopté par la France en 1862, c'est-à-dire en maintenant fermement l'unité d'action et l'énergie des contrôles, on pourra, cette fois encore, réaliser de notables améliorations sur les prévisions du budget.

L'utilité des expositions a été clairement démontrée par les considérations développées dans le rapport que mon prédécesseur a eu l'honneur de soumettre à l'Empereur à l'appui du décret du 22 juin 1863. En me référant à ces considérations, je trouve que l'État et la Ville de Paris ont un intérêt suffisant à la réalisation de la pensée de Votre Majesté pour justifier leur participation à la dépense au moyen d'une subvention.

Cette subvention, limitée à 12 millions de francs, serait répartie par portions égales entre le Trésor et la Ville, qui, au moyen de cette allocation, seraient dégagés de toute responsabilité si l'entreprise venait à entraîner des mécomptes. M. le préfet de la Seine, que j'ai consulté sur ce point, n'hésite pas à penser que le conseil municipal de Paris, qu'on trouve toujours disposé aux choses utiles et généreuses, ne déclinerait pas cette participation.

Quant au surplus des frais, évalués à 6 ou 8 millions, ils seraient couverts par les recettes provenant des droits d'entrée, et, en cas d'insuffisance, par la garantie d'une Société qui serait formée à cet effet sous les auspices de la Commission impériale.

Dans le cas où le montant des recettes réalisées, comparé avec le surplus des dépenses faites au delà des 12 millions de subvention accordée par l'État et par la Ville, laisserait une plus-value, ce bénéfice, dû à la faveur du public et à la bonne administration de l'affaire, serait attribué par parts égales à l'État, à la Ville de Paris et à la Société de garantie.

Par ce procédé, Sire, l'industrie et le commerce, qui sont appelés à contribuer à l'éclat de cette solennité et à en recueillir les avantages, se trouveraient en même temps mêlés et intéressés, dans la seule mesure que comportent encore les habitudes de notre pays, à son organisation et aux chances heureuses ou adverses qu'elle peut offrir au point de vue financier.

Ce serait à la fois un premier pas fait dans la voie de l'initiative parcourue par nos voisins avec tant de fermeté et de succès, et un hommage rendu à l'esprit d'association.

La conséquence naturelle de cette organisation serait de donner à la Société de garantie, dans la gestion et la surveillance de l'opération, une part proportionnée à son intérêt.

La Commission impériale pourrait donc se composer, outre son Président et les ministres que leurs attributions appellent à siéger, de quarante et une personnes choisies par l'Empereur parmi les notabilités compétentes de l'État et de la ville de Paris, et de dix-neuf personnes qui seraient ultérieurement désignées par la Société de garantie, par la voie de l'élection et suivant le mode qui aura été reconnu le plus praticable.

On augmentera les chances de succès des futures expositions en adjoignant, chaque fois, au pouvoir dirigeant, des personnes possédant la tradition des expositions faites antérieurement en d'autres pays. L'Angleterre étant la seule nation étrangère qui, jusqu'à présent, ait abordé ces sortes d'entreprises, je propose à Votre Majesté de comprendre trois Anglais dans le personnel de la Commission impériale.

Si Votre Majesté approuve les conclusions de ce rapport, je La prie de vouloir bien signer le décret ci-annexé.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Signé Armand Béhic.

DÉCRET NOMMANT TROIS MEMBRES DE LA COMMISSION IMPÉRIALE.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS,

A tous présents et à venir, SALUT :

Vu notre décret en date du 1er février 1865, portant que l'Exposition universelle des produits de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts, qui s'ouvrira à Paris en 1867, sera placée sous la direction et la surveillance d'une Commission qui sera présidée par notre bien-aimé cousin le PRINCE NAPOLÉON;

Considérant que la Commission impériale instituée par le décret précité doit se composer, outre son président et les Ministres que leurs attributions appellent à y siéger, de quarante et un membres choisis par l'Empereur, et qu'il reste trois nominations à faire;

Sur la proposition de notre Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et du Ministre de notre Maison et des beaux-arts,

AVONS DÉCRÉTÉ et DÉCRÉTONS ce qui suit :

ARTICLE 1er. — Sont nommés membres de la Commission chargée de la direction et de la surveillance de l'Exposition universelle de 1867, savoir :

Le SURINTENDANT DES BEAUX-ARTS,

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS,

Le DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DES BEAUX-ARTS.

ART. 2. Notre Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics et le Ministre de notre Maison et des beaux-arts, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 4 mars 1865.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Maréchal de France,
Ministre de la Maison de l'Empereur
et des beaux-arts,

Signé VAILLANT.

Le Ministre de l'agriculture,
du commerce et des travaux publics,

Signé ARMAND BÉHIC.

DÉCRET NOMMANT DIX-NEUF MEMBRES DE LA COMMISSION IMPÉRIALE DÉSIGNÉS PAR ÉLECTION.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS,

A tous présents et à venir, SALUT :

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'État au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Vu notre décret du 22 juin 1863, portant qu'il sera ouvert à Paris, le 1er mai 1867, une Exposition universelle des produits agricoles et industriels;

Vu le rapport de notre Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et du Ministre de notre Maison et des beaux-arts, concernant la nomination des dix-neuf membres destinés à compléter la Commission impériale, conformément aux dispositions des articles 6 et 7 du règlement de l'association de garantie de l'Exposition universelle de 1867 [1],

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. — Sont nommés membres de la Commission impériale :

MM.

Le duc d'Albuféra, vice-président de la compagnie du canal de Suez;

Brosset (aîné), fabricant d'étoffes de soie, président de la chambre de commerce de Lyon;

Chevandier de Valdrôme, propriétaire sylviculteur;

Adolphe Dailly, agriculteur;

Desfossé, fabricant de papiers peints, membre du conseil municipal de Paris;

Aimé Gros, fabricant de tissus à Wesserling (Haut-Rhin);

Guibal, fabricant de caoutchouc, juge au tribunal de commerce de la Seine;

Georges Halphen, négociant à Paris;

Kuhlmann, fabricant de produits chimiques, président de la chambre de commerce de Lille;

Alfred Leroux, vice-président du Corps législatif, président de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest;

Maës, fabricant de cristaux, membre de la chambre de commerce de Paris;

Alfred Mame, imprimeur-éditeur, vice-président de la chambre de commerce de Tours;

Pastré, armateur, président de la chambre de commerce de Marseille;

Perdonnet, directeur de l'École impériale centrale des arts et manufactures;

Émile Pereire, président de la compagnie des chemins de fer du Midi;

Natalis Rondot, délégué de la chambre de commerce de Lyon;

Le baron James de Rothschild, président de la compagnie des chemins de fer du Nord;

Octave Sallandrouze de Lamornaix, fabricant de tapisseries, maire d'Aubusson;

Paulin Talabot, directeur général du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

[1] L'élection des nouveaux membres avait eu lieu dans la séance du 9 juin 1865.

Art. 2. — Notre Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et le Ministre de notre Maison et des beaux-arts, sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 1er juillet 1865.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Maréchal de France, Ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts,

Signé Vaillant.

Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Signé Armand Béhic.

DÉCRETS NOMMANT QUATRE MEMBRES DE LA COMMISSION IMPÉRIALE POUR POURVOIR À QUATRE VACANCES SUCCESSIVES.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Sur la proposition de notre Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics;

Vu notre décret du 1er février 1865.

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. — Son Exc. M. le comte Walewski, président du Corps législatif, est nommé membre de la Commission impériale chargée de la direction de l'Exposition universelle de 1867.

Art. 2. — Notre Ministre secrétaire d'État au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 6 janvier 1866.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Signé Armand Béhic.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Sur la proposition de notre Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics;

Vu notre décret du 1er février 1865,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. — M. le duc de Mouchy est nommé membre de la Commission impériale chargée de la direction de l'Exposition universelle de 1867.

Art. 2. — Notre Ministre secrétaire d'État au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 6 janvier 1866.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Signé Armand Béhic.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Sur la proposition de notre Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics;

Vu notre décret du 1er février 1865,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. — M. le Préfet de police est nommé membre de la Commission impériale chargée de la direction de l'Exposition universelle de 1867.

Art. 2. — Notre Ministre secrétaire d'État au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 19 décembre 1866.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Signé Armand Béhic.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français;

A tous présents et à venir, salut :

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'État au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics;

Vu notre décret du 1er février 1865,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. — M. Béhic, ancien ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, est nommé membre de la Commission impériale chargée de la direction de l'Exposition universelle de 1867.

Art. 2. — Notre Ministre secrétaire d'État au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 9 février 1867.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Signé de Forcade.

DÉCRET NOMMANT LE PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA COMMISSION IMPÉRIALE.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français;

A tous présents et à venir, salut :

Sur le rapport de notre Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et du Ministre de notre Maison et des beaux-arts,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. — Son Altesse Impériale le Prince Napoléon-Eugène-Louis, Prince Impérial, notre fils bien-aimé, est nommé Président d'honneur de la Commission impériale de l'Exposition internationale universelle de 1867.

Les fonctions de président seront exercées par notre Ministre d'État, et, en cas d'empêchement, par notre Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, ou par le Ministre de notre Maison et des beaux-arts, vice-présidents de la Commission impériale.

Art. 2. — Notre Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et le Ministre de notre Maison et des beaux-arts, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 22 février 1866.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Maréchal de France,
Ministre de la Maison de l'Empereur
et des beaux-arts,

Signé Vaillant.

Le Ministre de l'agriculture,
du commerce et des travaux publics,

Signé Armand Béhic.

OBSERVATION RELATIVE AU CHANGEMENT DE RÉGIME SURVENU AVANT LA CLÔTURE DES OPÉRATIONS.

L'impression du présent rapport, commencée en 1869 et dont le tirage avait été effectué au fur et à mesure de la correction des feuilles jusqu'à la quarantième, se trouvait, en août 1870, arrêtée à la page 650.

La clôture des opérations de liquidation ayant été retardée par suite du siége de Paris, la dernière partie des documents compris sous le numéro 12, qui concerne la dissolution de la Commission impériale de l'Exposition universelle de 1867, n'a pu être imprimée qu'en juillet 1872.

DÉCRET PRONONÇANT LA DISSOLUTION DE LA COMMISSION IMPÉRIALE.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'agriculture et du commerce,

Vu les décrets des 1er février, 4 mars et 1er juillet 1865, 6 janvier, 22 février et 19 décembre 1866 et 9 février 1867, instituant la Commission impériale de l'Exposition universelle de 1867 à Paris, et nommant les membres de cette Commission;

Vu la loi du 8 juillet 1865, qui approuve la convention passée le 19 mars 1865, entre le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et les Fondateurs de l'Association de garantie instituée pour l'Exposition universelle de 1867;

Vu le règlement formant statut de l'Association de garantie annexé à cette loi;

Vu la délibération en date du 4 août 1871, par laquelle la Commission impériale, après avoir arrêté la balance générale des opérations financières et confié l'exécution des mesures d'ordre finales à son Comité des finances, prononce la clôture de ses travaux,

DÉCRÈTE :

ARTICLE 1er. — La Commission instituée par les décrets ci-dessus visés est, sur sa demande, relevée de son mandat et demeure dissoute.

ART. 2. — Le solde net de ses opérations, comprenant le fonds de réserve et les sommes non encore réclamées, sera déposé à la Caisse des dépôts et consignations pour être réparti entre les ayants droit par les soins du Ministre de l'agriculture et du commerce.

Art. 3. — Après l'expiration des délais légaux, l'emploi des sommes restant alors disponibles sera déterminé par une loi.

Art. 4. — Est approuvé le dépôt aux Archives nationale des piècess et documents qui ont un caractère historique ou que le public peut avoir intérêt à consulter.

Art. 5. — Le Ministre de l'agriculture et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles le 12 juillet 1872.

Signé A. THIERS.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'agriculture et du commerce,

Signé E. Teisserenc de Bort.

PREMIÈRE ANNEXE.

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE JOINT AU DÉCRET PRÉCÉDENT, QUI PRONONCE LA DISSOLUTION DE LA COMMISSION IMPÉRIALE.

Monsieur le Président,

La Commission instituée par le décret impérial du 1er février 1865 pour diriger et surveiller l'Exposition universelle de 1867 à Paris a terminé l'œuvre qu'elle avait été chargée d'accomplir ; et, conformément aux vœux qu'elle a exprimés, j'ai l'honneur de vous proposer de la relever de son mandat.

En raison du caractère qu'a pris la Commission comme représentant des intérêts privés, je crois devoir rappeler succinctement les principes et la marche des opérations financières.

Une subvention de 12 millions de francs avait été accordée à l'œuvre internationale par l'État et la Ville de Paris.

Une association de souscripteurs s'était d'autre part constituée dès le principe sous les auspices de la Commission impériale, dans le but de garantir le payement d'un excédant éventuel des dépenses sur les recettes. Le capital souscrit par cette association a été de 10,347,000 francs.

Les recettes totales, y compris la subvention, se sont élevées à 26,254,085 fr. 75 cent. tandis que les dépenses, y compris une réserve de 47,283 francs pour dernières dépenses imprévues, ayant été limitées à 23,488,085 fr. 75 cent., ont laissé un excédant de 2,766,000 francs.

Il n'a donc pas été nécessaire de faire appel au capital souscrit, et, sous ce rapport, l'intervention des souscripteurs s'est réduite à un versement de 2 p. o/o sur la somme souscrite, soit de 206,940 francs, qui ont été remboursés avec les intérêts échus dès que le succès financier a pu être régulièrement constaté.

L'excédant des recettes sur les dépenses a fourni un premier dividende de 2,400,000 fr. et un second dividende de 366,000 francs, qui ont été répartis par tiers conformément aux stipulations du contrat intervenu entre l'État, la Ville de Paris et l'Association de garantie.

L'État et la Ville de Paris ont reçu chacun la somme de 922,000 francs. La Commission, en versant au Crédit foncier une pareille somme de 922,000 francs, a pourvu au payement des parts de dividende qui reviennent aux souscripteurs de l'Association de garantie, soit 89 fr. 05 cent. pour la somme de 20 francs versée sur chaque part. Mais, d'après ce que l'on a pu constater dans le payement du premier dividende, on doit prévoir que les parts non réclamées atteindront un chiffre notable; et d'un autre côté, grâce aux soins scrupuleux que le comité des finances a apportés dans la liquidation dont la Commission l'avait chargé, et à la vérification rigoureuse de la comptabilité opérée par un sous-comité spécial, la réserve de 47,283 francs, placée également au Crédit foncier pour faire face aux dernières dépenses de liquidation imprévues ne sera sans doute que très-faiblement entamée.

L'ensemble des sommes laissées disponibles en principal, accru par l'accumulation des intérêts pendant le cours des délais légaux, pourra donc arriver à constituer un produit total d'une certaine importance.

La Commission, dans le but de faciliter la visite de l'Exposition aux classes peu aisées, avait provoqué l'institution d'une Société dite *d'Encouragement*, à l'œuvre de laquelle elle a contribué par une subvention et des remises de billets d'entrée gratuite d'une valeur totale de 400,000 francs. Elle avait, de plus, admis à titre gratuit ou à prix réduit les écoles qui lui en avaient fait la demande. Guidée par les sentiments du même ordre qui, lors de la clôture de l'Exposition, ont valu à l'Assistance publique un don de 169,125 fr. 20 cent., la Commission a émis le vœu que le Ministère du commerce représentant l'État pût être chargé d'appliquer le produit définitif des sommes restées disponibles à une œuvre de bien public, en mémoire de l'Exposition universelle de 1867.

Tout en rendant justice à la pensée élevée qui a inspiré le vœu de la Commission, il ne m'a pas paru qu'il fût possible d'y donner satisfaction. En effet, la somme réservée pour les dépenses imprévues, et qui s'élève à 47,283 francs, n'appartient pas à l'État seul. Il n'y a droit que pour un tiers; les deux autres tiers appartiennent : un tiers à la Ville et un tiers aux souscripteurs. La Commission ne peut donc en disposer au profit de l'État; elle a un compte à rendre de cette somme comme des autres. D'ailleurs, rien ne garantit qu'elle n'est pas susceptible d'être absorbée par des réclamations.

Quant aux sommes non réclamées par les ayants droit, et qui se montent à 42,000 fr. elles appartiennent exclusivement aux souscripteurs.

L'article 4 du règlement porte textuellement :

«Tout propriétaire de part aura droit, dans la proportion de son intérêt dans l'Asso-«siation, à une quote-part dans le tiers des bénéfices de l'Exposition.»

Il n'est pas possible d'enlever ce droit à ceux auxquels il a été aussi formellement accordé. La donation, d'ailleurs, ne pourrait être qu'éventuelle. Mais si les propriétaires

des parts non encore perçues venaient à les réclamer, l'État, qui les aurait employées, devrait les rendre, et, pour cela, il faudrait avoir recours à des demandes de crédits spéciaux. En tout cas, la donation éventuelle faite dans de semblables circonstances d'une somme dont le donateur n'a pas la disponibilité absolue, ne me paraît pas acceptable.

Dans cette situation, l'administration, en consentant à poursuivre et à terminer la liquidation de l'Exposition de 1867, ne doit pas négliger les précautions nécessaires pour sauvegarder les intérêts des tiers engagés dans la question. Ce but me semble devoir être atteint par les articles 2 et 3 du décret ci-annexé.

En dehors de la question financière, la Commission a pris les mesures d'ordre que comportait l'achèvement de ses travaux, et je dois signaler parmi ces mesures le dépôt fait aux Archives nationales des documents qui ont un caractère historique et que le public peut avoir intérêt à consulter.

Ainsi qu'on le voit par ce résumé succinct, la Commission a terminé ses travaux, et il y a lieu, dès lors, de la relever du mandat qu'elle a bien voulu accepter et qu'elle a rempli avec un zèle et un dévouement qu'on ne saurait trop louer.

Dans cet ordre d'idées, j'ai rédigé le projet de décret ci-joint. Si vous voulez bien en approuver les termes, je vous prierai, Monsieur le Président, de le revêtir de votre signature.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Ministre de l'agriculture et du commerce,

Signé E. Teisserenc de Bort.

DEUXIÈME ANNEXE.

DÉLIBÉRATION FINALE DE LA QUARANTE-TROISIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE DE LA COMMISSION IMPÉRIALE, EN DATE DU 4 AOÛT 1871, À VERSAILLES, VISÉE PAR LE DÉCRET DE DISSOLUTION PRÉCÉDENT.

Présidence de M. Victor Lefranc, Ministre de l'agriculture et du commerce.

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

Sont présents : MM. Élie de Beaumont, Berthier, Boitelle, Chevandier de Valdrôme, Adolphe Dailly, Henri Davillier, Denière, Denion Dupin, Desfossé, Devinck, Dumas, le général Favé, Gautier, l'amiral de La Roncière le Noury, Lefuel, Le Play, le comte de Nieuwerkerke, Onfroy, Sallandrouze de Lamornaix. — M. de Chancourtois, *secrétaire*.

Assistent à la séance : MM. Flaxland, Germain Halphen et Klein, membres du Sous-comité de vérification des comptes; Cheysson et Tagnard, directeurs des services de liquidation et de comptabilité.

Le Président donne la parole à M. Devinck pour présenter le rapport du Comité des finances relatif à la liquidation.

M. Devinck donne lecture du rapport. (Les conclusions de ce rapport, dont le texte est au procès-verbal précédent de la séance du Comité des finances, sont reproduites avec la balance générale des opérations financières dans la délibération finale de la présente séance.)

M. Le Play, Commissaire général ajoute quelques explications concernant les mesures d'ordre. (Ces mesures sont mentionnées dans la délibération finale.)

La délibération est ouverte sur les conclusions du rapport.

M. le Ministre Président, aucun membre ne demandant la parole, la prend lui-même pour adhérer aux propositions du Comité.

Un point du rapport appelle de sa part quelques observations.

Après avoir pourvu au payement des rémunérations, des dividendes et des dépenses de liquidation, y compris les gratifications aux collaborateurs, le Comité des finances propose de confier au Ministre du commerce le soin d'employer le solde de la réserve et des sommes placées au Crédit foncier; c'est là une mission délicate que le Ministre pourrait hésiter à accepter, tout en remerciant la haute Commission, pour lui et ses successeurs, de la confiance qu'elle leur témoigne.

La mesure est inusitée; cependant elle peut s'expliquer par le caractère exceptionnel à tous égards de l'œuvre dont elle est la conséquence. Il semble possible de donner au solde prévu une destination qui dégage toutes les responsabilités et réponde à la première pensée de l'œuvre. La somme restée disponible, augmentée par les intérêts accumulés pendant le cours des délais légaux, deviendrait sans doute assez importante pour être employée à une nouvelle œuvre de bien public rappelant la gloire de ce qui a été fait.

Ce n'est pas sans une émotion très-douloureuse que l'on peut penser à cette gloire, et se reporter aujourd'hui aux souvenirs de l'Exposition universelle de 1867.

Dans cette concentration inouïe des efforts productifs de l'humanité entière, on espérait voir le point de départ de l'union des peuples, conviés par la France à se vouer désormais aux seules luttes pacifiques de la civilisation; et pourtant, au milieu du plus splendide épanouissement des arts de la paix, on aurait pu apercevoir on ne sait quelle menace et comme un avertissement. Introduits sous couleur de progrès industriel et pour ainsi dire en contravention aux dispositions réglementaires qui les avaient soigneusement écartés du programme, de monstrueux engins de guerre apparaissaient comme un sinistre présage.

La Commission est réunie aujourd'hui dans des sentiments de tristesse, mais aussi certainement de courage, de ce courage qui, écartant les folles pensées de revanches guerrières, de conquêtes, — nous ne devons pas même y rêver dans le présent, — se propose un seul but : relever plus haut que jamais la dignité du pays. Il nous faut faire de ce qui reste de la France quelque chose de si beau, de si pur, où chacun se montre si bien disposé à remplir son devoir, que tous les peuples nous portent envie.

La France, malgré ses amertumes, ne doit pas repousser les étrangers; elle ne doit pas se départir de la voie si largement ouverte par l'Exposition universelle. Qu'elle reste le centre de la vraie entente internationale, celle qui vient du travail et des jouissances

noblement échangées. C'est sa mission comme aussi c'était son devoir de vaincre cette conspiration socialiste, de briser la fureur de ces malheureux insensés qui, d'une qualification consacrant implicitement l'existence individuelle des nationalités, ont fait pour toute la société civilisée on ne sait quel mot d'ordre, on ne sait quelle menace de dissolution et de retour à la barbarie, où l'on oublie la patrie native en allant à la recherche du bien-être, et où l'on ravage la patrie nouvelle pour la conquérir.

La haute Commission a été la manifestation active de l'initiative privée. Elle en recueille aujourd'hui une gloire d'autant mieux méritée, qu'elle a eu à lutter contre l'opinion qui a longtemps persisté à croire téméraire la garantie dont on a osé assumer la responsabilité.

Elle donne en même temps un exemple précieux pour les circonstances actuelles, toutes différentes qu'elles sont de celles qui ont présidé à ses premiers actes; c'est le propre des choses excellentes que de pouvoir instruire dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

Il y a des moments où les nations vivent pour ainsi dire insoucieuses, confiantes en la puissance que leur a value une longue suite de jours heureux; s'il est périlleux de se laisser aveugler par ces prospérités, il est légitime d'en profiter; à côté des leçons que l'avenir réserve, il y a aussi les germes de développement qui ne périssent jamais tout entiers.

Nous sommes à l'opposé de cette situation; il ne faut pas pour cela perdre confiance, et, à la place des efforts destinés à grandir encore la patrie heureuse, nous devons, pour guérir la patrie blessée, faire appel à toute l'énergie de l'esprit conservateur.

Il faut, sans se souvenir des origines, mettre à profit tout ce qui a vécu utilement pour développer tout ce qui vit sainement. Il faut aussi que le souvenir des mauvais jours nous préserve de nous enorgueillir dès que nous rentrerons dans une ère de prospérité.

Il faut, on peut le dire, faire en chaque chose ce que la haute Commission a su faire dans son entreprise : marcher, dans le simple et juste sentiment de ses forces, vers un but d'intérêt public nettement défini, en s'appuyant sur l'expérience spéciale et faisant appel à tous les dévouements. Il faut enfin, comme elle, par un succès matériel et intellectuel incontestable, sinon aussi éclatant que celui de l'Exposition de 1867, confirmer dans l'esprit de tous la valeur morale de l'exemple donné et la vitalité d'un pays qui aura su le donner et le suivre.

M. Boitelle, ému comme ses collègues des souvenirs évoqués par M. le Ministre, souhaite ardemment que les gouvernements qui suivront puissent ramener la France au degré de prospérité qu'elle avait atteint à l'époque de l'Exposition.

M. le Ministre Président ne doute pas de la prospérité future de la France, parce que l'on saura y conserver, comme il croit lui-même l'avoir fait dans ses paroles, avec les sentiments de justice qui sont dus au passé, la foi en l'avenir justifiée par la fermeté dans le présent.

Le Président pose ensuite la question de l'approbation du rapport.

M. Chevandier de Valdrôme demande s'il appartient à la Commission de modifier les conditions de prescription.

M. Le Play, Commissaire général, fait remarquer que les propositions du Comité n'introduisent sous ce rapport aucune innovation. Dans leur esprit, le Ministre représentant l'état donataire des sommes disponibles, deviendra juge de toutes les décisions à adopter; c'est ainsi notamment qu'il lui appartiendra de fixer l'époque où la prescription sera acquise.

M. le Ministre Président essaye de limiter en la définissant la portée de cette sorte d'abandon de solde. Le Comité propose simplement de prier le Ministre de faire accepter par l'État l'abandon éventuel. L'acceptation, une fois conclue en ce sens, il appartiendrait au Ministre de veiller au moment où les fonds seront libérés et de faire, avant de les appliquer, régulariser les déchéances.

M. Denière rappelle que la loi établit deux délais de prescriptions : cinq ans à l'égard des sociétés et trente ans, en thèse générale. Il conviendrait, suivant lui, de demander au Comité des finances l'étude d'un projet de liquidation tenant compte de ces délais.

M. Devinck répond que l'abandon éventuel a principalement pour objet la réserve, et que la Commission, qui réunit tous les pouvoirs des associés, ayant créé cette réserve pour la sûreté de ses dernières opérations de liquidation, a le droit et le devoir d'en disposer après l'apurement de ses comptes. Les sommes non réclamées par les membres de l'association de garantie accroîtront sans doute notablement le reliquat, à en juger par le résultat actuel de la distribution du premier dividende; mais à l'égard de ces sommes, que le Comité propose de comprendre dans l'abandon éventuel, la Commission ne fait que devancer le retour à l'État, qui aurait lieu de plein droit si elles n'étaient l'objet d'aucune disposition.

Le Comité ne propose donc rien que de normal au fond comme dans la forme. La donation appellera toutefois d'une manière particulière, sur l'emploi de fonds dont sera chargé le Crédit foncier, la surveillance exercée à titre général par le Gouvernement. Elle mettra d'ailleurs l'État en mesure de disposer des fonds s'il le juge convenable et, dès lors, sous sa propre responsabilité, à une époque antérieure à l'expiration du délai de prescription.

Quant à la durée de ce délai, elle ne saurait être mise en question. La loi la fixe à trente ans. Elle ne pourra être réduite par aucun système de liquidation. La haute Commission ne peut évidemment songer à prolonger sa gestion pendant un tel intervalle, ni par elle-même, ni par une délégation particulière, et il n'y a que la marche proposée qui, avec une entière sécurité pour toutes les parties, lui permette d'être, comme il importe à tous égards, relevée sans plus tarder de son mandat, par un acte gouvernemental du même ordre que l'acte qui l'a instituée.

M. Boitelle, appuyant les conclusions du rapport, est d'avis que le Ministre du commerce fera incontestablement, en tout temps, avec la plus grande opportunité et de la manière la plus régulière et la plus conforme aux intentions de la haute Commission, l'emploi du reliquat placé au Crédit foncier. Il croit exprimer la pensée de tous ses collègues en ajoutant que la présente séance doit être la dernière.

Le Président met aux voix les conclusions du rapport, qui sont adoptées à l'unanimité.

Le Secrétaire donne ensuite lecture du projet de délibération formulé par le bureau conformément à ces conclusions.

Est approuvée à l'unanimité la rédaction de cette *délibération finale,* arrêtée comme suit :

La haute Commission,

Après avoir entendu :

Le rapport présenté sur les opérations de la liquidation par M. Devinck, *président et rapporteur de son Comité des finances;*

Les explications de M. Le Play, *commissaire général,* concernant les mesures d'ordre finales;

Les observations de M. Victor Lefranc, ministre de l'agriculture et du commerce, *président;*

Considérant,

Que toutes les instances judiciaires introduites contre elle sont terminées;

Que la balance des comptes peut dès lors être définitivement arrêtée;

Qu'aux termes de l'article 4 des statuts de l'Association de garantie annexés à la loi du 8 juillet 1865, la répartition des bénéfices doit avoir lieu par la Commission d'une manière définitive et sans recours.

Que d'après l'article 2 de la convention du 19 mars 1865, également annexée à la loi précitée, les bénéfices doivent être attribués : un tiers au Trésor public, un tiers à la Ville de Paris, un tiers à l'Association de garantie;

Que le 3 mars 1868, dès que l'existence d'un bénéfice a pu être sûrement constatée, il a été procédé au remboursement préalable de la somme de 20 francs versée sur chacune des parts de 1,000 francs de la souscription au capital de garantie, avec payement des intérêts échus [1].

Que d'après la balance des comptes établie au 30 juin 1869 la répartition d'un dividende de 2,400,000 francs a été décidée par la Commission impériale, dans sa séance du 26 avril 1870;

Que sur cette somme, 800,000 francs ont été versés au Trésor au compte de l'État, et 800,000 francs ont été versés à la caisse de la Ville de Paris;

Que l'on a versé au Crédit foncier la part revenant aux associés du fonds de garantie jusqu'à concurrence des sommes par eux réclamées [2];

Que la balance établie aujourd'hui, en tenant compte des dépenses qui restent à payer [3]; des sommes non touchées par les ayants droit et d'une réserve de plus de 40,000 fr. [4] pour dernières dépenses imprévues, fait ressortir un actif de 366,000 fr.;

Que cet actif constitue un second dividende qui doit être réparti par tiers, comme le premier, entre l'État, la Ville de Paris et l'Association de garantie;

Qu'il y a lieu : 1° d'effectuer immédiatement le payement des sommes dues à des

[1] Voir le tableau ci-après (p. 660, 661). — [2] [3] [4] Voir le tableau ci-après (p. 661).

tiers; 2° de payer ensuite à l'État et à la Ville de Paris leurs parts de dividende, montant chacune à 122,000 francs;

Qu'il y a lieu et qu'il convient de verser en même temps au Crédit foncier, pour être répartie entre les membres de l'Association de garantie, comme le premier dividende, la somme de 122,000 francs, qui leur revient au total;

Qu'il convient de déposer également au Crédit foncier le solde des opérations, en y comprenant le fonds de réserve et toute somme non réclamée par les ayants droit;

Que, après l'expiration des délais légaux, il conviendra d'appliquer à une œuvre d'assistance ou de bien public [1] les sommes non réclamées ou non employées, et que le total des sommes disponibles deviendra peut-être assez important [2] pour que son application puisse recevoir le caractère d'un acte commémoratif;

Considérant d'autre part,

Que M. le Ministre du commerce veut bien se montrer disposé à faire accepter par l'État la donation éventuelle des sommes qui resteront sans emploi et à en faire l'application à une œuvre de bien public, en mémoire de l'Exposition;

Que la Société du Crédit foncier, qui s'est chargée à l'origine de recueillir les souscriptions et dont l'intervention présente toute sécurité, devra, dans les conditions indiquées, rendre compte au Ministre des sommes qu'elle aura reçues en dépôt;

Que, par conséquent, les payements et dépôts effectués, la liquidation de la Société devra être considérée comme terminée;

Que cependant cette liquidation ne pourra être prononcée avant que la comptabilité, déjà vérifiée pour toutes les opérations antérieures au 30 juin 1869, n'ait été également vérifiée pour les opérations postérieures à cette date, et que le Sous-comité, institué par arrêté ministériel du 18 mars 1868 pour procéder à la vérification des comptes, a commencé son travail complémentaire sur l'invitation que lui a adressée le Comité des finances le 17 août 1870, après l'achèvement des procès, mais a besoin d'un certain délai pour présenter ses conclusions;

Fixe au chiffre de 366,000 francs le deuxième et dernier dividende;

Établit en conséquence, dans le cadre suivant, les chiffres provisoirement fixés de la *BALANCE GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES*, divisées en trois périodes depuis l'origine jusqu'à la clôture; sous réserve des calculs d'intérêts, qui ne peuvent être faits qu'à la clôture effective et des modifications et des régularisations de chiffres qui résulteront des opérations finales de la liquidation et de la vérification des comptes :

[1] La Commission impériale a déjà versé dans les caisses de l'Assistance publique une somme de 169,125 fr. 20 cent. Elle a contribué à l'œuvre de la commission dite d'*Encouragement* (voir § 41, p. 165) par une subvention et des remises de billets d'entrée d'une valeur totale de 402,453 francs. Elle a enfin admis, à titre gratuit ou à prix réduit, les écoles qui en ont fait la demande.

[2] Plusieurs souscripteurs au capital de garantie ont notifié au Commissaire général l'intention d'attribuer leur part de capital, d'intérêts ou de bénéfices à des œuvres de bien public. D'autres, ayant les mêmes intentions, ont omis de les manifester, et leur part pourra rester disponible. — Voir au tableau ci-après (p. 660, 661) les sommes non encore réclamées au 31 juillet 1871.

BALANCE GÉNÉRALE DES

(Suite de la délibération du 4 août 1871.)

DEPUIS L'ORIGINE

RECETTES.

	PREMIÈRE PÉRIODE. — DE L'ORIGINE	
Subventions	12,000,000f 00c	26,114,662f 09c
Entrées	10,765,419 50	
Concessions et recettes diverses	2,273,987 26	
Matériaux de démolition	1,075,255 33	
Versement des 2 p. 100 du capital de garantie et intérêts [b]	(Pour mémoire.)	
	DEUXIÈME PÉRIODE. — DU 30	
Intérêts du compte courant en 1869	64,034f 99c	110,542f 75c
Intérêts du compte courant en 1870	32,450 69	
Solde de la concession des fauteuils roulants	5,000 00	
Solde de la concession de fourniture de gaz	7,867 58	
Divers	1,189 49	
	TROISIÈME PÉRIODE. — DU 31	
Intérêts de fonds	18,516f 75c	[c] 28,880f 91c
Divers	10,364 16	
Total [c]		26,254,085f 75c
Somme non réclamée sur le capital du versement de 2 p. 100 [b]	2,400f 00c	[b] 2,719f 45c
Somme non réclamée sur les intérêts du même capital [b]	319 45	
Total [c]		26,256,805f 20c

[a] Les groupements de chiffres adoptés pour résumer les opérations de cette période sont établis au document n° 10 (p. 630-631), d'après le tableau n° 63 (p. 559-560), qui donne le détail des recettes et des dépenses, par chapitre, du budget.

[b] Les souscripteurs du capital de garantie se sont engagés pour une somme totale de 10,347,000 francs. Ils ont fait, en souscrivant, un versement de 2 p. 100, soit 206,940 francs. La Commission impériale, ne devant disposer du fonds de garantie qu'en cas d'insuffisance des ressources budgétaires, a maintenu ce dépôt en dehors des cadres de son budget. C'est par ce motif que le versement total de 206,940 francs et le remboursement de la même somme, avec les intérêts montant à 21,944 fr. 29 cent., figurent seulement pour mémoire, et que le solde du dépôt reçu et remboursé directement par le Crédit foncier n'a pas lui-même été compris dans la balance arrêtée au 30 juin 1869. Mais dans la balance finale de la liquidation, il devient indispensable de faire figurer pour ordre, aux recettes comme aux dépenses prévues de la 3e période, les parts non réclamées au 31 juillet 1871, qui montaient en principal et en intérêts à 2,719 fr. 45 cent.

[c] Chiffres régularisés d'après les résultats des opérations finales de liquidation et de vérification dans la séance complémentaire du Comité des finances, en date du 4 février 1872.

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

JUSQU'À LA CLÔTURE.

(Voir le document n° 11, page 638.)

DÉPENSES.

(1er FÉVRIER 1865) AU 30 JUIN 1869 [a].

Établissement de l'Exposition	17,499,868f 80c	22,983,817f 99c
Fonctionnement	3,225,816 01	
Récompenses	2,258,133 18	
Remboursement avec intérêts de la somme de 2 p. 100 du capital de garantie versée par les souscripteurs [b] [g]	(Pour mémoire.)	

JUIN 1869 AU 31 JUILLET 1871.

DÉPENSES PAYÉES	Impressions, matériel et frais de bureau	9,363f 82c	2,662,238f 59c
	Administration et surveillance	36,249 25	
	Gratifications, médailles et récompenses	17,303 85	
	Procès et autres dépenses non prévues au budget	219,280 59	
	Rétablissement du Champ-de-Mars	26,907 18	
PREMIER DIVIDENDE	Remis à l'État	800,000 00	
	Remis à la Ville de Paris	800,000 00	
	Distribué aux souscripteurs [g]	753,133 90	

JUILLET 1871 À LA CLÔTURE.

DÉPENSES PRÉVUES	Honoraires et frais dus au personnel des procès	39,417f 70c	[e] 391,880f 07c
	Indemnités au personnel de la Commission	16,330 00	
	Indemnités aux collaborateurs de la Commission	29,700 00	
	Soldes des comptes de fournisseurs	59,282 37	
	Frais du classement définitif des papiers	3,150 00	
DERNIER DIVIDENDE	A remettre, le jour de la clôture, à l'État	122,000 00	
	A remettre, le même jour, à la Ville de Paris	122,000 00	
SOMMES à remettre, le jour de la clôture, à la Société du Crédit foncier, qui en disposera selon les instructions de M. le Ministre du commerce	A distribuer aux souscripteurs par les soins du crédit foncier [g]	122,000 00	[f] 218,868f 55c
	Sommes non réclamées par les ayants droit, au 31 juillet, et réservées éventuellement pour une œuvre de bien public [d] — sur le capital du versement de 2 p. 100 [b]	2,400 00	
	— sur les intérêts du capital de 2 p. 100 [b]	319 45	
	— sur le premier dividende de 800,000 fr.	46,866 10	
	Somme en réserve, pour les cas imprévus, et pour une œuvre de bien public [c]	47,283 00	
	TOTAL ÉGAL [c]		26,256,805f 20c

[d] Voir les considérants de la délibération (ci-dessus p. 657) et les décisions (ci-après p. 662).

[e] Total des sommes à payer directement, régularisé d'après les résultats des opérations finales de liquidation et de vérification, dans la séance complémentaire du Comité des finances en date du 4 février 1872.

[f] Total des sommes à verser au Crédit foncier, régularisé comme le précédent.

[g] En résumé, les souscripteurs au capital de garantie, après avoir obtenu le remboursement de la somme qu'ils avaient versée, auront eu à toucher les sommes suivantes :

Intérêts à 5 p. 100 du capital versé	21,944f 29c
1er dividende : un tiers	800,000 00
2e dividende : un tiers	122,000 00

Pour chaque somme de 1000 fr. souscrite ou de 20 fr. versée, ils auront reçu, outre le remboursement de cette dernière somme :

Intérêts à 5 p. 100	2f 11c
Bénéfice, en deux dividendes	89 05

Approuve le payement direct : 1° des dépenses prévues; 2° des deux parts de dividende, de 122,000 francs chacune, qui reviennent à l'État et à la Ville de Paris;

Approuve le versement au Crédit foncier de la part de 122,000 francs qui revient à l'Association de garantie, pour ladite somme être repartie comme le premier dividende, par les soins de cet établissement, entre les membres de l'Association;

Approuve également le dépôt au Crédit foncier de la réserve et des sommes non réclamées formant le solde de toutes les opérations;

Décide que la réserve et les sommes qui ne seraient pas réclamées par les ayants droit sont mises à la disposition du Ministre du commerce pour être, après expiration des délais légaux, appliquées par lui à une œuvre d'assistance ou à toute autre œuvre de bien public qu'il jugera convenable de fonder ou d'encourager *en mémoire de l'Exposition universelle de 1867 à Paris;*

Donne pouvoir au Comité des finances de recevoir le rapport du Sous-comité de vérification, et, dans le cas de conclusion approbative de ce Sous-comité, l'autorise à donner *quitus* définitif au Receveur des finances chargé de la comptabilité;

Autorise enfin le Comité des finances à faire le nécessaire pour terminer la liquidation conformément aux décisions précédentes et à fixer définitivement, à la date de la clôture effective, les chiffres de la *BALANCE GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES.*

La haute Commission confie ensuite au Comité des finances et au Commissaire général l'exécution des *MESURES D'ORDRE FINALES* dont elle arrête le programme comme suit :

Distribution complémentaire des publications de la Commission impériale aux collaborateurs de l'Exposition;

Classement aux Archives nationales des pièces et documents qui ont un caractère historique, ou que le public peut avoir intérêt à consulter; et destruction, suivant les règles adoptées par les administrations publiques, des papiers d'un intérêt momentané qui ont été déposés d'urgence aux Archives par suite des derniers événements.

La haute Commission, estimant que, par les résolutions prises dans cette séance, elle a pourvu à l'accomplissement des dernières obligations de la mission qu'elle avait acceptée, décide à l'unanimité qu'elle n'a plus lieu de se réunir;

Elle recommande au Comité des finances et au Commissaire général la plus prompte exécution des mesures dont ils restent chargés;

Elle prie enfin M. le Ministre du commerce de vouloir bien, dès que les opérations du Comité des finances seront terminées, soumettre à la signature du Chef du pouvoir exécutif le décret qui la relèvera de son mandat.

La séance est levée à onze heures.

Pour copie conforme du procès-verbal de la 43e et dernière séance de la Commission, en date du 4 août 1871, approuvé, après la régularisation finale des chiffres de la balance générale des opérations financières, dans la séance complémentaire du Comité des finances, en date du 4 février 1872.

Le Secrétaire de la Commission impériale,

Signé E. B. de Chancourtois.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Sommaire 1

Avertissement III

LIVRE PREMIER.

PRÉCIS DES OPÉRATIONS.

Chapitre Ier. — Organisation.

§ 1er. Institution et organisation de la Commission impériale 1
2. Principes généraux et plan de l'Exposition 5
3. Principes d'administration de la Commission impériale 10
4. Constitution des commissions étrangères 12
5. Règlement général 14
6. Classification des produits 16
7. Exposition de l'histoire du travail 20
8. Nouvel ordre de récompenses 23

Chapitre II. — Construction.

§ 9. Choix de l'emplacement du Champ-de-Mars 25
10. Plan général de l'Exposition 26
11. Plan du Palais 29
12. Construction du Palais 33
13. Établissement du Parc 40
14. Établissement du Jardin 43
15. Établissement de la Berge 46
16. Établissement de l'annexe de Billancourt 49

Chapitre III. — Admission.

§ 17. Répartition des espaces entre les divers pays 53
18. Admission des exposants étrangers 55
19. Admission des exposants français 56
20. Admission des œuvres d'art et des objets de l'histoire du travail 61
21. Admission des produits de l'agriculture et de l'horticulture 63

Chapitre IV. — Installation.

Pages.
§ 22. Organisation générale des services 67
23. Installation des sections étrangères 69
24. Installation de la section française 72
25. Installation de la galerie du travail 76
26. Mise en mouvement des machines 88
27. Installation de la galerie extérieure 95
28. Installation du groupe X 97
29. Installation de la section française de l'histoire du travail 102
30. Installation du pavillon des poids et mesures et des monnaies 104
31. Expositions diverses 110
32. Service des eaux 116
33. Service de l'éclairage 123
34. Ventilation du palais 126
35. Transport et mise en place des produits 129
36. Publication des catalogues 139

Chapitre V. — Exposition.

§ 37. Ouverture le 1er avril 143
38. Administration 145
39. Transport des visiteurs 152
40. Coup d'œil d'ensemble sur l'Exposition 157
41. Encouragement aux études des ouvriers 165
42. Clôture le 3 novembre 172

Chapitre VI. — Récompenses.

§ 43. Règlement 176
44. Opérations du jury spécial du nouvel ordre de récompenses 183
45. Opérations du jury des beaux-arts, de l'agriculture et de l'industrie 188
46. Distribution des récompenses le 1er juillet 192
47. Opérations spéciales des jurys permanents 200
48. Distribution complémentaire des récompenses, le 5 janvier 1868 204
49. Rapports du jury international 208

Chapitre VII. — Liquidation.

§ 50. Réexpédition des produits 210
51. Démolition du palais 216
52. Remise en état du Champ de Mars 222
53. Contentieux 229
54. Médailles commémoratives 240
55. Clôture des opérations de la Commission impériale 242

Chapitre VIII. — Finances.

Pages.
§ 56. Règlement de comptabilité..... 247
57. Établissement du budget..... 249
58. Règlement des entrées..... 257
59. Recettes diverses..... 260
60. Recouvrement des fonds et vérification des comptes..... 261
61. Balance générale des opérations financières..... 262

LIVRE II.

APPENDICE SUR L'AVENIR DES EXPOSITIONS.

Chapitre IX. — Défauts des expositions universelles temporaires.

§ 62. Développement continu des expositions dans le passé..... 265
63. Nécessité de rendre, à l'avenir, les expositions complètes..... 267
64. Nécessité d'un grand emplacement..... 267
65. Impossibilité de trouver l'emplacement suffisant dans l'intérieur des capitales..... 268
66. Disproportion entre l'importance de l'entreprise et le temps employé à la préparer..... 269
67. Répugnance des intéressés à commencer à temps les travaux de chaque exposition..... 271
68. Disproportion entre la grandeur de la dépense et la durée du résultat.... 272
69. Disproportion entre l'enseignement offert au public et l'utilité qu'il en retire. 274
70. En invitant chaque peuple à présenter ses produits accessoires avec ses produits fondamentaux, les expositions servent mal les intérêts du commerce..... 275
71. Les expositions rapprochent beaucoup d'hommes sans grand profit social, et non sans grands inconvénients..... 275
72. Influence de la publicité, qui attire les exposants et les visiteurs..... 276
73. Durée insuffisante de la publicité créée en faveur des exposants..... 277
74. La nécessité de stimuler chaque fois la curiosité par des contrastes est, pour les expositions, une cause de faiblesse..... 278
75. La coïncidence fortuite des calamités publiques et des expositions est toujours, pour ces solennités, un danger imminent..... 278

Chapitre X. — Remplacement des expositions temporaires par des expositions permanentes, dites : *musées généraux ou commerciaux.*

§ 76. Restées nécessaires, mais devenues très-difficiles sous leur ancienne forme, les expositions doivent être continuées sous une forme nouvelle..... 279

Pages.

§ 77. Le caractère temporaire des expositions est la source commune de leurs défauts. 280
78. La permanence, qui corrige les défauts des expositions universelles, n'exclut aucun de leurs avantages. 280
79. Les expositions permanentes peuvent exister sous deux formes : les musées généraux et les musées commerciaux. 281
80. Les essais d'exposition permanente tentés en France et en Angleterre ne prouvent rien contre les musées généraux ni contre les musées commerciaux. 282

Chapitre XI. — Caractères et avantages des musées généraux.

§ 81. Les Musées généraux doivent comprendre tout ce qu'il y a intérêt, pour les producteurs à exposer, et pour les visiteurs à connaître. 284
82. Les Musées généraux contiendront quatre catégories principales d'expositions. 284
83. 1re catégorie : Produits commerciaux qui sont l'objet de transactions internationales. 285
84. 2e catégorie : Plantes et animaux à exposer dans l'intérêt de la science et de l'acclimatation 286
85. 3e catégorie : Manifestations destinées à faire connaître les travaux des arts usuels, la culture des arts libéraux et les habitudes de la vie sociale. . . 287
86. 4e catégorie : Expositions spéciales annuelles. 289
87. Les Musées généraux peuvent prospérer à l'extérieur des capitales. 290
88. La permanence des Musées généraux compense les charges d'établissement. 291
89. La permanence donne l'efficacité désirable à l'enseignement, à la publicité et au rapprochement des hommes. 291
90. La permanence modère utilement l'affluence des visiteurs et diminue l'effet désastreux des calamités publiques. 294

Chapitre XII. — Organisation des Musées généraux.

§ 91. Classification servant de base à l'organisation des Musées généraux. 296
92. Distribution des locaux en un jardin central et douze zones circulaires concentriques. 298
93. Jardin central. 299
94. 1re zone : Ethnographie et spécimens relatifs à l'amélioration des rapports sociaux 300
95. 2e zone : Travaux des arts libéraux (matériel, produits et procédés). . . . 301
96. 3e zone : Mobilier et objets dépendants de l'habitation 301
97. 4e zone : Vêtements et autres objets portés par la personne. 301
98. 5e zone : Aliments et denrées de consommation domestique. 301

Pages.

§ 99. 6e zone : Travaux des arts usuels (matières premières, instruments et procédés) 302
100. 7e zone : Promenoir 303
101. 8e zone : Exposition spéciale des objets présentés en vue du concours annuel 303
102. 9e zone : Spécimens relatifs au perfectionnement des habitations 304
103. 10e zone : Parc pour l'exposition des plantes et des animaux 305
104. 11e zone : Galerie extérieure complétant la 10e zone et donnant abri aux plantes, aux animaux et aux objets d'histoire naturelle 305
105. 12e zone : Annexes (magasins, dépôts et logements) 306
106. Principes relatifs au choix de l'emplacement 307
107. Proximité d'une capitale 307
108. Création de moyens spéciaux d'accès 307
109. Création d'un nouveau centre de population 308
110. Combinaisons qui peuvent favoriser l'acquisition de l'emplacement nécessaire 309
111. Le Musée général ne fait concurrence ni aux entrepôts ni aux magasins de la capitale 310
112. Le Musée général crée de nouveaux moyens d'action pour les établissements consacrés aux lettres, aux arts et aux sciences 311
113. Les Musées généraux doivent être confiés à des corporations déclarées d'utilité publique 312

CHAPITRE XIII. — DIFFICULTÉS D'ÉTABLISSEMENT ET ÉLÉMENTS DE SUCCÈS DES MUSÉES GÉNÉRAUX.

§ 114. Difficultés d'établissement 314
115. 1re difficulté : Immensité de l'entreprise 314
116. 2e difficulté : Nécessité de rattacher à l'entreprise une multitude de volontés 315
117. 3e difficulté : Nécessité de dépenses immédiates en présence de recettes éloignées 316
118. 4e difficulté : Dangers que peut offrir l'esprit de spéculation chez les fondateurs 318
119. Éléments de succès 318
120. 1er élément de succès : Importance croissante des intérêts privés qui ne peuvent être satisfaits par d'autres institutions 319
121. 2e élément de succès : Grandeur des intérêts publics qui réclament l'établissement des musées généraux 320
122. 3e élément de succès : Choix judicieux de la localité et des conditions dans lesquelles un premier succès pourra être obtenu 320
123. Le capital consacré au musée général fondé dans les meilleures conditions fructifiera beaucoup à l'aide du temps 321

Chapitre XIV. — Organisation des musées commerciaux.

Pages.
§ 124. Les Musées commerciaux comprendront trois divisions principales..... 322
125. 1re division : Exposition géographique permanente..... 323
126. 2e division : Expositions temporaires..... 324
127. 3e division : Cercles nationaux..... 325
128. Moyens d'exécution..... 326

LIVRE III.

LISTES DES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION IMPÉRIALE.

Liste 1. Souscripteurs au capital de garantie..... 329
2. Commission impériale..... 348
3. Comités de la Commission impériale..... 349
4. Commissariat général..... 351
5. Commissions et commissariats des pays étrangers..... 354
6. Jury spécial du nouvel ordre des récompenses..... 371
7. Jury des beaux-arts, de l'agriculture et de l'industrie. Membres titulaires 371
8. Jury des beaux-arts, de l'agriculture et de l'industrie.— Membres suppléants et associés..... 385
9. Rédacteurs des rapports du Jury de l'Exposition..... 390
10. Comités d'admission..... 394
11. Bureaux réunis des comités d'admission du groupe X..... 400
12. Jury d'admission des œuvres d'art..... 401
13. Commission de l'histoire du travail..... 402
14. Jury d'admission des œuvres d'art caractérisant les grandes époques de l'histoire du travail..... 403
15. Jury des établissements alimentaires..... 404
16. Syndicats d'installation..... 404
17. Présidents et secrétaires des comités départementaux..... 407
18. Commission consultative pour les expositions d'agriculture..... 417
19. Commission consultative pour les expositions d'horticulture..... 417
20. Commission consultative pour les expositions d'arboriculture et de culture maraîchère..... 418
21. Comité des poids et mesures et des monnaies..... 418
22. Comité de ventilation..... 419
23. Comité de l'exposition des œuvres musicales..... 419
24. Comités de la navigation de plaisance et des expériences de sauvetage.. 420
25. Commission d'encouragement pour les études des ouvriers..... 420
26. Services divers..... 421
27. Architectes chargés de composer les trophées de la cérémonie des récompenses..... 422

Pages.

Liste 28. Établissements et personnes qui ont particulièrement concouru à l'exposition des œuvres de l'histoire du travail..... 423
29. Comités pour le recouvrement des fonds et la vérification des comptes. 432

LIVRE IV.

STATISTIQUE DES OPÉRATIONS.

Chapitre I. — Organisation.

Tableau n° 1. État numérique des collaborateurs de la Commission impériale. 433

Chapitre II. — Construction.

Tableau n° 2. Données numériques concernant le Palais..... 434
3. Importance des débouchés linéaires offerts par les portes extérieures du Palais..... 435
4. Nombre des ouvriers employés sur les chantiers du Champ de Mars pendant l'été de 1866..... 436
5. Données numériques concernant le Parc et le Jardin..... 437
6. Données numériques sur la plate-forme centrale de la galerie du travail..... 438

Chapitre III. — Admission.

Tableau n° 7. Surfaces affectées aux différentes parties de l'Exposition..... 439
8. Surfaces attribuées dans le Champ de Mars à chaque pays.... 440
9. Surfaces horizontales utiles occupées dans le Palais, par pays et par groupes..... 441
10. Nombre des exposants, par pays et par classe..... 442
11. Nombre des exposants, par pays et par groupe..... 446

Chapitre IV. — Installation.

Tableau n° 12. Spécimen de la gestion des syndicats d'installation (classes du travail mécanique)..... 447
13. Spécimen de la gestion des syndicats d'installation (classe du travail manuel)..... 448
14. Service mécanique du Palais..... 450
15. Service mécanique du Parc..... 452
16. Service des eaux..... 454
17. Ventilation du Palais..... 456
18. Force motrice employée par les divers services de l'Exposition.. 458
19. Établissement du chemin de fer et des grues du Champ de Mars. 459
20. Transport des marchandises, à l'arrivée, sur le chemin de fer du Champ de Mars (répartition par semaine et par compagnie). 460

Pages.

Tableau n° 21. Transport des marchandises, à l'arrivée, sur le chemin de fer du Champ de Mars (répartition par semaine et par pays)..... 462
22. Transport des marchandises, à l'arrivée, sur les diverses voies (répartition par semaine et par pays)..... 464
23. Transport des marchandises, au départ, sur le chemin de fer du Champ de Mars (répartition par semaine et par compagnie). 466
24. Transport des marchandises, au départ, sur les diverses voies (répartition par semaine et par pays)..... 468

Chapitre V. — Exposition.

Tableau n° 25. Service des entrées..... 470
26. Service médical..... 471
27. Service de police..... 472
28. Service d'incendie..... 473
29. Service des postes..... 474
30. Service des télégraphes..... 475
31. Visite des souverains à l'Exposition..... 476
32. Nombre de visiteurs amenés par le chemin de fer du Champ de Mars..... 478
33. Nombre de visiteurs amenés par les bateaux à vapeur omnibus.. 479
34. Nombre de visiteurs amenés par les omnibus de Paris..... 480
35. Répartition du nombre total des visiteurs entre les divers modes de locomotion..... 481
36. Nombre des ouvriers délégués qui ont occupé les logements de la Commission d'encouragement..... 482
37. Résultats comparés de l'exploitation des chemins de fer français en 1866 et 1867..... 483
38. Recettes brutes des chemins de fer français, de 1864 à 1869.. 484
39. Opérations de la Compagnie des omnibus de Paris, de 1866 à 1869..... 485
40. Opérations de la Compagnie générale des voitures de Paris en 1866 et 1867..... 486
41. Mouvement comparatif des voyageurs dans les hôtels garnis de Paris, de 1866 à 1869..... 487
42. Mouvement comparatif des étrangers dans les hôtels garnis de Paris, pendant les expositions de 1855 et 1867..... 488
43. Opérations effectuées par les bureaux de poste de Paris en 1866 et 1867..... 489
44. Opérations effectuées par les bureaux télégraphiques de Paris en 1866 et 1867..... 490
45. Recettes des théâtres de Paris de 1866 à 1868..... 491

Chapitre VI. — Récompenses.

Pages.
Tableau n° 46. État des jurés titulaires par pays et par groupe..... 492
47. État des récompenses par pays et par classe..... 493
48. État des récompenses par pays et par groupe..... 516
49. État des récompenses de divers degrés par pays..... 519

Chapitre VII. — Liquidation.

Tableau n° 50. Démolition du Palais..... 520
51. Apport des décharges publiques dans le Champ de Mars..... 521
52. Statistique du contentieux au 31 juillet 1869..... 522

Chapitre VIII. — Finances.

Tableau n° 53. État des souscripteurs au capital de garantie..... 523
54. Produit quotidien des entrées par les tourniquets..... 524
55. Produit total des entrées par les tourniquets aux différentes portes de l'Exposition..... 536
56. Produit des entrées par abonnement..... 538
57. État comparatif du produit des entrées aux expositions de 1855, 1862 et 1867..... 539
58. Produit des concessions..... 540
59. État comparatif des recettes produites par les concessions aux expositions de 1862 et 1867..... 546
60. Produit des abonnements d'eau et de gaz..... 547
61. Produit des ventes opérées par la Commission impériale 548
62. État général des dépenses par chapitre au 31 juillet 1869.... 549
63. Balance générale des recettes et des dépenses au 31 juillet 1869. 559

LIVRE V.

DOCUMENTS OFFICIELS.

Document n° 1. — Loi du 8 juillet 1865 qui approuve la convention passée, le 19 mars 1865, entre le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, représentant l'État; le Préfet de la Seine, représentant la ville de Paris, et les fondateurs de l'association de garantie instituée pour l'Exposition universelle de 1867. — Convention, règlement de l'association, décrets constitutifs et rapports ministériels annexés..... 561
Document n° 2. — Règlement général délibéré le 7 juillet 1865, approuvé par décret impérial le 12 juillet 1865..... 566
Document n° 3. — Système de classification..... 577
Document n° 4. — Règlement fixant la nature des récompenses et organisant les jurys chargés de les répartir, délibéré le 7 juin 1866, approuvé par décret impérial du 9 juin 1866..... 598

Pages.

Document n° 5. — Décret portant modification au nombre et à la valeur des récompenses. 608

Document n° 6. — Énumération et valeur relative des mérites sur lesquels portait l'examen du jury spécial pour le nouvel ordre de récompenses. 609

Document n° 7. — Rapport de Son Exc. le Ministre d'État, vice-président de la Commission impériale, lu à la distribution solennelle des récompenses, le 1er juillet 1867. 612

Document n° 8. — Rapport de Son Exc. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, vice-président de la Commission impériale, lu à la distribution complémentaire des récompenses, le 5 janvier 1868. 616

Document n° 9. — Discours prononcés au banquet des Commissaires étrangers par Son Exc. lord Granville, président du banquet, LL. EExc. M. Rouher, M. de Forcade, M. le maréchal Vaillant, Ministres, vice-présidents de la Commission impériale, et M. Le Play, conseiller d'État, Commissaire général. 618

Document n° 10. — *Quitus* donné par la Commission impériale au directeur des services de la comptabilité. — Règlement sur la comptabilité et arrêté annexés. 629

Document n° 11. — Balance générale des recettes et des dépenses à la clôture des opérations, le 4 février 1872. 638-639

Document n° 12. — Décrets concernant la constitution et la dissolution de la Commission impériale et pièces annexées. 640

Décrets impériaux des 1er février, 4 mars et 1er juillet 1865, 6 janvier, 22 février et 19 décembre 1866 et 9 février 1867, qui instituent la Commission impériale et en nomment les membres. — Rapport ministériel joint au décret d'institution du 1er février 1865. 640

Observation relative au changement de régime survenu avant la clôture des opérations. 651

Décret présidentiel du 12 juillet 1872, prononçant la dissolution de la Commission impériale de l'Exposition universelle de 1867 à Paris. — Rapport ministériel joint au décret de dissolution précédent. — Délibération finale de la quarante-troisième et dernière séance de la Commission impériale, en date du 4 août 1871, visée par le même décret de dissolution. 651

Plan du Palais, du Parc et du Jardin (Champ de Mars). (*Planches I, II et III réunies en deux feuilles.*)

FIN.

PLANCHE 2.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

A PARIS,

CHAMP DE MARS

PLAN GÉNÉRAL.

Côté Est

Échelle de 1/1000

LÉGENDE.

Bâtiments

Murs de Pilier

Pilliers en enlèvement en bois

Sources

Massif d'arbres

Les [illegible] sous ci-dessous

Conduite d'eau (source haut)

Conduite d'eau (source bas)

Conduite d'eau pour le matériaux

Égouts de circulation

Conduite de vapeur

Bouchons d'eau

Bouchons de distribution

Hydrants d'arrosage

Bouches d'incendie de fer

Plaque tournante

Lave-bas

Égouts souterrains à l'Exposition

Égouts souterrains à l'extérieur de l'Exposition

Les voies publiques sont en Rose

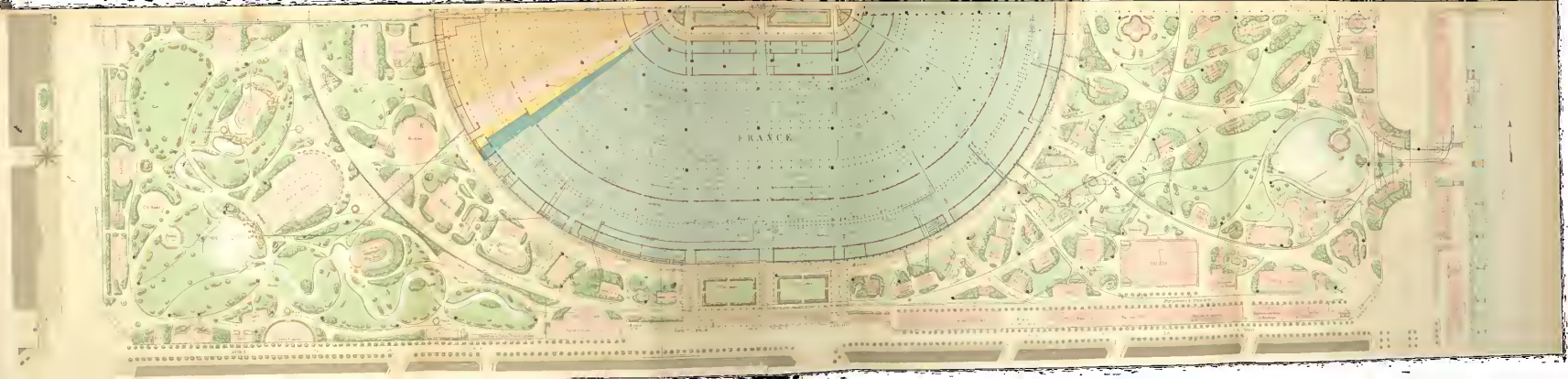

SPECIAL 93-B
6241
-1
GETTY CENTER LIBRARY

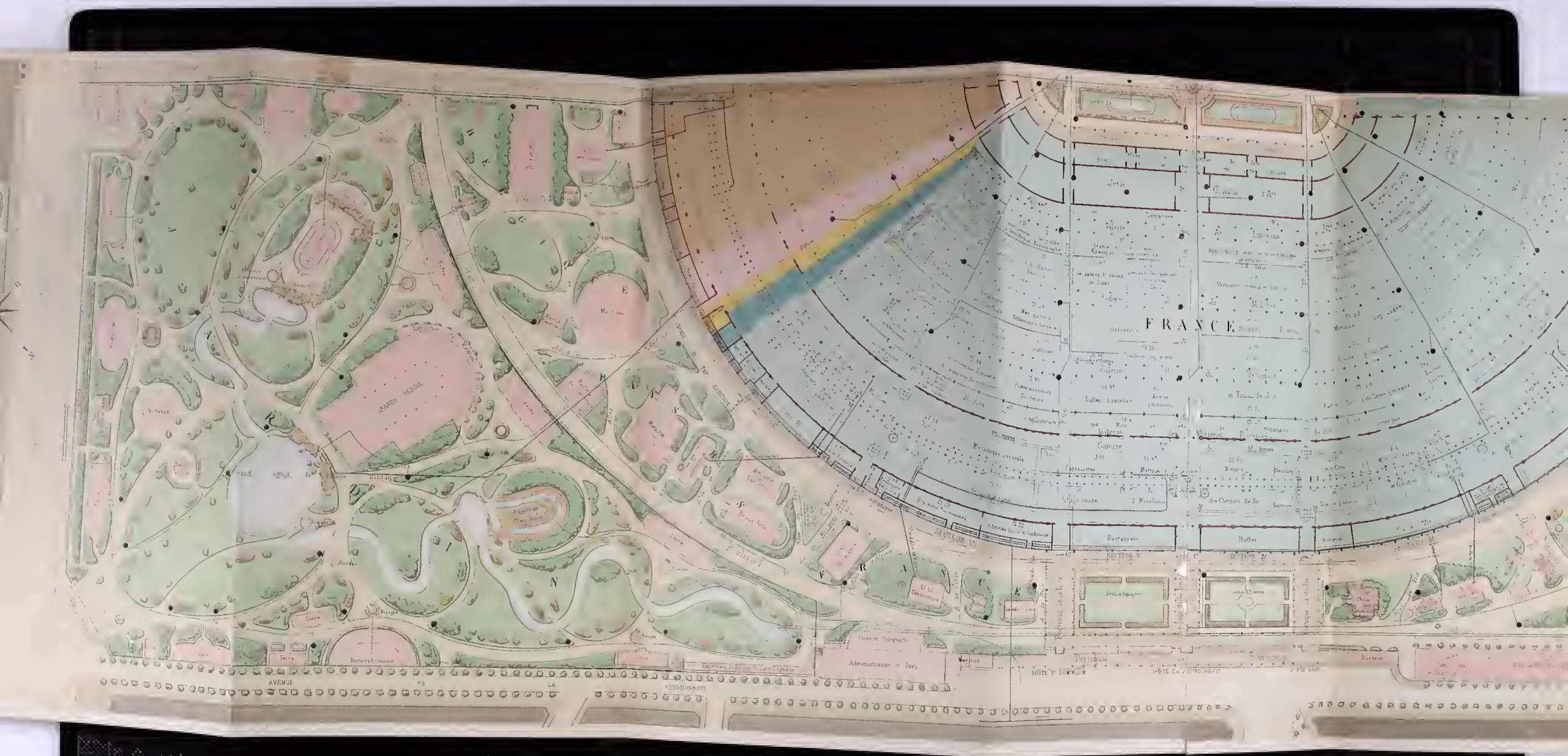
FRANCE
Galerie
Restaurant
Buffet
Pavillons
Administration et Jury
Postes et Télégraphes
SECTEUR V
SECTEUR VI
AVENUE
DE
LA
BOURDONNAYE
PORTE ST DOMINIQUE
PORTE DE LA BOURDONNAYE

FOLDOUT BLANK